

FOR THE PEOPLE
FOR EDUCATION
FOR SCIENCE

LIBRARY
OF
THE AMERICAN MUSEUM
OF
NATURAL HISTORY

Annales Sci. Nat. Zool.

¹⁸⁴⁶
1^{er} part. (8) III, pp 129-416

¹⁸⁹⁷
Suite : (8) IV, pp: 1-150.

59-10-5

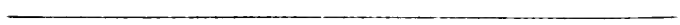
ÉTUDE

SUR

LES MAMMIFÈRES

DU CONGO FRANÇAIS

Par E. DE POUSARGUES.



INTRODUCTION.

Nos possessions françaises du Gabon et du Congo, ou pour employer le terme collectif actuellement en usage, le Congo français est cette partie de l'Afrique occidentale, bornée à l'Ouest par l'Atlantique, au Nord par la rivière Campo et la ligne limite conventionnelle des possessions allemandes du Cameron, au Nord-Est par l'Afrique centrale, à l'Est par l'Oubangui et le bas Congo jusqu'à Manyanga, enfin au Sud par différents districts relevant de l'État indépendant du Congo, par le Tchiloango, et les possessions portugaises de Landana. Dans ces limites sont englobés quelques bassins côtiers de peu d'importance, situés entre la rivière Campo et l'estuaire du Gabon, puis le vaste bassin de l'Ogôdoué et celui du Quillou ou Niari, enfin, vers l'intérieur, les grandes vallées arrosées par les tributaires de la rive droite du bas Congo et de l'Oubangui. Toute cette immense région a été, depuis plus de vingt ans, le théâtre de nombreuses explorations, et visitée par plu-

sieurs voyageurs français, qui, tout en contribuant de tous leurs efforts à y asseoir et consolider notre autorité coloniale, ont eu également à cœur d'y rassembler pour notre Muséum national, d'importantes collections d'histoire naturelle.

Dès 1872, le marquis de Compiègne et M. Marche s'engageaient sur l'Ogôoué, et parvenaient, après deux années d'efforts, à remonter ce fleuve jusqu'à son confluent avec la rivière Ivindo.

En 1875, le même M. Marche, en compagnie de M. Savorgnan de Brazza et du D^r Ballay, fournissait l'étape parcourue deux années auparavant et gagnait le haut Ogôoué. Poursuivant leur course, MM. de Brazza et Ballay franchissaient la crête du bassin de ce fleuve à l'Est pour ne s'arrêter qu'en 1878 sur les rives de l'Alima, le principal affluent de la rive droite du bas du Congo, après un parcours de 1,500 kilomètres vers l'Est.

Vers la fin de 1879, M. S. de Brazza entreprenait un second voyage, traçait définitivement la route entre les bassins de l'Ogôoué et du Congo, parvenait jusqu'à la rive droite de ce dernier fleuve où il fondait Brazzaville, et reconnaissait la vallée du Quillou.

Ces premières expéditions, hérissées de difficultés de toute sorte et de dangers réels, ne pouvaient être très fructueuses au point de vue de l'histoire naturelle. Nous devons cependant à l'un de ces pionniers de la première heure, M. Marche, d'importantes et précieuses collections qui furent comme la primeur des abondantes récoltes qui suivirent. La route, en effet, était ouverte, et bien des obstacles se trouvaient aplanis. Dès le début de 1883, une nouvelle expédition était décidée et entreprise; ce fut la fameuse Mission de l'Ouest africain dirigée par M. Savorgnan de Brazza, et dont le principal résultat fut, comme on le sait, l'extension de nos possessions congolaises jusqu'aux limites que j'ai indiquées plus haut. A cette mission avait été adjoint le frère du célèbre explorateur, M. Jacques de

Brazza, docteur ès sciences naturelles, chargé tout spécialement par le Ministère de l'Instruction publique, de rassembler des collections scientifiques. Grâce au concours des membres de la mission, et activement secondé par un ami fidèle, M. Pécile, M. J. de Brazza fut à la hauteur de sa tâche, et parvint à réunir une quantité considérable de matériaux d'études, en particulier de nombreuses dépouilles de Mammifères et d'Oiseaux dont plusieurs d'espèce nouvelle ou d'une extrême rareté, et provenant, soit des différents postes échelonnés sur le cours de l'Ogôoué (Madiville, Doumé, Franceville), soit des stations fondées sur l'Alima et la rive droite du Congo (Diélé, plateau d'Achicouya, Ngampo, Leketi, Nganchoun, Brazzaville et le pays des Batékés).

Vers la même époque, d'autres explorateurs rayonnaient dans les districts côtiers du Nord, et rassemblaient des collections aussi précieuses, sinon aussi importantes. C'est ainsi que pendant les années 1883 et 1884, MM. Schwébisch et Thollon exploraient le cours inférieur de l'Ogôoué, que M. Masson parcourait le Gabon et le pays des Palouins, et que, de son côté, M. Guiral fouillait activement les rives du San-Benito, mais succombait malheureusement sous les attaques du climat meurtrier de cette région. Durant les années qui suivirent ces multiples expéditions, de 1886 à 1891, M. Thollon resté comme chef de poste à Franceville, puis à Brazzaville, et M. Brusseau cantonné entre les rivières Alima et Sanga, ne cessèrent de faire parvenir au Muséum de nombreuses dépouilles d'animaux parfaitement préparées.

Enfin, le 10 mars 1891, M. Jean Dybowski s'embarquait à Bordeaux, chargé par le Comité de l'Afrique française de rejoindre la mission Crampell, et de percer la route du Congo au Tchad en remontant l'Oubangui et l'un de ses affluents Nord. A peine remis des fatigues de cette première mission, M. J. Dybowski repartait pour la côte congolaise, et explorait pendant la première moitié de l'année 1894, toute la zone côtière encore peu connue, située entre Loango

et Fernand-Vaz. Je n'ai pas à retracer ici les péripéties de la première de ces deux expéditions qui dura deux années consécutives, et dont M. J. Dybowski a fait connaître les diverses phases, dans un magnifique ouvrage, paru récemment sous le titre : *La route du Tchad; du Loango au Chari*. Il me suffira de dire que, naturaliste expert, botaniste consommé, observateur scrupuleux, M. J. Dybowski était préparé mieux que personne à la mission qu'il devait remplir, ayant déjà accompli, à son honneur, dans le cours des années 1889 et 1890, deux expéditions scientifiques dans le Sahara algérien. Par leur nombre considérable et la précision rigoureuse des renseignements et des indications d'âge, de sexe, de dates et de lieux de provenances qu'ils m'ont fournis, les spécimens récoltés par M. J. Dybowski, joints à ceux des collections de M. de Brazza, forment la base la plus importante de cette étude.

Seuls les Mammifères provenant des diverses missions que je viens de nommer, doivent nous occuper ici, et les quelques détails que j'ai donnés sur les itinéraires parcourus par nos explorateurs suffisent pour circonscrire nettement la région étudiée, laquelle comprend le Congo français, et s'étend vers le Nord-Est entre la rive droite de l'Oubangui et les possessions allemandes du Cameroun jusqu'à la crête méridionale du bassin du Tchad. Un grand nombre des spécimens que l'on trouvera énumérés au cours de cette étude, ont été montés avec le plus grand soin et figurent avantageusement dans les nouvelles galeries de zoologie du Muséum; cette heureuse circonstance m'a permis de donner pour les espèces que ces spécimens représentent, des mensurations presque aussi exactes que si elles avaient été prises sur les animaux en chair. D'autres exemplaires conservés dans l'alcool ne m'ont laissé rien à désirer pour la facilité de l'étude. Enfin, une troisième catégorie d'échantillons conservés en peau, m'a été également d'un utile secours, soit pour l'examen détaillé du pelage, soit surtout pour le relevé des caractères du crâne et de la dentition, quand cette importante ressource m'a

manqué pour des spécimens de même espèce montés avec le crâne enfermé dans la peau. C'est donc, pièces en main, et muni de garanties sérieuses d'exactitude que j'ai pu entreprendre ce travail, avec l'inappréciable avantage d'avoir à portée, pour les comparaisons, les nombreux exemplaires types qui font la richesse des collections du Muséum.

Ce mémoire contribuera, je l'espère, à combler la lacune qui existe dans nos connaissances sur l'ensemble de la faune mammalogique de la côte occidentale d'Afrique.

Il existe, en effet, pour la Sénégambie et la Guinée d'une part, pour l'Angola de l'autre, de remarquables travaux qui nous ont fait connaître dans leur ensemble les faunes mammalogiques respectives de ces diverses régions.

Les Mammifères de nos colonies du Sénégal et de la Gambie ont fait l'objet d'un mémoire très documenté, publié récemment par M. le Dr T. de Rochebrune (1). Temminck (2) a décrit en 1853, les importantes collections rassemblées par le célèbre voyageur naturaliste Pel, pendant dix années de séjour à la côte de Guinée. Depuis, les récentes explorations accomplies le long des côtes de Libéria et de Sierra-Leone de 1880 à 1887, par MM. Büttikofer, Sala, et Stampfli, ont encore enrichi le Musée de Leyde d'un grand nombre de Mammifères intéressants, examinés et décrits avec le plus grand soin et une extrême compétence par M. Jentink (3). Pour terminer ce qui a trait à la Guinée supérieure, la Mammalogie des possessions allemandes du Togo et du Cameron nous a été révélée depuis peu par d'importants travaux de M. Paul Matschie (4).

Pour l'Angola, M. Jentink (5) nous a également fait con-

(1) De Rochebrune, *Faune de la Sénégambie*.

(2) Temminck, *Esquisses zoologiques sur la côte de Guinée*. Leyde, 1853.

(3) Jentink, *Zoological researches in Liberia* (Mammals), in *Notes fr. Leyden Museum*, vol. X, 1888, p. 1-58.

(4) P. Matschie, 1. *Ueber einige Säugetiere von Kamerun* (*Arch. f. Naturg.*, p. 352, 1891. 2. *Säugetiere des Togogebietes* (*Mittheil. d. deutsch. Schutzgebieten*. Bd VI, Hft 3, 1893).

(5) Jentink, *On Mammals from Mossamedes* (*Not. fr. Leyden Mus.*, vol. IX, . 171-180, 1887).

naître le résultat des recherches de M. van der Kellen sur le Cunéné dans le Mossamedes; mais l'histoire des Mammifères de l'Angola nous a été principalement divulguée par l'éminent zoologiste portugais M. Barboza du Bocage (1), dans une série de Mémoires où sont décrites les magnifiques collections du Musée de Lisbonne dues à l'activité d'un grand nombre d'explorateurs, Serpa Pinto, Capello et Ivens, Bayao, Toulson, et au zèle de l'infatigable voyageur d'Anchieta.

Enfin le récent travail de M. Noack (2) sur les Mammifères recueillis par le Dr Hans Schinz au cours de son expédition dans le Damara, l'Ovamboland et le désert de Kalahari jusqu'au lac Ngami, nous fournit comme un double trait d'union rattachant la faune d'Angola, d'une part à celle de l'Afrique australe, anciennement décrite par Smuts (3) et Andrew Smith (4), de l'autre à celle du Mozambique et de la côte orientale d'Afrique, si magistralement dépeinte par Peters (5).

De la Sénégambie au Cap, il n'existe donc de lacune dans nos connaissances sur la Mammalogie de l'Afrique occidentale que pour nos possessions françaises du Gabon et du Congo. On ne trouve pas de mémoires généraux et de longue haleine, ayant trait à cette région, et pour avoir une idée forcément incomplète et morcelée de sa faune, il faut recourir aux descriptions d'espèces nouvelles publiées par Pucheran (6), aux Mémoires de Du Chaillu (7), à différentes notes de Lecomte, Gray, Selater, Peters, parues à des dates

(1) Barboza du Bocage, *Jorn. sciencias, math., phys. e naturaes*. Lisboa, 1889 e 1830.

(2) Noack, *Beitrag zur Kenntniss der Säugethierfauna von Süd und Südwest Afrika* (*Zool. Jahrbucher*, vol. IV, p. 94-261, 1889).

(3) Smuts, *Dissertatio zoologica enumerationem mammalium capensium continens*. Leyde, 1832.

(4) A. Smith, *Illustrations of the Zoology of South Africa*. London, 1838.

(5) W. Peters, *Reise nach Mossambique* (Säugethiere). Berlin, 1852.

(6) Pucheran, *Documents relatifs à la Mammalogie du Gabon* (*Arch. Mus. hist. nat.*, t. X, p. 103-135, 1858-1861).

(7) Du Chaillu, *Journ. of the natural history. Society of Boston*, p. 296 à 358, 1860.

très-espacées dans diverses publications périodiques (1), ou enfin à quelques récentes monographies de genres ou de familles de Mammifères africains, telles que celles de M. Jentink sur les Écureuils (2), de M. Oldfield Thomas sur les Mangoustes (3) et les Céphalophes (4), de M. de Rochebrune sur le genre Colobe (5), de M. Tycho-Tullberg (6) sur les Muridés du Cameroun.

J'ai donc cru faire œuvre utile en mettant à profit les richesses zoologiques collectionnées par nos voyageurs sur ce point de l'Afrique occidentale, pour tracer dans ses grandes lignes la faune mammalogique de nos possessions congolaises, et l'étudier en détail, tant en elle-même que dans ses rapports avec celles des régions limitrophes.

Nous verrons au cours de ce travail que si cette faune présente certains traits communs avec celles des provinces zoologiques circumvoisines de l'Afrique occidentale, l'Angola et surtout la Guinée supérieure, elle se rattache d'autre part et s'unit plus intimement, par l'Oubangui, avec celle de l'Afrique centrale, telle que nous l'ont fait connaître les collections rassemblées par Schweinfurth (7) dans le Niam-Niam. Emin-Pacha (8) dans le district de Monbuttu, R. Böhm et Reichard (9), dans l'Urua et le Haut Congo.

Mais avant d'entreprendre l'exposé de cette faune je dois exprimer ici ma profonde reconnaissance et mes plus sincères remerciements à mon éminent et vénéré maître M. A. Milne-Edwards pour la haute marque de confiance

(1) *Proc. Acad. nat. sc. of Philadelphia; Proc. Zool. Soc. London; Monatsber. Akadem. Berlin.*

(2) Jentink, *On the african Squirrels* (Not. fr. Leyden Museum, vol. IV, p. 1-53, 1882).

(3) O. Thomas, *On the african Mongoose* (*Pr. Zool. Soc. London* 1882).

(4) O. Thomas, *On the Genus Cephalophus* (*Pr. Zool. Soc. London*, 1892).

(5) De Rochebrune, *Faune de la Sénégambie* (Supplément), 1^{er} fascicule, 1886-1887.

(6) Tycho-Tullberg, *Muriden aus Kamerun*. Stockholm, 1893.

(7) Schweinfurth, *Im Herzen von Africa*, 1874.

(8) Emin-Pacha (O. Thomas, *Pr. Zool. Soc.*, 1888, 1890, 1891).

(9) R. Böhm et Reichard (Noack, *Beitrage zur Kenntniss der Säugethier-Fauna von Ost und Central Africa* in *Zool. Jahrbucher*, vol. II, p. 193-302).

dont il a bien voulu m'honorer en me chargeant de ce travail, que les conseils si précieux de son inépuisable savoir m'ont permis de mener à bonne fin. Que M. Oustalet me permette également de l'assurer de toute ma gratitude pour la bienveillance avec laquelle il m'a aidé et encouragé dans mes recherches, en m'accordant le solide appui de la haute compétence que lui ont valu en zoologie systématique, ses vastes connaissances, sa justesse de vues et son expérience.

I^{er} ORDRE. — PRIMATES.

FAMILLE DES SIMIIDÉS.

GENRE TROGLODYTES.

TROGLODYTES NIGER. (E. Geoff.)

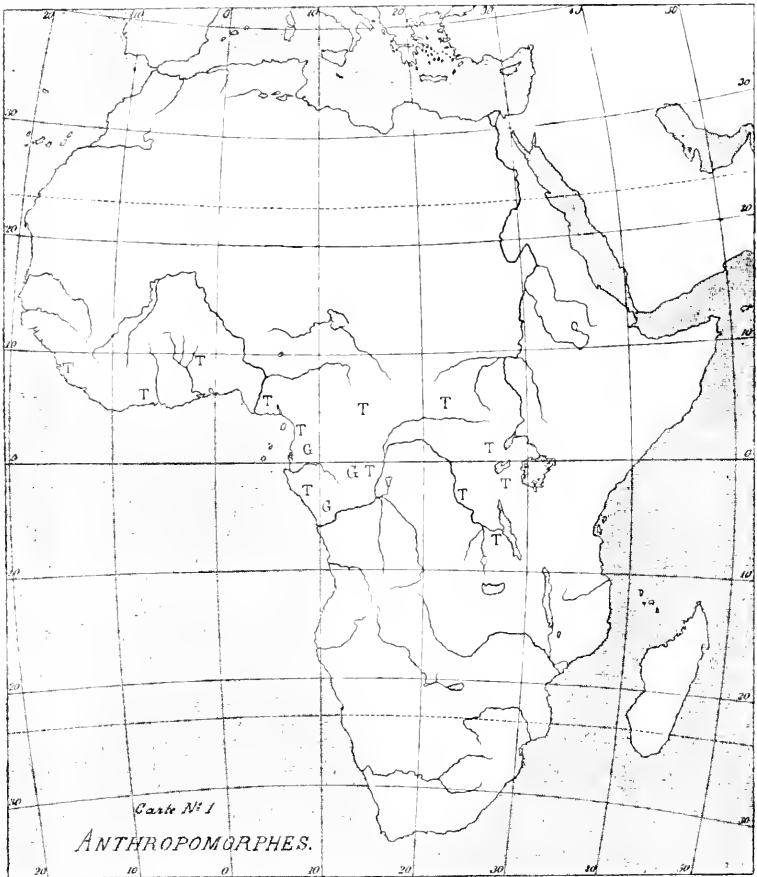
Malgré le parfait état de conservation des deux spécimens de Chimpanzés adultes rapportés du Congo par M. de Brazza, je ne puis à l'aide des documents qu'ils fournissent, précieux sans doute mais insuffisants, tenter de résoudre la question si controversée et encore si obscure de l'unité ou de la pluralité des espèces de Chimpanzés, quand des naturalistes éminents, en possession de matériaux d'études autrement nombreux et variés, cherchent encore la solution de ce problème. « C'est à mes yeux, écrit Hartmann, une tâche très difficile que d'établir s'il faut se décider à admettre une seule ou plusieurs espèces de Chimpanzés. Les faits tels qu'ils se présentent actuellement m'ont affermi dans la conviction qu'on ne peut établir qu'une classification provisoire de ces animaux (1). » Partant de ce point, le savant zoologiste allemand ne reconnaît chez le Chimpanzé que deux races ou variétés bien distinctes, et accusant une certaine constance. Les deux spécimens rapportés du Congo par M. de Brazza répondent exactement à ces deux types, et je ne puis mieux faire que d'adopter cette division en me dispensant de donner ici aucune synonymie.

(1) R. Hartmann, *Les Singes anthropoïdes et l'Homme* (Bibl. scient. internat. Paris, p. 168, 1886).

1. TROGLODYTES NIGER. (E. Geoff.)

♂ adulte. M. de Brazza. Congo français, 1883.

Tout le pelage est d'un noir profond, et à peine observe-t-on quelques rares reflets d'un brun rougeâtre sur la région lombaire. Le front et une grande partie du milieu du vertex



sont complètement dépourvus de poils; c'est là, comme on le sait, le principal caractère sur lequel Du Chaillu a fondé son espèce *T. calvus* (1), dont la validité a été immédiate-

(1) Du Chaillu, *Boston Journ. nat. Hist.*, p. 296, 1860.

ment contestée par Gray (1), et depuis par un grand nombre de zoologistes, défendue au contraire par d'autres, parmi lesquels Bartlett (2) et tout récemment Beddard (3). La face noire est modérément prognathe, la lèvre supérieure assez haute ; les oreilles sont très développées tant en largeur qu'en hauteur. Les favoris et les poils de la nuque

RÉGIONS	ANTHROPOMORPHES	
	TROGLODYTES	GORILLA
AFRIQUE SEPTENTRIONALE.		
AFRIQUE ORIENTALE		
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">ZONE ÉQUATORIALE</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">AFRIQUE OCCIDENTALE</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Entre Congo et Niger.</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Ouest du Niger.</p>	T. <i>T. niger</i> . E. Geoff.)	G. <i>G. gina</i> . (I. Geoff.)
AFRIQUE AUSTRALE.		

sont bien fournis, mais ne présentent qu'une longueur mé-

(1) Gray, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 273, 1861.

(2) Bartlett, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 674, 1883.

(3) Beddard, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 119, 1892.

diocre. Ce spécimen mesure 0^m, 95 du bout du museau à l'anus, les membres sont relativement courts, mais robustes.

2. TROGLODYTES NIGER, var. tschego. (Duvernoy.)

♂ adulte. M. de Brazza. Congo français, 1885.

Ce second Chimpanzé mesure 0^m, 92 du bout du museau à l'anus ; ces dimensions sont à peine inférieures à celles que nous avons indiquées pour le précédent, mais chez la variété qui nous occupe, les membres sont plus longs et plus grêles, la face montre un prognathisme bien plus accusé, et les oreilles sont beaucoup moins développées en hauteur. Le front ne présente aucune calvitie ; les longs poils noirs qui couvrent la tête et la nuque arrivent jusqu'en bordure de la ligne sourcilière et descendent en avant des oreilles, le long des joues jusqu'à l'angle de la mâchoire sous forme d'amples favoris noirs, marqués de quelques filets d'un jaune roussâtre. Sur le cou, les épaules, les bras et la moitié antérieure du tronc, le pelage est également noir mais court. A partir du milieu du dos, les poils passent sans transition au gris jaunâtre clair sur les flancs, les reins et les lombes, et cette teinte ne s'arrête qu'à quelques centimètres au-dessus de l'anus, suivant une ligne limite semicirculaire d'un blanc presque pur. En arrière de cette ligne, le pelage qui entoure immédiatement l'anus reprend une coloration noir brunâtre assez semblable à celle de la région antérieure du corps. Sur les membres postérieurs, on trouve un mélange, en proportions égales, de poils noirs et gris jaunâtre.

Cette livrée toute particulière et bien différente de celle que nous avons signalée chez le *T. niger* typique paraît présenter une certaine constance, car elle se retrouve, avec une similitude absolue, sur deux autres Chimpanzés de plus grande taille qui figurent dans les nouvelles galeries du Muséum, et avaient été rapportés autrefois du Gabon par Aubry-Lecomte. Selon plusieurs auteurs, Hartmann entre

autres, cette livrée bicolore serait caractéristique de l'espèce ou variété *T. Schweinfurthi* (Gigl.) (1) découverte il y a quelque temps dans l'Afrique centrale et abondante dans le Niam-Niam, mais ne se rapporterait pas au *T. tschego* (Duv.) ; suivant d'autres zoologistes, au contraire, ces deux variétés seraient identiques. Dans l'impossibilité, faute de documents, d'éclaircir cette question, j'ai adopté la dénomination spécifique créée par Duvernoy comme étant la plus ancienne, mais seulement à titre de variété.

GENRE GORILLA.

3. GORILLA GINA. (I. Geoff.)

Gorilla gina. Is. Geoffroy S.-H. Comptes rendus Académie des sciences, mai 1853.

— — Arch. du Muséum, t. X, p. 1 à 100, pl. I à VII, 1858-1861.

— Duvernoy. Compt. rend. Acad. des Sc., mai 1853.

— Archiv. du Muséum, p. 1 à 248, pl. I à XVI, t. VIII, 1853-1855.

a. ♀ très jeune. M. Marche, 23 avril 1876. Ogooué.

b. ♂ adulte (crâne). M. de Brazza, 1884. Congo français.

c. ♀ très adulte (crâne). M. Thollon, 1884. Gabon.

Les savants mémoires de Duvernoy et d'Is. Geoffroy Saint-Hilaire publiés de 1853 à 1858, font encore autorité en ce qui concerne le Gorille, et je renverrai au travail de ces auteurs, tant pour la description du crâne, du squelette, de la musculature et des particularités extérieures de ce grand Anthropomorphe, que pour la synonymie parfaitement débrouillée par I. Geoffroy et l'exposé des caractères qui ont motivé pour cette espèce la création d'un genre différent du *Troglodytes*. On trouvera également dans le beau travail d'I. Geoffroy, comme une réfutation anticipée des arguments sur lesquels se sont basés MM. Alix et Bouvier (2)

(1) Giglioli, *Ann. Mus. civ. Hist. nat. Gen.*, vol. III, p. 56, 1872.

(2) Alix et Bouvier, *Sur un nouvel Anthropoïde (Gorilla mayema)* (*Bull. Soc. zool. de France*, p. 488, t. II, 1877).

pour établir la distinction spécifique du *Gorilla mayema*. « Le Gorille, écrivait Is. Geoffroy, diffère considérablement de lui-même selon les individus. Je ne connais même, chez aucun Singe, des différences plus marquées et plus considérables que celles que l'on observe chez le Gina, différences relatives, soit à la conformation du crâne, soit à la taille, soit enfin à l'état plus ou moins velu de la peau, et à la couleur du pelage. »

Le jeune spécimen femelle (*a*) ne diffère en rien, pour la taille, comme pour la coloration noirâtre du pelage, du jeune individu mâle, donné en 1852 au Muséum par l'amiral Penaud et figuré dans l'une des planches qui accompagnent le travail de Is. Geoffroy.

Le crâne du mâle (*b*) trouvé par M. de Brazza dans la forêt ou dans quelque case d'indigène, avait sa dentition achevée, mais, par suite probablement d'une exposition prolongée à l'air, et des alternatives de sécheresse et d'humidité, la plupart des dents, déchaussées, sont tombées et ont disparu. La crête occipitale est large et bien développée, mais la crête sagittale n'est pas encore formée. Les deux arêtes, servant de lignes d'insertion pour les muscles, et limitant en haut et de chaque côté les fosses temporales, convergent fortement en arrière à partir du bord supéro-externe des arcades sourcilières, circonscrivant entre elles une aire frontale triangulaire, et deviennent presque contiguës à partir de la suture pariéto-frontale; mais elles ne s'accolent et se soudent que vers leur point de rencontre avec la crête occipitale. Il en résulte que, tout le long de la ligne supérieure médiane du crâne, se trouve ménagée entre les deux arêtes ou bourrelets d'insertion des muscles temporaux, une sorte de rainure assez profonde, large d'environ 4 à 5 millimètres, se continuant en avant avec l'aire frontale. Ce mode de conformation indique une période peu avancée de la maturité de l'animal, comme le prouvent aussi d'ailleurs les arêtes vives des quatre canines et de la première prémolaire inférieure gauche, et les tubercules à peine

émoussés de la deuxième molaire inférieure gauche, des deuxième prémolaires et des premières molaires supérieures, les seules dents qui ne soient pas tombées.

Le second crâne (*c*), étant donnés ses dimensions et son volume plus restreints, devait appartenir à une femelle; sa longueur suivant la courbure supérieure (du bord postérieur du trou occipital à l'extrémité des os incisifs) est inférieure de près de deux cinquièmes à celle du crâne du mâle (*b*); cependant, la dentition indique par l'usure et l'effacement des tubercules des molaires, un âge pleinement adulte et même assez vieux. La crête sagittale est tout à fait formée, nettement dessinée, mais peu saillante; la crête occipitale est plus proéminente, mais elle est loin de présenter la largeur et l'évasement que l'on voit sur le crâne du mâle (*b*) plus jeune cependant.

Le Gorille doit compter parmi les animaux exclusivement propres à la faune congolaise. Jamais, dit M. Barboza du Bocage, on ne l'a rencontré au Sud du Congo, et ce grand fleuve semble opposer à sa dispersion vers le Sud une barrière infranchissable. Nous verrons que cette remarque du savant portugais s'applique à tous les Singes que l'on rencontre entre le Congo et le Niger.

La présence du Gorille, sur la rive droite immédiate du Congo et dans la vallée du Quillou, mise en doute par Is. Geoffroy, est aujourd'hui un fait acquis, mais c'est dans le bassin de l'Ogôoué et au Gabon que ces animaux sont signalés le plus fréquemment. Leur aire de dispersion vers l'Est semble étroitement limitée; au Nord ils ne dépassent pas le Cameroun et jamais ils n'ont été signalés qu'à l'état de légende à l'Ouest du Niger sur les côtes de la Guinée supérieure.

FAMILLE DES CERCOPITHÉCIDÉS.

GENRE COLOBUS.

4. COLOBUS GUEREZA. (Rüpp.)

Colobus guereza. Rüppell. N. Wirbelthiere. Abyss., 1833-1840.

Guereza Rüppelli. Gray. Catal., p. 19, 1870.

Colobus guereza. Schlegel. Sing. Mus. Pays-Bas, p. 23, 1876.

Guereza occidentalis. De Rochebrune. Faune de la Sénégambie (Suppl.), p. 140, 1886-1887.

Colobus guereza. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 3, 1888.

- | | | |
|---|---|---|
| a. ♂ adulte. | } | M. de Brazza, 1883. Bassin supérieur de l'Ogôoué. |
| b. adulte. | | |
| c. adulte. | | |
| d. ♂ adulte. | } | M. Brusseaux, 1890. Bords de l'Ogôoué. |
| e. ♂ adulte. | | |
| f. ♀ adulte. | } | M. Thollon, 1890. Bords la rivière Alima. |
| g. ♂ adulte. | | |
| h. ♀ adulte. | } | M. Dybowski, 23 décembre 1891. Village de Bembé, pays des Banziris, rive droite de l'Oubangui au point extrême nord de son cours. Lat. N. 3° 6'. |
| i. ♂ à peine parvenu à la moitié de sa croissance, mais possédant déjà la livrée de l'adulte. | | |
| j. ♀ adulte. | } | M. Dybowski, décembre 1891. Makobou, au nord de Bembé. |
| k. ♀ adulte. | | |
| l. ♂ adulte. | } | M. Dybowski, décembre 1891. Dans la grande brousse, près de Yabanda. Lat. N. 6° 25', vers la limite des bassins du Congo et du Chari, plus quelques peaux plates provenant du pays des Ouaddas. |
| | | |

Cette magnifique série de Colobes guérézas démontre combien les individus de cette espèce sont abondants sur la rive droite du bas Congo et dans le bassin de l'Ogôoué. Leur pelage ne présente que très peu de variations ; chez la plupart, le manteau blanc est bien développé, le panache blanc terminal de la queue très touffu, varie comme dimensions entre le quart et le tiers de la longueur totale de la queue. Ces ornements sont donc loin d'acquiescer un épanouissement comparable à celui que M. O. Thomas (1) a signalé chez le *C. guereza caudatus*, variété localisée sur les pentes du Kilima-Njaro. Tout au contraire, deux de ces exemplaires du

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 219, pl. XII, 1885.

Congo (*a*, *e*) se font remarquer par des parures plus modestes encore que chez les représentants ordinaires de l'espèce en Abyssinie et, sous ce rapport, répondent à la variété *C. occidentalis* (Rochbr.). Les poils blancs du camail sont très-clairsemés et de faible longueur même sur la croupe, la queue ne présente pour ainsi dire pas de touffe terminale; les poils qui garnissent son dernier quart prennent la teinte blanche habituelle, mais conservent la même longueur que les poils noirs des trois quarts proximaux. Sur quelques-uns de ces spécimens les mieux ornés, les poils noirs de la face externe des cuisses sont plus ou moins abondamment mêlés de poils blancs, comme chez le *Colobus vellerosus* (I. Geoff.).

La dispersion du *Colobus guereza* sur le continent africain (1) offre un parfait parallélisme avec celle du *Colobus angolensis*. Ce dernier, comme nous le verrons, se rencontre dans la boucle du Congo, depuis l'Angola jusqu'à la région des Lacs, et la limite Nord de son aire de répartition paraît être le fleuve du Congo. Quant au *Colobus guereza*, depuis sa découverte par Rüppell en Abyssinie, il a été signalé dans le Massaï, au voisinage et sur les flancs du Kilima-Njaro, par les voyageurs Thomson et Johnston; dans le Niam-Niam par Schweinfurth et Emin-Pacha; sur la rive droite de l'Oubangui et du bas Congo par tous nos explorateurs français et dans les possessions allemandes du Cameroun (Matschie). Aucun représentant de ces beaux Colobes n'a été rencontré dans l'Angola, du moins, M. Barboza du Bocage n'en fait aucune mention dans sa faune mammalogique de ces régions; le Congo serait donc la barrière Sud de la zone de dispersion du *C. guereza* et l'isolerait du *C. angolensis*.

Cette aire d'habitat correspond à l'ensemble des aires partielles des trois variétés que quelques auteurs ont considérées comme spécifiquement distinctes; ce sont *C. guereza* var. *typicus* (Rüpp.) cantonné dans l'Abyssinie, *C. guereza*

(1) Pour ce Colobe et les autres espèces du genre voir carte n° 2, p. 170.

var. *caulatus* (Thos.) spécial à la région du Kilimanjaro, et enfin le *C. guereza* var. *occidentalis* (Rochbr.), qui se rencontre dans des stations intermédiaires aux deux précédentes, et se répand de là vers l'Ouest jusqu'au voisinage de l'Atlantique.

Ces prétendues espèces ont toutes un pelage fondamental noir, orné de longs poils blancs formant des panaches et des touffes qui affectent rigoureusement les mêmes formes et les mêmes positions. La seule différence appréciable, mais d'importance minime, que l'on a admise comme spécifique réside dans le plus ou moins de développement des panaches pleuraux et de la touffe terminale de la queue, atteignant leur maximum de longueur chez le *C. caulatus*, leur minimum chez le *C. occidentalis*; le *C. typicus*, sous ce rapport, étant intermédiaire entre ces deux extrêmes. Mais ce sont là des variétés locales, et non de véritables espèces; la diversité de ces livrées doit être interprétée plus largement et envisagée comme le résultat de l'adaptation d'un seul et même type spécifique à des conditions d'existence variant avec le régime climatérique, la nature et la configuration du sol des différentes régions comprises dans son aire d'habitat.

3. COLOBUS ANGOLENSIS. (Scat.)

- Colobus angolensis*. Scater, Proc. Zool. Soc. Lond., p. 243, 1860.
 — — Barboza du Bocage. Journ. Sc. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 1, p. 9, 1889.
 ? — — Scater, Proc. Zool. Soc. London, p. 97, 1892.
 — — De Pousargues, Ann. Sc. nat., p. 267, 1895.
 a. ♂ adulte. M. Thollon, 1890. Rive gauche du Congo, en face de Brazzaville.

Les deux espèces décrites, l'une par Scater, sous le nom de *C. angolensis*, l'autre par Peters sous le nom de *C. palliatus*, sont-elles réellement identiques, comme la plupart des auteurs l'ont admis jusqu'ici; ou bien cette dernière espèce, propre à l'Afrique orientale, ne doit-elle pas être regardée comme une forme représentative mais distincte du type que

l'on rencontre dans le Sud-Ouestafricain? C'est cette dernière hypothèse qui me paraît la plus acceptable, après le sérieux examen comparatif que j'ai pu faire du spécimen (a) de *C. angolensis* de la rive gauche du Congo, que nous devons à M. Thollon, et de quatre exemplaires de *C. palliatus* de l'Afrique orientale, dont trois de provenance certaine, envoyés au Muséum, l'un de Bagamoyo par les R.R. Pères de la Mission du Saint-Esprit, les deux autres par M. Gierra, du district d'Ousambara sur la rive nord du Pangani. On retrouve manifestement, chez ces quatre derniers individus, tous les caractères mentionnés et figurés par Peters chez son *C. palliatus*. Le bandeau frontal blanc est large et nettement tracé, et tous les poils de la tête sont couchés et dirigés d'avant en arrière. Sur le spécimen rapporté des bords du Congo, il n'existe pas la moindre trace de bandeau frontal blanc; les poils noirs du dessus de la tête partent en rayonnant d'un tourbillon placé au milieu du vertex entre les oreilles; ceux qui se dirigent en avant se prolongent au delà des arcades orbitaires et leurs extrémités simulent des sourcils rigides et horizontaux. Quant aux poils qui se dirigent latéralement, leur orientation est perpendiculaire à celle des panaches temporaux blancs, qu'ils surplombent visiblement. Ces particularités donnent à ce Colobe une physionomie bien différente de celle des spécimens du Zanzibar; il y a là comme une calotte, qui, sauf la coloration, rappelle un peu celle des Macaques bonnet-chinois. Aucun de ces caractères du pelage n'avait encore été signalé depuis la courte description forcément incomplète donnée par M. Sclater du spécimen type du *C. angolensis* mutilé de la face. Une autre différence aussi importante existe dans les longueurs respectives de la queue chez les deux espèces. Chez le spécimen de *C. angolensis* qui nous occupe, la queue, mesurant 59 centimètres jusqu'à l'extrême pointe des poils blancs de la touffe terminale, est plus courte que la tête et le corps qui ensemble comptent 63 centimètres. Ces dimensions concordent bien avec celles que M. Sclater donne du type de l'espèce :

corps et tête mutilée 24 pouces, soit 61 centimètres, et autant pour la queue. Celle-ci est bien autrement développée chez les quatre spécimens de *C. palliatus* du Zanzibar que j'ai pu mesurer. L'un d'eux a 68 centimètres de longueur pour la tête et le corps, et sa queue incomplète compte néanmoins 80 centimètres. Les deux dépouilles provenant de l'Ousambara, parfaitement intactes, m'ont donné 59 et 61 centimètres pour la tête et le corps, 79 et 83 pour la queue. Enfin, le quatrième sujet de Bagamoyo mesure 63 centimètres pour la tête et le corps, et la queue, bien complète, n'a pas moins de 86 centimètres jusqu'à l'extrémité de la touffe blanche terminale, soit 27 centimètres de plus que celle de son congénère de même taille du Sud Ouest africain. A un pareil écart dans les dimensions relatives de la queue doit certainement correspondre une différence notable dans le nombre des vertèbres caudales, mais je n'ai pas pu m'assurer du fait sur ces dépouilles dépourvues de leurs squelettes. Si, d'autre part, les particularités que j'ai signalées pour l'orientation et les teintes des poils de la tête sont constantes chez le *C. angolensis*, on conviendra qu'il existe de sérieuses raisons en faveur de sa distinction d'avec le *C. palliatus*. Tels sont les faits que je n'ai malheureusement pu observer que sur un seul individu, mais que j'ai déjà signalés à l'attention des zoologistes (1), car ils remettent en question le tracé des limites des aires d'habitat jusqu'ici confondues des deux Colobes noirs à panaches temporaux et scapulaires blancs. Vu le grand nombre de spécimens vivants de *Colobus angolensis* apportés par les caravanes venant de l'intérieur jusqu'à Casange, sur la rive gauche du Coango, M. Barboza du Bocage conclut avec raison à l'existence de cette espèce dans le Mouata-Yamvo, et les immenses régions arrosées par le Kassai et ses nombreux affluents, dont ces animaux descendraient le cours pour atteindre la rive gauche du Congo,

(1) De Pousargues, *Sur quelques Singes appartenant aux genres Colobus et Cercopithecus* (*Ann. sc. nat.*, p. 267, 1895).

ainsi que le prouve la capture faite par M. Thollon en face de Brazzaville.

Mais jusqu'où s'étend vers l'Est l'aire de distribution de cette espèce ?

D'autre part, le *C. palliatus* reste-t-il confiné dans cette portion de l'Afrique orientale qui borde la côte de Zanzibar ? A laquelle des deux espèces doit-on rapporter les individus signalés par M. Sclater dans le pays montagneux de Kondé à l'extrême pointe Nord du lac Nyassa ? Ce sont là autant de questions, qui, vues sous ce nouveau jour, réclament une solution soit différente, soit confirmative de celle que l'on a admise jusqu'ici sans preuves bien fondées.

6. COLOBUS SATANAS. (Wath.)

Colobus satanas. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 38, 1838.

— — Schlegel. Simiæ. Mus. Pays-Bas, p. 27, 1876.

— — Peters. Monatsber. Akad. Berlin, p. 471, 1876.

Stachycolobus satanas. De Rochebrune. Faune de la Sénégambie (Suppl.), p. 114, pl. VII, 1886-1887.

a. ♂ très adulte. M. de Brazza, 1885. Station du Cap-Lopez, bas Ogôoué.

Ce magnifique spécimen à pelage noir brillant mesure 75 centimètres pour la tête et le corps, et 95 pour la queue, c'est-à-dire à très peu près les dimensions données par Waterhouse. L'individu, type de l'espèce, décrit par cet auteur d'après des peaux mutilées, provenait de l'île de Fernando-Po ; mais la véritable patrie du *Colobus satanas*, comme celle de son congénère roux, le *Colobus Pennanti*, que Waterhouse a fait connaître à la même époque, est cette partie de l'Afrique continentale qui comprend le Cameroun, le Gabon et le bassin de l'Ogôoué, où on les a toujours signalés proche du littoral.

7. COLOBUS THOLLONI. (A. M.-Edw.) (Nov. spec.)

Colobus Tholloni. A. Milne-Edwards. Rev. scient., 3^e sér., t. XII, p. 15, juil. 1886.

Ptilocolobus Tholloni. De Rochebrune. Faune de la Sénégambie (Suppl.), p. 110, pl. V, 1886-1887.

a. ♂ semi-adulte. M. de Brazza. Congo, 1885 (probablement rive gauche).

b. ♀ adulte. M. Thollon. Rive gauche du Congo, près Brazzaville, 1890.)

Le premier spécimen adressé au Muséum en 1885 par M. de Brazza, fut décrit succinctement par M. A. Milne-Edwards, qui dédia cette nouvelle espèce à M. Thollon, l'un des plus actifs collaborateurs de M. de Brazza. C'était la dépouille d'un jeune mâle parvenu à la période du changement de dentition. En 1890, une magnifique femelle complètement adulte nous fut rapportée directement par M. Thollon. Ce deuxième exemplaire, différant du type par le sexe et par l'âge, présente avec lui une ressemblance presque absolue pour la coloration du pelage. Cette heureuse circonstance venait confirmer de la manière la plus formelle, les vues de mon savant et vénéré maître M. A. Milne-Edwards, en affermissant la validité de la nouvelle espèce qu'il avait créée.

Le *C. Tholloni* prend place parmi les Colobes roux, mais se distingue facilement des espèces déjà connues de cette couleur.

Le jeune mâle (a) type de l'espèce, mesure 1^m,17 de longueur totale, dont 59 centimètres, c'est-à-dire un peu plus de moitié, pour la queue. La tête est petite, le museau mince et assez proéminent. L'oreille bien développée, complètement nue et noire, émerge totalement du pelage court et couché du dessus de la tête. Les membres sont longs et grêles, et le moignon du pouce antérieur très peu saillant.

Toutes les parties supérieures du corps, le front, la nuque, les épaules, le dos, les flancs, la face externe et postérieure des membres, présentent une teinte générale d'un roux ardent. Cette couleur est légèrement renforcée de brun sur la nuque et les épaules ; cet aspect est dû à la double colora-

tion fauve à la base, brun marron sur le dernier tiers d'un grand nombre des poils qui couvrent ces parties. Sur les mains, à partir seulement de la région métacarpienne, et sur la moitié terminale de la queue, la couleur rouge brique s'assombrit également, et passe au brun marron vers leur extrémité distale. Aux membres postérieurs, les poils conservent leur teinte rousse jusque sur les phalanges : à peine remarque-t-on une légère ombre brune sur la région métatarsienne. Le front est bordé en avant d'un étroit liséré de poils rigides, d'un noir profond qui tranche sur le fond roux du dessus de la tête. Ce bandeau part en divergeant de chaque côté de la racine du nez, dessine les arcades sourcilières, et se prolonge sur les tempes en s'élargissant un peu jusqu'à la base de l'oreille. Sur les joues, les côtés du cou, le devant des épaules et la portion inférieure des flancs, les poils sont d'une couleur roux orange qui passe graduellement au jaune blanchâtre sur le menton, la gorge, la poitrine, le ventre et la face interne des membres. Les favoris, d'un roux orangé, sont très-peu fournis et dirigés d'avant en arrière. La peau de la face est nue, de couleur brune; sur le bord des lèvres se trouvent quelques poils noirs irrégulièrement disséminés. Derrière l'oreille, tout à fait à découvert, et tranchant sur le fond roux du sommet de la tête, on remarque une large plage complètement glabre, de couleur blanc jaunâtre sur la peau sèche, et d'autant plus visible que les poils qui la bordent ne s'allongent pas en une aigrette circumauriculaire comme c'est le cas chez le *C. Pennanti*, où ce même espace nu se trouve ainsi complètement masqué. Sur les parties inférieures, les poils sont très-clairsemés, principalement au menton, à la gorge, aux aisselles, à l'aîne et sur la partie supérieure de la face interne des membres. Sur les parties supérieures du corps, le pelage est luisant, bien fourni, mais court et régulier. On ne trouve pas sur les épaules, le dos et les flancs, de ces longs poils formant camail ou manteau; la queue, mince et cylindrique, manque également de touffe terminale. En fait d'ornements

en panache on ne trouve, chez le *C. Tholloni*, qu'une touffe anale formée par les poils qui garnissent le dessous et les côtés de la base de la queue. Ces poils prennent un grand développement, et atteignent 10 centimètres de longueur ; ceux qui ornent le dessous de la base de la queue sont roux sur toute leur longueur, mais la plupart des poils latéraux, roux dès la base, présentent ensuite, à partir de leur portion moyenne jusqu'à leur extrémité, une teinte brun noirâtre. L'ensemble de ces poils forme une sorte de houppe retombante dont l'aspect ne rappelle en rien celui des poils redressés et frisottants qui ornent les mêmes parties chez certains Cercopithèques, tels que le Grivet et le Callitriche. Pour avoir une idée exacte de la position et de la direction de ces poils, toute question de couleur étant écartée, qu'on se figure un *C. guereza* dont les longs poils blancs du manteau auraient disparu, à l'exception de deux mèches au croupion, séparées par la racine de la queue.

Chez la femelle adulte (*b*) on compte 61 centimètres de longueur pour la tête et le corps, et la même mesure pour la queue. Son pelage diffère à peine de celui du jeune mâle type. La teinte générale rousse du dessus du corps est un peu plus sombre, et la région métacarpienne plutôt fauve que brune. La teinte brun noirâtre est moins envahissante sur la queue et ne se distingue nettement qu'à partir de son dernier tiers. Au-dessus des yeux et de la racine du nez, les poils noirs du liséré frontal sont dressés et plus abondants ; par contre, les mèches anales sont moins longues et moins fournies. Cette particularité est-elle une conséquence de l'usure de ces poils par le frottement dans la position assise, ou bien ne faut-il pas plutôt en conclure que cet ornement n'acquiert toute sa beauté et son développement que chez les mâles ? Une dépouille de mâle adulte pourra seule nous fixer sur ce point.

<i>Dimensions du corps en millimètres :</i>	♂ semi-adulte.	♀ adulte.
Longueur du corps et de la tête	580	610
— de la queue	390	610
— du pied (du talon à l'extrémité du médus) ..	150	170
— de la main (du poignet à l'extrémité du médus).....	100	130
Hauteur de l'oreille desséchée	28	30

Caractères crâniens. — Comme je l'ai signalé plus haut, l'exemplaire mâle type est loin d'avoir atteint son complet développement, ainsi qu'il ressort de l'examen de sa dentition. A la mâchoire supérieure, les incisives et les deux prémolaires de remplacement, et les deux premières molaires sont bien développées de chaque côté et en pleine activité fonctionnelle; mais les canines de lait adhèrent encore solidement à la paroi alvéolaire externe, et leurs racines, incomplètement résorbées, sont pressées et refoulées en bas et en dehors sous la poussée de la canine de remplacement, dont la pointe vient raser le bord érodé de l'alvéole. La dernière molaire est déjà bien formée, mais encore profondément enfouie dans l'épaisseur du maxillaire très peu développé en arrière. A la mâchoire inférieure, la période du remplacement dentaire est moins avancée. Seules, de la seconde dentition, les incisives et les deux premières molaires de chaque côté fonctionnaient; les canines et les prémolaires de remplacement sont encore recouvertes par les dents de lait correspondantes dont les racines et les bords alvéolaires sont en voie de résorption. Quant aux dernières molaires, elles sont au même stade qu'à la mâchoire supérieure. Vu l'âge peu avancé de ce spécimen, je crois inutile d'insister sur les autres particularités de la tête osseuse, qui ne peut fournir que des caractères de transition et de faible importance, et je passe de suite à l'examen du crâne de la femelle bien adulte.

Chez celle-ci, la portion encéphalique de la tête osseuse est assez courte et ramassée dans le sens antéro-postérieur, mais elle est haute, bien renflée et très globuleuse surtout

dans ses parties pariétale et occipitale. La face est plus allongée et le museau plus proéminent que chez aucune autre espèce du genre. Cette particularité n'est qu'une conséquence de la longueur des os nasaux, du grand développement du diamètre vertical ou antéro-postérieur des orbites, qui égale le diamètre transversal, et de la forte saillie pré-nasale des intermaxillaires. Cet allongement et cette proclivité se remarquent d'autant plus que la face est assez étroite par le travers des orbites, et que le museau est mince et comme pincé.

Les canines sont peu développées tant en épaisseur qu'en longueur, comme chez la plupart des femelles du genre Colobe, aussi, la portion alvéolaire correspondante des maxillaires ne présente-t-elle pas ces renflements volumineux qui, chez les mâles à fortes canines, augmentent de beaucoup la largeur du museau. De plus, par suite du développement des intermaxillaires, les incisives sont implantées suivant une ligne courbe de très court rayon, ce qui allonge mais en même temps rétrécit beaucoup la voûte palatine en avant de la ligne d'implantation des canines. La voûte palatine est étroite, sa plus grande largeur est marquée par la ligne qui joindrait les milieux des deuxièmes molaires. De part et d'autre de cette ligne maximum, le palais va se rétrécissant graduellement de telle façon que la ligne dentaire figure exactement une ellipse allongée, incomplète en arrière. Chez la plupart des autres espèces de Colobes, les incisives sont implantées suivant une courbe de grand rayon, très surbaissée, devenant presque rectiligne chez les vieux individus, les canines sont plus puissantes, la largeur maximum de la voûte palatine se trouve suivant la ligne menée par les intervalles qui les séparent des incisives, et les lignes d'implantation des molaires sont très-peu convergentes en arrière. Par suite de ce mode de conformation, l'ensemble de la ligne dentaire simule presque un rectangle ouvert postérieurement.

Chez le *C. Tholloni*, la mâchoire inférieure est loin de

présenter la puissance qu'elle acquiert chez les autres Colobes, et sa forme est aussi bien différente. Le menton est très-fuyant, et la branche horizontale de la mandibule relativement faible et peu élevée. Quant à la branche montante, elle ne présente qu'une médiocre largeur et forme avec la branche horizontale un angle très-ouvert. Cette obliquité est telle, que, si l'on suppose une perpendiculaire abaissée du sommet de l'apophyse coronoïde sur le bord inférieur de la mandibule, cette perpendiculaire aboutit juste à l'angle de la mâchoire, et forme avec le bord postérieur montant vers le condyle un angle de près de 35° . Chez la plupart des autres Colobes, la branche montante de la mandibule est excessivement large et perpendiculaire à la branche horizontale. Le talon de la mâchoire est reporté bien plus en arrière, et la ligne menée perpendiculairement du sommet de l'apophyse coronoïde sur le bord inférieur de la mandibule est parallèle au bord postérieur montant vers le condyle.

Comme à la mâchoire supérieure, les canines inférieures chez le *C. Tholloni* ♀ sont faibles, et les molaires manifestement convergentes en arrière. L'apophyse coronoïde est bien développée, sensiblement arquée de dedans en dehors, et séparée du condyle par une gorge profonde.

En résumé, les caractères crâniens les plus saillants du *C. Tholloni* sont : la grande sphéricité de la portion cérébrale; l'étroitesse, l'allongement et la proclivité de la face et du museau; la faible largeur de la voûte palatine; le peu de développement des canines; la faiblesse relative et l'obliquité de la mandibule.

<i>Mesures du crâne en millimètres :</i>	♀ adulte.	♂ semi-adulte.
Longueur maximum du crâne (en ligne droite de la crête occipitale à l'extrémité des prémaxillaires).....	110	97
Longueur curviligne du bord postérieur du trou occipital à la suture naso-frontale.....	124	115
Longueur en ligne droite de la suture naso-frontale à l'extrémité des prémaxillaires.....	47	36
Longueur des os nasaux	20	16
— du museau (du bord antérieur de l'orbite à l'extrémité des prémaxillaires)	36	29
Diamètre orbitaire vertical ou antéro-postérieur.....	27	22
— — transversal.....	28	25
Largeur maximum du crâne aux arcades zygomatiques.....	76	66
— — aux arcades orbitaires.....	66	58
Espace interorbitaire.....	8	6
Longueur de la face inférieure du crâne (du condyle occipital à l'extrémité des prémaxillaires)	88	71
Longueur totale de la voûte palatine.....	47	36
Largeur du palais à l'extérieur des dernières molaires.....	27	21 (1)
— — maximum à l'extérieur des deuxièmes molaires	33	30 (2)
— — devant les canines.....	26	23
Longueur rectiligne de la mandibule (du bord antérieur de la symphyse au condyle)	80	65
Longueur rectiligne de la mandibule (du bord antérieur de la symphyse à l'angle de la mandibule).....	67	53
Hauteur de la branche horizontale de la mandibule derrière la dernière molaire.....	20	16 (3)
Hauteur de l'apophyse coronéide au-dessus du bord inférieur de la mandibule.....	40	35
Largeur maximum de la branche montante de la mandibule.....	24	20
Distance entre le bord postérieur de la dernière molaire et l'angle de la mandibule.....	26	21 (4)
Hauteur totale de la tête osseuse au-dessus de l'angle de la mâchoire inférieure.....	83	76

(1) Cette mesure est prise sur le bord externe de l'alvéole de la dernière molaire encore enfoncée dans l'épaisseur de la mâchoire.

(2) La largeur maximum du palais chez le jeune mâle correspond aux premières molaires.

(3) Cette mesure est prise derrière la deuxième molaire.

(4) Cette dimension est prise du bord postérieur de l'alvéole de la dernière molaire non apparue.

Je ne puis malheureusement fixer d'une façon précise la provenance du jeune mâle type. Il n'en est pas de même du deuxième spécimen femelle que M. Thollon a capturé sur la rive gauche du Congo, en face de Brazzaville. D'après les renseignements très-précis que m'a fournis ce courageux explorateur qui depuis plus de dix ans parcourt nos possessions françaises du Congo, je puis affirmer que le *C. Tholloni* n'a jamais été rencontré sur la rive droite.

8. COLOBUS PENNANTI. (Wath.)

Colobus Pennanti. Waterhouse. P. Z. S. p. 57, 1838.

— — Ogilby. Menageries, p. 268, 1838.

Piliocolobus Bowleri. De Rochebrune. Faune de la Sénégambie (Suppl.), p. 108, pl. IV, 1886-1887.

Colobus Pennanti. De Pousargues. Ann. Sc. nat., p. 260, 1895.

a. ♂ adulte. M. de Brazza. Congo français, 1885.

b. ♀ semi-adulte. — —

Il est regrettable que ni Waterhouse, ni aucun autre auteur n'aient publié de dessin, pour faire mieux connaître cette belle et rare espèce. Faute de ce précieux renseignement, bon nombre de naturalistes, n'ayant à leur disposition aucune dépouille de ce Colobe, l'ont confondu avec un autre, et malgré le soin prévoyant qu'avait pris Waterhouse de les mettre en garde contre cette assimilation erronée, ils en ont fait un synonyme du *Simia ferruginea* (Shaw.) ou *Bay Monkey* de Pennant (1). La dénomination spécifique choisie par Waterhouse a peut-être contribué à engendrer cette confusion; mais, n'y a-t-il pas aussi à regretter dans le début de la description de cet auteur, l'emploi d'épithètes dans un sens trop absolu, nécessitant de nombreuses rectifications? De là une certaine obscurité et des doutes que n'a fait qu'accroître la forme forcément hypothétique et réservée sous laquelle sont dépeintes les couleurs préjugées des membres chez des exemplaires mutilés.

(1) « This species *C. Pennanti* is the nearest yet found to the *Bay Monkey* of Pennant, but differs, in having the throat and cheeks white. » (Waterhouse, P. Z. S., p. 57, 1838).

Il me paraît impossible de ne pas rapporter à l'espèce *Pennanti* de Waterhouse deux Colobes rapportés du Congo par M. de Brazza. Le spécimen (a) est un superbe mâle adulte, parvenu à son complet développement. Sa longueur totale est de 1^m,41, dont 73 centimètres pour la queue. La tête est forte, les membres sont longs, mais bien musclés. Toute la portion antérieure du corps montre plus de puissance que chez les autres Colobes roux, et les longs poils retombants qui garnissent les épaules et la partie antérieure des flancs, exagèrent encore ce caractère.

La coloration fondamentale du pelage des parties supérieures du corps est le roux, mais on ne trouve cette teinte dans toute sa pureté que sur les flancs et la région scapulaire qui sont d'un roux ardent, passant au roux orangé sur la face externe des membres. Sur le dessus de la tête, la nuque et la partie antérieure du dos, le roux s'assombrit et passe au brun marron foncé vers l'extrémité des poils. Au contraire, à partir du milieu du dos jusqu'à la base de la queue, les poils sont noir grisâtre à la base, roux jaunâtre à leur extrémité; et du mélange de ces deux teintes résulte une coloration jaunâtre sale qui vient se perdre graduellement dans le roux orangé de la face externe des cuisses. La queue est épaisse, couverte de poils bien fournis et assez longs, mais égaux, et ne formant pas de touffe terminale. Elle est roux orangé dans son premier tiers, mais cette teinte va s'assombrissant de plus en plus jusqu'au roux noirâtre sur le tiers distal. Sur la face postérieure des membres, à partir du coude et du jarret, les poils prennent une coloration brun sombre enfumé, qui envahit la face supérieure des poignets, et se continue sur le dessus des pieds et des mains. Cette particularité permet de distinguer aisément le *C. Pennanti* du *C. fuliginosus* (Og.) et du *C. Tholloni* où les membres conservent leur teinte roux fauve jusqu'à leur extrémité; et, sur ce point, les prévisions de Waterhouse se trouvent parfaitement d'accord avec la réalité.

Sur le devant du front, court un étroit liséré de poils

d'un noir profond, rigides et dirigés en avant au-dessus des yeux et de la racine du nez. Ce bandeau se continue en s'élargissant sur les tempes, et ses longs poils terminaux, couchés d'avant en arrière, viennent masquer l'orifice de l'oreille. Immédiatement au-dessous de cette plage temporale noire, et à partir du bord latéral des orbites, les joues et les côtés de la tête sont garnis de poils d'un blanc pur, dirigés dans le sens antéro-postérieur. Ces poils, assez courts d'abord, s'allongent de plus en plus d'avant en arrière, et remontent sur les côtés du cou jusque derrière les oreilles en ailes falciformes analogues à celles que l'on remarque chez le *Cercopithecus sabæus*. D'autre part, les poils roux marron qui bordent en avant et en haut l'espace nu que l'on remarque derrière l'oreille, se développent beaucoup plus que ceux du reste de la tête, et débordent de tous côtés le pavillon, de telle sorte que l'oreille se trouve complètement entourée et en partie masquée par ces longs poils marron, noir et blanc qui lui forment comme une aigrette circulaire. La teinte blanche des côtés de la tête et du cou, se continue sur le menton, la gorge, le devant des épaules et des bras, la poitrine, le ventre et la face interne des membres. Les poils ne présentent pas sur tout le corps une longueur uniforme. J'ai déjà signalé l'aigrette circumauriculaire formée par les longs poils des côtés de la tête et du cou, et les favoris blancs falciformes. Sur la partie antérieure des flancs, la région scapulaire et la moitié supérieure des bras, les poils prennent un grand développement, masquent complètement les aisselles, et forment une sorte de camail retombant d'un rouge ardent sur les côtés, d'un blanc pur sur le devant des épaules et des bras. A partir du milieu du dos, sur tout le train postérieur, le poil redevient court et couché contre la peau. Sur les parties inférieures, les poils blancs sont assez longs, mais clairsemés. Ils sont même rares, à partir des aisselles, sur les côtés des régions thoracique et abdominale et sur la partie supérieure de la face interne des membres. Le visage est nu, noir brunâtre

autour des yeux et à la racine du nez, couleur de chair sur le reste de sa surface. Les lèvres sont garnies sur leurs bords de quelques poils blancs, rares et courts. Les callosités sont bien développées et de couleur brun grisâtre. La peau nue des oreilles et de la paume des mains est noire. Comme on peut s'en convaincre, la description précédente n'est que l'amplification de la courte diagnose latine donnée par Waterhouse, diagnose qui me paraît beaucoup mieux dépeindre l'animal que le texte qui la suit. Cette diagnose porte : « *C. supra nigrescens, ad latera fulvescenti-rufus, subtus flavescens, cauda fusco-nigricante, genis albis.* » Il faut donc se garder de prendre au pied de la lettre les expressions suivantes du célèbre zoologiste anglais : « *The head, back of the neck, and the central portion of the back are black.* » Du reste, ainsi que je le faisais remarquer au début de cet article, Waterhouse lui-même corrige ce que sa première description présentait de trop absolu, et en atténue considérablement la portée quand il dit : « *The portion of the back which is described as black, partakes slightly of the rusty hue which prevails over the other parts of the body; it occupies but a narrow portion of the back, and blends indistinctly into the rust colour.* »

En tenant compte de ces importantes restrictions, on trouve une concordance parfaite entre la description de Waterhouse et celle d'Ogilby qui s'exprime en ces termes : « Toutes les parties supérieures et externes sont d'un rouge ou marron pourpré vif, s'assombrissant sur la tête, le dos et la queue en une teinte brun foncé, mais d'une façon si insensible qu'il n'existe aucune ligne de démarcation bien nette entre ces deux couleurs. »

Ceci répond exactement aux détails que j'ai consignés plus haut, avant même d'avoir pu prendre connaissance du travail d'Ogilby; j'ajouterai, de plus, que l'étude attentive de la description si précise donnée par ce dernier auteur, ne laisse aucun doute sur l'identité spécifique du *C. Pennanti* et du *Piliocolobus Bowleri* (Rochbr.).

Enfin, d'après des notes inédites de mon savant maître M. A. Milne-Edwards, le spécimen monté de *C. Pennanti* du British Museum (de Fernando-Po, par M. Thomson), ne diffère des exemplaires rapportés du Congo français par M. de Brazza, que par les teintes plus foncées du dos, et la nuance plus jaunâtre du pelage blanc des parties inférieures du corps; pour le reste, il y a similitude complète.

Ainsi que je l'annonçais au début de cet article, le *C. Pennanti* a souvent été rapporté par les auteurs à l'espèce *Simia ferruginea* (Shaw), *Bay Monkey* (Pennant), mais les teintes sont différentes, et réparties d'une toute autre façon chez cette dernière espèce.

Une autre différence entre ces deux types est celle de l'habitat; le *Bay Monkey* de Pennant provenant de Sierra-Leone, le type du *C. Pennanti* de Waterhouse, de Fernando-Po. On comprend cependant que ce fait ait paru d'une valeur négligeable malgré l'importance que lui attribuait Waterhouse. Toutes les provenances de Fernando-Po sont en effet sujettes à caution, car, ainsi que l'écrivait Schlegel, « on apporte souvent dans cette île des Singes vivants de la côte opposée ». Mais l'existence maintenant reconnue et authentique du *C. Pennanti* dans le Congo français, constitue au contraire un argument péremptoire en faveur de sa distinction d'avec le *S. ferruginea* (Shaw) et confirme les vues de Waterhouse. Il en est du *C. Pennanti* comme du *C. satanas*. Les types de ces deux espèces faisaient partie du même envoi de G. Knapp de l'île de Fernando-Po, et ont été décrits en même temps par Waterhouse. Depuis, le *C. satanas* a été rencontré plusieurs fois au Gabon et dans le bassin de l'Ogôoué, si bien que ces régions sont actuellement considérées comme la véritable patrie de cette espèce. Les arguments que nous venons d'invoquer en faveur de la distinction du *C. Pennanti* d'avec le *C. ferrugineus*, peuvent être employés au même titre contre sa fusion avec l'espèce *C. fuliginosus* (Og.); les aires d'habitat, de même que les teintes diffèrent totalement; du reste,

pour fixer les idées sur ce point, il ne sera peut-être pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur les espèces de Colobes roux actuellement connues, et sur leurs principaux caractères différentiels.

RÉVISION DES COLOBES ROUX.

On peut fixer à sept le nombre des Colobes roux et bruns; ce sont par ordre d'ancienneté :

C. ferrugineus (Shaw) 1800, *C. fuliginosus* (Og.) 1835, *C. verus* (v. Ben.) 1838, *C. Pennanti* (Wat.) 1838, *C. Kirki* (Gr.) 1868, *C. rufomitratu*s (Pet.) 1879, et *C. Tholloni* (A. M.-Edw.) 1886.

Vu la couleur brune dominante du pelage, les espèces *C. verus* et *C. rufomitratu*s peuvent être distraites de cette liste pour former un groupe spécial, les Colobes bruns. Dans une note publiée récemment (1) j'ai montré, du reste, que par ses caractères crâniens le *C. verus* s'éloignait de tous ses congénères et devait constituer sous le nom de *Lophocolobus* (2), un sous-genre distinct dont le *C. rufomitratu*s présente quelques-unes des particularités.

Restent alors cinq espèces de Colobes roux proprement dits qui se différencient de la façon suivante :

1° COLOBUS FERRUGINEUS. (Sh.)

Bay Monkey. Pennant. Hist. of Quadrup., 1793, 3^e édit., vol. I, p. 213.

Simia ferruginea. Shaw. General Zool., t. I, p. 39, 1800.

Colobus ferruginosus. E. Geoffroy. Ann. du Muséum, t. XIX, p. 92, n° 2.

Colobus ferrugineus. Hliger. Prodrömus, 1811.

— *ferruginosus*. Ogilby. Menageries, p. 267, 1838.

Cette espèce ne nous est connue que par la description de Pennant, relevée sur un spécimen provenant de Sierra-

(1) *Bulletin Mus. Hist. nat.*, n° 3, p. 98, 1895; *Ann. Sc. nat.*, p. 250, 1895.

(2) Ce terme subgénérique doit disparaître pour faire place suivant la loi de priorité à celui de *Lophocolobus*.

Leone, reproduite textuellement par Shaw et d'autres auteurs, et que je ne puis que transcrire ici :

« Singe avec une couronne noire; dos de teinte bai sombre; face externe des membres noire; joues, parties inférieures du corps et des membres d'un bai très clair; queue très longue, grêle et noire. »

Bien des Colobes roux ont été rapportés à tort à cette espèce, car aucun d'eux, que je sache, ne présente une livrée qui corresponde exactement à la description de Pennant, description à laquelle on est tenu de s'en rapporter scrupuleusement, faute d'autres termes de comparaison (1). Sur ce point on ne peut donc aujourd'hui que répéter ce que Waterhouse (2) écrivait en 1838, à savoir que l'on doit laisser cette espèce telle, tant qu'on n'aura pas trouvé un animal qui s'y rapporte rigoureusement.

2° COLOBUS FULIGINOSUS. (Og.)

Cette dénomination doit être étendue, à mon avis, à deux types qu'Ogilby avait cru devoir distinguer spécifiquement, mais qui ne sont en réalité que deux variétés, l'une plus claire, l'autre plus foncée d'une seule et même espèce.

a. C. FULIGINOSUS, var. RUFO-FULIGINUS. (Og.)

Colobus Temminckii. Kuhl. Beitr. z. Zool., p. 17, 1820.

— *fuliginosus*. Ogilby. Proc. Zool. Soc. London, p. 97, 1835.

— *rufo-fuliginus*. Ogilby. Menageries, p. 270, 1838.

— *fuliginosus*. Temminck. Esq. zool. côte Guinée, p. 24, 1833.

Dessus de la tête, du corps et de la racine de la queue d'une teinte brun noirâtre enfumé qui descend sur la partie supérieure des flancs et la face externe des cuisses et des bras. Le reste de la queue, des flancs et de la face externe des

(1) Le type du *Bay Monkey* de Pennant faisait partie de la collection de Sir Ashton Lever, et avait été détruit depuis longtemps déjà à l'époque où Ogilby publia ses *Menageries*, p. 236, 1838.

(2) « I think we had better let the *Bay Monkey* stand until we can find an animal agreeing with Pennant's description. » (Waterhouse, *Pr. Zool. Soc. Lond.*, p. 38, 1838.)

membres jusqu'aux extrémités, devant des épaules et favoris rouge brique. La ligne de démarcation entre le brun enfumé et le roux est des plus nettes. Sur la nuque, ou l'occiput, le brun se trouve assez fortement mêlé de roux ou de roux grisâtre, et cette teinte descend parfois jusqu'au-dessus des épaules (1). Toutes les parties inférieures sont d'un blanc jaunâtre sale.

C'est à cette variété qu'il faut rapporter le *C. Temmincki* (Kuhl), et même, suivant la loi de priorité, cette dernière dénomination devrait être employée de préférence, s'il n'y avait des raisons sérieuses pour la rejeter.

L'emploi de ce nom spécifique, en effet, renverrait nécessairement à la description de Kuhl; or cette description ne peut que donner une fausse idée des teintes qui caractérisent le type du *C. Temmincki* et la variété qui nous occupe. Telle est l'opinion d'Ogilby, qui après avoir vu le spécimen de Kuhl écrivait : «... an error in the description of Kuhl, who says that the upper and outer parts are black, whereas they are really blue. »

Ces raisons paraissent avoir été acceptées, au moins tacitement, par Temminck, qui, quinze ans plus tard dans ses Esquisses zoologiques, adopta le nom spécifique de *fuliginosus*, à l'exclusion de celui proposé par Kuhl. C'est d'ailleurs pour obvier aux inconvénients de ces synonymies trompeuses, qu'Ogilby avait repris sa première description et substitué aux deux noms *Temmincki* et *fuliginosus* en litige, l'épithète très judicieusement composée *rufo-fuliginus*. Celle-ci, de même que celle de *rufo-niger* qui s'applique à la forme suivante, méritent d'être conservées à titre subs spécifique, car elles indiquent très clairement les particularités qui distinguent les deux variétés et comme l'écrivait Ogilby, valent à elles seules toute une description.

La variété *rufo-fuliginus* est, paraît-il, assez commune sur

(1) Chez l'individu monté de *C. Temmincki*, du British Museum, cette teinte rousse se mélange au gris depuis l'occiput jusqu'au-dessus des épaules. (M. A. Milne-Edwards, *Notes inédites*.)

les rives de la Gambie et s'étend probablement jusqu'à Sierra-Leone.

b. C. FULIGINOSUS, VAR. RUFO-NIGER (Og.)

Colobus rufo-niger. Ogilby. Ménageries, p. 273, 1838.

— *ferrugineus*. Selater. Proc. Zool. Soc. London, p. 590, pl. XLVIII, 1890.

Dessus de la tête et du corps, partie supérieure des flancs, face externe des cuisses et des bras d'un noir profond (1). Queue noire ou d'un roux sombre fortement lavé de noir, et presque exclusivement de cette dernière teinte vers son extrémité. Sur tout le reste du corps, les poils sont uniformément colorés en roux marron intense. Cette variété présente les mêmes proportions que la précédente ; la distribution des teintes est, sauf pour la queue, l'exacte reproduction de ce que nous a montré la variété *rufo-fuliginus* ; seule leur intensité diffère notablement : le brun fuligineux est ici remplacé par le noir, et les couleurs blanc jaunâtre sale des parties inférieures du corps et de la face interne des membres ont disparu devant un envahissement complet de la teinte marron. A cette variété se rapporte l'individu femelle, représenté dans les *Proceedings* de 1890 sous le nom de *C. ferrugineus*, et l'on peut d'après cette planche se faire une idée très exacte des particularités de coloration qui caractérisent la variété *rufo-niger*.

Cette sous-espèce est originaire de Sierra-Leone.

Il en existe également des peaux plates mutilées au Musée britannique provenant de Fernando-Po, et données par M. Thomson et G. Knapp. Mais, ainsi que nous l'avons dit, l'authenticité de cette dernière provenance ne doit être acceptée que sous la réserve d'une importation probable.

(1) Une preuve évidente de l'étroite parenté qui unit le *C. rufo-niger* au *C. rufo-fuliginus*, c'est la présence d'une tache grise nucale sur certains exemplaires de la première espèce.

« Chez le *C. rufo-niger*, de la collection du British Museum, acheté à Stevens en 1861, la tache rousse mêlée de gris apparaît sur l'occiput, tandis qu'elle manque sur les deux peaux plates de Fernando-Po, de G. Knapp. » (M. A. Milne-Edwards, *Notes inédites*.)

3° COLOBUS PENNANTI (Wath.)

Colobus Pennanti. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 57, 1838.

— — Ogilby. Menageries, p. 268, 1838.

Ptilocolobus Bourieri. De Rochebrune. Faune de Sénégalambie (Suppl.), p. 108, pl. IV, 1886-1887.

Je crois avoir suffisamment insisté sur la parfaite indépendance de cette espèce pour n'avoir plus à donner ici qu'une courte diagnose.

Portion supérieure de la face externe des membres, flancs et région scapulaire d'un roux ardent, passant insensiblement au brun marron sombre sur le dessus de la tête, du cou, des épaules et de la moitié antérieure du dos, au roux jaunâtre sale sur la moitié postérieure du dos et sur la croupe. Extrémité des membres brun enfumé à partir des coudes et des jarrets. Queue dans le tiers proximal d'un roux vif s'assombrissant graduellement en un brun marron sur le reste de son étendue. Favoris d'un blanc pur dirigés d'avant en arrière. Gorge, poitrine, ventre et face interne des membres blanc ou blanc légèrement teinté de jaune. Pelage de l'avant-train long retombant et formant un peu camail. Pelage de l'arrière-train court et serré contre la peau.

Patrie. — Fernando-Po? Gabon, bassin de l'Ogôoué.

4° COLOBUS KIRKI. (Gr.)

Colobus Kirki. Gray. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 180, pl. XV, 1868.

— — Schlegel. Singes. Mus. Pays-Bas, p. 23, 1876.

Ptilocolobus Kirki. De Rochebrune. Faune de la Sénégalambie (Suppl.), p. 112, pl. VI, 1886-1887.

Le dessus de la tête, le dos, les flancs et toute la queue sont d'un roux ardent. La région scapulaire, la face externe des membres antérieurs et des cuisses, le dessus des mains et des pieds d'un noir profond. Bandeau frontal, favoris, côtés du cou, parties inférieures du corps, et face interne des membres d'un blanc pur. A l'exception de la face externe

des jambes où se trouvent mêlés en proportion à peu près égale des poils blancs et noirs, il n'existe sur aucune autre partie du corps ni demi-teinte ni dégradé qui permette de passer insensiblement d'une couleur à l'autre; les transitions ne sont pas ménagées, le roux, le noir et le blanc se heurtent violemment, et ce mode tout particulier de répartition des couleurs, rend le *C. Kirki* reconnaissable entre tous les Colobes roux. Cette robe singulière semble comme un assemblage hétérogène des diverses teintes que l'on trouve chez plusieurs autres Colobes et affectant les mêmes régions du corps; c'est, si l'on veut me passer cette épithète, une livrée *éclectique*.

Ainsi le pelage blanc des parties inférieures du corps de la face interne des membres et des favoris rappelle le *C. Pennanti*. La coloration rouge du dos et noire des membres est celle du *Bay Monkey* = *C. ferrugineus* (Shaw); la queue semble empruntée du *C. fuliginosus*, var. *rufo-fuliginus* (Og.), et par l'existence d'un bandeau blanc en travers du front, le *C. Kirki* forme un trait d'union entre les Colobes roux et les Colobes noirs.

Patrie. — Zanzibar.

3° COLOBUS THOLLONI. (A. M.-Edw.)

Dessus de la tête, de la nuque et des épaules d'un brun marron, passant insensiblement au rouge brique sur le reste du dessus du corps, et la face externe des membres, s'assombrissant légèrement sur les mains et la portion terminale de la queue. Favoris et devant des épaules d'un roux orange. Gorge, poitrine, ventre et face interne des membres jaune blanchâtre. Pelage uniformément court, à l'exception de deux longues mèches bien fournies de chaque côté et au-dessous de la base de la queue; caractère tout à fait spécial à cette espèce.

Patrie. — Congo, rive gauche.

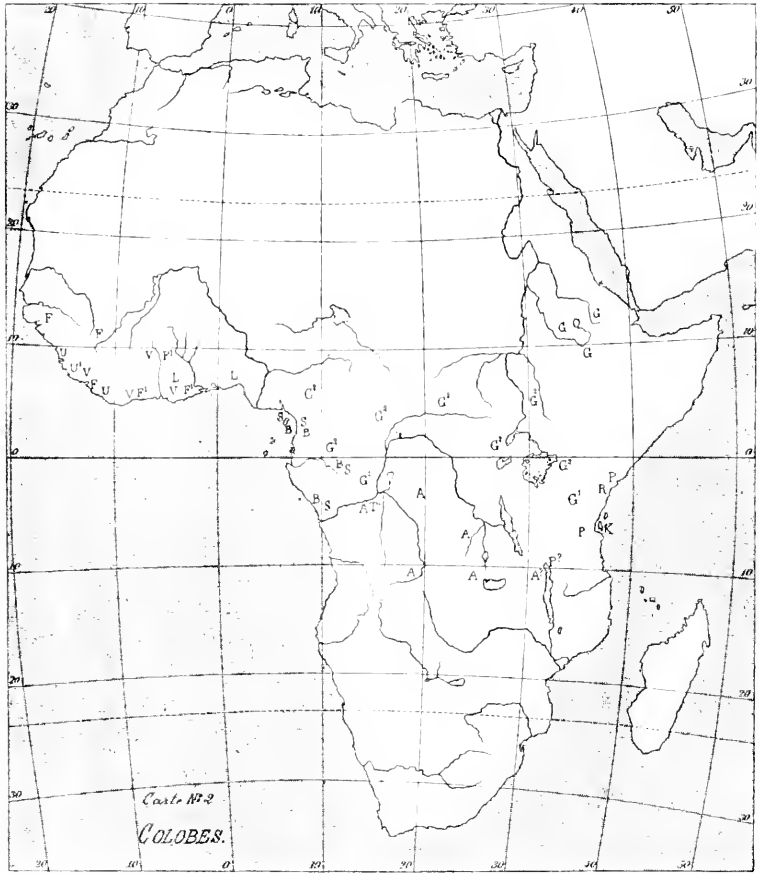
Si, comme j'ai tenté de le faire dans le tableau suivant, l'on cherche à rapprocher, suivant leurs affinités respectives,

ces différentes espèces de Colobes, on voit que la teinte, soit rousse, soit blanche des favoris, constitue un caractère d'importance primordiale qui permet de les ranger de prime abord en deux groupes bien distincts, l'un comprenant *C. Tholloni*, *C. ferrugineus* et les deux variétés du *C. fuliginosus*, l'autre constitué par *C. Pennanti* et *C. Kirki*. Pour ce dernier groupe, le blanc est également la teinte dominante du pelage des parties inférieures, tandis que chez les espèces du premier groupe la couleur fondamentale de ces mêmes parties est le jaune, avec des intensités variables jusqu'au roux. Sans présenter une fixité aussi parfaite et aussi absolue que le caractère choisi comme base, celui-ci a néanmoins une certaine valeur et mérite d'être pris en considération. J'ai ensuite utilisé comme caractères d'importance décroissante, les différences très appréciables que présentent le mode de distribution des teintes noire, brune ou rousse, et l'allongement des poils sur certaines parties du corps.

Enfin ce tableau permettra de saisir dans son ensemble l'aire de répartition géographique des Colobes roux, tout en indiquant les limites des zones particulières aux espèces qui, à part le *C. Kirki* cantonné dans l'Est, se trouvent régulièrement échelonnées le long de la côte occidentale d'Afrique depuis la Gambie jusqu'au sud du Congo.

		Colobes roux.	
Favoris roux.	Pas de mèches anales.	Dos et flancs noirs ou brun enfumé, membres roux..... <i>Colobus fuliginosus</i> (Og.).	? <i>Colobus ferrugineus</i> (Shaw)..... Sierra-Leone.
			Dos noir. Ventre marron. Queue noire ou brun noirâtre. Var. <i>rufoniger</i> (Og.). Sierra-Leone, Liberia, Côte d'Ivoire.
Favoris d'un blanc pur.	Des mèches anales. — Dessus du corps et face externe des membres d'un roux presque uniforme.	Dos brun enfumé..... Ventre jaune rougeâtre sale. Queue rousse. Var. <i>rufofuliginus</i> (Og.). Gambie, Rivières du Sud.	<i>Colobus Tholloni</i> (A. M.-Edw.)..... Congo (rive gauche).
			<i>Colobus Pennanti</i> (Wath.)..... Gabon, Ogooné, Fernando-Po?
	Bandeau frontal noir. — Face externe des membres roux. Pieds et mains brun enfumé.....		<i>Colobus Kirki</i> (Gr.)..... Zanzibar.
	Bandeau frontal blanc. Face externe des membres antérieurs et des cuisses, pieds et mains noir profond.....		

Cette carte permet de constater l'habitat exclusivement équatorial des représentants du genre *Colobus*; quant au mode de distribution des espèces dans cette zone qui ne dépasse pas 12 à 15 degrés au Sud et au Nord de l'Équateur, il présente un caractère qui mérite d'être signalé. Si l'on



écarte le *C. guereza* et ses variétés, dont l'aire de dispersion couvre toute l'Afrique centrale et chevauche sur l'Est et l'Ouest africains, on remarque que dans chaque province simienne cohabitent un Colobe à pelage noir et un à pelage roux, auxquels vient parfois s'adjoindre une espèce à pelage brun. Le fait peut paraître moins évident pour la province

située à l'Ouest du Niger. Il est à noter toutefois, que des trois espèces noires y signalées, l'une *C. polycomus* ne l'a été que pour mémoire et doit en réalité disparaître, soit comme synonyme du *C. ursinus*, soit plutôt comme espèce hypothétique. Restent les deux espèces à queue blanche, *C. ursi-*

RÉGIONS	COLOBES		
	BRUNS	ROUX	NOIRS
AFRIQUE SEPTENTRIONALE			
AFRIQUE ORIENTALE	R. <i>C. rufomitratu-</i> <i>tus.</i> (Pet.)	K. <i>C. Kirki.</i> (Gr.)	P. <i>C. palliatus.</i> (Pet.) G. var. <i>typicus.</i> (Rüpp.) G ¹ . var. <i>caudatus.</i> (Thos.) G ² . var. <i>occidentalis.</i> (Rochbr.) C. <i>guereza.</i> S. <i>C. satanas.</i> Wath.
ZONE ÉQUATORIALE	AFRIQUE OCCIDENTALE		
	Entre Congo et Niger.	B. <i>C. Pennanti.</i> (Wath.)	
	Ouest du Niger.	V. <i>C. verus.</i> (v. Ben.)	F ¹ . v. <i>rufo-niger.</i> (Og.) C. <i>fuligin.</i> { F. v. <i>rufo-fuligin-</i> <i>us.</i> (Og.)
Sud du Congo.		T. <i>C. Tholloni.</i> (A. M.-Edw.)	U. <i>C. vellerosus.</i> (I. Geof.) U. <i>C. ursinus.</i> (Og.) U ¹ . <i>C. polycomus.</i> Zim.
AFRIQUE AUSTRALE			A. <i>C. angolensis.</i> (Scl.)

mus, *C. vellerosus*, dont les étroites affinités réciproques sont bien connues. Mais, sans prétendre unifier ces deux types, je ferai observer que l'aire d'habitat du *C. vellerosus* coïncide à très peu près avec celle du Colobe roux *C. rufoniger*, tandis que d'autre part, le *C. ursinus* s'associe au *C. rufo-fuliginus*; le Colobe brun *C. verus* étant commun à ces deux sous-provinces de la région située à l'Ouest du Niger.

GENRE CERCOPITHECUS.

Avant de donner la liste des différentes espèces de Cercopithèques, si variées et si nombreuses, dans ces régions de l'Ouest de l'Afrique équatoriale visitées par nos voyageurs français, je crois nécessaire de reprendre ici la révision d'un groupe renfermant un certain nombre de formes caractérisées par la présence, sur l'extrémité du nez, d'une tache pileuse de forme nettement circonscrite, et le plus souvent de couleur blanche. Comme il arrive souvent, les zoologistes ne se sont pas toujours entendus sur l'identité des divers représentants de cette petite famille, et, soit à cause de l'excessive brièveté ou du défaut de clarté et de précision que l'on peut reprocher à certaines descriptions, soit par manque de termes de comparaison assez nombreux et assez typiques, les mêmes espèces ont été souvent décrites sous deux et même plusieurs noms. Les importantes collections rassemblées par nos voyageurs ont notablement accru le fonds déjà si riche de la série des Singes du Muséum de Paris, et à l'aide de ces précieux matériaux d'études, j'ai pu entreprendre la tâche de débrouiller la synonymie si obscure des Cercopithèques Blancs-nez. Cette diversion, sera utile, en ce qu'elle fixera définitivement, je l'espère, le nombre et les affinités des espèces connues de ce groupe ; en tous cas, je la crois indispensable pour prévenir tout malentendu et déterminer le sens précis des dénominations spécifiques que j'aurai à employer dans la suite de ce catalogue.

RÉVISION DES CERCOPITHECI RHINOSTICTI.

L'intéressante famille des Guenons à nez blanc, nommées aussi *Blancs-nez* ou *Pains à cacheter* par les voyageurs et les colons français, renferme un certain nombre de types bien distincts ; mais les zoologistes descripteurs se sont plu à les multiplier outre mesure, et il en est résulté dans ce petit groupe une inexprimable confusion.

Déjà, en 1876, Schlegel (1) avait réagi contre cette funeste tendance, et en réduisant notablement le nombre des espèces, avait apporté quelque lumière au milieu de cette obscurité. Depuis cette époque, de nouvelles espèces, les unes valides, les autres défectueuses, ont été créées, et leur révision a été entreprise tout récemment par M. Sclater (2) qui réunit tous les Cercopithèques blancs-nez dans une section spéciale sous le nom très judicieusement choisi de *Cercopithecus rhinosticti*.

On peut distinguer deux parties dans le travail de M. Sclater, la première où sont décrites et rangées par sections les espèces que l'auteur a pu contrôler *de visu*; la seconde, comprenant une liste avec l'indication des affinités des espèces dont il n'a pu se procurer les dépouilles. Le savant Secrétaire de la Société zoologique de Londres laisse ainsi aux naturalistes en possession de documents précis, le soin de combler cette lacune. On ne peut, certes, que le louer de cette sévère retenue, et chacun conviendra que cette méthode d'examen direct est le plus sûr garant de l'exactitude des observations. Mais c'est là une méthode *optima* d'une application rigoureuse difficile, pour ne pas dire impossible; et j'ai tenté, en examinant avec soin es nombreux spécimens réunis au Muséum de Paris, ou en suppléant à l'observation directe par l'étude sérieuse et approfondie des descriptions et des figures laissées par les auteurs, de compléter et de mettre au point la classification des Cercopithèques *rhinosticti* (3).

(1) Schlegel, *Mus. des Pays-Bas (Singes)*, 1876.

(2) Sclater, *On the genus Cercopithecus P. Z. S.*, p. 243, 1893.

(3) Au moment où je terminais cette révision des Cercopithèques Blancs-nez, M. Matschie faisait paraître, sur le même sujet, un travail qu'il eut l'extrême obligeance de m'adresser. (*Ueber die weissnasigen Meerkatzen*, in *Sitz. Ber. Gesellsch. naturf. Freunde*, n° 3, p. 93, 21 mars 1893.)

J'ai été heureux de constater que, sur plusieurs points, ma manière de voir concordait avec celle de M. Matschie, et la priorité de certaines rectifications introduites dans la synonymie de quelques espèces revient de droit au savant mammalogiste allemand. Il se trouve au contraire que quelques-unes des interprétations que j'ai émises, diffèrent de celles de M. Matschie. Quelques notes indiqueront brièvement sur quels points M. Matschie et moi sommes tombés d'accord, ou en opposition d'idées.

Comme leur nom l'indique, les Blancs-nez se distinguent de tous les autres Cercopithèques en ce que l'espace compris entre les narines, ou, comme le dit Schlegel, le *champ nasal*, est revêtu de poils ras, le plus souvent blancs, parfois jaunes ou rouges, mais dont la teinte éclatante se détache toujours vigoureusement sur le fond sombre, soit noir, soit bleu violacé, de la peau nue du reste de la face. La forme de ce champ nasal varie : tantôt, il s'étend très peu vers le haut, et offre l'aspect ; soit d'un triangle dont l'une des pointes descend comme un coin entre les deux angles inférieurs des narines, tandis que le côté basal opposé coupe transversalement la ligne du nez un peu au-dessus du niveau des angles supérieurs des orifices nasaux ; soit d'un losange très-surbaissé à grand diamètre transversal, débordant sensiblement le nez ; tantôt au contraire il est oblong, à grand diamètre vertical, présentant inférieurement la forme que je viens de signaler, mais remontant le long de la ligne nasale jusqu'au niveau des paupières inférieures.

Chez les Cercopithèques dont la tache nasale présente cette dernière forme, la couleur dominante du pelage est le noir relevé sur certaines parties de fines piquetures blanches. Cet ensemble de caractères les différencie nettement des espèces chez lesquelles le diamètre transversal de la tache nasale l'emporte sur le diamètre longitudinal ou vertical. Chez ces dernières, dont le pelage est de couleur brun olive plus ou moins sombre tiqueté de jaune ou de roux orange, la queue est tantôt fortement teintée de rouge sur une étendue plus ou moins grande, et tant dessus que dessous ; tantôt au contraire la queue sur le dessus est de la couleur du dos, tandis que dessous elle présente une teinte d'un blanc grisâtre pâle. Dans ce dernier cas, la tache nasale est nettement triangulaire et d'un blanc pur ; dans le premier, le champ nasal est cordiforme ou losangique, d'un blanc plus ou moins lavé de jaune ou d'un rouge éclatant. En tenant compte de ces caractères, nous pouvons, dès à présent, admettre dans les *Cercopithecini rhinosticti*, trois séries à chacune desquelles

nous donnerons pour plus de commodité le nom de l'espèce la plus ancienne et pour ainsi dire type. Ces trois séries seront :

1° La série des *Pétauristes*, ayant pour type le *C. pétaurista* (Schreb.), comprenant les espèces à pelage brun olive pâle tiqueté de jaune, dont la queue présente au-dessus la couleur du dos et au-dessous une teinte blanc grisâtre ; et dont la tache nasale, d'un blanc pur, offre nettement la forme d'un triangle.

2° La série des *Ascagnes*, ayant pour type le *C. ascagnis* (Aud.), dans laquelle viennent se ranger les espèces à pelage brun olive sombre tiqueté de roux orange, dont la queue est rouge rutilant et la tache nasale cordiforme ou losangique, blanche ou rouge.

3° La série des *Hocheurs*, ayant pour type le *C. nictitans*, dans laquelle il faut admettre les espèces chez lesquelles le diamètre transversal du champ nasal est inférieur au diamètre vertical et dont le fond du pelage est noir sans en excepter la queue tant dessous que dessus.

En répartissant chacun dans la série qui lui convient, et suivant leurs affinités respectives les divers Blancs-nez décrits jusqu'à ce jour nous aurons le tableau suivant :

1 ^{re} SÉRIE PÉTAURISTES	2 ^e SÉRIE ASCAGNES	3 ^e SÉRIE HOCHEURS
<i>C. pétaurista</i> . (Schreb.), 1775.	<i>C. ascagnis</i> . (Aud.), 1799.	<i>C. nictitans</i> . (L.), 1766.
<i>C. funtiensis</i> . (Matsch.), 1893.	<i>C. histrio</i> . (Reich.), 1863.	<i>C. Martini</i> . (Wath.), 1838.
<i>C. erythrogaster</i> . (Gr.), 1866.	<i>C. melanogenys</i> . (Gr.), 1845.	<i>C. ludio</i> . (Gr.), 1849.
<i>C. Buettikoferi</i> . (Jent.), 1886.	<i>C. picturatus</i> . (Sant.), 1886.	<i>C. Stampflii</i> . (Jent.), 1888.
<i>C. signatus</i> . (Jent.), 1886.	<i>C. Schmidtii</i> . (Mat.), 1892.	
	<i>C. erythrotis</i> . (Wath.), 1838.	

Dans ces trois séries, quelques espèces présentent une validité incontestable, mais bon nombre d'autres sont défec-

tueuses et doivent disparaître. Pour mener à bonne fin ce travail d'épuration, il nous suffira de rappeler en quelques mots les caractères de chacune des espèces adoptées comme types, de discuter et d'établir ensuite la valeur et le degré d'importance des caractères différentiels admis par les auteurs pour les espèces créées ultérieurement.

PREMIÈRE SÉRIE. — PÉTAURISTES.

La série des Pétauristes présente une homogénéité extrême, et les différentes espèces qui la composent ont toutes entre elles des analogies si parfaites, et des airs de famille si frappants, qu'il est impossible de se méprendre sur leurs affinités réciproques.

Aussi, en raison même de cette homogénéité, les coupes que l'on a établies dans ce groupe ne sont-elles basées que sur des différences dont la valeur est parfois assez minime, et que leur constance, jusqu'à ce jour incontestée, permet seule de considérer comme d'ordre spécifique. Les espèces de cette série sont au nombre de quatre :

1° CERCOPITHECUS PETAURISTA. (Schreb.)

Simia petaurista. Schreber. Säugthiere, I, p. 403, n° 21, tab. 19 B, 1775.

Cercopithecus petaurista. Erxleben. Syst. Regn. Anim. (Mamm.), p. 35, 1777.

Le Blanc-nez. Allamand. Buffon (Suppl.), t. VII, p. 67, 1789.

Aseagne femelle. Fr. Cuvier. Mamm., 1820.

Cercopithecus petaurista. Schlegel. Mus. des Pays-Bas. Singes, p. 86, 1876.

— — Jentink. Not. f. Leid. Mus., p. 33, 1886.

— — Selater. P. Z. S., p. 244, 1893.

— *fantiensis*. (1) Matschie. Sitz. Ber. Ges. naturf. Freunde. Berlin, p. 64, 1893.

Cette espèce, type de la série des Pétauristes, est parfaitement définie ; les descriptions des divers auteurs que je

(1) Le degré d'intensité de coloration des poils du dos, le plus ou moins de largeur de la raie blanche sous-auriculaire et des bandeaux noirs du vertex et des joues sont les seules différences sur lesquelles est basée la distinction spécifique du *C. fantiensis*.

viens d'énumérer sont des plus concordantes, et ne laissent pas subsister le moindre doute. Je me contenterai donc ici d'une courte diagnose, en renvoyant pour plus de détails aux ouvrages ci-dessus désignés.

Les poils des parties supérieures du corps et de la queue sont annelés de brun olive et de jaune tirant plus ou moins au roux doré vers la portion médiane du dos et de la croupe. Un bandeau noir ceint le front immédiatement au-dessus des orbites, s'étale sur les tempes jusqu'au-dessus des oreilles, et se continue *au travers du vertex*, sous forme d'une ligne transversale qui dessine et circonscrit comme une calotte sur le devant de la tête. Le ventre, la poitrine, la gorge, le menton et les côtés de la tête et du cou sont recouverts de poils blancs. Cette teinte remonte jusqu'à l'oreille, mais elle est barrée, un peu au-dessous de celle-ci, par une *étroite bande noire* qui naît de l'angle externe de l'œil, et va se perdre en arrière dans le pelage sombre tiqueté du dessus du cou.

En avant de ces favoris blancs, les joues sont garnies, sur une faible étendue, de poils noirs assez clairsemés que l'on retrouve sur la ligne du nez depuis le bandeau frontal noir jusqu'à la tache nasale pileuse blanche. Celle-ci est de forme triangulaire, la base tournée vers le haut, l'angle opposé se prolongeant en pointe jusqu'entre les narines. Le reste de la face est nu et noir. La face interne des membres et le dessous de la queue sont d'un blanc grisâtre. La ligne de séparation des teintes différentes du dessus et du dessous de la queue est nettement tracée dans les deux tiers proximaux de cet organe, puis devient moins distincte et de plus en plus confuse dans le dernier tiers. On n'observe jamais chez le *C. petaurista*, non plus que dans les autres espèces de sa série, la teinte rouge rutilant qui orne la queue des Cercopithèques de la série des Ascagnes, et, comme je l'ai déjà dit, constitue pour ces derniers un caractère exclusif.

La Côte d'Or est le seul habitat certain du *C. petaurista*.

2° CERCOPITHECUS ERYTHROGASTER. (Gray.)

<i>Cercopithecus erythrogaster.</i>	Gray.	P. Z. S.	p. 469, pl. XVI,	1866.
—	—	Murie.	P. Z. S., p. 360,	1866.
—	—	Schlegel.	Mus. Pays-Bas. Singes,	p. 69 et 80,
			1876.	
—	—	Sclater.	P. Z. S., p. 252,	1893.
—	—	De Pousargues.	Mém. Soc. Zool. de France,	p. 69, 1894.

Le *C. erythrogaster* présente absolument le même pelage que le *C. petaurista*, avec cette seule différence que les poils qui garnissent la poitrine et le ventre sont de couleur rouge brique. Le blanc ne reparait que sur la gorge, le menton et les côtés du cou et de la tête, bordé d'un étroit liséré de la teinte rouge qui remonte de la poitrine le long des côtés du cou, et vient remplacer la teinte blanche au-dessus de la ligne noire qui barre supérieurement les favoris. La face externe des membres antérieurs est un peu plus sombre que chez le *C. petaurista*, et passe au noir sur les poignets et les mains. En raison de ce dernier caractère, et de l'absence de tache nasale blanche chez les deux jeunes exemplaires des Musées de Londres et de Leyde seuls connus de M. Slater, ce savant zoologiste avait classé le *C. erythrogaster* dans sa section des *Melanochiri*. Le spécimen mâle adulte que possède le Muséum de Paris présente au contraire la tache nasale caractéristique; il en est de même pour ceux des Musées de Berlin et de Stuttgart (*Matschie*). A ce critérium que viennent corroborer d'autres analogies de pelage d'une importance indiscutable, il faut reconnaître dans le *C. erythrogaster* un Blanc-nez de la série des Pétauristes (1). Comme je l'ai déjà indiqué, l'absence de la tache nasale chez les spécimens des collections de Londres et de Leyde doit être attribuée au jeune âge, et il n'y a nul doute pour moi, que des découvertes ultérieures ne viennent changer cette présomption en certitude.

(1) Les véritables affinités du *C. erythrogaster* avaient été entrevues par M. Matschie, qui en 1893 écrivait : « diese Meerkatze hat jedoch weisse « Wangenhaare, und ist den zur petaurista-Gruppe gehörigen Affen viel « ähnlicher. » (*Sitzber. Ges. naturf. Freund.*, Berlin, p. 226, 1893.)

La patrie du *C. erythrogaster* est encore hypothétique; les rares exemplaires des Musées de Paris, Londres, Leyde et Berlin n'ont aucune indication de provenance. Toutefois M. Matschie me signale l'individu de Stuttgart comme provenant de Lagos, d'où il aurait été rapporté par le missionnaire Mann. Il serait à désirer que des recherches soient entreprises dans le Togo, le Dahomey et le Bénin qui viennent confirmer cette indication tout à fait isolée.

3° CERCOPITHECUS BUETTIKOFERI. (Jent.)

Cercopithecus Büttikoferi. Jentink. Not. fr. Leyd. Mus., vol. VIII, p. 36, 1886.

— *Büttikoferi*. Schlater. P. Z. S., p. 244, 1893.

— *Büttikoferi*. Matschie. Sitz. Ber. Ges. naturf. Freunde, n° 3, p. 99, 1893.

La seule différence à signaler entre le *C. Buettikoferi* et le *C. petaurista* est l'absence chez le premier de toute trace de bandeau noir sur le vertex entre les oreilles; pour le reste du pelage, il y a identité complète. Cette ressemblance presque absolue, et la proximité des aires d'habitat des deux espèces, porteraient à considérer le *C. Buettikoferi* (Libéria) comme une variété du *C. petaurista* (Côte d'Or). Le témoignage des auteurs, il est vrai, est unanime autant que formel sur la constance de la bandelette noire du vertex chez le *C. petaurista*, comme on peut en juger d'après les citations suivantes :

« Fascia nigra trans *caput* ab aure ad aurem. »

(ERXLEBEN.)

« Il part des oreilles une raie noire qui entoure *circulairement* toute la partie supérieure de la tête. » (ALLAMAND.)

« Quelques poils, plus noirs que les autres, entouraient le front, et passant au coin de l'œil et au-dessus des oreilles venaient *se rejoindre* derrière la tête. » (F. CUVIER.)

« La large bande noire de la base du front, qui s'étend jusqu'aux oreilles, se prolonge en outre *à travers* le vertex, en sorte que cette portion antérieure du vertex et le front entier se trouvent comme enclavés dans un *cercle noir*. »

(SCHLEGEL.)

Ces témoignages méritent certainement d'être pris en considération, et on ne peut nier qu'ils militent en faveur de l'indépendance spécifique du *C. Buettikoferi*. Toutefois si le bandeau noir interauriculaire du vertex est nettement marqué chez le *C. petaurista*, il devient plus vague chez l'espèce que M. Matschie a distinguée sous le nom de *C. fantiensis*. Cette circonstance compromet la stabilité et par conséquent la valeur du caractère admis comme spécifique par M. Jentink, car elle autorise à supposer que l'on peut trouver tous les intermédiaires entre le *C. petaurista* et le *C. Buettikoferi*. Dès lors, suivant une hypothèse que j'ai déjà émise dans un récent travail, le *C. Buettikoferi* ne devrait-il pas être considéré comme une variété purement locale, occupant le long des côtes de Guinée un territoire nettement délimité, Sierra-Léone et Libéria? D'autre part, la forme typique *C. petaurista* dans laquelle serait englobé le *C. fantiensis*, s'étendrait du cap des Palmes à l'embouchure de la Volta. Enfin, lorsque l'on sera en possession de nombreux exemplaires de provenance authentique, peut-être devra-t-on ne considérer également que comme simple variété le *C. erythrogaster* dont l'aire d'habitat comprendrait les régions situées entre la Volta et le bas Niger?

4° CERCOPITHECUS SIGNATUS. (Jent.)

Cercopithecus signatus. Jentink. Not. fr. Leyd. Mus., VIII, p. 53, 1886.

— *Martini*. Sclater nec Waterh. P. Z. S., p. 176, pl. XIV, 1884.

— — Sclater. P. Z. S., p. 245, 1893.

— *signatus*. Sclater. P. Z. S., p. 257, 1893.

— — Matschie. Sitz.-Ber. Ges. naturf. Freunde, n° 3, p. 100, 1893.

Dans cette espèce entrevue par Schlegel et définitivement établie par M. Jentink, le bandeau noir céphalique est incomplet et ne dessine qu'une demi-couronne interrompue en arrière à partir des oreilles. Ce caractère lui est commun avec le *C. Buettikoferi*; mais le *C. signatus* s'éloigne de ce dernier aussi bien que des autres types de la série des Pétauristes par la teinte gris tiqueté de ses favoris dont les

poils sont annelés de blanc, de jaunâtre et de noir. Une autre différence à signaler est l'absence de la ligne noire qui, chez les espèces que nous venons de passer en revue, part de l'angle externe de l'œil, se dirige en arrière, et coupe les favoris un peu au-dessous de l'oreille; en outre, la face externe des membres, tant les postérieurs que les antérieurs, est d'une teinte beaucoup plus sombre. Pour le reste du corps, la livrée est semblable à celle du *C. petaurista* et du *C. Buettikoferi*; mais les différences que nous venons de relever, et qui ont été bien mises en lumière par M. Jentink, constituent des caractères qui font du *C. signatus* une espèce nettement définie de la série des Pétauristes.

Le Cercopithèque décrit et figuré dans les *Proceedings* de 1884, me paraît avoir été rapporté à tort au *C. Martini* (Waterh.). Les particularités de pelage que l'on peut remarquer sur cette planche et dans les courtes diagnoses données par M. Selater en 1884 et en 1893, ne rappellent nullement les descriptions de Waterhouse, et, d'autre part, concordent trop avec le texte de M. Jentink, pour ne pas entraîner la synonymie de ce Blanc-nez et du *C. signatus* (1).

Mais, on ne saurait utilement entamer ici cette discussion, sans avoir, au préalable, rappelé les véritables caractères du *C. Martini* (Waterh.); aussi, trouverons-nous une solution plus logique et plus aisée à cette question, après l'examen des espèces de la série des Hocheurs à laquelle le *C. Martini* (Waterh.) se rattache par tous ses caractères.

L'habitat précis du *C. signatus* dans l'Ouest de l'Afrique est encore douteux. M. Jentink indique comme provenance probable Banana à l'embouchure du Congo; d'autre part M. Selater cite Fernando-Po et les côtes voisines comme patrie de son *C. Martini*.

(1) La priorité de cette rectification revient à M. Matschie qui, en 1893, dans le travail déjà cité, s'exprime de la manière suivante : « Ich vermute dass der von Selater abgebildete *C. Martini*, wenn überhaupt zu den weissnigen Meerkatzen, zu *C. signatus* (Jent.) gehört. »

DEUXIÈME SÉRIE. — ASCAGNES.

S'il n'y a pas lieu, du moins pour le présent, de réduire le nombre des espèces de la série des Pétauristes, il n'en est pas de même pour la série des Blancs-nez à queue rouge ou Ascagnes, dans laquelle règne la plus grande confusion. La cause en est peut-être dans la disparition prématurée du spécimen type de l'espèce la plus ancienne de cette série, le *C. ascanias* (Aud.), et dans la divergence des opinions d'Audebert, de Lacépède et de G. Cuvier sur la nécessité de sa séparation spécifique d'avec le *C. petaurista*.

Quoi qu'il en soit, trois espèces d'Ascagnes étaient déjà venues s'adjoindre à l'espèce type, quand Schlegel publia son Catalogue des Singes du Muséum des Pays-Bas. Ce savant zoologiste reprit et compléta la description du *C. ascanias*, rectifia ce que les diagnoses d'Audebert et de Lacépède présentaient de défectueux, mit en pleine lumière les caractères d'importance primordiale négligés et laissés dans l'ombre par ces premiers auteurs, et, à l'exception de l'espèce *C. erythrotis* (Waterh.) dont il reconnut la validité, réduisit par une logique rigoureuse le nombre des Blancs-nez à queue rouge au seul *C. ascanias*.

La question était magistralement résolue. Mais de nouvelles complications ont surgi, par suite tant de la création de nouvelles espèces, que du rétablissement de l'un des types supprimés par Schlegel.

Dans cette révision qui de nouveau s'impose, je ne puis suivre M. Selater qui, dans le but très-louable sans doute de faciliter les recherches, supprime, ou tout au moins, ne cite que tout à fait incidemment le *C. ascanias*, auquel il substitue une espèce de création récente. On ne saurait invoquer en cette circonstance l'illogisme et la désuétude, les deux seuls motifs, suivant I. Geoffroy Saint-Hilaire (1), qui légitiment l'abandon exceptionnel du nom le plus ancien ; et ce serait,

(1) I. Geoffroy Saint-Hilaire, *Cat. des Mamm.* Introduction, p. xi, 1831.

dans les comparaisons qui vont suivre, renverser complètement les rôles que de subordonner l'espèce primordiale à celles de création postérieure.

1° *CERCOPITHECUS ASCANIAS*. (Aud.)

Simia ascanias. Audebert. Hist. nat. Singes et Makis. Fam. IV, sect. II, fig. 13, 1799.

— *petaurista*. Lacépède et G. Cuvier, nec Schreber. Menageries, texte et planche, 1801.

Cercopithecus ascanias. Schlegel. Mus. Pays-Bas. Singes, p. 87, 1876.

C'est le même individu, décrit et figuré d'après le vivant par Audebert sous le nom de *Simia ascanias*, qui servit de type à la description de Lacépède et G. Cuvier; mais ces derniers se refusèrent, bien à tort, à le distinguer spécifiquement du *C. petaurista* et lui conservèrent ce dernier nom. L'animal n'appartenant pas au Muséum a disparu, et il n'en reste qu'un magnifique dessin sur vélin que l'on doit considérer comme le type de l'espèce. Ce dessin dû au pinceau de Maréchal, a été reproduit en noir dans l'ouvrage de Lacépède et G. Cuvier.

La teinte générale du pelage chez le *C. ascanias* est plus foncée que chez le *C. petaurista* (Schreb.). Les poils des parties supérieures du corps sont d'un gris ardoisé bleuâtre à la base, et sur le reste de leur longueur noir brunâtre, annelé de jaune paille sur le dessus de la tête, de roux orangé sur le dos, le haut de la face externe des membres, et le tiers basal du dessus de la queue. Sur la face externe des membres, les anneaux roux diminuent de nombre et d'importance à mesure qu'on se rapproche des extrémités, et à partir du coude et du genou, le pelage prend une teinte noire presque uniforme. Le dessous du corps et du tiers basal de la queue, ainsi que la face interne des membres sont d'un blanc nuancé de cendré bleuâtre. Les deux tiers terminaux de la queue présentent une coloration rouge rutilant en dessous et sur les côtés, passant au rouge sombre le long de la ligne médiane supérieure. Audebert et après lui Lacépède et

G. Cuvier indiquent pour la queue une couleur brune tirant sur l'olivâtre; mais, sur le dessin de Maréchal que j'ai pu consulter à la bibliothèque du Muséum de Paris, les deux tiers terminaux de la queue sont manifestement teints de rouge. Un bandeau frontal noir passe au-dessus de la ligne sourcilière, se prolonge de chaque côté de la tête et s'arrête au-dessus des oreilles. Celles-ci présentent sur leur face interne des poils d'un jaune rougeâtre, assez clairsemés, mais plus abondants vers leur bord. Les côtés de la tête sont garnis de larges favoris formés de longs poils blancs, à peine nuancés, à partir de leur base, de gris bleuâtre, puis de jaune. Les plus inférieurs de ces poils présentent des extrémités noires, qui par leur réunion tracent une ligne noirâtre bien apparente. Cette ligne part de la lèvre supérieure, se prolonge en travers des joues jusqu'au-dessous et en arrière de l'oreille et limite inférieurement les favoris qu'elle sépare du pelage blanc du menton. Des poils ras, blancs, recouvrent le champ nasal et figurent un triangle à base supérieure échancrée en son milieu par l'empiètement des poils noirs de la ligne du nez en continuité avec ceux du bandeau frontal. Autour des yeux, la peau nne est bleu teinté de violet. Le reste de la face est parsemé de poils noirs, rares sur le devant des joues, mais devenant de plus en plus serrés à mesure qu'on se rapproche de la commissure des lèvres où ils se continuent avec la ligne noirâtre qui barre inférieurement les favoris. Les lèvres et la partie antérieure du menton sont presque complètement nues et de couleur gris violet pâle, légèrement rosé. Tels sont les caractères que l'on peut assigner au *C. ascanias* d'après les descriptions d'Audubert et de Lacépède, mais surtout d'après le vélin de Maréchal. Quant à la patrie de cette espèce, nous y reviendrons après l'étude d'autres Blancs-nez à queue rouge, qu'il faut considérer comme synonymes du *C. ascanias* et qui nous fourniront des documents nombreux à ce sujet. En effet, à l'exception du *C. erythrotis* que nous étudierons plus loin, tous les autres Ascagnes que j'ai cités dans la liste qui

précède, ne sauraient être distingués spécifiquement du *C. ascanias*. Éliminons d'abord le *Cercopithecus histrio* (1) (Reich.). Les figures 256 et 257 de son travail, auxquelles Reichenbach renvoie pour cette espèce, ne sont que la reproduction réduite et inexactement coloriée de la planche de Lacépède et G. Cuvier; et celle-ci, comme je viens de l'annoncer, n'est que la gravure du vélin de Maréchal. C'est assez dire pour prouver que le *C. histrio* n'est autre que le *C. ascanias* d'Audebert. Restent les trois autres espèces : *C. melanogenys* (2) (Gr.), *C. picturatus* (3) (Sant.), et *C. Schmidtii* (4) (Matsch.); mais, avant de les étudier parallèlement, je crois nécessaire, afin d'éviter tout malentendu, d'exposer brièvement l'histoire de la première.

Il n'existe en effet aucune espèce sur laquelle règne plus d'incertitude que le *C. melanogenys* (Gr.). En mettant en parallèle les descriptions que Gray a successivement données de ce Cercopithèque en 1845, 1849 et 1870, M. Jentink en a montré toutes les discordances. Il n'y a donc pas à revenir sur ce point, et nous nous en rapporterons à la diagnose que le savant hollandais a publiée d'après des renseignements fournis par M. O. Thomas, diagnose que M. Sclater reconnaît comme seule exacte. Mais il est un autre point qui reste à élucider, c'est celui de savoir lequel des deux Cercopithèques *rhinosticti*, représentés sur la même planche par Gray, est le *C. melanogenys* ou le *C. ludio*. L'un de ces Blancs-nez est de couleur brun olive, l'autre noir verdâtre. Malheureusement, ainsi que le fait remarquer M. Jentink, aucune de ces deux figures n'est numérotée. J'ajouterai de plus, qu'il y a complet désaccord entre les indications du texte et celles de la légende de la planche. Le texte (*Proc. Zool. Soc. of London*, 1849, p. 7 et 8) indique *C. melanogenys*, pl. IX, fig. I, et *C. ludio* pl. IX, fig. II. Si l'on se reporte

(1) Reichenbach, *Die vollst. Naturgesch. d. Affen.*, p. 106, 1863.

(2) Gray, *Ann. and Mag.*, 1845, et *P. Z. S.*, p. 7, pl. IX, 1849.

(3) M. Santos, *Jorn. Sc. Lisboa*, XI, p. 98, 1886.

(4) Matschie, *Zool. Anz.*, p. 161, 1892.

à la planche indiquée, on trouve la légende suivante : 2. *C. melanogenys*. 1. *C. ludio*. Cet oubli, et cette discordance dans les numérotations ont occasionné un quiproquo regrettable, source des méprises accumulées depuis près d'un demi-siècle ; et, il faut bien le dire, cette confusion existe encore. En 1863, dans son travail sur les Singes, Reichenbach (1) donne une réduction retournée de la planche malheureuse de Gray. Suivant le zoologiste allemand, le *C. melanogenys* (fig. 254) est le Blanc-nez à pelage noir verdâtre. En 1876, dans sa Révision déjà citée, Schlegel renvoie pour le *C. melanogenys* à la figure 1 de Gray, mais sans indiquer à quel numérotage il fait allusion. Toutefois, Schlegel fait du *C. melanogenys* un proche parent du *C. nictitans*, et ajoute que ces deux espèces ont les joues colorées de la même façon. Cette assimilation est absolument contraire à la description de Gray, et le savant hollandais n'a pu commettre cette méprise que pour ne s'être inspiré que de la figure du Blanc-nez à pelage noir. La meilleure preuve de ce que j'avance est que Schlegel, pour justifier sa manière de voir, se croit obligé de donner des explications sur le choix fait par Gray de l'épithète *melanogenys*.

« L'épithète de *melanogenys*, écrit Schlegel, paraît avoir été choisie pour distinguer l'espèce du *C. petaurista*, et non pas du *C. nictitans* dont les joues sont exactement colorées comme dans le *C. melanogenys*. » L'intention de Gray était bien celle que lui prête Schlegel ; l'auteur anglais l'affirme d'ailleurs lui-même : « *The black-checked Monkey is separated from. C. petaurista by the blackness of its cheeks.* » Mais de la dissemblance qui existe, pour la coloration des joues, entre le *C. melanogenys* et le *C. petaurista* ne s'ensuit pas nécessairement, comme le pensait Schlegel, une ressemblance sous ce même rapport entre le *C. melanogenys* et le *C. nictitans*.

Gray reste muet sur ce point ; et ce silence doit être

(1) Reichenbach, *loc. cit.*, p. 105, fig. 254 et 255.

interprété à l'inverse des suppositions de Schlegel. Dans l'esprit de Gray, au contraire, la dissemblance pour la coloration des joues était telle entre le *C. melanogenys* et le *C. nictitans*, et ce zoologiste soupçonnait si peu pour l'avenir un rapprochement et une assimilation sous ce rapport entre ces deux espèces, qu'il ne s'est nullement préoccupé d'éveiller l'attention sur ce point. Aussi, pour la comparaison des favoris, ne fait-il pas intervenir le *C. nictitans*, ce que Schlegel est obligé de faire à cause de sa fausse interprétation des figures. En 1886, M. Mattozo-Santos me paraît avoir commis la même erreur; car il admet avec Schlegel des affinités entre le *C. melanogenys* et le *C. nictitans*, tandis qu'il rapproche le *C. ludio* de son espèce *C. picturatus*. Enfin, pour M. Jentink comme pour les auteurs que je viens de citer, la figure la plus sombre de la planche de Gray se rapporte au *C. melanogenys*. « *The darkest coloured one is C. melanogenys.* » Il est regrettable que M. Selater, ayant à sa disposition les spécimens types des deux espèces figurées, ait négligé de vider cette question litigieuse. Si mauvaises en effet que l'on suppose les figures données par Gray, — suivant M. O. Thomas, elles sont pires que les descriptions (1), — elles n'en réclament pas moins des éclaircissements, d'autant plus qu'on ne saurait les détruire. J'ai revu avec la plus grande attention les diverses diagnoses qui ont été données du *C. melanogenys*, et, en ne tenant compte que des caractères qui n'ont donné prise à aucune controverse, il en est résulté pour moi cette conviction que les interprétations émises par les auteurs sont complètement erronées. Le désaccord entre les figures et le texte de Gray n'est pas si considérable qu'on l'a jusqu'ici prétendu; et s'il a été jugé tel, c'est que les zoologistes ont obstinément persisté à suivre l'une ou l'autre diagnose sur la figure qui ne lui correspon-

(1) C'est également l'avis de M. Barboza du Bocage : « Nous n'arrivons même à nous faire une idée bien nette du *C. melanogenys*, tel est le désaccord que nous trouvons entre la description et la figure de Gray. » (*Jorn. Sc. Math. Phys. Natur. Lisboa*, 2^e série, n^o 1, 1889.)

daît pas. Le *C. melanogenys* ne peut pas être le Blanc-nez à pelage noir verdâtre de la planche de Gray, mais au contraire celui dont la robe présente une teinte brun olive sur les parties supérieures. A l'appui de cette manière de voir, je rappellerai les caractères suivants : pour le *C. melanogenys*, présence d'une tache temporale blanche entre l'œil et l'oreille, et forme cordée de la tache nasale : « *a large cordate spot on the nose and a small spot on each temple white* » (Gray); existence d'un bandeau frontal noir et couleur rousse de la queue : « *a band across the eye-brows, passing backwards over the ear black.... tail dark rufous* » (Jentink). Dans la figure la plus sombre de la planche de Gray, on ne constate ni tache temporale blanche ni bandeau frontal apparent et distinct du reste du pelage ; la tache nasale n'est pas cordiforme, mais allongée dans le sens vertical ou antéro-postérieur, la queue est noire : tous caractères qui concordent parfaitement avec la description du *C. ludio* : « *General black tint of the fur,.... large size und erect oblong form of the white spot on the nose,..... absence of any white on the cheeks or temples.* » Contrairement à l'opinion des auteurs, c'est donc le *C. ludio* représenté par la figure noir verdâtre qu'il faut rapprocher du *C. nictitans*, et non pas le *C. melanogenys* qui doit être rangé dans la série des Ascagnes (1).

Ce point une fois établi, et toute cause de malentendu étant écartée, nous pouvons aborder la discussion de la valeur des caractères sur lesquels sont basées les espèces *C. melanogenys* (Gr.), *C. picturatus* (Sant.) et *C. Schmidtii* (Matsch.) pour les comparer à ceux du *C. ascanias* (Aud.). J'ai adopté pour cette étude la méthode parallélique, et dans le tableau suivant j'ai relevé textuellement et mis en regard les unes des autres les principales particularités signalées chez ces trois espèces.

(1) Sur ce point je me trouve en parfaite concordance avec M. Matschie, qui, le premier, a donné une interprétation vraie de la planche de Gray dans ces quelques mots : « *Auf der Abbildung ist nun C. melanogenys links vom Beschauer, C. ludio rechts dargestellt.* » Mais, partis du même point, nous arrivons, M. Matschie et moi, à des conclusions toutes différentes.

C. MELANOGENYS (Gr.)	C. PICTURATUS. (Sant.)	C. SCHMIDTI. (Matsch.)
Dos finement tiqueté de noir et d'orange. (Jent.)	Tête, nuque et dos sombre tiqueté de jaune, chaque poil montrant des anneaux jaunes.	Dessus ondé de noir et de jaune roux brun, chaque poil ayant son tiers basal gris ardoisé pâle, le reste orné de trois petits anneaux jaune roux-brun.
Gorge, dessous du corps et face interne des membres blanchâtres. (Gr.)	Gorge blanche légèrement bleuâtre. Poitrine, ventre et face interne des cuisses gris.	Dessous du corps et face interne des avant-bras et des cuisses blanc pur.
	Face interne des bras gris sombre.	Face interne du bras et de la jambe gris d'ardoise sombre.
Les membres sont gris sombre extérieurement, passant insensiblement au noir sur les pieds et les mains. (Jent.)		Face externe des membres noire.
Une grande tache cordiforme, blanche sur le nez. (Gr.)	Une tache nasale cordiforme blanche, la pointe tournée en bas.	Une tache nasale cordiforme blanche.
Un bandeau noir sur les sourcils passant en arrière au-dessus des oreilles. (Jent.)	Un bandeau frontal noir.	Un petit bandeau noir part du bord antéro-supérieur de l'oreille et traverse le front en s'élargissant au-dessus des yeux.
La région entre l'œil et l'oreille blanchâtre. (Jent.)	La partie postérieure des favoris est jaune pâle, puis de là jusqu'aux oreilles blanc jaune bleuâtre.	Favoris larges, triangulaires s'étendant entre l'œil, le coin de la bouche et l'oreille, blancs légèrement teintés de jaunâtre.
Bas des joues noir. (Jent.)	Favoris noirs.	Une petite bande noire part du coin de la bouche et limite en bas le plus grand côté des favoris.
Queue roux sombre. Jent.	Queue rouge brun dessus et dessous, excepté à la face inférieure de sa base où elle a la même couleur que le ventre.	Queue rouge; extrémité noirâtre; racine, au-dessus de la couleur du dos, au-dessous blanche.

Après une comparaison attentive de ces trois espèces entre elles et avec le *C. ascanius* (Aud.), les seules différences appréciables que l'on puisse relever dans les descriptions sont les suivantes :

Le pelage des parties inférieures du corps est indiqué tantôt comme étant d'un gris foncé, *C. ascanius* (Audebert), tantôt comme étant d'un blanc pur, *C. Schmidtii* (Matschie), ou enfin de teintes intermédiaires entre ces deux extrêmes. D'autre part, il faut signaler des écarts sensibles dans la largeur et l'étendue des favoris blancs, occupant toute la joue entre l'oreille, l'œil, la commissure des lèvres et la bande noire limite inférieure chez le *C. Schmidtii* (Matschie), ou réduits à une simple tache temporale par suite de l'envahissement de la teinte noire, d'où, élargissement considérable de la bande noire inférieure, *C. melanogenys* (Gray), remontant le long des joues jusqu'à l'œil, « *black whiskers* ». *C. picturatus* (M. Santos) et *C. ascanius* (Audebert). Ces divers aspects que présentent les favoris ont été très heureusement rendus par les diagnoses courtes mais précises de M. Sclater « *genis late* » ou « *anguste nigris* » (1). Mais ces différences ont-elles une valeur spécifique réelle ? Pour en juger, je me permettrai une comparaison avec une espèce bien déterminée, dont le pelage présente des analogies frappantes avec les espèces en litige ; je veux parler du *C. cephus*.

Le Muséum de Paris possède une magnifique série de cette espèce comprenant quatorze spécimens de tout âge et de sexes différents. En comparant tous ces exemplaires, on constate que le pelage des parties inférieures présente des différences très-appreciables selon les individus, et varie du blanc presque pur au gris bleuâtre foncé, suivant que manque ou prédomine la teinte bleue que mentionne M. Mat. Santos chez le *C. picturatus* : « *a blue colour... which appears through in the white and greyish regions* ».

(1) Dans le travail de M. Sclater s'est glissée une erreur involontaire due à une interversion des diagnoses. L'épithète « *late nigris* » doit se rapporter à mon avis au *C. melanogenys* et non pas au *C. Schmidtii*.

Chez ces Moustacs, les caractères des favoris ne sont pas moins variables. Sur certains exemplaires, la tache temporale jaune est excessivement réduite, et largement bordée de noir ; chez d'autres, la teinte jaune montre plus d'amplitude et ne présente à sa limite inférieure qu'un étroit liséré noir parfois faiblement estompé ; chez d'autres enfin, les poils noirs ne se remarquent que sur les lèvres, et cette teinte s'arrête à leur commissure. Ces différences ont été observées et reconnues sur d'autres spécimens par bon nombre de naturalistes, car il est peu de figures du Moustac qui se ressemblent sous ce rapport ; je n'en puis citer un exemple plus concluant que les trois dessins de cette espèce que l'on trouve dans le travail de Reichenbach (fig. 251, 252, 253). Aucun auteur, pourtant, n'a songé, et avec raison, à attribuer à ces dissemblances une valeur spécifique ; et l'espèce *C. cephus* ne compte même aucune variété. On est en droit, dès lors, de se demander pourquoi il n'en serait pas de même pour le *C. ascanias* ; et comment des variations absolument identiques, ont été jugées individuelles et de nulle valeur pour une espèce, au contraire d'une extraordinaire importance pour une autre, au point d'amener les zoologistes à substituer trois nouvelles espèces à l'espèce type méconnue.

M. Matschie invoque encore, pour la distinction spécifique du *C. Schmidtii*, le pelage blanc des oreilles. Bien qu'Audebert admette chez l'Ascagne des oreilles couleur de chair mais nues, sur le vélin de Maréchal, elles sont manifestement bordées de poils d'un jaune rougeâtre, ainsi que je l'ai signalé plus haut, ce qui concorde suffisamment avec les épithètes « *rufous* » de Gray et « *light brown* » de M. Mat. Santos.

Toutefois, une certaine variation dans la teinte de ces poils ne présente rien d'inadmissible ; la tache nasale elle-même, toujours décrite comme étant d'un blanc pur (sauf chez le *C. erythrotis*,) n'en est pas exempte, ainsi que j'ai pu le constater sur plusieurs exemplaires où la base supérieure

du triangle nasal était teintée de jaune sur une largeur assez grande. Enfin M. Sclater se base, pour différencier le *C. Schmidtii* du *C. melanogenys*, sur ce que cette dernière espèce présente un pelage moins tiqueté, et la queue d'un rouge beaucoup moins éclatant. Ces différences, certainement très sensibles entre le *C. melanogenys* et le *C. Schmidtii* adulte, disparaissent si on compare, comme il faut le faire ici, le *C. melanogenys* au *C. Schmidtii* jeune, tel que nous le connaissons par la description de M. Matschie. Le spécimen type du *C. melanogenys* n'est en effet qu'un tout jeune individu, puisque, comme nous l'apprend M. Jentink, ses dents de lait sont encore en place, et que la première molaire est la seule dent permanente qui soit sortie de son alvéole.

La fusion de toutes ces espèces en une seule me paraît donc utile autant que nécessaire. Déjà en 1889, M. Barboza du Bocage (1) avait identifié le *C. picturatus* et le *C. Schmidtii*, par conséquent à une époque antérieure à la publication de cette dernière espèce qui, circonstance peu commune, se trouve ainsi avoir été condamnée même avant que de voir le jour (2). « M. Sclater, écrit le zoologiste portugais, appela l'attention de la Société zoologique de Londres dans la séance du 23 juin 1887 sur un *Cercopithecus du Tanganika* (depuis *C. Schmidtii*), facile à distinguer du *C. petourista* par sa queue rouge dans les derniers deux tiers, lequel, d'après ces indications, nous sommes disposé à croire identique à notre individu *C. picturatus*. » Poussé par la logique même des faits, M. Barboza du Bocage va plus loin et pose nettement la question suivante : « Ces Cercopithèques (*C. picturatus* et *C. Schmidtii*) sont-ils l'un et l'autre réellement distincts du *C. ascanias*? C'est seulement en

(1) Barboza du Bocage, *loc. cit.*

(2) L'espèce *C. Schmidtii* est en effet de création plus récente que le travail de M. Barboza du Bocage, elle était donc inconnue de ce naturaliste. Mais en introduisant, par une sorte d'anticipation et d'anachronisme, ce nom nouveau et en quelque sorte posthume dans le texte de M. Barboza, je ne crois pas dénaturer en quoi que ce soit l'idée de l'auteur, puisque le Cercopithèque innommé dont il parle a été assimilé depuis au *C. Schmidtii* par MM. Matschie et Sclater eux-mêmes.

comparant ces individus à un exemplaire authentique de *C. ascanias* qui manque à nos collections qu'il serait possible d'arriver à un résultat définitif. » Le seul obstacle qui paraît avoir arrêté M. Barboza du Bocage dans l'assimilation du *C. picturatus* au *C. ascanias* est que, dans la figure du *C. ascanias* publiée par Audebert, la queue est indiquée comme étant couverte de poils de même couleur que ceux du dos.

Inutile de répéter ici ce que nous avons dit à propos de la queue dans la description du *C. ascanias*.

Les zoologistes se sont fait une fausse idée de cette espèce pour n'avoir consulté ou pu consulter que la planche du travail d'Audebert. Le vélin de Maréchal n'est jamais cité, et ne paraît connu d'aucun d'eux. L'original du *C. ascanias* ayant disparu, ce dessin doit, au même titre que celui d'Audebert, être considéré comme le type de l'espèce. L'antériorité, de plus, lui est acquise, puisqu'il se trouve déjà cité, et même avec éloge, par Audebert lui-même, et on peut le regarder comme le seul document véritablement authentique que réclame M. Barboza du Bocage pour baser une comparaison irréprochable. S'il faut avoir une confiance égale dans les deux dessins coloriés du *C. ascanias* type (et rien n'autorise une préférence quelconque), il en ressort ce fait indiscutable que le même animal a été vu, d'abord par Maréchal avec la queue rouge, puis, quelque temps après par Audebert avec la queue de couleur olivâtre comme le dos (1).

Dès lors, sans parler des variations individuelles dont les zoologistes n'ont pas tenu assez grand compte, ne doit-on pas admettre des influences d'habitat ou de saisons, et l'existence de plusieurs livrées comme chez certaines espèces de Sciuridés africains, dont on a, de ce fait, passablement réduit le nombre ?

Par suite de la fusion des espèces *C. histrio* (Reich.), *C. me-*

(1) Pour ces différences dans la coloration de la queue, voir plus loin l'article sur les Moustacs (p. 211).

lanogenys (Gr.), *C. picturatus* (Sant.) et *C. Schmidtii* (Matsch.) en une seule, le *C. ascanias* (Aud.), on peut se rendre un compte exact de l'immense étendue de son aire de répartition qui traverse l'Afrique tropicale depuis la rive Nord du Victoria-Nyanza (Murchison-bay) et la rive occidentale du Tanganika (Manyema), *C. Schmidtii*, jusqu'aux possessions portugaises de la côte d'Angola (Quimpampala près d'Ambriz), *C. picturatus*. MM. Thollon et Brusseaux en ont aussi rapporté des exemplaires de la rive gauche du Congo, en face des points de confluence de ce grand fleuve avec les rivières Alima et Oubangui.

Toutes ces provenances absolument certaines, permettent donc d'affirmer que, suivant la latitude, l'Ascagne doit se rencontrer depuis le versant Nord de la ligne de partage des eaux des deux bassins Zambèze-Congo, jusqu'au fond de l'immense boucle formée par ce dernier cours d'eau qui l'arrêterait au Nord.

2° CERCOPITHECUS ERYTHROTIS. (Wath.)

Cercopithecus erythrotis. Waterhouse. P. Z. S., p. 59, 1838, et p. 71, 1841.

— — Fraser. Zool. typ., pl. IV, 1848.

— — Schlegel. Mus. Pays-Bas. Singes, p. 70, 1876.

— — Slater. P. Z. S., p. 176, 1884, et p. 246, 1893.

Le fond du pelage chez le *C. erythrotis* présente une grande ressemblance avec celui de l'Ascagne. Sur les parties supérieures du corps, les poils d'un noir brunâtre sont annelés de jaune clair sur la tête et les flancs, tirant au roux orange sur le dos. Les membres antérieurs sont noir grisâtre sur leur face externe, les postérieurs plus pâles et d'un gris vaguement tiqueté de jaune. Le menton et la gorge sont blancs, mais cette teinte passe au gris ardoisé bleuâtre sur la poitrine, le ventre et la face interne des membres.

Un bandeau noir, interrompu en avant sur la ligne médiane, couvre le front et les tempes. Les joues et les côtés de la tête sont garnis de favoris d'un blanc légèrement jaunâtre, barrés inférieurement et séparés du pelage du menton par

une large bande noire pointillée de jaune qui semble la continuation des longs poils noirs relativement abondants qui couvrent le bord de la lèvre supérieure. La tache nasale diffère, pour la forme et la couleur, de celle de l'Ascagne. Chez le *C. erythrotis*, le champ, couvert de poils ras d'un rouge de rouille, n'est plus à proprement parler exclusivement nasal; il remonte le long de la ligne du nez jusqu'au niveau des paupières inférieures, mais en même temps s'étale et déborde sur les joues en s'atténuant graduellement, et l'extrémité aiguë de ces prolongements latéraux arrive presque en contact avec les poils noirs qui forment un étroit liséré en avant des favoris. La tache nasale présente donc la forme d'un losange surbaissé dont la grande diagonale horizontale, coupe perpendiculairement la ligne du nez un peu au-dessus du niveau des narines. Un autre caractère permet encore de distinguer facilement le *C. erythrotis* du *C. ascanias*. Chez ce dernier, la teinte rouge rutilante ne se remarque que sur les deux tiers terminaux de la queue, tandis que chez le *C. erythrotis*, cette même teinte colore la queue dès sa base, et, inférieurement, s'étale sur la région anale et l'aîne. Enfin les oreilles, plus développées que chez l'Ascagne, sont couvertes sur leur face interne de poils assez longs et assez denses, d'une teinte rouge de rouille analogue à celle de la tache nasale; de là le nom spécifique choisi par Waterhouse.

On ne cite comme patrie du *C. erythrotis* que l'île de Fernando-Po (Waterh.) et le Cameron (Matschie).

Par suite des nombreuses synonymies que nous avons admises, la classification des Ascagnes se trouve donc considérablement simplifiée, et la question ramenée au point où l'avait laissée Schlegel en 1876. Ainsi que l'avait reconnu le savant hollandais, le nombre des espèces de cette série se réduit à deux, le *C. ascanias* et le *C. erythrotis*. Ces deux types, nettement définis, et reconnaissables entre tous les Blancs-nez par la teinte rouge de leur queue, nous ont également montré que le blanc n'est pas la couleur exclusive de

la tache nasale. A ce point de vue, l'épithète de *rhinosticti* choisie par Selater répond mieux aux besoins de la classification et doit être préférée, car elle ne préjuge en rien de particularités de coloration, considérées comme fixes, au contraire sujettes à des variations, dont on ne connaît peut-être pas encore toute l'étendue. L'épithète de « Blanes-nez », vraie pour les Pétauristes et les Hocheurs, ne saurait être appliquée logiquement aux Ascagnes ; elle devrait donc être rejetée si un long usage ne l'avait pour ainsi dire consacrée, à tel point qu'en l'employant, l'intention est de signaler seulement la présence d'une tache nasale, complète abstraction faite de toute indication de couleur.

Pour terminer ce qui a trait à la série des Ascagnes, il me reste à signaler une espèce qui présente avec eux des affinités incontestables, le *C. cephus* (L.) ou Moustac.

Par le mode de coloration de la queue, le Moustac se rapproche du *C. ascanius* ; pour le reste du pelage, il ressemble d'une manière frappante au *C. erythrotis*, comme l'avait reconnu Waterhouse lorsqu'il décrivit cette dernière espèce. Mais il se distingue de ces deux types, par la singulière coloration de la face dont le fond bleu est marqué, immédiatement au-dessous des narines et au-dessus des poils noirs qui bordent la lèvre supérieure, d'une bande en chevron blanche et nue, simulant comme une moustache relevée. Dans la grande généralité des cas, la ligne nasale est presque complètement glabre et teintée de blanc bleuâtre ; on n'y observe donc pas à proprement parler de champ nasal, dans le sens que nous avons attribué à cette expression, c'est-à-dire un espace bien circonscrit, couvert de poils ras et serrés, dont la teinte, quelle qu'elle soit, se détache vivement sur le fond sombre du reste de la face. On ne peut pas, en effet, considérer comme tache nasale les quelques poils blancs clairsemés que l'on rencontre sur le chanfrein de quelques individus de l'espèce *C. cephus*. Suivant Pucheran, il est vrai, la tache nasale pileuse ne manquerait pas à tous les âges et s'observerait parfois chez les jeunes. « Une jeune guenon,

écrivait ce naturaliste, appartenant au type *C. cephus*, nous est arrivée du Gabon (Aubry-Lecomte). Cet individu porte dans le milieu de sa région nasale, une tache triangulaire à base inférieure entièrement composée de poils blancs... il est probable que, par les progrès de l'âge, la tache blanche médio-nasale s'évanouit. C'est un fait que des observations ultérieures sont seules aptes à confirmer ou à infirmer (1). » Je n'ai pas pu, malheureusement, contrôler le fait sur le spécimen signalé par Pucheran, mais j'ai constaté la même particularité chez un *C. cephus* adulte faisant partie des collections rapportées du Congo par M. de Brazza. Cet individu présente des poils blancs assez abondants sur le nez, depuis les narines jusqu'entre les yeux, plus clairsemés sur les joues; mais dont le groupement dessine visiblement une tache nasale assez bien circonscrite supérieurement, limitée en bas, en dehors des narines, par la tache blanche en chevron complètement nue de la lèvre, et qui par sa forme losangique à grande diagonale horizontale, rappelle le champ nasal rouge du *C. erythrotis*. Jointe aux autres ressemblances de pelage, ces deux faits sont très suggestifs; mais ils sont trop exceptionnels pour autoriser l'admission du Moustac parmi les Blancs-nez proprement dits, et ne peuvent que contribuer à établir plus solidement les affinités que nous avons signalées entre le *C. cephus* et le *C. erythrotis*. Il en est du Moustac comme du *C. leucampyx* (Fisch); à ces deux espèces manque la tache nasale pour être admises, la première parmi les Ascagnes, la seconde parmi les Hocheurs qu'il nous reste à passer en revue.

TROISIÈME SÉRIE. — HOCHEURS.

Les Cercopithèques appartenant à cette série se distinguent au premier abord, par la forme de la tache blanche nasale, de tous les Blancs-nez que nous avons examinés jus-

(1) Pucheran, *Rev. et Mag. de Zool.*, p. 195, 1837.

qu'ici tant Pétauristes qu'Ascagnes. Chez ceux-ci, quelle que soit la forme triangulaire, cordée ou losangique de la tache nasale, son diamètre transversal ou horizontal l'emporte toujours, et parfois de beaucoup sur son diamètre longitudinal ou vertical. Chez les Hocheurs, la forme du champ nasal est tout autre. Schlegel l'avait définie triangulaire à base inférieure, mais, comme le fait remarquer avec raison M. Jentink, c'est plutôt un carré et, pour préciser davantage encore, un losange, mais qui ne rappelle en rien la tache nasale du *C. erythrotis*. Le champ nasal des Hocheurs, toujours d'un blanc parfait, s'étend en effet angulairement en bas entre les narines, presque autant qu'il remonte le long du chanfrein jusqu'au niveau des paupières inférieures. C'est, si l'on veut, la tache nasale des Pétauristes et de l'Ascagne, augmentée d'un second triangle placé au-dessus du premier symétriquement par rapport à leur base commune. Partant, le diamètre longitudinal ou vertical du champ nasal s'en accroît d'autant, et il est plutôt supérieur qu'égal à son diamètre horizontal et transversal. Quatre espèces de Blancs-nez appartiennent incontestablement à la série des Hocheurs. Ce sont le *C. nictitans* (L.) (type de la série, le *C. Martini* (Waterh.), le *C. ludio* (Gr.) et le *C. Stampflii* (Jent.).

4° CERCOPITHECUS NICITANS. (L.)

Simia nictitans, Linné, Syst. Nat., 12^e édit., t. I, p. 40, n° 23, 1766.

Cercopithecus nictitans, Erxleben, Syst. Regn. Anim. Mamm., p. 35, n° 43, 1777.

La Guenon à nez blanc proéminent, Buffon, Hist. nat. (Suppl.), t. VII, p. 72, pl. XVIII, 1789.

Le Hocheur, Audebert, Hist. nat. Singes et Makis, Fam. IV, sect. I, fig. 2, 1799.

Cercopithecus nictitans, Fr. Cuvier, Mamm. (texte et planche), 1823.

Schlegel, Mus. Pays-Bas, Singes, p. 89, 1876.

Sclater, P. Z. S., p. 246, 1893.

Chez le Hocheur, le noir est la teinte dominante du pelage. Sur les tempes, la nuque, les épaules, et les membres antérieurs tant à leur face interne qu'à leur face ex-

terne, les poils sont d'un noir profond et pur de tout mélange, ainsi que sur la partie distale des membres postérieurs et de la queue. A l'exception du menton et de la gorge qui montrent une teinte gris enfumé, les autres régions du corps présentent une couleur noir liqué de blanc plus ou moins jaunâtre suivant les individus, et rappelant la robe du *C. leucampyx* Fisch. Cet aspect est dû à la présence de trois anneaux blancs assez étroits qui coupent la teinte noire sur la moitié apicale des poils. Sur la face supérieure du corps, ces anneaux blancs sont très nets, et se détachent franchement sur le fond noir; sur la poitrine, le ventre et le haut de la face interne des membres postérieurs, les anneaux blancs n'ont au contraire que des limites vagues et se fondent insensiblement dans la teinte noire, ce qui fait paraître ces parties d'une couleur noir cendré à peu près uniforme.

La patrie de ce Blanc-nez paraît limitée à cette partie de l'Ouest de l'Afrique comprise entre l'embouchure du Congo et le Camerou. On n'en cite aucun spécimen provenant des régions situées à l'Ouest du Niger.

2° *CERCOPITHECUS MARTINI*. Wath.

- Cercopithecus Martini*, Waterhouse nec Schlater, P. Z. S., p. 58, 1838, et p. 74, 1841.
 — *tudio*, Gray nec Schlegel, P. Z. S., p. 8, pl. IX, 1849.
 — *Martini*, Schlegel, Mus. Pays-Bas, Singes, p. 89, 1876.
 — *melanocephalus*, Schlegel nec Gray, Mus. Pays-Bas, Singes, p. 90, 1876.
 — *Stampfli*, Jenlink, Not. f. Leid. Mus., p. 10, 1888.

A côté du Hocheur proprement dit ou *C. nictitans*, viennent se ranger trois autres espèces, qui s'en distinguent par leur teinte moins sombre, surtout sur les parties inférieures du corps et le haut de la face interne des membres, où le blanc domine. Ces trois types doivent, à n'en pas douter, être séparés spécifiquement du *C. nictitans*, mais je doute qu'il existe des différences assez franchées, pour autoriser entre eux la moindre distinction.

Le plus anciennement connu, le *C. Martini*, fut décrit en 1838 par Waterhouse, qui compléta son étude en 1841 d'après des spécimens plus nombreux, mieux conservés, mais également mutilés de la face et des extrémités des membres. De là l'absence de toute indication de tache nasale dans les écrits du savant zoologiste anglais.

Quelques années plus tard, en 1849, Gray créa l'espèce *C. ludio*, pour un spécimen dont il publia la figure sur la même planche que le *C. melanogenys*. Je crois avoir suffisamment démontré plus haut, comment la plupart des auteurs avaient été dévoyés dans l'interprétation qu'ils ont donnée de cette planche, et je me contenterai de rappeler ici que pour nous le *C. ludio*, est le Blanc-nez figuré par Gray avec le pelage noir verdâtre.

Enfin la troisième espèce, le *C. Stampflii*, a été décrite récemment par M. Jentink d'après un spécimen adulte rapporté de Libéria par M. Stampfli, et un jeune mâle ayant vécu en captivité, et classé antérieurement par Schlegel sous le nom de *C. melanogenys*.

Pour l'étude comparative des caractères de ces trois espèces, j'emploierai la méthode dont je me suis servi déjà pour l'examen des Ascagnes, en rassemblant parallèlement en un tableau les principales particularités de pelage observées par les auteurs.

C. MARTINI. (Wath.)	C. LUDIG. (Gr.)	C. STAMPFELI. (Jent.)
Chaque poil gris à sa base a sa portion apicale noire marquée généralement de trois anneaux d'un jaune blanchâtre. 1838.	Noirâtre, finement tiqueté de jaune.	Poils du devant de la tête, du dos et des flancs d'une teinte grise plus ou moins rousse; chaque poil étant annelé de noir et de jaune roux.
Sommet de la tête et membres antérieurs noirs. 1838. Face supérieure de la tête, région occipitale, épaules et membres antérieurs noirs. 1841.	Face, tempes, sommet de la tête, épaules et membres antérieurs noirs.	Sommet de la tête, nuque et membres noirs.
Membres postérieurs noirâtres, les poils n'étant que vaguement annelés.	Face externe des membres postérieurs noirâtre.	
La queue est d'un noir uniforme excepté à la base et près de la base où les poils sont vaguement annelés de gris. 1841.	Portion terminale de la queue noirâtre.	Moitié basale de la queue d'une teinte grise plus ou moins rousse, moitié terminale noire.
Sous la base de la queue se trouvent quelques poils d'un brun rougeâtre sombre.	Croupion et face inférieure de la base de la queue d'un brun rougeâtre sombre.	
Gorge d'un blanc sale. Poils de la face inférieure du corps d'une couleur de suie grisâtre, vaguement annelés de blanchâtre. Chez les jeunes individus, le dessous du corps est plus clair.	Gorge, partie supérieure de la face interne des bras, et face inférieure du corps, blanchâtres.	Menton, poitrine, portion antérieure du ventre et partie supérieure de la face interne des bras, blancs.
Très proche parent du <i>C. nictitans</i> , toutefois la teinte générale est légèrement grisâtre.	Teinte générale du pelage noire.	
	Une large tache blanche oblongue sur le nez. — Grande dimension et forme oblongue droite de la tache blanche nasale.	Base du triangle formé par le champ nasal tournée vers le bas, son angle opposé se prolongeant vers le haut en pointe jusque sur l'entre-deux du bord inférieur des orbites.

En parcourant ce tableau, on peut se convaincre qu'il est difficile de trouver deux descriptions qui se ressemblent plus que celles du *C. Martini* et du *C. ludio*; c'est à un point tel, que l'une semble le décalque de l'autre. Les mêmes particularités y sont signalées dans les mêmes termes et sous les mêmes épithètes. Cette identité absolue des diagnoses, entraîne de toute évidence celle des deux espèces et me dispense de m'arrêter plus longuement sur ce point.

On trouve chez le *C. Stampflii* des teintes semblables réparties de la même façon que chez les deux espèces précédentes, et il n'y a à noter comme différences que la teinte plus ou moins rousse des anneaux jaunes des poils, et l'absence de poils brun rougeâtre sous la base de la queue. Du moins, cette teinte particulière n'est pas signalée par M. Jentink, qui indique la moitié basale de la queue comme étant de même couleur que le dos. Cette légère différence entraîne-t-elle la distinction spécifique du *C. Stampflii*? Il est permis d'avoir quelques doutes à ce sujet, car la constance et la régularité de la tache rousse anale me paraissent soumises à des fluctuations dont on ne saurait encore fixer les limites. D'après Waterhouse, cette marque n'intéresse que le dessous de la base de la queue chez le *C. Martini*; suivant Gray, elle remonte sur le croupion chez le *C. ludio*; enfin, j'en ai rencontré des vestiges de chaque côté de la base de la queue chez quelques *C. nictitans*. Je crois donc qu'il n'y a pas là matière à séparer spécifiquement le *C. Stampflii* du *C. ludio*, étant donnée l'exacte concordance de tous les autres caractères. Sur ce point je suis donc en complet accord avec Schlegel, qui avait catalogué comme *C. melanogenys* l'un des spécimens sur lesquels M. Jentink a basé l'espèce *C. Stampflii*. Ceci peut paraître paradoxal et quelque peu incompréhensible, mais, qu'on se rappelle le regrettable quiproquo occasionné par la discordance entre les numéros du texte et de la planche de Gray. Le *C. melanogenys* de Schlegel n'est autre que le *C. ludio* de Gray et vice

versa (1). Le savant hollandais, il est vrai, n'admettait pas la synonymie du *C. Martini* et de son *C. melanogenys* (*C. ludio* de Gray); mais il me semble difficile de ne pas reconnaître le parallélisme rigoureux des descriptions de ces deux espèces, ce qui est une preuve péremptoire de leur identité et dispense de tout commentaire. Je proposerai donc de fusionner les trois espèces en une seule qui, suivant la loi de priorité, porterait le nom de *C. Martini* (Waterh.). Les caractères de cette espèce dûment établis, il me reste à donner les explications, retardées jusqu'ici, sur la synonymie que j'ai admise entre le *C. signatus* (Jent.) et le *C. Martini* (Sclat. nec Waterh.). Le Cercopithèque figuré dans les *Proceedings* de 1884, pl. XIV, ne me paraît pas, en effet, répondre aux diagnoses du *C. Martini* données par Waterhouse. Ce dernier type appartient à la série des Hocheurs, et, comme l'affirme Waterhouse lui-même, est très proche parent du *C. nictitans*, « *most nearly allied to C. nictitans* ». Les caractères du Cercopithèque figuré par M. Sclater, montrent au contraire des affinités très prochaines avec le *C. petaurista*. Cette relation n'avait d'ailleurs pas échappé au savant secrétaire de la Société zoologique de Londres, car il reconnaît lui-même ce Blancnez a close ally of *C. petaurista*.

C'est donc dans la série que j'ai nommée celle des Pétauristes, que ce spécimen doit prendre place; et si l'on examine à laquelle des espèces de cette série l'on doit le rapporter, le *C. signatus* me paraît tout désigné pour ce rôle. On peut, en effet, suivre de point en point la description que M. Jentink a donnée de cette espèce, sur la figure du *C. Martini* (Sclat.). Voici d'ailleurs cette description :

(1) Cette conclusion, qui découle nécessairement de l'interprétation vraie de la planche de Gray, est celle à laquelle était arrivé de son côté M. Matschie qui, de ce fait, établit la synonymie entre le *C. ludio* (Gr.) et le *C. Stampflii* (Jent.).

« Dieser *C. Stampflii* ist aber nicht anderes als *C. ludio* (Gr.) ».

Mais M. Matschie conserve à cette dernière espèce son autonomie et la distingue du *C. Martini* (Wat.), dont il laisse d'ailleurs l'habitat indéterminé.

« Les parties supérieures du corps et de la queue, les parties inférieures du corps et la face interne des membres présentent les mêmes teintes que le *C. petaurista*. Membres postérieurs de même couleur que les antérieurs, mais plus sombres que chez le *C. petaurista* et le *C. ascanias*. Face inférieure de la queue blanc sale. Poils des côtés de la tête grisâtres (chacun d'eux étant annelé de blanc, de jaunâtre et de noir), et nettement séparés de la teinte plus rougeâtre du dessus de la tête par un bandeau noir qui court d'une oreille à l'autre en passant au-dessus des orbites. Ce bandeau ressemble exactement à celui que l'on trouve chez le *C. petaurista*, mais ne se continue pas en une bande noire circulaire traversant le vertex comme dans cette espèce. Les côtés du museau, et quelques poils sur le devant de la lèvre inférieure, sont noirs. La tête paraît plus élevée, la face et les mâchoires sont plus proéminentes que chez le *C. petaurista* (1). »

Si l'on veut bien suivre cette description, empruntée textuellement de M. Jentink, en ayant en regard la planche du *C. Martini*, on sera obligé de reconnaître l'exactitude de mes suppositions. Ces deux espèces n'en font qu'une, le *C. signatus*. D'après ses exemplaires mutilés, Waterhouse n'a pas pu décrire la forme de la tache nasale ; toute comparaison sur ce point serait donc hypothétique et sans fondement ; toutefois on peut remarquer que, sur la planche du *C. Martini* (Scl.), la forme du champ nasal n'est pas celle qui caractérise les Hocheurs, *C. nictitans* et *C. ludio* ; elle reproduit au contraire très exactement celle que M. Jentink reconnaît au *C. signatus*, soit « base du triangle nasal tournée vers le haut ».

La méprise me paraît donc évidente, et le *C. Martini* figuré dans les *Proceedings*, serait, à mon avis, plus correctement désigné sous le nom de *C. signatus* (Jent.).

Comme patrie du *C. Martini* (Waterh.) on peut indiquer

(1) Jentink, *Not. fr. Leyden Museum*, VIII, p. 55, 1886.

la côte Nord du golfe de Guinée, depuis le Libéria (*C. Stampflii*) jusqu'au delta du Niger (*C. ludio*) d'après M. Sclater. L'île de Fernando-Po ne peut être admise qu'avec doute, à cause des nombreuses importations d'animaux vivants, provenant des côtes voisines (Schlegel).

Pour résumer cette revision un peu longue des Cercopitthèques *rhinosticti*, j'ai réuni toutes les espèces examinées dans le tableau synoptique suivant. Le caractère choisi comme base de ce groupement, diffère de celui qu'a utilisé M. Sclater. A l'exemple de Schlegel, j'ai attribué plus d'importance à la forme qu'à la couleur de la tache nasale; ce qui, à mon avis, permet de respecter scrupuleusement les affinités des espèces entre elles. Quant aux caractères de valeur décroissante, plusieurs ont été empruntés du système de M. Sclater, qui, malgré l'inconvénient qu'il présente d'éloigner les uns des autres des types étroitement alliés, n'en reste pas moins une clef d'un facile usage pour la détermination des espèces.

La synonymie entre les différentes espèces douteuses de *C. rhinosticti* étant ainsi établie, nous pouvons reprendre l'examen des divers sujets recueillis par nos voyageurs au cours de leurs explorations dans nos possessions françaises du Congo.

Cercopithecus rhinosticti.

	ESTÈGES	SYNONYMES	
Tache nasale	Dessous du corps blanc..... Dessous du corps rouge..... (Pétaristes.)	<i>C. petarista.</i> (Schreb.) <i>C. erythrogaster.</i> (Gr.)	<i>C. faniensis.</i> (Matsch.)
plus large que longue.	Pas de bandeau noir sur le vertex..... Favoris blancs... Favoris gris li- queté..... (sur les deux tiers terminaux..... Queue rouge rutilant (Ascagnes.)	<i>C. Buettikoferi.</i> (Jent.) <i>C. signatus.</i> (Jent.)..... Tache nasale cor- diforme, blanche ou jaune..... Tache nasale lo- sanguine, rouge.	<i>C. Martini.</i> (Sclat.) <i>C. melanogenys.</i> (Gr.) <i>C. histrio.</i> (Reich.) <i>C. picturatus.</i> (Sant.) <i>C. Schmidti.</i> (Matsch.)
plus longue que large. (Hochhaus.)	Dessous du corps noir ou noir cendré..... Dessous du corps blanc grisâtre.....	<i>C. erythrotis.</i> (Wath.) <i>C. nicitans.</i> (L.) <i>C. Martini.</i> (Wath.).....	<i>C. Indio.</i> (Gr.) <i>C. Stampflii.</i> (Jent.)

9. CERCOPITHECUS NICITANS. (L.)

Simia nictitans. Linné. Syst. Natur., 12^e édit., t. I, p. 40, n° 23, 1766.

Cercopithecus nictitans. Erxleben. Syst. Regn. anim. Mamm., p. 33, n° 13, 1777.

La Guenon à nez blanc proéminent. Buffon. Hist. nat. (Suppl.), t. VII, p. 72, pl. XVIII, 1789.

Le Hocheur. Audebert. Hist. nat. Singes et Makis Fam., IV, sect. I, fig. 2, 1799.

Cercopithecus nictitans. Fr. Cuvier. Mamm. (texte et planche), 1823.

— — Schlegel. Mus. Pays-Bas. Singes, p. 89, 1876.

? — — Th. Noack. Zoologische Jahrbuch, p. 290, 2-1887.

— — Schlater. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 246, 1893.

a. ♂ très adulte. M. Guiral. San-Benito, 1885.

b. ○ — — — — 1885.

c. ♀ adulte. M. Thollon. Rivière Alima, 1890.

d. ♀ — — Forêt de Mayumbe, 1890.

e. ♂ — — — — 1890.

f. ♂ semi-adulte. M. Dybowski. Rive gauche de l'Oubangui, près Bangui, 1891.

g. ♀ adulte. M. Dybowski. Bangui, 18 octobre 1891.

h. ♂ semi-adulte. — Cette-Cama, février, 1894.

i. ○ semi-adulte. Rapporté vivant par M. Dybowski de la même localité que le précédent, et ayant vécu à la Ménagerie.

Sur une peau plate provenant du premier voyage de M. J. Dybowski, non comprise dans cette énumération, et sur les spécimens (*f, g.*), on remarque à l'angle inféro-externe de chaque callosité, une touffe de poils d'un roux brunâtre tiqueté de noir bien différents du reste du pelage. Comme je l'ai fait remarquer plus haut, ce caractère, inconstant chez le *C. nictitans*, prouve néanmoins d'une manière indiscutable son étroite parenté avec le *C. Martini*, espèce représentative du même type sur la côte Nord du golfe de Guinée. L'aire de dispersion du *C. nictitans* paraît assez limitée en latitude et ne dépasse pas le Cameron au Nord et le Congo au Sud. Vers l'Est, le point extrême où M. Dybowski l'a rencontré est Bangui; mais, s'il faut en croire Th. Noack, la dissémination du Hocheur en longitude serait bien autrement vaste. Près de Manda dans le district d'Urua, sur la rive occidentale du lac Tanganika, le D^r R. Böhm a pu se procurer une dépouille mutilée de Cercopithèque qu'il rapportait à l'espèce *C. pluto* (Gr.) = *C. leucampyx* (Fisch), tandis

que M. Th. Noack, croit y reconnaître un *C. nictitans*. La présence du *C. nictitans* dans ces parages si éloignés de la côte occidentale d'Afrique ne présente certainement rien d'improbable, mais cette double interprétation et le manque absolu de détails sur les caractères de la face dans la description de M. Th. Noack, laissent à supposer que la mutilation intéressait toute la portion faciale de cette dépouille, de telle sorte qu'on ne peut ni nier ni affirmer chez elle l'existence d'une tache nasale.

Si tel est le cas, on ne saurait se prononcer qu'avec une extrême circonspection sur l'identité spécifique de cet exemplaire, étant donnée la ressemblance presque absolue du reste du pelage entre le *C. nictitans* et le *C. pluto*. Sans mettre en nul doute la compétence de M. Th. Noack, il y aurait lieu, je crois, d'attendre que de nouvelles découvertes viennent confirmer sa manière de voir. En d'autres termes, dans le cas de mutilation de la face, l'interprétation donnée par R. Böhm est valable au même titre que celle de M. Th. Noack. Elle me paraît même plus plausible puisque, tout récemment, M. Selater (1) a signalé la présence du *C. pluto* sur la rive occidentale du lac Nyassa, d'après une dépouille recueillie par l'explorateur anglais A. Sharpe au cours de son expédition entre le lac Nyassa et le lac Moero, c'est-à-dire dans le voisinage Sud des régions visitées par le Dr R. Böhm.

10. CERCOPITHECUS ASCANIÆs. (Aud.)

*Simia ascaniæ*s. Audebert. Hist. nat. Singes et Makis. Fam. IV, sect. II, fig. 13, 1799.

Simia petaurista. Lacépède et G. Cuvier. Ménagerie, planche non coloriée, 1801.

Cercopithecus melanogenys. Gray nec Schlegel. Proc. Z. S. Lond., p. 7, pl. IX, 1849.

— *histrion*. Reichenbach. Vollst. Naturgesch. Affen, p. 406, 1863.

— *ascaniæ*s. Schlegel. Mus. Pays-Bas. Singes, p. 87, 1876.

— *ludio*. Schlegel nec Gray. — —

— *picturatus*. M. Santos. Journ. Sc. Math. Phys. Natur. Lisboa, p. 95, 1886.

(1) Selater, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 97, 1892, et p. 253, 1893.

- Cercopithecus Schmidtii*. Matschie. Zool. Anzeig., p. 161, 2 mai 1892.
 — — — Selater. Proc. Zool. Soc. — Lond. p. 243, pl. XVI, 1893.
- a. ♂ bien adulte. M. Brusseaux, 1890. Rive gauche du Congo. Confluent du Congo et de l'Oubangui.
 b. ♀ adulte. M. Brusseaux, 1890. Rive gauche du Congo. Confluent du Congo et de l'Oubangui.
 c. ♂ jeune. M. Thollon, 1890. Rive gauche du Congo, en face de son confluent avec l'Alima.
 d. ♀ adulte. M. Dybowski, 3 octobre 1891. Bangui.

Les trois exemplaires (*a*, *b* et *c*) répondent exactement aux diagnoses que M. Matschie a données du mâle, de la femelle et du jeune du *C. Schmidtii*, sauf pour la coloration de la tache nasale cordiforme. Chez le mâle (*a*), cette partie de la face est un peu endommagée, mais ce qu'il en reste permet de constater que le champ nasal était teinté de jaune d'ocre dans sa moitié supérieure. Cette même particularité se remarque plus facilement chez la femelle (*b*), dont la tache nasale est bien intacte. Ici, la teinte jaune d'ocre vif occupe les deux tiers supérieurs du champ nasal; les poils d'un blanc pur ne constituent qu'un étroit liséré en forme de V, le long du bord supérieur des narines. Sur le jeune mâle (*c*), tout le champ nasal est teinté de jaune, mais moins vif que chez la femelle adulte. Les quelques poils rares qui garnissent les oreilles sont d'un roux jaunâtre chez les spécimens (*a* et *c*), parsemés de quelques poils blancs au sommet de l'oreille chez l'exemplaire (*b*). La deuxième femelle (*d*) présente un champ nasal d'un blanc pur, mais ses favoris sont assez fortement teintés de jaune, bordés en avant, entre l'œil et les lèvres, de quelques poils noirs, et séparés de la teinte blanche du menton par une ligne plus large et d'un noir plus intense que sur les trois autres exemplaires. La poitrine, le ventre et la face interne des membres sont d'un blanc parfait, mais le dessous du tiers basal de la queue présente une teinte d'un gris ardoisé sombre, due à l'envalissement sur toute la longueur des poils de la couleur bleue dont parle M. M. Santos pour le *C. picturatus*.

J'ai déjà relevé plus haut l'aire de répartition de l'Ascagne,

je crois donc inutile de m'y arrêter de nouveau. Je ferai remarquer toutefois combien les localités où ont été capturés les spécimens (*a*, *b*, *c*) sont rapprochées de Quimpampala et Ambriz que M. Mat. Santos indique comme habitat de son *C. picturatus*, et de Bembe et Encoche où, d'après Monteiro (1), l'on rencontre des troupes nombreuses de *C. melanogenys* (Gr.). Ce fait ajoute un nouvel argument à ceux que j'ai émis en faveur de la réunion de ces espèces. Quant à l'exemplaire (*c*), je doute qu'il ait été tué à Bangui même, sur la rive droite de l'Oubangui; et je crois plus probable que M. Dybowski l'aura rencontré au cours d'une reconnaissance faite dans le voisinage de cette station, mais sur l'autre rive. Quoi qu'il en soit, ceci impliquerait la présence du *C. ascanias* dans les contrées situées entre le Congo et l'Oubangui, jusque sur les rives occidentales des lacs Victoria et Tanganika, patrie du *C. Schmidtii* (Matsch.); car la largeur du Congo, dans cette partie la plus septentrionale de son cours, est considérable et atteint parfois 6 kilomètres, de telle sorte que ce fleuve constitue, malgré les nombreuses îles dont il est parsemé, un obstacle infranchissable pour les Ascagnes cantonnés sur sa rive gauche.

11. CERCOPITHECUS CEPHUS. (L.)

Simia cephus. Linné. Syst. Nat., 12^e édit., t. I, p. 39, 1766.

Le Moustac. Buffon. Hist. Natur., t. XIV, p. 283, 1766.

Cercopithecus cephus. Erxleben. Syst. nat., p. 37, n^o 16, 1777.

Le Moustac. Audebert. Singes. Fam. IV, sect. II, fig. 42, 1799.

— Fr. Cuvier. Mamm., pl. 19, 1821.

Cercopithecus cephus. Schlegel. Singes. Mus. Pays-Bas, p. 91, 1876.

— — Selater. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 246, 1893.

a. ♀ adulte. M. Marche, 1876. Doumé-Ogôoué.

b. ♂ — — 1878. Sankitta-Ogôoué.

c. ♂ très jeune. M. Guiral, 1883. San Benito.

d. ♂ semi-adulte. — — —

e. ♀ adulte. — — —

f. ♂ adulte. M. de Brazza. 1886. Ogôoué (2).

(1) Monteiro, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 412 et 246, 1860.

(2) Ce spécimen présente un indice de tache nasale pileuse blanche, débordant sur les joues, et dont la forme losangique à grand diamètre transversal rappelle la tache nasale rouge du *C. erythrotis*.

g.	♂	très adulte.	M. Thollon,	1890.	Forêt de Mayumbé.
h.	♂	adulte.	M. Dybowski,	fin mai	1891.
i.	—	—	—	8 janvier	1894.
j.	♀	—	—	—	—

Je crois avoir suffisamment insisté sur les caractères propres à cette espèce, pour n'avoir pas à y revenir ici, et je me contenterai de signaler les particularités de pelage que présente la queue chez certains individus. J'ai fait remarquer plus haut la complète ressemblance qui existe entre le *C. ascanias* (Aud.) et le *C. cephus* (L.) pour la couleur rouge rutilant caractéristique des deux tiers terminaux de la queue. Il existe des exceptions à cette règle pour les Moustacs, et sur les trois spécimens (*a. i. j.*) la queue est de la même couleur que le dos; la teinte rouge ordinaire y est remplacée par un brun olive tiqueté de jaune plus ou moins rougeâtre. Cette autre analogie remarquable avec ce qui a été observé chez le *C. ascanias* (type) est trop frappante pour être passée sous silence, et explique la discordance qui existe, pour la coloration de la queue, entre le vélin de Marchal et la planche d'Audebert. Cette même différence entre cette dernière figure et les quelques spécimens d'Ascagnes trouvés depuis pouvait laisser place au doute sur l'identité spécifique de tous ces individus, et ainsi s'expliquent les hésitations de MM. Sclater (1) et Barboza du Bocage (2) dont j'ai parlé plus haut, et la création des espèces *C. picturatus* (Sant.) et *C. Schmidtii* (Matsch.). Les particularités que je viens de signaler chez les Moustacs lèveront, je crois, toute incertitude à cet égard, et seront la meilleure preuve du bien fondé de l'hypothèse que j'avais émise, à savoir: qu'il faut faire une large part aux variations individuelles chez ces espèces et, de plus, admettre chez le même individu des changements de livrée sous l'influence soit de l'habitat, soit des saisons, soit de quelque autre agent modificateur. Ainsi, je

(1) Sclater (*C. ascanias?*) *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 502, 1887.

(2) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. natur. Lisboa*, 2^e série, n^o 4, 1889 (Extrait).

me permettrai de faire remarquer, sans toutefois vouloir tirer encore aucune conséquence certaine de ce fait, mais dans la seule présomption que des recherches poussées dans cette voie pourraient être fructueuses et donner la clef de ces modifications, que les trois spécimens remarquables par la teinte anormale de leur queue sont des femelles, dont deux (*i, j*) étaient incontestablement en état d'allaitement au moment de leur capture, comme le prouve l'allongement excessif de leurs mamelles.

Cette belle et longue série de Moustacs n'ajoute aucun élément nouveau à nos connaissances sur la répartition géographique de cette espèce, qui paraît cantonnée le long des côtes de l'Atlantique, depuis l'embouchure du Congo, Cabonda, jusqu'au Gabon, au San-Benito, et au Cameron, sans pénétrer très avant dans l'intérieur.

12. CERCOPITHECUS POGONIAS. (BENN.)

- Cercopithecus pogonias*. Bennett Proc. Zool. Soc. Lond., p. 67, 1833.
 — *Erxlebeni*. Dahlbom et Pucheran. Rev. Mag. Zool., p. 96, 1836.
 — — Dahlbom. Studia Zoologica, p. 109, tab. V.
 — *nigripes*. Du Chaillu. Proc. Boston N. H. Soc., p. 360, 1860.
 — — Gray. Proc. Zool. Soc. London, 1861, p.
 — *pogonias*. Schlegel. Singes. Mus. Pays-Bas, p. 82, 1876.
 — *Grayi*. Fraser. sin. descr.)

- a. ♂ semi-adulte. M. de Brazza, 1885. Haut Ogooué.
 b. ♀ adulte. M. Brusseaux, 1890. Safo, forêt de Mayumbé.
 c. ♀ — M. Dybowski, 9 octobre 1891, près Bangui.
 d. ♂ — — 15 octobre 1891 —
 e. ♂ — — 2 janvier 1892. Ouadda, Haut Oubangui.
 f. ♂ — — janvier 1894. Cette-Cama, près du rivage de l'océan Atlantique.
 g. ♀ — — Même provenance que le précédent, rapporté vivant par le voyageur et ayant vécu à la Ménagerie du Muséum jusqu'au 25 janvier 1895 (1).

Le Muséum ne possédait encore de cette espèce, que la jeune femelle type du *C. Erxlebeni* (Puch. et Dahl.) et un magnifique exemplaire adulte provenant du voyage de

(1) Voir à propos de ce spécimen, l'article publié par M. J. Dybowski, dans *La Nature*, n° 1101, p. 132, 7 juillet 1894

M. de Compiègne au Gabon. Ces deux spécimens, joints aux sept ci-dessus énumérés, forment une magnifique série d'individus variés, dont l'examen comparatif m'a permis de reconnaître que les trois espèces *C. pogonias*, *C. Erxlebeni* et *C. nigripes* successivement décrites par les auteurs, ne sont, ainsi que l'avait très exactement observé Schlegel, que des variations individuelles ou locales d'un seul et même type. Dans sa Revision des Cercopithèques, M. Sclater admet également la possibilité de ces variations, mais maintient néanmoins la distinction entre ces trois espèces ou sous-espèces, dont il forme sa section des *Cercopithecii auriculati*. Si l'on se range à cette manière de voir, il me paraît impossible toutefois d'adopter la sous-espèce *C. Erxlebeni* dans l'acception proposée par M. Sclater; et les différences qui existent entre le *C. pogonias* et le *C. Erxlebeni* types, ne me paraissent pas être telles que le savant naturaliste anglais les a établies. La seule distinction que l'on puisse reconnaître entre ces deux formes, réside dans la couleur du fond du pelage des parties supérieures du corps. Chez le *C. pogonias*, à part la face externe des membres postérieurs lavée de jaune « *flavidis* », la teinte fondamentale du dessus du corps est d'un noir tiqueté de blanc, « *nigrescens, albo punctulatus* », « *hairs black ringed with whitish, producing a grizzled appearance* ». Chez le *C. Erxlebeni* ces mêmes parties sont d'un brun olive tiqueté de jaune rougeâtre ferrugineux, « *olivaceo, fulvo, ferrugineo, griseo nigroque variegatus* ». Quant aux taches noires caractéristiques du *C. pogonias*, « *dorso medio, prynna, cauda superne et ad apicem, fasciaque temporali nigris* », on les retrouve bien marquées chez le *C. Erxlebeni* et décrites à peu près dans les mêmes termes par Pucheran : « *Vittis capitis tribus, regione lumbo-sacrali, caudæ parte superæ et toto apice nigris.* » Tout comme chez le *C. pogonias*, la bande noire sacro-lombaire existe chez le *C. Erxlebeni*, et la rubrique « *dorso concolore* » ne saurait être plus logiquement appliquée à l'un qu'à l'autre. Les individus à dos uniformément coloré constituent une autre forme innommée, à laquelle même insen-

siblement le *C. nigripes* à bande noire dorsale mal définie latéralement.

Mais on ne saurait attribuer une importance spécifique à toutes ces variations qui ne présentent ni fixité ni délimitation précises; mieux vaut donner plus de latitude à la description de Bennett, et à l'exemple de Schlegel fusionner toutes ces variétés en une seule espèce dont la diagnose serait la suivante :

C. pogonias. Teinte fondamentale du dessus du corps variant du noir tiqueté de blanc au brun olive ondé de roux ferrugineux plus ou moins vif. Face externe des membres postérieurs toujours moins sombre que celle des antérieurs, qui peut être parfaitement noire depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des doigts. Une large bande longitudinale noire sur la partie postérieure du dos et les lombes, tantôt parfaitement dessinée, tantôt indécise, tantôt absente. Dessous du corps, face interne des membres et pinceaux auriculaires d'un jaune rougeâtre plus ou moins vif. Sur la tête trois bandes longitudinales noires, dont deux temporales larges et une sagittale plus étroite formant crête, séparées par deux plages claires, d'un blanc plus ou moins jaunâtre légèrement tiqueté de noir comme les favoris. Queue noire sauf à la face inférieure de sa moitié basale où l'on retrouve la teinte fauve du dessous du corps parfois variée de noir. Bennett donne comme dimensions du *C. pogonias* type un peu plus de 43 centimètres pour la tête et le corps, et 61 centimètres pour la queue; mais chez les individus parvenus à leur complète maturité, ces dimensions sont sensiblement plus grandes. Ainsi le mâle adulte (*f*) compte 144 centimètres de longueur totale, dont 57 pour la tête et le corps et 87 pour la queue.

Il est à noter toutefois que les proportions demeurent rigoureusement constantes, et que pour ces deux exemples, les dimensions de la tête et du corps sont à celles de la queue, exactement dans le rapport $\frac{2}{3}$. L'aire de dispersion de cette

espèce paraît assez limitée; elle s'étend le long des côtes de l'Atlantique, de l'embouchure du Congo jusque dans le Cameroun (Matschie). Vers l'intérieur, le point extrême où M. J. Dybowski ait signalé sa présence est Ouadda sur la rive droite de l'Oubangui, par 5° lat. N. et 16°, 47' 30" de longit. à l'Est du méridien de Paris.

Aucun des spécimens (*a, c, d, e*) provenant de l'intérieur ne présente de tache dorsale, le dessus du corps est brun olive tiqueté de jaune rougeâtre pâle, et le dessous d'un blanc jaunâtre. Les spécimen (*b*) provenant d'un point plus rapproché de la côte et plus Sud, revêt les teintes d'un roux doré vif du *C. Er. lebeni* typique et la bande noire sacro-lombaire apparaît, quoique d'une manière assez vague. Quant à la livrée *C. pogonias* à large bande dorsale noire franchement limitée, elle paraît plus spéciale aux individus cantonnés le long des côtes, tels que les spécimens (*f, g*) qui ne présentent même aucune trace de jaune sur la face externe des membres postérieurs, tandis que le pelage des parties inférieures est d'un roux jaunâtre éclatant. L'hypothèse de l'existence de sous-espèces locales, émise par M. Sclater, paraît donc très plausible et sera, sans nul doute, confirmée par les découvertes ultérieures.

Sur les spécimens (*d, e*), la bande sagittale sombre du front est excessivement étroite et si atténuée en avant, que les deux plages claires supraoculaires semblent se confondre sur la ligne médiane pour ne plus former qu'un large bandeau frontal échanané en son milieu, mais ininterrompu et tel qu'on le remarque parfois chez le *C. mona* (Schreb.) et le *C. Campbells* (Waterh.) (1). Ces deux espèces présentent d'ailleurs d'autres analogies, et de réelles affinités avec le *C. pogonias*, et la teinte brun sombre de la croupe et de la face externe des cuisses qui caractérise le *C. Campbells*, semble comme une diffusion de la bande noire sacro-lombaire du *C. pogonias*.

(1) « This species (*C. Campbells*) appears to be most closely allied to *C. pogonias* of M. Bennett. » (Waterhouse, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 61, 1833.)

Une autre forme paraît être intermédiaire et servir de trait d'union entre ces trois espèces, c'est le *Cercopithecus Grayi* (Fras.) (1). Chez ce type, de même que chez les différentes variétés du *C. polyomus*, trois bandes sombres (deux temporales et une sagittale) limitent sur le front deux taches supraoculaires d'un blanc jaunâtre. Suivant Gray, le *C. Grayi* présenterait comme la *Mona* une tache blanche sur les haunches (2); M. Sclater (3) prétend au contraire qu'il n'en existe pas trace. En présence de ces deux manières de voir absolument contradictoires; il est impossible de se prononcer catégoriquement sans avoir vu le spécimen type de Fraser, que je soupçonne devoir être, suivant l'un ou l'autre cas, une variété soit du *C. mona*, soit du *C. polyomus*.

Mais ce point litigieux vient d'être définitivement élucidé par M. Sclater, qui, ayant eu récemment (4) l'occasion d'examiner le type du *C. Grayi* de Fraser, a reconnu son identité avec le *C. Erxlebeni*. Le terme spécifique *C. Grayi* de date plus ancienne, doit cependant être abandonné, comme purement nominal, et ne correspondant à aucune description.

13. CERCOPITHECUS BRAZZE. (A. M.-Edw.)

Cercopithecus Brazzei. A. Milne-Edwards. Revue scientifique, 3^e sér., t. XII, p. 15, juillet 1886.

— — Sclater. P. Z. S., p. 255, 1893.

— — — P. Z. S., p. 443, pl. XXXIII, 1893.

a. ♂ vieux. M. de Brazza. Congo français, 1885.

b. ♂ très adulte. — —

c. ♂ adulte. — —

d. ♀ semi-adulte. M. J. Dybowski. Poste des Ouaddas, Haut Oubangui. Lat. N. 3°. Long. E. 46° 47' 30".

Cette espèce, sans contredit l'une des plus grandes et des plus belles du genre, a été dédiée par M. A. Milne-

(1) Fraser, *Cat. Knowsl. Coll.*, p. 8, 1850.

(2) Gray, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 182, 1868. « *C. Grayii*. Haunches with a white spot. »

(3) Sclater, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 256, 1893. « *C. Grayi*. There are no white spots on the crupper. »

(4) Sclater, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 484, 1894.

Edwards à M. de Brazza à qui l'on est redevable de sa découverte. Le courageux explorateur a doté le Muséum de trois magnifiques exemplaires de ce Cercopithèque, et récemment M. J. Dybowski nous a rapporté la dépouille d'une femelle semi-adulte de cette espèce qu'il est facile de reconnaître aux caractères suivants :

Le dessus et les côtés de la tête et du cou, le dos, les flancs, la croupe, le haut de la face externe des cuisses et des bras et la base de la queue sont gris pâle tiqueté de noir. Les poils très serrés qui couvrent ces parties sont de deux sortes. Les uns constituant le sous-poil, sont courts, minces, duveteux et d'un blanc grisâtre vaguement annelé de noir ; les autres, beaucoup plus longs et atteignant jusqu'à 75 et 80 millimètres sur le dos, recouvrent et cachent complètement le sous-poil ; ils sont d'un blanc grisâtre à partir de leur base sur les deux cinquièmes de leur longueur, et marqués ensuite de quatre larges anneaux noirs, celui de l'extrémité du poil compris, séparés par trois anneaux plus étroits, d'un blanc un peu jaunâtre.

Ces anneaux blancs des poils diminuent de nombre et d'étendue à mesure que l'on descend sur la face antéro-interne des bras, et que l'on se rapproche de la ligne médiane inférieure ; il en résulte sur toute la poitrine et sur le ventre une teinte d'un noir grisâtre, les poils ne présentant plus qu'une légère teinte pâle près de leurs racines. Une étroite bande noire, bordée en avant d'un mince liséré blanc jaunâtre, naît vers l'articulation scapulo-humérale, descend en ondulant le long de la face antéro-externe des bras, et vers le pli du coude, se perd dans le pelage d'un noir profond qui couvre la portion inférieure des bras, toute la face externe et postérieure des avant-bras et une grande partie de leur face interne et se continue sur les mains et les doigts.

La face interne des cuisses et l'aîne jusqu'au bord postérieur de l'anus et des callosités sont garnies de poils d'un blanc pur. Une bande étroite de poils de cette même couleur part de l'angle inféro-externe de chacune des callosités,

traverse la face extérieure de la cuisse de haut en bas et d'arrière en avant, et vient se perdre sur la face externe de la jambe un peu au-dessous du genou, après avoir décrit un arc à convexité antérieure qui tranche vivement sur la teinte grise environnante. Une tache noire oblongue se remarque vers le genou. Sur la face postérieure des cuisses, et sur les jambes, la teinte du pelage est d'un gris obscurément liqueté qui, en arrière, va s'assombrissant de plus en plus, à mesure qu'on se rapproche du talon. Le dessus des pieds et toute la surface de la queue à partir de 7 à 8 centimètres de sa base sont recouverts de poils complètement noirs. Le pelage de la région céphalique chez le *C. Brazzae* présente des particularités remarquables, et éminemment caractéristiques. Sur le devant du front, on observe un magnifique diadème de poils roux, denses, assez longs, égaux, disposés en éventail, dressés et formant brosse. Ce diadème a exactement la forme d'un segment de cercle, dont la ligne sourcilière, marquée par un mince liséré de poils noirs, serait la corde. Le long de son bord postérieur fortement convexe en arrière, on distingue une teinte plus pâle, due à l'extrémité blanc jaunâtre des poils roux qui garnissent son pourtour. Chez le vieux spécimen (*a*), le diadème mesure 4 centimètres sur la ligne médiane frontale, dans le sens antéro-postérieur. Ce diadème est séparé du pelage gris liqueté du dessus de la tête par un large bandeau de poils noirs, couchés d'avant en arrière. Ce bandeau traverse la région post-frontale, s'arrête de chaque côté au niveau supérieur de la région temporale, et de là, se prolonge en arrière sous forme d'ailerons (1) symétriques qui viennent masquer l'orifice de l'oreille. A l'inverse du diadème, c'est donc sur la ligne médiane frontale que ce bandeau noir présente, dans le sens antéro-postérieur, son développement minimum, qui est de 13 millimètres.

(1) Cette disposition du bandeau a été représentée très exactement dans les figures jointes au travail de M. Sclater sur les Cercopithèques. (*P. Z. S.*, figure dans le texte, p. 233, et pl. XXXIII, p. 443, 1893.)

Sauf un étroit anneau circumoculaire, la face est complètement velue. Les joues et les tempes sont garnies de poils gris tiqueté de noir analogues à ceux des parties supérieures du corps, mais plus courts. Des poils noirs et ras, en continuité avec ceux de la bande sourcilière, couvrent le nez depuis sa racine jusqu'au niveau de l'angle supérieur des narines. A partir de ce point, le reste du museau est revêtu de poils d'un blanc pur; cette teinte effleure obliquement la commissure des lèvres, et se propage sous le menton et la gorge pour aller se terminer en coin en avant de la poitrine. Sur la lèvre supérieure et l'extrémité du nez, ces poils blancs sont courts et assez peu fournis; mais sur la lèvre inférieure ils s'allongent et se multiplient considérablement à mesure qu'on se rapproche de la ligne médiane, et forment, sous le menton et la gorge, une longue barbe qui diffère de celle que l'on remarque chez la Diane, en ce qu'elle se prolonge en arrière jusqu'à la base inférieure du cou.

Les oreilles sont nues, noires, petites, émergeant à peine au-dessus du pelage des parties environnantes; derrière elles on trouve un faible espace cunéiforme dépourvu de poils.

M. Sclater (1) a donné récemment une courte description où se trouvent consignés les caractères les plus saillants du pelage du *Cercopithecus Brazzæ*. La teinte fauve pâle signalée par M. Sclater pour les parties supérieures du corps est à peine visible et pour ainsi dire nulle chez les spécimens types du Muséum de Paris, dont les parties supérieures sont gris pâle tiqueté de noir. La planche qui accompagne la description du savant naturaliste anglais, indique une teinte trop blanche sur la poitrine, qui en réalité est noir grisâtre; cette figure ne donne également qu'une idée peu précise de la forme et de l'orientation de la raie fémorale blanche. De plus, la ligne noire scapulo-humérale ne se trouve indiquée ni dans le texte, ni dans le dessin. Cette ligne présente

(1) Sclater, *loc. cit.*

ependant une constance et une netteté remarquables. Elle descend de l'articulation de l'épaule en décrivant le long de la face antéro-externe du bras une courbe onduluse d'abord convexe, puis concave en arrière, borde en avant le pelage noir de la portion inférieure de la face externe du bras, et, comme je l'ai dit plus haut, se perd vers le pli du coude dans la teinte noire du pelage de l'avant-bras. Cette raie noire humérale est, on peut le dire, l'homologue de la ligne fémorale blanche, et méritait d'autant plus d'être signalée qu'il n'en existe aucun vestige chez les autres espèces de *Cercopitèques* connus. J'ai donc cru utile de reprendre avec détail la description du *Cercopithecus Brazzæ*, tant pour corriger ces légères inexactitudes, que pour faire connaître d'une façon complète les spécimens types dont les dimensions, vu leur état de complet développement, excèdent sensiblement celles données par M. Sclater.

<i>Dimensions du corps en centimètres.</i>	<i>a</i> vieux.	<i>b</i> très adulte.	<i>c</i> adulte.	<i>d</i> semi-adulte.
Longueur de la tête et du corps..	71	69	66	60
— de la queue.....	77	67	66	58
— de la main (du poignet à l'extrémité du médus).	42	41	40	9
— du pied (du talon à l'extrémité du médus)...	16	13	14,5	14

Il y a bien quelques rapports lointains de parenté entre le *C. Brazzæ* et le *C. leucampyx* (Fischer, non Gray), mais par suite de la présence d'une barbe mentonnière et d'une ligne blanche fémorale, c'est avec le *C. diana* (L.) que le *C. Brazzæ* présente les affinités les plus étroites, et, avec juste raison, M. Sclater a réuni ces deux dernières espèces dans une même section sous le nom de *Cercopithecus barbati*.

Entre autres affinités probables, et même certaines, il faut encore signaler celle qui rapprocherait le *C. Brazzæ* du *C. neglectus* (Schlegel) ou *C. leucampyx* (Gray, non

Fischer). M. Selater incline même fortement à la réunion de ces deux espèces. Après le sérieux examen comparatif que le savant anglais a fait des peaux du *C. Brazzae* et du *C. neglectus*, il n'y a nullement à douter de leurs analogies. Mais, vu l'absence, chez l'unique dépouille mutilée du *C. neglectus*, de toute la portion faciale (parties si éminemment caractéristiques et si particulières chez le *C. Brazzae*), il y a lieu, je crois, d'hésiter avant de se prononcer pour la similitude complète et l'identification des deux espèces. Gray décrit le pelage de son *C. leucampyx* comme gris brun finement tiqueté de gris, « *fur grey-brown minutely grey-grizzled* », et M. Selater admet également une coloration générale beaucoup plus brunâtre et une teinte jaunâtre pour la raie fémorale de ce même spécimen. Chez le *C. Brazzae* la raie fémorale est franchement blanche, et j'ai insisté plus haut sur la couleur grise et non fauve des parties supérieures du corps. Ni Gray, ni M. Selater ne signalent chez le *C. neglectus* la ligne humérale noire si remarquable chez le *C. Brazzae*. Devant ces divergences, et l'insuffisance de documents, pour la région faciale du *C. neglectus*, toute assimilation serait problématique. L'étroite parenté des deux espèces est incontestable, par suite tant du mode de distribution des teintes, que de la présence d'une ligne fémorale, mais il est impossible d'invoquer autre chose que des hypothèses et des présomptions, en faveur de leur identité spécifique.

Le crâne dans cette espèce, n'offre aucune particularité remarquable, il présente nettement tous les caractères du type Cercopithèque et je me bornerai à en indiquer quelques dimensions prises sur les trois spécimens adultes types provenant du voyage de M. de Brazza :

<i>Mesures du crâne en millimètres.</i>	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
	♂ vieux.	♂ tr. adulte.	♂ adulte.
Longueur maximum du crâne en ligne droite de la crête occipitale à l'extrémité des prémaxillaires.....	120	120	116
Longueur curviligne du bord postérieur du trou occipital à la suture naso-frontale..	120	120	128
Longueur en ligne droite de la suture naso-frontale à l'extrémité des prémaxillaires.	33	33	33
Longueur des os nasaux.....	26	28	30
Longueur du museau du bord antérieur de l'orbite à l'extrémité des prémaxillaires.	42	40	38
Diamètre orbitaire vertical.....	23	26	24
— — transversal.....	25	28	26
Largeur maximum du crâne aux arcades zygomatiques.....	83	79	78
Largeur du crâne aux arcades orbitaires....	68	63	63
Longueur de la face inférieure du crâne du condyle occipital à l'extrémité des prémaxillaires).....	99	97	92
Longueur totale de la voûte palatine.....	51	49	47
Largeur du palais à l'extérieur des dernières molaires.....	32	30	30
Largeur du palais à l'extérieur des deuxièmes molaires.....	35	33	32
Largeur du palais devant les canines.....	30	30	27
Longueur rectiligne de la mandibule (de la symphyse au condyle.....	84	86	84
Longueur de la symphyse à l'angle de la mandibule.....	73	76	70
Hauteur de la branche horizontale de la mandibule derrière la dernière molaire.	19	18	19
Hauteur de l'apophyse coronoïde au-dessus du bord inférieur de la mandibule.....	42	41	39
Largeur maximum de la branche montante de la mandibule.....	31	31	29
Hauteur totale de la tête osseuse au-dessus de l'angle de la mâchoire.....	83	81	83

Les variations individuelles sont, comme on le voit, à peine sensibles, et sous ce rapport, on ne peut signaler qu'une légère prédominance de la portion encéphalique du crâne chez le plus jeune de ces trois individus, et la brièveté relative du museau et de la mandibule.

14. CERCOPITHECUS CYNOSURUS. (Scop.)

Le Malbrouck. Buffon. Hist. nat., t. XIV, p. 224, 1766.

Simia cynosuros. Scopoli. Delic. Flor. Fann. insub., pars I, pl. XLIV, 1786.

Cercopithecus tephrops. Bennett. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 109, 1833.

— *cynosurus.* Reichenbach. D. vollst. Naturg. d. Affen, p. 149, pl. 295 et 301, 1862.

— *tephrops.* Reichenbach. D. vollst. Naturg. d. Affen., p. 120, pl. 296 à 300, 1862.

— *cynosurus.* Schlegel. Sing. Mus. Pays-Bas, p. 72, 1876.

— — Selater. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 247, 1893.

— — Jentink. Not. f. Leyden Mus., p. 262, 1893.

a. ♂ adulte. M. Thollon, 1889. Rive gauche du Congo, près Brazzaville.

C'est un fait assez curieux que l'on ait ignoré si longtemps la provenance exacte du Malbrouck. Pourtant, depuis que Buffon a fait connaître cette intéressante espèce, de nombreux individus, apportés vivants en Europe, ont figuré à diverses époques dans la plupart des ménageries, et leurs dépouilles préparées garnissent en grand nombre les vitrines des principaux Musées. Reichenbach incline beaucoup à croire que le *C. flavidus* de Peters n'est qu'un jeune du *C. tephrops* (Benn.) (1) et l'habitat de cette espèce serait dès lors la côte de Mozambique. Plus généralement, on assigne comme patrie probable au Malbrouck le Sénégal; mais cette autre hypothèse ne repose également que sur des données incertaines. Les choses en étaient encore à ce point en avril 1893, quand M. Jentink signala la présence certaine et authentique du *C. cynosurus* dans le Mossamedes à Cahama, localité située sur le Kakulovar, affluent de la rive droite du Cunéné.

Le spécimen mâle rapporté par M. Thollon est des mieux caractérisés, et répond exactement à la description du *C. tephrops* de Bennett. La tête et le tronc sont couverts, au-dessus, de poils annelés de noir et de jaune roussâtre; sur la face externe des membres, la teinte jaune des anneaux clairs s'éteint et passe au blanc. Tout le dessous du corps est blanc,

(1) Avec plus de raison M. Matschie considère le *C. flavidus* comme un jeune *C. rufoviridis* (L. Geof.). Sitz. Ber. Ges. naturf. Fr. n° 8, p. 214, 1893.

et les favoris sont très peu développés. La queue gris tiqueté de blanc jaunâtre en dessus, blanche en dessous, devient noire vers son extrémité. Sur le front se remarque un étroit bandeau sourcilier d'un blanc grisâtre. La peau de la face pâle, est couverte de poils noirs courts et clairsemés, à l'exception d'un espace circumoculaire assez étroit. Aucune teinte d'un roux jaunâtre ne s'observe sous la base de la queue, et les poils qui entourent le scrotum et la verge sont de la même teinte blanche que ceux du ventre.

Des faits que je viens d'exposer découle cette conséquence indiscutable, que le Malbrouck, *C. cynosurus* remonte du Caméné jusqu'aux rives du Congo sous l'équateur à travers toutes les possessions portugaises de l'Angola. Il est à supposer toutefois qu'il est assez rare dans ces contrées, pour avoir échappé aux investigations des nombreux explorateurs portugais, qui n'y ont jamais signalé sa présence. Le Malbrouck se trouve-t-il sur la rive droite du Congo? M. Thollon dit ne l'y avoir jamais rencontré, et l'exemplaire dont il a doté le Muséum a été capturé au cours d'une excursion faite sur la rive gauche. Il est permis de supposer qu'il en est de cette espèce comme du *Colobus angolensis* et du *Cercopithecus ascanias*, et que le Congo oppose une barrière infranchissable à sa dispersion vers le Nord. L'existence du Malbrouck dans la Sénégambie devient, de ce fait, tout à fait inadmissible.

13. CERCOPITHECUS SABÆUS. (L.)

Simia sabæa. Linné. Syst. nat., p. 38, n° 18, 1766.

Le Griwet. Fr. Cuvier. Mamm., 1819.

Cercopithecus griseo-viridis. Desmarests. Mamm., p. 61, n° 27, 1829.

Chlorocebus enyithia Gray. Cat. Monk., p. 26, n° 5, 1870.

Cercopithecus sabæus. Schlegel. Sing. Mus. Pays-Bas, p. 74, 1876.

— *griseo-viridis*. Selater. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 247, 1893.

a. ♂ très adulte. M. Dybowski, décembre 1891. Yabanda, dans la Grande Brousse, 6° 25' Lat. N.

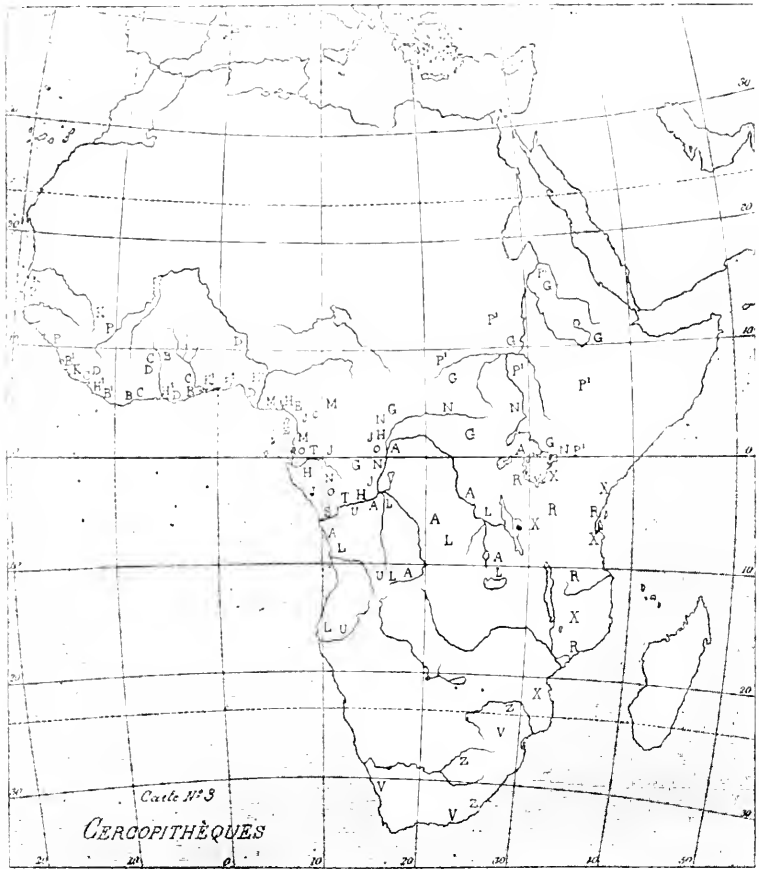
b. ♂ semi-adulte. M. Dybowski, 15 mai 1892. Poste de la Mission sur la rivière Kemo. Lat. N., 6° 17'. Longit. E. 17° 13'.

Comme pour l'espèce précédente, ces deux spécimens ajoutent des éléments nouveaux et précieux à nos connaissances sur la répartition géographique du Grivet.

La présence de cette espèce dans l'Afrique centrale, sur un point beaucoup plus rapproché de la côte occidentale que du rivage de l'Océan Indien, constitue un fait, sinon inattendu, du moins inédit et très suggestif. Le *C. sabæus* n'avait en effet été signalé jusqu'ici que dans l'Abyssinie (Rüppell), sur le Nil blanc (d'Arnaud) et dans le Sennaar et le Kordofan (Clot-bey). On peut dès à présent, sans témérité, préjuger de sa présence dans les localités situées entre ces stations extrêmes, c'est-à-dire dans le Niam-Niam, bien qu'il n'y ait été rencontré ni par Schweinfurth, ni par Emin-pacha. Cette aire de dispersion du Grivet paraît donc, à très peu près, coïncider avec celle du *Colobus guereza*, sans toutefois s'étendre aussi loin vers l'Ouest. Cette similitude d'habitat n'a rien qui doive étonner, vu l'extrême analogie que ces deux Singes, pourtant si différents, présentent dans leur manière de vivre. Si le Grivet est commun dans les parties basses de l'Abyssinie, il peut s'élever très haut sur le flanc des montagnes, et suivant Rüppell, jusqu'à 4000 pieds au-dessus du niveau de la mer ; d'autre part les *C. guereza* sont nombreux dans les massifs montagneux de ces mêmes régions, et nous avons vu que le voyageur Johnston les avait rencontrés à une altitude de 3000 pieds sur les pentes du Kilima-Njaro.

Il doit certainement exister de grandes analogies de pelage entre les deux Grivets rapportés par M. J. Dybowski et la jeune femelle de cette espèce, à teintes pâles, que Schlegel a signalée dans son catalogue (N° 4) comme provenant du Sennaar. Sur les deux spécimens qui nous occupent, le pelage des parties supérieures du corps présente également des teintes très pâles, et les anneaux clairs dont les poils sont marqués, légèrement jaunâtres chez le jeune mâle (*b*), sont d'un blanc presque pur sur l'adulte (*a*). Les favoris blancs falciformes sont extrêmement développés, et dépassent de

beaucoup le sommet de la tête. De chaque côté et au-dessous de la base de la queue, les poils blancs s'allongent beaucoup, et forment une touffe frissonnante circumanaale. La peau de la face et du menton assez glabre, est d'un noir profond qui fait ressortir la blancheur des favoris et de la bande



sourcilière. La verge et le scrotum sont entourés de poils jaune orange vif, qui tranchent fortement sur le fond blanc des parties inférieures du corps.

Dans la carte et le tableau ci-joints se trouve indiquée l'étendue de l'aire de dispersion des principales espèces du genre *Cercopithecus*.

De cette liste ont été éliminés quelques types, les uns anciennement décrits, mais de provenance ignorée, tels que *C. pygerythrus* (F. Cuv.), *C. Wernerii* (I. Geoff.), les autres de création récente et d'habitat inconnu, hypothétique ou imparfaitement déterminé, et dont les affinités, pour

RÉGIONS		CERCOPITHÈQUES					
		RHINOSTICTI	MELANOGHIRI	CHLORONOTI	ERYTHRONOTI	BARBATI	
AFRIQUE SEPTENTRIONALE.							
	AFRIQUE ORIENTALE		X. <i>C. albicularis</i> (Syk.)	R. <i>C. ruforividis</i> (Geof.)			
					G. <i>C. sabæus</i> (L.)	P ¹ <i>C. pyrhnnotus</i> (H. et Ehr.)	N. <i>C. Brazzæi</i> (A. M.-Ed.)
	ZONE ÉQUATORIALE	Entre Congo et Niger.	S. <i>C. signatus</i> (Jent.)	J. <i>C. pogonias</i> (Benn.)	T. <i>C. talapoin</i> (Schreb.)		
			E. <i>C. erythrotis</i> (Wat.)	M. <i>C. mona</i> (Schreb.)			
O. <i>C. cephus</i> (L.)							
H. <i>C. nictitans</i> (L.)							
AFRIQUE OCCIDENTALE.	Ouest du Niger.	B. <i>C. petauris-ta</i> (Schr.)		K. <i>C. callitrichus</i> (E. Geoff.)			
		B ¹ <i>C. Buttikoferi</i> (Jen.)		K ¹ <i>C. tantalus</i> (Og.)	P. <i>C. patas</i> (Schreb.)	D. <i>C. dianna</i> (L.)	
		B ² <i>C. erythrogaster</i> (Gr.)	C. <i>C. Campbelli</i> (Wat.)				
		H ¹ <i>C. Martini</i> (Wat.)					
Sud Congo.		A. <i>C. ascanius</i> (Aud.)	L. <i>C. leucampyx</i> (Fisc.)	U. <i>C. cynosu-rus</i> (Scop.)			
			Z. <i>C. samango</i> (Sund.)	V. <i>C. Lalandei</i> (Geof.)			
AFRIQUE AUSTRALE.							

quelques-uns même la réelle validité exigent encore un sérieux contrôle. Dans cette catégorie se trouvent *C. Wolfi* (Mey.), *C. Boutourlini* (Gigl.), *C. Stuhlmanni* (Mtsch.), *C. Stairsi* (Scl.), *C. Moloneyi* (Scl.), *C. opisthostictus* (Scl.), *C. albotorquatus* (de Pous.).

GENRE CERCOCEBUS

16. CERCOCEBUS COLLARIS. (Gr.)

Le Mangabey à collier blanc. Buffon. Hist. nat., t. XIV, p. 248, pl. XXXIII, 1766.

Le Mangabey (var. a). Audebert. Singes et Makis. Fam. IV, sect. II, pl. X, 1799.

Cercopithecus aethiopicus. Fr. Cuvier. Mamm., p. 71, pl. XXIV.

Cercocebus collaris. Gray. List., p. 7, 1843.

— — I. Geoffroy. Cat. Prim., p. 24, 1831.

— — Schlegel. Sing. Mus. Pays-Bas, p. 96, 1876.

a. ♂ presque adulte. M. Dybowski, février 1894. Cette-Cama.

b. ♀ semi-adulte. — — —

c. ♂ jeune. — — —

d. — Jeune individu rapporté vivant par M. Dybowski, en avril 1894, et ayant vécu à la Ménagerie du Muséum.

Les trois spécimens (*a*, *b*, *c*) présentent des différences très appréciables dans les dimensions relatives de la queue, comme on peut s'en convaincre par les mesures suivantes :

Mesures en centimètres.	<i>a</i>	<i>c</i>	<i>b</i>
Longueur de la tête et du corps.....	75	40	54
— de la queue.....	67	35	60
Rapport entre ces deux dimensions.....	1,12	1,14	0,9

Chez ces trois exemplaires, la queue terminée par une partie blanche est bien intacte ; chez les deux mâles (*a*, *c*), sa longueur équivaut environ aux neuf dixièmes des dimensions de la tête et du corps ; chez la jeune femelle (*b*), ce rapport est absolument renversé. — Le Mangabey à collier blanc n'a été signalé jusqu'ici que dans le Congo français et le Cameroun.

17. CERCOCEBUS ALBIGENA. (Gr.)

Presbytis albigena. Gray. P. Z. S., p. 77, pl. XVI, 1850.

Cercocebus albigena. Pucheran. Rev. Mag. de Zool., p. 241, 1857.

Cercocebus albigena. Schlegel. Sing. Mus. Pays-Bas, p. 97, 1876.

Cercopithecus aterrimus. Oudemans. Zool. Gart. XXXI, p. 267, 1890.

Cercocebus albigena. Jentink. Mus. d. Pays-Bas, Cat. syst., t. XI. Mamm., p. 26, 1892.

Cercopithecus aterrimus. Sclater. P. Z. S., p. 256, 1893.

Cercocebus albigena. Matschie. Säugeth. deutsch Ost-Afrikas, p. 6, 1895.

a. ♂ adulte. M. de Brazza, 1885. Congo français.

b. ♂ semi-adulte. M. Thollon, 1890. Rivière Alima.

c. ♂ adulte. (Rapportés vivants par M. Dybowski en avril 1894, et

d. ♂ semi-adulte.) ayant vécu à la Ménagerie.

Tous ces exemplaires sont absolument typiques, et répondent scrupuleusement à la description de Pucheran.

L'aire d'habitat de cette espèce paraît s'étendre vers l'Est beaucoup plus loin qu'on ne l'avait d'abord supposé ; en effet, le spécimen décrit par Oudemans sous le nom de *Cercopithecus aterrimus*, provenait des Chutes Stanley sur la rive droite du Congo, en pleine Afrique centrale ; et d'après M. Matschie, l'explorateur Neumann en aurait également rencontré des individus dans l'Ouganda entre les lacs Albert et Victoria-Nyanza.

18. CERCOCEBUS AGILIS. (A. M.-Edw.) (nov. sp.)(1)

Cercocebus agilis. (A. Milne-Edwards.) Rev. Sc., 3^e série, t. XII, p. 15, juillet 1886.

a. ♂ adulte type. M. de Brazza, 1886. Congo français.

b. ♀ à peine adulte. — — —

c. ♂ adulte. M. Brusseau, 1890. Confluent de l'Oubangui et du Congo.

d. ♀ très adulte. M. J. Dybowski, 4 janvier 1892. Poste des Ouaddas.

e. ♀ jeune à dentition incomplète. M. Dybowski, 4 janvier 1892. Poste des Ouaddas.

Par son pelage tiqueté, ce Cercocèbe se distingue nettement des autres espèces du même genre cantonnées dans l'Ouest de l'Afrique, et dont les poils d'un brun plus ou moins foncé suivant les types, ne présentent jamais d'annulations claires. Sous ce rapport, c'est avec le *Cercocebus gale-*

(1) Il existe actuellement (sept. 1896) à la Ménagerie du Muséum un individu mâle semi-adulte de cette espèce donné par M. Edm. Gauthier, chef de poste au Congo français. C'est le premier spécimen rapporté vivant en Europe.

ritus (Pet.) (1) de la côte de Zanzibar que le *Cercocebus agilis* présente le plus d'affinités.

Sur toutes les parties supérieures du corps, les poils d'un gris brunâtre à la base, d'un brun sombre à leur extrémité sont marqués sur leur tiers distal de deux anneaux jaune verdâtre, très nets sur la tête, la nuque et les membres antérieurs, plus vagues et beaucoup moins tranchés sur les joues, les épaules, le dos, les flancs et la face externe des membres postérieurs. Aux membres antérieurs, la teinte brune fondamentale s'assombrit à mesure qu'on se rapproche des extrémités, les annulations disparaissent à partir du poignet, et les poils qui couvrent les mains et les doigts passent au noir assez intense. La queue relativement courte, d'un brun noirâtre à peine tiqueté au-dessus, d'un gris brunâtre sale en dessous sur sa plus grande portion proximale, prend des teintes plus pâles à partir de son dernier tiers et devient d'un blanc grisâtre sur le dessus et le dessous de sa terminaison. La poitrine et le ventre sont garnis de poils assez longs mais très clairsemés, blancs à la base, d'un jaune roussâtre à l'extrémité. Ces teintes passent au blanc grisâtre argenté sur la gorge et la face interne des membres.

Sur le dos et principalement le long des flancs, les poils sont assez longs et retombants. Les favoris, brun olive sombre tiqueté de jaune comme le dessus du corps, sont très denses et dirigés obliquement de haut en bas et d'avant en arrière. Sur la tête on remarque une disposition analogue à celle que Peters a signalée chez le *C. galeritus*. Les poils divergent en rayonnant d'un tourbillon médian situé un peu en arrière de la lisière orbitaire; ceux qui se dirigent en avant se dressent sur le devant du front, où ils forment une frange sourcilière qui rappelle un peu celle que l'on remarque chez le *Cercocebus albigena* (Gr.); sur les côtés, ils

(1) Peters, *Monatsb. Akad. Berlin*, p. 830, pl. I^o et III, 1879. L'espèce *C. galeritus*, découverte à Mitole, au confluent du Tana et de l'Osi, sur la côte Nord de Zanzibar, n'est encore connue, je crois, que par le type.

viennent se confondre avec le pelage de même teinte des tempes et des favoris; enfin, en arrière du tourbillon, les poils assez relevés, se dirigent d'avant en arrière, mais ne prennent pas un développement aussi considérable que chez le *C. galeritus*.

Sur la face et le menton effilés et très proéminents, la peau d'un brun sombre est nue, sauf sur l'arête du nez où quelques poils bruns rares et courts forment un velouté qui descend jusqu'à la cloison inter-nasale. Les paupières supérieures sont couleur de chair livide. Les oreilles nues, et de même couleur que la face, sont arrondies et assez courtes, mais émergent néanmoins complètement du pelage du dessus de la tête et des favoris. Les callosités sont larges, et sur une assez grande surface, la peau qui les entoure en dessous est presque complètement glabre.*

Le *Cercocebus agilis* se fait remarquer par ses formes sveltes et légères et par la longueur de ses membres, ce qui lui a valu son nom spécifique. Chez cette espèce les dimensions de la queue atteignent à peine celles de la tête et du corps, et ces proportions présentent une constance remarquable. Un coup d'œil jeté sur le tableau ci-joint suffira pour fixer les idées sur ce point.

Mesures en centimètres.	a	b	c
	♂ Type.	♂	♀
Longueur du corps et de la tête.....	66	66	57
— de la queue.....	64	63	56
— du bras.....	15	15	14
— de l'avant-bras.....	17	16	16
— de la main (du poignet à l'extrémité du médus).....	11	11	10
— de la cuisse.....	18	16	16
— de la jambe.....	24	21	19
— du pied (du talon à l'extrémité du médus).....	16	15	13

La tête osseuse ne présente à noter que les quelques particularités suivantes :

Les orbites sont plus ouvertes que chez les autres types du groupe, et leur diamètre vertical ou antéro-postérieur, égale leur diamètre transversal. Les crêtes sourcilières, très hautes et très accusées sur le mâle adulte type, sont de niveau avec le point le plus élevé de l'os frontal. Par contre la saillie de l'os malaire est à peine sensible, aussi la fosse sous-orbitaire est-elle à peine indiquée et incomparablement moins profonde que chez le *C. albigena*. Ainsi chez le *C. agilis* (type) le point le plus antérieur de l'os malaire se trouve au niveau de l'intervalle qui sépare la deuxième et la troisième molaires, tandis que chez le *C. albigena* l'amorce antérieure malaire de l'arcade zygomatique s'avance parfois jusqu'au niveau de la première molaire, comme j'ai pu le constater sur plusieurs crânes de cette espèce.

Chez le *C. agilis*, les canines sont faibles, et par suite du peu de renflement de leurs parois alvéolaires, le museau reste mince, étroit et effilé. A la mâchoire inférieure, le cinquième tubercule de la dernière molaire est bien développé; les canines ont moins de puissance encore que les supérieures, comme c'est l'ordinaire; aussi la symphyse mentonnière présente-t-elle la même acuité que le bord alvéolaire des intermaxillaires. Les branches montantes de la mandibule ne présentent que de faibles dimensions en hauteur comme en largeur, et leur direction est assez oblique sur celle des branches horizontales.

Les apophyses coronoïdes sont sensiblement arquées de dedans en dehors.

<i>Mesures du crâne en millimètres.</i>	<i>a</i> ♂ Type.
Longueur maximum du crâne en ligne droite (de la crête occipitale à l'extrémité des prémaxillaires).....	120
Longueur curviligne du bord postérieur du trou occipital à la suture naso-frontale.....	135
Longueur en ligne droite de la suture naso-frontale à l'extrémité des prémaxillaires.....	52
Longueur des os nasaux.....	29
Longueur du museau (du bord antérieur de l'orbite à l'extrémité des prémaxillaires).....	44
Diamètre orbitaire vertical.....	27
— — transversal.....	27
Espace interorbitaire.....	5
Largeur maximum du crâne aux arcades zygomatiques.....	75
— aux arcades orbitaires.....	60
Longueur de la face inférieure du crâne (du condyle occipital à l'extrémité des prémaxillaires).....	90
Longueur totale de la voûte palatine.....	49
Largeur du palais en dehors des dernières molaires.....	32
— — des deuxièmes molaires.....	36
— — devant les canines.....	22
Longueur rectiligne de la mandibule (du condyle au bord antérieur de la symphyse).....	81
Longueur rectiligne de la mandibule (du bord antérieur de la symphyse à l'angle de la mâchoire).....	67
Hauteur de la branche horizontale de la mandibule derrière la dernière molaire.....	18
Hauteur de l'apophyse coronoïde au-dessus du bord inférieur de la mandibule.....	40
Largeur maximum de la branche montante.....	24
Hauteur totale du crâne au-dessus de l'angle de la mâchoire inférieure.....	80

Comme je l'ai indiqué plus haut, c'est avec le *Cercocebus galeritus* (Pet.) que le *Cercocebus agilis* présente le plus d'affinités, et il existe entre ces deux espèces des analogies nombreuses et incontestables, mais un examen attentif permet de reconnaître chez chacune d'elles des caractères propres dont l'importance réelle milite en faveur de leur parfaite indépendance.

Chez le *C. galeritus* type, du même sexe, mais plus vieux que le type du *C. agilis* à en juger d'après l'usure de la couronne des molaires (voir Peters, Pl. III), la saillie de l'os malaire est très accusée et la fosse sous-orbitaire profonde ;

par contre les crêtes sourcilières sont à peine indiquées. Chez ce même type, les canines sont puissantes, la voûte palatine est plus large et le museau moins effilé que chez le *C. agilis*, dont la mâchoire inférieure est du reste beaucoup plus faible.

Si nous passons au pelage, nous constatons que chez le *C. galeritus*, le bonnet, de teinte plus sombre que le dessus du corps, ne présente dans sa configuration qu'une ressemblance assez lointaine avec les poils rayonnants du sommet de la tête du *C. agilis*. D'après la planche qui accompagne la description du *C. galeritus*, les poils du bonnet plaqués sur le vertex se prolongent jusqu'en bas de la nuque et forment une sorte de capuchon qui masque complètement les oreilles et déborde de chaque côté en surplombant les favoris. Ceux-ci sont d'une teinte claire semblable à celle de la poitrine et du ventre, et les pieds, comme les mains, sont de couleur sombre. Peters décrit et figure chez cette espèce une touffe terminale caudale dont on ne trouve pas la moindre trace chez le *C. agilis*. Enfin une dernière particularité qui permet encore de distinguer facilement le *C. galeritus* est l'extrême disproportion qui existe entre la longueur du corps et celle de la queue, comme on peut s'en rendre facilement compte en établissant les rapports suivants :

	CERCOCEBUS	
	GALERITUS	AGILIS
Longueur du corps et de la tête	0 ^m ,49	0 ^m ,66
— de la queue	0 ^m ,76	0 ^m ,65
Rapport entre ces deux dimensions	0,644	1,015

Ce tableau montre de plus que les individus de l'espèce *C. galeritus*, n'atteignent qu'une taille assez faible et bien inférieure à celle des spécimens de *C. agilis* qui peuvent leur

être comparés tant au point de vue du sexe que de l'âge.

Lors de la visite qu'il fit récemment au Muséum de Paris, M. Matschie fut également frappé des ressemblances qui existent entre le *C. agilis* et le *C. galeritus*.

De retour à Berlin, le savant mammalogiste allemand m'adressa sur le Cercocèbe type de Peters les détails suivants que je dois signaler :

« Les poils de la tête du *C. galeritus* sont disposés comme l'indique la planche; la couleur du pelage est très semblable à celle du *C. agilis*; mais le dessus des mains et de la tête est un peu plus foncé. »

Ces renseignements concordent avec quelques-unes des conclusions auxquelles m'avait conduit l'étude de la description et de la planche de Peters; mais les mesures données par ce dernier auteur n'étaient pas complètes, et voici celles que M. Matschie m'envoie après les avoir prises sur l'animal même : « Long. a naso ad caudæ basim 64^{cm}; long. ab occipite ad caud. bas. 49^{cm}. »

D'après ces données, M. Matschie incline à admettre l'identité des deux espèces (1).

Ces derniers détails, il est vrai, diminuent d'une manière sensible la valeur du principal argument que j'invoquais en faveur de la distinction des deux Cercocèbes, car le tableau comparatif des proportions doit être modifié de la manière suivante :

	CERCOCEBUS	
	GALERITUS	AGILIS
Longueur du corps et de la tête.....	0 ^m ,64	0 ^m ,66
— de la queue.....	0 ^m ,76	0 ^m ,65
Rapport entre ces deux dimensions.....	0,842	1,015

Toutefois, malgré ces correctifs, la disproportion bien qu'affaiblie subsiste, de même que les différences assez tranchées que j'ai indiquées pour le pelage. Je crois donc devoir conserver au *C. agilis* son indépendance spécifique. L'examen de nouveaux spécimens de *C. galeritus*, capturés dans la vallée du Tana ou quelque autre point de l'Est africain, est nécessaire pour permettre de fixer définitivement le degré de variabilité des teintes et des proportions de cette espèce, et résoudre le dilemme suivant : Le *Cercocœbus agilis* doit-il être identifié au *Cercocœbus galeritus*, dont l'aire de dispersion s'étendrait ainsi à travers toute l'Afrique équatoriale, de l'embouchure du Tana sur l'océan Indien jusque sur la rive droite du Congo inférieur; ou bien ces deux espèces sont-elles représentatives, mais distinctes, l'une spéciale à l'Est, l'autre à l'Ouest africain, comme les *Colobus palliatus* et *Colobus angolensis* nous en fournissent un exemple ?

(1) Matschie, *Säugeth. Deutsch Ost-Afrik.*, p. 145, 1895.

GENRE PAPIO

19. PAPIO DOGUERA. (Pucher. et Schimp.)

Cynocephalus doguera. Pucheran et Schimper. Rev. et Mag. Zool., p. 96, 1856, et p. 230, 1857.

Papio doguera. Schlegel. Singes. Mus. Pays-Bas, p. 126, 1876.

— *thoth ibeanus*. O. Thomas. Ann. Mag. nat. Hist., p. 47, 1893.

— *ibeanus*. Matschie. Säugeth. deutsch. Ost Afrik., p. 11, 1895.

— *doguera*. — — — p. 146.

a. ♂ semi-adulte. M. Dybowski, 1891. Pays des Babembès, Congo français.

L'étiquette portant l'indication précise de la date de la capture et de la localité s'est malheureusement égarée pendant le voyage, mais cet intéressant spécimen faisait certainement partie du premier envoi de M. J. Dybowski, comme le prouve une autre étiquette attachée à l'une des pattes et portant le N° 10. Les numéros immédiatement inférieurs et supérieurs indiquent comme localités le pays des Bassoundis et celui des Babembès, sur la rive droite du Congo, non loin de son embouchure; ce qui nous permet de signaler ces contrées comme habitat très probable du *P. doguera*. Il est également à présumer que c'est ce Cynocéphale auquel M. Dybowski fait allusion dans la relation de son voyage (1), et qu'il aurait rencontré par bandes nombreuses aux environs de Lyranga, dans le pays des Afourous, un peu au nord du confluent de l'Oubangui et du Congo.

L'unique spécimen de la collection de M. J. Dybowski répond parfaitement à la description que Pucheran et Schimper ont donnée de leur *C. doguera*; mis en présence du type de cette espèce, il présente avec lui une ressemblance absolue, sauf pour les dimensions qui sont sensiblement inférieures; mais cet écart doit être attribué à la non-maturité de l'individu, et les proportions sont presque identiques :

(1) J. Dybowski, *La route du Tchad*, p. 140, 1893.

	P. DOGUERA	
	Type.	a.
Longueur de la tête et du corps.....	0 ^m ,933	0 ^m ,61
— de la queue.....	0 ^m ,368	0 ^m ,44
Rapport entre ces deux dimensions.....	1,6	1,4

S'il faut en croire Schlegel, la distinction entre le *P. doguera* et le *P. anubis* ne serait pas nettement tranchée. « Il est bon de rappeler, écrivait le savant hollandais, que l'on ne parviendra guère à fixer d'une manière décisive les caractères des *Papio doguera* et *anubis*, qu'après l'examen de séries complètes d'individus tués à l'état sauvage dans les deux principales localités qu'ils habitent. »

Le *P. anubis* ne nous est malheureusement connu que par une courte description et une figure peu concordantes publiées par F. Cuvier; et les zoologistes sont loin d'être fixés sur l'identité de cette espèce et sur son aire d'habitat.

Certains auteurs, Wagner (1) le premier, comparent l'*Anubis* au *Babouin* dont il ne serait qu'une variété à pelage vert. Pucheran (2), au contraire, l'en sépare d'une manière absolue, ainsi que du *P. olivaceus* (I. Geoff.), distinction que Is. Geoffroy (3) n'admet qu'avec doute. Schlegel (4) est plus explicite et affirme au contraire nettement l'identité de ces deux espèces. Suivant cette dernière opinion, le *P. anubis* habiterait le long des côtes du Bénin, tandis que d'après Monteiro (5), on le trouverait à Cuio-bay sur un point de la côte d'Angola assez reculé dans le Sud; ce qui autoriserait à rapprocher l'*Anubis* du Chacma *P. porcarius* (E. Geoff.)

(1) Wagner, *Schrebers Saugeth.* (Suppl.), p. 63, 1855.

(2) Pucheran, *Rev. et Mag. de Zool.*, p. 244, 1857.

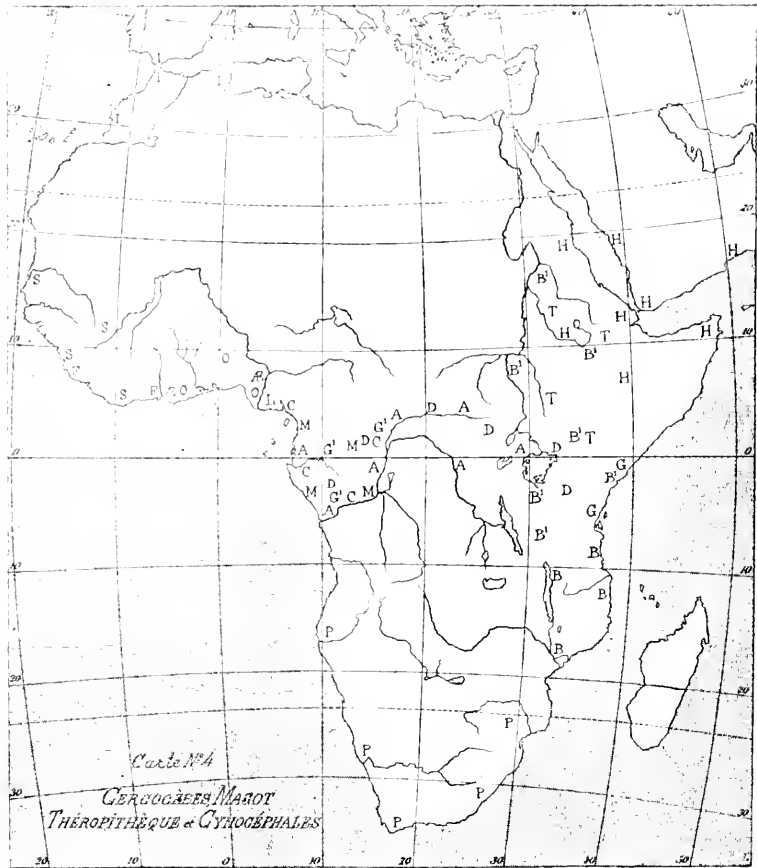
(3) Is. Geoffroy, *Catalogue des Primates*, p. 34, 1851.

(4) Schlegel, *Sing. Mus. Pays-Bas*, p. 125, 1876.

(5) Monteiro, *P. Z. S. London*, p. 238, 1863.

que d'Anchieta (1) a rencontré vivant par troupes nombreuses près de Biballa, dans l'intérieur du Benguela et du Mossamedes, c'est-à-dire dans les contrées visitées par Monteiro.

Quoi qu'il en soit, si l'on admet avec Schlegel la synonymie du *P. olivaceus* et du *P. anubis*; le *P. doguera* doit en



être complètement distingué, car sa livrée d'un noir verdâtre largement ondé de fauve terreux ne présente rien

(1) Barboza du Bocage, *Journ. Sc. natur. Lisboa*, 2^e série, n° 1, p. 12, 1889.

de comparable à celle du *P. olivaceus* dont j'ai pu examiner le type.

Le *P. doguera* n'avait été signalé jusqu'à présent que dans l'Est et le Nord-Est africains (Kavirondo, lacs Natron et Manyara (Neumann); Abyssinie (Schimper); Takale et Schilouck sur le Bahr-el-Abiad (Heuglin). Les captures faites par

RÉGIONS	GENRES			
	CERCOCEBUS	MACACUS	THEROPITHECUS	PAPIO (1)
AFRIQUE SEPTENTRIONALE		I. <i>M. inuus.</i> (L.)		
AFRIQUE ORIENTALE	G. <i>C. galeritus.</i> (Pet.)		T. <i>T. gelada.</i> (Rüpp.)	B. <i>P. cynocephalus.</i> (E. Geoff.) B ¹ <i>P. thoth.</i> (Og.) H. <i>P. hamadryas.</i> (E. Geoff.) D. <i>P. doguera.</i> (Puch. et Sch.)
ZONE ÉQUATORIALE	G. <i>C. agilis.</i> (A. M.-Edw.) C. <i>C. collaris.</i> (Gr.) A. <i>C. albigena.</i> (Puch.)			M. <i>P. mormon.</i> (E. Geoff.) L. <i>P. leucophaeus.</i> (F. Cav.)
AFRIQUE OCCIDENTALE	E. <i>C. aethiops.</i> (L.) F. <i>C. fuliginosus.</i> (Geoff.)			O. <i>P. olivaceus.</i> (L. Geoff.) S. <i>P. sphinx.</i> (E. Geoff.)
AFRIQUE AUSTRALE				<i>P. porcarius.</i> (E. Geoff.)

(1) Deux espèces de Papions, de validité douteuse ne figurent pas sur cette liste. L'un *P. anubis* (F. Cav.) de provenance ignorée, n'est peut-être qu'une variété verdâtre sombre du *P. cynocephalus*; l'autre *P. rubescens* (Tem.) de la Guinée supérieure vit dans l'interland des contrées dont le *P. olivaceus* occupe les côtes (Matschie). La distinction de ces deux derniers types ne me paraît fondée que sur des caractères de faible importance.

M. J. Dybowski démontrent que cette espèce s'étend très loin vers l'Ouest jusque dans le bassin côtier du Quillou. Ce mode de dispersion rappelle celui du *Col. guereza* et du *Cerc. sabæus*. Ces trois espèces appartenant à autant de genres différents, rencontrées primitivement dans l'Afrique Nord-Est, ont donc été prématurément considérées comme spéciales à cette région.

20. PAPIO MORMON. (E. Geoff.)

Le Mandrill. Buffon. Hist. nat., t. XIV, p. 154, pl. XVI et XVII, 1766.

Le Choras. Buffon. — (Suppl.), t. VII, p. 43, pl. IX, 1789.

Le Mandrill. Audebert. Singes et Makis. Fam. 2, sect. 2, pl. I, 1799.

Papio mormon. E. Geoffroy. Ann. Mus., t. XIX, p. 104, n° 7.

Cynocephalus mormon. Desmarests. Mammalogie, t. I, p. 70, 1820.

Mormon maimon. Gray. Cat., p. 36, 1870.

Papio maimon. Schlegel. Singes. Mus. Pays-Bas, p. 130, 1876.

a. ♂ semi-adulte.) Capturés non loin de Mayumba et rapportés vivants
b. ♂ plus jeune.) par M. J. Dybowski, en avril 1894; ont vécu à la Mé-
nagerie du Muséum.

Ces deux spécimens, même le plus jeune, ont les proéminences latérales du museau marquées de sillons déjà bien accusés. La peau nue des fesses est uniformément colorée en violet lie de vin. Sur l'exemplaire (a) qui présente déjà une taille assez considérable, le tour des narines et le bord des lèvres commencent à prendre les teintes rouges caractéristiques de l'âge adulte. Le pelage est sensiblement le même chez ces deux Mandrills, à peine plus foncé chez le plus âgé; la barbe mentonnière est au contraire plus longue chez le jeune. Le Mandrill n'a jamais été signalé qu'au Gabon, dans le voisinage des côtes.

II ORDRE. — PROSIMIENS

FAMILLE DES LÉMURIDÉS

GENRE GALAGO

21. GALAGO (OTOLICNUS) ELEGANTULUS. (Lec.)

- Microcebus elegantulus*. Lecomte. Pr. Acad. Nat. Sc. of Philadelphia, t. IX,
p. 10, 1857.
- Otolienus apicalis*. Du Chaillu. Journ. Nat. Hist. Soc. of Boston, p. 361, 1860.
— — Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 274, 1861.
- Otoyale pallida*. Gray. — p. 140, pl. XIX, 1863.
— (*Euoticus*) *pallidus*. Gray. — p. 860, 1872.
- Galago* (*Otolienus*) *elegantulus*. De Pousargues. Nouv. Arch. Mus. Paris,
3^e série, t. VI, p. 141, 1894.
— *pallidus*. Matschie. Säugeth. deutsch. Ost-Afrik., p. 14, 1895.
- a. ○ M. Dybowski, mars 1894. Peau plate, préparée par les indigènes du pays des Eschiras.

La Monographie que j'ai publiée récemment sur les divers représentants du groupe des Galagos, me dispense d'insister sur cette espèce et sur celles qui vont suivre, et je crois suffisant de rappeler brièvement ici les principaux traits caractéristiques de chacune d'elles, en renvoyant pour plus de détails à mon précédent travail.

Le *Galago elegantulus* (Lec.) est plus connu dans les Catalogues méthodiques sous le nom de *G. pallidus* (Gr.), mais la priorité revient de droit au terme spécifique créé par Lecomte, antérieur de six ans à celui adopté par Gray et depuis par la plupart des zoologistes.

La brièveté relative des oreilles, la teinte rousse du pelage des parties supérieures nettement séparée du ton gris argenté du dessous du corps et de la face interne des membres, la pointe blanche de la queue, grise en dessous, lavée de roux en dessus, sont autant de caractères extérieurs qui

faissent facilement reconnaître cette espèce d'entre ses congénères (1). Les particularités crâniennes ne sont pas moins frappantes. De tous les Galagos, sans distinction subgénérique, le *G. Otolienus elegantulus* est celui dont la tête est la plus élevée. Le museau fortement tronqué présente une largeur considérable due au grand développement des canines et des premières prémolaires canini-formes, et les incisives inférieures fortement proclives et presque horizontales semblent prolonger en avant le bord alvéolaire de la mandibule.

Découvert au Gabon par Du Chaillu, le *G. Otolienus elegantulus* a été considéré, jusque dans ces derniers temps, comme localisé dans le voisinage des côtes de l'Atlantique, au Cameron, au Gabon et dans le bassin de l'Ogôoué; mais son aire de dispersion s'étend vers l'Est jusqu'aux dernières limites du bassin du Congo. L'explorateur allemand Stuhlmann en a rapporté des spécimens de Kinyawanga à l'Ouest de la région des Grands Lacs, et M. Matschie indique sa présence comme probable dans le Rouanda.

22. GALAGO (OTOLICNUS) ALLENI. (Wath.)

- Galago Alleni*. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. London, p. 87, 1837.
 — — var. *gabonensis*. Gray — p. 146, 1863.
 — — Sclater. — p. 373, pl. XXXII, 1863.
 — *gabonensis*. Mivart. — p. 647, 1864.
Otolienus gabonensis. Gray. — p. 860, 1872.
Sciurocheirus Alleni. Gray. — p. 857, 1872.
Galago Alleni, var. *cameronensis*. Peters. Mon. König. preuss. Ak. Wiss. Berlin, p. 472, 1876.
 — (*Otolienus*) *Alleni*. De Pousargues. Nouv. Arch. Mus. Paris, 3^e sér., t. VI, p. 150, 1894.
 — *Alleni*. Matschie. Säugeth. deutsch. Ost-Afrik., p. 14, 1895.
 a. ♂ M. Dybowski, mars 1894. Peau plate préparée par les indigènes du pays des Eschiras.

Le dessus du corps est d'un brun rougeâtre passant au

1) Un autre caractère extérieur d'une investigation facile, signalé par M. Matschie, réside dans le singulier mode de conformation des ongles. Ceux-ci présentent une forte carène longitudinale médiane dont la pointe acérée dépasse leur bord libre, d'où le nom de *Spitznagel-Maki*, donné par M. Matschie à cette espèce.

roux vif sur le haut des quatre membres; les joues, la poitrine, le ventre et la face interne des membres sont d'un blanc grisâtre lavé de jaune. La face postérieure des cuisses et le croupion offrent une teinte d'un gris ardoisé sombre qui se continue sur la moitié basale de la queue, et passe au noir fuligineux à son extrémité distale. Cette robe présente assez d'analogie avec celle de l'espèce précédente, mais il est toujours facile d'en distinguer le *G. Otolicnus Alleni*, au grand développement des oreilles, à l'absence de toute tache blanche à l'extrémité de la queue et à la forme arrondie des ongles. Le crâne fournit, d'autre part, des caractères de différenciation encore plus probants. La boîte encéphalique est large, mais basse et surbaissée; le museau étroit et pointu, rappelle comme forme celui des Hémigalagos; enfin, les premières prémolaires sont normales et non caniniformes comme chez l'espèce précédente.

Découvert à Fernando-Po, le *G. Otolicnus Alleni* a été vu depuis à maintes reprises au Gabon et au Cameroun, et même, suivant Schlegel, sur les côtes de Guinée; mais cette dernière provenance est loin d'être confirmée.

Je dois ajouter qu'il en est de cette espèce comme de la précédente. Le même explorateur Stuhlmann l'a rencontrée à l'extrémité N.-E. du bassin du Congo, dans les forêts proches d'Andeboko, et suivant M. Matschie, elle doit également exister dans le Rouanda.

23. GALAGO (HEMIGALAGO) DEMIDOFFI. (Fisch.)

Galago Demidoffi. Fischer. Act. Soc. Natur. Moscou, vol. I, p. 24, fig. 1, 1806.

Galagoïdes Demidoffi. A. Smith. S.-Afric. Journ. II, p. 32, 1835.

Otolicnus Peli. Temminck. Esq. Zool. Côt. Guinée, p. 42, 1853.

Hemigalago Demidoffi. Dahlbom. Stud. zoologica, pl. X, p. 230, 1856.

Galago Demidoffi. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 148, 1863.

— — Peters. — pl. XXXV, p. 380, 1863.

Hemigalago Demidoffi. Gray. — p. 838, 1872.

Galago Demidoffi. O. Thomas. — p. 5, 1888.

— (*Hemigalago*) *Demidoffi*. De Pousargues. Nouv. Arch. Mus. Paris, 3^e série, t. VI, p. 154, 1894.

a-f (6 spécimens). M. de Brazza, 1885. Congo français.

g. ♂ M. Thollon, 1886, Franceville.

h-l (5 spécimens). M. J. Dybowski, juillet 1891 et mai 1892. Brazzaville et rivière Kemo.

Ce Galago est trop bien connu pour qu'il soit utile d'en donner ici une description, il suffit de parcourir les nombreux travaux indiqués dans la bibliographie, et en particulier l'excellente diagnose de *Otolienus Peli* donnée par Temminck, pour se faire une idée très exacte de sa forme, de ses dimensions et des teintes de sa livrée. Quant aux particularités crâniennes qui ont déterminé les auteurs à créer un nouveau sous-genre pour cette espèce, je renverrai aux travaux de Dahlbom, Gray et Mivart (1) et au mémoire que j'ai déjà fait paraître à ce sujet.

On sait actuellement que le Galago de Demidoff n'est pas, comme on l'a cru longtemps, localisé le long du littoral Ouest de l'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à l'embouchure du Congo, mais qu'il se propage très avant dans l'intérieur; Schweinfurth l'a rencontré en 1870 dans le Niam-Niam, et Emin-Pacha en 1884 dans le district de Monbuttu. L'extrême limite orientale reconnue de son aire de dispersion, se trouve ainsi reportée jusque dans la partie Nord-Est du bassin du Congo. Les nombreux spécimens recueillis par les explorateurs français démontrent que cette espèce est très abondamment représentée dans nos possessions congolaises.

24. GALAGO (HEMIGALAGO) ANOMURUS. (Nov. spec.)

Galago (Hemigalago) anomurus. De Pousargues. Bull. Soc. Zool. France, t. XVIII, p. 51, 1893.

— — — De Pousargues. Nouv. Arch. Mus. Paris, 3^e série, t. VI, p. 158, pl. II, 1894.

<i>a</i> . ♂ semi-adulte.	M. J. Dybowski,	12 mai 1892	} Poste de la Mission sur la rivière Kemo.
<i>b</i> . ♀ adulte.	—	16 mai 1892	
<i>c</i> . ♂ —	—	17 mai 1892	

Dans le travail ci-dessus indiqué j'ai démontré que, par la

(1) M. St. George Mivart, *On the crania and dentition of Lemuridæ* (Proc. Zool. Soc. Lond., p. 648, 1864).

forme et les proportions de la tête et du museau, la forte saillie des prémaxillaires et la dentition, cette nouvelle espèce constituait un second représentant du sous-genre *Hemigalago* et venait se ranger zoologiquement à côté du *G. Hemigalago Demidoffi*. — Elle se distingue de cette dernière, par ses dimensions un peu plus fortes, ses formes plus trapues, ses membres moins grêles, et les teintes plus claires de son pelage, au-dessus d'un gris plus ou moins lavé de brun jaunâtre suivant l'âge et le sexe, au-dessous d'un blanc faiblement nuancé de gris bleuâtre. Mais c'est surtout par les proportions relatives de la queue que le *G. Hemigalago anomurus* se distingue, non seulement du *G. Hemigalago Demidoffi*, mais en général de tous les Galagos. Dans toutes les espèces jusqu'ici connues, les dimensions de l'appendice caudal présentaient avec celles du corps une relation si constante, qu'on l'avait exprimée sous forme de caractère générique : *Queue plus longue que la tête et le corps*. C'est l'inverse qui s'observe chez le *G. Hemigalago anomurus*, et la longueur de la queue est à celle de la tête et du corps dans un rapport qui varie de $4/3$ à $3/5$; de là le nom spécifique qui lui a été attribué.

GENRE PERODICTICUS

23. PERODICTICUS POTTO. (Gm.)

Lemur potto. Gmelin. Syst. Nat., t. I, p. 42.

Nycticebus potto. E. Geoffroy Saint-Hilaire. Ann. Mus., p. 163, vol. XIX.

Perodicticus Geoffroyi. Bennett. Proc. Zool. Soc. London, p. 109, 1831.

Stenops potto. Pel. Bijdrag., t. d. Dierkunde. Amsterdam, p. 41, et pl. 1852.

Perodicticus potto. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 45, 1853.

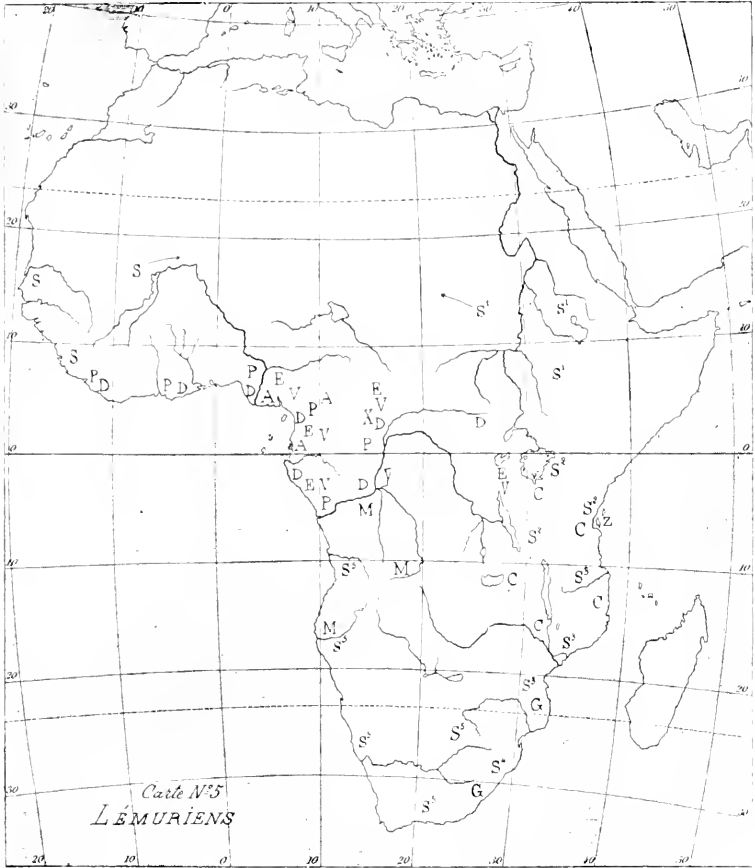
— — A. Milne-Edwards. Nouv. Arch. Mus. Paris. Bull., t. X, pl. III et IV, p. 111, 1874.

— — *Edwardsi*. A. Bouvier. Guide du Naturaliste, n° 4, p. 10, janvier 1879.

a. ♀ adulte. M. J. Dybowski, janvier 1894. Cette-Cama.

Ce spécimen femelle bien adulte mesure 39 centimètres pour la tête et le corps, et 10 pour la queue. Les teintes

sombres de sa livrée sont celles que Temminck a décrites comme caractéristiques de la femelle de cette espèce. « La femelle adulte, écrivait le savant hollandais, se distingue par les teintes brunes dont le pelage est nuancé, tandis que la livrée du mâle porte différentes teintes rouges. La base



des poils est d'un cendré foncé, puis d'un brun clair; ils passent au brun noirâtre, et leur fine pointe est d'un brun argentin ou lustré; cette teinte argentine est plus évidente sur la partie inférieure de l'avant-bras, ainsi qu'aux mains, vu qu'une plus grande étendue de l'extrémité est ainsi colorée; toutes les parties inférieures, qui chez le mâle sont nuancées

de roussâtre portent une teinte blanchâtre terne chez la femelle. » Cette description s'applique de point en point à notre spécimen, ce qui semble corroborer l'opinion de Temminck sur l'existence d'un dichroïsme sexuel chez cette espèce, dichroïsme qui, paraît-il, se manifeste même de

RÉGIONS	LÉMURIENS			
	PERODICTICUS	GALAGO		
		Otolemur.	Otolienus.	Hemigalago.
OUEST AFRICAÏN Entre Congo et Niger. Oues-t du Niger.	A. <i>P. calabarensis</i> . (Smith.)		E. <i>O. elegantulus</i> . (Lec.) V. <i>O. Alleni</i> . (Wat.)	X. <i>H. anomurus</i> . (De Pous.)
	P. <i>P. potto</i> . (Gm.)			D. <i>H. Demidoffi</i> . (Fisch.)
EST AFRICAÏN		Z. <i>O. agisymbanus</i> . (Coq.)	S. <i>O. senegalensis</i> . (E. Geoff.) S ¹ <i>O. sennariensis</i> . (Kotzch.) S ² <i>O. zanzibarius</i> . (Mtsch.) S <i>O. mossambicus</i> . (Pet.) S ⁴ <i>O. conspicillatus</i> . (I. Geoff.) S ³ <i>O. Moholi</i> . (Smith.)	
		C. <i>O. crassicaudatus</i> (Geof.)		
SUB AFRICAÏN		G. <i>O. Garnetti</i> . (Gr.)		
SUB-OUEST AFRICAÏN		M. <i>O. Monteiroi</i> . (Bartl.)		

très bonne heure chez les jeunes. Cette livrée brune concorde comme coloration avec celle que M. A. Bouvier assigne à un individu également femelle, décrit très brièvement sous le nom de *Perodicticus Edwardsi*, nouvelle espèce qui ne différerait du *P. potto* que par sa taille plus forte et sa queue plus courte. La différence des dimensions me

paraît toutefois trop peu accusée pour constituer un caractère d'importance spécifique, car, bien des spécimens de *Potto* atteignent de 38 à 40 centimètres pour la tête et le corps seulement. Quant aux proportions moindres de l'appendice caudal chez le *P. Edwardsi*, il est difficile d'en juger d'après la seule description de M. A. Bouvier qui ne donne comme mesure de son individu type, que la longueur totale, qui est de 425 millimètres. N'ayant pas eu l'occasion de voir ce spécimen, il m'est impossible de déterminer quelle partie de cette longueur totale doit être réservée pour la queue, et de savoir si celle-ci est complète, ou si sa brièveté n'est pas le résultat de quelque mutilation accidentelle.

L'exemplaire que nous devons à M. J. Dybowski présente une particularité intéressante à noter : sur la base de la queue, et la ligne médiane du croupion et de la partie postérieure des lombes, les poils ont disparu et laissent voir à nu la peau brunâtre, fortement calleuse et plissée transversalement de distance en distance. Les observations et les excellentes figures prises sur le vivant et publiées par M. A. Milne-Edwards, nous fournissent une explication facile et toute naturelle de ce phénomène. Ces figures nous montrent en effet des Pérodicétiques à l'état de repos, enroulés sur eux-mêmes, la tête ramenée contre la poitrine entre les quatre membres relevés et entre-croisés autour de la nuque pour s'appuyer ou se fixer solidement aux branches, de telle sorte que le poids du corps ne porte plus que sur les lombes et le croupion. C'est dans cette posture bizarre que l'animal passe la plus grande partie du jour dans une immobilité parfaite; de là usure et disparition graduelle des poils par suite de la compression et du frottement, et en même temps épaissement de la peau et formation de callosités sur ces parties du corps en contact fréquent et prolongé avec la surface rugueuse des écorces.

La limite de l'aire de répartition du *P. potto* vers l'Est est encore inconnue, et jusqu'à présent cette espèce de-

meure exclusivement ouest-africaine, cantonnée le long du littoral de l'Atlantique, depuis Sierra-Leone jusqu'à l'embouchure du Congo, qu'elle ne dépasse pas au Sud; M. Barboza du Bocage affirme en effet qu'aucun explorateur ne l'a jamais rencontrée dans l'Angola. Sur la côte de Calabar, le *Potto* vit à côté d'un autre Lémurien qui lui est étroitement allié sinon congénérique, l'*Arctocebus calabarensis* (Smith).

III ORDRE. — CHEIROPTÈRES

Depuis la publication du Catalogue des Cheiroptères de la collection du British Museum par G. E. Dobson, les animaux appartenant à cet ordre sont beaucoup mieux connus, et dans l'exposé des différentes espèces recueillies par nos explorateurs dans nos provinces du Congo et de l'Afrique centrale, je ne puis mieux faire que de renvoyer au travail du savant zoologiste précité en ce qui concerne les principaux caractères de la dentition, du pelage, de la forme de la membrane alaire, des dimensions de la queue et de ses rapports avec la membrane interfémorale. Je me contenterai de consigner ici les particularités que pourraient présenter certains spécimens, et d'indiquer si les explorations récentes, postérieures à la date de publication du travail de Dobson, donnent lieu à des considérations nouvelles, sur la distribution géographique de certaines espèces.

Sous-Ordre. — MÉGACHEIROPTÈRES

FAMILLE DES PTÉROPODIDÉS

GENRE EPOMOPHORUS

26. EPOMOPHORUS (HYPSIGNATHUS) MONSTROSUS. (All.)

Hypsignathus monstrosus. Allen. Proc. Acad. Nat. Sc. Philadelphie, p. 156, 1861.

Spyrocephalus labrosus. Murray. Proc. Zool. Soc. Lond., pl. I, p. 8, 1862.

Hypsignathus monstrosus. Dobson. Cat. of Chiropt., pl. I, fig. 4, 4a, 2, p. 6, 1878.

— — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 7, 1888.

a. ♀ adulte. M. Marche, novembre 1875. Ogôoué.

b. — — M. de Brazza, 1885. Congo français.

c. — — — — —

d. — — — — —

e. — — M. J. Dybowski, 21 octobre 1891. Bangui.

f. — — — — —

Ce Cheiroptère réellement monstrueux est trop connu en raison même des singularités, de la longueur et de la grosseur disproportionnées de sa tête pour que je croie nécessaire de m'y arrêter. Les six exemplaires ci-dessus énumérés concordent d'ailleurs parfaitement par tous leurs caractères avec la description de Dobson.

On sait que l'absence de poches glandulaires humérales dans les deux sexes, la forme tuberculée des molaires et les curieuses expansions foliacées et nues qui garnissent le devant du museau ont nécessité la séparation subgénérique de cette espèce d'avec les autres Épomophores. L'*H. monstruosus* n'a été pendant longtemps signalé que le long du littoral de l'Atlantique depuis la Gambie jusqu'à l'embouchure du Congo, et la limite de sa dispersion vers l'Est restait à fixer. On peut avancer aujourd'hui comme certain, que cette espèce se répand jusque dans l'extrême partie orientale du bassin du Congo; l'explorateur Bohndorf l'a rencontrée en 1882 dans le Niam-Niam, et deux exemplaires ont été capturés en 1883 par Emin-Pacha à Tingasi, dans le district de Monbuttu, où on les trouve par vols de 50 à 60 individus. Dans ces contrées les indigènes se nourrissent de la chair de ces animaux. Au Sud, le Congo semble opposer une barrière à leur dispersion, car on ne les a jamais signalés dans l'Angola.

27. EPOMOPHORUS GAMBIANUS. (Og.)

Pteropus gambianus. Ogilby. Proc. Zool. Soc. London, p. 100, 1835.

Pachysoma gambianus. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 69, 1833.

Epomophorus gambianus. Dobson. Catal. of Chiropt, pl. II, f. 3a, p. 10, 1878.

— — Barboza du Becage. Journ. Sc. Nat. Lisboa, 2^e série, n^o 1, p. 2 et 14, 1889.

a. ♀ adulte. MM. Schwébisch et Thollon, 1884. Franceville.

L'aire d'habitat de cette espèce est autrement vaste que celle de *Hypsignathus monstruosus*; suivant Dobson, elle comprendrait toute l'Afrique occidentale depuis la Gambie au Nord jusqu'à l'extrême Sud de la colonie du Cap, à Port-

Élisabeth, dans la baie Algoa. Si l'on admet avec ce savant zoologiste l'identité spécifique de l'*E. gambianus* et de l'*E. crypturus* (Pet.) (1) il faudrait même prolonger cette zone en remontant la côte orientale d'Afrique à travers le Natal et le Mozambique jusqu'au Zambèze. Mais cette dernière opinion n'est pas partagée par tous les auteurs, notamment par M. Barboza du Bocage (2), dont la manière de voir est basée sur de sérieux arguments. L'éminent naturaliste portugais a constaté en effet, chez une femelle adulte d'*Epomophorus crypturus* de Mozambique de provenance absolument certaine, que « les plis du palais étaient identiques, comme forme et comme position, non pas à ceux de l'*E. gambianus*, mais à ceux de l'*E. macrocephalus* (Og.), et que le 5^e bourrelet présentait la forme caractéristique du 5^e pli chez la dernière espèce ». Comme ces mêmes caractères se retrouvent absolument identiques chez l'*E. minor* (3) de Zanzibar et qu'on leur attribue non sans raison une importance éminemment spécifique, il y a lieu, je crois, de prendre en très sérieuse considération la remarque suivante de M. Barboza du Bocage (4) : « Sous le rapport des dimensions, l'*E. crypturus* nous semble intermédiaire à l'*E. macrocephalus* de l'Afrique occidentale, et à l'*E. minor* du Zanzibar. Il y aura peut-être lieu de considérer celui-ci et l'*Epomophorus* de Mozambique comme variétés géographiques de l'*E. macrocephalus*. » Il ressort de ces faits bien précis, que l'aire d'habitat de l'*E. gambianus* doit être restreinte à la côte occidentale d'Afrique; ce Cheiroptère serait, paraît-il, très commun dans l'Angola, ainsi que l'a reconnu l'explorateur d'Anchieta, qui l'a rencontré dans presque toutes les localités qu'il a visitées.

(1) Peters, *Reise n. Mossambique. Säugth.*, p. 26, pl. V et pl. XIII, fig. 4 à 6, 1852.

(2) Barboza du Bocage. *Jorn. Sc. nat. Lisboa*, 2^e série, n^o 4, p. 4, 1889.

(3) Dobson, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 715, 1879.

(4) C'est également l'opinion de M. O. Thomas, qui admet la validité spécifique de l'*Epomophorus crypturus* (Pet.) (*Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 137, 1894).

A l'Est, l'*E. gambianus*, aurait été capturé par Bohn-dorff à Semmio dans le Niam-Niam (1), et cette localité serait l'extrême limite orientale incontestée de sa zone d'habitat. M. Matschie rapporte à cette espèce quelques rares individus de l'Usaramo et de Zanzibar, mais en émettant quelques doutes sur cette détermination.

Quant à l'identité spécifique du spécimen femelle ci-dessus mentionné, la forme et la disposition des bourrelets palatins ne laissent aucun doute, car ils sont la reproduction rigoureusement exacte de la figure donnée par M. Dobson pour l'*E. gambianus*.

28. EPOMOPHORUS MACROCEPHALUS. (Og.)

Pteropus macrocephalus. Ogilby. Proc. Zool. Soc. London, p. 101, 1833.

Puchysoma macrocephala. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 70, 1832.

Epomophorus macrocephalus. Dobson. Catal. of Chiropt., p. 8, pl. II, fig. 2, 1878.

a. ♀ adulte. M. J. Dybowski, décembre 1891. Dans la Grande Brousse, entre Yabanda et Mpoko.

Les dimensions de cet individu dépassent celles que Dobson assigne à la femelle de cette espèce, et atteignent presque les proportions du mâle. Mais à part cette légère différence, il n'y a pas à se méprendre aux caractères fournis par la longueur et l'étroitesse du museau, la forte saillie et la divergence des narines, et surtout par le nombre et la disposition des replis du palais, dont le 5° très renflé, présente à son centre la dépression losangique, signe critérium de l'espèce. « Nous ne connaissons, écrit M. Barboza du Bocage (2), aucune preuve authentique de l'existence de l'*E. macrocephalus* en Angola ni au Congo (3), » et c'est en effet la première fois que cette espèce est capturée dans nos

(1) Jentink, *Cat. system. Mus. Pays-Bas. Mammifères*, t. XII, p. 137, 1888.

(2) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. nat. Lisboa*, 2^e série, n° 1. Extrait, p. 14, 1890.

(3) M. Noack signale cependant sa présence à Porto da Lenha sur la rive droite du bas Congo, dans le district de Cacongo. (*Zoolog. Jahrbucher*, p. 200, 1889.)

possessions françaises de l'Ouest africain. Je dois faire remarquer toutefois, que la localité indiquée par M. J. Dybowski, « entre Yabanda et Mpoko », située environ par 7° de latitude Nord, et 17°50 de longitude Est, par conséquent dans l'Afrique centrale, est déjà très éloignée de la côte congolaise, et qu'elle ne se trouve même plus dans le bassin du Congo, mais dans celui du Chari, tributaire du lac Tchad.

Aussi, cette provenance doit-elle être interprétée plutôt comme une extension vers l'Est de l'aire d'habitat reconnu de l'*E. macrocephalus* dans la Gambie et sur les côtes de Guinée et de Lagos, situées sous la même latitude.

29. *EPOMOPHORUS COMPTUS*. (All.)

Epomophorus comptus. Allen. Proc. Acad. Nat. Sc. Philadelphia, p. 158, 1861.

— — Dobson. Cat. of Chiropt., p. 13, pl. II, fig. 3, 1878.

a. ♂ adulte. M. Guiral, 1885. San-Benito.

Chez ce beau spécimen mâle adulte, la touffe blanche de la base du bord interne de l'oreille est très développée, et le pelage d'un brun châtain vif, rappelle par son mode de distribution et par ses teintes celui de l'*Epomophorus Franqueti* (Tomes).

La ressemblance avec cette espèce est encore accrue par la présence de véritables épaulettes, un peu moins développées peut-être, mais nettement dessinées. En effet une touffe de longs poils jaunes assez rigides, émerge de l'orifice de la glande claviculaire, et au-dessous de celui-ci, le pelage prend également une teinte jaune crème, formant une large plage ovale qui s'étend inférieurement jusqu'à la naissance de la membrane antébrachiale et tranche vivement sur le fond sombre du reste du corps. La configuration de la voûte palatine répond mieux à la description qu'à la figure qu'en a données Dobson. En arrière des trois crêtes transversales très élevées et indivises qui correspondent aux canines, aux prémolaires et aux premières molaires, on trouve six replis

semicirculaires, denticulés en avant, échancrés sur la ligne médiane, et de plus en plus serrés à mesure que l'on s'enfonce vers l'arrière-bouche. A la mâchoire supérieure, deux incisives seulement sont placées au centre des prémaxillaires, et séparées l'une de l'autre par un faible intervalle. Comme Dobson l'a très bien montré, un dernier caractère permet de distinguer l'*E. comptus* de son congénère le plus voisin l'*E. Franqueti*; en effet, la membrane alaire s'insère à l'extrémité distale et non au milieu de la face dorsale de la première phalange du second doigt.

L'*Epomophorus comptus* est assez rare dans les Musées zoologiques, et le spécimen recueilli par M. Guiral sur les bords du San-Benito est le seul qui figure encore dans les collections du Muséum de Paris. La distribution géographique de cette espèce est encore mal connue. On la trouve au Gabon, mais, comme sa plus proche alliée l'*E. Franqueti* que l'on rencontre également dans ces parages, elle traverse le Niger pour se propager dans la Guinée supérieure jusqu'à la Côte d'Or où elle est indiquée par M. Jentink (1). De plus, d'après ce même auteur, l'*E. comptus* s'étend à l'Orient jusque dans le pays de Niam-Niam où l'explorateur Bohn-dorff en a capturé plusieurs spécimens à Semmio, et M. Matschie le signale encore plus à l'Est, à Bukoba (Emin) et dans le Rouanda.

30. EPOMOPHORUS PUSILLUS. (Pet.)

Pteropus schoensis Rüppell. Mus. Senck., III, p. 131, 1842.

Epomophorus schoensis. Tomes. P. Z. S. London, p. 56, 1860.

— *pusillus*. Peters. M. B. Akad. Berlin, p. 870, 1867.

— — Dobson. Cat. of Chiropt., p. 14, pl. 2, fig. VI, 1878.

— — Jentink. Not. f. Leyden Mus., vol. X, p. 51, 1888.

— — Barboza du Bocage. Journ. Sc. nat. Lisboa, 2^e série, n^o 1, p. 45, 1889.

— — Noack. Zoolog. Jahrbuch., p. 206, 1889.

— — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 446, 1890.

a. ♀ adulte. MM. Schwébisich et Thollon, 1884. Congo français.

b. ♂ — M. de Brazza, 1885. Congo français.

c. ♀ — — — — —

(1) Jentink, *Mus. Hist. nat. Pays-Bas. Catalog. systématiq. Mammifères*, t. XII, p. 137, 1888.

d. ♂ adulte. M. J. Dybowski, 1^{er} avril 1892. Poste de la Mission, sur la Kemo.

Pour la taille, ces quatre spécimens répondent aux dimensions données par Dobson, et leur palais présente nettement le large sillon bifurqué en forme d'Y, caractéristique de l'espèce. J'ai pu constater, chez le spécimen mâle adulte (b), l'existence de poches glandulaires bien développées aux épaules, garnies jusqu'au fond de longs poils assez clairsemés et blanchâtres, dont les pointes émergent de l'orifice extérieur en boutonnière. C'est là, comme on le sait, un point que Dobson n'avait pu élucider, n'ayant jamais eu à sa disposition que des femelles, et il est assez curieux et digne de remarque, que le mâle de cette espèce soit resté si longtemps introuvable. En 1888, dit M. Jentink, « on ne le connaissait pas encore » : du moins ne l'avait-on pas signalé, et les deux premiers spécimens de ce sexe que je trouve mentionnés par les auteurs, sont : l'un de la collection Hesse (Noack, 1889), l'autre de la collection Emin-Pacha (O. Thomas, 1890).

L'aire de répartition de cette espèce est extrêmement étendue et comprend toute l'Afrique intertropicale. On rencontre en effet l'*E. pusillus* à l'Ouest depuis la Gambie et le Libéria (Jentink) jusque dans les possessions portugaises d'Angola, à Malange (von Mechow) et sur les plateaux de l'intérieur au Nord du Coanza (B. du Bocage); à l'Est, depuis l'Abyssinie et le Choa (Rüppell) jusqu'au Sud du lac Albert-Nyanza à Kiriamo, où il vit côte à côte avec l'*Epomorphus minor* (O. Thomas).

GENRE CYNONYCTERIS

31. CYNONYCTERIS STRAMINEA. (E. Geoff.)

Pteropus stramineus, E. Geoffroy. Ann. Muséum, t. XV, p. 93, 1810.

— — Temminck. Monogr. Mammal, vol. II, p. 84, 1835-1841.

— — Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 54, 1853.

- Cynonycteris straminea*. Peters. M. B. Akad. Berlin, p. 866, 1867.
 — — Jentink. Not. fr. Leyden Museum, vol. X, p. 32, 1888.
 — — Barboza du Bocage. Journ. Sc. nat. Lisboa, 2^e série, n^o 1, p. 15, 1889.
a. ♂ très adulte. M. de Brazza, 1885. Congo français.
b. ♀ adulte. — — —

Le magnifique mâle très adulte (*a*) présente sur les côtés et le devant du cou le demi-collier dont parle Temminck, formé de touffes de poils onctueux, assez longs, divergents et de teinte jaunâtre. Sur la portion la plus étroite des lombes, le pelage de couleur brune est nettement bordé d'une étroite bande de poils jaunâtres, qui marque la ligne de jonction de la membrane avec le corps.

Cette espèce, la plus grande du genre après le *C. Dupreana* (Poll.), compte de nombreux représentants disséminés à travers toute l'Afrique tropicale, depuis la Sénégambie et l'Angola jusqu'à la côte de l'océan Indien. Les limites Sud de son aire de dispersion seraient donc à l'Ouest le Coanza ou le Cunéné, à l'Est le Zambèze.

Sous-Ordre — MICROCHEIROPTÈRES

FAMILLE DES RHINOLOPHIDÉS

GENRE PHYLLORHINA

32. PHYLLORHINA COMMERSONI. (E. Geoff.)

- Rhinolophus Commersoni*. E. Geoffroy. Ann. du Muséum, t. XX, pl. V, p. 263, 1813.
Phyllorhina gigas. Wagner. Archiv. Wieg., p. 148, 1845.
 — *vittata*. Peters. Reise n. Mossambique, p. 32, pl. VI et XIII, 1832.
 — — Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 72, 1853.
 — *Commersoni*. Dobson. Catal. of Chiroptera, p. 133, 1878.
a. ♂ adulte. M. de Brazza, 1885. Congo français.

Ce beau spécimen n'offre rien de particulier à noter, et répond exactement comme conformation, comme taille et

comme pelage au type *Ph. Commersoni*, tel que nous l'ont fait connaître les travaux de Geoffroy Saint-Hilaire, Peters et Temminck.

Ce géant des Rhinolophidés se rencontre communément le long de la côte occidentale d'Afrique, depuis la Gambie et la Guinée (*Phyllorhina polypheme* (Tem.)) jusque dans le Benguela. De là il se propage vers l'Est jusqu'aux rivages de l'océan Indien et se répand également dans les îles de ce littoral : Zanzibar, Ibo, l'une des îles de l'archipel Quirimba situé à quelques degrés au Sud du cap Delgado (*Phyllorhina vittata* (Pet.)). Mais là ne s'arrête pas le vol de cette espèce, car elle traverse le large canal de Mozambique et, par les Comores, atteint Madagascar. Le même fait du reste a été observé pour d'autres Cheiroptères insectivores, appartenant aux divers genres *Vesperugo*, *Scotophilus*, *Miniopterus*, *Colœura*, *Taphozous* et *Nyctinomus*, dont quelques espèces poussent même jusqu'aux îles Bourbon et Maurice.

33. PHYLLORHINA CAFFRA. (Sund.)

Rhinolophus caffer. Sundevall. Öfv. Akad. Förh. Stockholm, III, p. 118, 1846.

Phyllorhina caffra. Peters. Reise n. Mossambique, p. 39, pl. VIII, 1832.

— *gracilis*. Peters. — p. 36, pl. VII et XIII, 1832.

— *caffra*. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 78, 1833.

— — Dobson. Catal. of Chiroptera, p. 140, 1878.

a. ♂ adulte. M. Pobéguin, 1892. N'Djolé. Ogôoué.

b. ♀ M. J. Dybowski, 8 janvier 1892. Bangui.

Ces deux spécimens ont le pelage d'un brun marron intense sur le dos, plus pâle et jaunâtre sur la nuque, le dessus de la tête et la face inférieure du corps. Chez la femelle (*b*), toute la moitié supérieure de la face interne des oreilles est velue; chez le mâle (*a*) il n'existe qu'un mince liséré de poils le long du bord antérieur, analogue à celui que Temminck a signalé chez la *Ph. fuliginosa*; mais la présence du sac glandulaire frontal s'ouvrant à l'extérieur par une boutonnière transversale très visible ne permet pas de l'identifier avec

cette dernière espèce, où cet organe manque dans les deux sexes.

La *Ph. caffra* occupe à peu près la même zone d'habitat que la *Ph. Commersoni*, Madagascar excepté. A l'Ouest on la trouve depuis les côtes de Libéria jusqu'à celles de Damara au Sud du Cunéné, et suivant M. Barboza du Bocage, elle est extrêmement commune dans les possessions portugaises d'Angola. A l'Est, elle a été signalée en Abyssinie et à Zanzibar, d'où elle descend le long du littoral de l'océan Indien jusqu'à la Cafrerie et le Natal.

FAMILLE DES NYCTÉRIDÉS

GENRE NYCTERIS

34. NYCTERIS THEBAICA. (E. Geoff.)

Nycteris thebaicus. E. Geoffroy. Description de l'Égypte, II, p. 119, pl. fig. 2, 1812.

— *fuliginosa*. Peters. Reise n. Mossambique, p. 46, pl. X, 1832.

— *angolensis*. Peters. M. B. Akad. Berlin, p. 903, fig. 3, 1870.

— *damarensis*. Peters. — p. 903, fig. 7, 1870.

— *capensis*. Peters. — p. 904, fig. 6, 1870.

— *thebaica*. Dobson. Catal. of Chiropt., p. 163, pl. XI, fig. 3, 1878.

— — Barboza du Bocage. Journ. Sc. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 1, p. 3 et 17, 1889.

a. ♀ adulte. M. de Brazza, 1885. Congo français.

b. ♂ — M. J. Dybowski, 1^{er} avril 1892. Poste de la Mission, sur la Kemo.

Les nombreuses espèces que Peters a distinguées de la *Nycteris thebaica* n'en diffèrent en réalité que par de légères variations dans les teintes plus ou moins sombres du pelage, et dans la taille et la position plus ou moins interne de la 2^e prémolaire inférieure. Pour Dobson, ces différences dues à l'âge et à la diversité des lieux d'habitat, sont trop peu importantes pour être admises comme spécifiques, et suivant M. Barboza du Bocage elles peuvent à peine servir à caractériser quelques variétés géographiques d'une espèce unique.

Chez les deux spécimens ci-dessus mentionnés, l'un du

Congo, l'autre de la région de l'Oubangui, les teintes du pelage d'un gris brunâtre clair, passant au blanc presque parfait sur la face inférieure du corps, rappellent la *Nycteris damarensis*; mais la deuxième prémolaire inférieure très exiguë, placée tout à fait en dedans de la série dentaire, les rapproche des formes *N. angolensis* et *N. thebaica* typiques.

Les oreilles bien développées présentent à leur surface de petites éminences glandulaires punctiformes garnies de quelques poils comme chez la *Nycteris hispida* (Schreb.), mais la largeur du tragus, la convexité de son bord interne, la présence d'un lobule bien dessiné à la base de son bord externe, la forme bifide des incisives supérieures et enfin la position tout à fait interne de la 2^e prémolaire inférieure, constituent un ensemble de caractères qu'on ne trouve réunis que chez la *Nycteris thebaica* et ses variétés, et qui, par conséquent, ne laisse aucun doute sur l'identité spécifique de ces deux individus.

Par suite de la fusion des nombreuses formes locales décrites par Peters avec la *N. thebaica*, on voit combien l'aire de dispersion de cette espèce devient étendue.

Cette aire comprend toute l'Afrique, depuis la mer Rouge, l'Égypte, l'Abyssinie, le Soudan oriental et le Gabon, jusqu'au Cap. Aucun zoologiste jusqu'à présent n'a signalé la *N. thebaica* sur les côtes de la Guinée supérieure, soit qu'elle ait échappé aux recherches des explorateurs, soit au contraire qu'elle soit réellement absente de ces régions où l'on rencontre d'autres espèces représentatives du genre, tels que *N. hispida* (Schreb.), *N. grandis* (Pet.) et *N. macrotis* (Dobs.).

FAMILLE DES VESPERTILIONIDÉS

GENRE VESPERUGO

35. VESPERUGO (VESPERUS) TENUIPINNIS. (Pet.)

Vesperus tenuipinnis. Peters. Monats-Ber. Akad. Berlin, p. 263, 1872.

— — Jentink. Notes fr. Leyden Museum, vol. X, p. 54, 1888.

? *Vesperus bicolor*. Barboza du Bocage. Journ. Sc. nat. Lisboa, 2^e série, I, p. 3, 1889.

— *tenuipinnis*. Noack. Zoologische Jahrbuch., t. IV, p. 218, 1889.

a. ♀ adulte. M. Thollon, 1889. Brazzaville, Congo.

Le dessus du corps d'un brun sombre presque noir contraste fortement avec la membrane alaire transparente d'un blanc jaunâtre. Sur le menton, la poitrine et le ventre, les poils sont d'un cendré noirâtre sur leur tiers basal, et blancs sur le reste de leur étendue ; mais ils sont uniformément blancs jusqu'à la racine autour des orifices sexuel et anal et sur les cuisses. Les oreilles sont courtes, à bord externe droit à peine échancré vers le tiers supérieur ; leur bord interne est fortement convexe à la base et ensuite rectiligne. Le tragus est large, sécuriforme, avec une denticulation bien marquée à la base de son bord externe.

Les dimensions de cet individu sont : 46 millimètres pour la tête et le corps, 29 pour la queue, 29 pour l'avant-bras et 11 pour la jambe ; elles dépassent donc sensiblement celles que Dobson assigne à un mâle adulte, mais concordent pleinement avec celles relevées par Peters et M. Barboza du Bocage.

Les incisives supérieures internes, indistinctement bifides près du sommet, sont larges et peu élevées, les externes presque rudimentaires. Les canines sont fortes et extrêmement aiguës. On ne trouve pas trace de la première prémolaire supérieure ; l'unique prémolaire est haute, très acérée et presque contiguë à la canine. Les incisives inférieures, à couronne trilobée et mousse, sont implantées perpendiculairement à la direction du bord alvéolaire de la mandibule. La première prémolaire est petite, spiniforme, un peu écartée de la canine, serrée au contraire contre la seconde prémolaire de moitié plus élevée.

Ce Cheiroptère assez rare paraît cantonné le long des côtes du golfe de Guinée (1). On l'a signalé sur les bords du

(1) Depuis la rédaction de ce travail, le *V. tenuipinnis* a été rencontré par

Quillou, au Gabon, à Lagos, et jusqu'au Libéria. M. Jentink l'admet également dans l'Angola. Dans la Faune mammalogique qu'il a publiée pour cette dernière région, M. Barboza du Bocage n'indique pas cette espèce, mais une forme représentative, le *Vesperus bicolor*, dont les caractères différentiels sont si peu accusés qu'on peut hésiter à admettre sa distinction spécifique d'avec le *Vesperus tenuipennis*.

36. VESPERUGO NANUS. (Pet.)

- Vesperugo nanus*. Peters. Reise n. Mossambique, p. 63, pl. XVI, fig. 2, 1852.
 — *pusillulus*. Peters. Journ. Sc. nat. Lisboa, p. 124, 1870.
 — *nanus*. Jentink. Not. fr. Leyden Museum, p. 179, vol. IX, 1887.
 — — Jentink. — p. 53, vol. X, 1888.
 ? — *Pagenstecheri*. Noack. Zoolog. Jahrbuch., vol. IV, p. 220, pl. II et V, 1889.
 — *nanus*. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 548, 1892.

a-e. 2♂ 3♀ M. de Brazza, 1883. Congo français.

f-h. 1♂ 2♀ M. Thollon, 1886. Franceville, Gabon.

i-m. 2♂ 1♀ M. Dybowski, Janvier 1892. Bangui.

Ces nombreux spécimens présentent quelques différences dans la taille et la coloration du pelage. Des cinq derniers (*i-m*) qui ont une teinte générale d'un brun roux ferrugineux, trois bien adultes ont des dimensions inférieures à celles des autres exemplaires *a-h* dont le pelage est d'un brun presque noir. Ces variations répondent nettement aux deux coupes spécifiques *V. nanus*, *V. pusillulus*, créées par Peters et que Dobson considère, avec raison, comme insuffisamment légitimées. A la forme *V. pusillulus*, paraît se rapporter le type décrit récemment par M. Noack sous le nom de *V. Pagenstecheri*, dont les teintes ferrugineuses plus claires et les dimensions plus faibles que chez le *V. nanus* sont assez comparables à celles du *V. pusillulus*.

L'aire de dispersion du *V. nanus* est extrêmement vaste. Ce Cheiroptère compte parmi les espèces qui passent de l'Afrique à Madagascar. Sur le continent on le rencontre

l'explorateur Stuhlmann dans l'Est africain près du littoral Sud du lac Victoria-Nyanza (Matschie, *Säugeth. Deutsch Ost-Afrik.*, p. 23, 1895).

partout, depuis la Cafrerie au Sud jusqu'à l'Abyssinie et la Sénégalie au Nord.

GENRE SCOTOPHILUS

37. SCOTOPHILUS BORBONICUS. (E. Geoff.)

Vespertilio borbonicus. E. Geoffroy. Ann. Muséum, I, p. 201, pl. XLVI, 1800.

Nycticejus leucogaster. Cretzschmar. Atl. Rüppell (Säugethiere), p. 71, pl. XXVIIIa, 1826.

Scotophilus Dingani. A. Smith. Illustrat. S. Afric., pl. LIII, 1849.

Nycticejus planirostris. Peters. Reise n. Mossambique (Säugeth.), p. 65, pl. XVII, fig. 1, 1852.

Nycticejus viridis. Peters. Reise n. Mossambique (Säugeth.), p. 67, pl. XVII, fig. 2, 1852.

Scotophilus borbonicus. Dobson. Cat. of Chiroptera, p. 260, 1878.

— — Jentink. Notes fr. Leyden Museum, p. 180, vol. IX, 1887.

— — Barboza du Bocage. Journ. Sc. nat. Lisboa, 2^e série, n^o 1, p. 19, 1889.

— — Noack. Zoolog. Jahrb., p. 226, vol. IV, 1889.

a. ♂ adulte. M. Thollon, 1889. Brazzaville.

b. ♀ — — — —

La couleur du pelage chez cette espèce semble sujette à des variations assez considérables, dues peut-être, comme chez l'espèce asiatique *Sc. Temmincki* (Horsf.) à des influences d'âge, de saison, et probablement aussi de localité. Dobson indique comme étant les plus habituelles, les teintes brun olive au-dessus, blanc jaunâtre en dessous, telles qu'elles sont représentées pour le *Nycticejus leucogaster* (Cretz.). Nous voyons ces couleurs passer au brun verdâtre et au jaune verdâtre chez le type du *Sc. Dingani* (A. Sm.), tandis que Peters figure son *Nycticejus viridis* avec une livrée vert olive bien accusée. Nos deux spécimens ont au contraire un pelage uniformément teint d'un roux marron intense et brillant, à peine plus clair sur la face inférieure du corps. Les dimensions de ces deux individus concordent rigoureusement avec les mesures données par Dobson; mais il a été reconnu que la taille chez cette espèce n'était pas plus stable que les couleurs; M. Jentink et, après lui, M. Barboza du

Bocage ont observé des spécimens provenant de l'Angola, dont les mesures, en particulier celle de l'avant-bras, excédaient le développement ordinaire. Il en est donc du *Sc. borbonicus* comme du *Sc. Temmincki* dont les représentants cantonnés dans l'Inde archipélagique, sont généralement plus petits que ceux du continent asiatique.

La zone d'habitat du *Sc. borbonicus*, en Afrique, coïncide avec celle du type précédent *V. nanus*; en dehors du continent, elle s'étend plus loin vers l'Est et englobe l'île Bourbon.

FAMILLE DES EMBALLONURIDÉS

GENRE NYCTINOMUS

38. NYCTINOMUS LIMBATUS. (Pet.)

Dysopes limbatus. Peters. Reise n. Mossambique (Säugeth.), p. 56, pl. XIV, 1852.

Nyctinomus leucogaster. Graudidier. Rev. et Mag. de Zoologie, p. 337, 1869.

— *limbatus*. Dobson. Catalog. of Chiroptera, p. 428, 1878.

— — Noack. Zoolog. Jahrb., p. 229, vol. IV, 1889.

— — Barboza du Bocage. Journ. Sc. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 1, p. 20, 1889.

a. ♂ adulte. M. de Brazza, 1885. Congo.

b-). 9 individus dont 3 ♂ et 6 ♀. M. Thollon, 1892. Brazzaville.

Ces individus, d'un brun roussâtre sombre sur la face supérieure du corps, ont tous la membrane alaire transparente d'un blanc jaunâtre. Le pelage du dessous du corps est brun sur la gorge, la poitrine et les flancs, mais cette teinte est plus ou moins entamée et réduite selon les individus, suivant que la tache blanche abdominale remonte plus ou moins haut et s'étend plus ou moins latéralement. Chez quelques spécimens, les poils blancs ne dessinent au-dessus de la plage abdominale qu'une étroite bande médiane hastiforme, dont la pointe supérieure ne dépasse pas le bas de la région sternale. Chez d'autres, la teinte blanche est plus envahissante, elle ne s'élève pas plus haut que chez les précédents, mais s'étale latéralement de telle sorte que la cou-

leur brune ne forme plus de chaque côté que deux étroites bandes pleurales, telles qu'elles ont été figurées par Peters. Comme chez l'espèce *N. pumilus* (Cretzsch.) une mèche de poils garnit la face postérieure de la lame membraneuse interauriculaire. Chez le mâle très adulte (*a*) cette mèche est extrêmement développée, longue et très fournie, elle se distingue et s'isole du reste du pelage comme un fort pinceau de teinte plus sombre.

Cette espèce a été rencontrée par M. Grandidier à Mahab au Ménabé, sur la côte occidentale de Madagascar; sur le continent elle parcourt la zone sud-équatoriale de l'Est à l'Ouest depuis la côte de Mozambique et de Zanzibar, jusque dans l'Angola, le Congo et le Gabon. Le *N. limbatus* ne se distingue du *N. pumilus* que par ses teintes; suivant Dobson, il le représenterait au Sud de l'Équateur, et n'en différencierait peut-être pas spécifiquement.

IV ORDRE. — INSECTIVORES

FAMILLE DES CHRYSOCHLORIDÉS

GENRE CHRYSOCHLORIS

39. CHRYSOCHLORIS ALBIROSTRIS. (Wagn.)

Chrysochloris albirostris. Wagner. Schreber Säugethiere (Suppl.), II, p. 124, 1841.

— *leucorhina*. Huet. Nouv. Archiv. Mus. Paris, 2^e série, t. VIII, p. 1-15, pl. I, 1883.

— *albirostris*. Barboza du Bocage. Journ. Sc. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 1, p. 31, 1889.

a. M. J. Dybowski. Sans renseignements.

Le pelage est brun chocolat avec des reflets irisés métalliques verdâtres, peu prononcés à sec, passant au vert doré et au violet pourpre d'une extrême intensité dans l'eau ou l'alcool. Tout le museau est d'un blanc légèrement lavé de jaunâtre et cette tache présente très exactement la forme et l'étendue indiquées par Wagner dans les termes suivants : « A partir des bords de la lèvre supérieure et du cartilage nasal, s'étale sur la face une teinte blanche qui, de chaque côté et en dehors de la région oculaire, s'étend en arrière plus loin qu'entre les yeux où la couleur brune du reste du corps l'entame fortement. Il en résulte que la teinte blanche faciale se sépare de la teinte brune suivant un arc profondément concave en arrière. La mâchoire inférieure et la gorge sont grisâtre clair. » Les griffes antérieures fouisseuses sont petites et relativement faibles pour la taille de l'animal. Je doute que l'on puisse séparer spécifiquement du *Chr. albirostris* les deux spécimens décrits par M. J. Huet sous le nom de *Chr. leucorhina*, et il suffit d'examiner l'excellente figure publiée par cet auteur pour constater qu'elle reproduit ri-

goureusement la description de Wagner. Mais le mémoire de M. Huet renferme des détails précieux et intéressants sur les particularités crâniennes et dentaires de l'espèce qui nous occupe, ce qui permet de fixer d'une manière sûre son rang subgénérique. Sur ce point, je ne puis mieux faire que de renvoyer à ce travail, et il suffira de citer ici les quelques lignes dans lesquelles M. Huet donne le résumé de ses observations :

« Par les caractères du crâne dépourvu de vésicules dans les fosses temporales, par un plus petit nombre de tubercules pointus à la base interne des molaires supérieures et par la présence d'une pointe postéro-interne à la canine et aux deux premières prémolaires inférieures, le *Chr. leucorhina* se rapproche des *Chrysochlores* à 36 dents ; d'autre part, il s'en éloigne en ce qu'il a 40 dents comme dans les *Chr. aurea*, *Ch. villosa*, *Chr. Trevelyani*, et en ce que les molaires sont dépourvues de la pointe postéro-interne qui se trouve chez le *Chr. rutilans* et le *Chr. obtusirostris*. Nous avons donc affaire ici à une espèce intermédiaire qui doit prendre place entre les *Chrysochlores* à 40 dents, et ceux qui n'en ont que 36, car elle a des caractères communs avec l'une et l'autre de ces deux formes. »

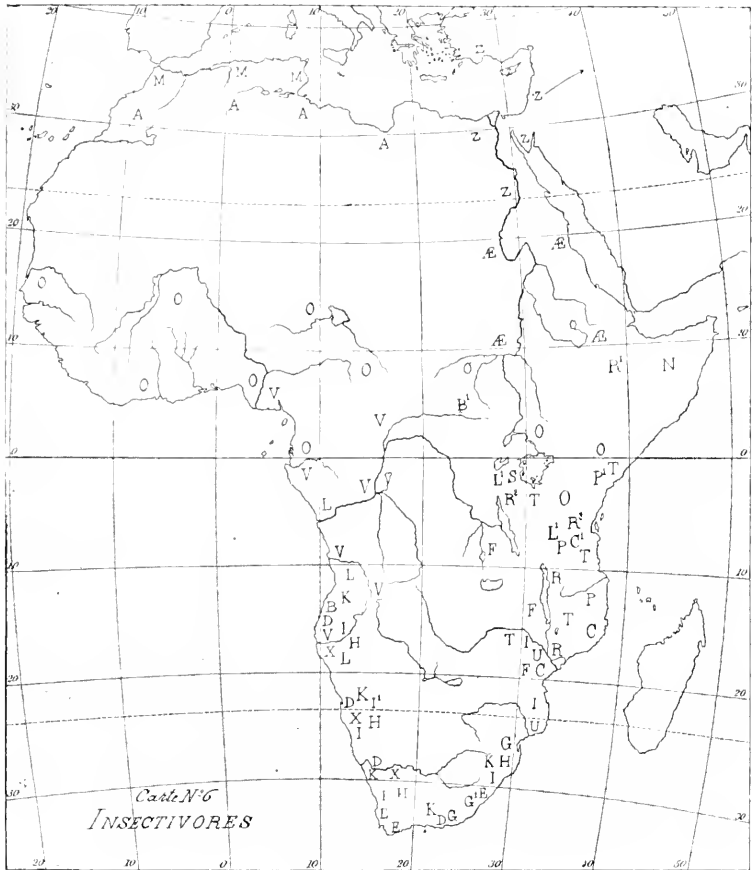
La disposition et l'étendue de la tache blanche faciale du *Chr. albirostris*, « *faciei colore albo, postice lunatim exciso* Wagn., » sont assez constantes, pour permettre de distinguer cette espèce de celles de ses congénères qui présentent également sur le museau des maculatures de cette même teinte.

Je ne citerai que pour mémoire le *Chr. hottentota* (A. Smith) (1) « *fronte, plus minusve albo variegata* », et le *Chr. damarensis* (Og.) (2) « *yellowish white semicircle extends from eye to eye, under the chin, covering the whole of the cheeks, lips and lower jaw* ». Comme l'ont dit avec raison Wagner et Peters, les diagnoses de ces deux espèces sont tellement insuffisantes, qu'elles ne peuvent prêter à aucune comparaison mi-

(1) A. Smith, *Zoolog. Journ.*, IV, p. 436.

(2) Ogilby, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 5, 1838.

nulicuse et efficace. Ni Smith ni Ogilby en effet ne donnent de détails sur la forme et les dimensions des griffes, de telle sorte qu'il est impossible de savoir s'il faut rapporter ces espèces soit au *Chr. albirostris*, soit au *Chr. rutilans*



(Wagn.) (1). En effet, ces deux derniers types à museau blanc se distinguent l'un de l'autre par des différences con-

(1) Dans *Monograph of the Insectivora*, p. 112, Dobson considère ces deux espèces comme probablement identiques, mais, dans la description que Wagner a donnée de la *Chr. albirostris*, rien n'autorise à supposer que cette espèce ait trente-six dents, plutôt que quarante; les deux hypothèses sont également permises.

sidérables dans les dimensions des griffes fouisseuses antérieures, qui chez le *Chr. albirostris* sont incomparablement

INSECTIVORES				
GENRES	AFRIQUE NORD	AFRIQUE EST	AFR. OUEST	AFRIQUE SUD
PETRODROMUS		T. ¹ <i>P. tetradactylus.</i> (Pet.)		
BHYNCHOCYON		S. <i>R. Stahlmanni.</i> (Mtsch.) P. <i>R. Petersi.</i> (Boc.) P ¹ <i>R. chrysoptygus.</i> (Günth.) C. <i>R. Cirnei.</i> (Pet.) C ¹ <i>R. macrurus.</i> (Günth.)		
	M. <i>M. Rozeti</i> (Duv.)	R. <i>M. rufescens.</i> (Pet.) R ¹ <i>M. Revoili.</i> (Huet.) R ² <i>M. pulcher.</i> (Thos.) F. <i>M. fuscus.</i> (Pet.) B ¹ <i>M. fuscipes.</i> (Thos.)		L. <i>M. Intufi.</i> Smth. L ¹ <i>M. brachyrkynchus.</i> (A. Smth.) E. <i>M. typicus.</i> (Smth.) E ¹ <i>M. Edwardi.</i> (A. Smth.) K. <i>M. rupestris.</i> (A. Smth.) B. <i>M. brachyurus.</i> (Boc.)
ERINACEUS	A. <i>E. algyptus.</i> (Duv. et Ler.) Z. <i>E. auritus.</i> (Gm.)	E. <i>E. athiopicus.</i> (Ehr.) N. <i>E. Schateri.</i> (And.) O. <i>E. albiventris.</i> (Wag.)		D. <i>E. frontalis.</i> (A. Smth.)
POTAMOGALE			V. <i>P. velox.</i> (Du Chaïl.)	
CHRYSOCHLORIS		L ¹ <i>C. Stahlmanni.</i> (Mtsch.)		X. <i>C. aurea.</i> (Pall.) G. <i>C. villosa.</i> (Smth.) G ¹ <i>C. Trevelyani.</i> (Günth.)
	U. <i>C. obtusirostris.</i> (Pet.)		L. <i>C. albirostris.</i> (Wagn.)	
CHAI CO-CHLORIS				H. <i>C. rutilans.</i> (Wagn.)

La carte de distribution géographique des espèces africaines du genre *Erinaceus*, a été dressée d'après la récente monographie publiée sur ce sujet par M. John Anderson. (*Proc. Zool. Soc. London*, p. 414-424, 1895.)

plus faibles que chez des individus de *Chr. rutilans* de même taille ou plus petits. De plus, le *Chrysochloris rutilans* n'a

que 36 et non 40 dents et de ce fait appartient au sous-genre *Chalcochloris* (Mivart) (1). Pour cette même raison, il n'y a pas lieu de confondre le *Chr. albirostris* avec le *Chr. Chalcochloris obtusirostris* (Pet.) (2), chez lequel, d'ailleurs, la teinte blanche du museau reste latérale et n'entame pas la ligne médiane du chanfrein, mais par contre s'étend beaucoup plus loin en arrière jusqu'au delà de l'oreille. Restent enfin les vraies *Chrysochloris* *Chr. villosa* (A. Smith) (3) et *Chr. Trevelyani* (Günth). (4) où la teinte blanche n'occupe que le bord des lèvres, et se prolonge un peu en arrière de leur commissure « *labiis, mento strigisque ex angulo oris porrecta, albis* » (A. Smith). Wagner signale la Cafreterie comme patrie du type de son *Chr. albirostris*, mais l'authenticité de la provenance de cet individu, acheté chez un marchand naturaliste, est loin d'être prouvée. On peut citer comme habitat plus certain les bords du Coango, à une grande distance du littoral de l'Angola (B. du Bocage), d'où von Mechow en rapporta un exemplaire reconnu par Peters comme appartenant à cette espèce. Les spécimens types du *Chr. leucorhina* provenaient de la côte de Loango, et l'individu recueilli par M. J. Dybowski prouve que l'espèce est réellement représentée dans le Congo français, seule région visitée par cet explorateur. Le *Chr. albirostris* serait donc plutôt spécial au littoral Sud-Ouest de l'Afrique, et si l'on admet comme identique le *Chr. hottentota* (Smith), son aire d'habitat s'étendrait depuis la rive Nord du Congo jusqu'au pays des Hottentots. Comme conséquence directe de ces faits, on peut conclure que le genre *Chrysochloris* n'est pas exclusivement localisé dans l'Afrique australe. Il en est de même du reste pour l'Est africain : une nouvelle espèce, proche alliée du *Chr. albirostris*, originaire de l'Ugogo et de l'Usandawi, à quel-

(1) St. George Mivart, *Journ. of Anat. and Physiol.*, t. II, p. 417, 1867.

(2) Peters, *Reise n. Mossambique*, p. 70, pl. XVIII, fig. 1 et 1b, pl. XXII, fig. 18 à 23, 1852.

(3) A. Smith, *Illustr. Zool. S. Africa*, pl. IX, 1849.

(4) A. Günther, *Proc. Zool. Soc. London.*, p. 311, pl. XLIII, 1875.

ques degrés au-dessous de l'Équateur, a été décrite récemment par M. Matschie sous le nom de *Ch. Stuhlmanni* (1).

FAMILLE DES POTAMOGALIDÉS

GENRE POTAMOGALE

40. POTAMOGALE VELOX. (Du Chaill.)

Cynogale velox. Du Chaillu. Proc. Boston Soc. Nat. Hist., VII, p. 363, 1860.

Potamogale velox. — — — — —

Mythomys velox. J. E. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 274, 1861.

Bayonia velox. Barboza du Bocage. Proc. Zool. Soc. London, p. 402, 1865.

Potamogale velox. Allman. Transact. Zool. Soc. Lond., VI, p. 1, pl. I et II, 1866.

— — Allman. Proc. Zool. Soc. London, p. 256, 1867.

— — Dobson. Monogr. of Insectivora, part. II, p. 97, 1883.

— — Barboza du Bocage. Journ. Sc. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 4, p. 30, 1889.

a. ♂ adulte. M. Marche, 19 février 1876. Lopé, Okanda, Ogooué.

b. ♀ semi-adulte. M. J. Dybowski, 1^{er} mars 1892.)

c. ♀ adulte. — 1^{er} avril 1892.) Poste de la Mission sur

d. ♀ — — 27 mai 1892.) la rivière Kemo.

e. ♂ vieux. — 17 juin 1892.)

Découvert depuis une trentaine d'années seulement, la *Potamogale* est pourtant aujourd'hui l'un des Mammifères dont les caractères et les principaux traits d'organisation sont le mieux connus, grâce aux travaux des divers auteurs que je viens de citer. Le véritable rang zoologique de ce singulier Mammifère fut d'abord une énigme, il est vrai, bien vite résolue; mais les premiers auteurs qui se risquèrent à émettre une opinion sur ce point, à l'aide des seuls renseignements fournis par des dépouilles incomplètes et sans le secours du crâne et de la dentition, furent trompés par les apparences et complètement dévoyés. Du Chaillu faisait de cet animal un Carnassier, voisin du *Cynogale*, mais différant suffisamment de ce type pour constituer un genre nouveau sous le nom de *Potamogale*. Peu de temps après, J. E. Gray

(1) Matschie, Sitz. Ber. Ges. naturf. Freunde. Berlin, p. 123, 1894.

combattit cette opinion, et se fiant trop aux ressemblances que la queue présente avec celle de l'Ondatra, il fit du Potamogale un Rongeur, *Mythomys*, se rapprochant à ce point de vue du genre *Fiber*, et par la nature du pelage et le mode de vie aquatique, des genres *Castor* et *Hydromys*.

M. Barboza du Bocage, le premier, en fit connaître le crâne et la dentition complète, et tous les zoologistes, d'accord avec le savant portugais, reconnurent dans le *Potamogale* un Insectivore, voisin des *Centetes* et des *Sorex* par certains caractères ostéologiques, mais s'éloignant de tous les genres connus de cet ordre par la forme toute particulière des molaires supérieures. Il n'y a rien à ajouter aux remarquables travaux des auteurs précités, et pour plus de détails, je renverrai particulièrement à la description du *Bayonia velox* (Boc.). Quant à la distribution géographique du Potamogale, voici l'opinion émise par M. Barboza du Bocage dans son récent travail sur les Mammifères d'Angola :

« Sans qu'on puisse encore indiquer les limites précises de son habitat, on sait déjà qu'il est largement répandu dans l'Afrique occidentale, depuis le Vieux-Calabar jusqu'au territoire d'Angola inclusivement : Le Vieux-Calabar, Cameron, le Gabon, le Congo, Angola, telles sont les circonscriptions géographiques où son existence a été constatée. Son existence dans le Bas-Congo nous semble douteuse, mais M. Johnston a vu quelques peaux rapportées par les indigènes du Haut-Congo ayant toute apparence d'appartenir à cet animal. »

La provenance des spécimens de M. J. Dybowski confirme singulièrement cette dernière assertion, et tout porte à croire que le *P. velox*, en remontant le cours du Congo et de la plupart de ses affluents des deux rives, doit envahir la plus grande partie de cet immense bassin et pénétrer ainsi jusqu'au cœur de l'Afrique équatoriale.

FAMILLE DES SORICIDÉS

GENRE CROCIDURA

41. CROCIDURA POENSIS? (Fras.)

Sorex (Crocidura) poensis. Fraser. Proc. Zool. Soc. London, p. 200, 1842.

? *Sorex mariquensis*. A. Smith. Illust. Zool. S. Afric., pl. XLIV, fig. 1, 1838.

? — — Jentink. Not. fr. Leyden Mus., vol. IX, p. 178, 1887.

a. ♂ presque adulte. M. Thollon, 1886. Franceville, Gabon.

Ce spécimen, à peu près adulte, mesure 70 millimètres pour la tête et le corps et 38 pour la queue ; par ses teintes sombres, d'un brun noirâtre au-dessus, d'un gris de plomb foncé en dessous, et en même temps par ses proportions, il paraît se rapporter à l'espèce décrite par Fraser. Toutefois il est difficile de se prononcer avec certitude pour cet individu à peine adulte, d'autant plus que d'autres espèces décrites par les auteurs peuvent lui être assimilées aussi bien sous le rapport du pelage que des dimensions. Telle est en premier lieu la forme décrite par A. Smith sous le nom de *Sorex mariquensis*, dont les dimensions concordent avec celles de la *Cr. poensis*, type de Fraser, soit 83 millimètres pour la tête et le corps et 42 pour la queue, et qui ne paraît pas en différer davantage par les teintes sombres de sa livrée.

Deux autres espèces très voisines, sinon identiques, *Crocidura morio* (Gray) (1) et *Crocidura nigricans* (Boc.) (2), se rapprochent également par leurs couleurs de l'individu qui nous occupe et n'en diffèrent qu'à peine par les proportions plus fortes de la queue qui excède en longueur la moitié des dimensions de la tête et du corps. En effet, les mesures données pour chacun de ces deux types sont 71 millimètres pour la tête et le corps et 51 pour la queue.

Bien que les oscillations fréquentes et assez étendues que l'on remarque dans la longueur de l'appendice caudal

(1) Gray, Proc. Zool. Soc. London, p. 180, 1862.

(2) Barboza du Bocage, Journ. Sc. natur. Lisbon, 2^e série, n^o 4, p. 28, 1889.

suivant l'âge ou le sexe, chez une même espèce de *Crocidura*, enlèvent à ces différences beaucoup de leur valeur, j'ai cru, cependant, dans la circonstance présente, devoir les utiliser pour la détermination spécifique de notre exemplaire, à défaut d'autre trait caractéristique plus prononcé. L'espèce *C. poensis*, à laquelle je me suis arrêté, quoique avec doute, n'a été signalée jusqu'ici que par Fraser à Fernando-Po, mais l'on sait que bien des types sont communs à cette île et aux terres continentales les plus rapprochées. Vu cette proximité d'habitat, l'on peut se demander si la *Crocidura morio*, signalée par Gray dans les montagnes du Cameroun à 7.000 pieds d'altitude, diffère réellement du type insulaire. D'autre part, doit-on considérer comme simples variétés géographiques, ou comme espèces représentatives, mais distinctes, les *Cr. mariguensis* et *Cr. nigricans* trouvées de l'autre côté du Congo, l'une dans l'Angola (B. du Bocage), l'autre plus au Sud dans le Mossamedes (Jentink) et sous le tropique du Capricorne (A. Smith)?

Ce sont là autant de questions que l'insuffisance de sujets d'études provenant de ces diverses localités ne me permet pas d'élucider, mais que j'ai cru utile de signaler à l'attention des zoologistes.

V ORDRE — CARNIVORES

FAMILLE DES MUSTÉLIDÉS

GENRE MELLIVORA

42. MELLIVORA RATEL. (SPARRM.)

Mellivora ratel. Sparrmann. K. Vetensk. Akad. Handl., p. 49, pl. 4, fig. 2, 1777.

Gulo capensis. Desmarest. Mammalogie, p. 176. Espèce 270, 1820.

— Smuts. Enumer. Mamm. capens., p. 11, 1832.

Mellivora capensis. Peters. Reise n. Mossambique, p. 111, 1832.

— *leuconota*. Selater. Proc. Zool. Soc. London, p. 98, pl. VIII, 1867.

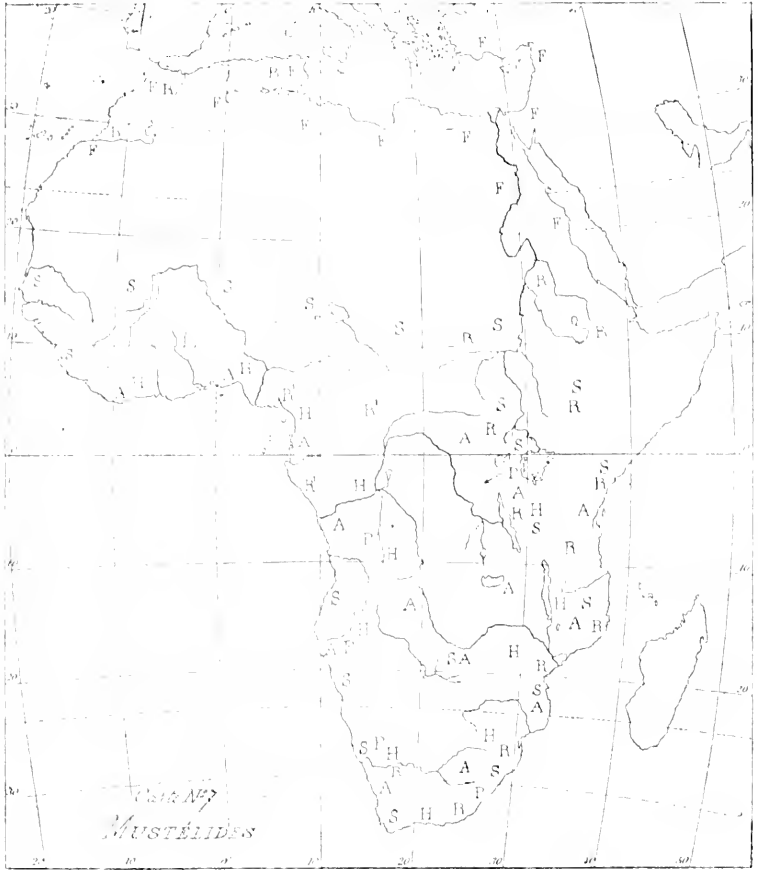
Ratelus capensis. Noack. Zoologische Jahrbuch., p. 233, vol. II, 1887.

a. adulte. M. J. Dybowski, février 1894. A une centaine de kilomètres à l'Est de Cette-Cama.

Je n'ai constaté aucune différence pour la taille, les proportions et la couleur du pelage entre cet individu bien adulte et plusieurs spécimens provenant soit de l'Afrique orientale, soit de l'Afrique australe.

Une zone longitudinale médiane, d'un gris de fer, part du milieu du dessus du cou et va s'élargissant tout le long du dos pour se terminer sur le tiers basal du dessus de la queue. Cette zone est limitée en avant par une calotte céphalique et nuquale d'un blanc pur qui s'étend jusqu'entre les yeux, et bordée latéralement d'une bande également d'un blanc pur, assez large sur les côtés du cou et les épaules, devenant plus étroite d'avant en arrière le long des flanes, pour se terminer à la naissance de la queue. Le reste du corps est couvert de poils d'un noir profond et brillant. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de distinguer spécifiquement les Ratels de l'Ouest africain. L'individu provenant de cette région, et décrit par M. Selater sous le nom de *Mellivora*

leuconota, était loin certainement d'avoir atteint tout son développement et pris sa livrée définitive. Cette soi-disant espèce n'est autre qu'un jeune *M. ratel* chez lequel la ca-



lotte céphalique seule se fait remarquer par sa coloration d'un blanc plus pur. « *back white, purer towards the crown* », la teinte de la bande latérale ne s'étant pas encore différenciée de celle de la région médiane dorsale. Ces différences entre la livrée du jeune et celle de l'adulte avaient été depuis longtemps observées par Smuts qui écrivait « *stria autem illa candida in pullis obsoletior est* », et cette remarque

est rigoureusement applicable au type de *M. leuconota*.

Le Ratel est assez rare dans l'Ouest africain, et sa présence n'a jamais été signalée, que je sache, le long des côtes de la

MUSTÉLIDÉS					
GÉNÈRES	AFRIQUE NORD	AFRIQUE OUEST		AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
		Entre Congo et Niger.	Ouest du Niger.		
ICTONYX	F. <i>I. libyca</i> . (H. et Ehr.)			S. <i>Ictonyx zorilla</i> . (Thunb.)	
MELIVORA		R. <i>M. leuconota</i> . (Sel.)		R. <i>M. ratel</i> (Sparrm.)	
PROCYONIAE				P. <i>P. albinucha</i> (Gr.)	
MUSTELA	B. <i>M. numidica</i> . (Puch.)				
LUTRA Hydrogale.				A. <i>Lutra (Aonyx) inunguis</i> . (F. Cuv.)	
				II. <i>Lutra (Hydrogale.) maculicollis</i> . (Licht.)	

Guinée supérieure; il est, au contraire, très répandu sur tout le littoral Est jusqu'au Cap, d'où il remonte le long de la côte Sud-Ouest jusqu'aux provinces méridionales de l'Angola.

FAMILLE DES CANIDÉS

GENRE CANIS

43. CANIS ADUSTUS. (Sund.)

- Canis adustus*. Sundevall. Kongl. Vet. Akad. Forhandl., p. 121, 1846.
 — — Peters. Reise n. Mossambique, p. 123, 1852.
 — — Peters. Proc. Zool. Soc. London, p. 400, 1865.
 — *lateralis*. Selater. Proc. Zool. Soc. London, p. 279, pl. XXIII, 1870.
 — — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 220, 1885.
 — *adustus*. St. George Mivart. Monograph of the Canidae, p. 49, pl. XIII, 1890.

- a.* ♂ très adulte. M. de Brazza, 1885. Congo français.
b. ♂ très jeune. M. J. Dybowski, 10 juillet 1891. Brazzaville.
c. ♀ — — — — —
d. ♀ jeune. — — — 9 août 1891 — —
e. ♀ — — — 28 mars 1892.) Poste de la Mission sur
f. ♀ — — — — —) la Kemo.

Les jeunes individus de la même portée (*b*, *c*), âgés de quelques jours seulement, ont le corps entièrement couvert de poils assez courts, d'un brun de suie plus sombre sur la région mentonnière et la face postérieure des oreilles. La pointe de la queue est d'un blanc pur sur une longueur de près de 2 centimètres. Ces deux spécimens mesurent chacun 27 centimètres pour la tête et le corps et 8 centimètres de queue. Les deux sujets également jumeaux (*e*, *f*), un peu plus grands mais beaucoup plus massifs, comptent 32 centimètres pour la tête et le corps et 9 pour la queue. A cet âge plus avancé, le pelage plus fourni et plus long présente une coloration générale fauve plus pâle sur les flancs, plus vive sur la tête et les membres. Le long de la ligne médiane du dos court une assez large bande brunâtre entremêlée de longs poils blancs, qui se continue sur la queue dont la pointe est d'un blanc sale uniforme. Le dessous du corps est blanc jaunâtre, sauf la région mentonnière qui a conservé dans toute son intensité la teinte sombre du premier âge. Cette tache caractéristique se retrouve sur le

spécimen (*d*) plus développé, mesurant 44 centimètres pour la tête et le corps et 18 pour la queue. La teinte fauve domine encore sur la tête et la portion distale des membres, mais passe au roux brunâtre tout le long de la région médiane du dos. Sur les flancs, les épaules et le haut de la face externe des membres, la coloration jaune clair du pelage se nuance fortement de gris cendré. Le noir commence à prédominer dans la portion moyenne de la queue. Comme pour les deux individus précédents (*e*, *f*), la face interne des oreilles est abondamment garnie de longs poils blanchâtres ; sur leur face postérieure, le pelage ras a pris une coloration noirâtre finement tiquetée de blanc jaunâtre.

Chez le magnifique mâle adulte (*a*), la bande blanche latérale caractéristique de l'espèce se sépare nettement de la teinte rousse tiquetée de noir et de blanc qui occupe toute la zone médiane du dos. Quant à la ligne de poils noirs qui la borde inférieurement, elle est plus indécise et moins fortement accusée que chez le type du Kilima-Njaro qui a servi de modèle à la figure publiée par M. St. George Mivart ; il en est de même de la tache noire scapulaire, mais la bande fémorale est mieux définie. Le derrière des oreilles offre une teinte noire tiquetée de blanc qui diffère de la coloration fauve figurée dans la planche du *C. lateralis* type, mais concorde avec celle indiquée par M. St. George Mivart. La queue est fauve à sa base, noire le long de ses deux tiers médians plus touffus, et blanche à son extrémité. Les dimensions de cet exemplaire sont : pour la tête et le corps 80 centimètres, pour la queue 40 et pour le pied 17. Chez cet individu bien adulte, on retrouve, comme chez les jeunes que nous venons d'examiner, une aire mentonnière d'un brun noirâtre qui se prolonge en arrière sur la ligne médiane un peu au delà de la commissure des lèvres. Cette tache caractéristique commune à tous les âges n'avait pas encore été signalée, soit qu'elle n'existe pas, soit qu'elle ait échappé à l'observation sur les représentants de l'espèce

provenant des régions orientale et australe du continent africain ; elle paraît cependant être assez constante sur les exemplaires du Congo, et peut être considérée comme spécifique au même titre que la pointe blanche de la queue et la teinte foncée de la face postérieure des oreilles.

La tête osseuse du mâle adulte (*a*) frappe au premier coup d'œil par sa forme déprimée et beaucoup plus aplatie que chez le Chacal du Nord de l'Afrique *C. anthus*. La boîte encéphalique est beaucoup moins renflée et la crête sagittale des pariétaux très élevée ; les frontaux sont, au contraire, très surbaissés et ne présentent pas la voussure que l'on remarque chez le *C. anthus* ; enfin la ligne nasale est droite et non ensellée comme dans cette dernière espèce. Il résulte de ce mode de conformation que, chez le *C. adustus*, le profil sagittal du crâne est à peu près rectiligne. La pointe postérieure très aiguë des os nasaux dépasse de beaucoup en arrière les sutures fronto-maxillaires. Les arcades zygomatiques sont un peu moins arquées en dehors et beaucoup moins relevées que chez le *C. anthus* ; chez ce dernier, elles sont incomparablement plus puissantes et leur hauteur est deux fois plus considérable. Les bulles auditives sont un peu plus renflées chez le *C. adustus* et plus divergentes en arrière. Comme l'a observé M. St. George Mivart, le palais se prolonge un peu au delà de la ligne tangente aux bords postérieurs des dernières molaires et ses largeurs maximum et minimum sont inférieures aux mêmes mesures prises sur un crâne de *C. anthus* de même sexe et d'âge équivalent. La dentition du *C. adustus* est également moins puissante que celle du Chacal du Nord de l'Afrique, et j'ai relevé pour ces deux espèces des différences très sensibles entre les longueurs respectives des dents similaires, la hauteur et la force des tubercules, différences très appréciables surtout pour la dernière prémolaire supérieure et la première molaire inférieure. Du reste, la mandibule est bien plus forte et plus massive chez le *Canis anthus*, et les hauteurs de la branche horizontale et de l'apophyse coronoïde l'emportent nota-

blement sur celles des mêmes parties de la tête osseuse du *C. adustus* (1).

Mesures du crâne en millimètres.	C. ANTHUS ♂ adulte.	C. ADUSTUS ♂ adulte.
Longueur maximum du crâne de l'avant des pré-maxillaires au sommet de la crête occipitale...	171	167
Largeur maximum aux arcades zygomatiques...	96	88
Hauteur maximum de la tête osseuse du bord inférieur de la mandibule au milieu des os frontaux.....	82	69
Longueur des os nasaux sur la ligne médiane...	58	69
Longueur du palais.....	89	89
Largeur maximum du palais en arrière de PM ¹ ..	58	53
Largeur minimum du palais en arrière de PM ¹ ..	23	23
Hauteur de l'arcade zygomatique.....	11	6
Longueur de PM ¹	19	16
Longueur de M ₁	22,5	17
Largeur de M ¹	17	14,5
Longueur maximum de la mandibule de la symphyse au condyle.....	128	127
Hauteur de la branche horizontale de la mandibule au niveau de M ₁	19	16
Hauteur de l'apophyse coronéide au-dessus du bord inférieur de la mandibule.....	47	43

L'aire de dispersion du Chacal à flancs rayés comprend toute l'Afrique centrale et australe, de l'Est à l'Ouest, depuis le Gabon et le Nord de la région des Lacs jusqu'au Cap. Signalé pour la première fois en 1846 dans l'intérieur de la Cafrerie par Sundevall, le *C. adustus* est indiqué quelques années plus tard, 1852, par Peters à Makanga dans le dis-

(1) Dans un mémoire très documenté, que je n'ai pu consulter que tout récemment, *Ueber den Schädel von Canis adustus* (Zoologische Jahrbücher (Systematik), p. 523, t. VI, 1892-93, M. le Dr Ernest Schaff a parfaitement mis en lumière et fait ressortir par d'excellentes figures les particularités que présentent le crâne et la dentition du *C. adustus*. Je ne puis que me ranger à l'opinion du savant zoologiste allemand qui conclut de ses recherches, que le *C. adustus* doit être irrévocablement rayé de la tribu des Chacals, que l'on doit, ou créer pour cette espèce une nouvelle subdivision intermédiaire entre celle des Chacals et celle des Renards, ou plutôt, à l'exemple de Gray et de M. Trouessart, l'admettre définitivement dans la tribu des Renards dont le *C. adustus* a non seulement la plupart des caractères crâniens et dentaires, mais aussi la longue queue terminée de blanc, ce qui ne se remarque chez aucun Chacal.

trict de Maravi au Sud-Ouest du lac Nyassa, où les indigènes le nomment *Candüe*. Le même auteur rapporte à cette espèce un Chacal capturé en 1865 par le D^r Welwitsch à Golungo-Alto, un peu au Nord du Coanza dans les possessions portugaises de Loanda. C'est, à n'en pas douter, le *Mboyo* des nègres du Gabon auquel Du Chaillu fait allusion dans le récit de ses voyages, ainsi que l'a démontré M. Selater dans sa description de l'individu type du *C. lateralis*, lequel provenait des bords des lagunes de Fernand-Vaz à peu de distance au Sud de l'embouchure de l'Ogôoué. L'explorateur Hesse (1) dit ce Chacal très abondant à Mase-Mandombe, un peu au-dessous de l'estuaire du Congo, et à Cabinda et Massabe au Nord de ce même fleuve, sur les côtes de Loango. Enfin, dans ces dernières années, 1890, le célèbre voyageur anglais Johnston a rencontré le *C. adustus* à Moshi, à 5,000 pieds anglais d'altitude sur les flancs du Kilimanjaro. Cette zone immense coïncide dans ses parties orientale et australe, avec l'aire de répartition du *C. mesomelas*, mais cette dernière espèce ne compte jusqu'ici aucun représentant dans l'Ouest africain. Au Sénégal, et peut-être sur les côtes de la Guinée supérieure, le *C. adustus* paraît remplacé par le *C. variegatus* de Rüppell, espèce que les auteurs rapportent au *C. anthus*.

FAMILLE DES VIVERRIDÉS

GENRE NANDINIA

44. NANDINIA BINOTATA. (Gr.)

Viverra binotata. Gray. Spic. Zool., p. 9, 1828.

Paradoxurus Hamiltonii. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 67, 1832.

— ? *binotatus*. Gray. — p. 68, 1832.

— *binotatus*. Temminck. Monogr. Mamm., p. 336, pl. LXV, vol. II, 1835.

— *binotatus*. Temminck. Esq. Zool. Côt. Guinée, p. 119, 1833.

Nandinia binotata. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 330, 1864.

(1) Noack, *Zoologische Jahrbucher*, vol. IV. Systemat., p. 165, 1889.

Nan linia binotata. Flower. Proc. Zool. Soc. London, p. 683, 1872.
 — — Jentink. Not. f. Leyden Mus., vol. X, p. 16, 1888.
 — — Noack. Zool. Jahrbuch. (System.), t. IV, p. 176, 1889.

a. ♂ jeune. M. Marche, 21 décembre 1875. Samkitta, Ogôoué.
 b. ♀ — — — — —
 c. ♀ — M. J. Dybowski, 20 mai 1892. Poste de la Mission sur la Kemo.
 d. ♂ adulte. — 10 janvier 1894. Mayumba. Congo.
 e. ♂ — — — — — Peau plate
 mutilée, préparée par les indigènes.

Sur les jeunes spécimens (*a*, *b*, *c*,) les trois bandes noires longitudinales de la nuque et du dessus du cou sont très bien marquées, et chez la jeune femelle (*b*) elles semblent se continuer tout le long du dos par des taches presque confluentes, disposées suivant trois séries longitudinales, l'une médiane, les deux autres latérales et symétriques. Sur l'individu (*c*) les deux taches sus-scapulaires caractéristiques sont d'un jaune franc; chez les deux exemplaires (*a*, *b*) montés et figurant dans les nouvelles galeries de zoologie du Muséum, elles sont au contraire d'un blanc pur, mais peut-être décolorées par suite d'une longue exposition à la lumière. Les deux bandes noires latérales de la nuque sont très étroites et beaucoup moins nettes sur le sujet adulte (*d*), et sur la peau plate (*e*) elles ont disparu; on n'en trouve plus comme vestiges que quelques maculatures noires, largement et irrégulièrement espacées. Ces variations montrent un acheminement graduel vers la forme décrite récemment par M. O. Thomas sous le nom de *Nandinia Gerrardi* (1). Le type de cette espèce originaire du Nyassa-land et du bassin du Shiré ne diffère du *N. binotata* que par l'absence complète des bandes noires de la nuque et du dessus du cou; sa taille et sa coloration générale sont celles de la *Nandinia binotata*, les maculatures du corps sont plus réduites et plus éparses, les bandes transversales de la queue plus étroites, plus serrées et mieux définies; mais les deux taches jaunes sus-scapulaires, quoique peu distinctes, sont présentes. Ces légères différences constatées sur un seul individu, n'ont pas, je crois, une telle

(1) O. Thomas, *Ann. and Mag. natur. hist.*, 6^e série, t. XII, p. 203. 1893.

importance, qu'on puisse les considérer comme caractères réellement spécifiques; elles autoriseront peut-être à maintenir ce type comme sous-espèce locale de la *Nandinia binotata*, si elles présentent quelque fixité chez les spécimens du Nyassa-land; mais, n'est-ce pas là plutôt une variété purement individuelle et n'est-il pas préférable d'admettre avec Gray dans le nombre et les dimensions des maculatures du corps, une assez grande variabilité (1), dont les bandes nuquales, la médiane elle-même, ne seraient pas exemptes?

On sait par les recherches de M. Flower que les *Nandinia* présentent des particularités anatomiques remarquables. Le tube intestinal n'a pas de cæcum; à la place que devrait occuper ce diverticule, c'est-à-dire à 20 centimètres environ au-dessus de l'anus, on n'observe qu'un léger étranglement de part et d'autre duquel le calibre de l'intestin diffère notablement, et qui, par conséquent, marque le point de séparation de l'iléon et du côlon. Les molaires des *Nandinia* sont plus petites et leurs tubercules plus aigus que chez les *Paradoxures*, caractère qui, tout autant que la différence d'habitat, a nécessité la distinction générique de ces deux types. Enfin la chambre postérieure de la bulle auditive reste cartilagineuse pendant toute la vie, particularité qu'on ne retrouve chez aucun Carnassier. La *Nandinia binotata* paraît spéciale à l'Afrique intertropicale, et on la rencontre très communément tout le long des côtes de la Guinée et du Gabon, depuis Sierra-Leone jusqu'à l'embouchure du Congo. Son extension vers l'Est est encore assez mal connue et le point extrême où ce Carnassier ait été signalé dans cette direction est précisément le Nyassa-land, lieu d'origine de la forme *N. Gerrardi*. Il est douteux que cette espèce dépasse le Zambèze au Sud, du moins Peters ne la signale pas dans sa Faune de Mozambique. Du côté de la côte occidentale, elle n'a été

(1) J. E. Gray. «Varies in the brightness and rufous tint of the fur and also in the size of the spots. In some they are much larger and apparently fewer than in others.» (*Proc. Zool. Soc. London*, p. 530, 1864.)

rencontrée qu'une seule fois par M. Monteiro (1), au Sud du Congo, à Bembe, dans les provinces portugaises d'Angola.

GENRE VIVERRA

43. VIVERRA POORTMANNI. (Pehr.)

Viverra Poortmanni, Pucheran. Revue et Magasin de Zoolog., p. 304, 1833.

— — — Arch. du Mus. Hist. nat. Paris, t. X, p. 109,
pl. IX, 1838 à 1861.

— *civetta*, var. *Poortmanni*. Noack. Zoolog. Jahrbucher, vol. IV,
p. 469, 1889.

a. ♂ très jeune. M. Thollon, 1891. Brazzaville.

Chez ce jeune spécimen ne mesurant que 59 centimètres de longueur totale dont 20 pour la queue, la livrée encore très imparfaite est loin d'avoir acquis ses teintes définitives, mais elle présente déjà certains traits qui permettent de rattacher sans hésitation cet individu à l'espèce décrite et figurée par Pucheran sous le nom de *Viverra Poortmanni*.

Les quatre membres et la queue sont noirs, et ce n'est que sur le tiers basal inférieur de celle-ci que l'on découvre quatre petites taches blanches régulièrement espacées, indices des demi-anneaux qui marquent cet appendice chez l'adulte. La base inférieure du cou, le thorax et la partie antérieure de l'abdomen présentent également une coloration noire, mais légèrement mêlée de gris roussâtre. Le pelage du dessus du corps consiste en un mélange confus de longs poils, les uns gris jaunâtre, les autres noirs. Ceux de la première teinte sont plus abondants sur le haut des cuisses et les flancs, les poils noirs, au contraire, prédominent le long de l'échine et sur toute la région scapulaire où leur réunion dessine comme une selle dont la portion inférieure se continue avec le pelage noir des membres antérieurs. Tout le pelage du cou est d'une teinte fondamentale gris jaunâtre irrégulièrement nuancée de noir, surtout dans

(1) *Proc. Zool. Soc. London*, p. 247, 1860.

sa portion moyenne inférieure, mais on essaierait vainement, de même que sur les flanes, d'y démêler quelque indice des bandes alternativement noires et blanches qui se dessinent si nettement chez l'adulte. Sur le dessus et les côtés de la tête et sur le front, les poils, gris fuligineux à leur base et à leur extrême pointe, présentent dans leur portion moyenne un large anneau blanc; il en résulte une teinte gris clair finement tiquetée qui se continue entre les yeux et se prolonge sur la ligne du chanfrein jusqu'aux narines. La large bande noire qui enveloppe le dessous et les côtés du museau se trouve donc coupée et interrompue le long de la ligne médiane supérieure, ce qui répond au caractère exprimé dans la courte diagnose de Pucheran: « *vitta oculari nasum non transeunte* ». En avant de cette bande noire, de chaque côté du museau, se voit une tache d'un blanc jaunâtre pur, le long de la bordure postérieure de laquelle s'insèrent de longues moustaches, les inférieures blanches, les supérieures noires. La *Viverra Poortmanni* doit-elle compter comme espèce distincte, ou ne faut-il, à l'exemple de M. Noack, la considérer que comme une simple variété de la Civette ordinaire? C'est là une question que la non-maturité du spécimen qui nous occupe ne permet pas d'élucider; la seule conclusion que l'on puisse tirer de sa provenance et de celle de l'individu signalé par M. Noack à Banana, est que cette espèce ou cette race paraît localisée dans nos possessions françaises du Gabon et du Congo.

GENRE GENETTA

46. GENETTA POENSIS. (Wath.)

Genetta poensis. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. London, p. 59, 1838.

a. ♀ adulte. M. Dybowski, 1894. Mayumba.

Sauf sa taille un peu plus faible, cet individu répond pour le pelage à la description du *G. poensis*, d'une manière si exacte et si rigoureuse, que l'on pourrait croire avoir affaire

au type même qui servit autrefois à Waterhouse. Sur le fond jaune sombre de la robe, sont disséminées en grand nombre de petites taches pleines et des lignes noires qui affectent la disposition suivante : Deux bandes noires symétriques, bien marquées, assez étroites à leur origine derrière les oreilles, mais s'élargissant graduellement, descendent obliquement, une de chaque côté du dessus du cou. Un peu en avant de l'épaule, leur divergence s'accroît, et chacune d'elles s'incurvant en bas et en dehors, traverse la région scapulaire et vient se perdre en s'étalant derrière et au-dessous de chaque aisselle. Entre ces deux larges bandes latérales, on trouve trois autres lignes noires médianes, très étroites, serrées l'une contre l'autre et presque confondues sur la région occipitale, d'où elles descendent en divergeant légèrement jusqu'à la base du cou. A partir de ce point, la ligne impaire médiane se continue, plus ou moins distincte et un peu morcelée entre les deux épaules; elle reparait, plus nette, ininterrompue, mais toujours étroite sur le quart antérieur du dos, puis brusquement s'élargit, et court ainsi le long de l'épine dorsale pour arriver, en se retrécissant légèrement sur la croupe, jusqu'à l'anneau noir basilaire de la queue. Quant aux deux lignes latérales, elles se bifurquent deux fois, à des niveaux différents sur la région scapulaire, et se résolvent, de chaque côté d'une manière assez symétrique, en un faisceau de quatre bandes d'abord étroites, ininterrompues et divergentes, qui bientôt s'élargissent, prennent une direction parallèle, et courent le long des flancs jusque sur les hanches et la face externe des cuisses, en se morcelant en un grand nombre (1) de petites taches irrégulières parfois confluentes, surtout celles de la ligne interne supérieure qui côtoie immédiatement la bande spinale jusqu'à la naissance de la queue. Celle-ci bien développée est noire, coupée sur ses deux tiers proximaux de cinq anneaux blanc jaunâtre nettement dessinés, et de trois

(1) Sur l'une de ces lignes parallèles, je n'ai pas compté moins de dix-huit taches, depuis l'épaule jusqu'au bord postérieur de la cuisse.

ou quatre autres de plus en plus indistincts et incomplets sur son tiers distal qui est presque entièrement noir à sa face supérieure. Le front, les joues et les côtés du cou sont brun gris jaunâtre; entre les yeux bordés de poils noirs, se trouve une bande longitudinale noire assez peu accusée qui vient se perdre dans la large plage de même couleur qui occupe le dessus et les côtés du museau. Au-dessous de l'angle antérieur de l'œil, on remarque une large maculature d'un blanc jaunâtre vif, et au-dessus, une petite tache sourcilière de même teinte, plus vaguement dessinée. De chaque côté du nez et en avant de la plage noire du museau, la lèvre supérieure est marquée d'une zone blanchâtre. Le menton, la gorge et le dessous du cou sont teintés de gris jaunâtre. Sur les côtés du cou sont disséminées quelques taches noires, punctiformes en avant, oblongues en arrière, qui deviennent plus rares sur le devant des épaules, et disparaissent vers le haut des bras. La poitrine et le ventre d'un jaune sombre, sont aussi finement mouchetés de noir. Enfin la plus grande portion distale des quatre membres est teintée de noir brunâtre sombre.

Comme le fait très justement remarquer Waterhouse, la *Genetta poensis* ressemble, à beaucoup d'égards, à la *Genetta pardina* (L. Geoff.) (1). On trouve, en effet, dans la disposition des lignes noires de la nuque et des épaules, et dans la configuration de la bande noire spinale et des anneaux de la queue, de grandes analogies entre ces deux espèces. Ajoutons de plus, comme autre caractère commun, que les maculatures qui marquent les flancs chez la Genette panthérine sont également disposées de chaque côté, suivant quatre séries longitudinales parallèles. Mais, outre la forme annulaire et non pleine que présentent ces taches, ce qui a valu son nom à la *Genetta pardina*, leur nombre est beaucoup plus restreint, en raison même de leurs plus fortes dimensions, et celles des rangées supérieures avoisinant la bande spinale ne sont nullement confluentes. D'autre part,

(1) L. Geoffroy Saint-Hilaire, *Magas. de zoologie*, 7^e livraison, cl. I, pl. VIII, 1832.

la couleur des membres diffère, surtout aux pattes antérieures sur la face externe desquelles on observe, jusqu'à la naissance des doigts, un pelage gris jaunâtre clair parsemé de mouchetures noires.

Sans attribuer plus d'importance qu'il ne convient au plus ou moins d'intensité de la teinte jaune qui forme le fond de la robe, il y a lieu, je crois, d'être plus réservé en ce qui concerne la forme, les dimensions et le mode de distribution des taches : ce sont là autant de particularités sujettes, il est vrai, à quelques variations de détail, mais dont le plan général d'ensemble présente assez de fixité pour être considéré comme caractère éminemment spécifique.

Étant donné l'état bien incertain et plus que provisoire dans lequel J. E. Gray (1) a laissé la classification des Genettes, j'ai cru devoir m'abstenir de toute synonymie pour les animaux de ce genre, et m'astreindre rigoureusement à la dénomination spécifique qui, d'après les descriptions, convenait le mieux aux individus que j'avais à examiner. J'espère de cette façon éviter tout malentendu, sans perdre l'occasion de fournir quelques documents précis qui puissent présenter une utilité, si minime qu'elle soit, au travail de revision qui s'impose pour le groupe si intéressant des Genettes.

Le spécimen type de la *Genetta poensis* provenait de Fernando-Po ; mais ce lieu d'habitat ne doit être admis que sous toute réserve, comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer pour les *Colobus Pennanti*, *Colobus satanas*, *Cercopithecus erythrotis* et *Cercopithecus Martini*, décrits par Waterhouse d'après des peaux plates le plus souvent mutilées, et très probablement importées dans cette île des côtes voisines du continent africain, où toutes ces espèces ont été rencontrées depuis.

Le spécimen de *G. poensis* qui fait l'objet de cet article

(1) J. E. Gray, *On the Viverridæ*. (*Proc. Zool. Soc. London*, p. 518, 1864.)

mesure 56 centimètres de longueur pour la tête et le corps et 46 pour la queue.

47. GENETTA GENETTOIDES. (Tem.)

Viverra genettoides. Temminck. Esq. zool. Côt. de Guinée, p. 89, 1853.

- | | | | | | |
|------|---------------------------|-----------------|---------------|--------------|---|
| a. ♀ | très jeune, | dans l'alcôol. | M. de Brazza, | 1885. | Congo français. |
| b. ♂ | très jeune. | M. Thollon, | 1892. | Brazzaville, | Congo français. |
| c. ♀ | adulte. | M. Dybowski, | 10 mars | 1892. | } Poste de la Mission sur la ri-
vière Kemo. |
| d. ♀ | jeune. | — | 28 février | 1892. | |
| e. ♀ | presque adulte. | — | 2 mai | 1892. | |
| f. ♂ | semi-adulte. | — | 11 juin | 1892. | |
| g. ♂ | très adulte (peau plate). | M. J. Dybowski, | 1891. | Mayumba. | |

Chez tous ces sujets, sans aucune distinction d'âge ni de sexe, il existe dans le nombre, les proportions, le contour et l'arrangement des taches noires de la robe, une extrême analogie avec ce que l'on observe chez la *Genetta pardina*; c'est-à-dire que ces taches sont moins nombreuses, plus grandes et moins confluentes que chez la *Genetta poensis* que nous venons d'étudier. La seule différence que l'on puisse constater entre leur livrée et celle de la Genette panthérine consiste dans la forme pleine et non annulaire des maculatures des flancs. Il est à remarquer, toutefois, que sur certains exemplaires (*d*, *e*, *f*) quelques-unes des taches latérales supérieures présentent à leur centre quelques poils d'un roux jaunâtre irrégulièrement épars; l'on pourrait supposer, pour ces individus semi-adultes, que ces poils s'accroissant en nombre en même temps que les taches grandissent avec l'animal, finissent, en concentrant leurs teintes, par former dans chaque maculature noire une aire centrale plus claire et bien dessinée. Mais la forme nullement annulaire de ces mêmes taches chez les individus *c* et *g* parvenus à leur complet développement, contrecarre cette hypothèse toute vraisemblable qu'elle puisse paraître. La queue, en tout semblable pour les proportions et les teintes des anneaux à celle de la *G. poensis*, paraît sujette à d'assez grandes variations dans sa longueur; chez quelques individus, elle atteint presque les dimensions de la tête et

du corps; tandis que pour d'autres, elle en dépasse à peine les deux tiers.

Les dimensions de la tête et du corps, inférieures à celles de la *G. poensis*, concordent avec les mesures que Temminck a données pour les types adultes de *G. genettoides*, et c'est cette similitude qui, jointe à la forme pleine et non annulaire des taches de la livrée, m'a fait adopter de préférence le terme spécifique créé par le savant hollandais à l'exclusion de celui de *G. pardina* (I. Geoff.). En effet, les dimensions du type de cette dernière espèce sont assez fortes et plutôt comparables à celles de la *G. poensis*; je dois dire, toutefois, que ce spécimen monté me paraît avoir subi une élongation excessive au détriment de sa grosseur. Le crâne m'a malheureusement manqué pour m'assurer de ce fait, et faute de ce précieux document, malgré de grandes probabilités en faveur de l'identité spécifique de *G. pardina* et *G. genettoides*, je suis contraint de laisser sans réponse la question autrefois posée par Temminck : « La *Genetta pardina* forme-t-elle une espèce distincte? »

Mesures en millimètres.	GENETTA GENETTOIDES.						G. PARDINA	
	Type de Temminck	b	d	f	e	c	g	Type de I. Geoffroy. (1)
Longueur de la tête et du corps suivant la courbure.....	472	245	350	360	430	460	510	560
Longueur de la queue.....	418	235	250	260	390	mafile.	480	390

Il était intéressant d'étudier comparativement le crâne de l'exemplaire femelle (c) de *G. genettoides* et celui de la femelle de *G. poensis* que nous avons décrite dans le para-

(1) La mesure donnée par I. Geoffroy pour le corps de la *G. pardina* est de 1 pied 6 pouces, soit 486 millimètres, mais cette mesure a été prise en ligne droite du bout du museau à la naissance de la queue, comme j'ai pu m'en assurer.

graphie précédent. Le développement des crêtes osseuses et l'état des dentitions dénotent la maturité complète et un âge équivalent pour ces deux individus. Cette circonstance donne donc une réelle valeur aux conclusions que j'ai pu tirer des différences que présentent ces deux têtes osseuses dans leurs dimensions absolues et relatives, et ces conclusions tendent à la complète séparation spécifique de ces deux *Genettes*.

Mesures en millimètres.	G. POENSIS ♀ adulte.	G. GENETTOIDES ♀ adulte.
1. Longueur maximum du crâne, de l'avant des prémaxillaires au point extrême de l'un des condyles occipitaux	101	86
2. Largeur maximum aux arcades zygomatiques	54	43
3. Longueur totale du palais	49	40
4. Largeur minimum du palais en arrière de PM ¹	16	10
5. Largeur maximum du palais en arrière et en dehors de PM ²	33	24
6. Longueur en ligne droite du canal alisphénoïde	6	2,5
7. Longueur des bulles auditives	19	19
Rapport entre la longueur et la largeur minimum du palais (mesures 3 et 4)	3/1	4/1
Rapport entre les largeurs maximum et minimum du palais (mesures 4 et 5)	4/2	5/2
8. Longueur maxim. de la mandibule, du bord antérieur de la symphyse à l'extrémité du talon	73	61
9. Hauteur de l'apophyse coronoïde	28	23

On peut voir, d'après ces mesures, que le crâne de la *Genetta poensis* présente des dimensions sensiblement supérieures à celles du crâne d'une *Genetta genettoides* du même âge, ce qui est en parfait accord avec les différences de taille que j'ai déjà signalées entre ces deux espèces. Pour préciser en effet, je rappellerai que Waterhouse indique 26 pouces anglais, soit 66 centimètres, pour les dimensions de la tête et du corps du type de la *G. poensis*; le maximum de taille que j'ai observé pour la *G. genettoides* est de 51 cen-

timètres, et suivant Temminck, les sujets « *très vieux* », types de cette espèce, ne comptaient pour la tête et le corps que 17 pouces 1/2, c'est-à-dire 47 à 48 centimètres. Le tableau ci-dessus nous apprend également que le crâne chez la *G. poensis* est plus large, relativement à sa longueur, que chez la *G. genettoides*. Pour le palais, cette disproportion est encore plus accusée; d'où l'on doit conclure que chez la *G. genettoides* le museau est beaucoup plus étroit et plus effilé. D'autre part, l'orifice postérieur du canal alisphénoïde est reporté très en arrière chez la *G. poensis*; le pont osseux qui limite extérieurement ce canal est très peu étendu chez la *G. genettoides*, et l'écart que l'on observe entre les longueurs respectives de ce canal chez les deux espèces est hors de toute proportion avec les différences de longueur des crânes, tandis que, d'un autre côté, on trouve exactement les mêmes dimensions pour les bulles auditives.

Ces caractères différentiels joints à ceux de la livrée nous amènent donc à distinguer spécifiquement la *G. genettoides* de la *G. poensis*. Il reste au contraire à établir si la *G. pardina* différente elle aussi de la *G. poensis*, ne doit pas être considérée comme identique à la *G. genettoides*; auquel cas cette dernière dénomination devrait disparaître suivant la loi de priorité.

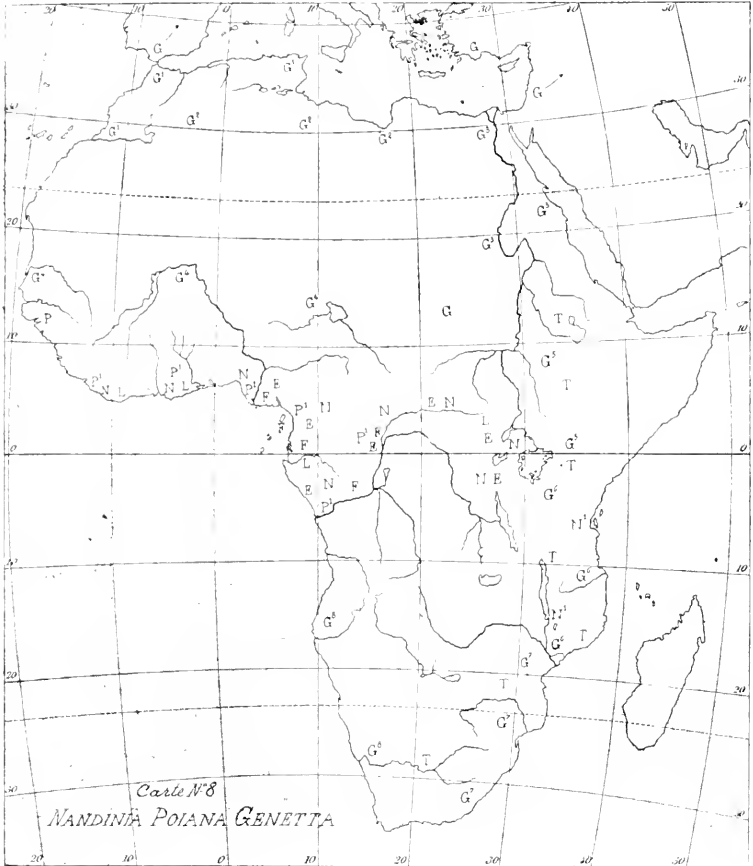
Les nombreux spécimens recueillis par nos voyageurs démontrent que la *G. genettoides* est excessivement abondante dans le Congo français, le Gabon et la région de l'Oubangui. Suivant Temminck, elle est très commune également sur toute la côte de Guinée, et si l'on admet l'identité de cette espèce avec la Genette panthérine, elle se répandrait jusque dans nos possessions françaises du Sénégal.

48. GENETTA SERVALINA. (Puch.)

- Genetta servalina*. Pucheran. Rev. et Mag. de Zool., p. 154, 1833.
 — — — Arch. Muséum, t. X, p. 115, pl. X, 1838-1861.
 — *Aubryana*. Pucheran. Rev. et Mag. de Zool., p. 454, 1833.
 — — Pucheran. Arch. Muséum, t. X, p. 118, pl. XI, 1838-1861
 — *servalina*. Matschie. Säugeth. deutsch. Ost-Afrik., p. 74, 1895.

- a. ♀ très jeune. M. J. Dybowski, 8 avril 1892. Poste de la Mission sur la Kemo.
 b. ♂ presque adulte. M. J. Dybowski, 1892. Congo français.
 (Peau plate préparée par les indigènes.)

Dans son essai de classification des Viverridés, Gray (1)



ne cite cette espèce que comme synonyme de la *Genetta pardina*, et cette opinion erronée a malheureusement prévalu jusqu'ici. La description très détaillée et la figure très exacte publiées par Pucheran me dispensent de m'arrêter

(1) Gray, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 518, 1864.

longuement sur les particularités que présente le pelage de la *G. servalina*, et je crois suffisant, pour rétablir la validité réelle de cette espèce méconnue, d'attirer l'attention sur les caractères qui permettent de la distinguer de celles de ses

RÉGIONS	NANDINIA	LOIANA	GENETTA	
			A poils courts.	A poils longs.
EUROPE SUD ET ASIE OUEST				G. <i>G. vulgaris.</i> (Less.)
AFRIQUE NORD (Ponitour du Sahara.)				G ¹ <i>G. afra.</i> (F. Cuv.) G ² <i>G. Bonapar-</i> <i>tei.</i> (Loch.) G ³ <i>G. dongolana</i> (H. et Ehr.) G ⁴ <i>G. senegaleu-</i> <i>sis.</i> (F. Cuv.)
ZONE ÉQUATORIALE. AFRIQUE OCCIDENTALE Ouest du Niger. Entre Congo et Niger.	N. <i>N. bi-</i> <i>notata.</i> (Tem.)	L. <i>P. Ri-</i> <i>char-</i> <i>dsomi.</i> (Th.)	P. <i>G. par-</i> <i>dina.</i> (I. Geoff.) P ¹ <i>G. ge-</i> <i>neitoi-</i> <i>des.</i> (Tem.) F. <i>G. poen-</i> <i>sis.</i> (W.) E. <i>G. serva-</i> <i>lina.</i> (Pch.)	<i>Genetta vulgaris.</i> (Less.)
	AFRIQUE ORIENTALE	N ¹ <i>N. Gerrar-</i> <i>di.</i> (Thos.)		
AFRIQUE AUSTRALE			F. <i>G. tigrina.</i> (Schreb.)	G ⁷ <i>G. rubigino-</i> <i>sa.</i> (Pch.) G ⁸ <i>G. angolens-</i> <i>sis.</i> (Boc.)

Sur la carte en regard, au lieu de la lettre G sans exposant placée dans le Darfour, lisez G³.

congénères qui présentent avec elle le plus d'affinités, *G. pardina* et surtout *G. poensis*.

Je dois signaler tout d'abord la petitesse et le nombre considérable des taches noires, plus abondantes même que chez la *G. poensis* et qu'on rencontre jusque sur le devant du cou et sur les joues. A l'inverse de ce que l'on remarque

chez les formes *G. poensis* et *G. pardina*, les taches les plus petites sont celles qui avoisinent immédiatement la rangée médiane supérieure. De plus, la disposition des maculatures du dos et des flancs est des plus irrégulières, et l'on y chercherait vainement, comme chez les deux espèces sus-nommées, une orientation suivant des lignes longitudinales parallèles. Le thorax et l'abdomen sont presque aussi noirs que les membres ; cette particularité, jointe à l'extrême multiplicité des taches, contribue à donner à la robe une tonalité générale très sombre. Mais le caractère le plus saillant peut-être de la livrée de la *G. serralina* est l'absence de la bande noire, plus ou moins large mais toujours bien dessinée et continue, que l'on trouve le long de l'épine dorsale chez toutes les autres espèces du genre. Pucheran sur ce point est très explicite. « Le dos, écrivait-il, ne présente pas de raie noire continue ; seulement, dans l'espace interscapulaire, nous observons deux lignes étroites de cette couleur peu étendues en arrière de la région indiquée ci-dessus. Elles sont remplacées ensuite jusqu'à la racine de la queue par des *taches* allongées quelquefois séparées de celles des parties latérales par la teinte rousse qui forme le fond de la coloration du pelage, quelquefois se confondant avec elles. » Sous ce rapport, la *G. Aubryana* ne diffère pas de la *G. serralina*, vu que chez cette espèce, dit Pucheran, « la partie médiane du dos est occupée par des taches d'un noir profond, de forme allongée surtout dans l'espace interscapulaire où elles sont linéaires. Ces taches ne sont pas assez réunies pour former une véritable bande. » La *G. Aubryana* ne s'éloigne en réalité de la *G. serralina* que par la teinte plus claire et blanchâtre du fond de la robe, caractère trop peu important pour motiver la distinction spécifique de ces deux types. La queue, très développée chez l'une et l'autre, atteint presque la longueur de la tête et du corps et nous verrons plus loin qu'elle peut la dépasser parfois. Cette queue est régulièrement annelée de noir et de blanc jaunâtre jusqu'à son extrême pointe ; au contraire, chez la *G. pardina* et la

G. poensis, le tiers terminal de la queue est presque entièrement noir et indistinctement marqué à sa face inférieure d'anneaux bruns incomplets.

Tous les caractères sur lesquels je viens d'insister, ont été parfaitement mis en lumière par Pucheran, et leur coexistence invariable et complète, constatée sur plusieurs individus, leur donne une valeur qu'on ne peut méconnaître. On les retrouve en effet dans toute leur intégrité, non seulement sur le tout jeune spécimen (*a*) et la peau plate du sujet semi-adulte (*b*) recueillis par M. Dybowski, mais aussi chez une belle Genette mâle, très adulte, rapportée du Gabon par M. Laglaize. Cet exemplaire, d'une taille supérieure à celle du type de Pucheran, démontre que l'espèce peut atteindre des dimensions aussi fortes que la *G. poensis*.

Mesures en centimètres.	<i>G. SERVALINA</i> ♂ adulte. Laglaize.	<i>G. AURIVANA</i> Type. Aubry-Lecomte.	<i>G. SERVALINA</i> Type. Aubry-Lecomte.	<i>G. SERVALINA</i> <i>b</i> Dybowski.
Longueur de la tête et du corps en suivant la courbure.....	62	57,4	51	43
Longueur de la queue.....	63	56,5	46	42

La *G. servalina* qui n'avait été observée jusqu'ici qu'au Gabon, paraît se propager dans l'intérieur de l'Afrique (1), comme l'indique le jeune spécimen (*a*) capturé dans la région de l'Oubangui.

(1) Cette hypothèse se trouve pleinement confirmée par les travaux récents de M. Matschie, qui signale la *G. servalina* à l'Ouest immédiat du Semliki, et soupçonne également sa présence dans le Rouhanda.

GENRE HERPESTES

49. HERPESTES GRACILIS, VAR. MELANURUS. (Mart.)

Cynictis melanura. Martin. Proc. Zool. Soc. London, p. 56, 1836.

— — Fraser. Zoolog. typica, pl. IX, 1849.

Herpestes melanurus. Temminck. Esq. Zool. Côt. de Guinée, p. 406, 1833.

— *gracilis*, var. *melanurus*. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 68, 1882.

a. ♀ adulte. M. J. Dybowski, 11 mars 1892. Poste de la Mission, Haute Kemo.

Ce spécimen compte 33 centimètres pour la tête et le corps et 26 seulement pour la queue. Cette dernière mesure est un peu inférieure à celle que Martin et M. O. Thomas assignent à *H. melanurus*, mais les particularités de coloration du pelage se rapportent très exactement à la description de Martin. Le dessus du corps et la queue, sauf sa pointe noire, sont d'une teinte rousse tiquetée de noir brunâtre plus foncé sur la tête; la poitrine, le ventre et la face interne des membres sont d'un roux jaunâtre uniforme. Sur la gorge et le dessous du cou, les poils jaunes au sommet sont marqués à la base de noir grisâtre. Le pouce manque à l'une des pattes postérieures, et à la place où il aurait dû se trouver, la peau complètement cicatrisée ne présente aucune solution de continuité. Cette anomalie n'est donc pas le fait d'un accident de préparation dans la mise en peau, mais est due à une mutilation survenue du vivant de l'animal, quelque temps avant sa capture. Il en résulte que, par l'un de ses pieds, le spécimen qui nous occupe est un *Cynictis*, par l'autre un *Herpestes*. La même anomalie avait été signalée du reste par Temminck, et cet auteur soupçonne que Martin, en faisant de cette Mangouste un *Cynictis*, « a été induit en erreur par l'examen d'un individu mutilé, manquant de cinquième doigt aux deux pattes postérieures ». La provenance de l'exemplaire capturé par M. Dybowski montre que la variété *melanurus* de *H. gracilis* qui, suivant M. O. Thomas, est cantonnée dans l'Afrique

occidentale depuis Sierra-Leone jusqu'au Cameroun, se propage assez avant dans l'intérieur de l'Afrique centrale.

50. HERPESTES GALERA. (Erxl.)

Mustela galera. Erxleben. Systema Regn. Anim., cl. I. Mamm., p. 453, 1777.

Ichneumon major. E. Geoffroy Saint-Hilaire. Descript. Egypt. Hist. nat., II, p. 138, 1812.

Herpestes pluto. Temminck. Esq. Zool. Guinée, p. 93, 1853.

— *loempo*. Gray nec Temm. Proc. Zool. Soc. London, p. 531, 1864.

— *galera*. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 72, 1882.

a. ♀ adulte. M. Marche, 31 janvier 1876. Pays des Apingis. Ogooué.

b. ♀ — M. de Brazza, 1885. Congo français.

c. ♀ — (variété). M. Dybowski, 9 mars 1892. Poste de la Mission sur la Kemo.

Le pelage de ces trois spécimens offre la coloration ordinaire de l'espèce. Le sous-poil est brun grisâtre ; les longs poils soyeux du corps et de la queue sont d'un brun ferrugineux annelés et terminés de noir ; enfin la teinte passe au brun noirâtre sur les quatre membres. Sous le rapport des dimensions relatives du corps et de la queue, les deux premiers spécimens (*a* et *b*) n'offrent rien de particulier à noter ; et l'on peut voir, dans le tableau suivant, que leurs mesures concordent assez exactement avec celles que M. O. Thomas a reconnues comme constantes chez un grand nombre de représentants de l'espèce ; à savoir que la longueur de la queue dépasse toujours la moitié des dimensions de la tête et du corps. Mais, tel n'est pas le cas pour l'exemplaire femelle (*c*), dont la queue présente une brièveté tout à fait insolite pour un représentant du genre *Herpestes* proprement dit du continent africain. Chez cet individu, l'appendice caudal ne mesure que 20 centimètres de longueur, et dépasse à peine le tiers des dimensions de la tête et du corps ; il est cependant parfaitement intact, de forme régulièrement conique, et ne présente aucune trace de mutilation à son extrémité. Les poils qui le recouvrent à la base présentent la même coloration que le dos, puis s'assombrissent graduellement à partir de son dernier tiers,

pour devenir presque noirs à son extrémité; en d'autres termes, tout se passe au point de vue de la coloration du pelage comme chez les *H. galera* à queue normale.

Mesures en centimètres.	HERPESTES GALERA			
	D'après O. Thomas.	Individu <i>a</i>	Individu <i>b</i>	Variété <i>c</i>
Longueur de la tête et du corps.....	61	56	56	56
Longueur de la queue.....	34	37	33	20
Rapport entre ces deux dimensions.	1,79	1,51	1,70	2 80

La tête osseuse du spécimen (*c*) à queue anormale est un peu moins longue que celle des *H. galera* typiques, sa largeur aux arcades zygomatiques est plus forte, et le museau par contre est plus étroit. Les crêtes sagittale et occipitale, si développées d'ordinaire vers leur point de rencontre, sont ici très réduites, principalement l'occipitale; les frontaux sont beaucoup moins pincés en arrière des apophyses post-orbitaires, enfin l'arcade zygomatique est très relevée vers son amorce temporale, et plus arquée en dehors, particularité d'autant plus visible que le museau est plus étroit. A la face inférieure du crâne, je dois noter la faible largeur du plan occipital par suite du peu de saillie de la crête; pour les bulles auditives, la chambre antérieure est très réduite avec une perforation centrale non confluyente avec le cadre échancré du méat, à l'inverse de ce que j'ai observé sur le crâne de deux autres *H. galera*; la chambre postérieure très globuleuse et très élevée se projette fortement en dehors, de telle façon que l'ensemble de la caisse auditive rappelle plus, par son mode de structure, l'*Herpestes ichneumon*. Toute la portion post-dentaire du palais manque et je ne puis rien conjecturer de sa longueur, mais ce qu'il en reste permet de reconnaître qu'il est moins large que chez les *H. galera*

typiques. La dentition, qui accuse un état de vieillesse avancée, est moins puissante; la dernière prémolaire PM^4 , bien développée suivant son diamètre maximum oblique, est moins épaisse, et présente des angles plus aigus, que chez les *H. galera* ordinaires; enfin la dernière molaire M^2 présente une plus grande étendue dans le sens transversal. La mâchoire inférieure est également moins robuste; la symphyse mentonnière est sensiblement plus longue et moins fuyante. Le bord inférieur de la mandibule est presque rectiligne, le talon très peu relevé, de telle sorte que toute la portion postérieure est à peu près de niveau avec l'antérieure et la base de la symphyse. Chez les *H. galera* typiques, la ligne inférieure de la mandibule forme au contraire une courbe très prononcée, toute sa partie postérieure se relève fortement, ce qui donne à toute la mâchoire une forme en bateau qu'on ne retrouve pas chez le spécimen qui nous occupe :

Mesures du crâne en millimètres (1).	HERPESTES GALERA		
	D'après O. Thomas.	Spécimen <i>e</i>	Variété <i>c</i>
Longueur maximum du crâne.....	106	108	102
Largeur maximum aux arcades.....	59	60	64
Largeur maximum du palais.....	35	38	34
Longueur du palais, de l'avant des prémaxillaires au milieu de la ligne de largeur maximum pré- cédente.....	40	41	38
Longueur de la symphyse en ligne droite.....	»	24	26
Hauteur de l'apophyse coronoïde.....	»	33	31

Le crâne du spécimen (*c*) à courte queue offre, comme on le voit, des particularités assez remarquables; il me paraît hasardeux, néanmoins, de leur attribuer quelque valeur d'après ce seul individu, étant donnée la parfaite ressem-

(1) Pour cette Mangouste, comme pour les espèces suivantes, les mesures sont prises suivant la méthode adoptée par M. O. Thomas dans son travail sur les Mangoustes africaines.

blanche que présente le pelage avec la plupart des *H. galera* ordinaires. De nouveaux sujets nous seront peut-être fournis par des explorations futures, qui permettront d'établir si cette variété à queue courte présente assez de constance pour mériter une dénomination subspécifique, ou s'il ne faut pas simplement la considérer comme une forme anormale et absolument individuelle de *H. galera*.

La distribution géographique de *Herpestes galera* est extrêmement étendue. On rencontre en effet cette Mangouste depuis le Libéria et l'Égypte jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Les spécimens de l'Afrique orientale et du Nil Blanc se distinguent, paraît-il, par leurs grandes dimensions, d'où les noms spécifiques de *major* (E. Geoff.), *robustus* (Gr.) sous lesquels ils ont été désignés, et la dualité subspécifique établie par M. O. Thomas : *H. galera typicus* d'une part, pour les individus de l'Afrique occidentale et australe ; de l'autre *H. galera robustus* pour ceux de l'Afrique orientale. L'insuffisance de documents n'a malheureusement pas permis au savant zoologiste anglais de fixer d'une manière précise les limites de l'aire de répartition de cette dernière variété.

51. HERPESTES (ICHNEUMIA) ALBICAUDA. (G. CUV.)

Herpestes albicaudus. G. Cuvier. Règne animal, 2^e édit., I, p. 158, 1829.

— *leucurus*. Ehrenberg. Symb. phys., pl. XII, Déc. 2, 1830.

Ichneumia albescens. I. Geoffroy. Mag. Zool., p. 16 et 33, 1839.

Herpestes loempo. Temminck nec Gray. Esq. zool. Guinée, p. 93, 1833.

Ichneumia nigricauda. Pucheran. Rev. et Mag. zool., 2^e série, t. VII, p. 394, 1835.

Herpestes pluto. Gray nec Temminck. Proc. Zool. Soc. London, p. 532, 1864.

Herpestes (Ichneumia) albicauda. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 73, 1882.

a. ♀ adulte. M. J. Dybowski, 20 janvier 1892. Bangui (entre les roches).

b. ♀ — — 23 mars 1892.

c. ♀ semi-adulte. — 12 mai 1892.

d. ♂ très jeune. — 16 mai 1892.

} Poste de la Mission sur la rivière Kemo.

Bien que ces quatre spécimens aient été pris dans les mêmes parages, et les trois derniers presque à la même

époque, ils présentent des différences de pelage très remarquables qui viennent ajouter de nouveaux arguments en faveur de l'opinion émise par M. O. Thomas au sujet de cette espèce dans son travail sur les Mangoustes africaines.

Chez la femelle (*a*) très adulte, le sous-poil feutré d'un jaune grisâtre est complètement caché par les poils soyeux, longs, abondants, annelés pour la plupart de noirâtre et de blanc grisâtre, sauf sur le milieu du dos et de la croupe où ils sont complètement noirs; la queue est presque entièrement blanche, et les poils ne présentent que quelques étroits anneaux basilaires d'un noir grisâtre, cachés par les longues pointes blanches qui viennent les recouvrir.

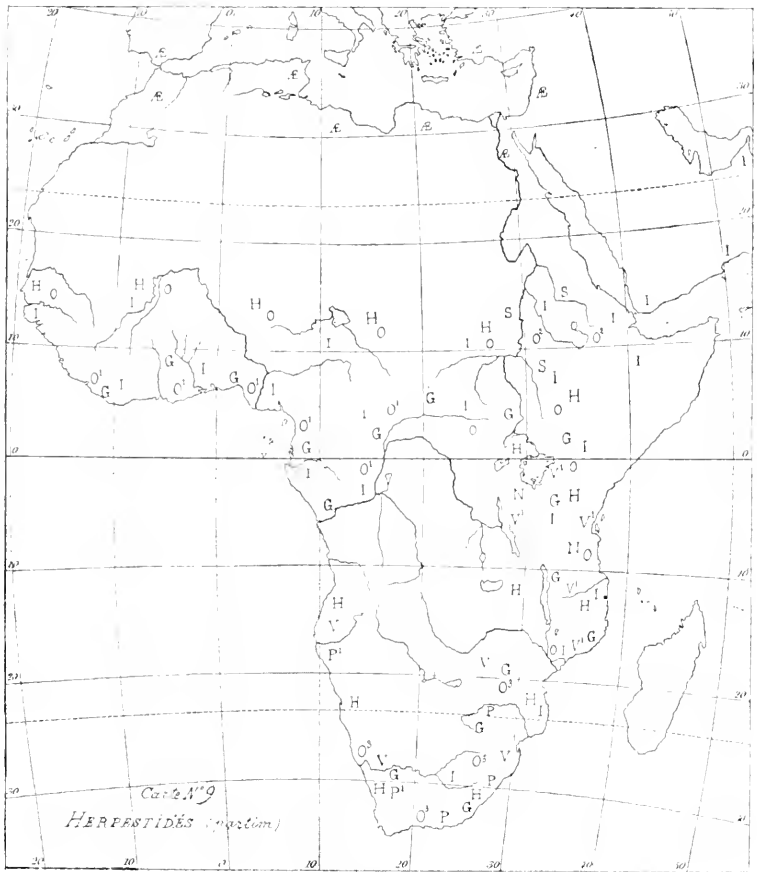
Les deux exemplaires suivants, l'un (*b*) adulte, l'autre (*c*) semi-adulte, correspondent à la description que Temminck donne de son *H. loempo* dans les termes suivants :

« Le pelage cotonneux ou feutré est de couleur ocre très clair, ayant la pointe des poils lustrée; tous les longs poils soyeux sont d'un noir parfait et luisant, ce qui forme une bigarrure irrégulière jaunâtre et noire sur les parties du corps, du cou et de la tête, le noir dominant principalement sur le dos et la nuque. La base de la queue est variée comme le corps; le reste de cette queue touffue est, jusqu'au bout, pourvu de longs poils noirs, lustrés, dont la base seulement est colorée d'ocre clair. »

Enfin, le tout jeune spécimen (*d*) a la queue complètement blanche, à partir de 2 centimètres de sa base; pour le reste du pelage, il ne diffère pas de la femelle (*a*). Ces quatre individus ont les membres complètement noirs.

Ainsi que je le faisais remarquer au début de cet article, ces livres diverses, pour des individus de même provenance, confirment en tous points l'exactitude des observations de M. O. Thomas, qui a constaté les mêmes divergences sur des sujets provenant de l'Est aussi bien que de l'Ouest de l'Afrique. « Il est vrai, dit cet auteur, que la plupart des spécimens de l'Ouest de l'Afrique ont la queue noire et représentent le *H. loempo* (Tem.) et que ceux de l'Afrique orientale ont la

queue blanche, mais j'ai rencontré tant d'exceptions à cette règle, qu'il est impossible d'admettre ces deux formes comme variétés distinctes. C'est ainsi qu'il existe à Berlin un spécimen d'Accra, sur la Côte d'Or, dont la queue est régulièrement blanche comme chez le type de *H. albicauda*,



et d'autre part les sujets à queue noire de l'Afrique orientale ne sont pas rares. Bien plus, le British Museum possède deux exemplaires du pays des Bogos, Abyssinie, reçus en même temps, dont les crânes sont absolument identiques, mais dont l'un a la queue noire du *H. loempo*, et l'autre la

queue blanche du *H. albicauda*. La présence ou l'absence de pointe blanche aux poils de la queue, ne constitue donc pas un caractère de valeur spécifique. »

La même disparité existe, comme nous venons de le voir,

RÉGIONS	BELOGALE	HERPESTES				ICHNEUMIA
		HERPESTES				
AFRIQUE NORD		E. <i>H. ichneumon.</i> (L.)				
AFRIQUE OUEST					O ¹ <i>r. melanurus.</i> (Mull.)	
AFRIQUE EST	V ¹ <i>H. mullu- ta.</i> (Pet.)	S. <i>H. sangui- neus.</i> (Rüp.)	N. <i>H. Granti.</i> (Gr.)		O. <i>r. typicus.</i> (Rüpp.)	
AFRIQUE SUD	V. <i>H. parvula.</i> (Sund.)	P. <i>H. pulcher- lentus.</i> (Wagn.)	P ¹ <i>H. puncta- tissimus.</i> (Tem.)		O ² <i>r. ochraceus.</i> (Gr.)	
			W. <i>Herpestes cafer.</i> (Gm.)	G. <i>Herpestes galera.</i> (Exl.)	O. <i>Herpestes gracilis</i> (Rüpp.)	
					O ³ <i>r. badius.</i> (A. Smith.)	I. <i>Ichneumia albicauda.</i> (G. Cuv.)

pour les *Ichneumia* de l'Afrique centrale, dont deux ont la queue noire et deux autres la queue blanche.

L'aire de répartition de l'*Ichneumia albicauda* est extrêmement étendue. Cette espèce se rencontre, à l'Ouest, depuis le Sénégal (*I. nigricauda* Pucheran), le long des côtes de Guinée (Temminck) jusqu'au Gabon ; elle s'étend de là vers

l'Est, à travers tout le Soudan jusqu'en Abyssinie (Rüppell) et descend ensuite vers le Sud, par la région des Grands Lacs, jusqu'au Mozambique (Peters) et au Natal (O. Thomas). Cette Mangouste passerait même, ou aurait passé autrefois en Arabie, car plusieurs explorateurs l'ont signalée dans les environs d'Aden.

La carte précédente a été dressée d'après la Monographie des Mangoustes africaines publiée par M. O. Thomas dans les *Proceedings* de 1882. Les seules modifications introduites depuis cette époque sont : l'extension de l'aire d'habitat de *Ichneumia albicauda* hors de l'Afrique (1), dans le Sud de l'Arabie jusqu'aux côtes du golfe d'Oman, et le rétablissement comme espèce distincte de *Herpestes Granti* (Gr.) = *Herpestes Neumanni* (Matsch.) (2).

GENRE BDEOGALE

52. BDEOGALE NIGRIPES. (Puch.)

- Bdeogale nigripes*. Pucheran. Rev. et Mag. Zool., 2^e série, t. VII, p. 111, 1855.
 — — — Arch. du Muséum, t. X, p. 120-124, 1858-1861.
 ? *Ichneumia albicauda*. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 75, 1882.
 ? *Bdeogale nigripes*. O. Thomas. — p. 82, 1882.
 ? *Bdeogale nigripes*. Barboza du Bocage. Journ. Sc. nat. Lisboa, 2^e série, n^o III, p. 180, 1889.

a. ○ jeune. M. Masson, 1893. Gabon; nom local : *Ewago*.

b. ○ adulte. M. Dybowski, 1894. Eschiras, Congo français.

De toutes les conclusions, rigoureusement logiques et irréfutables, énoncées par M. O. Thomas sur l'unité spécifique des diverses variétés du sous-genre *Ichneumia*, une seule doit être réservée, c'est la synonymie probable établie entre l'*H. Ichneumia albicauda* (G. Cuv.) et le *Bdeogale nigripes* (Puch.). M. O. Thomas n'avait malheureusement pas eu l'occasion d'examiner le type de cette rare et intéressante espèce, mais on doit regretter aussi que ce savant zoologiste s'en soit tenu exclusivement à la courte diagnose prélimi-

(1) *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 450, 1894.

(2) Matschie, *Säugeth. deutsch. Ost. Afrik.*, p. 80 et 146, 1895.

naire publiée par Pucheran, et il est hors de doute qu'il aurait accepté sans conteste la validité du *B. nigripes*, comme genre et comme espèce, si le second travail de Pucheran n'avait pas échappé à ses recherches bibliographiques. La question du rang générique de ce Carnassier, restée pendante depuis cette époque, réclamait une solution que les matériaux d'études rassemblés par nos voyageurs me mettent à même de fournir aujourd'hui. En effet le Muséum possède actuellement trois exemplaires de *B. nigripes*. Le type de l'espèce, rapporté du Gabon en 1854 par Aubry-Lecomte, est un jeune individu qui, pendant près de trente ans, fut le seul spécimen connu. En 1883, M. Masson réussit à en capturer un autre exemplaire du même âge et un peu plus petit que l'individu type, mais présentant exactement les mêmes particularités de coloration (*a*). Enfin, le troisième exemplaire (*b*) provient du dernier voyage de M. J. Dybowski; c'est la dépouille d'un sujet adulte, préparée en peau plate par les indigènes du pays montagneux d'Eschiras près des sources de la rivière Ngounié, mais cependant, dans un état d'intégrité très satisfaisant, et sans aucune mutilation de la tête ni des membres. Le pelage de ce dernier spécimen diffère, à certains égards, de celui du jeune (*a*) pour la description duquel je ne puis mieux faire que de rappeler ici la diagnose rigoureusement exacte et très détaillée que Pucheran a donnée du type de l'espèce :

« Cet individu est blanchâtre sur la tête, le dessus et les côtés du cou, le dos, les flancs et la face externe de la partie la plus supérieure des membres. Le menton est de la même teinte, mais à la partie la plus postérieure du devant du cou se manifeste une teinte noirâtre, qui, devenant de plus en plus prononcée, occupe le thorax et la région voisine de l'abdomen; le reste des parties inférieures est du blanchâtre des flancs, mais plus nuancé de grisâtre. Les pattes sont d'un noir uniforme en dehors comme en dedans; sur le membre antérieur, cette couleur occupe bien plus d'espace que sur le postérieur. Les ongles sont d'un brun corré. Les

oreilles sont, sur leurs deux faces, couvertes de poils semblables par leur couleur à ceux du reste du corps; ceux de la queue sont d'un blanc un peu jaunâtre.

« Le pelage est ras sur le chanfrein et les côtés du museau où il est plus terne : à peine plus allongé sur le devant du cou, il le devient plus sur le dessus de la tête et du cou, sur les autres parties du corps et surtout sur le prolongement caudal. Sur les flancs, le milieu du dos, les poils laineux sont d'un cendré jaunâtre; les soyeux, d'un blanc un peu plus roussâtre à leur base, présentent ensuite un anneau noir, mais ils deviennent blanchâtres dans le reste de leur étendue. Sur ceux de la queue, doués de la même structure, règne sans mélange la couleur blanche. »

Chez l'individu adulte (*b*), la queue est identique, pour la coloration et la longueur des poils, à celle des jeunes. Sur le reste du corps, le pelage présente aussi les mêmes teintes, réparties de la même façon, mais il est beaucoup plus court, et partout aussi ras que sur la tête et le museau; aussi avais-je cru, au premier abord, que cette dépouille avait subi la préparation que les fourreurs pratiquent sur certaines peaux employées dans le commerce, et qu'elle avait été éjarrée. Il n'en est rien; les deux sortes de poils existent en parfaite intégrité sur le dos et les flancs. Le sous-poil laineux et feutré est excessivement court, et forme un véritable velours d'un blanc jaunâtre pur. Quant aux poils soyeux et brillants, ils offrent les annulations (blanc roussâtre, noir et blanc) signalées par Pucheran, et ne diffèrent de ceux des jeunes que par l'extrême brièveté de la pointe terminale blanche, ce qui rend plus apparent et visible extérieurement l'anneau noir médian. De cette disposition résulte une coloration générale d'un gris argenté, qui diffère quelque peu de la teinte blanchissante qui marque les jeunes.

Cette robe à pelage ras est-elle spéciale aux adultes, ou n'est-elle pas plutôt une livrée de saison commune à tous les âges? C'est là une question que je ne puis résoudre à l'aide d'un seul spécimen.

Il est incontestable que la livrée des *B. nigripes* jeunes ressemble, à s'y méprendre, à celle que revêtent certaines variétés de l'*Ichneumia albicauda*, celle, entre autres, décrite par I. Geoffroy Saint-Hilaire comme *I. albescens*; mais il ne faut voir dans cette similitude qu'un simple cas de mimétisme. L'identification de ces deux espèces est en effet impossible, car, de l'avis unanime des habiles taxidermistes du Muséum qui, sur ma demande, en ont minutieusement examiné les dépouilles, nos trois spécimens de *B. nigripes* sont *tétradactyles* des quatre membres et, sous ce rapport, présentent une parfaite similitude de conformation avec les deux *Bdeogale* de l'Afrique orientale, *B. crassicauda*, *B. puisa* (Pet.), que j'ai pu mettre en parallèle avec eux. Je ne puis, malheureusement, fournir à l'appui de cette assertion aucune preuve ostéologique, mais la concordance absolue des caractères extérieurs constatée sur trois individus suffit, je crois, pour entraîner la certitude. On ne saurait cependant reprocher à M. O. Thomas son hypothèse de la pentadactylie du *B. nigripes*, toute gratuite qu'elle soit; à l'époque où le savant anglais fit paraître son Mémoire sur les Mangoustes africaines, le type du *B. nigripes* seul était connu, et je n'hésite pas à reconnaître, avec cet auteur, l'extrême et fréquente caducité des doigt internes chez les *Herpestes*, soit que cette mutilation survienne du vivant de l'animal, soit que l'on doive l'attribuer plus souvent à un accident de préparation pendant la mise en peau. On ne peut donc, sur ce point, se prononcer avec trop de circonspection, mais il serait invraisemblable et hors de toute probabilité de supposer que pareil cas se soit présenté pour les quatre membres de trois dépouilles préparées par des mains différentes, et cela, sans qu'il subsiste la moindre trace de mutilation.

Du reste, les particularités que présente la tête osseuse du spécimen type du *B. nigripes* n'autorisent pas davantage à assimiler cette espèce à l'*I. albicauda*.

Pucheran a décrit ce crâne et sa dentition avec un grand luxe de détails, et sur ce point, je renverrai à la description

de cet auteur. Je me permettrai seulement de signaler un fait, sur lequel Pucheran m'a semblé trop peu affirmatif, et qui pourrait rester obscur pour les zoologistes qui n'auraient pas l'occasion d'examiner le crâne lui-même. La dentition, telle qu'elle est décrite par Pucheran, est bien la première dentition ou dentition de lait qui se trouve encore tout entière en place, sauf la paire médiane des incisives supérieures déjà tombées, ce qui permet d'apercevoir les deux dents de remplacement encore assez profondément enfouies dans les alvéoles. De la seconde dentition, on aperçoit aussi les premières molaires M^1 et M_1 ; celles de la mâchoire inférieure, plus précoces, devaient être sur le point de percer la gencive; pour les supérieures, plus tardives, les pointes de leurs tubercules antérieurs et les bords alvéolaires affleurent à peine, et leurs parties postéro-internes sont encore masquées sous une mince lame spongieuse de tissu osseux en voie de dégénérescence et de résorption.

Ces quelques détails prouvent surabondamment l'extrême jeunesse de l'animal, et pourtant, la tête osseuse présente déjà un volume et des dimensions relativement considérables. Je regrette de ne pouvoir donner ici la description du crâne de l'adulte, mais il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaître les mesures que j'ai relevées sur le crâne du jeune type, et de les mettre en parallèle avec les mêmes mensurations prises sur des crânes de *B. puisa*, *B. crassicauda* et *I. albicauda* adultes.

Mesures en millimètres.	I. ALBICAUDA. Adulte.	B. NIGRIPES. Type. Tr. jeune.	B. PUBA. Adulte.	B. GRASSICAUDA. Adulte.
Longueur du crâne, de l'avant des prémaxillaires au point le plus postérieur de l'un des condyles occipitaux.....	106	97	90	80
Largeur maximum aux arcades zygomatiques.....	33	30	30	44
Longueur maximum du palais, de l'avant des prémaxillaires à l'extrémité des palatins.....	63	52	51	»
Largeur maximum du palais entre les points où PM ² et M ¹ se touchent par leurs bords externes.....	32	33	28	26
Longueur du palais, de l'avant des prémaxillaires au milieu de la ligne de largeur maximum précédente.....	37	34	32	29
Largeur minimum du palais en arrière des molaires.....	11	14	10	»

On peut voir d'après ces mesures, que le crâne du *Bdeogale nigripes* jeune dépasse ceux des deux autres espèces de Bdeogales adultes sur toutes les dimensions, et n'est qu'à peine inférieur comme longueur maximum à celui d'un *I. albicauda* parvenu à son maximum de développement, ce qui permet de supposer que le crâne du *B. nigripes* adulte doit lui être notablement supérieur. On peut constater en même temps que les proportions, très différentes entre l'*Ichneumia* et le *Bdeogale nigripes*, le sont beaucoup moins si l'on compare les Bdeogales entre eux, et cette particularité ne fait qu'accentuer les affinités génériques du *B. nigripes* : que par exemple, la tête de l'*I. albicauda* est moins massive et plus étroite relativement à sa longueur, que la disproportion est bien plus sensible encore pour le palais, car en établissant le rapport de la longueur à la largeur, on aurait pour l'*Ichneumia albicauda* : $\frac{\text{long.}}{\text{larg.}} = \frac{6}{3}$, cette même relation pour les Bdeogales pouvant être représentée par $\frac{5}{3}$.

L'examen des dimensions du corps, chez ces divers types

d'Herpestidés, nous conduit à des conclusions analogues.

J'ai réuni dans le tableau suivant les mesures des trois *B. nigripes* jeunes et adulte de la collection du Muséum, celles des *B. crassicauda* et *puisa*, telles qu'elles ont été relevées par Peters sur les deux types, qui, à en juger par les figures que cet auteur a données de leur dentition, devaient être plus qu'adultes, enfin la taille maximum donnée par M. O Thomas pour l'*I. albicauda*, et les mesures que j'ai prises sur le spécimen bien adulte de cette même espèce, dont j'ai donné dans le tableau précédent les dimensions du crâne.

Mesures en centimètres.	BDEOGALE (1)					ICHN. ALBICAUDA	
	NIGRIPES			CRASSICAUDA Type, Adulte.	PUISA Type, Adulte.	D'ap. O. Thomas, Adulte.	Adulte.
	Type, Jeune.	a Jeune.	b Adulte.				
Longueur de la tête et du corps en suivant la courbure.....	30	42	70	40	50	66	61
Longueur de la queue.....	33	28	50	30	23	39,5	41
Longueur du pied (sans les griffes).	8,2	7,5	13	8,4	7,7	14,5	12

Les prévisions de Pucheran se trouvent donc parfaitement justifiées par les faits : le *B. nigripes* ne le cède pas, comme taille, aux plus fortes Mangoustes, et se distingue génériquement des *Herpestes*, et en particulier de l'*Ichneumia albicauda*, par ses membres tétradactyles. Ses fortes dimensions suffisent à le distinguer spécifiquement des autres Bdeogales, comme l'indiquait brièvement l'épithète *major* employée par Pucheran dans sa notice préliminaire. Sans tenir compte du plus ou moins de longueur des poils suivant l'âge ou les saisons, la robe du *B. nigripes* paraît présenter assez de

(1) Pour le *B. puisa* et le *B. crassicauda*, la mesure du pied est celle donnée par Peters, moins la longueur du plus grand ongle, soit $95 - 11 = 84$ pour le *B. crassicauda* et $90 - 13 = 77$ pour le *B. puisa*.

constance dans sa coloration, à en juger du moins par les trois exemplaires des collections du Muséum, et se trouve exactement décrite par ces quelques mots de Pucheran : « *Corpore albescente, cauda candidissima, artubus nigris.* » Toutefois, je ne voudrais pas affirmer d'une manière absolue que cette livrée ne soit sujette à aucun changement dans ses teintes, étant donnée l'extrême variabilité que l'on observe sous ce rapport, non seulement dans le genre si voisin des Ichneumies, mais dans le genre *Bdeogale* lui-même. Comme je l'ai signalé au courant de cet article, certaines variétés de l'Ichneumie revêtent exactement la même robe que le *B. nigripes*, tel *I. albescens* (L. Geoff.) ; le même exemple nous est offert par une espèce de Bdeogale, et cette circonstance n'est pas sans atténuer beaucoup la valeur des caractères tirés de la coloration du pelage, au point de vue spécifique, caractères qui conservent toute leur importance en tant que communs à deux espèces appartenant à des genres différents, mais perdent de leur poids pour des types congénériques.

Le Muséum possède en effet un curieux spécimen de *Bdeogale* (1), envoyé récemment par les RR. PP. de la Mission du Saint-Esprit à Mandéra sur le Ouami, dans le district d'Usaramo, près de la côte de Zanzibar.

Il est impossible de ne pas rapporter ce sujet à l'espèce *B. crassicauda* (Pet.). La taille de cet individu très adulte et les dimensions de son crâne sont celles du type de Peters ; le corps répond pour la coloration à la diagnose, « *ex nigro canescens, pilis nigre et albide annulatis,* » avec une légère prédominance des anneaux blancs ; mais la queue est complètement blanche comme celle du *B. nigripes* et de certaines formes de l'Ichneumie. A l'inverse de ce que Peters avait observé, c'est le blanc et non le noir qui devient envahissant de la base vers l'extrémité de la queue, et qui subsiste seul sur ses trois quarts terminaux. Cette variation n'avait

(1) Ce spécimen est celui que M. Matschie signale dans *Säugeth. deutsch. Ost. Afrik.*, p. 146, comme synonyme du *Galeriscus Jacksoni* (Thos.).

pas encore été signalée chez les Bdeogales, dont les représentants connus des diverses espèces sont du reste peu nombreux encore ; elle est extrêmement suggestive, car elle prouve qu'il existe entre les Ichneumies et les Bdeogales des analogies aussi étroites sous le rapport du pelage que de la dentition, et autorise à supposer pour ces deux genres une série de variations de couleur absolument parallèles et homologues, mais ne présentant aucune importance spécifique.

Parlant de ces faits, il serait possible d'identifier les deux espèces si étroitement apparentées, *B. crassicauda* et *B. puisa* ; ce dernier correspondrait dans le genre *Bdeogale* à la forme *I. loempo* dans le genre *Ichneumia*, et l'autre à la forme *I. albescens*. Cette hypothèse n'a contre elle que les différences dans les proportions de la queue chez les deux espèces, mais trouvera peut-être sa confirmation lorsque l'on sera en possession de nombreux spécimens de ces Herpestidés de l'Afrique orientale.

Le *B. nigripes* n'a été jusqu'à présent observé qu'au Gabon, et les trois exemplaires du Muséum de Paris sont, je crois, les seuls représentants connus de l'espèce ; à moins qu'il ne faille réellement rapporter à ce type un tout jeune spécimen pris dans le district du Duque de Bragança (Angola), déterminé d'abord comme tel par M. Barboza du Bocage (1), mais que cet auteur, d'accord avec M. O. Thomas (2), considère actuellement comme *I. albicauda*. Ce sujet ne devrait-il pas plutôt être rapporté au genre *Cynictis*, comme sembleraient le prouver sa provenance (3) et la pentadactylie, constatée seulement aux membres antérieurs ?

(1) Barboza du Bocage, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 402, 1865.

(2) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 77 (note), 1882.

(3) Plus récemment, en 1889, dans sa Faune d'Angola, M. Barboza signale deux femelles d'un *Herpestes* qu'il distingue de l'*I. albicauda*, mais laisse indéterminé tout en l'indiquant avec doute en synonymie comme *B. nigripes*. Ces deux exemplaires sont *tétradactyles* à tous les membres, et leur pelage plus court que chez l'*I. albicauda*, en diffère également par sa coloration « uniforme tiquetée de blanc sur un fond noirâtre ». Ces nouveaux détails, qui m'avaient échappé tout d'abord, concordent singulièrement avec ceux que je viens d'exposer au sujet du *B. nigripes* adulte, et confirment la par-

GENRE CROSSARCHUS

53. CROSSARCHUS ZEBRA. (Rüpp.)

Herpestes zebra. Rüppel. N. Wirb. Abyss., p. 30, pl. IX, fig. 2, et pl. X, fig. 1, 1835.

Herpestes leucostethicus. Fitz. et Heugl. S. B. Akad. Wien. Abth. I, p. 561, 1866.

Herpestes gothinch. Fitz. et Heugl. S. B. Akad. Wien. Abth. I, p. 560, 1866.

Crossarchus zebra. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 89, 1882.

— — O. Thomas. — p. 6, 1888.

— — De Pousargues. N. Arch. Mus. Paris, 3^e série, t. VI, p. 131, 1894.

a. ♂ jeune. M. de Brazza, 1885. Congo français.

b. ♀ — — — —

c. ♀ adulte. M. J. Dybowski, 19 mars 1892.

d. ♂ — — — — } Poste de la Mission sur la

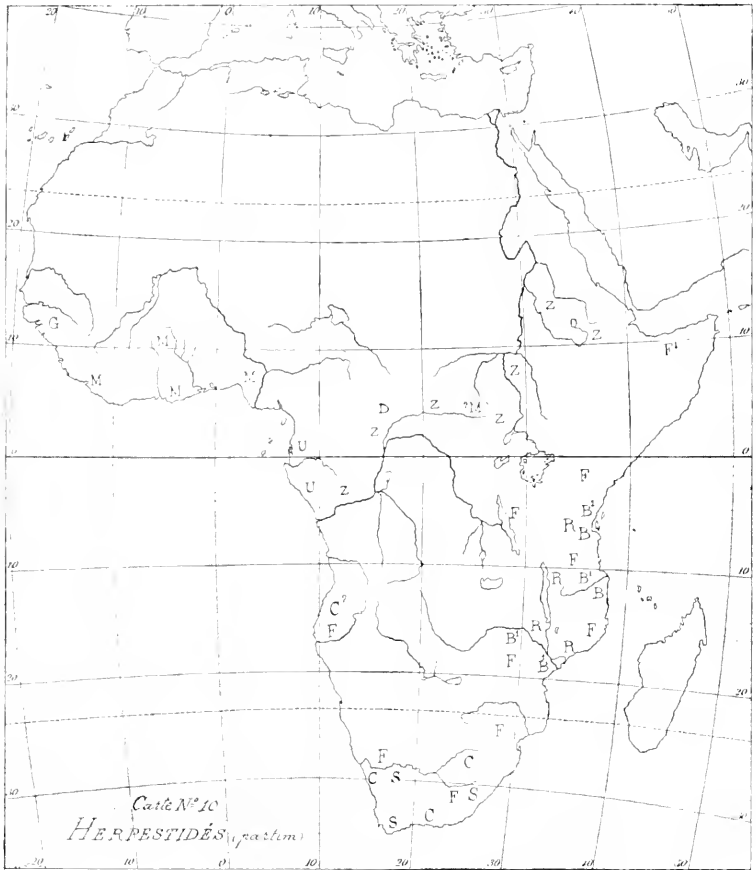
e. ♂ — — — — 12 mai 1882. } rivière Kemo.

Découvert en 1835 par Rüppell près des bords de la mer Rouge, dans le district côtier de Massaouah, cet Herpestidé à lèvre supérieure non fendue et à dos rayé transversalement avait jusqu'ici été considéré comme spécial à l'Abyssinie, et sa présence signalée par Emin-Pacha à Monbuttou, dans la partie Nord-Est du bassin du Congo, avait été jugée par M. O. Thomas comme très probablement due à un transport artificiel de quelques représentants de cette espèce d'un versant du district de Lado sur l'autre. Étant données l'extrême proximité de ces deux régions, et l'habitude qu'ont les indigènes de garder des Mangoustes captives à l'état de semi-domesticité, l'interprétation du savant zoologiste anglais était très acceptable, mais elle ne saurait valoir, lorsqu'il s'agit de points aussi éloignés du Lado et du Ouadelaï que le sont les contrées visitées successivement par MM. de Brazza et J. Dybowski. L'existence du *C. zebra* dans l'Oubangui et le Congo français ne peut s'expliquer que par une migration

faite indépendance générique et spécifique de ces Herpestidés. Il faut en déduire également la présence certaine de cette espèce au Sud du Congo dans l'Angola. (Humbé, Caconda.)

et une dispersion naturelles et spontanées de ces animaux vers l'Ouest, à travers l'Afrique équatoriale.

Le *C. zebra* ne doit donc plus compter comme espèce exclusivement abyssinienne ; son aire de répartition s'étend au Nord du Congo suivant une direction (E.-N.-E.) (O.-S.-O) d'une



côte à l'autre, depuis la mer Rouge jusqu'à l'Atlantique. Tels sont les faits que j'avais exposés dans un précédent travail, mais sur lesquels j'ai cru utile d'insister de nouveau.

Les cinq spécimens de l'Ouest africain présentent les mêmes caractères que les types abyssins. La teinte générale

du dessus du corps est brun tiqueté de gris jaunâtre, et les bandes claires transversales du dos sont étroites, unicolores, et d'un jaune pâle sans aucune trace de roux. Le pelage de la face inférieure du corps présente une teinte rousse bien accusée chez les individus adultes *c. d. e.*, et nettement

GENRES	AFRIQUE ÉQUATORIALE			AFRIQUE AUSTRALE
	OCCIDENTALE		ORIENTALE	
	Ouest du Niger.	Entre Congo et Niger.		
BDEOGALE		U. <i>B. nigripes.</i> (Puch.)	B. <i>B. puisa.</i> (Pet.) B ¹ <i>B. crassicauda.</i> (Pet.)	
CYNICTIS				C. <i>C. penicillata.</i> (Og.)
RHINOGALE			R. <i>R. Melleri.</i> (Gr.)	
CROSSARCHUS	M. <i>C. obscurus.</i> (F.Cuv.) (1)		Z. <i>C. zebra.</i> (Rüpp.)	F. <i>C. fasciatus.</i> (Desm.)
	G. <i>C. gambianus.</i> (Og.)	D. <i>C. bybowskii.</i> (Pous.)	F ¹ <i>C. somalicus.</i> (Thos.)	
SURICATA				S. <i>S. tetradactyla.</i> (Schr.)

(1) Un spécimen de la collection d'Emin-Pacha a été rapporté avec doute à cette espèce, par M. O. Thomas. Si cette hypothèse venait à être confirmée, il faudrait étendre l'aire d'habitat du *C. obscurus* jusqu'aux dernières limites N.-E. du bassin du Congo. (? M.)

séparée, sur les côtés du cou, de la teinte grise supérieure. Chez l'un de ces derniers (*d*), on trouve sur la poitrine et se prolongeant entre les membres antérieurs une tache longitudinale d'un blanc pur.

Ces caractères ne laissent aucun doute sur l'identité spé-

cifique de ces individus, et permettent de les distinguer de l'espèce représentative propre à l'Afrique orientale et australe, le *C. fasciatus*, qui remonte le long de la côte occidentale jusqu'aux provinces portugaises de l'Angola.

34. *CROSSARCHUS DYBOWSKII*. (NOV. SP.)

Crossarchus Dybowskii. De Pousargues. Bull. Soc. Zool. de France, t. XVIII, p. 51, 1893.

— — De Pousargues. N. Arch. Mus. Paris, p. 121, pl. I, t. VI, 1894.

a. ♀	adulte.	M. J. Dybowski,	1 ^{er} mars 1892.	
b. ♂	—	—	2 mars 1892.	
c. ♂	adulte-vi ux.	—	12 mars 1892.	} Poste de la Mission sur la rivière Kemo.
d. ♂	adulte.	—	1 ^{er} juin 1892.	
e. ♀	—	—	—	
f. ♂	—	—	23 juin 1892.	

Ce pygmée du genre Crossarque est intermédiaire pour la taille entre ses congénères et les *Helogyale*, les plus petits représentants de la famille des Herpestidés. Comme pelage, c'est du *Crossarchus obscurus* (F. Cuv.) qu'il se rapproche le plus, et il semble n'être qu'une réduction de cette dernière espèce. Sa robe en effet ne présente aucune zébrure; sur le dessus et les côtés de la tête et du cou jusqu'entre les épaules, elle est d'une teinte noire très finement pointillée de blanc grisâtre et passe au brun plus largement liqué de roux jaunâtre sur les épaules, les flancs, le dos, le haut de la face externe des membres et la queue. Le reste des extrémités est garni de poils plus courts, brillants, non annelés et d'un noir parfait. Sur la face inférieure du corps, le pelage est assez clairsemé et d'un roux grisâtre. Pour la forme et les dimensions relatives des dents, le *C. Dybowskii* offre également des affinités étroites avec le *C. obscurus*; il s'éloigne au contraire beaucoup de cette espèce, pour se rapprocher du *C. fasciatus* (Desm.) par la faible longueur et la largeur relativement considérable de la voûte palatine. La taille maximum que peut atteindre le *C. Dybowskii* est de 33 centimètres pour la tête et le corps, et 18 pour la queue. Cet exposé rapide suffit pour donner une idée de ce nouveau

Crossarque et de sa parfaite indépendance spécifique. Ces renseignements peuvent du reste être complétés à l'aide de la description plus détaillée et de la figure que j'ai publiée récemment dans les *Nouvelles Archives du Muséum*.

FAMILLE DES FÉLIDÉS

GENRE FELIS

33. FELIS CALIGATA. (Temm.)

Lynx botté. Bruce. Voyage, vol. V, p. 173, pl. XXX.

Felis caligata. Temminck. Monograph. de Mamm., t. I, p. 123, 1827.

— — Smuts. Enumer. Mamm. capens., p. 30, 1832.

— — Peters. Reise n. Mossambique, p. 127, 1852.

— *cafra*. Elliot. Monogr. of Felidae, pl. XXXI, 1883.

— *caligata*. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 6, 1888.

a. ♀ jeune. M. J. Dybowski, 6 mai 1892. } Poste de la Mission sur la ri-
b. ♂ — — — 9 mai 1892. } vière Kemo.

La livrée de ces deux jeunes spécimens (1) participe des caractères que Temminck attribue, d'une part au *F. manipulata*, de l'autre au *F. caligata* :

« L'occiput, la nuque, le dos, la face externe des membres et la queue sont d'un cendré jaunâtre nuancé de fauve et de noir, chaque poil étant annelé de ces différentes teintes. C'est par la réunion des poils à pointes noires que sont produites sur l'occiput et la nuque sept ou huit fines bandes noires arquées; la même cause fait que la ligne moyenne du dos et le dessus de la queue ont une teinte sombre, tandis que les flancs et la face externe des quatre extrémités, et le dessous de la queue ont une teinte pâle d'un jaunâtre cendré. Deux anneaux noirs sont placés vers la pointe extrême et noire de cette queue. Les moustaches labiales et superciliaires sont blanches, mais les plus courtes ont une teinte brune. Le museau, le devant du cou, la poitrine et les autres parties inférieures sont d'un blanc pur, mais la poitrine est

(1) Ces deux sujets de même taille et très probablement jumeaux mesurent 36 centimètres pour la tête et le corps, et 49 pour la queue.

faiblement nuancée de fauve. Au-dessus des yeux une tache blanche, séparée par une ligne moyenne fauve. Une bande étroite couleur d'ocre va de l'angle postérieur des yeux s'aboutir au-dessous des oreilles. La plante des pieds et la partie postérieure du métacarpe et du métatarses ont une teinte noire lustrée. La face externe des pieds de devant porte quatre ou cinq petites bandes transversales d'un brun noirâtre et la face interne deux grandes taches noires. Cinq ou six petites bandes d'une teinte noirâtre sont disposées en anneaux sur les cuisses. »

Ces détails, empruntés textuellement de la description du *F. maniculata* donnée par Temminck, s'appliquent rigoureusement à nos deux individus, mais je dois y ajouter quelques particularités qui augmentent encore leur ressemblance avec le Chat ganté.

Une seconde ligne couleur d'ocre, parallèle à celle qui part de l'angle postérieur de l'œil, naît du milieu de la joue et vient se perdre comme la première au-dessous de l'oreille. Deux autres bandes similaires étroites, également de couleur ocre pâle, traversent la base inférieure du cou. Ces caractères correspondent exactement à la description et à la figure du *F. maniculata* type données par Cretzschmar, « *collo antico albo, lineis ochraceis duobus cincto* » (1). Les deux spécimens qui nous occupent, ont les flancs zébrés transversalement de 8 bandes brunes assez accusées. Ces ornements, comme on le sait, s'observent principalement chez les jeunes, ils persistent parfois jusqu'à la maturité, surtout chez les femelles, mais le plus souvent disparaissent avec les progrès de l'âge.

Comme je l'ai dit, ces deux jeunes Chats se rapprochent par d'autres caractères du *F. caligata* (Tem.). On retrouve en effet au-dessus des yeux les « taches cendrées et rousses » signalées par Temminck, et, détail plus important, les oreilles, blanches en dedans, sont en dehors d'un roux vif

(1) Cretzschmar, *Atlas de Rüppell. Mammifères*, p. 1, pl. I, 1826.

et terminées par un petit pinceau de poils brunâtres. Cretzschmar et Temminck nous apprennent au contraire que chez le Chat ganté, *F. maniculata*, les oreilles sont grises en dehors et ne portent pas de pinceau terminal. « *Die Ohren sind auswendig grau, inwendig weiss und ohne Büschel.* » Temminck fait également intervenir la taille comme caractère différentiel entre le Chat ganté et le Chat bottié, celui-ci serait plus grand, celui-là plus petit que le Chat sauvage. N'ayant à ma disposition que deux spécimens très jeunes, ce terme de comparaison m'a manqué, et en adoptant le nom spécifique créé par Temminck, j'ai eu surtout égard au mode de coloration des oreilles auquel le savant hollandais attribue une grande importance, et qu'il regarde comme un caractère exclusif du *F. caligata* (1). On ne peut méconnaître cependant les nombreux traits communs que présentent les livrées du *F. caligata* et *F. maniculata*, et de l'avis d'un grand nombre de zoologistes, les quelques différences que je viens de signaler n'ont pas la valeur que leur avait accordée Temminck. Quelques auteurs vont même plus loin, et ne considèrent les formes *maniculata* et *caligata* que comme deux des nombreuses variétés d'un seul et même type spécifique primordial. Ce type, *Felis cafra* (Desm.) (2), suivant la loi de priorité pour le nom spécifique, se serait répandu à travers toute l'Afrique depuis l'Algérie jusqu'au Cap. Au cours de cette dispersion, dont il est difficile de préciser le centre, la taille et la coloration du pelage de ce Félin auraient subi des modifications variées, en raison même de la diversité que présentent les nombreuses régions du continent africain sous le rapport du régime climatéologique, de la nature et de la configuration du sol; mais ses proportions seraient restées immuables, et quelques bandes et taches de la livrée, tantôt les unes, tantôt les autres, auraient conservé assez de fixité

(1) C'est aussi l'opinion de Smuts qui écrivait, au sujet de la couleur rousse des oreilles: « *Hæc videtur omnino esse constans ac characteristica nota* ».

(2) Desmarest. *Mammalogie* (Suppl.). Espèce 837. p. 340, 1822.

pour permettre de reconnaître dans chaque variété, tel ou tel trait caractéristique du type unique et primordial dont elles dériveraient toutes. Des races locales se seraient ainsi constituées, marquées de caractères spéciaux présentant une certaine constance. Toutefois, le fait étant admis de la descendance d'un type souche, on pouvait prévoir certaines formes de transition et s'attendre à trouver, sur un même individu, un mélange de caractères spéciaux à sa race et de particularités propres aux variétés circonvoisines. Tel est le cas pour les deux spécimens de la région de l'Oubangui ; et ainsi s'expliquent l'extrême ressemblance et les nombreux caractères communs entre le *F. maniculata* et le *F. caligata*, dont les aires d'habitat coïncident sur une assez grande étendue.

Suivant Temminck et Smuts, le *Felis caligata* est extrêmement abondant au Cap, et remonte le long de la côte orientale d'Afrique jusqu'en Égypte. Peters signale en effet ce Félin sur les bords du Zambèze à Tette, et plus au Nord, nous le retrouvons en Abyssinie, lieu de provenance du type de l'espèce, le Lynx botté de Bruce. Les spécimens recueillis par Emin-Pacha dans le distict de Monbuttu, et par M. J. Dybowski dans la région de l'Oubangui, mettent aussi en évidence la migration du *Felis caligata* vers les régions occidentales de l'Afrique équatoriale.

56. FELIS CHRYSOTHRIX. (Tem.)

- Felis aurata*. Temminck. Monographies de Mammalogie, t. I, p. 120, 1827.
 — *chrysothrix*. Temminck. — t. I, p. 231, 1827.
 — *celidogaster*. — t. I, p. 140, 1827.
 — *calybeata*. H. Smith. Griff. Anim. Kingd., vol. II, p. 474, fig., 1827.
 — *neglecta*. Gray. Ann. and Magaz. natur. hist., I, p. 27, 1838.
 — *rutila*. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. London, p. 130, 1842.
 — *aurata*. Selater. Proc. Zool. Soc. London, p. 312, pl. XXVII, 1873.
 — *chrysothrix*. Elliot. Monograph. of Felidæ, pl. XXV, 1883.
 — *neglecta*. Noack. Zoologische Jahrbucher, vol. IV, System., p. 162, 1889.

- a. ○ M. J. Dybowski, 21 juillet 1891. Brazzaville (peau plate mutilée, préparée par les indigènes de la Sangha).
 b. ○ M. J. Dybowski, mars 1894 (peau plate préparée par les indigènes du pays des Eschiras).

Le fond de la robe chez ces deux spécimens est d'un « gris légèrement teint de rougeâtre, » et répond, par cette coloration, à la forme *F. celidogaster* de Temminck; ces mêmes dépouilles se rapprochent au contraire du type *F. aurata* = *chrysothrix* du même auteur, par l'absence complète, sur les parties supérieures, de taches plus foncées que le reste du corps. Ce n'est que vers le milieu des flancs que commencent à percer vaguement de nombreuses petites maculatures d'un « brun couleur chocolat » qui augmentent de dimensions, et se détachent de plus en plus nettement sur le fond de plus en plus clair à mesure que l'on s'éloigne de la ligne médiane supérieure. Sur le dessous du corps et le haut de la face interne des membres, ces taches très foncées forment, ici des bandes peu étendues, là de larges plages arrondies qui ressortent vivement sur le fond blanc du pelage. La queue, sans aucune tache ni annulation, se rapporte également au type *chrysothrix*. Sa face supérieure, de même teinte que le dos, est marquée le long de la ligne médiane d'une étroite bande d'un brun noirâtre, plus foncée que la couleur dominante du pelage, et qui vient se perdre dans la tache noire apicale.

La plus grande de ces peaux (*b*) mesure 82 centimètres pour la tête et le corps, et 38 pour la queue.

Le *Felis chrysothrix* n'avait été signalé jusqu'ici d'une manière certaine que le long des côtes de la Guinée supérieure; suivant Temminck, c'est dans le pays des Achantis qu'on le trouve le plus fréquemment. Mais la présence de ce Félin dans le Gabon et le Congo français ne saurait plus actuellement être mise en doute; ce fait avancé par M. Noack, à propos d'une dépouille de *F. neglecta* achetée aux nègres de Banana, se trouve ici pleinement confirmé. Suivant M. Sclater, cette même espèce se rencontrerait aussi au Sud du Congo dans les possessions portugaises de l'Angola; il est à noter toutefois que cette assertion n'est basée que sur l'examen d'une seule peau plate, faisant partie d'une collection, rassemblée à Bembe par M. J. Monteiro, et que M. Barboza du Bocage n'indique pas cette espèce dans sa Mammalogie d'Angola.

VI ORDRE. — RONGEURS

TRIBU DES SCIUROMORPHES

FAMILLE DES ANOMALURIDÉS

GENRE ANOMALURUS

37. ANOMALURUS FRASERI. (Wath.)

- Anomalurus Fraseri*. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. London, p. 124, 1842.
— *Derbyanus*. Gray. Ann. of natural hist., X, p. 262, 1842.
— *squamicaudatus*. Schinz. Mammalia, p. 38, 1844.
— *Fraseri*. Fraser. Zool. typica. Texte et planche XXII, 1849.
— *Beldeni*. Du Chailla. Proc. Boston Soc. nat. hist., VII, p. 303, 1860.
— *Fraseri*. Alston. Proc. Zool. Soc. London, p. 88-93, 1873.
— — Huet. Nouv. Archives du Muséum, 2^e série, t. VI, p. 281, 1884.
— *chrysophænus*. A. Dubois. Bull. Soc. zool. France, t. XIII, p. 23, 1888.
— *chrysophannus*. Barboza du Bocage. Journ. Sc. math. phys. natur. Lisboa. 2^e série, n^o 5, p. 1, 1890.

- a ♀ adulte. M. Marche, 28 décembre 1875. Samkitta-Ogôoué.
b. ♂ adulte. M. Dybowski, janvier 1892. Bangui.
c. ♀ adulte. M. Lecomte, mai 1894. Bords du Quillou.
d. ♀ fœtus à terme (en alcool). M. Lecomte, mai 1894. Bords du Quillou.

Le spécimen (*a*) est le même dont M. Huet, dans son mémoire sur le genre *Anomalurus*, a déjà signalé les particularités de pelage dans les termes suivants :

« Chez cette femelle adulte, le dessus de la tête, à partir du bout du nez, est gris foncé; les lèvres, les côtés du nez, le tour des yeux, la base supérieure des oreilles, ainsi que les joues et la gorge sont bruns, mais la tache blanche de la base inférieure de l'oreille, n'existe pas chez ce sujet : elle est cependant un peu indiquée par quelques poils d'un

brun grisâtre; le cou en dessus ainsi que le dos sont roux marron terne, la portion lombaire, les parachutes, les membres antérieurs et postérieurs sont plus sombres, la pointe des poils étant plus foncée; la partie inférieure du corps est blanc gris bleuté; les avant-bras, ainsi que les parachutes et les jambes, sont garnis de poils bruns, clairsemés; le tiers postérieur de la queue est brun, la portion terminale brun foncé se termine par un pinceau, les poils s'allongeant de plus en plus vers l'extrémité; on compte 13 écailles gris jaunâtre; les incisives sont colorées en rouge orange. »

Cette description s'applique exactement à l'individu mâle (*b*) chez lequel la tache claire sous-auriculaire est à peine indiquée, tandis qu'elle est au contraire des plus nettes sur le spécimen (*c*) et presque en continuité avec les teintes blanches légèrement lavées de jaune qui marquent la poitrine. Chez ce dernier individu, les teintes du dessus du corps, mieux délimitées et plus brillantes, rappellent celles que M. A. Dubois attribue à un sujet provenant de Landana, station très voisine du Quillou, et décrit par cet auteur sous le nom de *A. chrysophæus*. « La nuque et le dos sont d'un brun roux doré, les épaules blanchâtres; le dessus des membres et la membrane alaire ainsi que le bas du dos sont bruns, mais les poils terminés de cendré. » L'espèce *A. chrysophæus* ne diffère de l'*Anomalurus* de Fraser que par l'extrême brièveté de la queue qui ne mesure que 11 centimètres, tandis que la longueur moyenne de cet appendice chez l'*Anomalurus Fraseri* est de 30 centimètres. Mais les détails de coloration consignés par M. A. Dubois dans sa courte diagnose, sont presque textuellement et sans modification, ceux que les auteurs s'accordent à reconnaître chez l'*Anomalurus Fraseri*. Il est difficile, devant une ressemblance aussi frappante, de séparer spécifiquement ces deux formes, et les faibles dimensions de la queue du spécimen qui a servi de type au savant conservateur du Musée de Bruxelles, doivent, à mon avis, être considérées comme

accidentelles et anormales, ou dues, peut-être, à quelque mutilation.

Le spécimen (*d*) est un fœtus femelle encore muni de son cordon ombilical terminé par un placenta discoïde. Il mesure 27 centimètres de longueur totale, dont 11 pour la queue. Toute la face supérieure du corps est revêtue de poils très doux, d'un gris brunâtre, assez longs et abondants sur la tête et les épaules, devenant de plus en plus courts et rares à mesure qu'on se rapproche des parties postérieures du corps, pour disparaître à peu près complètement de la croupe, de la portion inter-fémorale du parachute, des extrémités des membres et de la queue sauf sa pointe garnie d'un bouquet de long poils noirâtres. Sur le bord antérieur du parachute immédiatement en arrière de la baguette cartilagineuse émanant de l'olécrâne, le pelage est déjà très fourni, mais il diffère par sa nature de celui du reste du corps, et consiste en longues soies, d'un noir profond sur leur plus grande étendue, roux à la pointe, très résistantes et en même temps très élastiques, et qui doivent probablement jouer un rôle protecteur, et amortir les chocs par leur élasticité. A la face inférieure du corps, la poitrine, le ventre, la face interne des membres et la portion inter-fémorale du palagium sont complètement glabres. Sur les lobes latéraux du parachute on ne trouve que quelques poils roux très clairsemés. Le menton, la gorge, le dessous du cou jusqu'à la naissance des épaules, sont au contraire abondamment velus et d'un roux ardent. Le parachute est déjà bien développé et très ample ; j'ai pu sur ce jeune exemplaire, relever très exactement ses lignes d'attache. Les deux lobes antérieurs ou prébrachiaux naissent des côtés du cou, et suivent l'arête antérieure du bras et de l'avant-bras : leur bord libre assez peu étendu rejoint en ligne droite la base interne du poignet, les mouvements d'extension du bras et de l'avant-bras sont, de la sorte, assez étroitement bridés. Chacun des deux lobes latéraux du parachute prend son origine à la base externe du poignet, au même

niveau que le lobe prébrachial, et s'insère le long de la face postérieure de l'avant-bras et du bras. Il est soutenu, dans cette région, par un long stylet cartilagineux renfermé dans son épaisseur, et qui partant de l'olécrâne, se prolonge obliquement en avant et en dehors jusqu'au bord libre du parachute. De l'aisselle au pli de la cuisse, le lobe latéral prend son attache le long des flancs mais à un niveau assez élevé, car, chez le fœtus qui nous occupe, sa ligne d'insertion vers le milieu du tronc et sur sa face dorsale, n'est séparée de celle du côté opposé que par un intervalle de 16 millimètres. De la hanche, le parachute suit le bord supérieur de la cuisse, mais ne tarde pas à s'en écarter pour passer obliquement en dehors du genou qu'il laisse assez dégagé, puis revient longer l'arête antérieure de la jambe, et le côté interne du pied pour se terminer à la face supérieure du doigt interne. Dans sa plus grande largeur correspondant au milieu du tronc, chaque lobe latéral mesurait déjà 7 centimètres. La portion inter-fémorale du parachute prend naissance de chaque côté à la face externe de l'avant-dernière phalange du cinquième doigt postérieur. De là, sa ligne d'insertion passe sur la face supérieure du pied, puis file en dehors et au-dessus du talon qu'elle laisse complètement libre et revient ensuite longer l'arête postérieure de la jambe et de la cuisse, pour arriver sur le dessus de la base de la queue. Les connexions de cette portion du parachute avec l'appendice caudal ne sont pas directes, mais s'effectuent à l'aide d'une lame membrane verticale perpendiculaire au parachute. Cette lame, qui mesure à peu près 5 millimètres de hauteur maximum, s'insère, d'une part le long de la ligne médiane inférieure de la membrane inter-fémorale, d'autre part le long de l'arête supérieure de la queue depuis sa base jusqu'au niveau des dernières écailles sous-caudales, c'est-à-dire, pour le fœtus qui nous occupe, sur une longueur de 5 centimètres. La queue est donc plus dégagée et plus indépendante qu'on ne pourrait le croire au premier abord, et n'est nullement ren-

fermée dans l'épaisseur du parachute, à la manière du stylet olécrânien; elle est libre sur la plus grande partie de son pourtour et n'est rattachée à la membrane inter-fémorale que par cette sorte de frein assez lâche qui frange son arête dorsale, et se prolonge même en arrière un peu au delà du bord postérieur du patagium. L'envergure totale de la membrane inter-fémorale compte 14 centimètres d'un pied à l'autre, en suivant son bord libre.

Les écailles sous-caudales; au nombre de 14, assez peu consistantes encore, sont cependant déjà bien formées et relevées en soc à leur extrémité postérieure. De la base de chacune d'elles, immédiatement sous la pointe redressée de l'écaille précédente, sortent deux soies raides et élastiques, dont la longueur égale celle des écailles.

Les tubercules palmaires et plantaires offrent la disposition décrite et figurée par Alston. Aux pattes antérieures on trouve cinq tubercules sous-articulaires des doigts, l'externe petit et arrondi, les autres plus forts et ovalaires, l'interne renforcé sur sa face interne d'une petite excroissance cornée, sessile, seul vestige du pouce. Dans la région moyenne de la paume il existe deux petits tubercules arrondis, l'un central, l'autre près du bord externe. En arrière de ceux-ci, on remarque deux larges tubercules obliques, très développés, l'externe atteignant presque, en avant, le tubercule moyen externe, et se fusionnant parfois avec lui, comme il y a lieu de le supposer d'après la figure du mémoire de Alston qui ne représente qu'un seul tubercule moyen, le central. Aux pattes postérieures, on retrouve une série transversale de tubercules sous-articulaires des orteils, mais au nombre de 6, les deux extrêmes assez réduits et punctiformes, les quatre médians oblongs et à peu près égaux; puis, au milieu de la plante, un petit tubercule tout à fait central flanqué de chaque côté d'une large callosité sous-tarsienne qui s'étend depuis l'extrémité nue de la plante jusqu'à la base des tubercules sous-articulaires des orteils. Alston signale deux tubercules moyens plantaires;

il est probable que sur certains sujets, comme le fœtus qui nous occupe, il y a fusion entre les tubercules médian-externe et postéro-externe, c'est-à-dire une modification inverse de celle que j'ai signalée plus haut pour les tubercules palmaires. Mais ce sont là des écarts de faible importance, qui ne dénaturent en rien le plan général tracé par Alston. En arrière des surfaces nues palmaires et plantaires, il existe une sorte de châtaigne ou pseudo-tubercule limité antérieurement par un repli de la peau, d'où s'échappe un bouquet de longues soies élastiques, analogues à celles que j'ai signalées dans l'interstice basilaire des écailles sous-caudales. Cette particularité, peu appréciable chez l'adulte, principalement sur les spécimens desséchés au milieu du pelage qui couvre le dessous des régions carpiennes et tarsiennes, s'observe au contraire avec la plus grande netteté sur la peau encore glabre du fœtus (*c*). Un peu au-dessous de l'aisselle on constate déjà la présence de chaque côté de deux mamelles pectorales, très rapprochées l'une de l'autre.

Depuis sa découverte à Fernando-Po, l'*Anomalurus Fraseri* a été rencontré sur toutes les côtes avoisinant cette île : à Libéria, sur les côtes de la Guinée supérieure, au Cameroun, au Gabon et dans tout le Congo français. La limite orientale de son aire de dispersion est encore à fixer, et la station de Bangui (*specimen b*) est jusqu'à présent le point extrême Est où sa présence ait été signalée. Au Sud, l'*Anomalurus Fraseri* ne dépasse pas le Congo ; du reste, dit M. Barboza du Bocage, aucune des espèces connues de ce genre singulier de l'ordre des Rongeurs, n'a encore été aperçue sur la rive gauche de ce fleuve dans les possessions portugaises de l'Angola.

58. ANOMALURUS ERYTHRONOTUS. (A. M.-Edw.)

Anomalurus erythronotus. A. Milne-Edwards. C. R. Acad. des sciences.
Paris, p. 771, 1879.

— — — — — Le Naturaliste, I, p. 131, 1879.

— — — — — J. Huët. Nouv. Arch. du Muséum, 2^e série, t. VI,
p. 285, pl. IX et XXI, 1884.

a. ♂ adulte. De Brazza, 1885. Congo français.

Ce spécimen présente sur le dessus du corps, les teintes brillantes du type de l'espèce rapporté du Gabon par Laglaize et décrit par M. A. Milne-Edwards dans les termes suivants :

« Cet Anomalure se rapproche par la taille de *A. Fraseri*, mais il est facile de l'en distinguer par ses caractères extérieurs. La tête porte en dessus, une large bande longitudinale d'une teinte qui rappelle celle de l'Écureuil petit-gris; une bande noirâtre naissant en arrière des oreilles, entoure celle-ci, et s'étend jusqu'au museau. Les conques auditives sont grandes et entièrement nues. Les joues sont d'un gris plus foncé que le front. La nuque et le dos sont d'une couleur châtain très vif et lustré, due à la teinte de l'extrémité seule du poil dont la base est ardoisée. Le manteau ainsi formé, est bordé sur les côtés et en arrière par une large zone d'un gris, noirâtre par places, qui occupe la face externe des pattes, les membranes latérales, et toute la région lombaire. Le lobe antérieur du parachute porte des poils foncés et très rudes, qui semblent jouer le rôle d'un revêtement protecteur. Les parties inférieures sont blanches; cette teinte se mélange de gris dans la région cervicale et sur la face interne des membres postérieurs. Les ongles sont robustes et en partie cachés par de longs poils noirs qui s'implantent au-dessus d'eux. La queue est grise à sa base, noire dans le reste de son étendue; les écailles sous-caudales sont fortes et allongées. »

Les affinités de cette espèce avec l'*Anomalurus Fraseri* sont indiscutables, et même très étroites. Chez cette dernière espèce, le manteau dorsal brun marron sombre tranche moins

vivement sur le fond noir fuligineux de la croupe et du patagium, mais il n'en existe pas moins une différence bien sensible entre les teintes de ces parties, différence énoncée d'ailleurs par Waterhouse en termes très explicites dans sa description du type de l'espèce : « *the fur on the upper parts is sooty black, but, excepting on the membranes, most of the hairs are rather broadly tipped with yellowish rust color* ». Sous ce rapport, la figure donnée par Fraser ne peut que donner une idée fautive de la véritable livrée typique de l'*A. Fraseri*, car elle n'indique aucune différence de coloration entre le pelage du dos et celui du patagium, qui sont représentés comme uniformément teintés l'un et l'autre de brun roussâtre. La variété décrite sous le nom de *A. chrysophænus* paraît être la forme intermédiaire qui permet de relier entre eux *A. Fraseri* et *A. erythronotus*. D'après la diagnose de M. A. Dubois, la nuque et le dos sont d'un brun roux doré, c'est-à-dire moins brillants que chez l'*A. erythronotus*, mais plus vifs que chez l'*A. Fraseri*; d'autre part chez l'*A. chrysophænus*, la croupe, le dessus des membres et la membrane alaire sont bruns comme chez l'*A. Fraseri*, mais les poils de ces parties, dit M. Dubois, sont terminés de cendré, ce qui constitue un acheminement vers les teintes grises marquées de taches noirâtres de la face supérieure du parachute et des membres de l'*A. erythronotus*.

D'un autre côté, la teinte brune uniforme du dessus du corps et du parachute chez les sujets figurés par Fraser, présente une concordance singulière avec celle que Peters attribue à son espèce *Anomalurus orientalis*, et, abstraction faite de la teinte rouillée du pelage du dessous du corps chez cette dernière espèce, on pourrait croire avoir affaire à un *A. Fraseri*, dont les teintes brun jaunâtre du dos auraient envahi la tête et la face supérieure du parachute. Les affinités de ces deux types ont du reste été affirmées récemment par M. O. Thomas (1). Chez l'*Anomalurus orientalis*, il est

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 446, 1890.

vrai, les dimensions de la queue (300 millimètres) comparées à celles du corps (215) l'emportent légèrement sur celles de l'*A. Fraseri* ; mais cette discordance ne saurait être considérée comme un obstacle sérieux à l'identification possible des deux espèces, si l'on tient compte de l'incomplète maturité du type de l'*A. orientalis* auquel se rapportent les mesures ci-dessus, circonstance qui peut influer sur les proportions relatives des diverses parties du corps. Quant à la teinte de rouille de la poitrine et du ventre chez l'*A. orientalis* on la retrouve, suivant Temminck (1), chez certains individus d'*A. Fraseri* dont le dessous du corps est « plus ou moins roussâtre » ; et j'ai signalé plus haut un fœtus de cette même espèce dont le pelage du dessous du cou était d'un roux ardent. Devant ces considérations, on est en droit de se demander s'il ne faut pas regarder l'*Anomalurus Fraseri* comme une espèce éminemment variable, revêtant, suivant les localités ou sous l'influence de quelque autre agent modificateur, des livrées diverses dont les extrêmes seraient, d'une part la forme *A. erythronotus* à double coloration si nette et si brillante, de l'autre le type *A. orientalis* aux teintes fondues et à livrée sombre et uniforme ; et les intermédiaires, la variété *A. chrysophænus* et l'*Anomalurus Fraseri* type. L'aire de répartition de l'espèce unique résultant de cette fusion s'étendrait à travers tout le continent africain, du Sénégal et des côtes de Guinée (*A. Fraseri*) à l'embouchure du Congo (*A. chrysophænus*, *A. erythronotus*), jusque dans la région des Grands Lacs, Mts Nguru (*A. orientalis*). Malheureusement cette dernière espèce n'est encore basée que sur un nombre trop restreint d'individus (2), et dans l'état actuel de nos connaissances, il serait prématuré de tirer aucune conclusion définitive. Cette question ne pourra être tranchée, en

(1) Temminck, *Esquis. zool. Côtes de Guinée*, p. 148, 1833.

(2) Les seuls spécimens connus de l'*Anomalurus orientalis* sont : le type de l'espèce, de provenance incertaine, acheté par Fischer dans les rues de Zanzibar, et un second sujet tué à l'état sauvage par Emin-Pacha à Monda, sur le versant oriental des monts Nguru, limitant au Nord le bassin du Ouami, à environ 140 kilomètres de la côte de Zanzibar.

faveur de l'unité ou de la pluralité spécifique, qu'à l'aide de collections plus importantes et de séries de sujets de différentes robes rassemblées sur divers points de la zone d'habitat que je viens de signaler.

59. ANOMALURUS BEECROFTI. (Fras.)

- Anomalurus Beecrofti*. Fraser. Proc. Zool. Soc. London, p. 17. pl. XXXII, 1852.
- *laniger*. Temminck. Esquis. zool. Côtes Guinée, p. 149, 1853.
- *Beecrofti*. Alston. Proc. Zool. Soc. London, p. 96, 1875.
- ? — *laniger*. Alston. — — —
- *Beecrofti*. J. Huet. Nouv. Arch. Mus. Paris, 2^e série, t. VI, p. 287, pl. XIX et XX, 1884.
- *Beecrofti*. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 421, 1887.
- a. ♀ adulte. M. Marche, 28 décembre 1875. Samkitta-Ogôoué.
- b. ♂ adulte. M. Guiral, 1885. San-Benito.
- c. ♂ adulte. M. Brusseau, 1890. Forêt de Mayombé.
- d. ♀ adulte. M. J. Dybowski, 20 janvier 1892. Bangui.

Après les descriptions si précises et bien concordantes publiées successivement par Fraser, Temminck, Alston, et les intéressants détails que M. Huet a donnés sur la dentition de cette espèce, je crois inutile de m'y arrêter longuement. Il me suffira de répéter que la nature duveteuse et frisée du pelage gris jaunâtre des parties supérieures et les teintes d'un roux éclatant du dessous du corps, permettent de distinguer aisément l'*Anomalurus Beecrofti* des autres espèces du genre, et en particulier de celles dont nous venons de nous occuper précédemment. L'aire d'habitat de l'*A. Beecrofti* paraît coïncider avec celle de l'*A. Fraseri*. Découvert à Fernando-Po, il a été signalé ensuite tout le long des côtes du golfe de Guinée, depuis Libéria jusqu'à l'embouchure du Congo. Deux explorateurs anglais, Burton en 1862, et Johnston en 1887, ont capturé des exemplaires de cette espèce dans les montagnes du Cameron jusqu'à une altitude de 7 et 8000 pieds. Dans ces régions élevées, les seuls Mammifères que ces deux voyageurs aient rencontrés sont avec l'*Anomalurus Beecrofti*, le *Mus univittatus* (Pet.), le *Sciurus lemniscatus* (Lec.) et quelques Guibs (*Tragelaphus*)

rares d'ailleurs, difficiles à approcher et dont Johnston n'a pu malheureusement préciser l'espèce. La limite de dispersion de l'A. *Beecrofti* dans l'intérieur de l'Afrique est encore inconnue, et, comme pour l'A. *Fraseri*, la station de Bangui (spécimen *d*) est le point extrême Est jusqu'à présent indiqué.

Une espèce, qui paraît être à l'A. *Beecrofti* ce que l'A. *orientalis* de Peters est à l'A. *Fraseri*, a été récemment décrite par M. O. Thomas; cette forme représentative, dénommée *Anomalurus pusillus* (1), a été découverte par Emin-Pacha dans l'Afrique centrale, à Bellima et Tingasi, district de Monbuttu.

FAMILLE DES SCIURIDÉS

GENRE XERUS

60. XERUS ERYTHROPUS. (E. Geof.)

- Sciurus erythropus*. E. Geoffroy Saint-Hilaire. Catal. Mamm. Mus. nat. Hist. natur., p. 178, 1803.
- *alborittatus*. Desmarest (partim). Nouv. Dict. d'Hist. natur., t. X, p. 10, 1817, et Mammalogie, 2^e partie, p. 338, 543^e espèce, 1822.
- *leucoubrinus*. Rüppell. Neue Wirbelth. z. d. Fauna Abyss. gehörig, p. 38, 1835-1840.
- Xerus erythropus* ou *leucoubrinus*. Temminck. Esq. zool. Guinée, p. 121, 1853.
- *congius*. Temminck, non Kuhl. Esq. zool. Guinée, p. 125, 1853.
- *leucoubrinus*. Huet. Nouv. Arch. Mus., 2^e série, t. III, p. 134, 1880.
- *congius*. Huet, non Kuhl. Nouv. Arch. Mus., 2^e série, t. III, p. 135, 1880.
- *erythropus*. Jentink. Not. fr. Leyden Mus., vol. IV, p. 43, 1882.
- — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 10, 1888.
- Sciurus erythropus*. Barboza du Bocage. Journ. Sc. math. phys. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 5. Extrait, p. 3, 1890.
- a. ♀ adulte. M. J. Dybowski, 14 décembre 1891. Grande Brousse entre Yabanda et Mpoko.
- b. ♂ — — 1^{er} mars 1892. } Poste de la mission sur la
- c. ♀ — — — — } rivière Kemo
- d. ♀ très jeune, — — 41 mars 1892. }

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 8, pl. I, 1888

Par leur pelage, la brièveté de leurs oreilles, la longueur et la puissance de leurs griffes presque droites, ces quatre spécimens présentent nettement tous les caractères propres au genre *Xerus* ou *Écureuil fossoyeur*. Les poils qui recouvrent le corps et les membres, très courts et clairsemés surtout à la face inférieure où ils laissent voir la peau, sont rigides, creusés sur leurs deux faces d'un sillon peu profond, et ont la forme d'un fuseau aplati. Sur leur face externe, les poils qui garnissent le dessus du corps (tête, dos et flancs), sont jaune brunâtre, sauf la pointe jaune blanchâtre; la face des poils tournée et appliquée contre la peau est au contraire d'un blanc brillant avec la pointe jaune brunâtre. Au milieu des poils ainsi colorés s'en trouvent d'autres beaucoup moins nombreux, irrégulièrement disséminés, et d'un brun noirâtre sur toute leur longueur. Sur les membres, jusqu'à l'extrémité des doigts, la teinte de la face externe des poils passe au jaune roussâtre. Le long des flancs, à partir de l'épaule jusqu'à la hanche, court une bande étroite et presque linéaire exclusivement formée de poils d'un blanc pur, dont la teinte brillante tranche fortement sur le reste du pelage. Sur tout le dessous du corps et la face interne des membres, les poils sont également blancs. La queue est longue, bien fournie, aplatie et distique. Les poils qui la garnissent, plus souples que ceux du corps et nullement comprimés, ont la forme de longues soies, d'un brun jaunâtre dans leur moitié ou leur tiers basal, ensuite annelées de blanc et de noir avec la pointe blanche. Chez le jeune exemplaire (*d*), la portion terminale blanche des poils prédomine de beaucoup comme étendue, de telle sorte que la queue paraît presque entièrement de cette couleur sauf le long de sa portion axile d'un noir brunâtre. Les oreilles, revêtues de quelques poils jaunâtres, courtes et comme tronquées le long de leur bord, présentent néanmoins des dimensions appréciables. Ce caractère, joint à celui de la teinte rousse de la base des poils de la queue, permet de distinguer de prime abord le *Xerus erythropus* de l'espèce sud-africaine *Xerus capensis* (Kerr.) ou *setosus*

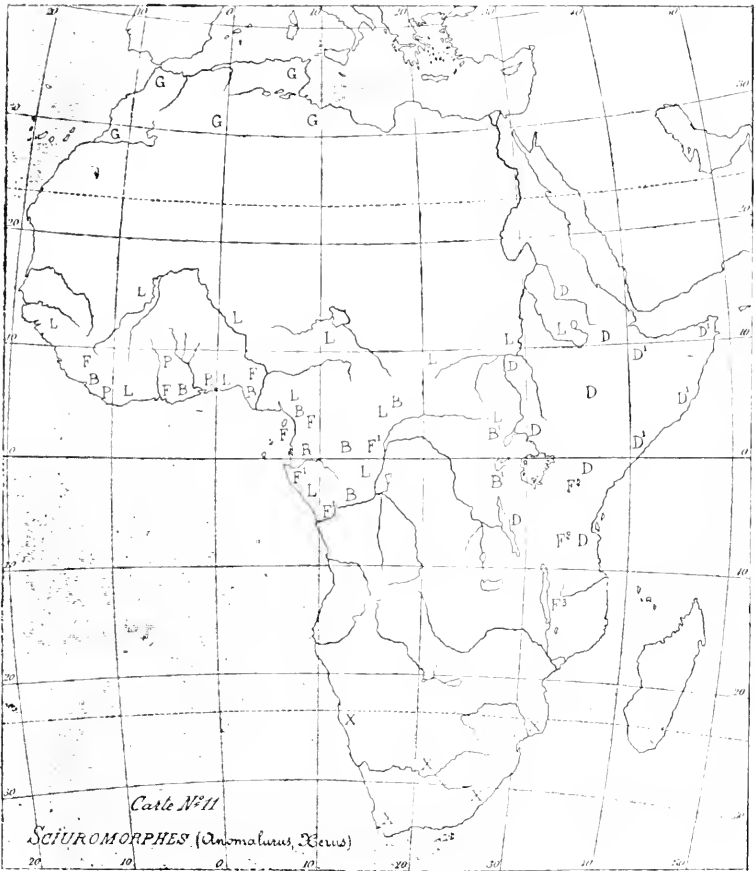
(Forst.) qui présente exactement la même livrée à bande blanche latérale, mais manque totalement de conque auditive, et dont les poils de la queue ne sont jamais teintés que de noir et de blanc. D'autre part, chez l'espèce du Cap, le crâne est large et ramassé, les quatre incisives sont constamment blanches, et à la mâchoire supérieure on ne compte jamais que quatre molaires. Chez le *Xerus erythropus*, au contraire, le crâne est étroit et allongé, les incisives supérieures sont nettement teintées de jaune sur la face antérieure, et les inférieures de jaune blanchâtre ; enfin, la mâchoire supérieure compte cinq molaires, l'antérieure petite il est vrai et spiculiforme, mais constamment présente, ainsi que j'ai pu m'en assurer. La présence de cinq molaires à la mâchoire supérieure permet également de distinguer le *Xerus erythropus* d'autres Écureuils fossoyeurs de l'Afrique orientale, *Xerus rutilus* (Cretz.) = *fuscus* (Huet.) et *Xerus flavus* (A. M.-Edw.), qui n'en ont que quatre, et dont la livrée assez semblable comme nature de poils et comme teinte générale à celle du *X. erythropus*, ne présente jamais de ligne latérale blanche. Quant à l'Écureuil fossoyeur de Barbarie, *Xerus getulus* (Gessn.), qui lui possède cinq molaires supérieures, ses incisives supérieures sont sillonnées, sa bande blanche latérale est plus large, et ses poils moins rudes que chez les autres espèces du genre ne sont pas cannelés. S'appuyant sur ces caractères et sur celui de la courbure plus forte des griffes, M. Jentink refuse même à cette espèce une place parmi les *Xerus*, pour la ranger dans le genre *Sciurus* proprement dit, à côté du *Sc. congicus* (Kuhl.).

Le *Xerus erythropus*, est sans contredit l'Écureuil fossoyeur dont l'aire de distribution est la plus étendue. On le rencontre avec un pelage sombre, *Xerus congicus* (Tem.), le long des côtes de Guinée, depuis la Gambie et Sierra-Leone jusqu'au Benin, et avec des teintes plus rousses, *Xerus erythropus* (E. Geof.), depuis le Niger jusqu'à l'embouchure du Congo. L'espèce ne paraît pas franchir ce dernier fleuve, et la localité la plus australe où elle ait été signalée par M. Bar-

boza du Bocage, est Chinchoxo sur la côte de Loango. Des rives de l'Atlantique, le *Xerus erythropus* se propage vers l'Est à travers le Soudan, le bassin du Tchad, l'Afrique équatoriale et le Niam-Niam jusque dans le Kordofan, le Sennaar et l'Abyssinie (Rüppell), et se rencontre encore très communément sur les bords du lac Albert-Nyanza (Emin-Pacha). Dans ces régions orientales, comme dans l'Ouest africain, l'espèce revêt deux livrées bien distinctes, complètement indépendantes des changements de saison, ainsi que l'a observé M. O. Thomas, mais présentant une étroite connexion avec la nature du sol. Les spécimens d'Abyssinie, rapporte Rüppell, ont un pelage sombre ; au contraire, ceux du Sennaar et du Kordofan ont une robe uniformément teintée de jaune paille clair ou livrée désertique, *Xerus leucoumbrius* (Rüppell) ; mais ces deux variétés conservent toujours comme caractères communs, la bande blanche latérale, et des proportions équivalentes. Dans l'Est de l'Afrique, le *Xerus erythropus*, vit côte à côte avec son congénère, *Xerus rutilus* (Cretz.) = *fuscus* (Huet) ; mais cette dernière espèce ne paraît pas s'étendre très loin vers l'Ouest, et reste cantonnée dans le bassin du Haut-Nil. Le *Xerus erythropus* est donc le seul Écureuil fossoyeur que l'on rencontre dans l'Ouest de l'Afrique. C'est en effet par méprise que les types de l'intéressante espèce *Xerus flavus* décrite en 1867 par M. A. Milne-Edwards (1), et remarquable par sa large tache dorsale d'un jaune pur, ont été indiqués comme originaires du Gabon, d'où ils auraient été rapportés en 1852 par le capitaine de vaisseau M. Guillain. Il paraissait assez inexplicable que, depuis cette époque, aucun autre explorateur n'ait pu se procurer de dépouilles de cette espèce sur les côtes occidentales d'Afrique pourtant si visitées, tandis qu'en 1881, M. Révoil en rapportait de son voyage aux Comalis plusieurs exemplaires exactement semblables aux types décrits par M. A. Milne-Edwards. Mais ce problème vient d'être

(1) A. Milne-Edwards, *Description de quelques nouvelles espèces d'Écureuils de l'ancien Continent*. (Rev. et Mag. de Zoolog., p. 229, 1867.)

complètement résolu par M. Oustalet qui, à l'aide de documents d'une authenticité indéniable, a démontré la complète inexactitude de la provenance indiquée pour la collection du capitaine Guillain. Dans cette collection figuraient également des Oiseaux, parmi lesquels plu-



sieurs espèces appartenant exclusivement à la faune de l'Afrique orientale, et portant même sur leurs étiquettes des indications de localités situées sur la côte des Comalis. « Et en effet, écrit M. Oustalet, en nous reportant à la relation que M. Guillain a publiée de son voyage dans son ouvrage

intitulé : *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, nous voyons que le brick *Ducouédic*, commandé par M. Guillain, effectua en 1847 et 1848, une croisière sur les côtes orientales d'Afrique, qu'il toucha ou relâcha à l'île Bourbon, aux Seychelles, à Zanzibar,

RÉGIONS	SCIUROMORPHES	
	ANOMALURIS	XERIS
AFRIQUE NORD		G. X. <i>getulus</i> . (Gessn.)
ZONE ÉQUATORIALE	AFRIQUE OUEST Ouest du Niger.	P. A. <i>Peli</i> . (Tem.)
		B. A. <i>Beecrofti</i> . (Fras.) F. A. <i>Frascri</i> . (Wat.)
	AFRIQUE EST Entre Congo et Niger.	F ¹ A. <i>erythronotus</i> . (A. M.- Edw.)
		R. A. <i>fulgens</i> . (Gr.)
		B ¹ A. <i>pusillus</i> . (Thos.)
	F ² A. <i>orientalis</i> . (Pet.)	
	F ³ A. <i>cinereus</i> . (Thos.)	
AFRIQUE SUD		X. X. <i>capensis</i> . (Kerr.)

à Mombas, à Socotra et, sur la côte Est du Comal, à Ras-Hafoun et à Galouin, d'où une excursion fut faite à Guelidi. On est donc en droit d'admettre, je dirais même d'affirmer que le type du *Xerus flavus* n'a pas été pris au Gabon, mais dans l'Afrique orientale, et probablement à Guelidi ou à Ras-Hafoun dans le pays des Comalis Medjourtines. Ainsi

s'explique l'identité de pelage qu'il présente avec les Écureuils capturés par M. Révoil en 1881, précisément dans la même contrée... (1) ».

Ce point dûment éclairci, on peut remarquer que les divers représentants de l'intéressante famille des Écureuils fossoyeurs, marquent pour ainsi dire les quatre points cardinaux du continent africain. Une espèce, *Xerus getulus* (Gessn.), se trouve confinée dans l'extrême Nord (Etats Barbaresques), et une autre, *Xerus capensis* (Kerr.), dans l'extrême Sud et plus particulièrement dans le Sud-Ouest (pays des Hottentots jusqu'au Damará). Au centre nous trouvons, à l'Est le *Xerus flavus* (A. M. -Edw.) exclusivement localisé dans le pays des Comalis, à l'Ouest le *Xerus erythropus* (E. Geof.) seul représentant du genre sur les côtes de la Guinée et du Congo, mais disséminé à travers tout le Soudan, et s'avancant vers l'Est jusque dans le bassin du Haut-Nil et le Nord de la région des Laes, contrées qui forment la zone d'habitat de la cinquième espèce, *Xerus rutilus* (Cretzs.), interposée entre les deux précédentes. En un mot, trois espèces intertropicales dont deux orientales et une occidentale, et deux subtropicales, l'une australe, l'autre septentrionale.

GENRE SCIURUS

61. SCIURUS STANGERI. (Wath.)

- Sciurus Stangeri*. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. London, p. 127, 1842.
 — — Fraser. Zool. typica, pl. XXIII, 1849.
 — *caniceps*. Temminck. Esquis. zool. Côtes Guinée, p. 127, 1853.
 — *Nordhoffi*. Du Chaillu. Proc. Boston Soc. nat. hist., p. 363, 1860.
 — *eborivorus*. — — — p. 363, 1860.
 — *subalbidus*. — — — p. 363, 1860.
 — *calliurus*. Buchholz. (W. Peters.) Monatsb. d. kön. Preuss. Akad. der Wissen. Berlin, p. 707, 1874.
 — *Temmincki*. Jentink. Not. fr. Leyden Museum, vol. III, p. 63, 1881.
 — *Stangeri*. Jentink. — — — vol. IV, p. 6, 1882.

- a. ♂ jeune. M. Guiral, 1883. San-Benito.
 b. ♀ adulte. — — —
 c. ♂ adulte. — — —

(1) E. Oustalet, *Les Mammifères et les Oiseaux d'Obock et du pays des Comalis* (Mém. Soc. Zool. de France, t. VII, 1^{re} partie, p. 73. 1894.

d. ♂	adulte.	M. de Brazza, 1885.	Congo français.
e. ♀	adulte.	M. J. Dybowski, 23 mai 1891.	Sortie de la forêt de Mayumbé.
f. ♂	adulte.	—	—
g. ♂	adulte.	—	17 novembre 1891. Bangui.
h. ♂	adulte.	—	25 novembre 1891 —
i. ♀	adulte.	—	30 novembre 1891 —
j. ♀	adulte.	—	—
k. ♀	adulte.	—	3 décembre 1891 —
l. ♀	adulte.	—	5 janvier 1892. Pays des Ouaddas.

Ce géant des Écureuils africains le cède à peine, pour les dimensions, aux grandes espèces de l'Inde archipélagique et continentale, *Sc. bicolor* (Sparrm.), *Sc. giganteus* (M. Clell.), *Sc. murinus* (Gm.). Il mesure en moyenne de 730 à 750 millimètres de longueur totale, dont 400 à 420 pour la queue. Sa tête est haute, large et massive, son museau court, sa queue large et touffue; ses oreilles sont petites, et ses membres longs et robustes. Sa livrée varie notablement suivant les saisons. Ce fait fut signalé par Temminck dès 1853; cependant le célèbre zoologiste hollandais crut devoir l'appuyer, ou plutôt l'intirmer, par une dénomination spécifique nouvelle (*Sc. caniceps*); la description du *Sc. Stangeri* de Waterhouse étant à son avis *trop succincte*, et la figure publiée par Fraser *trop peu soignée pour pouvoir servir de guide*. Cet exemple fut malheureusement suivi plus tard par d'autres auteurs, comme on peut s'en rendre compte par la longue synonymie de cette espèce. Des nombreux exemplaires recueillis par nos voyageurs français, et principalement par M. Dybowski, deux seulement étaient en pelage presque parfait à l'époque de leur capture (fin de mai 1891). Chez ces deux individus (*e, f*) de sexe différent, le pelage du dessus du corps est noir abondamment tiqueté de roux intense sur le dos, les flancs, la face externe des membres postérieurs, et la portion basale de la queue, de blanc pur sur le dessus de la tête, les joues et la face externe des membres antérieurs. La gorge, la poitrine et le devant des épaules sont blancs. Une bande de même couleur sépare les teintes sombres des flancs du pelage roux sale clairsemé du ventre et de la face

interne des membres. Sur les deux tiers proximaux de la queue, les poils sont marqués de larges anneaux alternativement noir et roux ardent, et leur pointe est aussi de cette dernière couleur. Sur le tiers distal de la queue la teinte rousse fait place au blanc pur. Les spécimens pris en novembre et décembre (*g, h, i, j, k*) ont au contraire la queue entière annelée de noir et de blanc pur sans aucune trace de roux. Chez eux, la croupe et les membres postérieurs sont fortement lavés de roux, assez vif chez les individus *g* et *h*; le dos et les flanes sont noir tiqueté de jaune blanchâtre, la face externe des membres antérieurs, le dessus des épaules et du cou, la tête et les joues, sont finement pointillés de blanc pur sur un fond noir. A la face inférieure du corps, le pelage très clairsemé est noir à la racine, jaune sale à la pointe et séparé de celui des flanes par une bande étroite d'un noir grisâtre tiqueté de blanc. Sur l'individu (*d*) de même pelage que les précédents, cette bande latérale est d'un noir pur et profond. Chez le spécimen (*l*) pris en janvier, également identique aux précédents pour la coloration du corps, la queue n'est distinctement annelée de noir et de blanc pur que dans son tiers basal; sur le reste de son étendue, les annulations claires et sombres se fondent les unes dans les autres en passant graduellement du blanc lavé de roux jaunâtre au brun noirâtre.

Tous ces exemplaires sans aucune exception, présentent immédiatement en arrière de la base de l'oreille une tache cunéiforme et comme une mèche d'un roux plus ou moins ardent, bordée inférieurement de noir. Cette marque distinctive, d'une constance remarquable, signalée d'ailleurs par Waterhouse et Gray (4), constitue un critérium excellent pour la détermination de l'espèce.

Le *Sciurus Stangeri* se rencontre communément dans l'Ouest africain, à une certaine distance des côtes de l'Atlantique, depuis la République de Libéria jusqu'à l'embouchure

(4) Gray, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 276, 4861.

du Congo. Il devient excessivement rare sur la rive gauche de ce fleuve, et, suivant M. Barboza du Bocage (1), on ne l'a jamais observé au Sud du Coanza. Il se répand au contraire par toute l'Afrique centrale jusqu'à l'extrême limite Nord-Est du bassin du Congo; d'après Emin-Pacha il est extrêmement commun dans le district de Monbultu et connu des indigènes sous le nom de *Mbonga* (2). Du Chaillu rapporte que le *Sciurus Stangeri* est très friand d'ivoire, et recherche les défenses d'éléphant fraîchement tombées n'ayant pas encore perdu leur matière animale; de là le nom d'*eborivorus* que lui avait donné cet explorateur. Ce fait, écrit M. Jentink, concorde parfaitement avec les habitudes observées chez d'autres Rongeurs avides de substance animale dure. Les naturels de l'Ouest africain affirment que les Porcs-épics de ces régions recherchent comme le *Sc. Stangeri* les défenses d'éléphant, et en Europe, notre Écureuil commun s'attaque paraît-il aux bois des Cervidés, comme le prouve une ramure conservée à Stuttgart, portant des traces manifestes des incisives de ce Rongeur (3).

62. SCIURUS EBII. (Tem.)

Sciurus ebii. Temminck. Esquiss. Zool. Côtes Guinée, p. 429, 1833.

— *Wilsoni*. Du Chaillu. Proc. Boston Soc. nat. hist., vol. VII, p. 364, 1860.

— *Wilsoni*. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 276, 1861.

— *ebii*. Jentink. Not. fr. Leyden Mus., vol. IV, p. 40, 1882.

a. ♂ adulte. M. Marche, 24 décembre 1875. Samkitta-Ogooué.

b. ♂ adulte. M. Dybowski, 31 janvier 1894. Cette-Cama.

Ces deux spécimens, capturés à peu près dans la même saison, diffèrent néanmoins sensiblement de robe. Sur l'exemplaire (a) en changement de pelage, le dessus du corps, depuis le bout du museau jusqu'au milieu du dos, est couvert de poils courts, nettement annelés de noir et de

(1) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. nat. Lisboa*, 2^e série, n^o 3, p. 1, 1890.

(2) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 8, 1888.

(3) Jentink, *loc. cit.*

jaune roussâtre ; mais, sur toute la région lombaire et précaudale, les poils beaucoup plus longs, indistinctement barrés de brun noirâtre, sont envahis par la teinte rousse rutilante extrêmement vive que l'on remarque sur la face externe des membres et sur les joues. A la face inférieure du corps, les poils très clairsemés sont uniformément colorés, de la racine à l'extrémité, de jaune orange passant au jaune clair autour des parties sexuelles et au roux à la face interne des membres. Les oreilles sont bien développées et à peine garnies sur leurs deux faces de poils complètement roux. La queue plus courte que la tête et le corps, si l'on ne tient pas compte de la touffe terminale, participe de la teinte rutilante du croupion sur le dessus de sa portion basale. Sur le reste de sa moitié proximale, les poils sont marqués de trois anneaux d'un noir brunâtre alternant avec des bandes d'un blanc jaunâtre, et leur pointe est de cette dernière couleur. A mesure qu'on se rapproche de l'extrémité, le nombre des annulations diminue et celles de nuance claire prennent une coloration roux jaunâtre ; enfin, les poils de la touffe terminale sont entièrement d'un noir roussâtre, plus pâle à leur extrémité.

Le spécimen (*b*) présente une livrée plus homogène ; il ressemble au précédent pour le mode de coloration de la queue et de la face inférieure du corps et pour les teintes rutilantes des joues et des membres. Mais, la région lombaire, le croupion et la base de la queue ont leur pelage de même nature que celui de la région antérieure du corps, et toute la face supérieure, depuis le museau jusqu'à la queue, offre une teinte fondamentale noire très régulièrement tiquetée de jaune roussâtre plus pâle que sur la région antérieure dorsale de l'exemplaire (*a*).

Sous cette livrée, il est indiscutable que le *Sc. ebii* rappelle certains individus de l'espèce *Sc. Stangeri*, dont les pattes postérieures prennent à certaines époques une coloration rousse assez intense ; mais il sera toujours aisé de distinguer ces deux espèces aux caractères suivants :

Au point de vue de la forme, le *Sc. ebii*, de plus petite taille que le *Sc. Stangeri*, a la tête plus longue mais moins large, moins haute et moins massive, le museau beaucoup plus allongé, les oreilles plus développées, les membres proportionnellement plus forts et plus longs, et la queue plus courte. Sous le rapport de la coloration, l'Écureuil ébien n'offre jamais la tache postauriculaire rousse bordée de noir, caractéristique du *Sc. Stangeri*. Chez ce dernier, si les pattes postérieures, à certaines époques, prennent une teinte rousse bien prononcée, cette coloration n'est jamais aussi vive que chez le *Sc. ebii*, et n'intéresse ni la face externe des membres antérieurs, ni les joues, ni le dessus de la tête. La queue, plus longue chez le *Sc. Stangeri*, est plus distinctement annelée, et ses bandes claires sont, soit d'un roux ardent, soit d'un blanc tout à fait pur. Enfin, sur la face inférieure du corps, les poils sont blancs à la gorge, roux sur le ventre à certaines époques; dans d'autres saisons ils sont noirâtres à la racine, blanc jaunâtre ou jaune rousâtre au sommet. A ces caractères extérieurs de différenciation viennent s'en adjoindre d'autres plus importants tirés des dimensions et de la forme toute particulière de la tête osseuse chez le *Sc. ebii*. Sa longueur, suivant la ligne basale et surtout suivant la ligne sagittale, dépasse sensiblement celle du crâne du *Sc. Stangeri*. Cette différence est due à l'allongement de l'interpariétal et des os nasaux et prémaxillaires, plus développés que chez aucun autre Sciuridé africain. Les os frontaux sont plus étroits au niveau des orbites que chez le *Sc. Stangeri*, moins pincés, par contre, immédiatement en arrière de la base des apophyses postorbitaires, lesquelles sont reportées très loin en arrière. Les arcades zygomatiques sont plus grêles et moins arquées, et leur amorce temporale est beaucoup plus faible. Toutes ces différences de dimensions et de forme entre les diverses parties constituantes du dessus du crâne chez le *Sc. ebii* et le *Sc. Stangeri*, entraînent nécessairement dans l'aspect général une dissemblance qui frappe au premier

coup d'œil; et, si l'on établit le rapport de la longueur à la largeur maximum du crâne aux arcades zygomatiques, on trouve qu'il est représenté environ par $\frac{3}{5}$ pour le *Sc. Stangeri*, par $\frac{2}{5}$ chez le *Sc. ebii*. Les dissemblances ne sont pas moindres pour la face inférieure du crâne. Chez le *Sc. ebii*, les bulles auditives sont faibles, et leur grand axe longitudinal est inférieur de 4 millimètres à celui du *Sc. Stangeri*. Chez ce dernier, le palais dépasse à peine en arrière le bord postérieur des dernières molaires; il est au contraire plus reculé chez le *Sc. ebii* et intermédiaire comme élongation à ce que l'on observe d'une part chez les *Xerus*, de l'autre chez les *Sciurus*. Dans l'espèce *Sc. ebii*, la série des molaires est moins large et plus courte, et séparée du bord postérieur des incisives par un diastema plus considérable que M. Jentink ne l'indique pour les spécimens types de Temminck. Étant donné le développement des prémaxillaires chez le *Sc. ebii*, les trous incisifs sont, comme on pouvait s'y attendre, plus longs que chez le *Sc. Stangeri*, mais, chez cette dernière espèce, ces orifices n'intéressent que les prémaxillaires, tandis que chez le *Sc. ebii* ils entament les maxillaires sur une longueur d'environ 3 millimètres en arrière de la suture, leur longueur totale atteignant à peu près 6 millimètres. Enfin les trous sous-orbitaires, chez l'Écureuil ébien, sont moins largement ouverts et plus canaliculés. Les molaires inférieures sont également plus faibles et séparées des incisives par un plus long espace que chez le *Sc. Stangeri*. La mandibule du *Sc. ebii*, du reste, est moins puissante et moins élevée, caractères d'autant plus frappants qu'elle est plus longue.

Les incisives non sillonnées sont longues et grêles, sensiblement moins larges que chez le *Sc. Stangeri*, et fortement comprimées latéralement, surtout les inférieures qui sont réduites à l'état de véritables lames.—Il est à remarquer que, chez le *Sc. ebii*, les sutures crâniennes demeurent visibles jusque dans un âge avancé, à l'encontre de ce qui s'observe chez la plupart des espèces du genre *Sciurus*, où

la suture pariéto-frontale (1), la plus longue à s'oblitérer, disparaît même souvent de très bonne heure, toute la calotte crânienne paraissant n'être formée que d'un seul os depuis la suture interpariéto-occipitale jusqu'à la suture fronto-nasale. Sur le crâne du spécimen (b) parfaitement adulte, comme on pourra en juger d'après ses dimensions inscrites dans le tableau suivant, toutes les sutures de la face supérieure sont visibles, ce qui m'a permis de relever très exactement les dimensions des diverses pièces osseuses qu'elles limitent. Il n'est pas jusqu'à la suture interfrontale, ordinairement de disparition précoce, qui ne soit très nettement tracée sur toute sa longueur. Sur le crâne du spécimen (a), dont malheureusement toute la portion postérieure manque, la suture interfrontale est oblitérée, mais la suture interpariétale se distingue très aisément.

Le *Sciurus ebii* est encore d'une rareté extrême. Suivant M. Jentink, outre les deux types découverts par Pel à Dabocrom sur la Côte d'Or, on n'en connaît que deux autres spécimens au British Museum, provenant du pays des Achantis (Aubinn.), et enfin le type du *Sciurus Wilsoni* de Du Chaillu, capturé par cet explorateur près des sources de l'Ovenga, c'est-à-dire au voisinage des régions visitées depuis par MM. Marche et Dybowski, dans une station intermédiaire aux deux localités (Samkitta, Cette-Cama) d'où proviennent les deux exemplaires du Muséum de Paris.

(1) « Frontals ankylosed with parietals. » Alston, *On the order Glires, genre Sciurus* (*Proc. Zool. Soc. London*, p. 77, 1876).

<i>Mesures en millimètres.</i>	SCIURUS EBII		SCIURUS STANGERI
	♂a	♂b	
Longueur de la tête et du corps.....	310	310	330
— de la queue sans les poils terminaux.	260	275	323
— — avec les poils terminaux.	330	365	400
— du pied sans les griffes.....	67	67	69
Hauteur maximum de l'oreille.....	20	20	17
Distance de l'extrémité du nez au bord antérieur de l'oreille.....	67	63	61
Distance de l'extrémité du nez à l'angle antérieur de l'œil.....	33	30	28
Distance de l'angle postérieur de l'œil au bord antérieur de l'oreille.....	22	23	25
Longueur sagittale du crâne en ligne droite, de l'extrémité des os nasaux à la crête occipitale.	»	72	66
Longueur des os nasaux (sur la ligne médiane).	22	22,5	17
— des os frontaux —	30	31	28
— des os pariétaux —	»	13	»
— de l'interpariétal.....	»	10,5	»
Largeur du crâne entre les orbites.....	18,5	19	21
— — en arrière des apophyses post-orbitaires.....	23	24,5	20
— — en dehors des arcades zygomatiques.....	36,5	37	39
Longueur basale du crâne en ligne droite, de l'extrémité des prémaxillaires au bord antérieur du trou occipital.....	»	37,5	36
Longueur totale de la voûte palatine, de l'extrémité des prémaxillaires au bord postérieur du palais.....	37,5	37,5	33
Axe longitudinal des bulles auditives.....	»	11	15
Distance entre le bord postérieur du palais et le bord antérieur du trou occipital.....	»	20	23
Longueur de la série des molaires supérieures.	10	10,5	12
Largeur maximum des molaires supérieures..	3	3	4
Diastema.....	20	19,5	16
Distance de l'extrémité des os nasaux à la pointe de l'apophyse post-orbitaire.....	43	44	37
Distance en ligne droite du condyle à l'extrémité de la symphyse mandibulaire.....	43	»	40
Hauteur du condyle au-dessus de l'angle de la mandibule.....	22	»	24
Hauteur de l'apophyse coronoïde au-dessus du bord inférieur de la mandibule.....	»	21	25
Longueur de la série des molaires inférieures.	10,5	11	12,5
Largeur maximum —	3	3	4
Diastema.....	12,3	11	9,5

63. SCIURUS RUFBRACHIATUS. (Wath.)

- Sciurus rufobrachiatus*. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. London, p. 128, 1842.
 — *rufobrachiium*. Waterhouse. Ann. and Mag. Nat. History, X, p. 202, 1842.
 — *rufobrachiatus*. Fraser. Zoolog. typica, pl. XXIV, 1849.
 — *maculatus*. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 130, 1853.
 — *rufobrachiatus*. Temminck. — p. 136, 1853.
 — *Aubryi*. A. M.-Edwards. Rev. et Mag. zoolog., p. 228, 1867.
 — *rufobrachiatus*. Jentink. Not. fr. Leyden Museum, vol. IV, p. 14, 1882.

a. ♂ adulte. M. Guiral, 1885. San Benito.

Cet exemplaire est très nettement caractérisé. Ses incisives supérieures, d'un rouge orangé, présentent un sillon longitudinal bien marqué le long de leur tiers interne. Son pelage sombre présente, sur le dessus du corps et la face externe des membres jusqu'aux extrémités, un fond noir finement et abondamment tiqueté de jaune. La queue n'offre pas les bandes transversales alternativement claires et sombres si bien dessinées chez le *Sciurus Stangeri* et le *Sciurus annulatus* (Desm.), son aspect général rappelle celui du dessus du corps et, sur ses deux faces, les poils longs et touffus, sont pluriannelés de noir et de blanc, avec la pointe blanche, sauf pour le pinceau terminal noir. Sur la gorge, la poitrine et le ventre, les poils sont noir grisâtre dans leur moitié basale et roux jaunâtre sur le reste de leur longueur ; mais, à la face interne des quatre membres, ils sont complètement d'un roux marron intense dont la nuance rappelle celle du pelage de l'extérieur des pattes du *Sciurus pyrrhopus* (F. Cuv.). Cette teinte colore également les poils qui frangent la face postérieure des bras et des avant-bras, mais s'arrête à cette limite et n'empiète jamais, que je sache, sur leur face externe, comme c'est le cas chez le *Sciurus Stangeri* pour les membres postérieurs et chez le *Sciurus annulatus* pour les quatre membres. Chez ces derniers types, du reste, le roux présente des tons de rouille qui diffèrent sensiblement de ceux qui caractérisent le *Sciurus rufobrachiatus*.

A en juger par l'unique exemplaire ci-dessus mentionné, l'espèce qui nous occupe ne doit pas être abondamment représentée dans le Congo français; aussi, sa présence au Sud de ce fleuve indiquée par von Mechow (1) (R. Coango), me paraît-elle bien hypothétique. Les côtes de Guinée, depuis le Libéria jusqu'au Cameron et l'embouchure de l'Ogôoué, sont, au contraire, l'habitat de prédilection du *Sciurus rufobrachiatus*. De là, ces Écureuils se dispersent à travers le Soudan et l'Afrique centrale, pénètrent dans le Niam-Niam, où ils ont été signalés en 1883, par Bohndorf, à Semmio et Ndoruma (2), et s'avancent à l'Est jusqu'à Tingasi, dans le district de Monbuttou, où Emin-Pacha (3) en a capturé plusieurs spécimens vers la même époque.

64. *SCIURUS ANNULATUS*. (Desm.)

- Sciurus annulatus*. Desmarest. Mammalogie, 1^{re} partie, p. 338, 1820.
 — *gambianus*. Ogilby. Proc. Zool. Soc. London, p. 403, 1835.
 — *multicolor*. Rüppell. Neue Wirbelth. z. d. Faun. von Abyss. gehörig., p. 38, pl. XIII, 1835 à 1840.
 — *annulatus*. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 137, 1833.
 — *boyouensis*. V. Heuglin. Reise N. O. Afrika, t. II, p. 59, 1877.
 — *annulatus*. Jentink. Not. fr. Leyden Museum, vol. IV, p. 23, 1882.

a.	♂	adulte.	M. de Brazza, 2 décembre 1883.	Diélé.
b.	♂	—	—	—
c.	♀	—	(en alcool), M. de Brazza, 2 décembre 1883.	Diélé
d.	♂	—	M. J. Dybowski, 20 octobre 1891.	Bangui.
e.	♂	—	—	29 octobre 1891. —
f.	♂	—	—	—
g.	♂	—	—	15 novembre 1891. —
h.	♀	—	—	30 novembre 1891. —
i.	♀	—	—	—
j.	♂	semi-adulte.	—	10 janvier 1892. Poste des Ouaddas.
k.	♀	adulte.	—	12 mars 1892. Poste de la Mission sur la Kemo.

Chez les 6 spécimens (*d-i*), la teinte fondamentale du dessus du corps est d'un noir légèrement teinté de brun vers la ligne médiane, et marqué d'un pointillé fin et serré d'un

(1) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. nat. Lisboa*, 2^e série, n^o 3, p. 3, 1890.

(2) Jentink, *Museum des Pays-Bas. Catalog. systém.* (Mammifères), t. XII, p. 33, 1888, *Sciurus rufobrachiatus*, exemplaires (s. t.).

(3) Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 9, 1888.

blanc presque pur, dû aux anneaux clairs subterminaux des poils. Les oreilles portent un court revêtement de poils grisâtres; le dessus des pattes, les joues et l'anneau circumculaire sont d'un jaune de rouille. La gorge et la poitrine sont d'un blanc sale; le reste du dessous du corps et de la face interne des membres est coloré de jaune roussâtre. Sur son tiers basal, la queue est tiquetée comme le dos; dans ses deux derniers tiers, elle présente des bandes alternativement noir et jaune roussâtre clair, mais l'extrémité des poils, sur une assez grande longueur, est toujours d'un blanc presque pur.

Sur les individus (*a*, *j*), l'un très adulte, l'autre n'ayant atteint que les deux tiers de sa taille, le fond du pelage du dessus du corps est d'un brun sombre, s'éclaircissant à mesure qu'on se rapproche des flanes, et tiqueté de jaune brillant. La zone circumculaire, les joues, les oreilles et le dessus de l'extrémité des membres ont pris une teinte d'un roux de rouille intense qui envahit même la face interne des quatre membres chez le jeune mâle (*j*). Le reste du dessous du corps est d'un blanc jaunâtre sale, plus pur sur la poitrine et la gorge. La queue n'est que très indistinctement annelée et d'une couleur sombre, due à la prédominance considérable des anneaux noirs, et qui n'a respecté que l'extrême pointe des poils d'un blanc jaunâtre.

Quant au sujet femelle (*k*), capturé sur les bords de la Kemo, par conséquent celui de tous les exemplaires mentionnés dans la liste ci-dessus, dont la provenance est le plus orientale, sa livrée est de tous points conforme à celle que Rüppell attribue à son espèce *Sciurus multicolor*, et rappelle plusieurs spécimens provenant d'Abyssinie et donnés au Muséum de Paris en 1858 par Schimper. Ses teintes sont moins heurtées, plus fondues; le pointillé, d'un jaune pâle, passant au blanc sur les flanes et la face externe des membres postérieurs, se détache moins vivement sur le fond plus clair du pelage d'un brun uniforme.

Tous ces exemplaires, sans distinction de livrée, ont les

incisives d'un jaune de miel et complètement lisses. Suivant l'âge, leurs dimensions oscillent, pour la tête et le corps, entre 260 millimètres (*a*, *c*, *k*) et 210 (*j*), et pour la queue, y compris la touffe terminale, entre 330 et 270.

La femelle (*c*) conservée dans l'alcool m'a permis de relever exactement le nombre des mamelles, dont on compte trois paires, deux inguinales et une pectorale.

Le *Sciurus annulatus*, actuellement bien connu dans toutes ses variations, occupe une aire de répartition très vaste qui dessine sur le continent africain une large zone s'étendant de l'Ouest à l'Est, d'une côte à l'autre, à travers tout le Soudan. Suivant Temminck, cet Écureuil est excessivement commun au Sénégal (*Sc. gambianus*) (Og.); on le retrouve dans l'île de Fernando-Po, puis au Gabon et dans le Congo français d'où nos explorateurs l'ont suivi assez loin dans l'intérieur jusqu'au coude de l'Oubangui, région où il paraît pulluler, ainsi que le prouve la magnifique série de spécimens récoltés par MM. de Brazza et Dybowski. Plus avant vers l'Est, Emin-Pacha (1) l'a signalé dans le district de Lado et von Heuglin sur les bords du Bahr-el-Abiad (*Sc. bongensis*). Ces différents jalons nous amènent jusque dans les contrées de Tigré, d'Abyssinie et de Choa, visitées autrefois par Schimper et plus anciennement par Rüppell qui recueillit les types de son espèce *Sc. multicolor* dans la vallée de Kulla sur le versant oriental de la chaîne côtière d'Abyssinie. Cette aire immense paraît avoir comme limite Sud-Ouest le fleuve du Congo; M. Barboza du Bocage ne cite pas le *Sciurus annulatus*, dans sa faune mammalogique de l'Angola, mais d'autre part, suivant M. Jentink, ce même Écureuil aurait été vu près des rives du Coanza. Dans l'Afrique orientale, la zone d'habitat du *Sciurus annulatus* confine, au Sud, à celle d'autres espèces assez voisines, mais bien distinctes, telles que *Sciurus palliatus* (Pet.), *Sciurus mutabilis* (Pet.) et *Sciurus copapi* (A. Smith).

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 9, 1888.

65. SCIURUS PUNCTATUS. (Tem.,

- Sciurus punctatus*. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 138, 1853.
 — — Jentink. Not. fr. Leyden Museum, vol. IV, p. 21, 1882.
 — — Noack. Zool. Jahrbücher., p. 127, pl. III, fig. 6-8, 1889.
 — — Barboza du Bocage. Journ. Sc. math. phys. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 5, p. 2, 1890.

- a. ♂ adulte. M. Marche, 6 décembre 1875. Ogooué.
 b. ♂ — M. Dybowski, 14 décembre 1891. Village de Bangoula, près
 c. — — — — — de Zouli, pays des Da-
 d. ♂ semi-adulte. — — — — — koas.
 e. ♂ adulte. — 2 février 1894. Cette-Cama.
 f. ♂ — — — — — février 1894. Mayumba.

Cette petite espèce présente une extrême similitude de pelage avec le *Sciurus annulatus*, et les modifications de sa livrée ont une corrélation remarquable avec celles que nous venons de signaler chez ce dernier type. Chez les spécimens (a, e), le pelage du dessus de la tête et du corps, de la face externe des membres et de la base de la queue est de couleur brun noirâtre tiqueté de jaune roussâtre ; chaque poil noir grisâtre à la racine présente ensuite une large bande d'un roux terne, puis un étroit anneau noir et enfin une large zone subterminale d'un jaune brillant plus ou moins roussâtre, l'extrême pointe étant noire. Les trois quarts terminaux de la queue offrent des bandes alternativement noires et rousses, avec l'extrémité des poils blancs, sauf pour le pinceau terminal d'un roux brunâtre. Sur le dessous du corps, les poils longs mais assez clairsemés sont gris à la base et blancs à l'extrémité. Sur l'exemplaire (f), l'anneau subterminal des poils du dessus du corps est d'un jaune très clair et chez les autres individus, particulièrement le jeune mâle (d), ce même anneau légèrement roussâtre sur le dessus de la tête et la région dorsale médiane, passe au blanc pur sur la croupe, les flancs et la face externe des membres. Cette livrée noire tiquetée de blanc, rappelle à s'y méprendre celle de quelques Mangoustes africaines, entre autres *Herpestes pulverulentus* (Wagn.). Quant à la queue,

elle ne diffère de celle des exemplaires précédents que par la prédominance de l'extrémité blanche des poils.

Malgré les ressemblances que, sous ses différentes livrées, le *Sc. punctatus* offre avec le *Sc. annulatus*, il sera toujours aisé de distinguer ces deux espèces à leur taille. Les dimensions de la tête et du corps peuvent atteindre 25 centimètres chez le *S. annulatus*, au contraire, elles n'excèdent jamais 20 à 21 centimètres chez les plus vieux spécimens de *S. punctatus*. Si d'autre part, chez ces deux types, la queue est plus longue que la tête et le corps, elle est mieux fournie et plus touffue chez le *S. annulatus*, au contraire étroite et grêle chez le *S. punctatus* et relativement plus longue. Cette intéressante petite espèce n'a été signalée jusqu'à présent que dans l'Ouest africain, et on la rencontre assez communément tout le long des côtes du golfe de Guinée, depuis Libéria jusqu'à Banana, à l'embouchure du Congo. Suivant M. Barboza du Bocage, elle existerait également sur la rive gauche de ce fleuve, dans les possessions portugaises d'Angola, comme le prouve un spécimen du Musée de Lisbonne, envoyé par d'Anchieta de Rio-Cucé près de Caconda ; mais cette assertion appuyée sur un fait absolument isolé demanderait confirmation. A l'instar des espèces similaires que nous venons de passer en revue (*S. Stangeri*, *S. rufobrachiatus*, *S. annulatus*), le *S. punctatus* se propage-t-il à travers l'Afrique centrale jusqu'à l'extrême limite Nord-Est du bassin du Congo, c'est ce qu'on ne peut encore avancer que comme une hypothèse très vraisemblable que semble corroborer la provenance assez orientale des spécimens (*b*, *c*, *d*) capturés dans la région de l'Oubangui par près de 18° de longitude à l'Est du méridien de Paris et sur la limite occidentale du Niam-Niam.

Les différentes espèces de *Sciurus* que nous venons de passer successivement en revue, présentent ce caractère commun de n'avoir que quatre molaires à la mâchoire supérieure comme à l'inférieure et leur formule dentaire peut être représentée comme il suit :

$$\left[I \frac{1}{1}, C. \frac{0}{0}, M \frac{4}{4} \left(p. m. \frac{1}{1}, m. \frac{3}{3} \right) \right] \times 2 = 20.$$

Chez les types qui nous restent à examiner, *Sc. poensis* (A. Smith) *Sc. pyrrhopus* (F. Cuv.) *Sc. lemniscatus* (Lec.), cette même formule devient :

$$\left[I \frac{1}{1}, C. \frac{0}{0}, M \frac{5}{4} \left(p. m. \frac{2}{1}, m. \frac{3}{3} \right) \right] \times 2 = 22,$$

c'est-à-dire qu'il existe à la mâchoire supérieure une pré-molaire de plus, très exigüe, de forme aciculaire, placée immédiatement en avant de la série des quatre autres molaires homologues de celles que nous ont présentées les espèces précédentes.

A ce caractère tiré de la dentition vient s'ajouter, pour les espèces qui vont suivre, une différence très sensible dans la nature du pelage qui est plus fin, plus doux au toucher, et plus fourni principalement à la face inférieure du corps. Enfin deux d'entre elles, *Sc. lemniscatus* et *Sc. pyrrhopus*, ont la robe marquée de bandes dorsales ou latérales alternativement claires et sombres, plus ou moins franchement dessinées, suivant les individus, mais constantes.

66. SCIURUS POENSIS. (A. Sm.)

Sciurus poensis. A. Smith. South. Afric. Quart. Journ., XI, p. 64, 1830.

— *musculus*. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 142, 1833.

— *subviridescens*. Lecomte. Proc. Acad. Philadelphie, p. 11, 1837.

— *olivaceus*. A. M.-Edwards. Rev. et Mag. de zool., p. 228, 1867.

— *poensis*. Jentink. Not. f. Leyden Museum, vol. IV, p. 28, 1882.

a. ♀ semi-adulte. M. J. Dybowski, 29 mai 1891. Forêt de Mayombé.

b. ♂ adulte. — 3 mars 1892. Poste de la Mission sur la Kemo.

Cette espèce, de taille moyenne, se distingue nettement de tous les Écureuils africains, par sa livrée modeste, d'un gris noirâtre finement tiqueté de jaune roussâtre ou de jaune verdâtre olive. La queue, à peine plus courte que la tête et le corps sans compter les poils terminaux, mais les

dépassant de trois à quatre centimètres avec sa touffe apicale, est identique à la face supérieure du corps comme coloration. Au-dessous, elle présente une teinte jaune ochracée assez vive, due à la prédominance des anneaux clairs des poils. Sur le dessous du corps, les poils sont gris ardoisé à la base, jaune roussâtre clair au sommet.

Cette espèce paraît être assez rare au Gabon et dans le Congo français, très commune au contraire tout le long des côtes de la Guinée supérieure. Son aire de dispersion est donc assez restreinte; elle devient au contraire considérable, si l'on admet, selon l'hypothèse de M. O. Thomas (1), que la livrée du *Sc. poensis* ne représente que le dernier stade d'une série de modifications subies par une seule et même espèce; modifications dont l'autre terme extrême serait la forme à bandes dorsales brillantes décrite par M. Reichenow sous le nom de *Sciurus Boehmi* (2) (Afrique centrale); et les termes moyens, d'abord le *Sciurus congicus* (3) (Kuhl) = *Sc. flavivittis* (4) (Pet.) (Afrique orientale, Mozambique et Angola.), puis d'autres représentants à bandes de plus en plus indistinctes, signalés sans dénomination spécifique par M. O. Thomas, mais paraissant se rapporter à deux types très probablement synonymes décrits, l'un sous le nom de *Sciurus ochraceus* (5) par M. J. Huet (Zanzibar), l'autre sous le nom de *Sciurus Bayonii* (6) par M. Barboza du Bocage (Angola). Cette hypothèse me paraît malheureusement prêter à de sérieuses objections. Pour expliquer en effet cette fusion d'espèces proposée par M. O. Thomas, il faut supposer *a priori* que l'intensité de coloration des bandes dorsales est éminemment variable, et que cette dégradation des teintes peut aller jusqu'à disparition et évanouissement

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. of London*, p. 9, 1888.

(2) *Sciurus Boehmi* (Reichenow), *Zoolog. Anzeig.*, p. 313, 1886.

(3) *Sciurus congicus* (Kuhl), *Beitrag zur Zoologie*, p. 66, 1820.

(4) *Sciurus flavivittis* (Peters), *Monatsb. Akad. d. Wissensch. Berlin*, p. 274, 1852, et *Reise n. Mossambique*, p. 128, pl. XXIX, et pl. XXXII, fig. 4.

(5) Huet, *Nouv. Archiv. du Muséum Paris*, p. 154, pl. VII, fig. 2, 1880.

(6) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. nat. Lisboa*, 2^e série, n^o 3, p. 3, 1890.

complets de tout ornement. Il y a lieu, je crois, d'attribuer au caractère spécifique tiré de la présence et de l'absence des bandes dorsales, plus d'importance que ne le fait M. O. Thomas. Chez le *Sciurus pyrrhopus*, comme nous le verrons, la bande latérale claire beaucoup moins large et moins nettement circonscrite, persiste néanmoins au milieu des nombreuses modifications de pelage auxquelles cette espèce est sujette; c'est la marque qui présente le plus de fixité et le seul critérium qui permette de rattacher la race *Sc. pyrrhopus auerythrus* à la forme *pyrrhopus* typique. L'hypothèse émise par M. O. Thomas oblige encore à admettre, ce qui paraît plus improbable, que ces mêmes bandes peuvent se déplacer. Chez le *Sciurus Boehmi*, comme l'a fait observer avec raison M. Reichenow, et comme on peut s'en convaincre sur la figure donnée par M. Leche sous le nom de *Sc. lemniscatus* (1), les bandes sont franchement dorsales, et, sans tenir compte des deux lignes noires internes si nettement dessinées, on ne mesure que 15 millimètres d'intervalle entre les deux bandes jaune clair. Chez le *Sciurus congieus* (Kuhl), non seulement les bandes sombres internes ne sont que peu ou point marquées, mais les bandes claires, plus larges que chez le *Sciurus Boehmi*, sont plutôt latérales et distantes l'une de l'autre de près de 3 centimètres. Les mêmes différences se retrouvent, du reste, dans la position des lignes des côtés de la face. Chez le *Sciurus Boehmi*, une bande noire, bordée dessus et dessous de jaune brunâtre clair, s'étend du nez à l'oreille en passant par l'œil, et se termine à la base du bord supérieur du pavillon. Chez le *Sc. congieus* (Kuhl), on retrouve entre l'œil et l'oreille une bande analogue à peine distincte; mais, à un niveau plus inférieur, une autre bande sombre beaucoup plus apparente et partant du nez, s'étend le long des joues jusqu'à la base de la conque auditive, bien audessous de l'œil dont elle est séparée par une large zone

(1) W. Leche, *Zoolog. Jahrbucher (Systematik.)*, p. 117, vol. III, 1888.

d'un blanc jaunâtre. Étant données ces dissemblances bien tranchées, il me paraît hasardé d'admettre une identité possible entre ces deux espèces, de taille bien différente d'ailleurs.

Par leurs proportions, la teinte fondamentale ochracée de leur pelage et leur mode de répartition géographique, les espèces *Sc. ochraceus* (Huet) et *Sc. Bayonii* (Boc.) se rattachent d'une manière assez naturelle au *Sc. conygius* (Kuhl), et ne sont peut-être, comme le pense M. Jentink, que des représentants de cette espèce, en livrée imparfaite. Le *Sc. Boehmi* offre, au contraire, des affinités plus prochaines avec le *Sc. poensis* qu'avec les trois espèces précédentes. Le fond du pelage, chez ces deux types, est gris brunâtre olive ligué de jaune verdâtre; si le *Sc. Boehmi* est de taille un peu inférieure, ses proportions du moins sont rigoureusement semblables à celles du *Sc. poensis*, et, chez ces deux espèces, la queue est sensiblement plus longue que la tête et le corps, ce qui n'est pas le cas pour le *Sc. conygius* et ses formes dérivées. Enfin, la proximité de leur aire d'habitat (Oubangui, Afrique centrale) est une preuve de plus à ajouter en faveur de leurs affinités. Mais, les stades intermédiaires manquent entre la livrée uniforme du *Sc. poensis* et la robe à bandes dorsales si brillantes du *Sc. Boehmi*. C'est là une large et profonde lacune qu'il importe de combler avant que l'on puisse se prononcer catégoriquement sur l'identité spécifique de ces deux types, qui, dans l'état actuel de nos connaissances, conservent l'un vis-à-vis de l'autre une indépendance aussi entière que celle que l'on constate pour les mêmes raisons, et que l'on n'a jamais songé à nier, entre le *Xerus erythropus* (Geoff.) et le *Xerus rutilus* (Cretzsch.).

67. SCIURUS LEMNISCATUS. (Lec.)

- Sciurus lemniscatus*. Lecomte. Proc. Acad. Philadelphia, p. 11, 1857.
 — *Isabella*. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 180, pl. XXIV, 1862.
 — *Sharpei*. Gray. Ann. and Mag. Nat. hist., XII, p. 265, 1873.
 — *Isabella*. Huet. Nouv. Archiv. Muséum Paris, 2^e série, t. III, p. 154, 1880.
 — *lemniscatus*. Jentink. Not. fr. Leyden Museum, vol. IV, p. 36, 1882.

<i>a.</i>	♂	adulte.	M. Marche,	avril 1877.	Doumé-Ogôoué.	
<i>b.</i>	♀	—	M. de Brazza,	1885.	Congo français.	
<i>c.</i>	♂	—	(en alcool).	M. de Brazza,	1885.	Congo français.
<i>d.</i>	♀	—	M. Guiral,	1883,	San Benito.	
<i>e.</i>	♂	—	—	—	—	
<i>f.</i>	♂	—	—	—	—	
<i>g.</i>	♂	—	—	—	—	
<i>h.</i>	♂	—	(en alcool).	M. Thollon,	1889.	Franceville.
<i>i.</i>	♀	—	M. Thollon,	1890.	Bacounié, forêt de Mayombé.	
<i>j.</i>	♂	—	M. Brusseaux,	1890.	Safo, riv. Moungi. Forêt de Mayombé.	
<i>k.</i>	♂	—	M. Dybowski,	10 mai 1891.	Forêt de Mayombé.	
<i>l.</i>	♂	—	—	2 novembre 1891.	Bangui.	
<i>m.</i>	♂	—	—	26 novembre 1891.	—	
<i>n.</i>	♂	—	—	3 décembre 1891.	—	

Cette magnifique série, comprenant quatorze spécimens adultes des deux sexes dont deux conservés dans l'alcool, m'a permis de constater le peu de variations que subit cette espèce. Les quatre bandes noires dorsales présentent leur maximum de largeur et de netteté sur l'exemplaire (*j*), leur minimum chez l'individu (*b*), bien qu'elles y soient encore très apparentes. Quant à la teinte fondamentale du pelage, on trouve tous les intermédiaires entre le brun roux plus ou moins ochracé, et le brun fortement lavé de gris ardoisé. Il est à remarquer que cette diversité de nuances ne dépend ni du sexe, ni des saisons; mais paraît plutôt résulter de la nature du sol. C'est ainsi que les spécimens (*i, j, k*), provenant de la forêt de Mayombé, ont tous trois une livrée brillante, fortement colorée de roux ochracé, principalement sur la tête et la face externe des membres. Cette teinte intéresse même le dessous du corps et la face interne des membres, dont les poils sont jaunes et passent même au roux sur la poitrine, le devant des épaules et les côtés du cou. Pour les individus provenant du Gabon et du bassin de l'Ogôoué (*a-h*), les couleurs du dessus de la tête et du corps sont celles des exemplaires précédents, quoique moins vives, mais toute la face inférieure du corps est d'un blanc pur, ou d'un gris cendré bleuâtre. Cette dernière teinte, qui se remarque même sur la face externe des membres postérieurs des sujets *a* et *b*, devient plus envahissante chez les trois derniers exemplaires (*l, m, n*) provenant de la région de

l'Oubangui, et dont la livrée est entièrement d'un gris bleu d'ardoise faiblement tiqueté sur le dessus du corps de jaune olive pâle. Les poils de la queue seuls ont conservé leurs anneaux noirs et jaune d'ocre intense.

Le *Sciurus lemniscatus* paraît être cantonné, mais très abondant, dans cette portion de l'Afrique comprise entre l'embouchure du Niger et celle du Congo; aucun explorateur ne l'a, jusqu'à présent, signalé sur la rive droite du premier de ces deux fleuves, et un seul individu de cette espèce, suivant Peters, aurait été capturé au Sud du Congo par von Mechow sur les bords du Coango (1). C'est dire que la présence du *Sciurus lemniscatus* dans l'Angola reste tout aussi problématique que celle du *Sciurus punctatus*; et il y a lieu, je crois, d'étendre cette restriction à l'espèce qu'il nous reste à examiner, le *Sciurus pyrrhopus* (F. Cuv.) signalé également par M. von Mechow sur le Coango. Le *Sciurus lemniscatus* est un des rares Mammifères que les explorateurs (capitaine Burton) aient rencontrés à une assez grande altitude, et jusqu'à 7000 pieds au-dessus du niveau de la mer dans les montagnes du Cameroun. Dans l'intérieur, il s'avance jusque dans la région de l'Oubangui, comme le prouvent les spécimens recueillis par M. Dybowski; plus à l'Est, dans l'Afrique centrale, cet Écureuil est remplacé par une espèce similaire mais bien distincte, plus petite, présentant également quatre bandes dorsales noires et à pelage jaune verdâtre, le *Sciurus Boehmi* (Rich. Böhm, Emin-Pacha) que M. Leché avait même confondu avec lui, ainsi que nous l'avons vu précédemment.

68. SCIURUS PYRRHOPUS. (F. CUV.)

Sciurus pyrrhopus. Frédéric Cuvier. Mammifères, vol. IV (texte et planche), 1833.

— — Jentink. Not. from Leyden Mus., vol. IV, p. 34, 1882.

— *pyrrhopus anerythrus*. G. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 447, 1890.

(1) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. natur. Lisboa*, 2^e série, n^o 5, p. 2, 1890.

- a. ♀ adulte. M. J. Dybowski, 20 octobre 1891. Bangui (var. *Sc. pyrrhopus typicus*).
- b. ♂ adulte. M. J. Dybowski, 29 octobre 1891. Bangui (var. *Sc. pyrrhopus anerythrus*).
- c. ♂ adulte. J. Dybowski, 20 novembre 1891. Bangui (var. *Sc. pyrrhopus typicus*).
- d. ♂ adulte. J. Dybowski, 2 décembre 1891. Makorou-Mpoko (var. *Sc. pyrrhopus anerythrus*).
- e. ♂ adulte. J. Dybowski, 8 décembre 1891. Grande Brousse entre Mpoko et Yabanda (var. *Sc. pyrrhopus anerythrus*).
- f. ♀ adulte. J. Dybowski, 18 décembre 1891. Zouli, pays des Dakoas (var. *Sc. pyrrhopus anerythrus*).
- g. ♂ adulte. M. J. Dybowski, 6 mars 1892. Poste de la Mission sur la Kémo (var. *Sc. pyrrhopus anerythrus*).

Les nombreux spécimens de cette espèce recueillis pendant ces derniers temps par différents explorateurs ont permis d'étudier toutes les modifications de pelage qu'elle présente, et grâce aux recherches de plusieurs auteurs, entre autres MM. Huet, Jentink (1) et Oldfield Thomas, le *Sciurus pyrrhopus* (F. Cuv.) est actuellement le type le mieux défini peut-être de tous les Sciuridés africains. Tous les zoologistes, en effet, sont d'accord pour ne reconnaître que comme simples variétés, soit individuelles soit locales, du *Sc. pyrrhopus*, plusieurs espèces, d'abord considérées comme distinctes, mais qui ne diffèrent que par la diffusion plus ou moins grande des teintes rousses qui, dans la forme *pyrrhopus* typique, ne se remarquent que sur la tête et la face externe des quatre membres. C'est ainsi que chez le *Sc. leucostigma* (Tem.) (2), la teinte rousse plus sombre envahit les flancs si bien que, chez les individus de cette espèce, toute la région latérale du corps (tête, flancs et face externe des membres) présente cette coloration. Chez le *Sc. erythrogegnys* (3) (Waterh.), au contraire, la tête seule est rousse et les flancs ainsi que la face externe des membres sont de la couleur du dos. Enfin la couleur rousse peut disparaître complètement, et on a alors une quatrième forme décrite récemment par M. O.

(1) Pour la synonymie complète de la présente espèce, je renverrai au travail indiqué de M. Jentink.

(2) Temminck, *Esq. zoolog. Côt. de Guinée*, p. 133, 1853.

(3) Waterhouse, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 129, 1842.

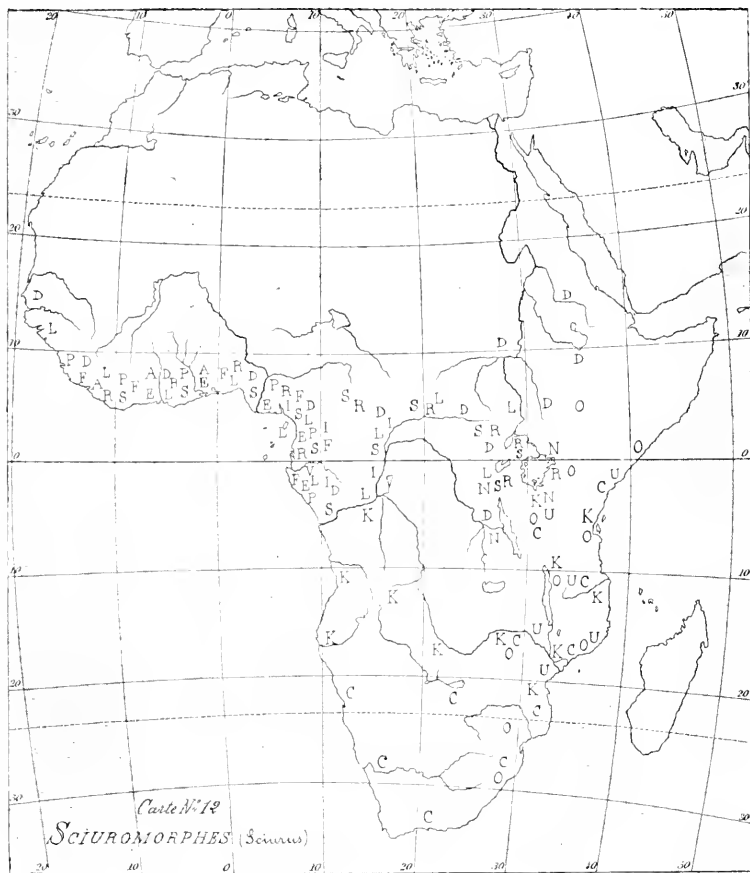
Thomas sous le nom de *Sciurus pyrrhopus anerythrus*. Des sept exemplaires ci-dessus énumérés, deux (*a, c*), mâle et femelle, offrent la distribution typique des teintes du *Sc. pyrrhopus* (st. s.) telles qu'elles ont été décrites et figurées par Fr. Cuvier. Le dessus et les côtés de la tête ainsi que la face externe des quatre membres sont colorés de roux ardent. Sur les flancs, comme sur le dos et le cou, le pelage est brun noirâtre tiqueté de jaune olive. La bande latérale blanche, légèrement lavée de jaune rougeâtre, est nettement dessinée, bien que les poils qui la bordent extérieurement ne soient pas plus foncés que ceux du dos. Toute la face inférieure du corps, depuis le menton jusqu'à l'anus, est d'un blanc pur. Sur l'exemplaire (*c*) cette teinte blanche est assez fortement nuancée de roux à la face interne des membres postérieurs.

Les cinq autres spécimens (*b, d, e, f, g*) répondent exactement à la forme *Sc. pyrrhopus anerythrus*, décrite et figurée par M. O. Thomas. Les couleurs roux rutilant ont disparu de la tête et des membres, et à peine peut-on en reconnaître quelques vestiges bien atténués dans les teintes jaune olivâtre des côtés du museau et de l'extrémité des membres. Le reste du dessus du corps est couvert de poils d'un brun cendré tiqueté de jaune olive pâle. Sur les flancs, la bande claire encore distincte est très vaguement dessinée, sans aucune bordure plus sombre. Enfin le dessous du corps et la face interne des membres sont garnis de poils gris cendré à la base et blanc au sommet, avec une légère nuance orangée sur la région ventrale.

Pour tous ces exemplaires, tant *Sc. pyrrhopus typicus* que *Sc. pyrrhopus anerythrus*, la queue plus courte que la tête et le corps, varie à peine dans ses teintes. Sur le dessus, les poils sont noirs, annelés et terminés de blanc; dessous, ils ont un large anneau basilaire roux, puis une zone noire et l'extrémité blanc jaunâtre. Plusieurs opinions ont été émises pour expliquer ces variations de pelage, mais il est certain que toute hypothèse de dichroïsme, dépendant du sexe ou de

la saison doit être écartée. L'examen de la liste précédente permet en effet de constater qu'il y a tantôt similitude, tantôt dissemblance pour les deux sexes, quelle que soit d'ailleurs la saison. Les deux exemplaires (*a*, *c*) par exemple, de sexe différent, ont même livrée (*pyrrhopus typicus*), ou peut en dire autant des individus (*e*, *f*) (*pyrrhopus anerythrus*); au contraire les spécimens (*b*, *c*) de même sexe différent de robe. Les quatre exemplaires (*b*, *c*, *d*, *e*), tous mâles mais de teintes différentes, ont été capturés dans la même saison, entre le 29 octobre et le 8 décembre 1891 et plus particulièrement les deux mâles (*c*, *d*) tués à douze jours seulement d'intervalle. Enfin, l'individu (*g*) pris en mars 1892 ne diffère en rien de l'exemplaire (*b*) de même sexe, tué plus de cinq mois auparavant. Les diverses provenances des spécimens recueillis par M. J. Dybowski, et celles d'autres exemplaires faisant partie de la collection du Muséum paraissent, au contraire, corroborer l'opinion de M. O. Thomas qui regarde les quatre sous-espèces du *Sc. pyrrhopus*, non comme des variétés individuelles, mais comme des races géographiques, ayant chacune une aire d'habitat bien délimitée. La variété *Sc. pyrrhopus erythrogenys* (Waterh.) serait localisée dans l'île de Fernando-Po; le *Sc. pyrrhopus leucostigma* (Tem.) ne se rencontrerait qu'à l'Ouest et au Nord du golfe Biafra; le *Sc. pyrrhopus typicus* (F. Cuv.) signalé d'abord sur les côtes du Congo et du Gabon, se répandrait dans toute l'Afrique centrale jusqu'au district de Monbutu, enfin le *Sciurus pyrrhopus anerythrus* (Thos.) constituerait la variété la plus orientale de l'espèce, et serait cantonnée dans la région des Lacs. Le Muséum ne possède aucun spécimen correspondant comme pelage à la race *erythrogenys*; je ne puis donc rien avancer en faveur de l'exactitude de l'habitat fixé pour cette forme, sinon qu'aucun des nombreux exemplaires suivants ne provient de Fernando-Po; preuve toute négative, mais qui a néanmoins sa valeur. En ce qui concerne la variété *leucostigma*, je ne puis que confirmer l'opinion du savant mammalogiste anglais : des quatre spécimens qui figurent dans les

galeries de Zoologie du Muséum, trois ont été capturés par M. Laurein en 1854 et 1859 sur les côtes de Guinée, entre le cap des Palmes et le Calabar; le quatrième à teintes plus claires, dû à M. Verreaux (1867), provient des rives du fleuve



Casamance dans la Gambie. De la race *pyrrhopus typicus* nous avons, outre les deux exemplaires (*a, c*) recueillis à Bangui par M. Dybowski, quatre autres individus montés, dont un très jeune en tous points semblable aux adultes, collectionnés au Gabon par Aubry-Lecomte en 1853 et 1857 et par M. Laglaize en 1879. Seul le spécimen type de F. Cu-

vier fait exception et est indiqué comme provenant de Fernando-Po. Mais devant ce fait absolument isolé, on est en droit de considérer comme très acceptable l'hypothèse émise par M. O. Thomas : à savoir que ce spécimen ne serait

		SCIUROMORPHES. (Partim.)			
GENRE	AFRIQUE NORD	AFRIQUE OUEST		AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
		Ouest du Niger.	Entre Congo et Niger.		
SCIURUS		A. <i>S. Aubinni.</i> (Gr.)	I. <i>S. lemmis-</i> <i>catus.</i> (L.) V. <i>S. minutus.</i> (Du Chail).	U. <i>S. mutabi-</i> <i>lis.</i> (Pet.)	
		P. <i>S. punctatus.</i> (Tem.) F. <i>S. poensis.</i> (A. Smit.) L. <i>S. pyrrhopus.</i> (Cuv.) E. <i>S. ebii.</i> (Tem.) S. <i>S. Stangeri.</i> (Water.)		O. <i>S. palliatus.</i> (Pet.) C. <i>S. cepapi.</i> (A. Smith.) K. <i>S. congicus.</i> (Kuhl.)	
			N. <i>S. Böhmii.</i> (Reich.)		
			R. <i>S. rufobrachius.</i> (Waterh.) D. <i>S. annulatus.</i> (Desm.)		

pas originaire de Fernando-Po, mais aurait été importé vivant dans cette île de la côte opposée.

La présence du *Sc. pyrrhopus anerythrus* à Bangui, dans la vallée de la Kémo et jusque dans le bassin supérieur du Chari, oblige à modifier les limites fixées par M. O. Thomas pour l'aire de dispersion de cette dernière variété. Si le *Sc.*

pyrrhopus typicus s'avance vers l'Est jusqu'au district de Monbuttu, il faut admettre d'autre part que la race *anerythrus* se propage vers l'Ouest jusqu'au coude de l'Oubangui, qu'elle paraît même abondamment représentée dans cette région, et que les aires d'habitat de ces deux variétés, l'une orientale, l'autre occidentale, chevauchent l'une sur l'autre et se confondent dans leurs portions extrêmes, l'Afrique centrale proprement dite leur étant commune.

Pour terminer ce qui a trait au *Sciurus pyrrhopus*, je dois signaler l'extrême similitude qui existe pour la coloration du corps, entre le *Sc. pyrrhopus anerythrus*, et un autre type de l'Afrique orientale décrit en 1880 par M. Huet (1) sous le nom de *Sciurus ochraceus*. Mais, outre que cette espèce présente des différences notables dans le mode de coloration de la queue, sa taille est plus exigüe, et la forme et les dimensions bien inférieures de son crâne en font un proche parent du *Sciurus congicus* (Kuhl.), auquel il a même été assimilé par M. Jentink (2).

TRIBU DES MYOMORPHES

FAMILLE DES MYOXIDÉS

GENRE MYOXUS

69. MYOXUS (ELIOMYS) MURINUS. (Desm.)

- Myoxus murinus*. Desmarest. Mammalogie (Suppl.), p. 342, 1822. Cap de Bonne-Espérance.
- *Coupei*. F. Cuvier. Mamm., III, p. 231 (jeune), 1822. Sénégal.
 - *Lalandianus*. Schinz. Cuv. Thierr., IV, p. 393. Cap.
 - *erythrobranchus*. A. Smith. Zool. Journ., IV, p. 438, 1829. Afrique australe.
 - *murinus*. Smuts. Enumer. Mamm. cap., p. 34, 1832. Colonie du Cap Est.
 - *cineraceus*. Rüppell. Mus. Senkenberg., Bd. III, Hft. 2, p. 136, 1842. Port-Natal.
 - *murinus*. Peters. Reis. n. Mossamb. (Säugeth.), p. 136, 1852. Rives du Zambèze.

(1) Huet, *Nouv. Arch. du Muséum*, p. 154, pl. 7, fig. 2, 1880.

(2) Jentink, *Notes fr. Leyden Museum*, vol. IV, p. 34, 1882.

Myoxus Coupei. Temminck. Esq. zool. Guinée, p. 131, 1833. Sénégalie
et Guinée.

Graphiurus murinus. Alston. Proc. Zool. Soc. London, p. 317, 1875. Afrique
Ouest.

a. ○ M. Guiral, 1885. San Benito.

b. ♂ semi-adulte. M. J. Dybowski, 28 janvier 1892. Pays des Ouaddas,
Haut Oubangui.

c. ♂ semi-adulte. M. J. Dybowski, 10 mai 1892. Poste de la Mission sur la
Kemo.

Les deux spécimens (*b*, *c*) ont le pelage d'un gris cendré légèrement lavé de roux, à peine plus pâle sur le dessous du corps sauf vers le menton et la gorge où il est d'un gris blanchâtre clair. Chez l'un (*b*), la queue présente la même coloration que le dos, et cet individu répond exactement à la figure donnée par Fréd. Cuvier sous le nom de *Lérot du Sénégal*, *Myoxus Coupei*. Chez l'exemplaire (*c*), les poils de la queue sont uniformément d'un jaune roussâtre pâle, et rappellent la coloration signalée par Peters pour les spécimens du Mozambique. Du reste, comme l'a reconnu Alston, l'intensité de la nuance rousse du pelage dans cette espèce présente de très grandes variations; certains individus sont entièrement d'un gris de souris sans aucune trace de roux, tandis que chez d'autres cette dernière teinte devient prédominante et envahit la face inférieure du corps, comme c'était le cas pour l'animal examiné par Alston. Entre ces deux extrêmes on trouve tous les intermédiaires, et ces livrées si diverses expliquent les nombreuses coupes spécifiques que j'ai signalées plus haut dans la synonymie, et que Smuts, Peters et Alston ont successivement et très justement invalidées.

Les quatre sections subgénériques Loir (*Glis*), Lérot (*Eliomys*), Graphiure (*Graphiurus*), Muscardin (*Muscardinus*), introduites dans le genre *Myoxus*, ne reposent, à vrai dire, que sur des différences assez subtiles observées dans la dentition; et à tout bien considérer, le Muscardin seul, par la structure et les proportions toutes spéciales de ses molaires, mérite réellement cette distinction.

Les différences de dentition constatées entre les autres sous-genres n'ont assurément qu'une médiocre importance, et si des zoologistes éminents, tels que Fréd. Cuvier (1), Wagner (2), Peters (3)..., sont partisans de ce morcellement sub-générique, d'autres auteurs non moins célèbres, Ogilby (4), Temminck (5)..., rejettent toute subdivision comme un démembrement arbitraire du genre *Myoxus*. Quoi qu'il en soit, aucun des auteurs qui admettent ces distinctions n'a considéré l'espèce qui nous occupe comme un *Graphiurus*. F. Cuvier créateur de ce sous-genre regarde le *Myoxus murinus* comme un Lérof (*Lérof du Sénégal*); pour Smuts le *Graphiurus capensis* (F. Cuv.) et le *Myoxus murinus* ne sont pas congénériques, et Wagner dans sa classification range le *Myoxus murinus* parmi ses espèces *incertæ sedis*. Par sa dentition et l'ensemble de ses caractères crâniens, le *Myoxus murinus* me paraît se rapprocher davantage du type Lérof (*Eliomys*) que du sous-genre *Graphiurus* dans lequel on l'a rangé récemment.

La série des molaires, quoique d'assez faible longueur, n'offre pas l'extrême réduction indiquée par F. Cuvier chez le *G. capensis*, et le célèbre naturaliste comprend le *M. Murinus* = *M. Coupei* parmi les Myoxiens « dont la grandeur des quatre machelières est dans les proportions de la grandeur du corps ». Sur deux exemplaires adultes en alcool que j'ai pu examiner, l'un de *G. capensis* que le Muséum doit à la générosité de M. le Dr Holub, l'autre de *M. murinus* rapporté du Gabon en 1854 par Aubry-Lecomte, les séries des molaires ont exactement les mêmes dimensions (4 millimètres), bien que ces animaux soient de tailles bien différentes; *G. capensis* mesurant 120 millimètres de longueur pour la tête et le corps, *M. murinus* 90. De plus, la prémo-

(1) F. Cuvier, *Des caractères propres au genre Graphiure* (*Nouv. Ann. du Muséum*, t. I, p. 441, pl. 16 et 17, 1832).

(2) J. A. Wagner, *Schreb. Säugeth.* (Suppl.), t. III, p. 263, 1843.

(3) Peters, *loc. cit.*

(4) Ogilby, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 3, 1838.

(5) Temminck, *loc. cit.*

laire tant inférieure que supérieure, réduite à un « rudiment linéaire » chez le *G. capensis*, présente chez le *M. murinus* un volume très appréciable; elle est, relativement aux vraies molaires, dans les mêmes proportions que celles signalées et figurées par Wagner (1) pour le type du sous-genre *Eliomys* (*E. melanurus*). Enfin, comme dans cette dernière espèce, les prémolaires et les molaires du *M. murinus* ont leurs couronnes concaves marquées de quelques replis peu saillants.

Les particularités crâniennes, indiquées par F. Cuvier comme caractéristiques du genre *Graphiurus*, ne se retrouvent pas davantage chez le *M. murinus*. Les os nasaux s'étendent peu en arrière; les frontaux, beaucoup plus longs que larges, ne se terminent pas en arrière par une ligne droite transversale (*G. capensis*), mais par une ligne brisée sous un angle assez aigu. Les temporaux se soudent en avant aux frontaux suivant une ligne oblique, dont la partie supérieure est plus avancée, à l'inverse de ce qui se voit chez le *G. capensis*. Par suite de cette forme différente des frontaux et des temporaux, les pariétaux, chez le *M. murinus*, sont loin de former un parallélogramme presque régulier comme chez le *G. capensis*, mais vont en se rétrécissant en avant comme deux coins, entre les lignes de suture pariéto-frontale et pariéto-temporale. Enfin, l'arcade zygomatique ne descend pas au niveau de la partie dentaire du maxillaire, comme c'est le cas chez le *G. capensis*, mais reste plus relevée que cette ligne sur toute son étendue. On peut se faire une idée très exacte de ces diverses particularités, d'après les excellentes figures que Peters (2) a données du crâne et de la dentition du *M. murinus*, et se convaincre que ce mode de structure donne, en tous points, les traits caractéristiques du sous-genre *Eliomys* (3) tels qu'ils ont été relevés par Wagner.

(1) Wagner, *Abhandl. d. Kön. bayer. Akad. d. Wissensch. München.*, Bd. III, p. 176, pl. II, fig. 1 à 4, 1843.

(2) Peters, *loc. cit.*, pl. XXXV, fig. 1.

(3) C'est d'ailleurs l'opinion émise récemment par M. le Dr Reuvsen, *Not. f. Leyd. Museum*, vol. XIII, p. 67, 1891.

Le *Myoxus* (*Eliomys*) *murinus* (Desm.) se rencontre dans toute l'Afrique occidentale et australe depuis le Sénégal jusqu'au Cap ainsi que dans le Natal et le Mozambique; les spécimens recueillis par M. J. Dybowski montrent que cette espèce s'avance assez loin dans l'Afrique centrale. M Matschie la signale également dans de nombreuses localités de l'Est africain. Dans le Sennaar et la région des Laes, le Léroït murin est remplacé par deux autres espèces, *M. Eliomys orobinus* (Wagn.) (1) et *M. Eliomys microtis* (Noack) (2), qui offrent avec lui de grandes similitudes, mais s'en distinguent toutes deux par la présence d'une raie dorsale sombre. Cette particularité n'est pas d'ailleurs le seul trait commun à ces deux Myoxiens de l'Afrique orientale, et leur distinction spécifique me paraît assez douteuse et peu fondée.

FAMILLE DES MURIDÉS

GENRE GERBILLUS

70. GERBILLUS VALIDUS. (Boc.)

Gerbillus validus. Barboza du Bocage. Mammifères d'Angola et du Congo. Journ. Sc. math. phys. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 5, p. 6, pl., fig. 1 et 1 a. (Tête osseuse.) 1890.

a. ♀ très adulte. M. J. Dybowski, 12 décembre 1891. Yabanda.

Sur le dessus de la tête et le dos, la couleur fondamentale est d'un roux jaunâtre varié de brun foncé. Cette dernière teinte diminue graduellement jusqu'à disparaître à mesure que l'on s'éloigne de la ligne médiane supérieure et les côtés de la tête et du cou, les flancs et la face externe des membres présentent une vive coloration roux jaunâtre presque pur. Le long de la lèvre supérieure, sur tout le dessous du corps et sur la face interne des membres, les poils sont

(1) Wagner, *Archiv. f. Naturg.*, p. 182, 1848.

(2) Noack, *Zoolog. Jahrbuch. Systemat.*, II, p. 248, 1887.

franchement blancs jusqu'à la racine. La queue, plus courte que la tête et le corps, médiocrement velue et sans touffe terminale bien accusée, est de la couleur du dos sur sa face supérieure et blanche en dessous. Les oreilles de faible longueur sont glabres, sauf le long de leur bord inféro-interne et supéro-externe. En arrière de leur base se trouve un espace nu, limité supérieurement par une touffe de poils d'un blanc légèrement jaunâtre. Le dessus des pattes est couvert de poils rares, courts, et complètement blancs. Les griffes d'un blanc jaunâtre marqué de brun sont bien développées et un peu plus longues et plus fortes aux pattes antérieures. « La plupart des Gerbilles sud-africaines du sous-genre *Tatera* ne présentent entre elles que des différences extrêmement légères, si bien, écrit M. O. Thomas (1), qu'il est actuellement impossible d'établir si *G. afer*. (Gr.), *G. montanus* (A. Smith), *G. leucogaster* (Pet.), *G. Boehmi* (Noack) et *G. validus* (Boc.) méritent réellement toutes d'être distinguées spécifiquement. » On ne peut nier en effet les singulières ressemblances qui existent entre ces différents types, et en ce qui concerne les couleurs du pelage, la description qui précède s'appliquerait aussi bien à l'une qu'à l'autre de ces formes spécifiques, et plus particulièrement au *G. leucogaster* et au *G. validus*. Je me suis néanmoins arrêté comme détermination à cette dernière espèce, vu les grandes dimensions du spécimen de la région de l'Oubangui. Sa taille, en effet, est encore supérieure à celle du type d'Angola sur lequel M. Barboza du Bocage a basé son espèce *G. validus* qui, ainsi que l'indique son nom, surpasse elle-même en force toutes les Gerbilles sud-africaines. Vu l'infériorité de la taille, les oreilles sont plus grandes chez le *G. leucogaster* et la queue est plus longue proportionnellement à la longueur de la tête et du corps. Enfin, un dernier caractère tiré du nombre des mamelles ne m'a laissé aucun doute sur l'identité spécifique de la Gerbille qui nous occupe. « Dans

(1) O. Thomas. *Proc. Zool. Soc. London.*, p. 349, 1892.

l'espèce *G. validus*, dit M. Barboza du Bocage, les femelles portent quatre paires de mamelles, une paire axillaire, une pectorale et deux inguinales. » Le savant portugais a constaté le fait chez deux femelles prises pendant l'allaitement et j'ai relevé le même nombre et la même disposition sur l'exemplaire recueilli par M. J. Dybowski. Au contraire, les femelles gravides de *Gerbillus leucogaster* étudiées par Peters n'avaient que trois paires de mamelles, dont deux paires inguinales et une paire pectorale située immédiatement en arrière des coudes. Ces différences me paraissent acquérir une réelle valeur par suite de la constance qu'elles présentent, et justifient la séparation spécifique du *G. validus* de l'Angola et de l'Oubangui d'avec le *G. leucogaster* de la côte de Mozambique. Dans le tableau suivant, j'ai mis en regard les diverses mesures données par M. Barboza et celles qu'il m'a été possible de prendre. Ce parallèle permettra de constater que si les dimensions de la tête et du corps et celles de la queue offrent suivant l'âge une certaine variabilité, elles conservent néanmoins entre elles les mêmes proportions relatives qui peuvent être représentées par le rapport 3/4. Pour les autres mesures, il y a concordance complète.

Mesures en millimètres.	GERBILLUS VALIDUS	
	♂ Type de l'Angola.	♀ de l'Oubangui.
Longueur de la tête et du corps.....	190	210
— de la queue.....	150	165
— de la tête.....	51	53
Plante du pied sans les ongles.....	35	35
Hauteur de l'oreille.....	20	20
Largeur du crâne entre les arcades zygomatiques....	22	23
Longueur des os nasaux.....	18	18
— — frontaux.....	15	15
— du maxillaire inférieur du condyle au sommet de la symphyse.....	26	26
— des molaires inférieures.....	7	7
— — supérieures.....	7	7

Le *G. validus* n'avait été signalé jusqu'ici que par l'explorateur d'Anchieta sur plusieurs points des possessions portugaises de l'Angola, à *Caconda* dans le bassin supérieur du Cunéné et à *Ambaca* au nord du Coanza. Sur l'itinéraire de M. J. Dybowski dans l'Afrique centrale, la localité de *Yabanda*, indiquée par le célèbre explorateur, se trouve située assez au Nord du coude de l'Oubangui, par 6°30' environ de latitude Nord, près de la ligne de partage des eaux qui sépare le bassin du Tchad de celui du Congo.

Comme on le voit, la zone de répartition du *G. validus* s'étend considérablement vers le Nord et franchit le Congo et l'Oubangui. De ce fait, cette Gerbille ne doit plus compter parmi les espèces exclusivement sud-africaines.

71. GERBILLUS EMINI. (THOS.)

Gerbillus sp. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 10, 24, 1888.

— *Emini*. O. Thomas. Ann. and Mag. Natur. Hist., 6^e série, p. 78, 1892.

a. ♀	semi-adulte.	M. J. Dybowski,	février 1892.	} Poste de la Mission sur la rivière Kemo.
b. ♂	adulte.	--	16 mai 1892.	
c. ♂	—	—	20 mai 1892.	
d. ♀	—	—	24 mai 1892.	

Le pelage des parties supérieures du corps chez cette espèce est doux et brillant, d'un jaune d'ocre pur sur les côtés de la tête et du cou, la face externe des membres et les flancs, mais passant assez brusquement au fauve abondamment tiqueté de noir brunâtre sur toute la région dorsale et le dessus de la tête, depuis l'extrémité du nez jusqu'à la racine de la queue. Autour des yeux et sur les côtés du museau existe une zone plus claire et blanchâtre; de l'angle postérieur de l'œil part une bande noire, étroite, assez indécise, qui va se perdre au-dessous de l'oreille. Derrière celle-ci on retrouve, comme chez un grand nombre de Gerbilles, une petite touffe de poils duveteux, d'un blanc pur à la base, jaunâtre au sommet. Tout le pelage du dessous du corps, de la lèvre supérieure et de la face interne des membres est d'un blanc pur, séparé suivant une ligne

bien nette des teintes jaunes des flancs. A la face postérieure des cuisses et des jambes, les poils prennent une coloration d'un noir fuligineux. Les oreilles assez longues mais de largeur médiocre sont presque entièrement nues. Sur leur face interne on n'observe que quelques poils blancs, courts et très clairsemés le long du bord inférieur; leur face externe ne présente qu'un maigre revêtement de poils brunâtres, sauf le long du bord inférieur et près du sommet de l'oreille où ils sont blancs comme sur la face interne. Les moustaches sont fines et bien fournies, les inférieures blanches, les supérieures brunes; les plus longues soies dépassent en arrière le sommet de l'oreille. La queue est plus longue que la tête et le corps: sur ses deux tiers proximaux, les poils qui la recouvrent, bruns à sa face supérieure, jaunes en dessous, restent courts et étroitement appliqués contre les écailles sous-jacentes; mais à partir du dernier tiers, ils s'allongent notablement et se relèvent en crête, surtout à la face supérieure; leur longueur s'accroît de plus en plus, et en même temps la teinte brune envahit la face inférieure à mesure que l'on se rapproche de l'extrémité terminée par un pinceau assez long, mais peu souple et peu fourni. Les pattes sont assez grêles mais longues, surtout les postérieures dont les dimensions excèdent un peu celles du type de M. O. Thomas. Les poils qui les recouvrent sont courts, rigides et d'un blanc pur. En avant, le pouce est atrophié et réduit à une phalange munie d'un ongle plat. La paume présente cinq bourrelets, les deux postérieurs très développés et contigus mais distincts, le sous-articulaire du doigt externe très réduit. Aux pattes postérieures, le pouce est faible et bien inférieur au doigt externe. Toute la sole de couleur brun sombre est dénudée depuis le calcaneum jusqu'à la base des doigts, sauf une bande étroite revêtue de poils courts et blancs qui la traverse de la base du doigt externe à celle du pouce. En arrière de cette bande velue, sur tout le dessous de la région tarsienne, la peau nue est lisse; en avant elle est visiblement grenue et renforcée de quatre tubercules, les

deux sous-articulaires des trois doigts médians forts et allongés, celui du doigt externe arrondi mais net et bien saillant, celui du pouce également arrondi, mais à contours vagues et déprimé. Ces particularités plantaires bien accusées surtout sur la jeune femelle (*a*) permettent, comme le dit avec raison M. O. Thomas, de distinguer le *G. Emin* de toutes les espèces du groupe, et constituent un critérium infailible pour la détermination. Sur le jeune spécimen (*a*) les couleurs sont plus vives et les teintes des flancs passent au roux ardent. La femelle adulte (*d*) possède quatre paires de mamelles dont deux paires pectorales assez distantes l'une sus-axillaire l'autre sous-axillaire, une paire abdominale et une paire inguinale.

La tête osseuse, assez renflée dans sa portion cérébrale, présente en avant une étroitesse et une élongation extrêmes surtout dans la région nasale. Le liséré sus-orbitaire est bien accusé, et se termine brusquement au point de convergence des sutures fronto-pariélo-temporales. Les trous incisifs sont normalement développés; quant aux trous palatins, ils s'étendent en avant jusqu'au niveau du bord antérieur des premières molaires et ne sont séparés des trous incisifs que par un étroit pont osseux, creusé d'une rainure profonde et ne mesurant pas plus de 1 1/2 millimètre dans le sens antéro-postérieur. Par suite de l'extrême acuité du museau, les incisives supérieures sont très étroites; leur face antérieure offre une si forte convexité dans le sens transversal que le sillon qui marque le milieu de chacune d'elles est plus visible latéralement que de front. Les molaires tant inférieures que supérieures sont petites et étroites. Des trois lamelles transversales qui forment les premières molaires, la postérieure reste indépendante, les deux autres sont confluentes et leur couronne présente l'aspect d'un trèfle. La mâchoire inférieure est faible et l'apophyse coronéide très peu développée. Les mesures réunies dans le tableau suivant donneront une idée plus précise des dimensions de la Gerbille d'Emin-Pacha.

Mesures en millimètres.	GERBILLUS EMINI	
	Type de O. Thomas.	♀ (d.)
Longueur de la tête et du corps.....	140	140
— de la queue.....	155	160
— du pied avec les griffes.....	29	32
Hauteur de l'oreille.....		18
Longueur du crâne en ligne droite, de l'extrémité des os nasaux à la suture interpariéto-occipitale.....		36
Longueur des os nasaux.....		15
Largeur minimum des os nasaux.....		3,5
Longueur des os frontaux.....		13
Largeur minimum des os frontaux.....		6
Longueur des pariétaux.....		6,5
— de l'interpariétal.....		4
— des trous incisifs.....		6,5
— des trous palatins.....		4
— du pont osseux qui sépare ces trous.....		1,6
Longueur de la série des molaires supérieures.....		3,5
Diastema.....		10
Longueur de la série des molaires inférieures.....		3,5
Diastema.....		3,5
Longueur de la mandibule, du sommet du condyle à l'extrémité de la symphyse.....		18

La découverte de cette charmante espèce est due à Emin-Pacha. D'abord simplement signalé sans détermination spécifique en 1888, le type ne fut dénommé et décrit qu'en 1892 par M. O. Thomas qui le dédia à l'illustre explorateur. Les deux premiers spécimens provenaient du district du Ouadelai, mais les quatre exemplaires recueillis par J. Dybowski sur les bords de la Kemo prouvent que le *G. Emini* franchit la ligne de partage des eaux des deux bassins Nil-Congo et se disperse assez loin vers l'Ouest à travers le Niam-Niam en descendant le cours de l'Oubangui et de ses affluents. Vers l'Est, le *G. Emini* paraît représenté par une espèce qui s'en rapproche beaucoup comme couleur et comme dimensions, le *G. macropus* (Heugl.), mais s'en distingue par ses oreilles fortement velues sur leur face externe et par ses membres postérieurs (*pattes et jambes*), beaucoup plus longs. D'autres espèces du même auteur, *G. stigno-*

nyx (1), *G. dongolanus* (2), présentent également de grandes ressemblances de pelage avec le *G. Eminii*, mais leur taille est très exiguë et leur queue très longue comparée aux dimensions de la tête et du corps. Parmi les espèces sud-africaines, le *G. tenuis* (A. Smith) (3) se rapproche aussi du *G. Eminii*, mais ses dimensions sont plus faibles, sa coloration est plus claire, et la queue ne présente qu'un très court pinceau terminal. Chez aucune de ces espèces, du reste, on n'a signalé la bande velue qui, chez le *G. Eminii*, divise la surface plantaire en deux parties, l'une sous-tarsienne, l'autre sous-métatarsienne. Je ne crois pas qu'elle existe, ni chez le *G. tenuis*, ni chez le *G. macropus*; mais il ne serait peut-être pas sans intérêt de vérifier le fait chez les deux petites espèces des bords du Nil, *G. stigmonyx* et *G. dongolanus*, et de constater si les disproportions que l'on observe entre la longueur du corps et celle de la queue ne doivent pas être attribuées au jeune âge des individus types.

GENRE DASYMYS

72. DASYMYS NILOTICUS. (E. Geoffr.)

- Lemmus niloticus*. E. Geoffroy. Catalog. Mammif. du Muséum, p. 186, 1803.
Echymys niloticus. Audouin. Descr. de l'Égypte (Hist. nat., t. II, p. 734, pl. V, fig. II, 1809).
Arvicola niloticus. Desmarests. Mammalogie, 437^e espèce, p. 281, 1823.
Mus niloticus. I. Geoffroy. Mag. de Zool., 2^e série, 2^e année, pp. 5, 20, 43, 55, pl. 29, fig. 7-9, 1840.
Mus abyssinicus. Rüppell. Museum Senckenberg, Bd. II, Hft. 3, p. 404, pl. VII, fig. 4, 1842.
Mus discolor. Wagner. Arch. de Wiegmann, p. 9, 1842.
 ? *Mus rufinus*. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 163, 1853.
Pelomys Reichardi. Noack. Zool. Jahrbuch., Bd. II, p. 235, pl. IX, fig. 4-7, 1887.
Isomys abyssinicus. O. Thomas. P. Z. S. London, p. 12, 1888; p. 448, 1890.
Dasymys Reichardi. Tycho-Tullberg. Muriden aus Kamerun, p. 36 et 38, 1893.
Mus abyssinicus. Matschie. Säugeth. deutsch Ost Afrik., p. 51, 1895.

(1-2) Heuglin, *Reise in Nordost Afrika*, 2^e partie, p. 78 et 79, 1877.

(3) A. Smith, *Illustr. Zool. South Africa Mammalia*, pl. 36, 1849.

a. ♂	semi-adulte.	M. J. Dybowski.	Bangui.
b. ♀	adulte.	—	—
c. ♂	—	—	—
d. ♂	—	—	Pays des Ouaddas, Haut-Oubangui, 8 février 1892.
e. ♀	—	—	Pays des Ouaddas, Haut-Oubangui, 8 février 1892.
f. ♀	semi-adulte.	—	Poste de la Mission sur la Kemo, 2 mai 1892.

Sur les parties supérieures du corps, le pelage présente une teinte brun noirâtre, abondamment tiquetée de jaune plus ou moins roussâtre suivant les individus. Des deux sortes de poils qui couvrent ces parties, les uns, formant le sous-poil, sont minces et duveteux, les autres sélifformes sont plus longs, plus épais, fusiformes, aplatis et légèrement cannelés, brillants et rigides, mais très élastiques. Ces deux sortes de poils sont grisâtres dans leur moitié radicale, et, sur le reste de leur étendue, présentent une teinte brun foncé le plus souvent barrée à une petite distance de l'extrémité d'un large anneau jaune rougeâtre qui manque parfois. Sur les côtés du nez et des joues et le long de la partie inférieure des flanes, la teinte jaune rougeâtre s'accroît sensiblement; mais elle prend une prédominance plus marquée et passe au roux franc sur la partie postérieure du corps, vers la racine de la queue et sur le derrière des cuisses. La face externe et supérieure des membres est jaune d'ocre finement tiquetée de brun. La queue, égale en moyenne aux $\frac{2}{3}$ de la longueur de la tête et du corps, est brun sombre au-dessus, jaune grisâtre inférieurement; les nombreux poils courts et raides qui la garnissent participent de la double coloration des écailles qu'ils masquent presque complètement; c'est-à-dire qu'ils sont brun noirâtre à la face supérieure, et gris plus ou moins roussâtre à la face inférieure de la queue. Les oreilles sont arrondies, assez longues et très larges, couvertes de poils courts les uns bruns, les autres roux, très abondants à la face interne, clairsemés à la face externe. Sur les parties inférieures du corps et la face interne des membres, le

pelage est clairsemé et laisse voir la peau ; les poils y sont gris ardoisé à la base, très légèrement teintés de jaune ochracé dans leur portion moyenne, et blanc à leur extrémité. Les pattes antérieures sont faibles ; le pouce est presque complètement atrophié et réduit à l'état d'un moignon muni d'un ongle plat ; le doigt externe est court, mais terminé par une véritable griffe aiguë et recourbée dont l'extrémité dépasse un peu la base du quatrième doigt ; celui-ci est un peu plus long que l'index et presque égal au médius. Les griffes sont assez longues, mais minces et très comprimées, jaune clair à la base et à l'extrémité, teintées de brun dans leur portion moyenne. Aux pattes postérieures, le pouce et le doigt externe insérés à la même hauteur sont bien développés et presque égaux, le pouce étant à peine plus faible. Le quatrième dépasse légèrement le second et égale presque le médius. Les griffes sont plus fortes qu'aux pattes antérieures, mais présentent la même coloration. Autant que j'ai pu m'en convaincre sur des exemplaires desséchés, la plante des pattes postérieures, de couleur brune, ne porte que cinq bourrelets disposés comme chez le *Golunda fallax* (Pet.) ; une paire antérieure bien développée à la base du doigt médian, une seconde paire plus réduite renforce la base du pouce et du doigt externe, puis un cinquième plus fort, oblong, placé le long du bord interne du métatarse. Si le sixième bourrelet existait, il serait de dimensions très exiguës et aurait disparu par suite du retrait des tissus, car je n'ai pu en relever aucune trace sur les six exemplaires.

Les femelles sont pourvues de huit mamelles ayant la même disposition que celle que M. Barboza du Bocage (1) a notée chez le *Mus (Isomys) dorsalis* (Smith), c'est-à-dire deux paires pectorales, dont l'une sus-axillaire et l'autre sous-axillaire, une paire abdominale, et une inguinale. Chez les spécimens rapportés de l'Oubangui par M. J. Dybowski,

(1) Barboza du Bocage, *Mammifères d'Angola et du Congo (Jorn. Sc. math. phys. e natur. Lisboa, 2^e série, n^o 3, p. 16, 1890).*

le crâne et la dentition présentent rigoureusement la conformation relevée par M. Noack sur les exemplaires types du *Pelomys Reichardi* des rives du Tanganika, et sur ce point je renverrai à la description détaillée qu'en a donnée cet auteur.

Il est une question qui maintenant se pose, c'est celle de la détermination exacte du nom générique que l'on doit donner à l'espèce décrite par M. Noack. M. Tycho-Tullberg n'a fait qu'effleurer ce sujet ; mais ce savant zoologiste me paraît être tout à fait dans le vrai en proposant de retirer le *Pelomys Reichardi* du genre où l'avait placé M. Noack et d'en faire un *Dasymys*.

Par la conformation des pattes postérieures le *Pelomys Reichardi* se rattache aux genres *Isomys* et *Golunda* ; mais d'autre part, il s'en éloigne par la structure de ses pattes antérieures dont le doigt externe est normalement développé et muni d'une véritable griffe. Cette dernière conclusion que l'on peut tirer des caractères extérieurs fournis par les membres, se trouve confirmée par l'examen de la dentition. Chez le *Pelomys Reichardi* les incisives sont lisses ; cette particularité suffit à elle seule pour exclure cette espèce du genre *Pelomys* = *Golunda* où les incisives sont creusées d'un profond sillon sur leur face antérieure. D'autre part, ainsi que le fait remarquer M. Noack, « les molaires du *Pelomys Reichardi* sont formées de plis transversaux d'émail comme dans le genre *Meriones* » ; cette disposition ne rappelle en rien la forme multituberculée des molaires des *Golunda* et des *Isomys*. Tous ces caractères concordent au contraire rigoureusement avec ceux que Peters (1) assigne aux *Dasymys*. Dans ce genre, les incisives sont lisses, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les figures des molaires du *Pelomys Reichardi*, pour se convaincre qu'elles sont la copie exacte, jusque dans ses détails, de la dentition du *Dasymys Gueinzii* type du genre, mais dans un état un peu moins avancé d'usure.

(1) Peters, *Monatsb. Akad. Wissensch. Berlin*, p. 42, pl. 1 et 2, 1875.

Avec les progrès de l'âge, la couronne du tubercule antéro-interne de la deuxième molaire supérieure, nettement détachée chez le *Pelomys Reichardi*, deviendrait confluyente avec celle de la lame transversale antérieure et principale, et lui donnerait cette forme bilobée intérieurement dont parle Peters pour le *Dasymys Gueinzii*; il en serait de même pour la troisième molaire supérieure. De plus, le mode de conformation des pattes, tant antérieures que postérieures, la présence des soies rigides à la base des griffes, la largeur des oreilles fortement velues intérieurement constituent autant de caractères communs qui permettent de réunir génériquement ces deux formes. Par la teinte brun sombre du pelage, par la disproportion moins accusée entre la longueur de la tête et du corps et celle de la queue presque glabre, le *Dasymys Gueinzii* est facile à distinguer spécifiquement du *Dasymys Reichardi*. De plus, Peters signale six bourrelets à la plante des pattes postérieures chez son espèce, et nous avons vu qu'il n'y en avait probablement que cinq chez le *Dasymys Reichardi*. Des caractères de même nature séparent également cette espèce du *Dasymys longicaudatus* signalé par M. Tycho-Tullberg dans le Cameron. Comme dernière affinité du *Dasymys Reichardi*, il me reste à signaler l'extrême analogie de forme, de pelage et de proportions qui existe entre cette espèce et le *Mus niloticus* (E. Geoff.). La ressemblance est telle, qu'il y a lieu de considérer ces formes comme spécifiquement identiques. Je n'ai pas à insister sur les différents noms génériques sous lesquels on a successivement désigné le *Mus niloticus*, signalé par E. Geoffroy Saint-Hilaire comme *Lemmus*, puis par Audouin comme *Echimys*, enfin par Desmarests comme *Arvicola*. Dans son savant mémoire sur les Rats épineux, Is. Geoffroy Saint-Hilaire fit le procès de toutes ces appellations erronées, et démontra péremptoirement que le *Lemmus niloticus* appartenait au genre *Mus*. Les détails circonstanciés que ce célèbre naturaliste donna sur le pelage et la dentition du *Mus niloticus* suppléèrent amplement à ce

que les descriptions d'E. Geoffroy et d'Audouin pouvaient présenter de trop bref et d'incertain. Cette espèce se trouvait dès lors parfaitement établie quand Rüppell, par une méprise aussi inexplicable que malheureuse (1), prétendit : 1° que l'animal visé par Audouin dans sa description n'était autre que le Rat épineux du Caire, *Mus (Acomys) kahirinus* (E. Geoffroy) (2), dont il aurait arbitrairement augmenté les dimensions, pour mettre son texte d'accord avec la figure 2 de la Planche V qui accompagne son travail; 2° que cette figure représentait au contraire une espèce décrite ultérieurement par Lichenstein (3) sous le nom de *Hypudicus variegatus*. C'était là une accusation toute gratuite, que Rüppell n'eût certes pas lancée aussi inconsidérément s'il avait eu connaissance du travail d'Is. Geoffroy Saint-Hilaire, et qui se trouvait d'ailleurs réfutée d'avance par Audouin lui-même. On lit en effet dans la deuxième édition du travail sur l'Égypte la note suivante : « Desmarests en décrivant le rat du Caire (*Mus kahirinus*) renvoie, par inadvertance, à la figure de l'espèce que nous décrivons (4) » : ce qui prouve jusqu'à l'évidence, que la confusion dont parle Rüppell n'existait nullement dans l'esprit d'Audouin. Les auteurs paraissent n'avoir tenu aucun compte de ces rectifications antérieures au travail de Rüppell; l'erreur de ce dernier s'accrédita, et la dénomination spécifique *niloticus* tomba en désuétude, pour ne plus être citée que comme synonyme (5) du *M. variegatus* (Licht.). Il convient, je crois,

(1) Rüppell, *Museum Senckenbergianum*, Bd. III, Hft. 2, p. 102 et 103, 1812. Jamais Audouin n'a désigné l'espèce qui nous occupe sous le nom d'*Echimis du Caire* comme le prétendait Rüppell. La figure porte *Echimis d'Égypte* et le titre de la description est *Echimis du Nil*.

(2) E. Geoffroy Saint-Hilaire, *Cat. Mammif. du Muséum*, p. 195, 1803.

(3) Lichtenstein, *Doublett. Verzeichn. d. Berliner Museum*, p. 2, n° 26, 1823.

(4) Audouin, *Description de l'Égypte*, 2^e édition in-8°, 1828, t. XXIII, *Hist. nat. zool.*, t. III, p. 189. Note.

(5) C'est ainsi que M. le Dr Trouessart (*Cat. des Mamm.*, fasc. III, Rougeurs, p. 67, 1881, s'est trouvé amené à n'admettre le *M. niloticus* que comme variété locale ou individuelle du *M. variegatus*, ainsi que l'indique la lettre (a) désignant une espèce nominale; à signaler à tort le *M. variega-*

de rendre au *M. niloticus* son autonomie. A supposer que cette espèce soit identique au *M. variegatus* (Licht.), la priorité n'en reviendrait pas moins à la dénomination *niloticus* de création bien antérieure et que rien n'autorise à rejeter (1).

Mais tel n'est pas le cas; le *Mus variegatus*, par la présence « d'une raie médiane dorsale noire » (2) se distingue nettement du *Mus niloticus*, chez lequel aucun auteur n'a jamais signalé cette particularité. Je me suis d'ailleurs assuré de ce fait sur le spécimen type de E. Geoffroy. Le *Mus variegatus* (Licht.) se rapprocherait donc du *Mus Isomys dorsalis* (A. Smith) auquel il faudrait peut-être l'identifier; au contraire, par certains traits d'organisation tels que la

tus comme décrit par E. Geoffroy, dans la *Description de l'Égypte*: enfin, à renvoyer aux mêmes sources (*Descr. Égypte*, pl. V, fig. 2), pour deux Rongeurs: *M. variegatus* (p. 67), et *Acomys cahirinus* (p. 76), qui diffèrent même génériquement.

(1) On pourrait encore objecter qu'il est difficile de se faire une idée précise du *Mus niloticus*, dont la queue est décrite tantôt comme étant presque glabre, tantôt comme fortement velue, ainsi qu'on peut en juger par les citations suivantes:

« Poils de la queue très courts et raides. » E. Geoffroy, *Cat. Mamm.*, p. 186.

« Queue assez peu pourvue de poils et presque écaillée comme celle d'un Rat. » Desmarests, *Mammalogie*, p. 281.

« Queue recouverte de poils rares, fort courts. » Audouin, *Description Égypte*.

« Queue couverte de poils assez nombreux pour cacher presque entièrement les écailles. » I. Geoffroy, *Mag. zoology.*, 2^e série, p. 43, 1840.

On s'expliquera ces divergences si l'on veut bien se placer aux différents points de vue sous lesquels ces divers auteurs ont envisagé cette espèce. Leur façon de s'exprimer est en effet toute relative. Pour E. Geoffroy et Desmarests, le *M. niloticus* était un Campagnol, et, comme tel, il pouvait être considéré comme ayant la queue assez glabre. Il faut interpréter de même les termes employés par Audouin. Pour cet auteur, le *M. niloticus* était un *Echinomys* dont quelques espèces, rangées depuis dans le genre *Loncheres*, ont la queue si bien velue, qu'elles étaient autrefois considérées comme des Loirs épineux. Au contraire, avec I. Geoffroy, l'espèce *niloticus* passe au genre *Mus*, et de glabre, la queue devient par comparaison fortement pileuse.

(2) Lichtenstein. La diagnose du *M. variegatus* donnée par cet auteur est la suivante: « *Hypudaus corpore griseo, punctis nigris albisque adperso, linea dorsali media nigra, cauda supra nigra, subtus cinerea, pilis rigidis vestita* ». *Doublett. Verzeichniß der Berliner Zool. Museum*, p. 2, n^o 26, 1823.

conformation des pattes et la structure des molaires, le *Mus niloticus* vient se ranger dans le genre *Dasymys*. « Il faut remarquer, écrivait Is. Geoffroy, que la queue du *Mus niloticus* couverte de poils assez nombreux pour cacher presque entièrement les écailles, ses ongles épais, l'état tout à fait rudimentaire des tubercules qui représentent les pouces aux pattes de devant et quelques détails de la forme des molaires, tendent à écarter ce Rongeur des espèces de notre pays que l'on regarde généralement comme les types du genre *Mus* (1). » Ces détails de la structure des molaires qu'Is. Geoffroy ne fait que signaler, ont été figurés sur une des planches jointes à son mémoire. Ces figures montrent que les molaires du *M. niloticus* présentent la conformation typique des *Dasymys*. Les pattes postérieures montrent un égal développement pour le pouce et le doigt externe comme chez les *Isonmys*, mais le doigt externe des pattes antérieures est normalement développé et muni d'une griffe.

Si le *Mus variegatus* (Licht.) diffère du *M. niloticus* (E. Geoff.), il n'en est pas de même du *M. abyssinicus* (Rüpp.), et ces deux dernières espèces doivent être considérées comme identiques. Il suffit de comparer les descriptions qui ont été données du *M. niloticus* par les divers auteurs précités (E. Geoffroy, Audouin, Desmarests, I. Geoffroy), à celle que Rüppell nous a laissée du *M. abyssinicus* et aux détails plus précis que les zoologistes contemporains nous fournissent sur le pelage et les dimensions de cette espèce, pour ne conserver aucun doute à cet égard.

Enfin, les quelques caractères indiqués par Temminck dans la courte diagnose de son Rat roussard, *M. rufinus* de la Guinée supérieure, paraissent, malgré le jeune âge des

(1) Wagner (*Arch. de Wiegmann*, p. 9, 1842) paraît n'avoir pas eu connaissance du travail d'Is. Geoffroy Saint-Bilaire, quand il décrit le *Mus discolor*, car tous les arguments qu'il invoque pour différencier son espèce du *M. niloticus* se trouvent réfutés l'un après l'autre par le célèbre zoologiste français. Ces deux espèces doivent donc être considérées comme synonymes.

spécimens types, suffisamment concordants avec ceux du *M. niloticus* de l'Est africain pour entraîner la synonymie de ces deux types.

Mesures en millimètres.	DASYMYS NILOTICUS (E. Geoff.)						
	Type de E. Geoffroy.	M. ABYSSINICUS		D. REICHAUDI Type de M. Noack.	SPÉCIMENS COLLECTION DYBOWSKI.		
		Type de Rüppell.	D'après M. Matschie.		e ♂	e ♀	b ♀
Longueur de la tête et du corps.....	180	155	185	152	180	172	170
— de la queue.....	120	86	110	95	130	126	120

L'aire de dispersion de l'espèce *Dasymys niloticus* ainsi comprise s'étendrait, du Nord au Sud depuis le Nil moyen jusqu'à la rive occidentale du lac Tanganika en passant par l'Abyssinie et l'Est africain, et de l'Est à l'Ouest jusqu'aux côtes de la Guinée supérieure à travers le Niam-Niam et le Soudan central.

Aucun de nos explorateurs n'a rencontré le *D. niloticus* ni sur la rive droite du Congo inférieur, depuis son embouchure jusqu'à son confluent avec l'Oubangui, ni dans le bassin de l'Ogôoué ; tous les spécimens de la collection de M. Dybowski ont été capturés plus au Nord, dans le Haut-Oubangui et la vallée de la Kemo.

GENRE DENDROMYS

73. DENDROMYS PECILEI (A. M.-Edw.) (nov. sp.)

Dendromys Pecilei. A. Milne-Edwards. Rev. scient., 3^e série, t. XII, p. 16, juillet 1886.

a. ♂ adulte. M. de Brazza. Congo français, 1884.

b. ♂ — — — — —

Ces deux spécimens, types de l'espèce, présentent nettement tous les caractères propres au genre *Dendromys* (Smith).

La tête osseuse mesure 21 millimètres de longueur totale ; toute sa partie postérieure encéphalique est large, renflée et globuleuse ; au contraire, sa portion antérieure nasale est étroite et allongée. Il n'existe aucune trace de liséré apophysaire le long du bord supérieur de l'orbite. Les trous sous-orbitaires ne présentent qu'un rétrécissement à peine sensible dans leur portion inférieure, et, vus de face, ils ont une forme ovalaire à grand axe vertical. L'arcade zygomatique est légèrement déprimée de dehors en dedans dans sa portion médiane. Les bulles auditives sont assez faibles et l'orifice du méat est dirigé en arrière. Les trous incisifs longs et larges atteignent en arrière le niveau du milieu des premières molaires. Les incisives supérieures fortement arquées sont creusées d'un profond sillon qui marque le tiers externe de leur face antérieure teintée de jaune d'ocre. Les deux séries des molaires supérieures sont manifestement convergentes en arrière ; elles mesurent chacune 4 millimètres de longueur, dont 2 1/2, c'est-à-dire plus de la moitié, pour la première molaire seule. La couronne de celle-ci ne présente que sept tubercules dont les six principaux, disposés par paires, affectent une disposition longitudinale bisériée ; le septième peu développé renforce intérieurement les tubercules principaux de la deuxième paire. La seconde molaire supérieure n'a que deux paires de tubercules principaux et un tubercule secondaire antéro-interne très faible. La troisième molaire très exiguë ne possède que deux tubercules dont l'externe à peine dessiné.

À la mâchoire inférieure l'apophyse coronoïde est faible, mais l'angle de la mandibule arrondi et robuste est fortement projeté en bas et en arrière, et ne rappelle nullement la figure que donne A. Smith de la mâchoire du *Dendromys typicus* (1).

(1) A. Smith, *Illustr. South Afrika*, pl. XXI, fig. 2*b* et 2*c*. Il est à supposer que sur la mandibule que représentent ces figures, l'angle postérieur était brisé.

Les incisives lisses sont longues, grêles et teintées de jaune paille sur leur face antérieure. Les molaires présentent les mêmes proportions relatives qu'à la mâchoire supérieure et convergent également en arrière. La première compte six tubercules, la seconde quatre et la troisième deux, disposés par paires. A l'inverse de ce que l'on remarque à la mâchoire supérieure, ce sont les tubercules de la série externe qui sont les plus développés.

Le pelage du *D. Pecilei* est excessivement doux et moelleux. Sur la tête, le dessus du corps et la face externe des membres jusqu'aux talons et aux poignets, les poils sont d'un gris ardoisé bleuâtre sur les deux tiers de leur longueur à partir de la base, puis d'un brun jaunâtre pâle jusqu'à l'extrémité, ce qui donne à la robe un ton général jaunâtre cendré. Sur la ligne médiane du dos, la teinte brun jaunâtre de l'extrémité des poils s'assombrit, passe au brun noirâtre et dessine assez vaguement une bande longitudinale qui naît vers les épaules, s'élargit sur le milieu du dos et la région lombaire, puis s'atténue et vient se perdre près de la racine de la queue. Au milieu de ce pelage on trouve aussi, en petit nombre et clairsemés, d'autres poils plus longs, plus forts et plus élastiques, dont la pointe d'un brun sombre émerge au-dessus des premiers. Sur le dessous du corps et la face interne des membres, le pelage est gris d'ardoise à la base et blanc au sommet. Sur le dessus des pieds et des mains, les poils deviennent rares, courts et blancs sur toute leur longueur. La tête est longue, le museau très proéminent. Les moustaches sont longues et fines, d'un brun sombre à la base, passant graduellement au blanc jaunâtre vers l'extrémité. Les oreilles, arrondies au sommet, sont bien développées en hauteur comme en largeur, mais n'atteignent pas les dimensions de celles du *D. melanotis*. Elles sont couvertes, sur la moitié distale de leurs deux faces, d'un revêtement de poils d'un brun sombre, courts et serrés. La conque auditive présente une disposition singulière qui paraît d'ailleurs commune à toutes les espèces de ce petit

genre et que Smuts (1) a signalée chez le *Dendromys mesomelas* (Brants). Un large repli charnu, semi-lunaire et tout à fait glabre, naît du milieu de la base de la face interne de la conque, et vient se terminer à l'angle inférieur du pavillon. Ce lobe peut s'appliquer comme un opercule sur l'orifice du conduit auditif et le fermer hermétiquement. Un autre repli homologue, mais beaucoup moins développé et membraneux, naît du même point que le précédent, mais se dirige en sens opposé formant une frange étroite qui vient aboutir à l'angle supérieur du pavillon.

La queue, à peine plus longue que la tête et le corps, est couverte d'écailles très petites, disposées en anneaux serrés, étroits et très réguliers, des interstices desquels émanent des poils peu nombreux, fins, à peine plus longs que les écailles et d'un blanc grisâtre.

Les extrémités des membres offrent une structure tout à fait bien adaptée aux habitudes arboricoles de ces petits Rongeurs. Aux pattes antérieures, on ne voit du pouce que l'ongle plat qui le termine. Le doigt externe est également très court, mais plus dégagé cependant que le pouce et muni comme lui d'un ongle plat. Les trois doigts médians présentent les proportions relatives ordinaires, l'index est le plus court, le médius le plus long; les griffes d'un blanc sale qui les terminent, sont assez longues, fortes et très recourbées. La paume présente trois bourrelets sous-articulaires des quatre doigts externes, de grosseur médiocre, mais le poignet est renforcé de deux tubercules contigus, fortement développés surtout l'interne, et dont les masses coalescentes forment une saillie considérable et comme une sorte de talon, qui me paraît devoir servir de point d'appui et de résistance pour les griffes dans le mouvement ascensionnel le long des écorces. Aux pattes postérieures, les trois doigts médians seuls sont pourvus de griffes fortes et acérées; le

(1) Auriculæ oblongæ, nudiusculæ, et intus, juxta cranium duabus valvulis transversis membraneis, quarum inferior meatui auditorio externo superjacet. (J. Smuts, *Enumeratio Mammalium capensium*, p. 40, 1832.)

premier et le cinquième doigt ne portent que des ongles plats : il y a donc sous ce rapport similitude complète avec les membres antérieurs. Le pouce est court et faible, quoique plus dégagé qu'aux pattes de devant ; les trois doigts médians sont, au contraire, longs et forts, le médius ne dépassant que de très peu le second et le quatrième. Quant au cinquième doigt, il est presque aussi développé que les précédents ; mais au lieu de suivre la même direction qu'eux et de venir se ranger le long de la face externe du quatrième doigt, il s'en écarte et ses dernières phalanges viennent se replier en dedans vers la face plantaire : comme le dit M. Barboza du Bocage (1), « il est opposable aux autres doigts, » et nul doute que ce mode d'articulation tout spécial ne lui permette, en effet, de jouer le rôle de *pouce externe*, si l'on veut bien me permettre d'accoler l'un à l'autre ces deux mots contradictoires et s'excluant mutuellement. La région tarsienne présente une élongation notable ; la plante est renforcée de six bourrelets arrondis, dont les deux postérieurs sous-tarsiens sont notablement moins développés que les quatre sous-articulaires des orteils.

Parmi les espèces connues du genre, c'est du *D. melanotis* (A. Smith) que le *D. Pecilei* se rapproche le plus sous le rapport de la coloration du pelage, et l'on ne peut guère signaler comme différence que l'absence de tache noire en avant de l'œil chez le *D. Pecilei*. Les dimensions de la tête et du corps sont à peu près égales chez ces deux espèces, mais, par contre, comme on peut le voir par les mesures comparatives réunies dans le tableau suivant, la longueur de la queue est bien inférieure chez le *D. melanotis*. Enfin, comme dernier caractère distinctif, je rappellerai que les oreilles présentent une brièveté relative chez le *D. Pecilei*. Sur l'exemplaire type (*b*) conservé dans l'alcool, la longueur de l'oreille est de 14 millimètres tandis que, sur un exemplaire desséché de *D. melanotis* de la collection du Muséum, cette même mesure est de 13 millimètres. Une autre espèce

(1) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. e natur. Lisboa*, 2^e série, n^o 5, p. 8, 1890.

abyssinienne, le *D. pallidus*, paraît également voisine du *D. Pecilei*, autant du moins qu'on en peut juger par la courte description d'Heuglin (1); mais il y a entre ces deux types un écart inverse et plus accentué qu'entre le *D. melanotis* et le *D. Pecilei* dans les proportions relatives de la queue qui est beaucoup plus longue que le corps chez le *D. pallidus*.

Mesures en millimètres.	D. PECILEI	D. MELANOTIS	D. PALLIDUS
Longueur de la tête et du corps.....	72	77	62
— de la queue.....	73	60,3	81 (incomplète)
— du pied (du calcanéum à l'extrémité de la griffe du médus.....	18		

Le genre *Dendromys* ne compte que peu d'espèces, dont quelques-unes assez douteuses, et n'est encore représenté dans les collections que par de rares spécimens; il serait donc prématuré de fixer dès à présent l'importance qu'il faut attribuer à ces différences de proportions. Ainsi, Smuts (2) rapporte au même type *D. mesomelas* (Bts.) deux spécimens dont l'un a la queue plus longue, l'autre plus courte que la tête et le corps. On est tout aussi indécis en ce qui concerne les dissemblances dans le pelage, et c'est encore un problème non résolu (3) que celui de l'identité ou de la distinction spécifique du *D. pumilio* (Wagn.) et du *D. mesomelas* (Brants.), cette dernière espèce caractérisée par la présence d'une bande noire dorsale, l'autre n'en présentant aucune trace. Les explorations ultérieures pourront seules fournir les documents nécessaires pour établir s'il faut réellement distinguer le *D. Pecilei* du *D. melanotis* et du *D. pallidus*, ou fusionner ces espèces en une seule dont l'aire de répartition

(1) Heuglin, *Reise Nordost Afrika*, 2^e partie, p. 74, 1877.

(2) Smuts, *Enumeratio Mamm. capens.*, p. 40, 1832.

(3) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 503, 1893.

serait dès lors considérable et s'étendrait sur toute l'Afrique centrale et australe, depuis le Congo et l'Abyssinie jusqu'au Cap.

Les mœurs des *Dendromys* sont, au contraire, bien connues. Leurs habitudes arboricoles, signalées par A. Smith, ont été attestées depuis par beaucoup d'explorateurs, et Heuglin (1) affirme avoir trouvé de ces Rongeurs dans des nids de Tisserins. La conformation des pattes, sur laquelle j'ai insisté plus haut, ne fait que confirmer l'exactitude de ces observations.

D'autre part, d'Anchieta (2) rapporte que ces petits Rats vivent dans des terriers à plusieurs entrées où, suivant Smith, ils cherchent un refuge lorsqu'ils sont menacés. Cette autre particularité de mœurs ne fournit-elle pas une explication très plausible de la singulière structure operculée de l'oreille, sur laquelle j'ai également attiré l'attention ? Le régime des *Dendromys* n'est pas exclusivement végétal, et, au besoin, ils ne dédaignent pas les araignées, les insectes et les tout jeunes serpents, même venimeux (3).

GENRE STEATOMYS

74. STEATOMYS OPIMUS. (NOV. SP.)

Steatomys opimus. De Pousargues. Bull. Soc. Zool. de France, p. 131, t. XIX, 1894.

a. ♂ adulte. M. J. Dybowski, 13 décembre 1891. Balao, pays des Dakoas.

b. ♀ vieille. — — — —

Le genre *Steatomys*, créé par Peters en 1846, ne compte encore que trois espèces peu nettement différenciées les unes des autres : la première *St. pratensis* (4) = *edulis* (5) (Pet.),

(1) Heuglin, *loc. cit.*

(2) Barboza du Bocage, *loc. cit.*

(3) Fix, *Anecdote of a Mouse (D. melanotis) and a Ringhals Snake (Sapedon hemachates)*. (*Proc. Zool. Soc. London*, p. 344, 1887.)

(4) W. Peters, *Bericht der könig. preuss. Akad. der Wiss. Berlin*, p. 238, 1846.

(5) W. Peters, *Reise nach Mossambique. Zool. Saugethiere*, p. 163, 1852.

type du genre, provenant du Mozambique ; la seconde *St. Krebsi* (1) (Pet.), de l'intérieur de la Cafrerie, qui, suivant O. Thomas, ne différerait pas spécifiquement de la première (2) ; la troisième *St. Bocagei* (Thos.), de l'Angola, considérée d'abord par M. Barboza du Bocage (3) comme une simple variété géographique du *St. pratensis*, dont M. O. Thomas (4) l'a ensuite distinguée à cause de ses dimensions plus grandes et du nombre différent de ses mamelles. Ces trois espèces présentent entre elles de très grandes analogies de pelage ; sous ce rapport, les spécimens de l'Oubangui ne font pas exception et, comme leurs représentants sud-africains, possèdent ce que l'on pourrait appeler la livrée de famille. Mais, chez eux, la taille est beaucoup plus forte ; la queue, au contraire, relativement plus courte et le nombre des mamelles notablement plus élevé. La valeur de ces caractères m'a paru suffisante pour distinguer spécifiquement cette forme nouvelle sous le nom de *Steatomys opimus*.

Des deux individus capturés par M. J. Dybowski, l'un (a) est un mâle encore jeune, bien qu'adulte, comme on le verra plus loin d'après l'étude de la dentition ; l'autre (b), une femelle très vieille, dont les dimensions données ci-après peuvent être considérés comme représentant la taille maximum qu'atteint l'espèce.

Ces deux peaux, en très mauvais état de conservation, mais complètes, justifiaient pleinement le choix du nom de *Steatomys* (5) (*Feltmans*), fait par Peters, car il fallut leur faire subir une préparation toute spéciale pour les débarrasser de l'énorme quantité de graisse dont elles étaient imprégnées.

Le pelage, très doux au toucher, présente sur le dessus du

(1) W. Peters, *ibid.*, p. 163, 1832.

(2) O. Thomas, *Ann. Mag. natur. history*, 6^e série, vol. X, p. 264, 1892.

(3) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. natur. Lisboa*, 2^e série, n^o 3, p. 17, 1890.

(4) O. Thomas, *loc. cit.*

(5) *Steatomys*, στεατος, suif, lard ; μυς, rat.

corps une teinte d'un brun chocolat sombre, qui s'éclaircit un peu sur les flancs et passe au roux de rouille sur le dessus et les côtés de la tête et du museau. Les poils, d'un gris ardoisé bleuâtre sur la moitié de leur longueur à partir de la racine, sont ensuite marqués d'un large anneau brun roux plus ou moins foncé suivant les parties du corps, et ont, pour la plupart, leur pointe brun noirâtre, sauf sur le dessus de la tête où l'anneau roux occupe toute la moitié distale des poils. L'extrémité du nez, le bord de la lèvre supérieure, tout le dessous du corps, depuis le menton jusqu'à l'anus, et la face interne des membres sont revêtus de poils plus rares, plus courts et d'un blanc pur jusqu'à leur base. Les moustaches, médiocrement longues, sont formées de soies nombreuses et fines, les inférieures blanches, les supérieures brunes. Les oreilles, de longueur moyenne et arrondies au sommet, offrent un revêtement de poils d'un brun sombre, courts et clairsemés, sauf le long des bords inféro-interne et supéro-externe, où ils sont plus développés et plus fournis et forment une zone marginale assez large et bien velue. Les pattes antérieures et postérieures sont faibles et courtes, couvertes de poils d'un blanc jaunâtre légèrement lavé de brun sur la région tarsienne.

La queue, dont la longueur égale à peine le tiers de celle de la tête et du corps, est conique, finement et régulièrement annelée, et garnie de poils courts mais serrés, brun noirâtre au dessus, plus clairs et grisâtres en dessous. Aux pattes antérieures, le pouce est complètement atrophié et ne laisse apercevoir qu'un petit ongle plat sessile. Les autres doigts sont bien développés, le médius le plus long, le deuxième et le quatrième un peu plus courts et presque égaux, le cinquième présentant les mêmes proportions que dans le genre *Mus* type. Ces quatre doigts sont terminés par des griffes longues, à peine recourbées et fortement comprimées latéralement en lames au-dessous de leur arête supérieure formant bourrelet. A leur face inférieure, elles sont tranchantes et à peine évidées en cuiller à leur extrémité. Aux pattes posté-

rieures, les doigts sont conformés suivant le type *Mus* proprement dit, et les griffes qui les terminent tous, sont moins longues et plus courbes qu'aux pattes antérieures. Il m'a été impossible, sur ces exemplaires desséchés, de bien déterminer la disposition des bourrelets plantaires; le sous-tarsien interne m'a paru de forme oblongue et moins rapproché de l'externe que chez le *St. pratensis*. Il est à remarquer que la région calcanéenne est assez bien velue. Sur les crânes, dont malheureusement toute la portion postérieure manque, je n'ai remarqué aucune trace de liséré sus-orbitaire. Les trous sous-orbitaires, très ouverts dans leur portion moyenne, sont aussi larges en bas qu'en haut; quant aux trous incisifs, ils sont larges, à bords externes fortement arqués, et se prolongent en arrière jusqu'au niveau du milieu de la première molaire. La dentition répond rigoureusement à la description si précise de Peters, et dénote une étroite parenté entre les genres *Steatomys*, *Dendromys* et *Deomys*, si différents pourtant par leurs formes extérieures. Chez la femelle (*b*), la couronne des molaires, fortement usée, ne laisse plus apercevoir que des traces informes de leur structure primitive. Au contraire, sur le mâle (*a*) qui nous servira de type pour la description qui va suivre, les tubercules des molaires, parfaitement intacts et à crêtes tranchantes, indiquent les débuts de l'âge adulte. Les incisives supérieures d'un jaune orange sont très recourbées et creusées sur leur face antérieure, le long du tiers externe, d'un sillon étroit mais profond et nettement délimité. La première molaire, plus longue à elle seule que les deux dernières ensemble, présente six tubercules principaux, disposés suivant la longueur en trois paires consécutives, dont la deuxième est renforcée intérieurement d'un tubercule secondaire moins développé mais très visible. La deuxième molaire supérieure compte deux paires de tubercules principaux, faisant suite à ceux de la première molaire, le tubercule externe de la paire postérieure est peu développé; quant à la paire antérieure, elle présente un tubercule secondaire à son flanc interne

et un faible talon antéro-externe. La troisième molaire supérieure n'est qu'indistinctement bituberculée et très-réduite. A la mâchoire inférieure, les incisives sont longues, étroites et sans sillon, leur teinte jaune antérieure est à peine plus pâle que celle des incisives supérieures. Les molaires sont un peu moins longues, mais ont entre elles les mêmes proportions relatives que les supérieures et, comme elles, divergent fortement en avant. La première est formée de trois replis transversaux, le premier unicuspide, les deux autres bicuspidés. La deuxième molaire ne compte que deux replis transversaux bicuspidés et la troisième est simplement bituberculée. En arrière de chacune des deux premières molaires inférieures se trouve un petit tubercule médian, ou plutôt un talon formant pont entre deux dents consécutives. Ce mode de dentition est exactement calqué sur celui des *Dendromys* et des *Deomys* ; les seules différences appréciables consistent dans la forme nettement bicuspide du premier repli transversal de la première molaire inférieure chez les *Deomys* et dans une indépendance bien marquée des tubercules chez les *Dendromys* et les *Deomys*. Chez les *Steatomys*, les tubercules sont visiblement confluent, de telle sorte que les molaires paraissent plutôt formées de replis transversaux bilobés.

Le nombre des mamelles chez le *Steatomys opimus* est considérable, et, sur la femelle (*b*), je n'en ai pas compté moins de seize réparties, depuis la poitrine jusqu'à l'aîne, en huit paires régulièrement espacées, dont deux pectorales, quatre ventrales et deux inguinales. La formule mammaire chez la nouvelle espèce ($2 + 4 + 2$), diffère donc notablement de celle du *St. pratensis* qui n'a que dix mamelles ($1 + 2 + 2$), et plus encore de celle du *St. Bocagei* qui n'en a que huit ($1 + 1 + 2$). D'autre part, comme on pourra en juger d'après les mesures comparatives réunies dans le tableau suivant, la taille du *St. opimus* l'emporte de 53 millimètres sur celle du *St. Bocagei* et de 60 sur celle du *St. pratensis*. Par contre, ainsi que je l'ai déjà signalé plus

haut, la queue se fait remarquer par son extrême brièveté; d'où résulte une différence très sensible dans les proportions. Ainsi, le rapport de la longueur de la queue à celle de la tête et du corps est d'environ $1/2$ chez le *St. pratensis* et plus chez le *St. Bocagei*; il tombe à $1/3$ chez le *St. opimus*.

Tels sont les caractères différentiels dont la valeur indiscutable me paraît militer en faveur de la distinction spécifique du *Steatomys opimus*, malgré la grande similitude de coloration que le pelage présente avec celui des espèces d'Angola et de Mozambique. Ce cas de mimétisme n'est, du reste, pas isolé chez les Muridés africains. Tout récemment, M. Tycho-Tullberg (1) a signalé une complète ressemblance, pour la coloration du pelage, entre le *Mus hypoxanthus* (Puch.) et le *Mus Anchietae* (Boc.); cette dernière espèce ne différant de la première que par sa taille plus grande et ses mamelles moins nombreuses et autrement placées. On peut en dire autant des *Mus maurus* (Gr.) et *Mus angolensis* (Boc.); parfois aussi, des espèces appartenant à des genres ou sous-genres différents revêtent presque la même livrée et présentent la même conformation des membres, comme c'est le cas pour *Gobunda fallax* (Pel.) et *Mus (Isomys) dorsalis* (A. Smith).

Le *Steatomys opimus* a été rencontré par M. J. Dybowski près de Balao, au Nord du coude de l'Oubangui, dans le pays des Dakoas, par $5^{\circ}, 26'$ de latitude Nord et environ $17^{\circ}, 40'$ de longitude Est.

(1) Tycho-Tullberg, *Muriden aus Kamerun*. Stockholm p. 31, 1893.

Mesures en millimètres.	ST. PRAESENS Type de Peters.	ST. BOGAEI T. de O. Thom.	ST. OPINUS	
			♂ a	♀ b
Longueur de la tête et du corps.....	90	97	122	150
— de la queue	42	37	40	44
Rapport entre ces deux dimensions.....	0,466	0,587	0,327	0,293
Longueur du pied (griffes comprises)....	17	18,2	18	20
Hauteur de l'oreille	14	11,4	13	16
Longueur des os nasaux.....	9,5	11	11	12
— — frontaux	»	»	7	»
— — pariétaux	»	»	5	»
— des trous incisifs.....	4,8	5,7	5	6
— de la série des molaires supérieures.....	3,8	4,4	5	5
Diastema.....	6,3	7,3	7	8
Longueur de la mandibule du condyle à la symphyse	»	»	15	16,5
Longueur de la série des molaires inférieures.....	»	»	4,5	4,5
Diastema.....	»	»	4	5

GENRE LOPHUROMYS.

73. LOPHUROMYS SIKAPUSI. (Tem.)

Mus sikapusi. Temminck. Esq. zool. Guinée, p. 160, 1853.

Lasiomys afer. Peters. Monatsb. Akad. Berlin, p. 109, pl., fig. 5-8, 1866.

Lophuromys afer. Peters. — p. 234, 1874.

— *sikapusi*. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 13, 1888.

— — Jentink. Not. f. Leyden Mus., vol. X, p. 42, 1888.

— *afer*. Tycho-Tullberg. Muriden aus Kamerun, p. 38, 1893.

Tab. I, fig. 47 à 56. Taf. III, fig. 10, 29 à 34. Taf. IV, fig. 13, 14, 21.

a. ♂ semi-adulte. M. de Brazza. Congo français, 1885.

b. ♂ adulte. M. J. Dybowski. Poste de la Mission, haute Kemo, février 1892.

Dans son récent travail sur les Muridés du Cameron, M. Tycho-Tullberg a soulevé une question qui ne manque pas d'intérêt, c'est celle de savoir si le *Mus sikapusi* de Temminck est identique au *Lophuromys afer* de Peters. Déjà, en 1888, M. Jentink avait résolu cette question par l'affirmative. Pour le savant directeur du Musée de Leyde, les deux espèces n'en font qu'une à laquelle il conserve la déno-

mination générique de *Lophuromys* proposée par Peters ; mais qui, suivant la loi de priorité, doit prendre le nom spécifique de *sikapusi* créé par Temminck. Malheureusement, comme M. Tycho-Tullberg le fait observer avec juste raison, M. Jentink ne donne aucun argument pour étayer son assertion. D'autre part, suivant M. Tycho-Tullberg, il serait tout à fait impossible d'identifier les deux espèces pour les raisons suivantes : « D'abord, écrit le savant suédois, le *Mus sikapusi* est notablement plus fort ; sa longueur totale est de 7 pouces, soit environ 190 millimètres, tandis que mes plus grands spécimens dépassent à peine 150 millimètres, la queue comprise. De plus, Temminck indique la couleur du dessus corps chez le *M. sikapusi* comme tout à fait semblable à celle de la Souris d'Europe, c'est-à-dire gris sombre mêlé de roussâtre, tandis que les teintes, chez les spécimens de *L. afer* que j'ai examinés, ne peuvent nullement être indiquées comme mêlées de roussâtre. Enfin, Temminck ne donne aucun détail sur la dentition et le mode de conformation des pieds, organes qu'il est si important de connaître pour l'identification de l'espèce. Au contraire, la description de Peters est parfaitement détaillée, et elle s'adapte si bien à tous mes spécimens que, pour l'exactitude, je m'en suis tenu à la dénomination spécifique *afer* créée par cet auteur. »

Je ne veux pas insister ici sur les inconvénients qui résulteraient de l'application d'une méthode aussi rigoureuse. S'il fallait réformer tous les noms spécifiques basés sur des descriptions incomplètes (1) et, souvent même, moins satisfaisantes encore que celle de Temminck, ce serait un véritable bouleversement dans la nomenclature zoologique actuellement admise. On ne peut nier que la description du *Mus*

(1) Pour ne citer qu'un exemple d'un cas tout à fait analogue à celui qui nous occupe, et sur lequel j'ai déjà attiré l'attention : la plupart des auteurs sont d'accord pour n'admettre l'*Otolienus Peli* (Tem.) que comme synonyme du *Gal. Hemigalayo Demidoffi* (Fisch.), bien que la description de Temminck soit autrement complète que la diagnose superficielle donnée par Fischer.

sikapusi ne soit des plus sommaires, mais je ne la crois pas tellement insuffisante qu'elle ne permette de reconnaître sans trop de difficulté l'animal qu'elle désigne, et qu'il faille rejeter la dénomination spécifique choisie par Temminck. Du reste, les différences dans la coloration du pelage entre le *Mus sikapusi* et le *Lophuromys afer* ne sont pas aussi franchées que M. Tycho-Tullberg paraît le supposer. « Les nuances plus ou moins foncées de gris noirâtre mêlé de roussâtre » (Tem.) doivent par leur fusion intime donner une teinte *uniforme* (Tem.) très analogue au brun sombre lavé de brun olive, « *einfarbig dunkelbraun mit einem Anstrich von olivenbraun* » (Tych.-Tullb.), ou au brun de rouille sombre, « *dunkelrostbraun* » (Peters). A part cette divergence, due à l'erreur d'interprétation que je viens de signaler, il y a concordance complète dans les descriptions des trois auteurs précités. Chez le *Mus sikapusi* comme chez le *Lophuromys afer*, la portion basale des poils du dessus du corps est plus claire et d'un roux jaunâtre semblable à la teinte du pelage des parties inférieures. Le dessus des pattes est de même couleur que le dos ; les ongles sont blancs et les oreilles courtes, arrondies et à peine velues extérieurement. Si, d'autre part, on constate un léger écart, 3 centimètres, entre les dimensions du *M. sikapusi* et celles du *L. afer* (1), par contre, il existe dans les proportions relatives des diverses parties une similitude incontestable qui autorise à supposer qu'aucun des exemplaires examinés par Peters et Tycho-Tullberg n'était parvenu à son état de complet développement. En effet, en comparant entre elles les mesures qui ont été données du *M. sikapusi* et du *L. afer*, on trouve que la queue est toujours sensiblement plus courte que la tête et le corps, et que sa longueur oscille, pour l'un et l'autre type, entre les $\frac{2}{7}$ et les $\frac{3}{7}$ de la longueur totale, ce qui ne constitue qu'une différence

(1) *Mus sikapusi*. Longueur de la tête et du corps 5 pouces, soit à peu près 135 millimètres (Temminck). — *Lophuromys afer*. Longueur de la tête et du corps 105 millimètres (Peters).

négligeable. Enfin on doit, à mon avis, prendre en sérieuse considération le témoignage de M. Jentink. Le savant directeur du Musée de Leyde avait sous la main les cotypes (1) du *Mus sikapusi*; et il est impossible de supposer qu'un observateur aussi consciencieux ait négligé de les comparer avec la description de Peters avant de se prononcer d'une façon aussi catégorique. Toutes ces preuves me paraissent suffisantes pour justifier la réunion spécifique du *L. afer* au *M. sikapusi*, et sur ce point je ne puis que me ranger à l'avis de M. Jentink.

La nomenclature des Muridés africains n'est déjà que trop surchargée; il serait réellement regrettable de ne pas profiter de toutes les occasions qui se présentent de la simplifier. Les éliminations de noms spécifiques à double emploi, lorsqu'elles s'appuient sur des arguments sérieux, ne peuvent que tourner au profit de la science; et nous verrons plus loin, à propos du *Mus maurus* (Gr.), que M. Tycho-Tullberg a su parfaitement mettre en pratique ce précepte d'Ogilby (2), à savoir que l'identification d'une ancienne espèce, d'abord imparfaitement décrite, est plus utile que la découverte de vingt types nouveaux.

Grâce aux mémoires de Peters et de M. Tycho-Tullberg, le *Lophuromys sikapusi* se trouve donc parfaitement déterminé et, sur les deux exemplaires ci-dessus indiqués, j'ai pu constater l'exactitude des observations de ces deux zoologistes.

(1) *Lophuromys sikapusi*. (Temminck.)

a) Femelle adulte montée, un des types de l'espèce (crâne *b* du *Cat. Ostéol.*)

c) Individu monté jeune de la femelle (*a*), un des types de l'espèce.

d) Très jeune individu monté, un des types de l'espèce.

Jentink, *Mus. Pays-Bas. Cat. systém. Mamm.*, vol. XII, p. 52. Leyde, 1888.

(2) « M. Ogilby observed that the re-discovery of an old species was at all times more gratifying to him, and he considered more beneficial to the science of zoology than the original description of twenty that were new, because, whilst it equally added an authentic species to the substantive amount of our knowledge, it had the further merit of dispelling the many doubts and surmises which unavoidably obscured the subject. » *Proc. Zool. Soc. London*, p. 102, 1836.

Chez le *L. sikapusi*, la tête est longue et le museau pointu. Sur le crâne, on ne trouve presque aucun indice du liséré sus-orbitaire, et les trous sous-orbitaires sont élargis dans leur portion inférieure. Les incisives supérieures sont lisses. Les deux séries des molaires supérieures, disposées presque parallèlement, présentent encore la forme propre aux Muridés proprement dits, mais on y observe une certaine tendance à la disposition bisériée des tubercules par suite de la réduction, comme nombre et comme volume, des tubercules latéraux internes. Aux pattes antérieures, le pouce est atrophié et muni d'un ongle plat, le doigt externe est bien développé et garni d'une griffe; le deuxième et le quatrième sont à peu près égaux, mais de longueur moindre que le médus, et tous trois présentent à leur extrémité une griffe très allongée et presque droite. Aux pattes postérieures, les griffes qui garnissent tous les doigts sont plus courtes et plus recourbées qu'aux membres antérieurs; le doigt externe est à peine plus long mais plus robuste que l'interne; le deuxième et le quatrième sont égaux et un peu plus courts que le médus. La plante ne présente que cinq bourrelets arrondis, dont quatre sous-articulaires des orteils et le cinquième plus fort près du bord interne du métatarse.

Suivant M. Tycho-Tullberg, les femelles chez cette espèce n'ont que six mamelles, deux paires pectorales et une inguinale.

Le *L. sikapusi* n'avait d'abord été rencontré que le long des côtes de la Guinée et du Gabon, mais l'examen des importantes collections mammalogiques rassemblées dans ces dernières années par Emin-Pacha (1) dans l'Afrique équatoriale a permis de reporter la limite orientale de l'aire de répartition de cette espèce jusque dans le Nord-Est du bassin du Congo, à Gadda, district de Monbuttu. L'exemplaire recueilli par M. J. Dybowski sur les bords de la Kemo présente un

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 13, 1888.

réel intérêt, en raison de la situation intermédiaire de cette localité entre les deux stations extrêmes que je viens de signaler. Le *L. sikapusi* n'a jamais été vu au Sud du Congo. On ne connaît, jusqu'à présent, que deux espèces de *Lophuromys*, le *L. sikapusi* et le *L. flavopunctatus* (Thos.) (1) du Choa, et les affinités de ce genre sont encore mal définies. Alston (2) le rangeait dans sa sous-famille des *Dendromyinae*, à côté du genre *Steatomys* (Pet.). M. O. Thomas (3) le place, avec plus de raison je crois, proche des genres *Sarcostomus* (Pet.) et *Cricetomys* (Wath.).

GENRE CRICETOMYS

76. CRICETOMYS GAMBIANUS. (Wath.)

- Cricetomys gambianus*. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. London, p. 2, 1840.
Rivière Gambie.
- — Rüppell. Mus. Senkenb. Bd. III, Heft. 2, 1842.
Sierra-Leone, Kordofan (?).
- Mus goliath*. Rüppell. Mus. Senkenb., pl. IX et X. Sierra-Leone, Kordofan (?).
- Cricetomys gambianus*. Fraser. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 51, 1843. Fernando-Po.
- — Temminck. Esq. zool. Guinée, p. 168, 1853. Guinée.
- — Peters. Reise nach. Mosambique, p. 169, 1852. Quilimane.
- — Speke. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 268, 1861. Zanzibar.
- — Peters. Monatsber. Akad. Berlin, p. 481, 1876. Gabon.
- — Noack. Zoolog. Jahrbuch., p. 240, 1887. Marungu-Urua.
- — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London., p. 10, 1888. Monbuttu, lac Albert-Nyanza.
- — Jentink. Not. fr. Leyden Mus., p. 42, 1888. Liberia.
- — Barboza du Bocage. Journ. Sc. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 5. Extrait, p. 9, 1890. Angola, Mossamedes.
- — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, 1892, p. 350, 1893, p. 503, 1894, p. 142. Zomba, Nyassa-land.
- — Tycho-Tullberg. Muriden aus Kamerun, p. 45, pl. II et III, 1893. Cameron.

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 14, 1888. (Note.)(2) Alston, *ibid.*, p. 82, 1876.(3) O. Thomas, *ibid.*, p. 503, 1893.

a.	♂	adulte.	M. Gniral, 1885.	San-Benito.	
b.	♂	—	M. J. Dybowski, 6 août 1891.	Brazzaville.	
c.	♂	—	—	—	
d.	♂	—	—	18 décembre 1891.	Village de Zougi.
e.	♂	—	—	2 janvier 1892.	Bangui.
f.	♂	—	—	9 janvier 1892.	—
g.	♂	—	—	1 ^{er} mars 1892.	} Poste de la Mission sur la Kemo.
h.	♂	—	—	—	
i.	♂	—	—	2 mars 1892.	
j.	♂	semi-adulte.	—	3 mars 1892.	
k.	♂	adulte.	—	6 mars 1892.	
l.	♀	semi-adulte.	—	—	

Par l'élongation considérable du museau, la conformation assez particulière des molaires (1), la forme arrondie du trou sous-orbitaire, la présence d'abajoues et le développement des doigts latéraux aux pattes postérieures et du doigt externe aux pattes antérieures, ces Rats géants méritent à juste titre d'être séparés des *Mus* proprement dits pour former une coupe générique spéciale, et le nom de *Cricetomys*, sous lequel on les désigne, explique parfaitement leurs doubles affinités avec les Hamsters d'une part, avec les Rats de l'autre. Waterhouse, Rüppell et, après eux, les nombreux auteurs désignés dans la longue synonymie ci-dessus, ont suffisamment insisté sur les principaux caractères de l'unique espèce de ce genre pour qu'il soit inutile d'y revenir, et tout récemment M. Tycho-Tullberg a donné sur sa dentition des détails très complets et si précis qu'il ne reste aucune observation à faire sur ce sujet. Je ne ferai que mentionner ici les principales variations que présentent la longueur et la coloration du pelage chez les nombreux spécimens recueillis par M. Dybowski pendant le cours de son voyage d'exploration à travers le Congo français et la région de l'Oubangui.

Certains individus (*b*, *c*) ont le pelage court, serré, brillant ; sur le milieu du dessus de la tête et du corps, il est brun

(1) Alston (*Proc. Zool. Soc. London*, p. 83, 1876) indique par erreur le genre *Cricetomys* comme ayant les incisives supérieures creusées d'un sillon; ni Waterhouse, ni aucun autre auteur n'a signalé cette particularité, et tous les spécimens que j'ai pu examiner ont les incisives supérieures complètement lisses.

foncé, puis passe graduellement au jaune d'ocre clair sur les côtés de la tête et du cou, les flancs et la face externe des membres. La coloration d'un blanc pur du dessous du corps se sépare suivant une ligne nettement tracée de la teinte des parties supérieures. J'ai constaté les mêmes particularités sur l'exemplaire (*d*) capturé cinq mois après les précédents. D'autres individus (*e, f, g, j*) ont le pelage exactement coloré comme celui des précédents, mais beaucoup plus long, plus souple et moins brillant. Enfin, dans une troisième catégorie comprenant les exemplaires (*h, i, k, l*), les poils sont longs, assez rudes, d'un brun grisâtre tiqueté de jaune pâle sur le dessus du corps, un peu plus clair sur les flancs et passant au gris jaunâtre sale sur le dessous du corps sans que l'on puisse trouver aucune ligne de démarcation entre ces différentes teintes. Les spécimens de cette dernière catégorie ont la queue fortement velue; les poils qui la recouvrent sont si longs et si serrés qu'ils masquent pour ainsi dire complètement les écailles sous-jacentes. Cette particularité rend bien plus nette et plus frappante la double coloration de l'appendice caudal, d'un blanc pur dans sa moitié distale, d'un brun sombre presque noir dans sa moitié basale. Chez les autres individus, les poils de la queue sont beaucoup moins nombreux et moins longs, et le revêtement squameux se trouve tout à fait à découvert. Chez certains même, les poils sont si rares et si courts que la queue paraît aussi glabre que chez le Rat ordinaire, et sa double coloration est à peine sensible. La teinte blanche de la moitié distale serait même complètement inappréciable si les écailles qui recouvrent cette partie ne participaient pas, dans une certaine mesure, de la coloration blanche des rares poils qui la garnissent. La teinte brun marron du dessus des pattes offre également de très grandes variations d'étendue et d'intensité. Tantôt elle est extrêmement vive et brillante, tantôt sombre et terne; parfois elle occupe toute la largeur du tarse, du métatarse et des premières phalanges, et ne respecte que l'extrémité des

doigts d'un blanc argenté: parfois, au contraire, cette dernière teinte devient prédominante et on ne distingue plus sur le tarse qu'une bande médiane brun marron, étroite, irrégulière, plus ou moins entamée et même interrompue par l'envahissement des bandes blanches latérales.

Ainsi que le faisait remarquer M. O. Thomas pour les spécimens de la collection d'Emin-Pacha, ces variations dans la livrée ne paraissent dépendre ni du sexe, ni de l'âge, ni de l'époque de la capture des individus, mais plutôt des différences dans l'altitude, la nature du sol et le régime climatique de leur région d'habitat. Les mamelles, chez cette espèce, sont au nombre de huit dont deux paires pectorales et deux paires inguinales; les régions ventrale et abdominale sont totalement dépourvues d'organes de lactation. Cette disposition, assez rare chez les Muridés africains (1), constitue ce que Temminck appelait très judicieusement un double appareil mammaire et peut se rendre par la formule $(2 + 0 + 2)$.

Pour ce qui regarde la distribution géographique du *Cricetomys gambianus*, les diverses provenances que j'ai préféré indiquer dans la synonymie, pour ne pas surcharger cet article, me dispenseront d'y insister longuement, et je ne ferai ici que résumer ces nombreuses données. En prenant les points extrêmes signalés par les auteurs, on constate que l'aire de dispersion du *Cricetomys gambianus* est immense. Cette aire occupe en longitude toute l'Afrique centrale d'une côte à l'autre, et même quelques îles du littoral, et s'étend depuis le Sénégal et le Kordofan au Nord, jusqu'au Zambèze et au Cunéné au Sud, c'est-à-dire qu'elle est comprise entre le 16° degré de latitude Nord et le 18° de latitude Sud. En un mot, la zone d'habitat de cette espèce est essentiellement intertropicale.

(1) On la retrouve chez le *Mus Alleni* (Waterh.), *M. Isomys pulchella* (Gr.), *M. Isomys barbarus* (L.), *M. Isomys dorsalis* (A. Smith.); mais dans ces espèces la double concentration de l'appareil mammaire est poussée moins loin; la seconde paire de mamelles est presque ventrale et la troisième abdominale.

GENRE GOLUNDA.

77. GOLUNDA DYBOWSKII. (nov. spec.)

Golunda Dybowskii. E. de Pousargues. Bull. Soc. Zool. de France, t. XVIII, p. 463, 1893.

a. ♂	vieux.	M. J. Dybowski.	Bords de la Kemo.
b. ♂	adulte.	—	—
c. ♂	—	—	—
d. ♂	—	—	—
e. ♂	—	—	Poste de la Mission sur la Haute Kemo.

Le terme générique *Golunda* est ici employé dans l'acception que lui a donnée Blanford (1) et que lui ont reconnue la plupart des auteurs (2). L'expression *Pelomys* (3) (Peters), de création plus récente, doit en être considérée comme synonyme. Les caractères propres à ce sous-genre ont été délimités de la façon la plus nette par Peters dans la diagnose suivante : « *Dentes incisivi superiores sulcati, molares Muris sed latiores, habitus externus Muris sed digitus anticus externus brevis tegularis, digiti postici laterales æquales.* » Cette forme intéressante et toute particulière des Muridés est représentée dans les collections de M. J. Dybowski par les cinq spécimens ci-dessus énumérés, lesquels, par leurs fortes dimensions et d'autres particularités dont l'exposé fera l'objet de cet article, me paraissent différents des quatre espèces connues de ce groupe, deux asiatiques, *Golunda Elliotti* (Gr.) (4) et *Golunda melitula* (Gr.) (5) et deux autres africaines, *Golunda fallax* (6) (Pet.) et *Golunda Campanæ* (7) (A. M.-Edw.).

Dans cette nouvelle espèce, *Golunda Dybowskii*, comme chez les autres représentants du genre, les pattes anté-

(1) Blanford, *Proc. As. Soc. Bengal.*, p. 181, 1873. Id., *Journ. As. So. Bengal.*, p. 163, 1876 et 1877, p. 292.

(2) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 41, 1888. Tycho-Tullberg, *Ueber einige Muriden aus Kamerun*, p. 23, 1893.

(3) Peters, *Reise nach Mossambique*, p. 157, pl. XXXIII et XXXV, fig. 9, 1852.

(4) Gray, *Ann. nat. Hist.*, X, p. 264, fig. 3, 1842.

(5) Gray, *Ann. nat. Hist.*, X, p. 264, fig. 3, 1842.

(6) Peters, *loc. cit.*

(7) Huet, *Le Naturaliste*, p. 443, 1888.

rieures sont faibles et pour ainsi dire réduites aux trois doigts médians. Le pouce tout à fait rudimentaire consiste en un petit tubercule muni d'un ongle plat; le doigt externe est également frappé d'atrophie; ses dimensions dépassent à peine celles du pouce et l'ongle qui le termine est plat comme chez ce dernier. Des trois doigts médians normalement développés et munis de griffes, l'index est le plus court et le quatrième égale presque le médius. Par contre, les pattes postérieures sont longues et fortes; le pouce et le doigt externe, bien développés, sont insérés au même niveau et présentent sensiblement les mêmes dimensions; le deuxième et le quatrième doigt sont longs, égaux et à peine inférieurs au médius. Tous les cinq sont terminés par des griffes beaucoup plus fortes qu'aux pattes antérieures, mais présentant la même coloration, jaune à la base, brune à l'extrémité. La plante, d'un brun presque noir, est garnie de six bourrelets comme chez le *G. Ellioti*; le bourrelet externe de la dernière paire sous le métatarse est excessivement réduit, il manque même à l'une des pattes postérieures de l'exemplaire (c) dont la plante présente exactement la configuration donnée par Peters pour le *G. fallax*.

Le *G. Dybowskii* est de grande taille, et comparable sous ce rapport au Surmulot. Des cinq exemplaires recueillis par M. Dybowski, le plus développé, très adulte et même vieux à en juger par l'usure de ses molaires, mesure 230 millimètres du bout du museau à la naissance de la queue, et le plus petit 175 millimètres. Les oreilles, de longueur moyenne, arrondies au sommet et aussi larges que longues, sont recouvertes de poils jaunes barrés de brun, clairsemés sur la face externe, abondants et serrés sur la face interne. Les moustaches sont fines, courtes, peu fournies, brun noirâtre à la base, jaune blanchâtre à l'extrémité. La queue, un peu plus longue que les $\frac{2}{3}$ de la tête et du corps, est noir brunâtre au-dessus, gris jaunâtre en dessous: les poils assez longs et nombreux qui la garnissent participent de la coloration des écailles qu'elles recouvrent. La coloration géné-

rale est d'un jaune roux tiqueté de noir brunâtre sur les parties supérieures du corps et d'un blanc unicolore sur les parties inférieures. Le dos, la nuque et le sommet de la tête sont couverts de deux sortes de poils : les uns très minces et courts forment le sous-poil ou bourre ; les autres plus longs, plus forts, très élastiques, constituent des espèces de soies brillantes, convexes d'un côté, creusées sur l'autre d'une cannelure longitudinale bien accusée.

Tous ces poils, aussibien la bourre que les soies, présentent les mêmes caractères de coloration. Certains, mais en petit nombre, sont noirs sur toute leur longueur ; la plupart sont gris ardoisé bleuâtre à la base, d'un noir profond et lustré dans leur portion moyenne, puis d'un beau jaune roux près du sommet dont l'extrême pointe est le plus souvent d'un noir plus ou moins brunâtre.

Sous une certaine incidence des rayons lumineux, les zones noires et lustrées des soies se colorent, même sur les peaux sèches, d'un reflet vert et violet pourpré du plus singulier aspect. Cette particularité se remarque d'ailleurs chez les autres *Golunda* africains ; M. Huet l'a signalée chez le *G. Campanæ*, et c'est à ce même phénomène d'irisation qu'il faut attribuer la couleur brun verdâtre que Peters indique pour le *G. fallax*. Sur la partie antérieure de la tête, les joues, et la face externe et supérieure des membres, la bourre disparaît et les soies sont plus courtes, mais colorées de la même manière que celles du dos. Le bout du museau, au-dessus et de chaque côté des narines, est revêtu de poils courts, raides et hérissés, roux jaunâtre à la base, et noir brunâtre au sommet ; il faut en excepter toutefois quelques poils blancs qui forment un étroit liséré immédiatement au-dessus de la peau nue des narines. Sur les flancs, les teintes deviennent moins vives ; à mesure que l'on s'éloigne de la ligne médiane dorsale, les zones noires des poils finissent par disparaître et avec elles les reflets irisés ; la teinte grise basilaire diminue peu à peu d'intensité et d'étendue, les couleurs jaunes s'étendent, mais pâlissent de plus en plus

sous le lavage des teintes blanches envahissantes, et l'on arrive ainsi, par des transitions bien ménagées, au blanc pur du dessous du corps et de la face interne des membres. Cette teinte blanche remonte sous la gorge et le long de la lèvre supérieure qu'elle borde au-dessous de la ligne d'insertion des moustaches jusqu'aux narines, et, comme je l'ai dit plus haut, on en aperçoit une dernière mais faible trace au-dessus de la peau nue du nez. Sur le croupion et la face postérieure des cuisses et des jambes jusqu'aux talons, les poils gris cendré à leur base, présentent sur le reste de leur longueur une teinte d'un rouge de rouille plus ou moins ardent suivant les individus. Cette coloration particulière des parties postérieures du corps n'est pas rare chez les Muridés africains; Temminck l'a signalée chez son *Mus rufinus*, elle est très fortement accentuée chez le *Mus hypoxanthus* (Puch.) et le *Mus marungensis* (Neack), on la retrouve chez le *Mus Isomys dorsalis* (A. Smith) et le *Golunda Campanæ*, enfin j'ai relevé sa présence sur deux exemplaires de *Mus Isomys pulchella* (Gr.) faisant partie des collections du Muséum. Il existe du reste une grande similitude dans la coloration du pelage entre le *G. Campanæ* et le *G. Dybowskii*, à tel point que cette dernière espèce pourrait être considérée comme n'étant que l'état adulte de la première. Mais l'examen du crâne et de la dentition du *G. Campanæ* m'a convaincu de la complète maturité du type de cette petite espèce. Il est plus facile de distinguer le *G. Dybowskii* de l'autre représentant africain du même genre, le *G. fallax*. Chez ce dernier, la teinte générale est plus sombre, d'où le nom générique de *Pelomys* choisi par Peters, la face ventrale est de couleur gris de fer ou blanc jaunâtre sale, le croupion et la face postérieure des cuisses ne sont pas colorés d'une façon spéciale, enfin le long de la ligne médiane du dos, on remarque une raie noire dont on ne trouve aucun indice chez le *G. Dybowskii*. Il existe également des différences notables dans la taille respective des deux espèces. Suivant Peters, les dimensions du *G. fallax* varient

pour la tête et le corps de 115 à 170 millimètres, tandis que chez le *G. Dybowskii* ces mêmes mesures oscillent entre 175 et 230 millimètres; c'est-à-dire que la taille minimum de cette dernière espèce dépasse encore la taille maximum de l'autre.

La série des molaires, soit inférieures, soit supérieures, ne compte chez le *G. fallax* que 7 millimètres de longueur, ainsi qu'il ressort des figures données par Peters; chez tous les exemplaires de *G. Dybowskii* cette même mesure est de 8, 5 millimètres. L'examen des molaires nous fournit encore de précieux renseignements sur les rapports de la taille avec l'âge. Les figures du *G. fallax* type dénotent, par les tranchants émoussés et la couronne arrondie et lisse des tubercules des molaires, un animal adulte et parvenu au terme de sa croissance. J'ai pu constater les mêmes particularités sur le crâne d'un *G. fallax*, provenant de la côte de Zanzibar, dont la dépouille ne mesurait que 140 millimètres, la queue non comprise. Au contraire, pour le spécimen de *G. Dybowskii* mesurant 175 millimètres pour la tête et le corps, les tubercules des molaires ont encore les arêtes semi-circulaires excessivement tranchantes et très aiguës des débuts de l'âge adulte.

M. Barboza du Bocage (1) rapporte au *G. fallax* des spécimens de l'Angola qui manquent de la raie noire dorsale, et à ce propos, le savant naturaliste portugais s'exprime de la manière suivante : « Le *G. fallax* et le *M. dorsalis* ont les mêmes couleurs, sauf la raie noire dorsale qui appartient exclusivement à ce dernier. » Je ferai remarquer que Peters s'exprime à ce sujet d'une façon moins catégorique, et qu'il reconnaît chez son *G. fallax* une raie dorsale noire vaguement délimitée (2). J'ai pu m'assurer de la présence de ce caractère sur une dépouille de *G. fallax* de la collection du

(1) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. natur. Lisboa*, 2^e série, n^o 5. Extrait, p. 17, 1890.

(2) « Längs der Mitte des Rückens verläuft ein undeutlich abgegrenzter schwarzer Längsstreif ». Peters, *loc. cit.*

Muséum. Cette raie noire n'est pas comparable comme netteté à celle que l'on voit chez le *M. dorsalis*, parce qu'elle se détache d'une façon moins tranchée sur le fond sombre du reste du pelage ; mais si indécise qu'elle soit, elle ne l'est pas assez pour qu'il soit possible de nier sa présence. Si Peters ne fait pas intervenir cette particularité comme point de ressemblance entre ces deux espèces, du moins n'admet-il d'autre part comme seul et véritable caractère distinctif que la différence des dentitions ; et l'on peut avec raison supposer que l'épithète de *fallax* a été choisie par le célèbre zoologiste allemand, comme allusion aux trompeuses similitudes de pelage qui existent entre son *Pelomys* et le *M. Isomys dorsalis*.

Les *Pelomys* de l'Angola signalés par M. Barboza du Bocage, par l'absence de raie noire dorsale et par d'autres particularités de coloration, me paraissent se rapporter au *G. Campanæ*, en admettant toutefois que leurs dimensions n'excèdent pas celles du *G. fallax*, ce que le silence de M. Barboza du Bocage sur ce point permet de supposer.

Je dois encore signaler l'extrême ressemblance qui existe sous le rapport des formes et des proportions du corps et de la queue, et de la coloration du pelage, entre le *G. Dybowskii* et le *Dasymys Reichardi* (Noack). C'est encore là un de ces cas de mimétisme, si fréquents chez les Rongeurs, qui rendent si ardue l'étude systématique des divers représentants de cet ordre, et qui expliquent l'erreur commise par M. Noack rangeant sa nouvelle espèce dans le genre *Pelomys*. La ressemblance extérieure entre ces deux formes est poussée moins loin que celle que je viens de signaler entre le *G. fallax* et le *Mus Isomys dorsalis*, qui ont les pattes antérieures conformées de la même façon, ce qui n'est pas le cas si l'on compare le *G. Dybowski* au *Dasymys Reichardi*. A cette première marque distinctive viennent s'ajouter des caractères différentiels tirés de la dentition dont l'importance mérite que nous nous y arrêtions, puisqu'ils ont nécessité la séparation non seulement spécifique, mais même générique de ces deux formes de Muridés.

Sur aucun des cinq spécimens de *G. Dybowskii*, la tête osseuse n'a été entièrement préservée, et je ne puis malheureusement donner aucun détail sur toute la portion postérieure du crâne à partir de la suture pariéto-frontale. Les os frontaux sont fortement pincés et très étroits immédiatement en arrière de la suture naso-frontale, et renforcés le long de leur arête orbitaire par un liséré assez élevé. Les os nasaux, très larges et très élevés en avant, dépassent un peu le niveau du bord alvéolaire des incisives. Le trou préorbitaire est grand, arrondi dans sa partie postéro-supérieure, et terminé en avant et en bas par un sinus vertical étroit et peu profond. Le palais est très étroit principalement entre les molaires antérieures, et les trous incisifs se prolongent en arrière jusqu'au niveau du tiers antérieur de la première molaire. Les incisives supérieures, fortes et larges mais de longueur médiocre, sont sensiblement arquées et leur tranchant se dirige un peu en arrière. Leur face antérieure d'un beau jaune est creusée d'un profond sillon qui marque leur tiers externe.

Les molaires ne se distinguent pas seulement de celles du genre *Mus* proprement dit par leurs plus fortes proportions, mais aussi par la forme et la disposition de leurs tubercules. Chez le plus grand des spécimens de *G. Dybowskii* que j'ai choisi comme type, la couronne des molaires est usée jusqu'au cingulum; leur étude ne saurait donc donner une idée exacte de la dentition de l'espèce qui nous occupe, et ne présente d'intérêt que par comparaison avec celle des molaires de l'âge adulte.

La première molaire supérieure, la plus forte, mesure 4 millimètres de long et 3 de large. Chez l'adulte, elle présente le long de son axe trois tubercules médians, nettement séparés, placés l'un derrière l'autre, ayant la forme de fûts semicylindriques assez élevés, dirigés obliquement d'avant en arrière, et présentant à leur sommet une fossette semi-lunaire à bords tranchants et convexes en avant. Ces trois tubercules médians principaux sont renforcés extérieurement

par trois autres tubercules coniques, bien détachés, de moindre importance et d'inégal volume, dirigés également d'avant en arrière. Le premier se trouve placé en dehors de l'intervalle qui sépare le premier tubercule médian du second. Le deuxième et le plus fort des trois latéraux externes, vient s'appliquer dans l'angle que forment les deuxième et troisième tubercules médians. Quant au troisième tubercule latéral externe, il est de dimensions très exigües et appliqué le long de la face externe du troisième tubercule médian. Du côté interne, on ne trouve que deux tubercules secondaires plus forts et plus anguleux que les externes, s'élevant perpendiculairement du bord alvéolaire et alternant régulièrement avec les trois tubercules médians.

La deuxième molaire supérieure, longue de 2 millimètres et demi, large de 3, rappelle en tout la première diminuée de son tubercule antérieur médian. Ses deux tubercules médians continuent la série de la première molaire, et son troisième tubercule latéral externe est excessivement réduit.

La troisième molaire supérieure longue de 2 millimètres ne présente qu'un seul tubercule médian principal analogue à ceux de la première et de la seconde dont il termine la série. Le bord tranchant de sa couronne présente une légère denticulation au milieu de sa courbure antérieure convexe. Ce tubercule présente en arrière deux fossettes elliptiques que l'on peut considérer comme la couronne de deux tubercules rudimentaires. En dehors, on ne remarque comme vestiges de tubercule secondaire, qu'un étroit liséré basilaire à peine denticulé en avant. En dedans au contraire, on retrouve deux tubercules secondaires bien formés et semblables à ceux des deux premières molaires.

Les deux séries de molaires supérieures sont légèrement divergentes en arrière et leur surface triturante est inclinée de dedans en dehors. C'est d'ailleurs le long de leur bord externe déclive que l'usure paraît avoir porté davantage chez l'animal vieux. Sur la première molaire, les couronnes des

trois tubercules antérieurs (médian, latéral interne et latéral externe), sont devenues confluentes. Les deuxième et troisième tubercules médians entièrement confondus ont en même temps englobé dans leur couronne commune celles du tubercule interne postérieur et du deuxième tubercule latéral externe; de celui-ci, il ne reste plus que l'amorce interne. Quant au troisième tubercule latéral externe, il a complètement disparu sans laisser de traces. A la seconde molaire, la couronne du tubercule antéro-interne est restée nettement circonscrite et indépendante, mais il y a confluence entre le tubercule postéro-interne et le premier tubercule médian; il en est de même entre le deuxième tubercule médian et le deuxième tubercule latéral externe. Comme à la première molaire, ce dernier est fortement entamé en dehors, et les premier et troisième tubercules latéraux externes se sont évanouis. Enfin, à la dernière molaire le tubercule antéro-interne a gardé son indépendance comme dans la seconde molaire, et le postéro-interne a fusionné sa couronne avec celle du tubercule principal médian.

A la mâchoire inférieure, les molaires présentent les mêmes dimensions relatives qu'à la mâchoire supérieure et vont en diminuant de longueur d'avant en arrière. La première, longue de 3 millimètres et demi, a sa couronne garnie de six tubercules, disposés par paires de chaque côté d'un sillon longitudinal médian. Les deux tubercules formant la paire antérieure sont très réduits et s'élèvent perpendiculairement au-dessus du bord alvéolaire. Les quatre autres tubercules constituant les paires moyenne et postérieure ont une forme analogue à celle des tubercules médians des molaires supérieures, mais à l'inverse de ce que nous avons vu chez celles-ci, leur direction est oblique d'arrière en avant et le bord tranchant de la fossette semilunaire qui les couronne antérieurement est convexe en arrière. Un petit tubercule médian s'observe entre les bases des tubercules formant la paire postérieure. La seconde molaire ne compte que quatre tubercules principaux qui, par leur forme et leur arrangement,

reproduisent les deux paires postérieures de la première molaire ; elle présente également en arrière un petit tubercule adventif impair médian, et mesure 3 millimètres de longueur sur 3 de large. Enfin la dernière molaire n'est que trituberculée et répète la seconde moins le tubercule postéro-externe. Les deux séries des molaires inférieures sont sensiblement parallèles et leur surface triturante n'est que très faiblement inclinée de dehors en dedans. Si l'on cherche à déduire quelques rapprochements de cette étude, on remarque que le *G. Dybowskii* présente, sous le rapport de la dentition, plus d'affinités avec l'espèce asiatique du genre, *G. Ellioti*, qu'avec les deux représentants africains, le *G. fallax* et le *G. Campanæ*.

J'ai fait remarquer plus haut que le *G. Ellioti* et le *G. Dybowskii* offraient, comme autre caractère commun, le même nombre de bourrelets plantaires ; mais l'extrême différence que présentent les dimensions chez ces deux espèces, permettra toujours de les distinguer. Du reste, on pourra juger des dissemblances qui existent entre quatre des représentants du genre *Golunda*, d'après les mesures comparatives que j'ai réunies dans le tableau suivant.

Les cinq spécimens de la nouvelle espèce, que j'ai dédiée à M. J. Dybowski, ont été recueillis par cet explorateur sur les bords de la Kemo ou dans les environs du poste qu'il a fondé sur cet affluent de la rive droite de l'Oubangui, par 6° 17' de lat. Nord et 17° 15' de longit. à l'Est du méridien de Paris. Sur la carte que M. J. Dybowski a dressée de son itinéraire, cette contrée est indiquée comme couverte de marais boisés qui s'étendent entre la Kemo et l'Ombella, ce qui justifie complètement le nom de Rat de marais (*Sumpfmaus*) sous lequel Peters a désigné les Rongeurs du genre *Pelomys* ou *Golunda*. Il serait à souhaiter, pour compléter la diagnose du *G. Dybowskii*, que nos explorateurs puissent capturer quelques exemplaires femelles, qui nous permettraient de fixer le nombre et la disposition des mamelles chez cette espèce.

Mesures en millimètres.	G. ELLIOTT (Gr.)		G. FALLAX (Pct.)		G. CARPANE Type.	G. DYBOWSKII	
	D'après Blandford.	Spécimen du Muséum.	Type de l'Eders.	Spécimen du Muséum.		♂ adulte.	♂ vieux.
Longueur de la tête et du corps.....	135	120	170	140	130	175	230
Longueur de la queue.....	105	80	135	130	130	135	152
— de l'oreille.....	14	13	15	15	14	19	19
Largeur de l'oreille.....			12	13	13	19	21
Longueur du pied (du calcaneum à l'extrémité de l'ongle du médus).....		28	34	34	30	38 ⁽¹⁾	39 ⁽¹⁾
Longueur des os frontaux...		11		12	12	14	14
— des os nasaux....		11		13	12	15	17
Larg. maxim. des os nasaux.		4		4	4	5	6
Longueur des trous incisifs.		6		7	7	8	9
Distance entre les incisives et la 1 ^{re} molaire supér....		7		8	8	9	10
Longueur de la série des molaires supérieures.....		7		7	6	8,5	8,5
Largeur des deux premières molaires supérieures.....		2		2	2	3	3
Largeur de la dernière molaire supérieure.....		1,5		1,5	1,5	2	2
Distance entre les incisives et la 1 ^{re} molaire inférieures.		3,5		4	4	4,5	5
Largeur de la série des molaires inférieures.....		2		2	2	3	3
Longueur de la série des molaires inférieures.....		6,5		7	6	8,5	8,5
Largeur du palais entre les deux premières molaires.		2		2	2	2	2
Largeur du palais entre les deux dernières molaires..		3		3	3	4	4

(1) Dans la notice préliminaire que j'ai publiée sur le *G. Dybowskii*, la longueur du pied a été indiquée par erreur comme n'étant que de 34 millimètres.

La suite de ce mémoire sera publiée dans le tome IV.

ÉTUDE

SUR

LES MAMMIFÈRES

DU CONGO FRANÇAIS

Par E. DE POUSARGUES.

(Suite.)

GENRE MUS

78. *Mus (Isomys) pulchellus*. (Gr.)

- Mus barbarus*. Temminck. Esq. zool. Guinée, p. 437, 1833.
Golunda pulchella. Gray. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 57, 1864.
— — — — — Selater. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 400, pl. XIII, 1864.
Mus (Isomys) barbarus. Peters. Monatsber. Akad. Berlin, p. 480, 1876.
Mus (Lemniscomys) barbarus, var. *massaicus*. Pagenstecher. J. B. Mus. Hamburg., p. 45, 1885.
Mus barbarus. Leche. Zoolog. Jahrb., p. 119, II, 1887.
Golunda pulchella. Noack. Zool. Jahrb., p. 239, II, 1887.
Mus (Isomys) barbarus. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 11, 1888.
Mus barbarus. Barboza du Bocage. Journ. Sc. math. phys. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 3. Extrait, p. 15, 1890.
Mus (Isomys) barbarus. Tycho-Tullberg. Muriden aus Kamerun, p. 24. Tab. II, fig. 11 à 20. Tab. III, fig. 3, 37, 38. Tab. IV, fig. 7, 1893.
- a. ♂ adulte. M. de Brazza. Congo français, 1885.
b. ♂ semi-adulte. — — — — —
c, d, e, f, très jeunes exemplaires. M. Thollon. Franceville, Gabon, 1886.
g. ♂ adulte. M. J. Dybowski. Poste de la Mission sur la Kemo, février 1892.
h. ♂ — — — — —

La plupart des auteurs ont considéré l'espèce décrite par Gray sous le nom de *Golunda pulchella* comme une simple variété du Rat barbaresque *Mus barbarus* (L.). Sans prétendre

en aucune façon contester la valeur des arguments émis en faveur de cette manière de voir, je me permettrai d'en exposer d'autres qui me paraissent lui être absolument contraires. Chez ces deux espèces, les proportions sont équivalentes, les pattes sont conformées sur le vrai type *Isomys*, et les femelles possèdent huit mamelles, dont une paire pectorale, une axillaire, une ventrale et une inguinale. L'examen des bourrelets plantaires, sans être aussi favorable à l'hypothèse de l'unité spécifique, ne l'infirmé cependant pas complètement. Suivant M. Lataste (1), le nombre des bourrelets aux pattes postérieures serait réduit aux deux paires sous-articulaires des orteils, et il n'en existerait pas sous le tarse chez le *M. (Isomys) barbarus* (L.) du Nord de l'Afrique. J'ai pu examiner cinq spécimens de cette espèce, conservés dans l'alcool et provenant tous d'Algérie ou de Tunisie; deux d'entre eux, de sexe différent, ne présentaient que quatre bourrelets sous-articulaires et donnaient raison à M. Lataste; les trois autres, au contraire, possédaient un cinquième bourrelet bien formé près du bord latéro-interne du tarse. Le nombre 4 n'offre donc pas une fixité absolue; peut-être même ne constitue-t-il qu'une exception et doit-on considérer le nombre 5 comme normal et caractéristique? C'est ce que je ne saurais affirmer catégoriquement d'après l'examen d'un nombre si restreint d'individus, mais je constate le fait de la présence fréquente de cinq bourrelets plantaires chez le *M. Isomys barbarus* (L.). D'autre part, M. Barboza du Bocage admet l'existence de six bourrelets plantaires chez un spécimen que sa provenance congolaise m'autorise à considérer comme se rapportant à l'espèce *pulchellus* de Gray, tandis que M. Tycho-Tullberg n'en a reconnu et figuré que cinq pour deux exemplaires de la côte d'Or. De tous les individus énumérés en tête de cet article, le spécimen (a) seul possède six bourrelets plantaires; les sept autres ne présentent aucune trace du sixième bourrelet postéro-externe. La normale

(1) F. Lataste, *Notes sur les Souris d'Algérie* (Actes Soc. Linn. Bordeaux, p. 32, vol. XXXVII, 4^e série, t. VII, 1883.

pour le *M. Isomys pulchellus* (Gr.) est donc bien le nombre 5 comme pour le *M. Isomys barbarus* (L.), mais avec cette restriction que, chez ce dernier, ce nombre représente un maximum et chez le *M. Isomys pulchellus* (Gr.) un minimum.

Enfin, le dernier argument invoqué en faveur de la réunion des deux espèces est l'extrême ressemblance de la livrée. Sous ce rapport il y a en effet similitude, mais non identité; et l'on connaît le caractère distinctif qui permet infailliblement de discerner les deux espèces. Chez le *M. Isomys barbarus* (L.), les bandes blanches longitudinales sont bien dessinées, continues et d'une largeur uniforme sur toute leur longueur. Chez le *M. Isomys pulchellus* (Gr.), non seulement ces bandes blanches sont plus étroites, mais elles sont comme interrompues à des intervalles assez réguliers par des étranglements ou même des solutions complètes de continuité; ce sont, en un mot, des bandes en chapelet. Gray revient par deux fois sur ce caractère, « *six rows of small oblong spots almost continuous...* » « *... the streaks of nearly continuous spots...* », mais, bien avant lui, Temminck l'avait signalé en termes tout aussi précis quand il écrivait : « *Ces six bandes sont formées par une série de petites taches jaunâtres, faisant l'effet d'une robe couverte de maculatures.* »

La planche qui accompagne le travail de M. Sclater sur les Mammifères recueillis par le capitaine Speke dans l'Est de l'Afrique ne peut que donner une idée fautive de cette particularité de la robe du *M. Isomys pulchellus*; les lignes dorsales blanches y sont trop continues, elles représentent la livrée rayée du *M. Isomys barbarus* (L.) du Nord de l'Afrique et non les mouchetures caractéristiques du *M. Isomys pulchellus*. Ce dessin défectueux ne rend ni la pensée ni le texte de Gray et de Temminck et n'a peut-être pas peu contribué à engendrer la confusion entre les deux espèces. Au point de vue absolu, ces particularités distinctives ne présentent, je l'avoue, qu'une médiocre valeur; mais elles acquièrent une importance singulière et réellement spéci-

fique en raison de la différence d'habitat bien tranchée des animaux qui les présentent. Les individus à robe rayée, *Mus Isomys barbarus* (L.), sont absolument spéciaux à la zone méditerranéenne de l'Afrique ; ils sont abondants au Maroc, en Algérie et en Tunisie, mais s'arrêtent au Sud devant les déserts du Sahara, à l'Est devant ceux de la Tripolitaine. Leur patrie exclusive est donc la Barbarie, et jamais nom spécifique ne fut mieux approprié. Quant à l'espèce représentative sud-saharienne à robe tachetée, *Mus Isomys pulchellus* (Gr.), son aire de dispersion est bien plus étendue. Les différentes stations où sa présence a été signalée sont, en allant de l'Ouest à l'Est : les côtes de Guinée (Temminck), la côte d'Or (Peters, Tycho-Tullberg), le Gabon (Thollon), le Congo (de Brazza, Barboza du Bocage), la région de l'Oubangui et de la Kemo (J. Dybowski), le Niam-Niam, les districts de Monbuttou et de Ouadelaï (O. Thomas), les provinces d'Unyamuesi et d'Ugalla (Selater, Noack) et enfin le territoire de Massaï (Pagenstecher). En reliant entre eux ces nombreux jalons, on obtient une aire immense qui, bornée à l'Ouest par l'Atlantique, depuis la côte d'Or jusqu'à l'embouchure du Congo, s'étend vers l'Est à travers l'Afrique centrale, passe dans le bassin du Nil et se propage dans la région des grands lacs jusque près de la côte de Zanzibar. Suivant M. Barboza du Bocage, le *Mus Isomys pulchellus* ne se rencontre pas au Sud du Congo.

79. *MUS UNIVITTATUS*. (Pet.)

- Mus univittatus*. Peters. Monatsb. Akad. Wissensch. Berlin, p. 479, pl. II, fig. 3, 1876.
 — — (O. Thomas). P. Z. S. Lond., p. 121, 1887, et p. 13, 1888.
Mus (Isomys) univittatus. Tycho-Tullberg. Muriden aus Kamerun, p. 20. Tab. II, fig. 1 à 8. Tab. III, fig. 4, 39 et 40. Tab. IV, fig. 6, 1893.
 — — *rufocanus*. Tycho-Tullberg. *Ibid.*, p. 23. Tab. II, fig. 9 et 10. Tab. III, f. 41. 42.

a. ♂ adulte. M. Marche, 23 décembre 1873. Samkitta, Ogôoué.

Pour ce qui regarde la distribution géographique de cette

espèce sur le continent africain, il n'y a rien à ajouter aux observations si précises faites, il y a quelques années, par M. O. Thomas, et je me contenterai de les résumer ici. Jusqu'en 1888, le *M. univittatus* n'avait été rencontré que dans l'Ouest de l'Afrique équatoriale, à proximité des côtes de l'océan Atlantique (Aubry-Lecomte, 1854 ; Buchholz, 1876, Gabon) (Johnston, 1887, Cameron). Cette zone d'habitat si restreinte s'est considérablement étendue vers l'Est depuis la découverte de cette intéressante espèce par Emin-Pacha à Tingasi et Gadda, dans le district de Monbuttu, à l'extrême limite N.-E. du bassin du Congo, sur le versant occidental de la ligne de partage des eaux qui le sépare du bassin du Nil.

L'intensité des teintes du pelage chez le *M. univittatus* paraît sujette à d'assez grandes variations. Ainsi, d'après M. O. Thomas, les spécimens de la collection d'Emin-Pacha ont les flancs et le croupion plus roux que les exemplaires provenant du Gabon ; d'autre part, M. Tycho-Tullberg a cru devoir séparer spécifiquement sous le nom de *Mus rufocanus* un individu du Cameron dont les parties antérieures du corps sont d'une teinte jaune brunâtre claire et les flancs grisâtres.

Tous ces spécimens, de provenances diverses, présentent d'ailleurs rigoureusement les mêmes proportions et conservent toujours comme caractère commun la ligne noire dorsale plus ou moins nettement marquée. Comme l'a jugé avec raison M. O. Thomas pour les individus à teintes sombres de la partie orientale du bassin du Congo, ces variations, soit individuelles, soit locales, ne présentent pas une importance assez grande pour mériter une dénomination spécifique distincte. Ne serait-il pas logique de juger de la même manière l'espèce à teintes claires *M. rufocanus*, sur la validité de laquelle M. Tycho-Tullberg lui-même avait du reste émis quelques doutes, et de la réunir au *M. univittatus* dont le spécimen type présente également des teintes rousses plus vives sur le croupion et le train postérieur.

Par la conformation des extrémités des membres et les proportions relatives des doigts, le *M. univittatus* présente des caractères mixtes qui rendent assez incertains le rang subgénérique de cette espèce. Ces particularités n'avaient pas échappé à Peters, qui regardait avec raison le *M. univittatus* comme intermédiaire entre les *Isomys* et les *Mus* proprement dits. Les pattes postérieures, en effet, rappellent les *Isomys* : le deuxième et le quatrième doigt sont égaux et le pouce est à peine plus court que le doigt externe. Il est à remarquer toutefois que ces deux derniers présentent une longueur notablement supérieure à celle que l'on observe habituellement chez les divers représentants de ce sous-genre, tels que *M. Isomys dorsalis* (A. Smith), *M. Isomys pulchella* (Gray). Chez ceux-ci, d'autre part, le doigt externe des pattes antérieures est atrophié comme chez les espèces du genre *Golunda* (Blanf.), *Pelomys* (Pet.), et ne forme qu'un moignon à peine plus développé que le pouce et garni comme lui d'un ongle plat. Chez le *M. univittatus*, au contraire, le doigt antérieur externe est bien développé et muni d'une griffe comme les trois doigts médians. Dès lors, cette espèce ne peut pas être admise parmi les *Isomys* et doit être considérée comme une forme de transition du genre *Mus* proprement dit auquel elle se rattache également par la nature de son pelage.

L'exemplaire mâle recueilli par M. Marche sur les bords de l'Ogôoué mesure, en millimètres, 140 pour la tête et le corps, 115 pour la queue et 31 de longueur de pied. La plante présente les cinq bourrelets bien saillants signalés par Peters et M. Tycho-Tullberg.

Le genre de vie de cet intéressant Rongeur paraît assez diversifié. La plupart des voyageurs l'ont rencontré dans les plaines et les vallées boisées, au voisinage des cours d'eau, et, suivant Emin-Pacha, il nagerait avec la plus grande aisance. De son côté, l'explorateur Johnston en a capturé un spécimen sur les flancs du massif du Cameron, à une altitude de 8,000 pieds anglais.

80. MUS (MALACOMYS) LONGIPES. (A. M.-Edw.)

Malacomys longipes. A. Milne-Edwards. Bull. Soc. Phil., p. 9, févr. 1876.

— — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 11, 1888.

Mus longipes. Tycho-Tullberg. Murid. aus Kamerun, p. 14, Tab. I, fig. 19 à 26; tab. III, fig. 7, 23, 24; tab. IV, fig. 4, 5, 19, 1893.

a. ♂ adulte. MM. de Compiègne et Marche. Bords de l'Ogoué, 1873.

Ce spécimen est le type de l'espèce et du genre décrit par M. A. Milne-Edwards dans les termes suivants : « Ce Rongeur est remarquable par la longueur de ses pattes et de sa queue. Le corps et la tête sont couverts en dessus d'un poil roux lavé de noir extrêmement doux, les parties inférieures du corps sont grises. Le museau est pointu, l'œil bien développé, les oreilles grandes et nues. Les pattes antérieures, revêtues de poils très courts, sont très longues dans toute la portion antibrachiale, le pied étant très petit. Les pattes postérieures sont presque nues et terminées par un pied étroit et plus long que chez la plupart des Gerbilles. La queue est très grêle, glabre et couverte de petites écailles formant des anneaux très rapprochés. »

« Longueur du corps, du museau à la base de la queue : 17 centimètres.

« Longueur de la queue : 19 centimètres. »

J'ajouterai que le pied, chez ce spécimen, mesure 4 centimètres depuis le calcaneum jusqu'à l'extrémité de l'ongle du médius. D'après M. Tycho-Tullberg, la plante ne présente que cinq bourrelets, et les femelles n'ont que trois paires de mamelles, une paire pectorale sous-axillaire, une ventrale et une inguinale.

Le crâne du type de cette intéressante espèce avait malheureusement été si endommagé qu'il avait été impossible d'en donner une description ; mais cette lacune a pu être comblée depuis par M. O. Thomas d'abord, puis par M. Tycho-Tullberg. Ces deux auteurs sont d'accord pour reconnaître que le crâne et la dentition, chez le *Malacomys longipes*, sont conformés suivant le type *Mus* proprement dit. Le crâne est

allongé, le museau pointu, le bord sus-orbitaire lisse. Les deux rangées des molaires sont parallèles, mais les dents sont relativement petites et étroites, et les trous incisifs se font remarquer par leur extrême brièveté. Quelques chiffres donnés par M. O. Thomas rendent d'ailleurs ces disproportions plus palpables. La longueur du crâne étant de 35 millimètres et demi et celle du palais de 22, on n'en compte que 6 pour la série des molaires et pas davantage pour les trous incisifs. De son côté, M. Tycho-Tullberg fait remarquer que, bien que le crâne du *Malacomys longipes* soit sensiblement plus long que celui du *Mus maurus* (Gr.), les trous incisifs présentent la même longueur chez ces deux espèces.

Nonobstant ces particularités d'ordre secondaire, l'ensemble des caractères crâniens et dentaires indique des affinités étroites et indiscutables avec le genre *Mus* proprement dit. S'appuyant sur ces données et sur la ressemblance que présente le *Malacomys longipes* avec le *Mus maurus* (Gr.) et le *Mus Alleni* (Waterh.) sous le rapport de la nature et de la coloration du pelage, des proportions et de la nudité de la queue, et d'autres traits d'organisation interne, M. Tycho-Tullberg a cru devoir considérer le *Malacomys longipes* comme une espèce du genre *Mus* (stricto sensu), dont les alliés les plus proches seraient les deux formes précitées et le *Mus albipes* (Rüpp.). L'extrême différence que l'on constate chez le *Malacomys longipes*, dans les proportions relatives des membres, ne constituerait donc, pour le savant suédois, qu'un caractère purement spécifique. Cependant l'élongation si accentuée de la portion antibrachiale aux membres antérieurs, du tarse et de la jambe aux membres postérieurs chez le *Malacomys longipes*, est une particularité qui, sans exagération, ne le cède pas en importance à celle qui a servi de base à la distinction subgénérique des *Isomys*, lesquels ont même été élevés tout récemment au rang de genre par M. O. Thomas (1). Sans aller aussi loin que le

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 551, 1892. D'après les recherches de M. T. S. Palmer, le terme *Isomys* (Sund.) 1843 devrait, suivant la

savant naturaliste anglais, je conserverai donc à l'espèce qui nous occupe sa place dans le genre *Mus*, mais en établissant pour elle une coupe subgénérique du nom de *Malacomys*.

Le *Malacomys longipes* fut découvert en 1873 par MM. de Compiègne et Marche au Gabon, dans le voisinage de l'Ogôoué, et les nombreux exemplaires étudiés par M. Tycho-Tullberg provenaient du Cameron, où ils avaient été capturés par les explorateurs Sjöstedt et Düsen, dans la région de Mangroven. Mais cette espèce n'est pas localisée le long des côtes du fond du golfe de Guinée; et l'on sait, depuis les travaux de M. O. Thomas, que la limite orientale de son aire de dispersion doit être reculée jusqu'au district de Monbuttu. En effet, au cours de ses explorations vers la fin de 1883, Emin-Pacha a recueilli plusieurs spécimens de *Malacomys longipes* près des cours d'eau et dans les forêts proches de Tingasi et Nesanda.

81. MUS MAURUS. (Gr.)

Mus maurus. Gray. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 481, 1862.

— *morio*. Trouessart. Cat. Rong. in Bull. Soc. Et. Sc. Angers, p. 421, 1880.

— *Burtoni*. O. Thomas. Ann. Mag. Nat. Hist., vol. X, p. 182, 1892.

— *maurus*. Tycho-Tullberg. Murid. aus Kamerun, p. 5. Tab. I, fig. 1 à 18; Tab. III, fig. 8, 14, 15, 18 à 20; Tab. IV, fig. 1, 2, 15, 17, 1893.

— *Tullbergi*. O. Thomas. Ann. Mag. Nat. Hist., 1894, p. 205.

a. ♂ adulte. MM. Schwebisch et Thollon. Ile N'Djolé, Ogôoué, 1883.

b. ♀ — M. Guiral. San-Benito, 1885.

c. ♂ semi-adulte. —

La description si courte et si insuffisante du *Mus maurus* type a été très heureusement complétée par M. Tycho-Tullberg, et c'est à cette espèce ainsi entendue que je rapporte les trois spécimens ci-dessus.

Le pelage, chez le *Mus maurus*, est excessivement doux et moelleux, sans aucun mélange de soies rigides. Au-dessus,

loi de priorité, céder la place à celui de *Arricanthis* (Less.) 1842, antérieur d'une année (Proc. zool. Soc. London, p. 553, 1895).

les poils sont gris ardoisé à la base et brun fauve au sommet ; au-dessous, ils sont également d'un gris d'ardoise à la racine et blancs à l'extrémité. La couleur brune du dessus du corps se continue sur la face externe des membres, mais s'arrête un peu au-dessus du poignet et du talon ; sur toute la portion distale, les poils deviennent courts et d'un blanc un peu jaunâtre jusqu'à leurs racines. Les oreilles presque entièrement glabres sont assez développées en longueur comme en largeur et arrondies au sommet. Les moustaches sont formées de soies très fines, brunes à la base, blanchâtres à la pointe ; les plus développées atteignent et dépassent même un peu l'épaule. La queue grêle, dépassant de 1 à 3 centimètres la longueur de la tête et du corps, est couverte de petites écailles formant une série d'anneaux excessivement étroits, des interstices desquels s'échappent de rares poils raides et courts, à peine visibles à l'œil nu. La femelle (*b*) présente trois paires de mamelles, une paire pectorale sous-axillaire, une ventrale et une inguinale. Les recherches de M. Tycho-Tullberg, qui ont porté sur plus de dix spécimens femelles, ne peuvent laisser aucun doute sur l'invariabilité de ce nombre et de cette disposition. Enfin, une dernière particularité, bien mise en lumière par le savant suédois, vient s'ajouter aux caractères précédents et permet de reconnaître le *Mus maurus* entre tous les rats africains connus. Des six bourrelets bien formés qui garnissent la surface plantaire, les quatre antérieurs, sous-articulaires des orteils, présentent extérieurement une légère excroissance et comme un petit bourrelet adventif parfaitement visible appliqué contre leur base. M. Tycho-Tullberg n'a pas étudié moins de trente-trois spécimens des deux sexes, jeunes et adultes, desséchés ou conservés dans l'alcool, et toujours il a constaté la présence de ces petits bourrelets secondaires. C'est donc là un caractère des plus précieux pour la facile détermination de l'espèce qui nous occupe, caractère dont je ne puis que confirmer la valeur et la constance après l'examen des trois spécimens ci-dessus énumérés.

Sur certains individus, ajoute M. Tycho-Tullberg, l'un ou l'autre de ces petits bourrelets peut parfois être assez indistinct, mais il en est *toujours* qui se dessinent avec une netteté indiscutable.

Les affinités plus ou moins lointaines du *Mus maurus* ont été relevées et étudiées avec le plus grand soin par M. Tycho-Tullberg, au travail duquel je renvoie pour cette question. Je me contenterai de signaler ici deux espèces, *Mus albipes* (Rüpp.) (1) et *Mus angolensis* (Boc.) (2), chez lesquelles le savant suédois a reconnu les liens de parenté les plus étroits avec l'espèce qui nous occupe. Le *M. maurus* et le *M. angolensis* présentent entre eux une telle ressemblance sous le rapport des proportions, de la nature et de la coloration du pelage, que la même description pourrait s'appliquer à l'un comme à l'autre. Un seul point les différencie, c'est le nombre des mamelles qui est de dix chez le *M. angolensis* ♀. M. Barboza du Bocage n'ayant eu à sa disposition qu'un seul spécimen femelle, type du *M. angolensis*, on est en droit de se demander si ce nombre 10 n'est pas une anomalie; et il y aurait intérêt à vérifier, sur d'autres spécimens de ce rat d'Angola, si la quantité et la disposition normales des mamelles ne seraient pas identiques à celles que nous avons constatées chez le *Mus maurus*. D'autre part, l'examen des bourrelets plantaires servirait de contrôle à ces recherches et permettrait de conclure ou non à l'unité spécifique de ces deux formes. Il y a également ressemblance complète pour la livrée entre le *M. maurus* et le *M. albipes*, et si les dimensions données par Rüppell sont un peu plus fortes que celles du *M. maurus*, du moins indiquent-elles rigoureusement les mêmes proportions relatives pour les différentes parties du corps. Malheureusement, la description insuffisante de Rüppell ne nous apprend rien, ni du nombre des mamelles, ni de la disposition des bourrelets plantaires, et toute con-

(1) Rüppell, *Mus Senckenb.*, Bd. III, Hft. 2, pl. VI, fig. 2, p. 107, 1842.

(2) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. natur. Lisboa*, 2^e série, n^o 5. Extrait, p. 12, 1890.

clusion devient hypothétique sans une comparaison directe de spécimens des deux espèces.

Le nombre considérable d'exemplaires recueillis par Sjöstedt dans les possessions allemandes du Cameron et étudiés par M. Tycho-Tullberg, nous indique que le *M. maurus* est extrêmement abondant dans ces régions où il s'élève jusqu'à une hauteur de 2000 à 2500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les individus types du *M. Burtoni* = *Tullbergi*, décrits par M. O. Thomas, provenaient de la côte d'Or, près de la rivière Ankoba, dans le pays des Achantis; enfin les quelques spécimens rapportés par nos voyageurs français prouvent également la présence de cette espèce au Gabon et dans le bassin de l'Ogôoué. Mais tout porte à croire que l'aire de dispersion du *M. maurus* ne doit pas être resserrée dans des bornes aussi étroites et qu'elle s'étend davantage vers l'Est et même vers le Sud. On conviendra que, grâce aux recherches de M. Tycho-Tullberg, il est peu d'espèces parmi les Muridés africains, qui soient actuellement mieux définies que le *M. maurus*, et l'on peut espérer que des explorations ultérieures fourniront de nouveaux sujets d'étude à l'aide desquels il sera permis d'établir si le *Mus albipes* et le *Mus angolensis* doivent être considérés comme des formes représentatives distinctes du *Mus maurus*, ou s'il ne faut pas fusionner ces trois espèces.

82. MUS ALEXANDRINUS. (E. Geoff.)

Mus alexandrinus. E. Geoffroy Saint-Hilaire. Descript. Égypte Hist. nat., pl. V, fig. 4, 1809.

— *tectorum*. Savi. Nuov. Giorn. dei Letterat., 1825.

— *flaviventris*. Brants. Muizen, p. 108, 1827.

— *alexandrinus*. Selys-Longchamps. Micromammalogie, p. 54, 1839.

— — Rüppell. Mus. Senkenberg, p. 406, Bd. III, Hft., 2, 1842.

— *tectorum*. Wagner. Schreb. Säugethiere. (Suppl.), vol. III, p. 405, 1843.

— *alexandrinus*. Peters. Reise n. Mossambique. Zool. Säugeth., p. 156, 1852.

? *Mus hypoleucus*. Pucheran. Rev. et Mag. zool., p. 206, 1855, et Arch. du Mus, t. X, p. 131, 1858-1861.

a. ♂ adulte. MM. Schwebisch et Thollon, 1884.

Cette espèce est parfaitement reconnaissable au développement des oreilles, des moustaches et de la queue qui dépasse de près d'un quart la longueur de la tête et du corps, et aussi à la nature de son pelage brun roussâtre au-dessus, blanc grisâtre en dessous, formé de deux sortes de poils, les uns courts, serrés, duveteux, les autres beaucoup plus longs, qu'on ne trouve que sur le dessus du corps, principalement sur le dos, et ayant la forme de soies élastiques, aplaties et cannelées sur une de leurs faces. Sur tous les points explorés de l'Afrique, depuis l'Algérie et l'Égypte jusqu'au Mozambique, les voyageurs ont recueilli des spécimens de ce Rat, dont l'identité avec le type égyptien a été reconnue presque sans conteste. Suivant Rüppell et Wagner, le *Mus flaviventris* décrit par Brants et admis par Lichtenstein serait identique au *M. alexandrinus*. J'ajouterai comme synonyme probable le *Mus hypoleucus* (Puch.) dont l'exemplaire type que j'ai pu examiner dans la collection du Muséum m'a paru n'être qu'un individu à l'état semi-adulte du *Mus alexandrinus*. Cette espèce, comme on le sait, n'est pas spéciale au continent africain; elle se répand vers l'Est, à travers l'Arabie et la Perse jusque dans l'Inde où elle est abondamment représentée.

On rencontre dans ces régions de nombreuses variétés qui ont été décrites comme spécifiquement différentes, et la synonymie indienne du *Mus alexandrinus*, autrement surchargée que la synonymie africaine, a été dressée, il y a quelques années, par M. O. Thomas (1). D'après Selys-Longchamps, le *Mus tectorum* décrit par Savi n'est autre que le *Mus alexandrinus*, importé par le commerce maritime dans l'Italie méridionale et en Sardaigne.

83. MUS DECUMANUS. (Pall.)

Mus decumanus. Pallas. Nov. spec. quad. Glir. ord., p. 91, 1778.

a.	♂	adulte.	M. J. Dybowski,	avril 1892.	} Poste de la Mission sur la rivière Kemo.
b.	♀	—	—	—	
c.	♂	—	—	—	

(1) O. Thomas, *On the indian species of Mus.* (Proc. Zool. Soc. London, p. 333, 1881).

Pas plus que les autres contrées du globe, l'Afrique n'a été à l'abri de l'invasion du Surmulot ou Rat desman, et on l'y rencontre depuis la Barbarie jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Les trois spécimens de l'Afrique centrale ont la queue notablement plus courte que la tête et le corps; leur pelage est d'un brun roussâtre ferrugineux au-dessus, cendré clair en dessous. Leur livrée comme leurs proportions ne diffèrent donc en rien de celles des Surmulots de nos contrées, et, comme Temminck l'avait observé pour les individus de la Guinée, ils ont conservé tous les caractères primitifs de l'espèce.

84. Mus. sp.

? *Mus coucha*. Smith. App. Rep. Exp., p. 43, 1836.

? — *natalensis*. Smith. Illust. zool. S. Africa, pl. XLVII, fig. 2 (mâle), 1839.

? — *silaceus*. Wagner. Arch. f. Naturgesch., p. 44, 1842, et Schreb. Säugeth. (Suppl.), t. III, p. 431, pl. CLXXXI, fig. 2, 1843.

Mus microdon. Peters. Reise n. Mossambique. (Säugeth.), p. 449, pl. XXXVI, fig. 1, et pl. XXXV, fig. 3 et 6, 1852.

? — *coucha*. Jentink. Notes f. Leyden Mus., p. 174, 1887.

— *sp.* O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 43, 1888.

— *sp.* Barboza du Bocage. Journ. Sc. math. phys. natur. Lisboa. Extrait, p. 13, 1890.

— *natalensis*. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 550, 1892.

— — Matschie. Säugeth., deutsch. Ost Afrik., p. 51, 1895.

a. ♂ adulte. MM. Schwebisch et Thollon, 1884. Gabon.

b-h. 7 spécimens de tout âge et de tout sexe. M. Thollon, 1886. Franceville, Gabon.

i-r. 10 spécimens de tout âge et de tout sexe. M. de Brazza, 1886. Congo.

s-c. 4 spécimens dont 2 ♂ et 2 ♀. M. J. Dybowski, 16 et 29 octobre 1891, Bangui.

Les Rats qui font le sujet de ce présent article jouent, en Afrique, le même rôle de dévastation que le Rat noir et le Rat desman dans nos contrées; suivant d'Anchieta, ils infestent les demeures des indigènes et ravagent leurs greniers. Le nombre considérable d'exemplaires recueillis par nos voyageurs français, dénote combien ils sont communs dans toutes les régions du Gabon, du Congo et de l'Oubangui; ils pullulent également au Sud du Congo dans les posses-

sions portugaises de l'Angola, et se propagent vers l'Est jusque dans les districts de Monbuttu et de Ouadelaï où Emin-Pacha en a fait une ample collection. Malgré la grande quantité de spécimens, rassemblés dans la plupart des Musées d'Europe, l'identification de cette espèce est un problème encore non résolu, mais dont les données trop multiples et quelque peu contradictoires ont été, sinon complètement, du moins considérablement simplifiées et débrouillées par les récents travaux de MM. O. Thomas et Barboza du Bocage.

Ces deux savants auteurs ont démontré qu'il faut admettre chez cette espèce une extrême variabilité dans la taille, dans la longueur et la coloration du pelage, et dans les dimensions des oreilles; mais qu'il existe en revanche, pour les individus les plus disparates, un ensemble de caractères communs d'une fixité suffisante, tels que la similitude des proportions générales, la coloration invariablement blanche de l'extrémité du museau, du menton et des pattes antérieures et postérieures, enfin, le nombre considérable des mamelles qui, chez certaines femelles, peut s'élever jusqu'à 24, mais ne descend jamais au-dessous de 16.

Tel est l'état actuel de la question; il reste donc à déterminer à quels types antérieurement décrits l'on doit rapporter cette espèce ainsi entendue. Les diagnoses ne manquent pas, malheureusement plus vagues les unes que les autres, qui peuvent lui être appliquées; mais dont l'insuffisance laisse des doutes sur telles particularités qu'il serait indispensable de connaître. Des différentes espèces que j'ai indiquées plus haut et que la plupart des auteurs s'accordent à reconnaître comme synonymes probables, il n'en est qu'une, *Mus microdon*, parfaitement décrite par Peters, dont il soit permis d'affirmer l'identité certaine avec la forme qui nous occupe. Quant aux autres, *M. coucha*, *M. natalensis*, *M. silaceus*, vu l'insuffisance des descriptions, il serait à souhaiter que l'on puisse comparer directement

les spécimens types pour établir leur synonymie d'une façon sûre et définitive.

M. Barboza du Bocage, interprétant d'une manière très logique les déterminations faites autrefois par Peters au Musée de Lisbonne, incline à regarder le *M. natalensis* et le *M. microdon* comme deux variétés d'un seul et même type : le premier (*var. fusca*) de petite taille et à teintes sombres ; le second plus développé et à teintes rousses (*var. rufa*) (1). M. O. Thomas semble partager cette opinion (2), et en réunissant les *M. coucha*, *M. silaceus* et *M. microdon* (3), le savant mammalogiste anglais admet implicitement l'existence d'un grand nombre de mamelles (4) chez les femelles de toutes ces espèces : conclusion très plausible, étant donnée la concordance indiscutable de tous les autres caractères signalés par les auteurs pour chacune de ces espèces.

Chez les spécimens du Congo, le pelage est doux au toucher, mais moins velouté toutefois que chez le *M. maurus* (Gr.) et le *M. (Malacomys) longipes* (A. M.-Edw.). Pour la taille et la coloration, ils répondent rigoureusement aux variétés reconnues par M. B. du Bocage chez les représentants de cette même espèce dans l'Angola. En effet, les dimensions de la tête et du corps oscillent entre 115 et 165 millimètres, ce qui donne un maximum plus élevé que pour les différents spécimens signalés jusqu'ici. Chez les individus de petite taille, le dessus de la tête et du corps et la face externe des membres jusqu'aux poignets et aux talons sont d'un ton cendré noirâtre faiblement lavé de jaune grisâtre sale. Les poils ont la base de couleur ardoisée, puis un large anneau jaunâtre et l'extrémité brun noirâtre : quelques-uns, en plus petit nombre, plus longs, plus forts et plus élastiques, ne présentent pas d'anneaux jaunes, et toute leur moitié distale est d'un noir

(1) Barboza du Bocage, *loc. cit.*

(2) O. Thomas, *P. Z. S.*, p. 550, 1892.

(3) O. Thomas, *P. Z. S.*, p. 13, 1888.

(4) Tycho-Tullberg, *Muriden aus Kamerun*, p. 11, 1893.

brunâtre. Sur tout le dessous du corps, depuis la gorge jusqu'à l'anus, et sur la face interne des membres, les poils sont ardoisés à la base et d'un blanc grisâtre très faiblement nuancé de jaune à leur extrémité. Sur le bord de la lèvre supérieure, le menton et le dessus des pattes, les poils deviennent courts, clairsemés, et sont blancs jusqu'à la racine. Chez les individus de forte taille, la teinte générale du dessus du corps est fortement lavée de roux; cette seule différence est due à la coloration, plus franche et plus intense que chez les jeunes sujets, des anneaux jaunes subterminaux des poils. Les oreilles, recouvertes de poils rares d'un gris de fer, mesurent de 17 à 19 millimètres de longueur suivant la taille des individus; cette différence à peine sensible est hors de proportion avec celle que nous avons signalée pour les dimensions du corps; ce qui fait paraître les oreilles relativement plus grandes chez les petits spécimens. La queue est invariablement plus courte que la tête et le corps, et ces deux dimensions sont entre elles dans le rapport assez constant de $3/4$; une seule femelle faisait exception, sa queue mesurait 120 millimètres sur 130 pour la tête et le corps. L'appendice caudal est très épais à la base, mais il va en s'atténuant rapidement et régulièrement pour se terminer par une pointe excessivement grêle; aussi sa forme est-elle franchement conique. Son revêtement est formé d'écailles rectangulaires, disposées en anneaux bien réguliers dont la longueur diminue graduellement de la base à l'extrémité. Chaque écaille, d'un blanc légèrement jaunâtre sur les bords, est marquée dans sa partie centrale d'une large tache noirâtre. Les poils courts, raides et clairsemés qui s'échappent des interstices des anneaux sont bruns à la face supérieure de la queue, et d'une teinte grisâtre à la face inférieure. Les pattes sont courtes, mais larges et fortes, et les doigts présentent les proportions typiques du genre *Mus* proprement dit. La face plantaire des pattes postérieures offre une particularité que je n'ai vu signalée par aucun auteur. Des six bourrelets qui

la garnissent, ceux de la paire médiane, sous-articulaires du premier et du cinquième orteil, sont renforcés à l'extérieur de leur base d'un bourrelet secondaire ou adventif, assez déprimé, analogue à ceux que M. Tycho-Tullberg a fait connaître chez le *Mus maurus*; mais avec cette différence que, chez cette dernière espèce, le bourrelet adventif plus saillant conflue avec le bourrelet principal, tous deux n'ayant qu'une base commune; tandis que, chez l'espèce qui nous occupe, le bourrelet principal est nettement séparé et indépendant de son bourrelet adventif ou plutôt satellite. Cette particularité présente une constance remarquable; je l'ai observée sur plus de 20 individus de tout âge conservés dans l'acool, et si peu important que soit ce caractère, il ne laisse pas d'être un utile auxiliaire principalement pour la détermination des mâles.

Pour les femelles en effet, le nombre considérable des mamelles, malgré ses variations, est un indice qui ne peut tromper. Ainsi que je l'ai indiqué plus haut, le minimum est de 16, et le maximum observé par M. O. Thomas est de 24. L'asymétrie mammaire, qui paraît être la règle chez cette espèce, n'est qu'une conséquence de cette extrême variabilité dans le nombre. Sur quatre spécimens, pris au hasard, j'ai relevé les chiffres suivants :

	NOMBRE DES MAMELLES		
	Côté droit.	Côté gauche.	Total.
1 ^{re} femelle.....	11	8	19
2 ^e —	9	11	20
3 ^e —	9	10	19
4 ^e —	11	11	22

Une seule femelle présentait donc le même nombre de mamelles (11) de chaque côté; mais même dans ce cas il

y avait manque de symétrie, et les mamelles du côté droit étaient tout autrement distribuées que du côté gauche. Enfin j'ai pu observer un autre cas où deux télines étaient si rapprochées qu'elles se touchaient presque et devaient certainement desservir la même glande. Ces faits démontrent quelle doit être la fécondité de ces Rongeurs; d'autre part, leur maturité sexuelle paraît être très précoce, car certaines femelles, capturées pendant la période d'allaitement, n'étaient pas encore parvenues aux $\frac{3}{4}$ de leur entière croissance. Ainsi s'explique l'extrême dissémination de ces Rats que les explorateurs ont rencontrés foisonnant dans toutes les régions comprises entre le Cap, l'Abyssinie et le Gabon. Aussi est-il probable, comme le présume M. O. Thomas, que bon nombre d'espèces de création récente et considérées comme distinctes à cause de la diversité de leur provenance viendront, après une revision sérieuse, grossir le nombre des types anciens signalés plus haut dans une seule et même synonymie.

85. MUS HYPOXANTHUS. (Puch.)

- Mus hypoxanthus*. Pucheran. Rev. Mag. Zool., p. 206, 1833.
 — — Pucheran. Arch. Mus. Hist. nat., t. X, 1838-1861.
 — — Peters. Monatsb. Akad. Berlin, p. 478, 1876.
 — — Tycho-Tullberg. Muriden aus Kamerun, p. 26. Stockholm, 1893.
 — *rufinus*. Matschie. Säugeth. deutsch. Ost Afrika, p. 52, 1895.

a. ♀ adulte. M. J. Dybowski, 2 novembre 1891. Bangui.

b. ♀ adulte. — 9 avril 1892. Poste de la Mission sur la Kemo.

Ces deux spécimens ressemblent en tous points à l'exemplaire mâle type de Pucheran avec lequel j'ai pu les mettre en parallèle, et je n'ai constaté qu'une légère différence dans les proportions relatives de la queue dont la longueur est égale ou à peine supérieure à celle de la tête et du corps. Je dois ajouter toutefois que ces mesures prises sur ces peaux desséchées peuvent ne pas être d'une exactitude rigoureuse, par suite du retrait des tissus. Sur le spécimen

type, la queue mesure 10 millimètres de plus que la tête et le corps, et sur un autre individu femelle conservé dans l'alcool de même provenance que celui décrit par Pucheran (Aubry-Lecomte, Gabon, 1856), la tête et le corps mesurent 170 millimètres, la queue 180 millimètres. D'autres auteurs ont constaté des différences encore plus accentuées; Peters a signalé 20 millimètres d'excès pour la queue, et suivant M. Tycho-Tullberg, cet appendice peut mesurer 50 millimètres de plus que la tête et le corps. De toutes ces mesures prises sur des spécimens de provenance diverse, il résulte que, pour l'espèce qui nous occupe, la longueur de la queue présente des différences appréciables suivant les individus, qu'elle peut parfois mais rarement n'être qu'égale aux dimensions de la tête et du corps, mais que jamais elle ne leur est inférieure.

Si j'insiste sur ce point, c'est que, comme nous le verrons, il présente une véritable importance pour la distinction du *M. hypoxanthus* d'avec le *M. marungensis* (Noack). D'autre part, il faut admettre que la taille peut dépasser le maximum de 145 millimètres fixé par M. Tycho-Tullberg et atteindre 170 millimètres.

Sur les deux femelles (*a* et *b*), de même que sur celle provenant du voyage d'Aubry-Lecomte, les mamelles présentent rigoureusement le nombre et la disposition indiqués et figurés par M. Tycho-Tullberg, c'est-à-dire trois paires, une inguinale et deux pectorales dont l'une sus et l'autre sous-axillaire. Il y a donc lieu, je crois, de considérer comme une anomalie le cas, signalé par Peters, d'un spécimen femelle provenant de Mungo (Cameron), en tout semblable au *M. hypoxanthus* comme teintes et comme dimensions, mais présentant quatre paires de mamelles, deux pectorales et deux inguinales.

Quelques auteurs ont parfois assimilé le *M. hypoxanthus* au *M. rufinus* (Tem.) (1), quoi qu'en ait dit à ce pro-

(1) Temminck, *Esq. zool. Côtes de Guinée*, p. 161, 1853.

pos Pucheran lui-même qui s'exprime ainsi qu'il suit :

« Cette espèce (*M. hypoxanthus*) a beaucoup de rapports avec celle que M. Temminck a récemment décrite sous le nom de *Mus rufinus*. M. Temminck signale en effet dans son type, la teinte rousse rougeâtre de la croupe, de la base de la queue et de la partie postérieure des cuisses. Mais les différences se manifestent déjà par le mode de coloration du ventre et de la gorge indiqués comme gris dans le *M. rufinus*. En outre, les proportions de longueur du corps et de la queue sont dissemblables dans les deux types; dans le nôtre elle est plus longue que le corps, dans celui de M. Temminck elle n'a que cinq pouces d'étendue sur une longueur totale de onze pouces, ce qui indique qu'elle est plus courte que le corps. Le fait contraire constituant un des caractères du *M. hypoxanthus*, nous pensons que, jusqu'à plus ample informé, la distinction que nous établissons est bien réelle. »

On ne peut en effet refuser à ces différences une véritable valeur spécifique; de plus, comme le remarque avec raison M. Tycho-Tullberg, la couleur rouge rutilante de l'extrémité du nez si caractéristique du *M. hypoxanthus*, n'existe pas chez le *M. rufinus*; du moins Temminck n'en fait aucune mention, et on ne saurait admettre que cet auteur ait omis de signaler une particularité aussi frappante. Ces teintes rouge de rouille si vives de l'extrémité du museau existent déjà chez les jeunes individus, comme j'ai pu le reconnaître sur un spécimen envoyé récemment du Congo au Muséum par M. Pobéguin. Cet exemplaire jeune mâle est à peine parvenu à la moitié de sa taille, et bien plus petit que les spécimens types du *M. rufinus*, qui, malgré leur état semi-adulte, présentent néanmoins des dimensions respectables. Enfin j'ajouterai que chez le *M. rufinus*, le pelage du ventre et de la gorge est peu abondant, tandis qu'au contraire, il est peu de représentants de la famille des Muridés chez lesquels le pelage des parties inférieures du corps soit aussi serré et aussi fourni que chez le *M. hypoxanthus*.

Par le nombre et la disposition des tubercules, les mo-

laïres chez le *M. hypoxanthus* présentent une extrême analogie avec celles du sous-genre *Pelomys* = *Golunda*. Mais par ses incisives étroites et lisses, par les proportions relatives des doigts tant aux pattes antérieures qu'aux pattes postérieures, et par le nombre et la forme des bourrelets qui garnissent leurs plantes, le *M. hypoxanthus* se rapproche au contraire du *M. rattus*.

Le *M. hypoxanthus* paraît confiné dans cette portion de l'Ouest-Africain comprise entre l'embouchure du Niger et celle du Congo. Toutefois il semble assez rare dans le voisinage immédiat des rives de ce dernier fleuve, et la plupart des spécimens connus proviennent du Gabon et du Cameroun. La rivière Kemo est le point extrême où la présence de cette espèce ait été signalée vers l'Est (1).

86. MUS MARUNGENSIS. (Noack.)

Mus rufinus, var. *marungensis*. Noack. Zoologische Jahrbücher, p. 231, pl. IX, fig. 1 à 3, 1887.

— *Anchietae*. Barboza du Bocage. Journ. Sc. math. phys. e natur., 2^e série, n^o 5. Lisboa, 1890.

— *marungensis*. Tycho-Tullberg. Ueb. einig. Muriden aus Kamerun, p. 30, 1893.

— *Anchietae*. Tycho-Tullberg. ibid. ibid.

a. ♂ adulte. M. J. Dybowski, mars 1892. Poste de la Mission sur la Kemo.

b. ♂ — — — — — avril 1892. — — —

Ces deux spécimens répondent rigoureusement par tous leurs caractères à l'espèce décrite par M. Noack sous le nom de *Mus rufinus*, var. *marungensis*. Sur le dessus de la tête et du dos jusqu'à la région lombaire, le pelage est brun olive sombre tiqueté de jaune ; chaque poil gris ardoisé à la base présente ensuite une large zone d'un brun marron foncé et brillant, et se termine par une teinte jaune rougeâtre claire. Cette dernière teinte manque parfois, et quelques poils res-

(1) Cette limite orientale de dispersion doit être reculée jusqu'à l'Ukondjo, le Karagué et le Ruhanda, si l'on rapporte au *M. hypoxanthus* les Rats signalés dans ces régions par M. Matschie sous le nom de *M. rufinus*. La courte diagnose donnée par cet auteur autorise cette identification.

tent bruns sur toute leur moitié distale. A partir de la région lombaire, la teinte brune s'atténue de plus en plus à mesure qu'on se rapproche de la croupe, et finit par disparaître. Par contre, les anneaux jaunes s'étendent graduellement jusque près de la base des poils, et prennent un ton rougeâtre dont l'intensité augmente jusqu'au roux ardent sur toute la portion postérieure du corps, la région anale et la face externe et postérieure des cuisses et des jambes. A la base du bord interne des oreilles, autour des yeux et sur toute la portion antérieure du museau comprise entre les yeux et l'extrémité du nez, les poils présentent également une coloration roux de rouille vif jusqu'à leur racine. Les moustaches sont fines, noires à la base, d'un roux blanchâtre vers leur extrémité ; leurs plus longues soies arrivent jusqu'au bord postérieur des oreilles. Celles-ci, de longueur et de largeur médiocres, sont recouvertes de poils courts assez serrés, roux sur la face interne, bruns sur la face externe. Les pattes antérieures sont garnies extérieurement de poils d'un roux blanchâtre, au milieu desquels sont disséminés quelques poils bruns. Sur les pattes postérieures, la teinte rousse de la croupe se continue jusque sur les doigts, mais devient plus pâle à partir du métatarse sur lequel se remarquent également quelques nuances brunes. La lèvre supérieure est bordée d'un étroit liséré de poils blancs. Sur toutes les parties inférieures du corps, le pelage est abondant, bien fourni, et en aucun point ne laisse voir la peau. Les poils y sont tous blancs dès la racine et teintés à leur extrémité de jaune rougeâtre plus ou moins vif, principalement sur la face interne des membres. La queue plus courte que la tête et le corps est couverte de nombreux anneaux d'écailles, des interstices desquelles s'échappent des poils rares et courts, de couleur brune en dessus, jaune grisâtre en dessous.

M. Noack a fait de cette espèce une variété du *Mus rufinus* (Tem.). De l'aveu de la plupart des auteurs, il est difficile, d'après la seule description de Temminck et sans

avoir vu les spécimens types, de se faire une idée exacte du *M. rufinus*. Aussi, me paraît-il très hasardé d'établir une variété sur cette base d'autant moins sûre, que l'état d'incomplète maturité des types du *M. rufinus*, et les mauvaises conditions de conservation de leurs crânes (1) ne permettent aucune étude comparative fructueuse. Mais je n'insisterai pas sur ce point ; car, si courte et si peu explicite que soit la description de Temminck, elle renferme sur la coloration du pelage du *M. rufinus* quelques détails dont la comparaison avec ceux que nous fournit M. Noack sur le *M. marungensis* fait ressortir entre ces deux formes des différences d'une valeur plus que subspécifique. La couleur rousse rougeâtre du train postérieur et les proportions relatives de la queue plus courte que la tête et le corps, tels sont les caractères essentiellement communs à ces deux types de Muridés, et les seuls que M. Noack invoque à l'appui de leur réunion spécifique. On pourrait à la rigueur attribuer à ces similitudes réelles, l'importance que leur donne le savant zoologiste allemand, si d'autre part il n'existait, comme je viens de le dire, des dissemblances bien tranchées dont la valeur balance fortement celle des traits communs. Il n'existe sur l'extrémité du museau du Rat roussard de Temminck aucune trace de la teinte rouge rutilante qui caractérise cette partie de la tête chez le *M. marungensis*. Chez le *M. rufinus*, « le ventre et la gorge paraissent être gris parce que le pelage peu abondant dont ces parties sont couvertes, est foncé à la base, blanchâtre à la pointe » (Temminck). Rien de semblable pour le *M. marungensis* chez lequel, d'après M. Noack, le pelage des parties inférieures est assez fourni, blanc à la base, teinté de jaune ou de jaune rougeâtre à l'extrémité. Ces différences, comme on le voit, sont absolument les mêmes que celles qui distinguent le *M. rufinus* du *M. hy-*

(1) « ... the skull of the type (*M. rufinus*) is, unfortunately, in so dilapidated a condition, that, as Dr Jentink has been kind enough to inform me, no exact measurements can be taken... » O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 12, 1888.

hypoxanthus, et telles que je les ai exposées dans l'article précédent qui a trait à cette dernière espèce. C'est qu'en effet, il y a je ne dirai pas seulement ressemblance, mais identité absolue pour la coloration du pelage entre le *M. hypoxanthus* et le *M. marungensis*; et si ce dernier devait être considéré comme variété d'une espèce antérieurement décrite, c'est au type *hypoxanthus* qu'il faudrait le rapporter. La ressemblance entre ces deux espèces ne s'arrête pas aux caractères extérieurs du pelage, leur étroite affinité s'affirme encore dans la structure de leurs molaires dont la couronne présente même nombre, même forme et même disposition des tubercules. Malgré ces étonnantes similitudes, on ne saurait davantage identifier spécifiquement le *M. hypoxanthus* et le *M. marungensis*, ni même considérer celui-ci comme une variété de celui-là. Dans son travail sur les Muridés du Cameroun, M. Tycho-Tullberg a mis en lumière quelques-uns des caractères différentiels des deux espèces. « Le spécimen type du *M. marungensis*, écrit-il, mesure 185 millimètres du nez à la racine de la queue, c'est-à-dire 40 millimètres de plus que mes plus forts exemplaires de *M. hypoxanthus*. » J'ai fait observer plus haut que la taille maximum du *M. hypoxanthus* pouvait être portée à 170 millimètres, mais ce fait n'infirme en rien les conclusions de M. Tycho-Tullberg; car le *M. marungensis* peut, de son côté, acquérir des dimensions bien supérieures à celle du type de M. Noack. Les deux exemplaires mâles rapportés par M. Dybowski mesurent pour la tête et le corps, l'un 213 millimètres, l'autre 220 millimètres, de telle sorte que l'écart entre les tailles maxima des deux espèces se trouve ramené aux proportions énoncées par M. Tycho-Tullberg; j'ajouterai en outre que la taille maximum du *M. hypoxanthus*, reste inférieure aux dimensions minimum connues du *M. marungensis*. « Chez le type du *M. marungensis*, ajoute M. Tycho-Tullberg, la queue ne mesure que 175 millimètres, elle est donc plus courte que la tête et le corps, ce qui n'est pas le cas pour le *M. hypoxanthus*. » Cette disproportion est

encore plus accusée pour les spécimens recueillis par M. Dybowski, l'un ne compte que 170 millimètres de queue, l'autre 176; chez le *M. marungensis* la queue peut donc être inférieure de près de 50 millimètres aux dimensions de la tête et du corps; chez le *M. hypoxanthus*, nous l'avons vu, ce rapport est inverse.

Cependant, à eux seuls, ces caractères tirés des proportions relatives du corps et de la queue ne sauraient être jugés comme ayant une valeur véritablement spécifique.

En effet, par suite des oscillations assez étendues auxquelles est soumise la longueur de l'appendice caudal pour chacune de ces deux espèces suivant les individus, on peut passer par des transitions insensibles de la disproportion maxima chez l'une à la disproportion maxima chez l'autre. Il suffit pour s'en rendre un compte exact, de consulter le tableau ci-après où sont réunies les diverses mesures données par les auteurs pour chacune des deux espèces, et celles que j'ai pu prendre moi-même sur plusieurs spécimens de la collection du Muséum.

D'après ces premières mesures, le *M. marungensis* ne pourrait être considéré que comme une variété du *M. hypoxanthus*, chez laquelle le corps pourrait acquérir un développement considérable, auquel la queue resterait absolument étrangère. Mais en poussant plus avant les comparaisons, on reconnaît que chez le *M. marungensis* les pattes postérieures sont relativement courtes, vu les grandes dimensions du corps; et l'on constate de plus que si le crâne présente une longueur qui excède sensiblement celle du crâne du *M. hypoxanthus*, la dentition ne participe nullement à cet accroissement, car la série des molaires est même moins longue, absolument parlant, que chez le *M. hypoxanthus*. Ces particularités entraînent des disproportions notables qui constituent des caractères de valeur spécifique au premier chef. Enfin une dernière différence non moins importante, tirée du nombre et de la position des mamelles, viendrait s'ajouter à celles que je viens de signaler, si, comme

tout porte à le croire, l'espèce décrite par M. Barboza du Bocage sous le nom de *M. Anchietae* est identique au *M. marungensis*.

La livrée est la même et les dimensions du corps sont parfaitement concordantes pour ces deux espèces. La queue, il est vrai, est un peu plus longue chez le *M. Anchietae*, mais elle n'atteint pas néanmoins les dimensions de la tête et du corps, et cette légère différence ne doit être considérée que comme une de ces variations individuelles dont il a été question plus haut. Les crânes coïncident à un millimètre près pour la longueur; en même temps, les molaires construites sur le même type présentent rigoureusement les mêmes proportions. De telles ressemblances ne peuvent exister sans entraîner nécessairement la réunion de ces deux espèces en une seule qui, suivant la loi de priorité, doit conserver le nom de *marungensis* antérieur de trois ans à celui proposé par M. Barboza du Bocage. De ce fait, la femelle du *M. marungensis* ne doit posséder que quatre mamelles toutes inguinales comme le *M. Anchietae* ♀, c'est-à-dire différentes en nombre et en position de celles du *M. hypoxanthus* ♀ chez lequel, nous l'avons vu, il n'existe qu'une paire de mamelles inguinales, et deux autres paires pectorales. L'importance de ce caractère au point de vue de la différenciation spécifique n'échappera à personne, surtout lorsqu'il s'agit d'espèces offrant, comme le *M. hypoxanthus* et le *M. marungensis*, un mimétisme si parfait sous le rapport de la coloration du pelage. M. Noack, n'ayant eu à sa disposition qu'un spécimen mâle, ne pouvait signaler ce caractère; et pour la même raison, je n'ai pas pu malheureusement vérifier le fait sur les individus recueillis par M. J. Dybowski.

Ce seul point reste à élucider, et pour lever ce dernier mais faible doute, une confrontation serait indispensable entre la femelle du *M. Anchietae* et des spécimens de même sexe du *M. marungensis* provenant soit du Marungu, soit des rives de l'Oubangui.

MESURES en MILLIMÈTRES.	MES HYPOXANIHUS (Fuch.)					MES MARUNGENSIS (Noack.)			
	Papiers- Tycho-Tullb.	♂ Type. (Pucheran.)	♀ (Anby-Jac.)	♀ (a. Dybowski.)	♂ (b. Dybowski.)	M. Anchietae. (B. du Bocage)	♂ Type. (Noack.)	♂ a.	♂ b.
(1) Long. du nez à la racine de la queue.....	145	164	170	160	150	185	185	213	220
(2) Longueur de la queue.....	187	174	180	162	150	183	175	170	176
(3) Différ. entre ces deux dimensions.....	-42	-10	-10	-2	0	+2	+10	+43	+44
(4) Longueur du pied.....	32	33	35	33	32	36		35	36
(5) Rapport entre les me- sures (1) et (4).....	4,53	5	4,85	4,84	4,68	5,14		6,08	6,11
(6) Longueur du crâne...				33		40	41	39	
(7) — des os nasaux...				12		15	17	14	
(8) — — frontaux..				11		13	11	12	
(9) — — pariétaux.				5		8		7	
(10) — de l'os interpa- riétal.....				5		5		6	
(11) Long. de la série des molaires supérieures..				8		7	8	7	
(12) Rapport entre les me- sures (6) et (11).....				4,25		5,71	4,25	5,57	
(13) Espace entre les inci- sives et les mol. supér.				9			11	10	
(14) Long. de la série des molaires inférieures...				8		7	7	7	
(15) Espace entre les inci- sives et les molaires in- férieures.....				4,5			5,5	5	
(16) Longueur des trous incisifs.....				6				8	

(1) M. Barboza du Bocage donne deux mesures différentes pour la longueur de la queue chez le *M. Anchietae*, d'abord 173 millimètres, puis 183. J'ai choisi de préférence cette dernière mesure qui doit être la véritable, d'après ces mots que je relève dans la diagnose : *Cauda longitudo corporeis*.

Le spécimen type du *M. marungensis* avait été capturé par le Dr Richard Böhm à *Mpala*, sur la rive occidentale du lac Tanganika. De là, les représentants de cette espèce se propageraient directement à l'Ouest à travers les royaumes de Kazongo et de Mouata-Yamvo jusque sur les bords du Coanza près des côtes de l'Atlantique (Dondo et Ambacca) *M. Anchietae* (Barb. du Bocage); mais, d'autre part, ils se dirigeraient aussi vers le Nord-Ouest en suivant le cours du

Congo et de l'Oubangui jusqu'à la Kemo (J. Dybowski). De la position de ces trois stations extrêmes, on peut conclure à la présence du *Mus marungensis* dans tout le bassin du Congo. Enfin je ferai remarquer que les deux espèces *M. hypoxanthus* et *M. marungensis* peuvent se rencontrer dans les mêmes localités, comme le prouvent les envois de M. J. Dybowski.

87. MUS (NANNOMYS) MUSCULOIDES. (Tem.)

Mus musculoides. Temminck. Esq. zool. Guinée, p. 161, 1833.

— (*Nannomys*) *setulosus*. Peters. Monatsb. Akad. Berlin, p. 480, pl. II. 1876.

— — — Tycho-Tullberg. Mur. Kamerun, p. 18, pl. III et IV, 1893.

— *musculoides*. Matschie. Säugeth. des Togogeb., p. 15, 1893.

a. ♂ adulte. M. Marche, décembre 1875. Samkitta, Ogooué.

b. ♀ — M. Thollon, 1896. Franceville, Gabon.

c. ♂ — — — — —

Ces trois spécimens en état de parfaite conservation présentent entre eux la plus grande similitude, tant sous le rapport des dimensions que de la coloration du pelage. Ils mesurent de 68 à 70 millimètres pour la tête et le corps, 48 à 53 pour la queue et 16 à 18 pour le pied. Le dessus du corps et de la tête est d'un brun sombre, à peine plus clair sur les flancs et la face externe des membres antérieurs, et séparé suivant une ligne nettement tracée de la couleur blanche du dessous du corps et de la face interne des membres. Le dessus des pattes antérieures et postérieures est également d'un blanc pur. Cette dernière particularité constitue la seule et légère différence qui existe entre ces individus et le spécimen type de Peters, dont le dessus des pattes postérieures est décrit et figuré comme marqué de brun (*brunneo-canis*). La queue plus courte que la tête et le corps, presque nue, d'un brun sombre au dessus, d'un blanc grisâtre en dessous, présente un revêtement de fines écailles disposées en nombreux anneaux étroits et bien réguliers. Les pattes postérieures assez longues sont velues sur

la portion calcanéenne de leur face plantaire qui offre les six bourrelets typiques des *Mus* (str. sens.). Entre ces bourrelets, la peau nue présente un aspect grenu et pustuleux et paraît comme garnie d'une infinité de petites vésicules microscopiques. La femelle (*b*) me permet de fixer le nombre des mamelles encore inobservé chez cette espèce. Ce nombre est de dix, dont une paire pectorale, deux paires ventrales et deux paires inguinales. La formule mammaire (1 + 2 + 2) est donc identique (1) à celle du *Mus minimus* (Pet.). Ce Rat nain du Mozambique présente d'ailleurs les mêmes dimensions exigües et les mêmes proportions que le *M. Nannomys setulosus*; ses pattes postérieures, également velues dans la région calcanéenne, présentent aussi sur le reste de leur face plantaire cet aspect grenu que j'ai signalé plus haut. La nature du pelage, formé de soies aplaties et cannelées, est identique chez les deux espèces. La coloration seule diffère, et la teinte jaune d'ocre claire du dessus du corps chez le *Mus minimus* rappelle si peu le ton brun foncé du *M. Nannomys setulosus* qu'un simple coup d'œil suffit pour être fixé sur la validité de la distinction spécifique de ces deux types. Mais, en raison des nombreux caractères communs qu'elles présentent, ces deux espèces méritaient d'être réunies subgénériquement: le mot *Nannomys*, choisi à cette fin par Peters, offre cet avantage de rappeler le caractère si saillant de l'exiguïté de la taille chez ces Rongeurs. Je crois inutile d'insister sur la distinction spécifique du *M. Nannomys setulosus* d'avec le *Mus (Leggada) minutoides* (A. Smith) dont la coloration rappelle en tous points celle du *M. minimus*. Du reste, M. O. Thomas incline fortement à fusionner les deux espèces sud-africaines *M. minimus* et *M. Leggada minutoides* (2), bien que chez cette dernière il y ait une différence sensible dans les dimensions relatives de la queue dont la longueur dépasse d'un cinquième celle de la tête et

(1) Peters, *loc. cit.* Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. math. phys. nat. Lisbou*, p. 13. Extrait, 2^e série, n^o 3, 1890.

(2) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, p. 13, 1888.

du corps. Sous le rapport des proportions, le *Mus modestus* (Wagn.) (1) pourrait à plus juste titre être assimilé au *M. minimus*, dont il ne se distingue que par de très légères différences dans les teintes du pelage des parties inférieures du corps. La description assez obscure du *Mus musculoides* de Temminck, ne permet que des comparaisons peu rigoureuses, et il est difficile de discuter les affinités du Rat nain de la Guinée sans avoir sous les yeux le spécimen type. Toutefois, les phrases suivantes que je relève dans le texte du savant zoologiste hollandais autorisent à supposer entre le *Mus musculoides* et le *Mus* (*Nannomys*) *setulosus*, non seulement des liens de parenté plus étroits qu'avec les espèces de l'Afrique orientale et australe, mais même l'identité de ces deux types de l'Afrique occidentale. « Chez le *M. musculoides*, écrit Temminck, la base des poils est couleur de plomb, l'autre moitié jusqu'à la pointe est d'un brun noirâtre, » et plus loin : « Toutes les parties supérieures sont d'un brun foncé, qui prend une nuance roussâtre sur les flancs et les membres antérieurs sans revêtir les cuisses. » Ces diverses particularités de coloration s'appliquent très exactement au *M. Nannomys setulosus*, chez lequel la face externe des membres antérieurs et les flancs sont roussâtres, et plus clairs que les cuisses qui sont de la couleur brun foncé du dos. Les termes employés par Peters, « *die oben dunkler braune Färbung... die Haare des Oberseite sind an der Basis dunkel, an der Spitze braun* », ne sont, à vrai dire, que la traduction littérale de ceux dont s'est servi Temminck. Enfin, pour clore cette discussion, je ne dois pas négliger de citer l'opinion d'auteurs aussi compétents que MM. O. Thomas et Jentink, qui, ayant eu entre les mains le spécimen type du *Mus musculoides*, affirment, le premier sans restriction (2), l'autre sous bénéfice de contrôle (3), l'identité de cette espèce et du *M. minutoides*; de telle sorte que, dit M. Barboza du

(1) Wagner, *Archiv. f. Naturgesch.*, 1^{re} partie, p. 14, 1842.

(2) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 13, 1888.

(3) Jentink, *Not. fr. Leyden Museum*, p. 44, vol. X, 1888.

Bocage (1), « le *M. musculoïdes* de l'Afrique occidentale, le *M. minutoïdes* de l'Afrique australe et le *M. minimus* de l'Afrique orientale ne faisant plus qu'une seule espèce, le plus petit des Rats africains serait précisément l'un des plus répandus sur ce vaste continent ».

Ces conclusions me paraissent prématurées, et je me permettrai de signaler une lacune qu'il serait nécessaire de combler pour parfaire l'histoire des Rats nains de l'Afrique et établir définitivement leurs affinités réciproques.

Soit oublié, soit manque de sujets d'études, ni M. O. Thomas ni M. Jentink n'ont établi de parallèle entre le *M. musculoïdes* et le *M. Nannomys setulosus*. La proximité des lieux d'habitat de ces deux Muridés, la similitude de leurs proportions et enfin la ressemblance dans la coloration de leur pelage, telle qu'elle ressort de la comparaison des textes de Temminck et de Peters, sont cependant autant de raisons sérieuses et bien fondées qui me paraissent militer en faveur de leur fusion en une seule espèce qui, suivant la loi de priorité, conserverait le nom de *Mus (Nannomys) musculoïdes* (Tem.). Ce type à pelage supérieur brun sombre, auquel se rapportent probablement les spécimens signalés par M. O. Thomas dans les districts de Monbuttu et du Ouadelaï, ne doit-il pas être considéré comme parfaitement distinct, et représentant dans l'Afrique occidentale et centrale l'espèce à teinte jaune d'ocre claire propre à l'Afrique orientale et australe, le *Mus (Nannomys) minutoïdes* (A. Smith), résultant de la fusion des différentes formes *M. minutoïdes* (A. Smith), *M. modestus* (Wagn.) du Cap, et *M. minimus* (Pet.) du Mozambique et d'Angola? Ces points douteux ne sauraient être éclaircis sans le secours de documents typiques, et il est hors de conteste que des individus de *Mus (Nannomys) setulosus* (Pet.) du Gabon, sont aussi indispensables à M. Jentink que les spécimens de *M. minutoïdes* que le savant hollandais réclame comme dési-

(1) Barboza du Bocage, *Journ. Sc. math. phys. nat. Lisbou.* Extrait, p. 3, 2^e série, n^o 3, 1890.

derata nécessaires (1) pour fixer définitivement son opinion sur l'indépendance spécifique du *Mus musculoïdes* (Tem.).

TRIBU DES HYSTRICOMORPHES

FAMILLE DES OCTODONTIDÉS

GENRE AULACODUS

88. AULACODUS SWINDERENIANUS. (Tem.)

- Aulacodus swinderianus*. Temminck. Monograph. de Mammal, t. I, p. 245, pl. 25, 1827.
 — — Bennett., Proc. Zool. Sec. London, p. 111, 1830.
 — — Peters. Reise n. Mosambique (Säugeth.), p. 138, 1832.
 — — Temminck. Esq, zool. Côtes de Guinée, p. 167 et 170, 1833.
 — — Noack. Zoologisch. Jahrbuch. Vol. 2, p. 222, 1887.
 — — Jent. Not. fr. Leyden Museum. Vol. X, p. 45, 1888.
 — — Noack. Zoologische Jahrbucher. Vol. 4, p. 150, 1889.
 — — Barboza du Bocage. Journ. Sc. nat. Lisboa, 2^e série, n^o 5. Extrait, p. 19, 1890.
 — *swinderenianus*. O. Thomas. Ann. and Mag. Nat. Hist. Ser. 6. vol. XIII, p. 202, 1894.
 — — Matschie. Säugeth. deutsch. Ost Afrik., p. 56, 1895.

a. ♀ Jeune. M. de Brazza, 1884. Congo français.

b.)
 c.) Fœtus presque à terme. M. Thollon, 1891. Brazzaville.

d.)

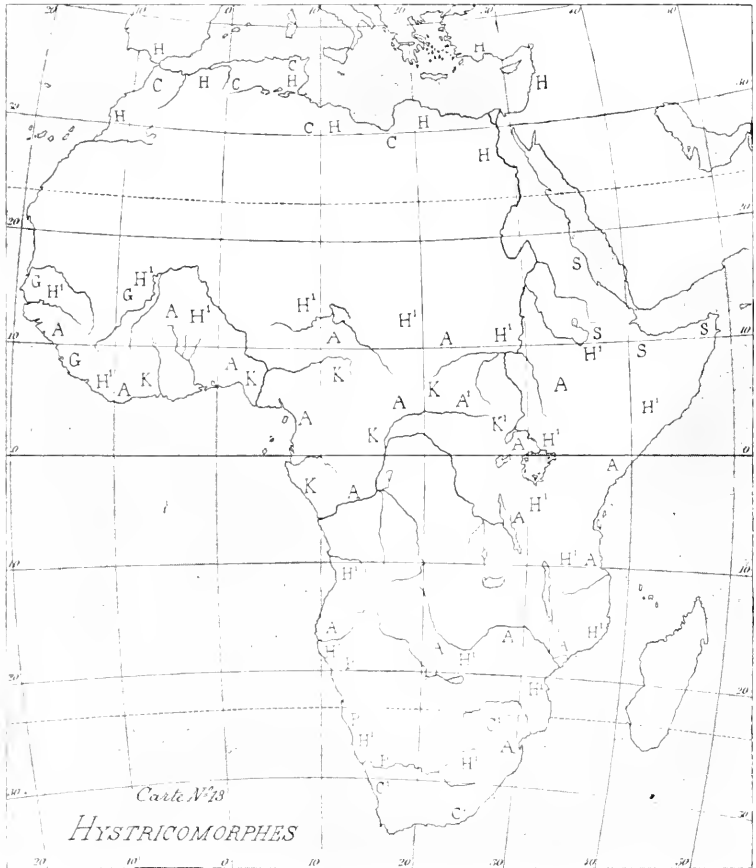
e. ♀ Adulte. M. J. Dybowski, 28 janv. 1892. Oubangui, pays des Ouaddas.

f. ♂ — — — —

Les trois fœtus à peu près à terme (*b*, *c*, *d*) sont encore presque entièrement nus, sauf sur la tête et la partie antérieure du dos, garnies à claire-voie de poils courts d'un brun presque noir. Chez le jeune individu (*a*) à peine parvenu au

(1) Jentink, *loc. cit.* « *Mus musculoïdes* (Tem.) is perhaps the same species as *Mus minutoïdes* (Smith.), but I think the question can only be settled if there are fresh (*alcoholic*) specimens from South-Africa. to compare with. »

tiers de son développement, les poils déjà assez résistants, longs, serrés, légèrement cannelés, ne présentent encore aucune trace d'annulations; ils sont d'un brun foncé sur toute la face supérieure du corps, d'un roux jaunâtre sur la face inférieure.



Quant aux deux individus adultes (*e, f*) ils ont la livrée ordinaire de l'âge parfait, formée de poils rigides, aplatis, cannelés, subépineux, d'un brun grisâtre à la base passant insensiblement au brun noirâtre vers le sommet coupé d'un large anneau subterminal d'un roux jaunâtre qui parfois

manque. Cette livrée varie à peine pour les adultes suivant la prédominance plus ou moins accusée de l'une ou l'autre de ces deux teintes; quant aux dimensions, elles présentent moins de fixité, en raison de la diversité des régions comprises dans l'aire d'habitat de cette espèce. Cette aire en

FAMILLES		HYSTRICOMORPHES				
		GENRES	AFRIQUE INTERTROPICALE			AFRIQUE AUSTRALE
			AFRIQUE SEPTENTRIONALE	OUEST AFRICAINE		
			Entre Congo et Niger.	Ouest du Niger.		
OCTODONTIDÉS	Ctenodactylus.	C. <i>C. Gundi</i> (Pall.)				C ¹ <i>C. Massoni</i> (Gr.)
	Pectinator.				S. <i>P. Spekei</i> (Blyth.)	
	Petromys.					P. <i>P. typicus</i> (A. Sm.)
	Aulacodus.		A ¹ <i>A. semipalmatus</i> (Heugl.)			
		A. <i>Aulacodus swindereianus</i> (Tem.)				
HYSTRICIDÉS	Albicura.		K ¹ <i>A. centralis</i> (Thos.)	G. <i>A. armata</i> (Gerv.)		
			K. <i>A. africana</i> (Gr.)			
	Hystrix.	H. <i>H. cristata</i> (L.)		H ¹ <i>Hystrix africa-australis</i> . (Pet.)		

effet est immense et s'étend sur toute l'Afrique de l'Est à l'Ouest, d'une côte à l'autre, depuis le Sud du Sahara jusqu'à la colonie du Cap.

Partout ces gros Rongeurs ravagent et détruisent les récoltes à l'aide de leurs puissantes incisives, et sont redoutés

des indigènes et des colons, à l'égal des *Cricetomys*, pour leurs déprédations et les dégâts irréparables qu'ils causent dans les plantations.

Comme les Porc-épics, les Athérures, les *Cricetomys* et certains grands Écureuils, tels que *Sciurus Stangeri* = *eborivorus*, l'Aulacode doit compter parmi les mangeurs d'ivoire, ainsi que l'avait observé Schweinfurth. Ses incisives larges et épaisses, dont l'arête émaillée présente des denticulations acérées correspondant à l'intervalle des sillons de leur face antérieure, lui permettent en effet d'entamer les corps les plus durs, comme le ferait la gouge la mieux trempée; tout dernièrement M. Moskowitz envoyait du pays de Kong au Muséum une défense de jeune Éléphant à demi dévorée, sillonnée d'un grand nombre de stries de différentes largeurs, parallèles à trois, quatre ou cinq, et auxquelles s'adaptait exactement le bord tranchant des incisives d'un Aulacode.

Jusqu'en 1864, l'*A. swinderenianus* fut la seule espèce connue du genre. A cette époque, Heuglin en fit connaître une deuxième forme à pattes palmées, *A. semipalmatus*, dont Fitzinger fit le sous-genre *Thryonomys*, et que l'on trouve dans l'Afrique centrale et le Niam-Niam. Tout récemment, une troisième espèce, propre à l'Afrique orientale, a été décrite par M. O. Thomas sous le nom de *Aulacodus gregorianus*. Ce type diffère de l'*A. swinderenianus* par quelques particularités craniennes et dentaires, par sa taille plus petite, sa tête relativement plus longue, sa queue plus courte et son pelage moins épineux.

TRIBU DES LAGOMORPHES

FAMILLE DES LÉPORIDÉS

GENRE LEPUS

89. LEPUS CAPENSIS. (L.)

- Lepus capensis*. Linné. Systema natur., I, p. 76, 12^e édit.
 — — F. Cuvier. Dictionn. Sc. nat., t. XXVI, p. 308, 1823.
 — — Smuts. Enumer. Mamm. capens., p. 51, 1832.
 — *ochropus*. Wagner. Schreb. Säugeth. (Suppl.), vol. IV, p. 96, 1844.
 — — Jentink. Not. fr. Leyden Mus., vol. IX, p. 177, 1887.
 — *capensis*. Noack. Zoologische Jahrbucher, vol. 3, p. 159, 1889.
 — *ochropus*. Barboza du Bocage. Jorn. Sc. math. phys. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 3. Extrait, p. 20, 1890.
 — — Matschie. Säugeth., deutsch. Ost Afrik., p. 36, 1895.
- a. ♂ très jeune M. J. Dybowski, 16 avril 1892. Poste de la Mission sur la Kemo.

Bien que ce jeune levraut ne mesure pas plus de 25 centimètres de longueur totale, sa livrée présente déjà tous les caractères de l'adulte. Sur le dessus de la tête et du corps, les poils gris de souris à la base, sont ensuite barrés de jaune roussâtre et de noir. Le ventre et le haut de la face interne des membres sont blancs. Le dessous du cou, la poitrine, les épaules, le bas des flancs et le reste des membres sont d'un jaune roussâtre qui devient plus intense vers les extrémités et sous les faces palmaires et plantaires. Cette même teinte se retrouve sur la nuque, formant une tache peu étendue immédiatement en arrière de la base des oreilles. Celles-ci, déjà bien développées et plus longues que la tête, sont d'un noir brunâtre à la pointe, et, sur le reste de leur face externe, maigrement vêtues de poils d'un roux jaunâtre, abondamment tiqueté de noir brunâtre le long du bord supérieur, passant au contraire au blanc vers le bord inférieur. Intérieurement les oreilles sont à peine couvertes de quelques rares poils jaunâtres et presque glabres sauf le long des deux tiers proximaux du bord inférieur assez abondamment

garnis, sur une largeur de 8 à 10 millimètres, de poils bruns, limités en dehors par un liséré marginal de poils blanchâtres en continuité avec ceux de la face externe de l'oreille. Une zone circumoculaire d'un jaune pâle se prolonge en une ligne assez étroite de même couleur le long des côtés du museau jusqu'aux narines. Les moustaches brunes en avant, blanchâtres en arrière sont bien fournies et leurs plus longues soies atteignent la base de l'oreille. Au milieu du front on observe une petite tache informe composée uniquement de poils d'un blanc pur. Le même fait avait déjà été observé par M. Noack sur un jeune spécimen provenant des déserts de Kalahari et par M. Barboza du Bocage sur une série d'individus capturés dans les districts méridionaux des possessions portugaises de l'Angola. Malgré la fréquence indiscutable que présente cette particularité, je doute que l'on puisse lui attribuer quelque valeur, car, non seulement elle n'est pas constante chez le *L. capensis*, mais on la retrouve chez d'autres espèces. C'est ainsi que j'ai constaté la présence de cette tache blanche frontale sur un spécimen de *Lepus saxatilis* (F. Cuv.), espèce sud-africaine très voisine il est vrai du *L. capensis*; puis sur un sujet de *Lepus nigricollis* (F. Cuv.) provenant de Java, dont les affinités spécifiques avec le type qui nous occupe sont au contraire assez lointaines, pour que certains auteurs aient rangé ce Lépusien dans un sous-genre différent sous le nom de *Carpolagus* (Blyth.).

C'est la première fois, à ma connaissance, que le *Lepus capensis* est signalé dans l'Ouest africain au Nord du Congo; cette espèce n'avait été observée jusqu'à présent que dans le Sud africain, d'abord aux environs du Cap (Fr. Cuvier, Smuts), puis plus au Nord par Peters sur les côtes de Mozambique, où elle vit côte à côte avec sa congénère *Lepus saxatilis*; ensuite dans les déserts de Kalahari par M. Noack, et enfin dans les possessions portugaises d'Angola par MM. Jentink et Barboza du Bocage.

M. Matschie indique également ce Lièvre dans sa Faune mammalogique de l'Est africain allemand.

VII^e ORDRE. — ONGULÉS

Sous-Ordre des ARTIODACTYLES

FAMILLE DES BOVIDÉS

GENRE CEPHALOPHUS

90. CEPHALOPHUS NIGRIFRONS. (Gr.)

Cephalophus nigrifrons. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 398, pl. XLVI, 1871.

— *aureus*. Gray. Ann. and Magaz. nat. histor., XII, p. 42, 1873.

— *nigrifrons*. Peters. M. B. Akad. Wissensch. Berlin, p. 482, 1876.

— — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 419, 1892.

a. ♂ jeune M. J. Dybowski, mai 1894. Environs de Loango.

Ce tout jeune spécimen ne mesure que 51 centimètres du bout du museau à la naissance de la queue, et le pied n'a que 15 centimètres de long.

Par les caractères du pelage il rappelle le *C. aureus* de Gray. La face et le dessus de la tête sont noirs; le dessus du cou, la région scapulaire, la moitié antérieure du dos, le ventre et les membres sont d'un brun rougeâtre sombre; les joues, le menton, la gorge, le dessous du cou, les aisselles, l'aîne et toute la moitié postérieure du dos sont au contraire d'un roux ardent. Le front ne porte encore aucune trace de cornes, mais les sabots présentent déjà l'élongation que M. O. Thomas a signalée chez cette espèce. Aux membres postérieurs les sabots, suivant leur arête médiane, ne mesurent pas moins de 23 millimètres. Cette belle espèce de Céphalophe, qui n'a été rencontrée jusqu'à présent que dans le Cameron par l'explorateur Buchholz et au Gabon par Du Chaillu, descend donc vers le Sud jusque dans le bassin du Quillou et près de la rive droite du Congo inférieur.

91. CEPHALOPHUS OGILBYI. (Wat.)

Antilope Ogilbyi. Waterhouse. Proc. Zool. Soc. London, p. 64, 1838.

— — Fraser. Zoolog. typic. (Texte et planche), 1844-42.

Cephalophus Ogilbyi. Gray. Knowsley. Menagerie, p. 10, 1850.

— — Temminck. Esq. zoolog. Côtes Guinée, p. 217, 1853.

— — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 422, 1892.

Cephalophus Ogilbyi. Matschie. Säugeth. des Togogeb., p. 81, 1893.

? — *leucogaster*. Gray. Ann. and Mag. nat. Hist., XII, p. 43, 1873.

? *Cephalophus callipygus*. Peters. Monatsber. Akad. Wiss. Berlin., p. 483, pl. 3 et 4, 1876.

a. ♀ adulte. M. Brusseaux, 1890. Safo, riv. Mounji, forêt de Mayombé.

Les cornes sont faibles et disparaissent complètement au milieu des longs poils du toupet brun roussâtre. Le pelage d'un roux jaunâtre pâle sur l'avant-train, beaucoup plus vif et plus intense sur la croupe et les membres postérieurs est court, brillant, étroitement appliqué contre la peau et assez peu fourni surtout à l'encolure. La raie noire dorsale ne commence à être bien distincte que 2 ou 3 centimètres en arrière du garrot. Assez large mais mal délimitée latéralement sur le dos, elle se rétrécit d'une façon assez brusque vers la partie postérieure de la croupe, devient linéaire et très nette, et se continue sur la queue pour aller se perdre dans la teinte noire mêlée de blanc grisâtre des poils de la touffe terminale. Ce beau spécimen bien adulte mesure 1 mètre de longueur de l'extrémité du nez à la naissance de la queue, et 51 centimètres de hauteur au garrot. Le pied compte 24 centimètres et la queue 16 jusqu'à l'extrémité de la touffe terminale.

Je n'insisterai pas ici sur les étroites affinités qui unissent le *C. Ogilbyi* au *C. callipygus* signalé par Peters au Gabon ; ce dernier peut être regardé comme une variété plus brillamment colorée, à bande dorsale se diffusant sur toute la partie postérieure de l'arrière-train jusqu'aux talons. D'un autre côté, les différences qui séparent le *C. Ogilbyi* du *C. leucogaster* (Gr.) sont si légères, qu'on peut se demander si celui-ci ne doit pas être considéré comme l'état jeune du *C. Ogilbyi*.

L'espèce *C. leucogaster* ne repose en effet que sur la dépouille d'un spécimen non adulte, à teintes rousses assez intenses. Chez ce type, la bande dorsale n'est pas d'un noir franc, mais légèrement variée de roux, et se prolonge en avant un peu au delà des épaules, sans remonter cependant le long du cou et de la nuque jusqu'à la crête du vertex comme chez le *C. dorsalis* (Gr.); en arrière, sur la croupe et la ligne médiane supérieure de la queue, elle présente absolument les mêmes particularités et la même disposition que chez le *C. Ogilbyi*. Comme chez ce dernier, la teinte de la face inférieure du corps est blanchâtre, sans plages sternale et post-fémorales sombres. Dans sa révision des espèces du genre *Cephalophus*, M. O. Thomas conserve le *C. leucogaster* comme forme autonome, mais les nombreux traits communs qui le rapprochent du *C. Ogilbyi* ne le cèdent en rien, comme importance, aux quelques différences que je viens de signaler, et qui ne sont dues, très probablement, qu'à la non-maturité du type du *C. leucogaster*.

Le *C. Ogilbyi* type de Waterhouse est originaire de Fernando-Po, mais cette espèce est plus abondamment représentée le long des côtes des deux Guinées, sa véritable patrie : Pel l'a rencontrée dans le pays des Achantis, et plus récemment, deux autres explorateurs hollandais Büttikofer et Stampfli en ont capturé des individus dans le Libéria (Queah River). A l'Est du Niger, M. Matschie la signale au Cameron; et la forêt de Mayombé, d'où provient l'exemplaire que nous devons à M. Brusseaux, est le point Sud extrême de l'aire d'habitat de ce grand Céphalophe. Quant au type du *C. leucogaster*, il faisait partie des collections rassemblées par Du Chaillu au Gabon.

92. CEPHALOPHUS NIGER. (Gr.)

Antelope nigra. Temminck. Esq. zool. Côtes Guinée, p. 214, 1853.

Cephalophus niger. Gray. Ann. and Magaz. natur. Hist., p. 165, 1846.

— — Gray. Knowsley. Menag., p. 50, pl. 8, 1850.

— *pluto*. Temminck. Esq. zool. Côt. Guinée, p. 215, 1853.

Cephalophus niger. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 425, 1892.
 — *niger*. Matschie. Säugeth. des Togogebietes., p. 81, 1893.

a. ♀ Adulte. M. Guiral, 1885. San Benito.

Sauf la queue dont le dessous et l'extrémité sont garnis de poils blancs, le reste du pelage chez ce spécimen est d'une teinte uniformément brun sombre enfumé aussi bien sur les parties antérieures que sur les parties postérieures du corps. Du nez à la base de la queue on compte 85 centimètres, la longueur du pied est de 22 et la hauteur au garrot de 43 centimètres. Ces mesures indiquent un animal bien adulte, cependant les cornes extrêmement courtes émergent à peine du front et sont complètement cachées dans le toupet du vertex. Le *C. niger* n'avait été signalé jusqu'à présent qu'à l'Ouest du Niger, sur la côte Nord du golfe de Guinée, depuis le Libéria jusqu'au Bénin. Sa présence sur les rives du San-Benito autorise à supposer son existence comme probable sur les côtes du vieux Calabar et dans les possessions allemandes du Cameroun.

93. CEPHALOPHUS MAXWELLI. (H. Smith.)

- Antilope Maxwelli*. H. Smith. Griff. anim. kingd., IV, p. 267, 1827.
 — *Frederici*. Laurillard. Dict. Hist. natur. d'Orbigny, t. I, p. 623, 1841.
Cephalophus punctulatus. Gray. Ann. and Mag. nat. Hist., XVIII, p. 167, 1846.
 — *Maxwelli*. Gray. Knowl. Menag., p. 11, 1850.
 — — Temminck. Esq. zool. Côtes Guinée, p. 223, 1853.
 — — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 425, 1892.
 — — Matschie. Sitz. Ber. Ges. naturf. Freunde. Berlin, p. 256, 1893.

a. ♀ adulte. M. Masson, 1883. Gabon (nom local : *Ntyeri*).

Ce spécimen femelle très adulte est pourvu de cornes bien développées : ses dimensions bien supérieures à celles du *C. melanorheus* (Gr.), et la teinte du pelage de la face postérieure des cuisses, d'un brun grisâtre un peu plus clair que sur la croupe, ne laissent aucun doute sur son identité spécifique. Il mesure 74 centimètres de l'extrémité du

nez à la base de la queue, 18 de longueur de pied et 35 de hauteur au garrot. Quant aux dimensions du crâne, on les trouvera plus loin mises en parallèle avec les mêmes mesures prises sur le *C. melanorheus* et le *C. monticola*. L'authenticité de la provenance de cet exemplaire me paraît indiscutable, et M. Masson a même eu la précaution de nous faire connaître le nom (*Ntyeri*) sous lequel cet animal est désigné au Gabon.

Ces faits sont intéressants à noter ; ils nous apprennent, d'une part que la femelle de cette espèce peut posséder des cornes, mais nous reviendrons plus loin sur ce sujet ; d'autre part, que le *C. Maxwelli* n'est pas spécial à la Guinée supérieure, comme on l'a cru jusqu'ici, mais qu'il passe le Niger, et s'avance jusque dans le Cameroun et le Gabon (1).

94. CEPHALOPHUS MELANORHEUS. (Gr.)

Cephalophus melanorheus. Gray. Ann. and Mag. nat. hist., p. 167, 1846.

— — — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 426, 1892.

? — *æquatorialis*. Matschie. Sitzb. Ges. naturf. Freunde, p. 112, 1892.

a. ♀ semi-adulte. M. J. Dybowski, 3 nov. 1891. Bangui.

b. ♂ adulte. — — —

c. ♀ — — — 24 nov. 1891. —

d. — — — mars 1894. Mayumba.

e. — — — — —

Les cornes sont à peu près de même longueur dans les deux sexes et marquées de cinq à six anneaux à partir de la base. Chez la femelle (c) elles mesurent près de 4 centimètres de longueur, et 11 millimètres de diamètre à la base ; chez le mâle (b) elles sont un peu plus massives, légèrement recourbées en dedans à leur extrémité et relevées d'une façon plus marquée ; elles forment avec le plan frontal un angle très ouvert, mais pourtant appréciable. La voussure des frontaux, immédiatement en avant de la base des cornes,

(1) M. Matschie (*loc. cit.*) nie au contraire la présence du *C. Maxwelli* dans la Guinée inférieure. De nouveaux sujets d'étude de provenance sûre sont donc nécessaires qui viennent infirmer l'authenticité de l'habitat du spécimen que nous devons à M. Masson.

est très-peu accusée et presque nulle. Les dimensions des deux exemplaires adultes mâle et femelle (*b*, *c*) sont les suivantes :

Mesures en millimètres.	♂	♀
Longueur du corps, du bout du museau à la base de la queue.....	640	610
Hauteur au garrot.....	320	300
Longueur du pied.....	170	160

Ces mesures concordent pleinement avec celles qui ont été relevées par M. O. Thomas sur les spécimens du British Museum, et peuvent être considérées comme marquant la taille maximum de l'espèce. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure de l'examen du crâne de l'exemplaire femelle (*c*) dont les sutures pariéto-frontales et pariéto-occipitales sont presque entièrement oblitérées et à peine visibles, en même temps que les molaires et surtout les prémolaires présentent de fortes traces d'usure. M. O. Thomas admet comme synonyme du *C. melanorheus* le *C. Anchietae* (Boc.) (1), et de ce fait, comprend l'Angola dans la zone d'habitat du *C. melanorheus*. Mais telle n'est pas l'opinion émise antérieurement (2) par M. Barboza du Bocage qui, dans une note rectificative, s'exprime de la manière suivante : « Après nouvel examen, les individus, inscrits dans la Liste des Antilopes d'Angola sous le nom de *C. Anchietae*, ne nous semblent pas suffisamment distincts du *C. monticola* pour constituer une espèce à part. » Je ne puis que me ranger à cette manière de voir, étant données les particularités de coloration offertes par le pelage du *C. Anchietae* : « Raie sourcilière roussâtre ; face antérieure et externe des membres d'un

(1) Barboza du Bocage, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 743, 1878.

(2) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. nat. Lisboa*, 2^e série, n^o 5. Extrait, p. 27, 1890.

centré lavé de *fauve*; chez la femelle les membres sont plus lavés de *fauve* à leur partie inférieure. » Ces teintes *fauves* sur les membres sont, comme on le sait, caractéristiques du *C. monticola*, et les détails fournis par M. Barboza du Bocage démontrent surabondamment que les types du *C. Anchietae* ne diffèrent de cette espèce que par l'infériorité de leur taille. Le *C. melanorheus* ne franchit donc pas le Congo inférieur; et, le long de la côte occidentale d'Afrique, l'aire d'habitat de cette espèce se trouve resserrée entre l'embouchure de ce fleuve et le Nord du Cameroun, pour s'étendre de là vers l'Est à travers l'Afrique équatoriale jusqu'à Zanzibar (Kirk. *vide* O. Thomas). C'est donc probablement à cette espèce qu'il faut rapporter le *C. æquatorialis* (Matsch.) signalé dans le Ruhanda et l'Uganda, qui ne diffère du type de la côte occidentale que par ses teintes légèrement lavées de rous-sâtre.

95. CEPHALOPHUS MONTICOLA. (Thunb.)

Antilope monticola. Thunberg. K. Vet. Akad. Handl., XXXII, p. 93, 1811.

— *cærulea*. H. Smith. Griff. Anim. kingd., IV, p. 268, 1827.

Cephalophus Anchietae. Barboza du Bocage. Proc. Zool. Soc. London, p. 743, 1878.

— *monticola*. Barboza du Bocage. Journ. Sc. Lisboa, 2^e série, n^o 3. Extrait, p. 27, 1890.

— — O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 427, 1892.

a. ♀ adulte. M. de Brazza, 13 septembre 1884. N'Ganciu.

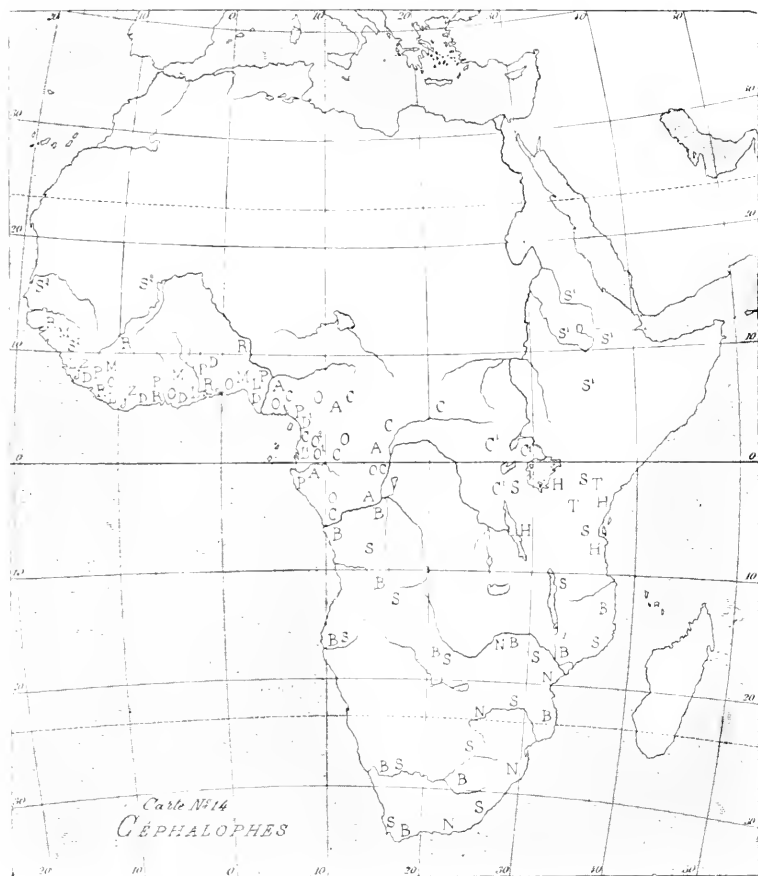
b. ♂ — — — — —

c. ♀ — M. J. Dybowski, 16 juillet 1891. Brazzaville.

Ces trois individus m'ont donné comme dimensions les chiffres suivants :

Mesures en millimètres.	♂ b	♀ a	♀ c
Longueur du corps du bout du museau à la base de la queue.....	630	680	670
Hauteur au garrot.....	330	360	350
Longueur du pied.....	180	180	180

Ces mesures montrent que le *C. monticola* se distingue de l'espèce précédente, non seulement par la teinte sombre du derrière des cuisses et des jarrets et par le ton roux fauve de la raie sourcilière et des membres, mais aussi par sa taille plus grande, ses pattes plus fortes, et sa tête plus



massive. Les cornes, développées à peu près également dans les deux sexes, sont dirigées franchement en arrière suivant le plan de la face et ne font aucun angle avec le front. Celui-ci présente un bombement très-accusé immédiatement en avant de la base des cornes. J'aurai d'ailleurs à re-

venir plus loin sur les principaux caractères craniens qui permettent de distinguer cette espèce du *C. melanorheus*.

Le *C. monticola* n'a jamais été signalé jusqu'à présent au Nord du Congo (1), aussi ne citerai-je que sous toutes réserves N'Ganciu et Brazzaville comme lieux de provenance des spéci-

GENRES	AFRIQUE OUEST		AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
	Ouest du Niger.	Entre Congo et Niger.		
CEPHALOPHUS	L. <i>C. sylvicultor.</i> (Af.)	L ¹ <i>C. melano-</i> <i>prymnus</i> (Gr.)		
	J. <i>C. Jentinki.</i> (Thos.)		T. <i>C. spadix.</i> (True.)	N. <i>C. natalensis.</i> (A. Sm.)
	R. <i>C. rufilatus.</i> (Gr.)	A. <i>C. nigrifrons.</i> (Gr.)	H. <i>C. Harveyi.</i> (Thos.)	
	D. <i>C. dorsalis.</i> (Gr.)	D ¹ <i>C. dorsalis cas-</i> <i>taneus</i> (Thos.)		
		O. <i>C. Ogilbyi</i> (Wat.)		
		O ¹ <i>C. leucogaster</i> (Gr.)		
		O ² <i>C. callipygus.</i> (Pet.)		
		P. <i>C. niger.</i> (Gr.)		
		M. <i>C. Maxwellli.</i> (H. Sm.)	C. <i>C. melano-</i> <i>rheus.</i> (Gr.)	B. <i>C. monticola.</i> (Th.)
		Z. <i>C. Doriae.</i> (Og.)	C ¹ <i>C. equatorialis.</i> (Mtsch.)	
SYLVICAPRA	S ² <i>S. coronata.</i> (Gr.)		S ⁴ <i>S. abyssinica.</i> (Thos.)	
			S. <i>S. Grimmi.</i> (L.)	

(1) Thunberg, toutefois, affirme n'avoir constaté aucune différence entre le *C. monticola* type du Sud de l'Afrique, et un spécimen de Céphalophe du Musée de Stockholm rapporté par Afzélius de Sierra-Leone. Depuis cette époque aucun cas analogue n'a été signalé pour la faune mammalogique des Côtes de Guinée; il est donc permis de supposer que le spécimen dont parle Thunberg, ne provenait pas directement de Sierra-Leone, et qu'il y avait été importé.

mens qui nous occupent. Ces deux stations, comme on le sait, sont situées sur la rive droite immédiate du Congo ; et pendant le séjour assez prolongé que MM. de Brazza et Dybowski ont fait dans chacune d'elles, ils se sont trouvés parfois dans la nécessité de traverser le fleuve. Ne serait-ce pas pendant une de ces excursions qu'ils auraient capturé ces Céphalophes ? J'ai déjà eu, au début de ce travail, à faire semblable restriction pour différents Singes, entre autres *Colobus angolensis*, *Colobus Tholloni*, *Cercopithecus cynosurus* et *Cercopithecus ascanias* ; je n'ai malheureusement pas pu obtenir pour ces Céphalophes des renseignements aussi précis. Il est permis toutefois de déduire avec certitude de ces faits que le *C. monticola* ne reste pas confiné dans l'extrême Sud de l'Afrique, et qu'il remonte du Zoulouland tout le long de la côte Sud-Ouest, à travers les possessions portugaises d'Angola (B. du Bocage), jusque sur la berge Sud du Congo.

On ne peut nier l'étroite parenté qui unit le *C. melanorheus* (Gr.), le *C. monticola* (Thunb.) et le *C. Maxwelli* (H. Smith). Dès 1825 Fr. Cuvier (1) l'avait signalée entre ces deux dernières espèces. « Il existe, dit-il, une extrême ressemblance entre ce Guevei (*Antilope pynæa* = *C. Maxwelli*) et le Guevei du Cap rapporté par Delalande. Ces derniers ont une robe d'un gris plus sombre ou plus brun, et leurs membres sont fauves au lieu d'être blanchâtres. » Plus tard, en 1850, Gray (2) trouve également des caractères communs aux trois espèces. Enfin tout récemment, M. O. Thomas émet cette hypothèse que le *C. melanorheus* et le *C. monticola* pourraient bien n'être que des races géographiques d'une même espèce, auxquelles il faudrait joindre comme troisième variété le *C. Maxwelli*, s'il se trouvait des femelles de ce dernier type pourvues de cornes. Nous avons vu plus haut que de telles femelles existent. Suivant Buffon (3), il est vrai, le Guevei

(1) F. Cuvier, *Mamm.*, vol. 3.

(2). Gray, *Knowsley Menagerie*, pl. XI, p. 12, 1850.

(3) Buffon, *Hist. nat.*, t. XII, Quadr. 9, p. 315, 1764.

mâle seul porte des cornes; H. Smith (1), dans la description de la femelle type, ne signale également aucun appendice frontal; enfin l'exemplaire examiné par M. O. Thomas en est aussi dépourvu. Mais d'autre part, Fr. Cuvier donne des cornes à son Guevei femelle, Gray (2) figure des *Cephalophus Maxwelli* mâle et femelle qui tous deux en possèdent; et, suivant Temminck (3), la femelle de cette espèce « ne diffère du mâle que par de très petites cornes souvent obtuses, et comme perdues et cachées dans les touffes d'où elles prennent naissance ». Ces opinions contradictoires sont également vraies, et comme l'avait pressenti M. O. Thomas (4), il en est du *C. Maxwelli* comme du *C. Grimmii* (L.): l'absence ou la présence de cornes chez les femelles ne présente rien de constant (5). Sur quatre exemplaires femelles bien adultes de *C. Maxwelli* conservés au Museum de Paris, deux manquent totalement de cornes; les autres, dont l'*Antilope Frederici* type de Laurillard, en possèdent. Malgré ce fait acquis, je doute que l'on puisse accepter les *C. Maxwelli*, *C. melanorheus* et *C. monticola* comme variétés d'une seule et même espèce. On peut invoquer déjà, contre cette hypothèse, la présence constante de cornes chez les femelles des deux dernières espèces. D'autre part, les différences que l'on observe dans la taille et la coloration du pelage peuvent-elles être attribuées à des influences locales pour des formes dont deux, *C. Maxwelli* et *C. melanorheus*, vivent côte à côte dans les mêmes régions (Cameron-Gabon) et dont la troisième, *C. monticola*, offre dans son aire de distribution géographique des points de contact avec celle du *C. melanorheus*. Les caractères différentiels tirés de la coloration du pelage, doivent être appréciés, je crois, comme ayant une importance spécifique réelle. Pour ce qui est de la force et du dé-

(1) H. Smith, *Griff. An. Kingd.*, IV, p. 267, 1827.

(2) Gray, *Knowsley Menagerie*, pl. XI.

(3) Temminck, *Esq. zool. Guinée*, p. 231, 1853.

(4) O. Thomas, *P. Z. S.*, p. 429, 1892.

(5) M. Matschie signale également ce fait pour les femelles du *C. aequatorialis* (*Säugeth. deutsch. Ost. Afrik.*, p. 116).

veloppement que prend chacune des trois espèces, quelques mesures prises sur les têtes osseuses indiqueront clairement que le *C. Marwelli* et le *C. monticola* parviennent à un degré de puissance dont n'approchent pas les plus vieux spécimens de *C. melanorheus*.

Mesures en millimètres.	C. MELANORHEUS		C. MONTICOLA ♂ adulte.	C. MARWELLI ♀ adulte.
	h ♂ adulte.	e ♀ br. adulte.		
Long. de la base du crâne de l'un des condyles occipitaux à l'extrémité des prémaxillaires.....	118	114	124	127
Largeur maximum du crâne aux arcades zygomatiques.....	55	53	59	60
Distance du bord orbitaire antérieur à l'extrémité des prémaxillaires.....	65	60	67	70
Longueur des os nasaux.....	44	42	45	55
Long. du museau du bord antérieur des molaires à l'extrém. des prémaxillaires.	40	39	44	45
Long. de la série des molaires supérieures.	36	35	38	38
Long. du palais de l'encoche postérieure médiane à l'extrémité des prémaxillaires.	62	62	70	70
Larg. du palais au niveau de l'avant-dernière molaire.....	23	22	26	26
Largeur maximum du front.....	50	50	55	55
Diamètre orbitaire vertical.....	23	23	28	28
Long. de la mandibule, du talon à l'extrémité de la symphyse.....	96	92	102	105
Haut. de la mandibule jusqu'au sommet de l'apophyse coronoïde.....	44	40	44	51
Haut. totale de la tête, du bord infér. de la mandibule au point le plus élevé de la suture frontale.....	67	67	71	78
Long. de la série des molaires inférieures.	39	38	40	41
Distance du bord antérieur des molaires à l'extrémité de la symphyse.....	35	34	36	38
Haut. du museau du bord alvéolaire de la mâchoire supérieure au point de suture naso-frontale.....	39	37	39	47
Écart minimum entre les bulles auditives.	11	12	7	8

La dernière mesure indique une différence très marquée dans le volume des bulles auditives. Chez le *C. melanorheus*, elles sont relativement peu développées, comprimées et comme pincées latéralement; chez le *C. monticola* et le

C. Maxwelli ces mêmes bulles sont au contraire fortement renflées et parlant moins distantes.

Outre ces différences dans les dimensions de la tête osseuse chez les trois espèces, il en est d'autres qui intéressent la dentition. Les caractères de cette sorte présentent d'ordinaire une constance et une fixité remarquables, il est donc utile de les signaler ici. Toutefois, n'ayant eu à ma disposition qu'un petit nombre de têtes osseuses, je ne puis me permettre aucune généralisation, et je laisse à d'autres naturalistes le soin de contrôler les observations suivantes.

Chez le *C. monticola* et le *C. Maxwelli*, les trois prémolaires supérieures ont à très-peu près la même forme. Sur leur face externe, deux sillons verticaux peu profonds les divisent vaguement en trois lobes dont le médian est le plus large et le plus élevé. Sur leur face interne, au contraire, ces dents sont simples et indivises, on n'y trouve aucune trace de sillon vertical, et chacune d'elles sort de l'alvéole en un fût unique. On retrouve cette similitude de forme entre les trois prémolaires inférieures, avec cette différence que pour celles-ci, on remarque à la face interne deux sillons verticaux comme sur la face externe. Aux deux mâchoires la troisième prémolaire ne se distingue donc des deux premières que par ses dimensions un peu plus fortes, mais ne ressemble nullement aux molaires.

Chez le *C. melanorheus*, la troisième prémolaire supérieure présente sur sa face interne un sillon vertical profond qui divise le corps de la dent en deux lobes égaux et lui donne une apparence tout à fait identique à celle de la première molaire. Cette même particularité se retrouve à la mâchoire inférieure où la troisième prémolaire par sa couronne large et nettement trilobée, ne rappelle en rien les deux prémolaires antérieures, et participe plus de la forme des vraies molaires. Ce développement de la troisième prémolaire chez le *C. melanorheus*, explique le peu de différence que l'on observe dans les longueurs respectives de la série des molaires chez les trois espèces.

Un autre caractère différentiel nous est fourni par les molaires.

Chez le *C. monticola* et le *C. Maxwelli*, on remarque à la face interne des molaires supérieures, et à la face externe des molaires inférieures, de petits tubercules adventifs spiniformes, très-visibles dans les sillons qui séparent les deux lobes de chaque molaire, et s'élevant jusqu'à mi-hauteur de la dent. A la dernière molaire inférieure, on ne trouve ce petit tubercule en poinçon que dans le premier sillon qui sépare les deux lobes antérieurs. A la mâchoire inférieure, ces petits tubercules semblent émaner du lobe antérieur de chaque molaire, tandis qu'au contraire, à la mâchoire supérieure, ils paraissent dépendre du lobe postérieur. Chez le *C. melanorheus*, on ne trouve aucune trace de ces tubercules.

Il ressort de ce rapide aperçu, que le *C. melanorheus* se sépare nettement de ses deux congénères, et que cette distinction spécifique se base sur des caractères d'une réelle importance.

Les affinités sont certainement plus étroites entre le *C. monticola* et le *C. Maxwelli*, et ces deux espèces possèdent bon nombre de caractères communs. Toutefois, si l'on se reporte au tableau de mesures que j'ai donné plus haut, on trouvera entre certaines dimensions homologues, des écarts qui rompent complètement la similitude et frappent d'autant plus que les autres mesures sont mieux concordantes. Telles sont les différences que l'on observe dans la longueur des os nasaux, dans la hauteur de la tête, du museau et de la mâchoire inférieure à l'apophyse coronoïde.

Il en résulte chez le *C. Maxwelli* des mandibules beaucoup plus fortes, une tête plus massive, un museau plus élevé, un chanfrein plus arqué. Ajoutez à cela que la fosse sous-orbitaire est beaucoup plus profonde chez le *C. monticola* où la surface concave ne s'arrête pas un peu au-dessus de la ligne dentaire comme chez le *C. Maxwelli* et le *C. melanorheus*, mais se continue jusqu'au bord alvéo-

laire du maxillaire. Enfin, chez le *C. Maxwelli*, les cornes ont la même direction que chez le *C. melanorheus* et la queue se développe beaucoup plus que dans les deux autres espèces.

Tels sont les principaux caractères différentiels que fournit l'examen des crânes, et qui, joints à ceux du pelage, peuvent être présentés sous la forme diagnostique suivante :

Face postérieure des cuisses et des jarrets blanc grisâtre. Troisième prémolaire lobée. Molaires sans tubercules latéraux.....	<i>C. melanorheus.</i> (Gr.)
Face postérieure des cuisses et jarrets de même couleur que le corps. Les trois prémolaires semblables. Molaires présentant des tubercules latéraux (1).	Pattes rousses.
	Queue courte. <i>C. monticola.</i> (Thunb.)
	Pattes de même couleur que le corps. Queue assez longue.. <i>C. Maxwelli.</i> (H.Smith.)

GENRE ADENOTA.

96. ADENOTA ANNUIPES. (Gr.)

Antilope adenota. — H. Smith. Griff. Anim. kind. Vol. IV. Mamm., 4, p. 223, Pls. 1827.
 ? — *kob.* Ogilby. Proc. Zool. Soc. London, p. 102, 1836.
 — — Fraser. Zool. typica. (Texte et planche coloriée.) 1841-42.
 — *annulipes* Gray. Ann. and Mag. nat. hist., X, p. 267, 1843.
Adenota kob. Gray. Knowsley Menagerie, p. 14, pl. XIV et XV, 1850.
 — — Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 129, 1850.
 ? *Antilope kob.* Temminck. Esq. zool. Côtes Guinée, p. 199, 1853.
 — *kob.* Wagner. Schreb. Säugethiere. Suppl. 5, p. 432, pl. XXIX, 1855.

(1) Dans le travail de Peters (*Reise n. Mossambique*), on peut voir figurées pour les molaires inférieures du *Cephalophus ocellaris* = *altifrons* (pl. XXXVIII, fig. 2, jeune, et pl. XLI, fig. 1, adulte) des particularités analogues à celles que je viens de signaler pour le *C. Maxwelli* et le *C. monticola*. Chaque sillon vertical externe est garni d'un petit tubercule spiniforme qui s'élève jusqu'à mi-hauteur de la dent. J'ai pu également constater le même mode de conformation aux deux mâchoires d'un *C. dorsalis* (Gr.); les molaires du *C. niger* (Gr.) sont au contraire dépourvues de ces tubercules. Si la présence ou l'absence de cette particularité des molaires offrait quelque constance suivant les espèces, cela constituerait un caractère d'un utile secours pour la différenciation de types parfois difficiles à distinguer extérieurement dans la tribu des Céphalophes.

- a. ♂ semi-adulte. M. J. Dybowski, 1891. N'Djoué, environs de Brazzaville.
 b. ♀ Adulte. — 15 février 1892. Rivière Kemo.
 c. ♂ Adulte, crâne et peau de la tête et du cou, M. J. Dybowski, 31 mars 1892. Rivière Kemo.
 d. ♂ Adulte. Massacre. Rivière Kemo.

La couleur générale des parties supérieures du corps est d'un jaune fauve plus foncé à mesure qu'on se rapproche de la ligne médiane le long de la face, de la nuque et du dos, plus pâle au contraire dès qu'on s'en éloigne sur les joues, les côtés et la face inférieure du cou, les flancs et les membres. Le tour des yeux, les lèvres, le menton, la gorge et la face interne des membres antérieurs sont d'un blanc légèrement lavé de jaune passant d'une manière insensible aux teintes fauves environnantes. Sur la poitrine, le ventre et la face interne des membres postérieurs jusqu'aux talons, le pelage est au contraire d'un blanc pur. Sur le devant des membres antérieurs, une raie noire longitudinale naît un peu au-dessus du genou, s'étale transversalement sur celui-ci, puis redevient linéaire le long du canon, pour s'étaler de nouveau sur le paturon qu'elle embrasse presque complètement jusqu'à une petite distance des sabots et des ergots dont elle est séparée par un étroit anneau de poils blancs. On observe les mêmes particularités aux pattes postérieures, avec cette restriction que la raie noire s'élève moins haut, s'affaiblit rapidement et disparaît un peu au-dessus du paturon. L'oreille est grande, de couleur fauve sur la face externe sauf l'extrême pointe qui est noire. Intérieurement elle est garnie de longs poils blancs, implantés sur ses bords et sur plusieurs lignes courant sur sa face interne, parallèlement à sa longueur et séparées par des intervalles complètement nus. La queue est fauve en dessus, blanche en dessous et sur les côtés avec quelques poils noirs formant une petite touffe à son extrémité.

La direction des poils présente quelques particularités qu'il est intéressant de noter. Sur la ligne médiane supérieure existent deux points autour desquels les poils tour-

billonnent d'une façon bien marquée, avant de prendre leur direction rayonnante définitive. L'un de ces centres de dispersion ou d'irradiation se trouve à l'occiput, l'autre sur la croupe. Le premier de ces centres donne naissance à deux courants principaux. L'un antérieur remonte le long du crâne, et entre la base des cornes vient se buter en formant toupet contre les poils du front venant en sens inverse ; l'autre postérieur redescend au contraire le long de la nuque et du dessus du cou.

Du second centre situé sur la croupe, les poils vont en s'irradiant régulièrement sur les parties environnantes. Il en émane un courant dirigé d'arrière en avant tout le long de l'échine et servant lui-même d'axe de dispersion pour les poils des flancs. Sur le garrot, il rencontre le courant descendant de la nuque ; et les poils, entremêlant leurs pointes, se relèvent en une sorte de petite barre. Signalons encore, de chaque côté du chanfrein, l'existence de brosses, un peu en avant de l'angle interne de l'œil et perpendiculaires à son grand axe. Tels sont les principaux caractères de coloration et d'orientation des poils que présente le jeune mâle (*a*). On retrouve chez la femelle (*b*) les mêmes particularités, mais les raies noires du devant des pattes montent beaucoup moins haut et sont moins accusées, les poils noirs et les poils fauves s'y trouvant en nombre à peu près égal.

Dans les collections de M. Dybowski se trouvaient également un massacre de mâle complètement adulte (*d*) et le crâne d'un autre mâle (*e*) également adulte avec la peau de la tête et du cou. Par une coïncidence particulièrement heureuse, j'ai pu dernièrement observer de près à la Ménagerie du Muséum un individu mâle de cette même espèce d'Antilope, d'un âge intermédiaire à ceux des spécimens précédents. Cette circonstance m'a permis de suivre pour ainsi dire pas à pas les modifications subies par les cornes depuis le jeune âge jusqu'à la maturité.

Chez le jeune mâle (*a*) rapporté par M. J. Dybowski, les cornes sont complètement lisses sur toute leur longueur qui

est de 0,13 centimètres, et leur courbure est à peine accusée. Au sortir du front, elles se dirigent assez obliquement en arrière et légèrement en dehors. Leur maximum d'écartement se trouve vers les deux tiers de leur longueur à partir de la base, après quoi elles se rapprochent un peu par leur pointe dirigée faiblement en dedans et en avant. Cette disposition ne permet de préjuger en rien de la forme et de la direction des cornes de l'adulte.

Chez celui-ci (*c*) les cornes s'élèvent d'abord en faisant avec la ligne du chanfrein un angle qui mesure au maximum 110 à 115 degrés, et se dirigent en obliquant légèrement mais régulièrement en haut, en arrière et en dehors, pendant le premier tiers de leur parcours. A partir de ce point, l'obliquité de dedans en dehors s'atténue graduellement jusqu'à disparaître, tandis que l'inclinaison d'avant en arrière s'affirme de plus en plus, et bientôt les deux cornes se dirigent franchement en arrière suivant un plan sensiblement parallèle à la ligne du chanfrein. Enfin dans le dernier tiers supérieur, elles obliquent un peu de dehors en dedans et convergent faiblement; en même temps elles se relèvent et leurs extrémités sont dirigées en haut et légèrement en avant. Pour résumer cette description je dirai que, sur le crâne vu soit de face, soit de profil, la ligne de direction des cornes présente une double courbure.

Supposons le crâne reposant d'une part sur l'extrémité des prémaxillaires, de l'autre sur les apophyses mastoïdes. Sur le crâne vu de face (fig. 1), la ligne extérieure de direction des cornes à partir du sommet décrit une courbe à convexité externe continuée par un commencement de courbure à concavité externe. Sur le crâne vu de profil (fig. 2), la ligne supérieure de direction des cornes, décrit à partir du sommet une courbe à concavité antéro-supérieure suivie d'une courbe à convexité supéro-antérieure. Ces lignes de courbure présentent une invariabilité presque absolue. Il n'en est pas de même du degré de divergence des cornes qui peut osciller dans des limites assez étendues.

- Les cornes sont d'un noir brunâtre, striées longitudinalement et relevées, sur les deux tiers inférieurs de leur longueur chez les adultes, d'épaississements annulaires fortement accusés à partir du milieu de leur face externe et sur leur face antérieure, s'atténuant graduellement sur leur face interne, pour devenir à peine sensibles en arrière et sur la moitié postérieure de leur face externe. Quelques-uns de ces épaississements annulaires sont réguliers et à peu près com-



Fig. 1.

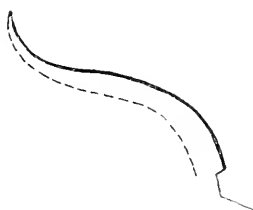


Fig. 2.

plets à la base des cornes, et leur orientation est presque perpendiculaire à l'axe de la corne. A mesure que l'on remonte, les anneaux deviennent de plus en plus obliques par rapport à l'axe de la corne, et leur niveau antérieur est bien moins élevé que leur niveau postérieur. A vrai dire cependant, l'orientation des anneaux demeure à peu près constante, leur obliquité n'est qu'apparente et due aux variations de courbure de la corne. Quelques anneaux basilaires présentent souvent du côté interne des bifurcations qui ne paraissent d'ailleurs offrir rien de constant ni de régulier. Ces épaississements annulaires, sur lesquels les stries longitudinales de la corne ont disparu par l'usure, sont séparés par des vallonements qui sont, par contre, fortement striés, et dont l'amplitude augmente assez régulièrement de la base au sommet. Le tiers (1) distal des cornes est tout à fait lisse, complètement exempt de stries

(1) Il s'agit ici, bien entendu, de cornes d'adulte. Nous reviendrons plus loin sur le rapport, variable suivant les âges, de la portion lisse à la portion annelée des cornes.

longitudinales et d'anneaux transverses. A peine peut-on constater comme derniers vestiges de ceux-ci, une ou deux bosselures sur leur face antérieure.

Abstraction faite des épaisissements annulaires, la section de la corne est presque partout circulaire ; à la base, du côté externe, on remarque un léger aplatissement sur une longueur de 8 à 9 centimètres.

Sur l'individu semi-adulte qui a vécu à la Ménagerie, les cornes mesurent environ 27 centimètres et sont marquées de dix anneaux ; elles présentent déjà presque tous les caractères de l'adulte, sauf que les courbures y sont moins accentuées, particulièrement la courbure à convexité antérieure de la base.

J'ai cru devoir insister sur les caractères du pelage, et spécialement sur les particularités que présentent les cornes chez ces différents spécimens, pour bien établir leur identité avec l'Antilope décrite par les zoologistes cités dans la synonymie, et inscrite dans la plupart des Catalogues méthodiques sous les noms de *Adenota* (1) *kob*. Il suffira, en effet, de comparer cette description avec celles des

(1) Le choix du mot *Adenota*, adopté par H. Smith comme dénomination spécifique, et par Gray comme nom générique, n'est pas des plus heureux. Pour justifier l'emploi de cette expression, H. Smith admet, chez son *A. adenota*, l'existence d'un tubercule ou d'une glande au milieu du tourbillon de poils de la croupe ($\alpha\delta\gamma$, petite glande : $\nu\sigma\sigma$, dos). Qu'il y ait ou non en ce point une glande, je ne saurai le dire ; en tous cas, les apparences sont absolument identiques chez beaucoup d'autres représentants du groupe des Antilopes. Le *Cobus leucotis* (Pet. et Licht.) présente exactement les mêmes tourbillons et les mêmes courants de poils que l'*A. adenota*. Chez certaines espèces du genre *Elcotragus*, c'est une disposition presque identique, sauf que le tourbillon de la croupe est reporté plus en avant sur le milieu du dos. Chez le *Cobus ellipsiprymnus* (Og.) il existe sur la croupe un tourbillon d'où s'échappe un courant de poils ascendant qui remonte le long du dos et de la nuque jusqu'à l'occiput. Cette dernière disposition se retrouve exactement chez l'*Anoa depressicornis* et chez la plupart des *Oryx*. Enfin chez certains *Bubales* et chez l'*Addax nasomaculatus* (Blainv.) on observe également un tourbillon plus ou moins rapproché du garrot. H. Smith connaissait pourtant presque toutes ces espèces, et dans la figure qu'il donne de l'*A. suturosa* (Otto.) ce retour des poils en avant est parfaitement indiqué dès le milieu du dos. En 1850, Gray adopta le nom *Adenota* pour distinguer génériquement deux espèces dont l'une *Adenota leché* se fait remarquer précisément par l'absence de tourbillon sur la croupe. Le

auteurs indiqués, de la contrôler au moyen des figures qu'ils ont publiées de cet animal à différents âges, pour qu'il ne subsiste aucun doute à cet égard. Mais cette espèce doit-elle, ainsi qu'on l'a toujours(1) admis jusqu'à présent, être assimilée au Kob de Buffon (2); en d'autres termes, le Kob des auteurs doit-il être considéré comme synonyme du Kob de Buffon? C'est là une question qui mérite un sérieux examen, et ne peut, à mon avis, être résolue que par la négative.

L'espèce *kob* repose sur la description donnée par Buffon et Daubenton d'une tête osseuse d'Antilope, rapportée du Sénégal par Adanson et désignée par ce dernier sous le nom de « *petite vache brune* ». Suivant Buffon, « les cornes du Kob n'ont que huit ou neuf anneaux et ne sont longues que d'environ un pied ». Daubenton, de son côté, nous donne d'autres détails plus précis. « Au sortir du front, écrit ce naturaliste, les cornes s'étendent obliquement en arrière et en dehors, ensuite elles se courbent en dedans et se recourbent en haut par leur partie supérieure ». Les mesures données par ce dernier naturaliste sont rigoureusement exactes, ainsi que j'ai pu le constater sur le crâne type; je les ai réunies dans le tableau suivant en y ajoutant quelques autres dimensions et en mettant en regard les mêmes mesures prises sur le crâne (c) de la collection de M. J. Dybowski. Les cornes de ce spécimen présentent, à très peu près, même longueur et même diamètre à la base que celles du Kob de Buffon. Cette quasi égalité, sous ce rapport, autorise donc la comparaison sur les autres points.

choix du mot *Eleotragus* proposé par H. N. Turner (*P. Z. S.*, p. 170, 1850) tout en obviant aux inconvénients de l'emploi d'une expression contradictoire, ne respecterait-il pas en même temps les affinités réelles que les espèces du genre *Adenota* présentent avec les divers représentants du groupe des Éléotragues?

(1) H. Smith, toutefois, n'assimile qu'avec doute son *A. adenota* au Kob de Buffon.

(2) *Le Kob*. Buffon, *Hist. natur.*, t. XII, p. 210 et 267, pl. XXXII, fig. 4, 1764.

	KOB DE BUFFON		ANTILOPE Col. Dylowski.
	Pouces.	Millim.	Millim.
Long. du crâne depuis l'extr. de la mâchoire	7,1/2 p. =	202	230
1° jusqu'à l'origine des cornes.....			
2° jusqu'à l'occiput (en ligne droite)...	9 p. 8 l. =	261	272
Largeur maximum du crâne au niveau des orbites.....	3 p. 8 l. =	99	125
Diamètre de l'orbite.....	1 p. 7 l. =	43	43
Hauteur du sommet du crâne à l'angle de la mâchoire inférieure.....		140	150
Longueur des os nasaux.....		110	130
Largeur —		20	20
Longueur de la série des molaires.....		80	80
Distance entre le condyle de la mâchoire inférieure et la symphyse.....		240	230
Hauteur de l'angle de la mâchoire au sommet de l'apophyse coronôide		110	130
Longueur des cornes suivant la courbure postérieure.....	13 p. =	350	350
Longueur des cornes suivant la courbure antérieure.....		340	370
Distance, en ligne droite, de la base au sommet.....		280	340
Circonférence à la base.....	5,1/2 p. =	148	145
Ecartement à la base.....	8 l. =	48	35
— au milieu.....	5 p. =	135	202
— au sommet.....	2 p. =	63	197
Nombre des anneaux.....	8		14

Et d'abord, pour ce qui est de la direction des cornes, il existe entre le Kob de Buffon et le Kob des auteurs une différence bien sensible. La description et la figure données par Daubenton assignent aux cornes du Kob une direction telle, que pour la corne droite vue de profil, on obtient la ligne supérieure de courbure ci-après (fig. 3). Ce tracé, d'ailleurs, traduit cette phrase de H. Smith (1) : « *they form only one single curve to the front.* » Desmarest (2), sur ce point, est aussi explicite et dit que les cornes du Kob « *n'ont qu'une seule courbure concave en avant.* » Ce mode de conformation avait à ce point frappé Cuvier (3) qu'il rangeait le Kob de

(1) H. Smith, *loc. cit.*

(2) Desmarest, *Mammologie*, p. 457.

(3) Cuvier, *Règne animal*, t. I, 1887, p. 263.

Buffon parmi les Éleotragues. Le témoignage des deux célèbres naturalistes français sur ce point est précieux; car, à n'en pas douter, ils ont eu entre les mains la tête osseuse rapportée par Adanson, et je puis moi-même confirmer *de visu* l'exactitude de leur assertion. En effet, les cornes, dès leur origine, se dirigent en arrière et en dehors suivant le prolongement de la ligne du chanfrein et ne présentent à leur base qu'un faible bombement en avant (fig. 3). Cette

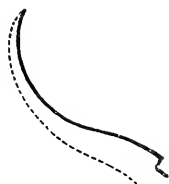


Fig. 3.

conformation explique également pourquoi la longueur des cornes suivant la courbure antérieure, 340 millimètres, est moindre que suivant la courbure postérieure, 350 millimètres. Pour le Kob des auteurs, la direction des cornes est toute différente. Le tracé que j'en ai donné plus haut (fig. 2) concorde entièrement avec les figures données par H. Smith, Fraser et Gray et traduit fidèlement ces mots bien précis de H. Smith : « *The horns were seated above the orbits, at base nearly vertical to the plane of the face, then bending back, and the tips almost imperceptibly forwards.* » Il s'ensuit, pour le Kob des auteurs, une longueur de cornes plus grande suivant la courbure antérieure, 370 millimètres, que suivant la courbure postérieure, 350 millimètres.

Outre ces différences dans la courbure et la direction des cornes, il existe encore une disparité évidente, entre le Kob de Buffon et le Kob des auteurs, dans le rapport du nombre des anneaux à la longueur des cornes.

C'est un fait admis qu'avec l'âge, la longueur des cornes et le nombre des anneaux qu'elles présentent augmentent en raison directe l'un de l'autre jusqu'à un maximum assez

constant pour chaque espèce. C'est l'idée émise par Seba (1), mais un peu modifiée; car je ne prétends pas affirmer avec cet auteur l'accroissement continu du nombre des anneaux et de la longueur des cornes, ni la concordance parfaite du nombre des anneaux avec celui des années.

L'existence de cette relation intime entre l'âge de l'animal, le nombre des anneaux des cornes et leur longueur a pourtant été niée par Gray (2). Si j'ai bien compris la pensée du célèbre naturaliste anglais, pendant la crue des cornes, par suite de mues et de desquamation, les anneaux supérieurs disparaîtraient successivement, ce qui augmenterait d'autant l'étendue de la partie terminale lisse. Dès lors, le nombre des anneaux augmentant par le bas, mais diminuant d'une même quantité par le haut, demeurerait à peu près invariable à tous les âges. Je ne prétends pas entamer ici la question de la mue de l'étui corné, ni affirmer que tous les ornements (stries, vallonements et anneaux) se retrouvent amplifiés sous les écailles cornées qui éclatent et tombent sous l'effort de la poussée interne; je me contente de signaler le fait suivant. Dans les nombreuses cornes que j'ai eu l'occasion d'examiner, j'ai toujours trouvé, d'une part que la partie lisse terminale des cornes, après avoir atteint pendant le premier âge une longueur maximum variant suivant les espèces, demeurerait ensuite à peu près invariable pour l'espèce, quel que fût l'âge; d'autre part, que le nombre des anneaux augmentait au fur et à mesure de l'accroissement de la corne jusqu'à un maximum donné pour chaque espèce. Pour n'en citer qu'un exemple, j'ai

(1) Seba, *Thesaurus rerum naturalium*, t. I, p. 69. « Cornua... quæ singulis annis nova spira aucta, ætatem animalis produunt. »

(2) Gray, « The upper rings of the growing horn fall off in large thick flakes, as the horn increases in size beneath: this explains how the extent of the smooth tapering part of the horn increases in length as the horn grows, and how the number of the rings are found to be nearly the same in the various ages and different individuals of the various species. (Knowsley, *Menagerie*, p. 44, et *P. Z. S.*, p. 130, 1850.)

réuni dans le tableau suivant des mesures comparatives prises sur quatre spécimens d'âge différent du Kob des auteurs. »

Mesures en millimètres.	Jeune.	Semi adulte.	Adulte.	Adulte.
Longueur totale de la corne en suivant la courbure.....	130 ^{mm}	270 ^{mm}	370 ^{mm}	390 ^{mm}
Longueur de la partie terminale lisse.	130 ^{mm}	120 ^{mm}	130 ^{mm}	130 ^{mm}
Nombre des anneaux	0	10	14	15

Ces mesures montrent le parallélisme parfait entre l'accroissement des cornes en longueur et l'augmentation du nombre des anneaux, et l'invariabilité à peu près complète de la longueur de la partie lisse, dès l'apparition des premiers anneaux. Les figures mêmes de l'*Adenota kob*, jeune et adulte, données par Gray, viennent à l'appui de ce que j'avance, et fournissent un argument contre leur auteur.

L'augmentation du nombre des anneaux des cornes me paraît suivre les mêmes lois que celles de la torsion spiralée, lyriforme ou autre, nulle dans le jeune âge, commençant à se dessiner à une époque déterminée et s'accroissant de plus en plus avec les années pour arriver à un degré maximum (1). De toutes ces considérations, un point me paraît acquis : c'est que, chez tous les individus d'une même espèce il existe entre la longueur des cornes, leur degré de courbure et le nombre des anneaux qu'elles présentent, une relation si étroite, qu'étant données des cornes normalement développées, de même longueur et de même calibre, il est nécessaire qu'il y ait même courbure et même nombre d'anneaux

(1) A l'appui de cette assertion, voir P. Z. S., p. 2. 1889, On the Cato-blepas gnu (F. E. Blaauw.).

pour pouvoir affirmer leur identité spécifique (1). Ces trois facteurs sont dans une entière dépendance réciproque, et l'un quelconque d'entre eux ne peut varier normalement d'une façon appréciable sans que les deux autres ne participent à cette modification, chacun suivant son mode.

J'ai montré plus haut, qu'à longueur et calibre à peu près égaux, les cornes du Kob de Buffon et celles du Kob des auteurs différaient notablement de courbure. Les rapports du nombre des anneaux à la longueur des cornes sont également hors de proportion. Si l'on se reporte au tableau de mesures que j'ai donné plus haut, on peut voir que, pour une longueur de 350 millimètres en suivant la courbure, les cornes du Kob de Buffon ne présentent que 8 anneaux ; tandis que, pour un représentant du Kob des auteurs, nous trouvons 14 anneaux pour 370 millimètres de longueur de cornes.

Or, jamais les deux rapports $\frac{8}{35}$ et $\frac{14}{37}$ ne pourront être reliés par le signe de l'égalité ni établir une proportion. Voici d'ailleurs les chiffres s'appliquant aux Kobs des différents auteurs et ceux que j'ai obtenus moi-même par des mesures directes :

	KOB DES AUTEURS.						
	KOB DE BUFFON		Exemplaire vivant.			Spécimens de la collection J. Dybowski.	
	D'ap. Smith.	D'ap. Gray. (2)					
Nombre des anneaux.....	8	10	13	10	0	14	15
Longueur des cornes (en millimètres).....	350	250	330	270	130	370	390

(1) D'une manière absolue pour les espèces où les mâles seuls sont pourvus de cornes. Pour les espèces pourvues de cornes dans les deux sexes, il est de toute évidence que la comparaison ne doit se faire que de mâle à mâle et de femelle à femelle.

(2) Gray ne donne malheureusement aucune mesure, mais je ne crois

En simplifiant ces rapports, nous trouverons pour le Kob de Buffon $\frac{2}{9}$ et pour le Kob des auteurs $\frac{2}{5}$ avec de légères oscillations. Il ressort du tableau précédent que deux des Kobs étudiés, celui de Smith et l'exemplaire qui a vécu à la ménagerie du Muséum, ont des cornes inférieures de dix centimètres à celles du Kob de Buffon, mais présentent déjà deux anneaux de plus. On peut encore conclure de ce parallèle que, pour pouvoir identifier spécifiquement tous ces Kobs, sans tenir compte des différences de courbures, il manque 5 ou 6 anneaux aux cornes du Kob de Buffon. Le petit nombre des anneaux des cornes chez ce dernier, n'est qu'une conséquence de leur grosseur et de la grande amplitude des vallonements qui les séparent. Cette particularité n'avait pas échappé à la clairvoyance de Desmarest (1). « La tête du Kob, écrivait-il, est particulièrement caractérisée... par la courbure des cornes qui ne sont pas tout à fait disposées en branches de lyre ainsi que par le petit nombre des anneaux et leur grosseur. »

Je n'insisterai pas sur les caractères de la tête osseuse du Kob de Buffon, je me contenterai de faire remarquer qu'ils indiquent un animal relativement jeune encore; car, si déjà les trois molaires fonctionnaient, les deux premières prémolaires de la mâchoire supérieure à peine sorties de leurs alvéoles ne devaient pas émerger de la gencive et la troisième était recouverte par la dent de lait correspondante encore en exercice. On peut en induire que les cornes n'ont pas encore pris leur forme définitive, ni leur complet développement et, dernier caractère différentiel, que leur longueur et leur diamètre de base à l'âge adulte doivent dépasser sensiblement ceux des cornes du Kob des auteurs.

pas m'écarter beaucoup de la vérité en assignant aux cornes de son Kob adulte, marquées de treize anneaux, une longueur approximative de 30 à 35 centimètres suivant la courbure.

(1) Desmarest, *loc. cit.*

Étant données toutes ces différences bien tranchées, je crois qu'il y aurait utilité à distinguer spécifiquement le Kob des auteurs du Kob de Buffon ; cette rectification n'exigerait pas la création d'un terme nouveau et le Kob des auteurs prendrait le nom de *Adenota annulipes*, sous lequel il avait d'abord été décrit par Gray.

97. ? ADENOTA KOB. (Buffon, nec auctor.)

Le Kob. Buffon, Hist. nat., t. XII, p. 210 et 267, pl. XXXII, fig. 1, 1764.

a. ♂ adulte. Cornes et portion antérieure du crâne. M. Dybowski, 1892, sans indication de localité.

Par leurs proportions, leur forme et leur courbure, les cornes de ce spécimen adulte diffèrent complètement de celles de l'espèce précédente et se rapprochent au contraire de celles du Kob de Buffon.

A leur sortie du crâne, elles ne présentent qu'une faible convexité antéro-supérieure à peine plus accusée que chez le type, se dirigent presque immédiatement en haut, en arrière et en dehors, divergent ainsi jusqu'à la moitié de leur longueur, puis conservent pendant quelque temps le même écart et finissent par converger, leur pointe se dirigeant en haut et sensiblement en avant et en dedans. Ces cornes sont marquées de fines stries longitudinales et d'anneaux transverses séparés par de larges vallonements. Les anneaux sont aussi renflés et presque aussi distants à la base des cornes que sur le reste de leur longueur, ce qui rappelle encore le type de Buffon. Les mesures comparatives prises sur ce crâne et ces cornes sont les suivantes :

<i>Mesures en millimètres.</i>	A. KOB	
	Type de Buff.	<i>a.</i>
Long. des cornes en ligne droite de la base au sommet.	280	340
— suivant la courbure antérieure.....	340	430
— — postérieure.....	350	430
Longueur de l'extrémité terminale lisse.....	160	140
Nombre des anneaux.....	8	14
Circonférence des cornes à la base.....	148	170
Longueur du crâne de l'extrémité des prémaxillaires à l'origine des cornes.....	202	220
Longueur des os nasaux.....	110	114
— de la série des molaires.....	80	80

Les proportions entre ces mesures sont pour ainsi dire parfaites et en rapport avec les différences d'âge des deux spécimens. On ne peut signaler qu'un écart un peu sensible entre les longueurs de la partie lisse de l'extrémité des cornes, la réduction de cette partie chez l'adulte étant probablement occasionnée par le frottement et un plus long usage. D'ailleurs, les rapports de la longueur de la partie annelée au nombre des anneaux sont égaux chez ces deux individus comme l'indique le tableau ci-joint :

	A. KOB	
	Type de Buff.	<i>a.</i>
Nombre des anneaux.....	8	14
Longueur de la portion annelée.....	18 ^{cm}	29 ^{cm}
Rapport entre ces deux mesures.....	2/4,5	2/4,2

Aucune peau ne correspondait au crâne rapporté par M. Dybowski et je ne puis donner aucune indication précise sur la livrée de cette espèce. On peut toutefois se demander à quel type connu et décrit l'on doit la rapporter. Pour résoudre cette question, les données sont le crâne type et l'indication de la couleur de la robe qu'Adanson nous dépeint

par ces mots *petite vache brune*; ce qui assigne au pelage du Kob la même teinte qu'à celui du Koba ou *grande vache brune*. Malheureusement, sans aucune pièce matérielle, ce dernier indice ne peut être utilisé avec profit. L'on connaît toutes les hypothèses auxquelles a donné lieu l'identification de ce dernier animal. Il y a eu presque autant d'interprétations que d'auteurs. Suivant l'opinion la plus accréditée, le Koba ne serait autre que le *Cobus unctuosus* (Laur.) ou *Sing-Sing*. D'après Pallas et Gray, il faut y reconnaître le *Damalis pygargus* (Pall.). H. Smith en fait le *Korrigum Damalis senegalensis* (H. Smith). Cuvier et Desmarest l'assimilent avec doute à l'*Æpyceros melampus* (Licht.). Pennant a appliqué ce nom à l'*Alcelaphus cuama* (Cuv.). Enfin, d'autres auteurs assurent que c'est le nom donné par les Jolifs à une antilope chevaline, *Hippotragus*. Que devient dans une telle confusion la couleur du pelage du Kob?

Une autre indication nous est fournie par Buffon lui-même, mais je ne ferai que la signaler; car, loin de dissiper l'obscurité, elle la rend plutôt plus impénétrable. A propos des Mazames de Seba et de leur prétendue provenance américaine, Buffon s'exprime comme il suit: « En comparant les figures de Seba avec les Gazelles que nous avons décrites, j'ai reconnu que son prétendu Temamaçame de la Nouvelle-Espagne est le *Kob ou petite vache brune du Sénégal*; la forme, la couleur et la grandeur des cornes sont les mêmes, la couleur du poil est aussi la même et diffère de celle des autres Gazelles, en ce qu'elle n'est pas blanche, mais fauve sous le ventre comme sur les flanes. »

Si l'on se reporte, comme je l'ai fait, aux figures données par Seba, on sera singulièrement surpris et déçu. Le Temamaçame de Seba est bien une Antilope africaine, mais ce ne peut être autre chose que l'*Antilope bubalis* de Pallas, le *Bubale* de Fr. Cuvier. C'est dire que rien dans la configuration des cornes ne rappelle la description ni la figure du Kob données par Daubenton (1).

(1) Buffon n'aurait-il pas interprété à rebours ces mots: « Cornua tornata

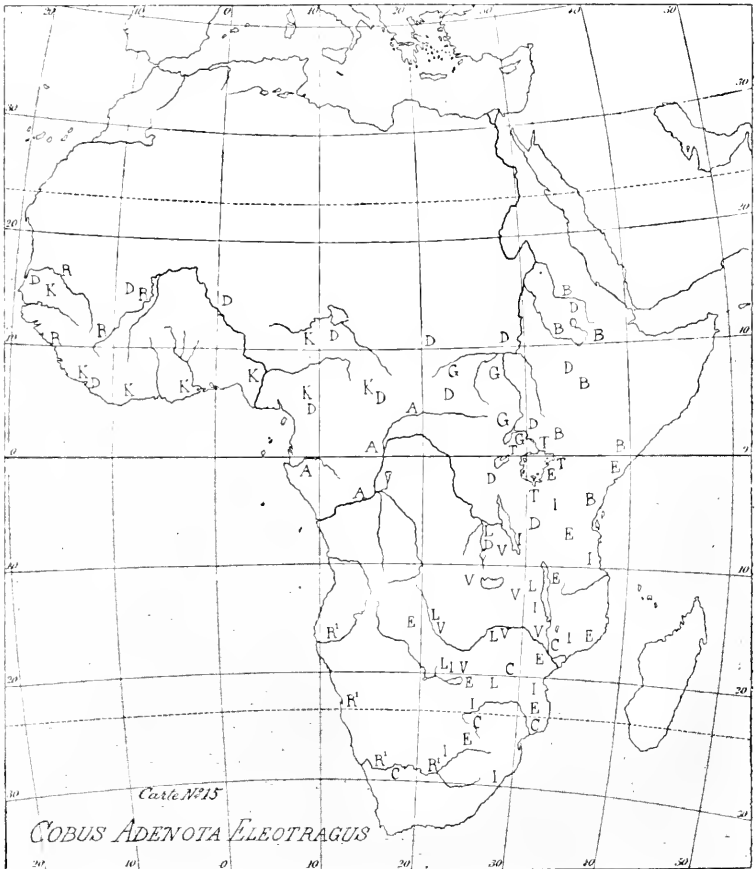
Il est donc difficile de baser quelque comparaison sérieuse sur des documents aussi vagues et quelque peu contradictoires. Ce n'est pas à dire, assurément, qu'il faille négliger l'indication de la couleur du pelage qui nous est fournie par Adanson; mais, vu la trop grande latitude qu'elle laisse à l'interprétation, les caractères douteux qu'on en pourrait déduire doivent être entièrement subordonnés à ceux que fournissent le crâne et les cornes qui permettent des comparaisons directes et sûres. Les termes de comparaison m'ont malheureusement fait défaut; ceux dont j'ai pu disposer m'ont permis de reconnaître que le Kob de Buffon ne correspondait pas au Kob de la plupart des auteurs (*A. annulipes*) et, autant qu'on en peut juger par les descriptions et les figures publiées par les zoologistes, qu'il semble également différer des autres espèces connues du genre *Adenota*. Un seul point reste à élucider, c'est d'établir si tous les animaux provenant de différentes régions de l'Afrique et désignés comme *Adenota* ou *Cobus Kob* sont réellement conspécifiques; si, par exemple, les individus signalés dans la Guinée supérieure (1), de l'embouchure du Sénégal à celle du Niger, sont identiques au type de la Guinée inférieure (*A. annulipes*) ou ne doivent pas en être distingués spécifiquement, comme on l'a fait récemment pour l'espèce représentative de l'Est africain, *A. Thomasi* (Neum.) (2); dans ce dernier cas, il y aurait à rechercher si ces mêmes indi-

recurvatum in acumen convergent » qui, pour Seba, indiquent une flexion des cornes en arrière? Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable qu'on retrouve la même méprise pour l'assimilation du Nagor au Mazame de Seba figuré sur la même planche que le Temamaçame. Le Nagor de Buffon, *Eleotragus rehduncus* des auteurs, a les cornes « légèrement courbées et dirigées en avant (Buff.) ». Les cornes du Mazame de Seba sont au contraire régulièrement courbées et dirigées en arrière. « Tornata quasi cornicula in acutum recurvumque apicem convergentia, retrorsum reclinata (Seba). » Pl. 42, n° 3, *loc. cit.*

(1) Temminck, *Esq. zool. Côtes de Guinée*, p. 199, 1853. — Jentink, *Catal. Mus. Pays-Bas*, t. XI, p. 159, 1892. — Matschie, *Saugeth. d. Togogeb.* (*Mitth. deutsch. Schutzgeb.*), Bd. VI, Hft. 3, 1893. Extrait, p. 17, fig. 2.

(2) Sclater, *P. Z. S. London*, p. 869, fig. 1895. — Neumann, *P. Z. S. London*, p. 192, 1896.

vidus de la Guinée supérieure ne doivent pas être identifiés, soit au type de l'Afrique orientale, ce qui me paraît assez improbable, soit plutôt au véritable Kob de Buffon, comme on est en droit de le préjuger de l'origine sénégalienne du type d'Adanson.



Sur ce point délicat, il est impossible de se prononcer sinon pièces en main et par comparaison directe; et je me contenterai d'énumérer ici les espèces bien reconnues du genre *Adenota* en indiquant leurs principaux caractères différentiels.

1. *Adenota lechè*. (Gr.) P. Z. S., p. 130, pl. XX, 1850.

Taille grande, presque égale à celle du *Cobus ellipsiprymnus*. Cornes longues et fortes, annelées jusqu'à une petite distance de l'extrémité, s'élevant peu à leur sortie du crâne

GENRES	AFRIQUE OUEST		AFRIQUE EST.	AFRIQUE SUD.
	OUEST DU NIGER.	ENTRE CONGO ET NIGER.		
<i>Eleotragus</i> .	R. <i>E. reduncus</i> (Pall.).		B. <i>E. bohor</i> (Rüpp). I. <i>E. arundinum</i> . (Bodd.)	R ¹ ? <i>E. reduncus</i> (Pall.). C. <i>E. capreolus</i> (Thunb).
<i>Adenota</i> .	? K. <i>A. kob</i> . (Buff.).	A. <i>A. annulipes</i> (Gr.).	T. <i>A. Thomasi</i> . (Neum.).	V. <i>A. Vardoni</i> (Liv.). L. <i>A. lechè</i> (Gr.).
		G. <i>C. ou A. leuotis</i> (Pet. et Licht.).		
<i>Cobus</i> .	D. <i>Cobus defussa</i> (Rüpp.).		E. <i>C. ellipsiprymnus</i> (Og.).	

et ne présentant à leur base qu'une faible convexité antéro-supérieure de peu d'étendue, se dirigeant ensuite en dehors et en arrière et se redressant parallèlement vers leur extrémité recourbée en avant. Longueur des cornes en suivant la courbure, 60 centimètres. Longueur de la portion termi-

nale lisse, 11 centimètres. Circonférence à la base, 19 centimètres. Nombre des anneaux, 24.

Dessus du corps jaune fauve, dessous blanc; devant des pattes marqué d'une bande longitudinale noire. Un tourbillon sur la nuque et sur le garrot. Habitat : Zambésie.

2. *Adnota Vardonii* (Livingstone.) Miss. Travels (Kirk), P. Z. S., p. 657, 1884.
 — — (Selous), P. Z. S., p. 739. Pl. LXV, 1881.

De même taille que *Epyceros melampus* suivant Selous. Cornes plus dressées que chez *A. lechè*, s'élevant au-dessus du front en dessinant à leur base une courbe à convexité antéro-supérieure assez accusée et étendue, se dirigeant ensuite en dehors et en arrière, et se redressant parallèlement vers leur extrémité à peine recourbée en avant. Longueur suivant la courbure, 40 à 45 centimètres. Portion terminale lisse, 8 centimètres. Nombre des anneaux, 16.

Dessus du corps jaune fauve, dessous blanc, sauf pour le cou de même teinte que les flancs. Le devant des pattes n'est pas marqué de noir. Selous semble indiquer un tourbillon sur la croupe. Habitat : Zambésie, et Ouest-Tanganika.

3. *Adnota kob*. (Buffon, nec auctor.)

Cornes longues et épaisses proportionnellement à l'étroitesse et à la faible longueur du crâne, mais d'une substance moins dense, moins compacte et moins dure que chez les autres espèces. A leur sortie du crâne elles s'élèvent à peine au-dessus du front et ne présentent à leur base qu'une faible convexité antéro-supérieure de peu d'étendue. A leur extrémité elles s'incurvent en dedans, en haut et en avant : leur courbure rappelle celle des cornes de *A. lechè*. La portion terminale lisse est relativement plus longue et surtout plus grêle que chez les autres espèces du groupe. Les anneaux, peu nombreux proportionnellement à la longueur des cornes, sont épais et largement espacés, aussi bien les basilaires que les autres, contrairement à ce que l'on observe chez les

autres types. Longueur suivant la courbure, 43 centimètres chez l'adulte, mais doit dépasser ce nombre chez les vieux individus. Portion terminale lisse, 14 à 16 centimètres. Circonférence à la base, 17 centimètres. Nombre des anneaux, 14.

Bulles auditives assez renflées et dépassant en hauteur la surface libre du basi-occipital. L'extrémité postérieure des prémaxillaires arrive en contact avec les os nasaux, mais sans se souder avec eux. — Habitat : Sénégal? Guinée supérieure? Afrique centrale.

4. *Adenota annulipes*. (Gray.)

— *kob*. (Auctor, *partim* nec Buffon.)

Cornes moins longues et moins épaisses que chez les espèces précédente et suivante. A leur sortie du crâne, elles s'élèvent franchement au-dessus du front suivant une convexité antéro-supérieure bien accusée et assez étendue. Vers le sommet, elles s'incurvent légèrement en haut, en avant et en dedans, et ne présentent qu'une faible concavité supéro-antérieure. Longueur suivant la courbure, 39 centimètres. Portion terminale lisse, 13 centimètres. Circonférence à la base, 14 à 15 centimètres. Nombre des anneaux, 14, dont les 3 ou 4 basilaires minces et très serrés. — Bulles auditives à surface inégale, fortement comprimées latéralement et peu développées, n'atteignant pas en hauteur la surface libre du basi-occipital. Celui-ci est extrêmement large et épais, et présente le long de sa ligne médiane un profond sillon. Les prémaxillaires très développés en arrière se soudent aux os nasaux sur une longueur de 2 centimètres (1).

Pelage semblable à celui de *A. Vardonii*, mais marqué de bandes noires longitudinales sur le devant des pattes. Un tourbillon sur la nuque et sur la croupe, et parfois un troisième intermédiaire sur le garrot. Poils de la ligne rachidienne dirigés en avant depuis le tourbillon de la croupe

(1) Pour ce détail de structure du crâne, voir H. Smith *in* *Griff. anim. Kingd.* — *Mamm.* Vol. IV. Pl. 26. — 1827.

jusqu'au garrot. Habitat : Guinée inférieure, Congo français, Oubangui. — Guinée supérieure?

5. *Adenota Thomasi*. (Neumann.) Selater, P. Z. S., p. 869, 1895.
— — — P. Z. S., p. 192, 1896.

Cette espèce n'est encore connue que par la courte notice publiée par M. Selater et la description plus récente de M. O. Neumann. A en juger d'après la figure qui accompagne la note de M. Selater, je crois pouvoir rapporter à cette espèce un crâne de mâle adulte rapporté en 1894 par M. Dècle de son expédition dans le Kavirondo, sur la rive orientale du lac Nyanza-Victoria.

Le crâne excède à peine en longueur celui de l'espèce précédente, mais les cornes sont plus longues et surtout plus épaisses. Longueur suivant la courbure, 48 centimètres. Longueur de la partie lisse terminale, 8 centimètres. Circonférence à la base, 17 centimètres. Nombre des anneaux, 18, dont les trois ou quatre basilaires plus étroits et plus serrés. Ces cornes présentent les mêmes courbures que chez l'*A. annulipes*, mais bien plus accentuées, et sous ce rapport, se rapprochent de celles des *Cobus leucotis* (Pet. et Licht.) et *Cobus Marie* (Gr.). Bulles auditives très développées, renflées, globuleuses, lisses, dépassant de beaucoup en hauteur la surface libre du basi-occipital qui est moins large et beaucoup moins épais que chez l'espèce précédente. Les prémaxillaires ne s'étendent pas très-loin en arrière et leur extrémité postérieure n'arrive même pas en contact avec les os nasaux.

Pelage semblable à celui de l'*A. annulipes* avec lequel ce type avait été jusqu'ici confondu.

Habitat : Est africain.

En résumé on trouve dans la forme des cornes, chez les cinq espèces d'*Adenota*, deux tendances bien manifestes, suivant que s'accroît ou s'atténue leur convexité antéro-supérieure basilaire. Dans le premier cas (*A. Vardonii*, *A. annulipes*, *A. Thomasi*), se dessine par degrés un acheminement

vers la forme en S si caractérisée des cornes chez les *C. leucotis* et *Marie* (1) à deux courbures égales, l'inférieure convexe, la supérieure concave en avant. Dans le second cas, au contraire (*A. kob* (Buffon), *A. lechè*), on arrive insensiblement à la forme en arc des cornes des *Cobus defassa*, *Cobus ellipsiprymnus*, à une seule courbure concave en avant.

GENRE COBUS

98. COBUS DEFASSA. (Rüpp.)

Antilope Sing-Sing. Bennett. Rep. Comm. Zool. Soc., p. 5, 1832.

— *defassa*. Rüppell. Neue Wirbelth. Faun. v. Abyss. gehor., p. 9. Taf. 3, 1833-40.

— *unctuosa*. Laurillard. Dict. hist. nat. d'Orbigny, p. 622, t. I, 1841.

Kobus Sing-Sing. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 131, 1850.

Kobus Sing-Sing. Selater. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 101 et 102 fig. 1 (tête et patte), 1864.

Antilope Harnieri. Kaup. J. Murie. Proc. Zool. Soc. London, p. 3, pl. II, 1867.

Cobus unctuosus. Matschie. Sitzungsber. Ges. naturf. Freunde. Berlin, p. 134, 1892.

— *Crawshayi*, Selater. Proc. Zool. Soc. London, p. 726, 1893.

a. ♂ adulte (tête et cornes). M. J. Dybowski, 3 février 1892. Pays des Ouaddas, Oubangui.

b. ♀ semi-adulte. M. J. Dybowski, 3 février 1892. Pays des Ouaddas, Oubangui.

Les cornes du mâle adulte (*a*), parvenues à leur entier développement, mesurent 64 centimètres suivant leur courbe postérieure convexe, 63 suivant l'antérieure concave, 57 en ligne directe de la base au sommet, et 19 de circonférence à la base; elles sont marquées de stries longitudinales, et d'anneaux bien formés au nombre de 19 suivis de trois bosselures de moins en moins saillantes, au delà desquelles l'étui corné est lisse jusqu'à son extrémité sur une longueur de 17 centimètres. A leur sortie du front, ces cornes se portent en arrière, en dehors et en haut dans un plan qui

(1) Ces deux espèces de *Cobus* étroitement alliées sont, du reste considérées par M. Neumann comme appartenant aussi au genre *Adenota*.

continue celui du chanfrein, puis elles deviennent parallèles et conservent à peu près le même écartement jusqu'à leur extrémité dont toute la portion lisse se recourbe fortement en haut et un peu en avant.

La femelle semi-adulte (*b*) présente toutes les particularités de pelage et de coloration caractéristiques de l'*A. defassa* type, et la description de Rüppell lui est textuellement applicable. Les tourbillons de poils signalés par cet auteur y occupent exactement la position indiquée. On y trouve, en effet, de chaque côté un tourbillon sur les bas-flancs, puis le tourbillon occipital dont les poils rayonnants viennent buter en avant et entre les oreilles, contre les poils ascendants de la face et du front, en arrière contre le courant qui s'échappe du tourbillon du garrot, et remonte tout le long du cou ; de cette disposition résultent deux barres très nettes et très élevées de poils s'entre-choquant par leurs pointes, et situées, l'une sur la nuque, l'autre sur le vertex.

La plupart des auteurs ont identifié cette espèce avec le *Sing-Sing* de Bennett et l'*Antilope unctuosa* de Laurillard ; M. Matschie, au contraire, distingue spécifiquement ce dernier type originaire de la Sénégambie du *Cobus defassa* abyssinien. Cette manière de voir est adoptée par M. Sclater qui tout récemment a décrit sous le nom de *Cobus Crawshayi* une troisième espèce de ce genre, découverte par les explorateurs Sharpe et Crawshay sur les bords du lac Moero. En ajoutant à la liste donnée par M. Sclater, le *Cobus Harnieri* (Kaup.) on aurait au total cinq espèces (1) appartenant au type *Cobus* proprement dit : *C. ellipsiprymnus* (Og.), *C. defassa* (Rüpp.), *C. unctuosus* (Laur.), *C. Harnieri* (Kaup.) et *C. Crawshayi* (Sclat.). La première de ces cinq espèces se sépare nettement de ses congénères par la présence d'une étroite bande elliptique blanche encerclant le croupion et par

(1) De cette liste sont exceptés le *Cobus leucotis* (Pet. et Licht.) et le *Cobus Mariæ* (Gr.) dont les cornes ont une orientation toute différente et qui, ainsi que nous l'avons vu, sont admis par certains auteurs au nombre des *Adenota*.

l'absence d'anneaux blancs, bordant les sabots et les ergots ; mais les caractères différentiels sur lesquels on se base pour distinguer spécifiquement entre elles les quatre autres formes, ont-ils réellement l'importance qu'on leur attribue ? La taille et les proportions sont égales chez ces différents types, les cornes ont le même développement, la même direction et le même nombre d'anneaux. Le pelage seul, suivant les saisons et les localités, présente dans sa longueur et son mode de coloration des différences assez sensibles, mais certainement moindres que celles qui distinguent diverses espèces de *Tragelaphus* que M. O. Thomas regarde comme des races géographiques d'un seul et même type, le *Tragelaphus scriptus* (Pall.).

On ne saurait interpréter autrement les variations de pelage que présentent tous ces *Cobus*. Deux de ces espèces, *C. Harnieri* du Nil Blanc et *C. Crawshayi* du lac Moero, ont entre elles de telles ressemblances, qu'il est difficile de ne pas les considérer comme identiques. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la description de M. Selater à celle que J. Murrie donne du *C. Harnieri* qu'il assimile au *C. defassa* et au *C. unctuosus*. Je ne puis que me ranger à l'opinion de ce dernier auteur et citer ici les conclusions de son remarquable mémoire. « Les observations précédentes nous amènent à conclure que l'aire d'habitat de l'Antilope à laquelle on a donné le nom de *Sing-Sing* (1), s'étend depuis la Sénégambie à l'Ouest jusqu'à l'Abyssinie à l'Est, et qu'on retrouve cette même espèce avec de légères variations jusque dans l'Uganda près de l'Équateur. Le *Cobus ellipsiprymnus* (Og.) la représente dans l'Afrique australe, et la variété du Nil Blanc forme comme un chaînon entre ses congénères du Nord-Ouest de l'Afrique et l'espèce alliée du Sud. Comme analogie l'on peut citer l'*Adenota lechè* (Gr.)

(1) Comme le fait remarquer avec raison M. Selater, le terme spécifique *Sing-Sing*, purement nominal, ne correspond à aucune description et doit le céder, d'après la synonymie que nous admettons, à la dénomination *defassa* la plus ancienne.

prototype sud-africain de l'*Adenota kob* (Gr.) propre à l'Ouest. »

C'est donc bien la même espèce, *Cobus defassa*, qui du Kordofan et du Darfour (Rüppell), se propage vers l'Ouest, d'une part à travers le Soudan jusqu'en Sénégambie, de l'autre à travers le Niam-Niam en descendant le cours de l'Oubangui jusque près de son confluent avec le Congo (Dybowski) et dans le Cameron (Matschie). Comme station intermédiaire dans l'Afrique centrale, il faut signaler Makorou sur la rive Nord du Chari, dans les immenses steppes herbeux du bassin du lac Tchad, où, d'après M. J. Dybowski, les *Cobus defassa* paraissent pulluler.

GENRE TRAGELAPHUS.

99. TRAGELAPHUS SPEKEI. (Scat.)

Tragelaphus Spekii. Scater. P. Z. S., p. 103, pl. XII, 1864.

— — Sir Victor Brooke. P. Z. S., p. 482, 1874.

— — Peters. M. B. Akad. Wiss. Berlin, p. 484, 1876.

— *Spekei*. O. Thomas. P. Z. S., p. 387, 1891.

a. ♂ de la Mission de Brazza, 1885. Congo français.

b. ♂ cornes de mâle très adulte de la Mission de Brazza.

Cette espèce n'avait été signalée jusqu'ici d'une manière certaine que dans les terrains marécageux des districts de Karagwe et d'Uganda qui bordent la rive occidentale du lac Nyanza-Victoria, et d'autre part sur les bords du lac Moero et dans le bassin supérieur du Zambèze jusqu'au lac N'gami. D'après les caractères spécifiques admis par M. O. Thomas dans sa revision des espèces du genre *Tragelaphus*, tous les spécimens provenant de l'Ouest de l'Afrique et considérés par Sir V. Brooke comme appartenant au *Tr. Spekei* doivent être rapportés à l'espèce *Tr. gratus*, créée et publiée ultérieurement par M. Scater (1). M. de Brazza, pendant son voyage d'exploration sur la rive droite du bas Congo, a recueilli la

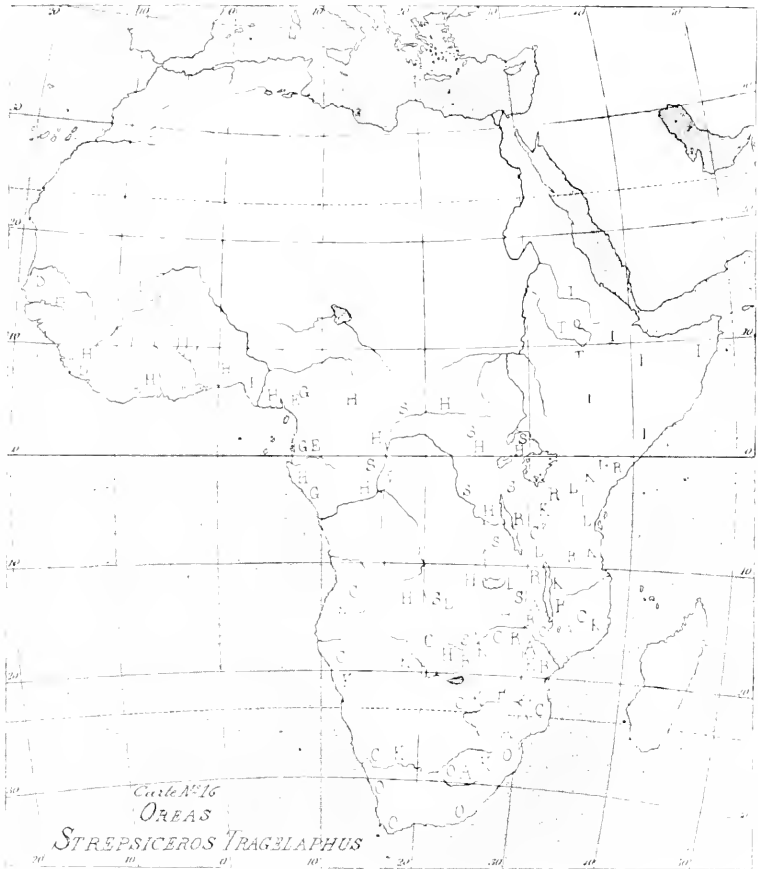
(1) Scater, P. Z. S., p. 432, 1880, et P. Z. S., p. 34, 1883.

déouille complète d'un jeune *Tragelaphus* mâle, et une magnifique paire de cornes d'adulte dont les caractères me paraissent cependant concorder en tous points avec ceux du *Tr. Spekei* (Scl.). Ces deux pièces témoins sont précieuses, en ce qu'elles fournissent des preuves qui se complètent l'une par l'autre, et permettent d'affirmer la présence indiscutable du *Tr. Spekei* dans l'Ouest africain. Contre toute attente, ce fait remet en cours les idées de Sir V. Brooke sur la répartition géographique de cette espèce, et son existence probable dans les régions inexplorées de l'Afrique équatoriale.

Le jeune mâle (*a*), qui figure actuellement dans les nouvelles galeries de zoologie, ne mesure que 80 centimètres au garrot. Ses cornes présentent déjà une torsion très appréciable, et comptent 24 centimètres de longueur en ligne droite de la base au sommet. Les sabots, longs de 9 centimètres du bord postérieur à la pointe, sont excessivement étroits et comprimés latéralement. Sur la robe, d'un brun uniforme assez clair, on ne remarque comme taches blanches bien marquées, que la ligne dorsale du garrot à la croupe, les deux taches du chanfrein, celles de la mâchoire au-dessous des yeux, deux bandes transversales barrant le dessous du cou, dont la supérieure très peu apparente, et une plage oblongue sur le devant des pattes postérieures au niveau de l'articulation tibio-tarsienne. Les lèvres, le menton, le dessous de la queue et les paturons sont également marqués de blanc. Suivant Selous (1), les jeunes *Tr. Spekei*, dans le ventre de la mère, seraient pourvus d'une livrée qui, à la naissance, commencerait déjà à s'atténuer pour disparaître complètement chez l'adulte. Le jeune exemplaire rapporté par M. de Brazza, confirme en tous points l'exactitude de cette observation. Sur les cuisses on remarque encore quelques poils blancs disséminés, derniers vestiges indécis des taches du premier âge; et, sur les flancs et la croupe,

(1) Selous, *On African Antelopes. Proc. Zool. Soc. London*, p. 734, 1881.

des poils de même couleur moins perceptibles encore trahissent néanmoins leur orientation première suivant trois lignes transversales. Toutefois ces marques sont si peu apparentes, que, même sur l'animal vu de près, elles ne rompent en rien l'uniformité de la robe.



Les cornes (*b*) rapportées par M. Brazza de la même localité que la dépouille précédente, sont encore reliées et maintenues en place par un fragment de l'os frontal. Leur développement est remarquable et leur torsion des plus accentuées. Elles mesurent de la base au sommet 68 centimè-

tres en ligne droite et 80 en suivant la spire qui décrit un tour bien complet. Par leur extrémité blanche et transparente, les cornes pointent franchement en haut, en arrière et en dehors, c'est-à-dire dans une direction semblable et exactement symétrique à celle qu'elles ont dès la

GENRES	AFRIQUE OUEST		AFRIQUE SUD	AFRIQUE EST
	Ouest du Niger.	Entre Congo et Niger.		
<i>Oreus.</i>	D. <i>O. derbyanus</i> (Gr.)		C. <i>O. canna.</i> (H. Sm.)	L. <i>O. Livingstonei</i> (Scl.)
<i>Strepsiceros.</i>				I. <i>S. imberbis.</i> (Blyth.) K. <i>S. kulu.</i> (Gr.)
<i>Tragelaphus.</i>	E. <i>T. euryceros.</i> (Og.)	G. <i>T. gratus.</i> (Scl.)	A. <i>T. Angasi.</i> (Ang.)	
			S. <i>Tragelaphus Spekei.</i> (Scl.)	
			O. <i>T. sylvaticus.</i> (Spar.)	T. <i>T. decula.</i> (Rüpp.)
			R. <i>T. Roualeyni.</i> (G. Cum.)	
				H. <i>Tragelaphus scriptus.</i> (Pall.)

base à leur sortie du front. Il est impossible de se méprendre à ce dernier caractère. Suivant M. O. Thomas, les cornes du *T. gratus* (Scl.) même chez les plus vieux spécimens, ne le présentent jamais; et sous ce rapport, ainsi que le dit avec raison le savant mammalogiste anglais, le *T. Spekei*

établit la transition entre les autres espèces de *Tragelaphus*, et le genre *Strepsiceros*.

100. TRAGELAPHUS SCRIPTUS. (Pall.)

Le Guib. Buffon. Hist. nat., t. XII, Quadrup. 9, p. 305 et 327, 1764.

Antelope scripta. Pallas. Miscell. zoolog., p. 8, 1766.

— — Desmarest. Mammalog., t. II, p. 470, 1822.

— — H. Smith. Griff. Anim. kingd., vol. IV, p. 274, 1827.

— *phalerata*. H. Smith. — p. 275, 1827.

Tragelaphus scriptus. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 145, 1850.

— — *typicus*. O. Thomas. Proc. Soc. London, p. 388, 1891.

a. ♂ adulte. M. Marche, avril 1877. Doumé, Ogdoué.

b. ♂ — — 11 mars 1876. Lopé-Okanda, Ogdoué.

c. ♀ — M. J. Dybowski, 21 janvier, 1892. Bangui.

Ce dernier spécimen adulte ne montre qu'une seule ligne blanche longitudinale allant de l'épaule au pli de la cuisse. Il correspond donc exactement au Guib de Desmarest et au Guib femelle de Fr. Cuvier, et n'est autre que le *ribbed Antelope* ou *A. phalerata* de H. Smith. Ce dernier auteur en effet distingue complètement le type à une seule bande blanche longitudinale sur les flancs, du Guib proprement dit qui en présente deux, et auquel seul, selon lui, doit être réservée la dénomination spécifique *scripta* ou *harnessed Antelope*. Mais cette soi-disant marque distinctive, pas plus que les autres raies ou taches blanches de la robe du Guib, ne présente la constance que lui attribue H. Smith et varie d'étendue, depuis la ligne franche s'étendant du garrot à la cuisse, jusqu'à une ou deux taches oblongues placées sur la région scapulaire et reliées l'une à l'autre d'une manière plus ou moins distincte. Une autre preuve de l'inanité de ces variations comme caractère spécifique, réside dans les nombreux cas de reproduction cités par Gray (1) entre individus de robe différente, et dont les produits féconds étaient aussi dissemblables entre eux sous ce rapport, que distincts des parents. M. O. Thomas va plus loin encore ; et, d'après les conclusions sérieusement argumentées du travail qu'il a publié récem-

(1) Gray, *Knowsley Menagerie*, p. 28, 1850.

ment sur le genre *Tragelaphus*, certaines espèces de création postérieure, considérées comme distinctes du *T. scriptus*, n'en différeraient que par des particularités d'importance secondaire et ne devraient être admises que comme races locales et géographiques de ce type. Tels seraient le *T. decula* (Rüpp.) de l'Abyssinie, le *T. Roualeyni* (Gord. Cumm.) de l'Afrique orientale, et le *T. sylvaticus* (Sparm.) du Cap.

« Aussi minutieuses que soient les recherches, écrit M. O. Thomas, il est impossible de distinguer les cornes du *T. scriptus* de l'Ouest africain, soit de celles du *T. decula*, soit de celles du *T. sylvaticus*. Chez toutes ces formes, les sabots ont la même longueur, et le pelage ne montre que de légères variations dans sa nature et son mode de distribution. Il me semble dès lors que tous ces *Tragelaphus* de petite taille doivent être réunis en une seule espèce, qui se subdiviserait en quatre sous-espèces ne se différenciant entre elles que par les couleurs. Seul le *T. decula* paraît plus distinct, et quelques auteurs le conserveront peut-être comme espèce indépendante, mais pour éclaircir ce point d'une manière satisfaisante, il faudrait un plus grand nombre de sujets d'étude provenant de localités intermédiaires. Dans l'état actuel de nos connaissances, il me semble préférable d'assimiler le *T. decula* au *T. scriptus*, les caractères différentiels de ces deux formes n'étant que d'une importance extrêmement minime, comparés à ceux qui séparent les cinq autres espèces. »

Quant à l'aire de dispersion de la variété *T. scriptus typicus* à laquelle se rapportent les spécimens qui nous occupent, elle comprendrait, suivant M. O. Thomas, l'Afrique occidentale, centrale et sud centrale, et s'étendrait de la Sénégambie à la région des lacs et au haut Zambèze.

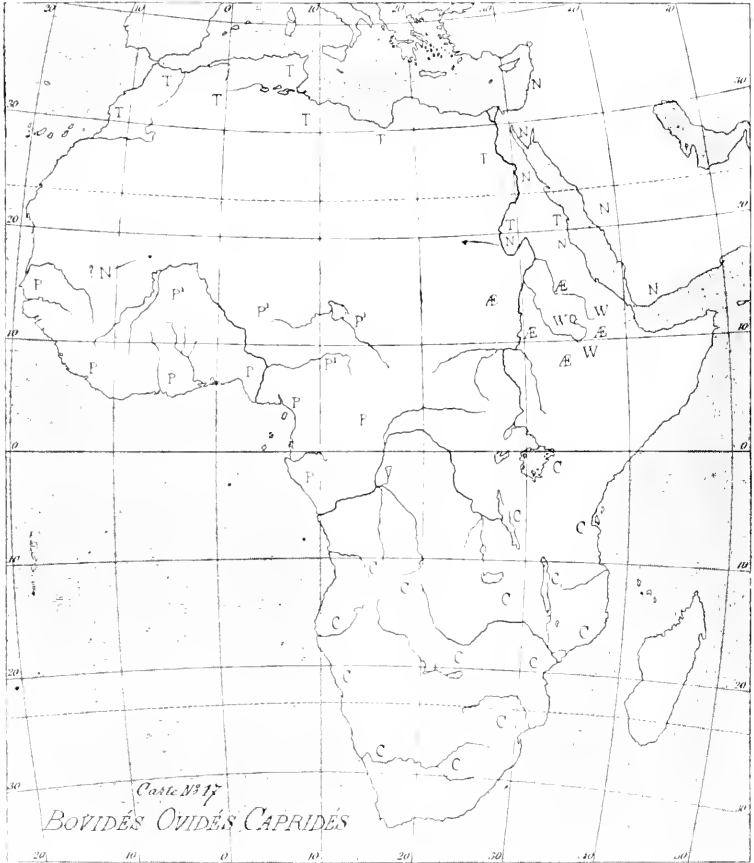
GENRE BUBALUS

101. BUBALUS PUMILUS. (Turton.)

Bos pumilus. Turton. Transl. Syst. Natur., p. 121, 1806.

Bubalus brachyceros. Gray. Mag. of Natur. Histor., p. 387, 1837.

Bubalus brachyceros. Gray. Ann. and Mag. nat. Hist., p. 284, 1839.
 — — E. Blyth. Proc. Zool. Soc. Lond., p. 157, fig. 1 et 2, 1863.
 — *reclinis*. — — fig. 3, 1863.
 — *planiceros*. — — fig. 4, 1863.
 — *brachyceros*. Pel. Bijdrag. tot de Dierkunde, I, p. 33 et fig.
 — *pumilus* (stirps occidentalis). V. Brooke. Proc. Zool. Soc. London,
 p. 474, 1873.
 — — V. Brooke. Proc. Zool. Soc. London, p. 454, pl. LIV, 1875.



- a. ♂ adulte (tête et cornes).
 - b. ♀ — —
 - c. — —
 - d. — —
 - e. ♂ presque adulte. M. J. Dybowski, 1894. Congo, près de la côte.
- } M. J. Dybowski, 1892. Environs de Brazzaville.

Le spécimen mâle à peu près adulte (e), dont la dépouille

entière a été rapportée par M. J. Dybowski lors de son dernier voyage à la côte du Congo, mesure 1^m,08 de hauteur au garrot, c'est-à-dire la taille que Sir V. Brooke assigne à une femelle de trois ans. Comme le fait remarquer avec raison Blyth, par sa nature et son mode de coloration le pelage pré-

GENRES	AFRIQUE NORD	AFRIQUE OUEST	AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
Ovis.	T. <i>O. tragelaphus.</i> (Des.)			
Capra.	N. <i>Capra nubiana.</i> (F. Cuv.)		W. <i>C. walie.</i> (Rüpp.)	
Bubalus.		P. <i>B. pumilus.</i> (Turt.) P' <i>B. centralis.</i> (Gr.)	Æ. <i>B. æquinoctialis</i> (Blyt.) C. <i>B. caffer.</i> (Sparm.)	
<p>Dans cette carte j'ai signalé le Sénégal comme lieu d'habitat possible mais douteux (?N.) du Bouquetin de Nubie. Il existe en effet au Muséum de Paris, outre le spécimen originaire d'Égypte qui a servi de type à Fr. Cuvier, deux autres individus mâles, appartenant indubitablement à la même espèce, mais inscrits comme provenant de la Sénégambie; l'un rapporté de cette région par le voyageur Heudelot, l'autre sans d'autres renseignements. Sans prétendre affirmer sans réserves l'authenticité de cette provenance, j'ai cru néanmoins utile de la signaler à l'attention des zoologistes et des explorateurs, en raison de l'intérêt qu'elle présente. Si, en effet, cette indication venait à être confirmée, elle impliquerait l'existence de la <i>C. nubiana</i>, des bords du Sénégal à ceux du Nil, dans les régions montagneuses du Sahara central et du Nord-Est du Soudan.</p>				

sente une extrême analogie avec celui d'un Suidé des mêmes régions, le *Potamochoerus penicillatus* (Schinz.). En effet les poils sont rudes, peu abondants, et d'une teinte générale jaune orange, sauf sur le bas des membres où ils passent au noir brunâtre. Le long de la ligne médiane supérieure, à

partir du milieu du cou jusqu'au delà du garrot, les poils s'allongent beaucoup, prennent une coloration noire, et constituent là une maigre crinière, qui a son maximum de développement juste au-dessus des épaules d'où elle retombe en une longue mèche sur le côté gauche. Les oreilles très grandes sont abondamment frangées de longs poils d'un blanc jaunâtre le long de leur bord supérieur. Leur bord inférieur est au contraire garni d'une large frange de poils noirs, coupée en deux points, à la façon de la crinière des Zèbres, par deux fortes mèches de poils d'un blanc jaunâtre correspondant à l'extrémité de deux larges bandes velues de même teinte qui courent parallèlement sur la face interne de la conque auditive. C'est exactement la disposition représentée par les figures 1 et 2 qui accompagnent le travail de Blyth. Les cornes déjà bien développées sont assez larges à la base, mais ne présentent que des rugosités à peine sensibles. Leur orientation est celle donnée par Blyth (figs. 4 et 4^a) pour le *B. planiceros*. Les cornes des sujets adultes (*a, b, c, d*) sont beaucoup plus développées. Grandes et comprimées à la base, elles présentent en ce point de fortes rugosités irrégulièrement annulaires séparées par des sillons profonds et sinueux, et répondent comme forme et comme orientation, celles des mâles (*a, b*) aux figures 1 et 2 intercalées dans le texte du mémoire de Sir V. Brooke (1873), celles des femelles (*c, d*) à la figure 3 du même travail. On sait que le Bœuf brachycère se rencontre le long des côtes occidentales d'Afrique, depuis la Sénégambie, la Guinée et le Gabon jusqu'à la rive droite du Congo, et qu'il se répand de là vers l'intérieur.

Au Sud du Congo, le *B. pumilus* est remplacé par le redoutable *B. caffer* (Sparm.) qui parcourt toute l'Afrique australe et remonte vers l'Est jusque dans le voisinage du lac Nyanza-Victoria. Dans le Nord-Est habite un autre type spécifique bien caractérisé, le *B. æquinoctialis* (Blyth), qui de la Nubie et de l'Abyssinie remonte la vallée du Nil Blanc et se propage probablement dans le Soudan oriental. Enfin, dans le Soudan occidental et la Guinée supérieure, on ren-

contre un autre représentant des Bovidés que certains auteurs considèrent comme une simple variété du *B. pumilus*, tandis que d'autres l'en distinguent avec Gray sous le nom de *B. centralis*. Ce dernier à pelage d'un brun noirâtre est plus robuste et de taille plus élevée ; mais ses cornes présentent la même conformation que celles du *B. pumilus*, et n'en diffèrent que par leurs dimensions un peu plus fortes.

FAMILLE DES TRAGULIDÉS

GENRE HYÆMOSCHUS

102. HYÆMOSCHUS AQUATICUS. (Og.)

Moschus aquaticus. Ogilby. Proc. Zool. Soc. London, p. 35, 1840.

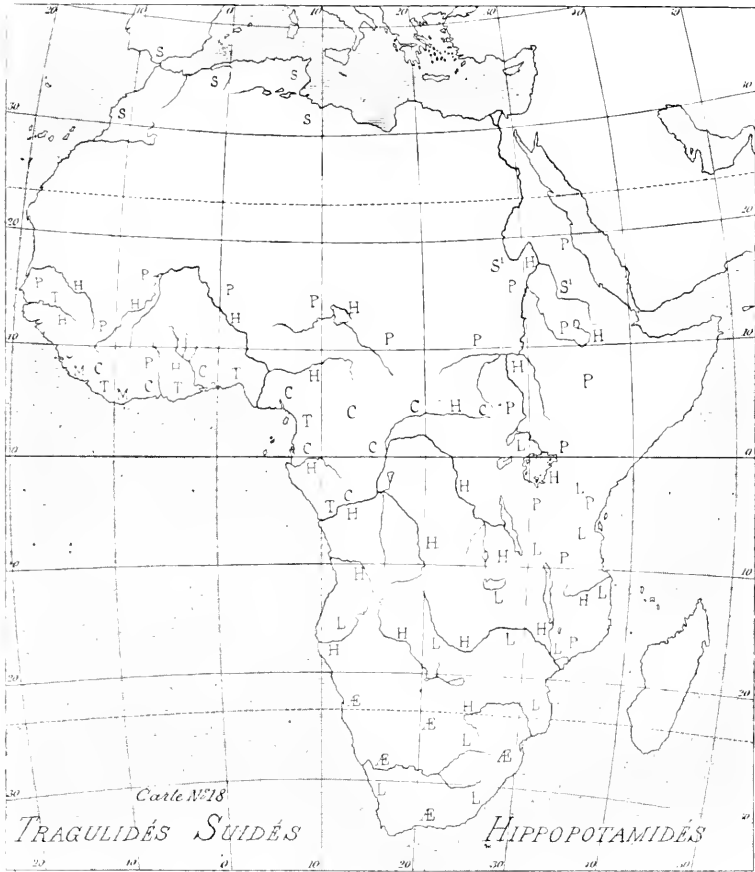
Hyemoschus aquaticus. Gray. Knowsl. Menagerie, p. 42, pl. XXXI, 1850.

Hyæmoschus — A. M.-Edwards. Ann. Sc. nat., 5^e série, t. II, p. 133, pl. 3, fig. 3 et 3a, 1864.

a. ♀ adulte. M. J. Dybowski, mars 1894. Congo français, près de la côte.

Pour les caractères extérieurs de cette espèce aussi bien que pour les particularités ostéologiques des membres qui la séparent génériquement des autres Tragulidés de l'Inde continentale et archipélagique, je renverrai aux « *Recherches sur la famille des Chevrotains* », publiées par mon savant maître M. A. Milne-Edwards. L'exemplaire rapporté du Congo français par M. J. Dybowski, confirme l'exactitude de la provenance des individus recueillis autrefois au Gabon par Aubry-Lecomte, mais n'ajoute rien au tracé de l'aire d'habitat de ce Chevrotain, qui reste tel que M. A. Milne-Edwards l'a donné, il y a trente-deux ans, dans les termes suivants : « Cette espèce se rencontre, sur la côte occidentale d'Afrique, au Gabon d'où M. Aubry-Lecomte en a envoyé au Muséum la peau d'un très jeune individu. On la trouve à Sierra-Leone, dans la Gambie. Peut-être remonte-t-elle jus-

qu'au Sénégal, car en 1846, le Muséum en a acquis une peau qui se trouvait au milieu d'un lot d'animaux propres à cette partie de l'Afrique. Les nègres de la Sierra-Leone désignent cet animal sous le nom de *Boomorah*. » On peut avancer comme certain que l'*Hymnoschus* ne franchit pas le Congo,



car jamais sa présence n'a été signalée au Sud de ce fleuve par les voyageurs portugais (1). Mais les indications sont moins précises touchant la limite orientale de son aire d'habitat.

(1) Barboza du Bocage, *Jorn. Sc. nat. Lisboa*, 2^e série, n° 5. Extrait p. 24, 1890.

Dans l'état actuel de nos connaissances, cette aire se réduit à une étroite zone littorale, bordant le Golfe de Guinée depuis le Sénégal jusqu'au Congo ; les explorations futures nous apprendront s'il ne faut pas lui donner plus d'extension, ou si ses bornes ne doivent pas être reculées jusqu'à la

FAMILLES	GENRES	AFRIQUE OUEST				
		AFRIQUE NORD	Entre Congo et Niger.	Ouest du Niger.	AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
Tragulidés.	Hyemoschus.		T. <i>H. aquaticus.</i> (Og.)			
	Sus.	S. <i>S. scrofa.</i> (L.)				
		S' <i>S. senaariensis.</i> (Fitz.)				
Suidés.	Potamochoerus.		C. <i>P. penicillatus.</i> (Sch.)		L. <i>P. africanus.</i> (Schreb.)	
	Phacochœrus.			P. <i>Ph. africanus.</i> (Gm.)		E. <i>Ph. æthiopicus.</i> (Pall.)
Hippopotamidés.	Chœropis.			M. <i>C. liberiensis.</i> (Mort.)		
	Hippopotamus.		H. <i>Hippopotamus amphibius.</i> (L.)			

lisière extrême de la forêt équatoriale. Cette dernière hypothèse ne présente rien d'improbable, d'après ce que nous savons du genre de vie de l'*Hyemoschus* qui recherche les marécages et les berges boisées des lacs et des rivières.

FAMILLE DES SUIDÉS

GENRE POTAMOCHÆRUS

103. POTAMOCHÆRUS PENICILLATUS. (Schinz.)

Sus penicillatus. Schinz. Monograph. d. Säugethiere, t. X, 1848.

— — Revue zoologique, p. 152, 1848.

Chœiropotamus pictus. Gray. Ann. and Mag. nat. hist., 2^e série, vol. X, p. 280, 1832.

Potamochoerus penicillatus. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 131, pl. XXXIV, 1832.

— — Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 58, 1838.

— *albifrons*. Du Chaillu. Journ. nat. hist. Soc. Boston, p. 301, 1860.

— *penicillatus*. Selater. Proc. Zool. Soc. London, p. 62, pl. XII, 1864.

— *porcus*. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 36, 1868.

— *penicillatus*. Noack. Zoologische Jahrbucher, vol. 2, p. 197, 1887.

a. ♀ adulte. M. Marche, avril 1877. Doumé, Ogôoué.

Ce magnifique spécimen parvenu à sa complète maturité répond assez exactement à la diagnose de Schinz. Le pelage, d'une teinte générale rousse, est agrémenté, sur certains points, de taches blanches ou noires qui expliquent assez le choix de l'épithète *pictus* donnée par Gray à cette espèce. Le museau est gris jaunâtre ; sur la région interoculaire et la partie antérieure du front, on remarque une teinte blanche, *P. albifrons* (Du Chaill.), contrastant fortement avec une large plage noire adjacente qui occupe tout le vertex et se prolonge latéralement jusque sur la base supéro-externe de la conque auditive. Les oreilles très longues sont assez larges à la base, mais fortement échanquées, le long de leur bord externe, dans leur moitié distale qui se rétrécit graduellement mais rapidement, et se termine en une étroite lanière garnie à son extrémité d'une mèche de longs poils, les internes blancs, les externes noirs (*P. penicillatus*). La crinière spinale est peu développée et mérite à peine ce nom ; c'est plutôt une bande étroite dont les poils plus fournis,

mais de même longueur que ceux des parties avoisinantes, ne s'en distinguent que par leur teinte d'un blanc argenté.

On retrouve des poils de cette même couleur sur les côtés de la face où ils forment un arc sous-orbitaire bien dessiné, et plus bas un arc mandibulaire plus étendu, esquisant de maigres favoris. Entre ces deux arcs, les poils ont une teinte brunâtre assez sombre qui contribue à les faire valoir. Sur le bas des quatre membres, le pelage passe au noir brunâtre; la poitrine et le ventre, presque glabres, ne présentent que quelques longs poils d'un gris jaunâtre sale, excessivement clairsemés. La queue assez longue n'est aussi que très médiocrement velue; les rares poils qui la garnissent à claire-voie ont la teinte rousse de ceux du corps, et viennent se perdre dans une touffe apicale noire bien fournie.

Le *Potamochoerus penicillatus* est assez commun tout le long du littoral de l'Atlantique depuis le Libéria (Büttikofer.) jusqu'à l'embouchure du Congo (Johnston.). Au Sud de ce fleuve qui paraît opposer une barrière à sa dispersion, ce Suidé est remplacé par une espèce congénérique, le *Potamochoerus africanus* (1), à pelage plus long et plus sombre et à forte crinière nuquale. A l'Est, la limite entre les aires d'habitat de ces deux types est beaucoup moins nette: d'après M. Noack, on les trouverait vivant côte à côte le long des rives du Luvule et du Likulve, dans l'Urua et le royaume de Msiri situés immédiatement à l'Ouest des lacs Tanganika et Moero (2); et, s'il faut en croire l'explorateur Crawshay, le *Potamochoerus penicillatus* descendrait encore plus avant dans le Sud jusque dans le Nyassa-land (3). Toutefois, ces deux assertions auraient besoin d'un sérieux contrôle pour être définitivement admises.

(1) *Potamochoerus africanus*. (Gray.) *Proc. Zool. Soc. London*, p. 58, pl. LIX, 1858.

(2) Noack, *Zoologische Jahrbucher*, t. II, p. 497, 1887.

(3) *Proc. Zool. Soc. London*, p. 652, 1890.

Sous-Ordre des HYRACOIDÉS

FAMILLE DES PROCAVIIDÉS

GENRE DENDROHYRAX

104. DENDROHYRAX DORSALIS. (Fras.)

Hyrax dorsalis. Fraser. Proc. Zool. Soc. London, p. 99, pl. XXXIII, 1852.

— *sylvestris*. Temminck. Esq. zool. Côte Guinée, p. 182, 1853.

— *Stampflii*. Jentink. Not. fr. Leyden Museum, vol. VIII, p. 209, 1886.

Procavia dorsalis. O. Thomas. Proc. Zool. Soc. London, p. 75, 1892.

a. ♂ adulte. M. Masson, 1883. Gabon; nom indigène, *Niou*.

Le tour des yeux, les joues, le museau et le menton sont nus. Sur le dessus du corps, les poils longs, légèrement onduleux et rudes, sont presque tous d'un noir pourpré sur le milieu du dos, annelés et terminés de roux sur les côtés du cou, les flancs et la face externe des membres; sur la face inférieure du corps, ils sont d'un noir brunâtre à la base, d'un roux jaunâtre sur leur moitié terminale. La plage glanduleuse nue de la région lombaire est bordée, le long de ses deux tiers antérieurs, de longs poils soyeux moins ondulés que les autres, noirs sur leur extrême portion basale, blancs sur le reste de leur étendue. Les incisives supérieures, extrêmement développées et nettement trigones, présentent en avant deux faces obliques, légèrement concaves et vallonnées, limitées par une arête aiguë.

Par l'examen comparatif d'une nombreuse série de spécimens de diverses provenances, M. O. Thomas a établi récemment qu'il n'y avait pas lieu de distinguer spécifiquement les Damans de Libéria, décrits par M. Jentink sous le nom de *Hyrax Stampflii*, du type *H. dorsalis*; que, par conséquent, l'aire de répartition de cette espèce comprenait, outre l'île de Fernando-Po, tout le littoral Ouest-africain depuis le Libéria jusqu'au Cameroun, et qu'il était impossible actuellement d'en fixer d'une manière certaine les limites probablement plus reculées, soit vers le Nord-Ouest, soit

vers le Sud-Est. L'exemplaire recueilli au Gabon par M. Masson, prouve que le *Dendrohyrax dorsalis* s'étend davantage vers le Sud, et l'on peut supposer que, dans cette direction, il se propage jusqu'à la rive droite du Congo. On peut toutefois donner comme certain qu'il ne passe pas au Sud de ce fleuve, car M. Barboza du Bocage ne cite pas ce Daman dans sa Faune mammalogique d'Angola. Dans cette région, le *Dendrohyrax dorsalis* est représenté par une espèce différente, mais appartenant, sinon au même sous-genre *Dendrohyrax*, du moins au même type *brachyodonte*, c'est le *Dendrohyrax Grayi* (Boc.). Cette observation vient à l'appui de la remarque très judicieuse faite par M. O. Thomas, à savoir : que les espèces appartenant à un même sous-genre paraissent s'exclure, et ne se rencontrent jamais dans la même région ; et que si deux espèces différentes vivent côte à côte dans la même localité, invariablement, l'une appartient au type hypsodonte, l'autre au type brachyodonte. Aussi M. O. Thomas incline-t-il fortement à considérer le *Dendrohyrax Grayi* comme une simple variété individuelle de l'*Heterohyrax Bocagei* ; ces deux sous-genres en effet, par la forme et les dimensions de leur dents, appartiennent au même groupe brachyodonte. La présence de deux espèces de ce type dans les mêmes régions de l'Angola infirmerait singulièrement la remarque faite par M. O. Thomas sur le mode de distribution géographique des Damans ; mais les raisons très sérieuses, invoquées par cet auteur, ne laissent aucun doute sur l'identité que l'on doit établir entre ces deux formes. Seule, la présence d'un cercle orbitaire complet a déterminé M. Barboza du Bocage à distinguer spécifiquement le *Dendrohyrax Grayi* ; par ses autres caractères crâniens et dentaires, cette espèce ne diffère en rien des *Heterohyrax* ; et, par la nature et les teintes de son pelage, elle rappelle exactement l'*Heterohyrax Bocagei*. Ce n'est certainement là qu'une forme anormale, et les conclusions du savant mammalogiste anglais conservent toute leur valeur.

VIII^e ORDRE. — ÉDENTÉS

GENRE MANIS

103. MANIS TRICUSPIS. (Raf.)

- Manis tricuspis*. Rafinesque. Ann. Gén. Sc. phys. Bruxelles, p. 214, 1820.
— *multiscutata*. Gray. Proc. Zool. Soc. London, p. 22, 1843.
— — Fraser. Zoolog. typic. (Planche coloriée), 1849.
— *tridentata*. Focillon. Rev. et Magas. de zool., p. 472, pl. XI, 1850.
— *tricuspis*. Jentink. Not. fr. Leyden Mus., vol. IV, p. 208, 1882.
— — Barboza du Bocage. Journ. Sc. natur. Lisboa, 2^e série, n^o 5.
Extrait, p. 30, 1890.
— — Matschie. Sitzberg. Ges. naturf. Freunde. Berlin, p. 1,
1894.

a. v. M. J. Dybowski. Brazzaville. — Peaux préparées par les indigènes du
b. l' Kasai, rive gauche du Congo.

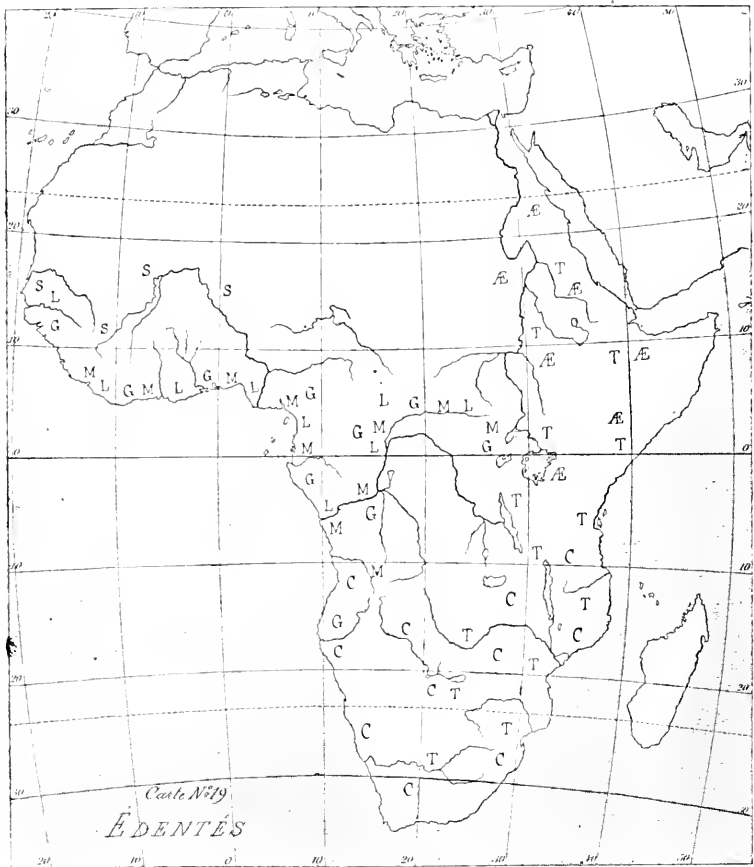
Bien que ces deux dépouilles proviennent d'une localité située en dehors de la zone géographique dont je me suis proposé d'étudier la faune, j'ai cru néanmoins devoir les mentionner ici ; car l'espèce qu'elles représentent se rencontre également au Nord du Congo, comme le prouvent les spécimens recueillis par Du Chaillu sur le territoire d'Aschango.

De ces deux dépouilles, l'une (*a*) est mutilée de la tête et de l'extrémité de la queue, l'autre, au contraire (*b*), est bien intacte et mesure 41 centimètres pour la tête et le corps, et 54 pour la queue, soit 95 centimètres de longueur totale. Chacune d'elles compte sur le tronc 23 séries longitudinales d'écaillés, dont la teinte est d'un *blond feuille morte* pour employer l'expression de Focillon. Les écaillés du dos étroites, allongées et arrondies en arrière, sont lisses sur leur tiers postérieur, ornées au contraire de nombreuses

stries longitudinales sur leurs deux tiers basilaires en partie recouverts et protégés par la portion terminale des écailles immédiatement antérieures. Ces stries deviennent de plus en plus marquées et étendues à mesure que l'on s'éloigne de la ligne médiane; en effet, sur le bas des flancs et la face externe des membres postérieurs, les écailles plus étroites, lancéolées, sont striées sur toute leur longueur et de plus renforcées, le long de leur axe, d'une carène saillante qui se prolonge en une pointe acérée au delà du bord libre plus ou moins échancré et denticulé latéralement. Il en résulte une forme irrégulièrement tricuspide plus nettement appréciable pour les écailles des cuisses et des jambes. Sur la queue, les écailles moins longues, mais plus larges et plus épaisses, sont dépourvues de carène et couvertes de stries sur les quatre cinquièmes basilaires de leur longueur. Leur pointe libre est mousse, limitée de chaque côté par une échancrure large, mais peu profonde. Des cinq rangées sériales d'écailles imbriquées qui garnissent le dessus de la queue, la médiane n'en compte que 34; et, comme chez les autres espèces de Pangolins africains, s'interrompt ou plutôt se termine à une certaine distance de l'extrémité. Chez le spécimen (*b*), cette distance est d'environ 4 centimètres, occupés par deux séries latérales contiguës et symétriques, chacune de cinq écailles. Quant aux écailles marginales diédriques, elles sont au nombre de 38.

Les divers ornements, carène, stries et pointes qui caractérisent les écailles chez le *Manis tricuspis*, doivent indubitablement être plus marqués dans le jeune âge, puis perdre de leur relief et s'émousser graduellement par l'usure pour disparaître finalement, à l'âge adulte, sur les parties du corps les plus exposées au frottement, tandis qu'ils gardent à peu près toute leur intégrité sur celles qui ont moins à souffrir sous ce rapport, comme le bas des flancs et les membres postérieurs. A l'appui de cette assertion, je ne puis citer de meilleures preuves que les particularités observées par Focillon sur des spécimens semi-adultes, considérés par cet auteur comme

constituant une espèce distincte, le *Manis tridentata*. Le plus grand de ces individus ne mesurait que 64 centimètres de longueur totale, dont 34 et demi pour la queue. A cet âge, toutes les écailles sont entièrement couvertes de stries; le milieu de leur bord libre se prolonge en une pointe aiguë



flanquée latéralement de deux échancrures profondes, limitées elles-mêmes en dehors par une denticulation assez accusée, d'où une forme nettement tridentée; enfin la carène des écailles des flancs et des cuisses est très accentuée et fortement saillante. Pour ces détails de structure, les excel-

lentes figures (1) publiées par Focillon sont très démonstratives et valent mieux que toute description.

Le *Manis tricuspis* a été indiqué par quelques auteurs, Focillon entre autres, comme se rencontrant sur les côtes de Mozambique, près de l'embouchure du Zambèze (*M. tri-*

GENRES	AFRIQUE OUEST		AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
	Ouest du Niger.	Entre Niger et Caméné.		
<i>Orycteropus.</i>	S. <i>O. senegalensis.</i> (Less.)		E. <i>O. aethiopicus.</i> (Sund.)	
			C. <i>O. capensis.</i> (Gm.)	
<i>Manis.</i>	L. <i>M. longicaudata.</i> (Briss.) M. <i>M. tricuspis.</i> (Raf.) G. <i>M. gigantea.</i> (Ill.)		T. <i>M. Temmincki.</i> (Smuts.)	

dentata) ; mais l'authenticité de cette provenance n'est pas dûment établie, et l'on doit considérer ce Pangolin comme spécial à l'Afrique occidentale. La plupart des explorateurs.

(1) Focillon, *loc. cit.*, pl. XI, fig. a, b, c.

en effet, en ont recueilli de nombreux spécimens tout le long du littoral de l'Atlantique, depuis Sierra-Leone jusque dans l'Angola, et de là cette espèce s'étend vers l'Est à travers l'Afrique équatoriale et le Niam-Niam jusqu'à Makraka (Matschie).

Entre autres Pangolins, *M. gigantea* (Ill.), *M. longicaudata* (Briss.), que l'on rencontre à côté du *M. tricuspis* dans la région congolaise, s'en trouve un à longue queue qui, par la singularité de ses caractères, mérite d'attirer l'attention; c'est le *Manis Hessi* (1) récemment décrit par M. Noack.

L'absence de soies interstitielles à l'âge adulte et la terminaison de la série médiane des écailles à une distance plus ou moins grande de l'extrémité de la queue, tels sont les caractères reconnus par M. Jentink comme appartenant exclusivement aux Manidés africains, et dont l'importance a été parfaitement mise en lumière par ce savant zoologiste. Jusqu'à présent, la constance de ces caractères a été si bien confirmée par les faits, qu'il y a lieu de se demander si le *Manis Hessi* de Banana est de provenance bien authentique, ou s'il n'a pas été importé de l'Inde. Chez ce nouveau type, en effet, contrairement à ce que l'on observe chez toutes les autres espèces de Pangolins propres à l'Afrique, les écailles forment une série longitudinale médiane ininterrompue jusqu'à l'extrémité de la queue. Cette particularité n'a encore été constatée que sur l'unique spécimen type du *Manis Hessi*; peut-être n'est-ce là qu'une anomalie? En tous cas, il me paraît prudent d'attendre qu'elle soit signalée de nouveau sur d'autres exemplaires, avant de décider si elle infirme dans sa généralité la loi établie par M. Jentink (2).

(1) Noack, *Zoolog. Jahrbuch.*, t. IV, p. 100, pl. I, 1889.

(2) Depuis la rédaction de cet article M. Matschie a prouvé, avec figures à l'appui, que le *Manis Hessi* (Noack) ne doit pas compter comme espèce distincte nettement caractérisée reliant les Pangolins africains aux asiatiques. Le type de cette prétendue espèce n'était autre qu'un exemplaire défectueux de *Manis longicaudata* (Briss.) dont l'extrémité de la queue avait été mutilée.

CONCLUSIONS.

La longue série des spécimens étudiés dans ce travail prouve combien ont été patientes et fructueuses les recherches de nos explorateurs dans les possessions françaises du Congo. Le nombre des Mammifères dont ils ont ainsi enrichi les collections du Muséum, s'élève à 386 individus, appartenant à 105 espèces nettement différenciées qui se répartissent elles-mêmes entre 58 genres distincts. De ces 105 espèces, 9 étaient nouvelles pour la Science; ce sont : 3 Singes, *Colobus Tholloni* (A. M.-Edw.), *Cercopithecus Brazzæ* (A. M.-Edw.), *Cercocebus agilis* (A. M.-Edw.); 1 Lémurien *Galago (Hemigalago) anomurus* (nob.); 1 Carnivore, *Crossarchus Dybowskii* (nob.) et 4 Rongeurs, *Dendromys Pecilei* (A. M.-Edw.), *Steatomys opimus* (nob.), *Golunda Dybowskii* (nob.), *Mus (Malacomys) longipes* (A. M.-Edw.), ce dernier ayant donné lieu à la création d'un nouveau sous-genre *Malacomys* (A. M.-Edw.). Beaucoup d'autres espèces étaient d'une extrême rareté, mal connues, quelques-unes même dont la validité contestée restait à l'état de problème. Dans ce cas particulier se trouvaient principalement *Colobus Pennanti* (Wat.), *Cercopithecus ascanias* (Aud.) parmi les Singes, et *Bdeogale nigripes* (Puch) parmi les Carnassiers. Le nombre satisfaisant de spécimens en parfait état mis à ma disposition m'a permis, non seulement de restituer à ces espèces le rang et l'indépendance qui leur étaient dus, mais en même temps, d'entreprendre la revision de certains groupes, celle des *Colobes roux*, celle des *Cercopithèques à tache nasale*, et celle des *Galagos*, cette dernière parue dans un autre travail.

Enfin, l'étude approfondie des autres espèces déjà bien connues a donné lieu à des aperçus multiples et intéressants sur le plus ou moins de stabilité de leurs caractères propres,

sur les affinités plus ou moins étroites qu'elles présentent avec des espèces voisines, et finalement sur l'étendue de leur aire de dispersion sur le continent africain.

La somme des faits acquis de cette étude me paraît suffisante pour me permettre d'esquisser à grands traits, dans ces conclusions, quels sont les caractères propres à la faune mammalogique de nos *possessions françaises de l'Afrique centrale*, par quels traits fondamentaux elle se distingue de celles des contrées limitrophes, et quels sont, d'autre part, les liens plus ou moins étroits qui les unissent. J'ai cru devoir diviser ces conclusions en autant de paragraphes correspondant aux divers ordres de Mammifères que nous avons étudiés; ce qui me permettra de faire mieux ressortir les différences parfois considérables que présentent des espèces d'un même ordre, d'une même famille ou d'un même genre, dans leurs aptitudes à franchir les obstacles qui s'opposent à leur dispersion, suivant leur degré d'adaptation à telles ou telles conditions d'existence, à tel ou tel milieu.

1° PRIMATES (1).

Dans une note publiée récemment (2), j'ai signalé l'existence d'une véritable province zoologique simienne limitée, à l'Est par le cours inférieur du Niger, au Nord par le Sahara, à l'Ouest et au Sud par l'Océan, et coïncidant géographiquement avec ce que les auteurs nomment la Guinée supérieure. En effet, aucune des espèces de Singes (3) que l'on rencontre dans les bassins du Sénégal, de la Gambie et de la Casamance, et dans les régions englobées dans l'immense

(1) Pour cet ordre voir les quatre premières cartes-vol. III. pp. 138, 170, 226, 238.

(2) *Bull. du Mus. d'Hist. nat.*, fasc. 3, p. 98, 1895.

(3) Le Chimpanzé seul doit être excepté. Le *Troglodytes niger* en effet a été observé à Libéria et à la Côte d'Or aussi bien qu'au Gabon; mais, comme nous l'avons vu, la question de l'unité ou de la pluralité spécifique de tous ces Chimpanzés n'est pas encore résolue, et peut-être ceux de la Guinée supérieure sont-ils réellement distincts de ceux de la Guinée inférieure?

boucle que forme le Niger depuis sa source jusqu'à son embouchure, n'a jamais été signalée à l'Est de cette grande artère africaine qui oppose à la dispersion de ces animaux une barrière infranchissable. Il en est de même du Congo ; ce fleuve arrête et sépare les divers Quadrumanes disséminés sur l'une et l'autre de ses rives, et limite au Sud une seconde province zoologique, dont la faune simienne diffère aussi bien de celle de l'Angola que de celle de la Guinée supérieure. Plusieurs espèces de Quadrumanes, propres à la région de l'Angola, se sont trouvées comme fourvoyées dans les collections de nos explorateurs du Congo. L'une d'elles était inédite, *Colobus Tholloni* (A. M.-Edw.) ; l'étude de trois autres présentait quelque intérêt, soit au point de vue de leur synonymie à débrouiller : *Colobus angolensis* (Sel.) *Cercopithecus ascanias* (Aud.), soit au point de vue de leur habitat à confirmer : *Cercopithecus cynosurus* (Scop). Pour ces diverses raisons, j'ai cru devoir leur accorder une place dans ce travail, mais en ayant soin d'indiquer avec précision leur provenance sud-congolaise.

Cette seconde province zoologique simienne, correspondant en partie à la Guinée inférieure des auteurs, se trouve parfaitement délimitée, au Sud par le Congo, à l'Ouest par l'océan Atlantique et le cours inférieur du Niger, au Nord par les plaines du Soudan et par le Sahara ; mais elle reste complètement ouverte vers l'Est. Aussi devait-on s'attendre à ne pas trouver dans sa faune cette indépendance absolue qui caractérise celle de la Guinée supérieure, dont les barrières hydrographiques et désertiques, en parfaite continuité, ne laissent aucune issue et empêchent toute évasion comme toute invasion. Les obstacles orographiques sont loin d'être aussi infranchissables pour les Singes que les larges cours d'eau ; certaines des espèces que nous avons eu à étudier, *Colobus guereza* (Rüpp.), *Cercopithecus sabzeus* (L.), se rencontrent aussi bien sur les pentes élevées que dans les vallées ; aussi voyons-nous ces deux types, et avec eux le *Papio- doguera* (Puch. et Sch.), que l'on croyait spéciaux au Nord-

Est de l'Afrique, franchir sans nulle difficulté les faibles replis de terrain qui séparent le bassin du Nil, de ceux du lac Tchad et du Congo, et, par le Kordofan, le Darfour et le Niam-Niam, se propager vers l'Ouest jusqu'à une distance assez rapprochée des côtes congolaises de l'Atlantique. A côté de ces espèces il convient de ranger le *Cercopithecus Brazzae* (A. M.-Edw.) dont plusieurs individus capturés dans le Kavi-rondo à l'Est du lac Victoria ont, par leur provenance, rendu moins hypothétique l'identité présumée de cette espèce avec le *Cercopithecus neglectus* (Schleg.). D'autres types, tels que la variété rousse du *Cercopithecus pogonias* (Benn.) à dos unicolore, *C. Erxlebeni* (Sch. nec Dahlb.), le *Cercopithecus nictitans* (L.) et le *Cercocebus agilis* (A. M.-Edw.) montrent une certaine tendance à se diriger vers l'Est, et parcourent peut-être toute l'immense forêt équatoriale, pour ne s'arrêter qu'à sa lisière orientale au pied des derniers contreforts de la ligne de partage des eaux des deux bassins Congo-Nil, à l'exemple du *Cercocebus albigena* (Gr.) et des Chimpanzés, signalés par Schweinfurth dans le Niam-Niam, *Tr. Schweinfurthi* (Gigl.), par R. Böhm dans le Marungu, *Tr. niger* var. *marungensis* (Noack), et par Emin-Pacha dans le Monbuttu. Enfin d'autres espèces, plus sédentaires, restent confinées dans les forêts voisines du littoral ; ce sont celles qui donnent à la faune simienne de nos possessions françaises du Congo, son cachet spécial. Ces types, sont : pour les Anthropomorphes, le Gorille, soit la forme typique du Gabon, soit la variété *G. mayma* (Al. et Bouv.) qui paraît plus spéciale aux forêts des bords du Quillon ; pour les Colobes, *C. Pennanti* (Wat.), *C. satanas* (Wat.) ; pour les Cercopithèques, *C. cephus* (L.), *C. pogonias* (Benn.) typique ; pour les Cercochèbes, *C. collaris* (Gr.) ; pour les Papions, le Mandrill *P. mormon* (E. Geoff.). Il est à remarquer qu'aucun de nos voyageurs n'a recueilli de dépouilles de *Cercopithecus mont* (Schreb.), espèce nettement localisée dans le Cameroun et représentée dans le Gabon et le Congo, par le *Cercopithecus pogonias* (Benn.) et ses variétés *Erxlebeni* (Dahl.) et *nigripes*

(Du Chail.). On doit donc, de ce fait, admettre pour certaines espèces sédentaires, congénériques et étroitement alliées, des aires d'habitat distinctes et parfaitement délimitées, divisant cette grande province de la Guinée inférieure en des sortes de petites circonscriptions analogues à celles que M. Jentink a tracées pour certains types propres à la Guinée supérieure tels que *Cercopithecus petaurista* (Schreb.) confiné dans la Côte d'Or, et *Cercopithecus Buettikoferi* (Jent.) absolument spécial au Libéria.

Malgré les assertions de Schlegel (1) et de Johnston (2), qui signalent le *Cercopithecus leucampyx* (Fisch.) comme très abondant dans le Congo, je doute que cette espèce puisse être rapportée avec quelque certitude à la faune de nos possessions congolaises. Aucun de nos nombreux voyageurs, depuis plus de vingt ans, n'en a recueilli la moindre dépouille, ce qui me porte à supposer qu'il en est de la Guinée à diadème comme du Malbrouck, qu'elle ne dépasse pas le Congo au Nord. Au contraire, l'existence du Talapoin (*Miopithecus*) au Sud du Congo dans l'Angola ne me paraît rien moins que certaine; cette assertion ne s'appuie que sur un seul fait, celui d'un exemplaire recueilli par d'Auchieta à Ambacca, un peu au Nord du Coanza. Les preuves authentiques de la présence de cette espèce au Gabon sont plus nombreuses; et l'on peut citer à cet égard, outre l'individu recueilli par Buccholz (3) à Dongila, deux autres sujets des collections du Muséum, provenant également du Gabon; l'un rapporté par Aubry-Lecomte, l'autre par le Dr Franquet. Enfin, aucun spécimen n'est venu confirmer l'existence très hypothétique de la variété *Cercopithecus diana ignitus* (Gr.) (4) au Congo.

En résumé, les représentants de la faune simienne de la Guinée inférieure, ou plutôt de la province zoologique com-

(1) Schlegel, *Mus. Pays-Bas. Simiæ*, p. 83, 1876.

(2) Johnston, *The river Congo*, p. 387, 1884.

(3) Buccholz, Peters, *Monatsber. Akad. Berlin*, p. 471, 1876.

(4) Selater, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 253, 1893.

prise entre le Niger et le Congo, peuvent être répartis dans deux catégories. La première comprend les espèces absolument spéciales à cette région, soit sédentaires et occupant des circonscriptions restreintes près du littoral, soit d'allures plus vagabondes, et se dispersant à des distances plus ou moins grandes dans l'intérieur, mais restant toutes localisées sur le versant Ouest de cette partie de l'Afrique comprise entre le Congo et le Niger. La seconde catégorie renferme des types beaucoup moins nombreux, à large dissémination géographique et communs aux deux versants Ouest et Nord-Est de l'Afrique. De ce côté seul la province simienne entre Congo et Niger est ouverte aux incursions de quelques espèces; à l'Ouest et au Sud, elle est complètement fermée.

2° PROSIMIENS (1).

Des divers genres ou sous-genres de l'ordre des Prosimiens que l'on rencontre en Afrique, deux sont communs et exclusivement propres aux deux Guinées inférieure et supérieure; ce sont, le genre *Perodicticus* avec l'espèce *P. potto* (Geoff.) et le sous-genre *Hemigalago* avec l'espèce *Galago* (*Hemigalago*) *Demidoffi* (Fisch.) qu'on ne trouve que dans l'Ouest africain, au Nord du Congo, mais aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est du Niger.

Une autre particularité distingue également la faune prosimienne de ces deux régions, c'est l'absence complète des grands Galagos du sous-genre *Otolemur*, dont la plupart des représentants sont échelonnés le long des côtes de l'Océan Indien; une seule espèce de ce sous-genre le *Galago* (*Otolemur*) *Monteivi* (Bartl.) habite l'Ouest, mais au Sud du Congo, dans l'Angola et les régions qui bordent le littoral Sud-Ouest de l'Afrique.

Par ces deux caractères, l'un positif, l'autre négatif, toute cette portion du versant de l'Atlantique correspondant à la

(1) Pour les représentants de cet ordre, voir la carte (5) vol. III, p. 246.

zone littorale qui s'étend au Nord du Congo depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'au Sénégal, en un mot l'Ouest africain se sépare nettement de l'Afrique orientale et australe au point de vue de la faune prosimienne. — Le mode de dispersion des espèces de Galagos du sous-genre *Otolicnus* nous fournit des caractères qui permettent de subdiviser à son tour l'Ouest africain en deux provinces analogues à celles que nous avons admises pour les Singes. Sur les trois espèces qui composent le sous-genre *Otolicnus*, deux sont propres à la Guinée inférieure et à nos possessions congolaises, et ne traversent ni le Congo ni le Niger; ce sont *Galago (Otolicnus) elegantulus* (Lec.) et *Galago (Otolicnus) Alleni* (Waterh.) (1). Considérés d'abord comme sédentaires et littoraux, ces deux types, nous l'avons vu, s'étendent jusqu'aux extrêmes limites Nord-Est du bassin du Congo, mais ne passent pas sur l'autre versant. Quant à la troisième espèce *Galago (Otolicnus) senegalensis* (E. Geoff.), elle n'a jamais été observée entre Congo et Niger. Son aire de dispersion forme même, par l'immensité de son étendue, un contraste frappant avec l'exigüité relative de la zone d'habitat reconnue de ses deux congénères, qu'elle encercle de toutes parts. Le *G. (Otolicnus) senegalensis* semble en effet éviter et contourner le versant Nord du bassin du Congo; on l'a observé et décrit sous différents noms dans l'Angola et l'Afrique australe (*G. Moholi*) (Smith), dans la Cafrerie et le Natal (*G. conspicillatus*) (E. Geoff.), le long des côtes de Mozambique et de Zanzibar (*G. mossambicus*) (Pet.), *G. zanzibarius* (Matschie), dans l'Abyssinie, le Choa, le Sennaar et le Kordofan, *G. teng* (Sund.), *G. sennaariensis* (Kotzs.), et enfin

(1) L'existence du *Galago (Otolicnus) Alleni* à l'Ouest du Niger, le long des côtes de la Guinée supérieure, est assez discutable. On n'en peut citer comme preuve que le spécimen du Musée des Pays-Bas, signalé successivement dans leurs Catalogues par Temminck, Schlegel et M. Jentink, mais avec une certaine réserve quant à l'authenticité de sa provenance. Ni Pel, ni plus récemment Büttikofer, Stampfli et Sala n'ont observé ce Galago au cours de leurs explorations le long du littoral de la Côte d'Or et de Libéria. Tous les exemplaires du Muséum de Paris, au nombre de six, proviennent des voyages d'Aubry-Lecomte et de Laglaize au Gabon.

dans la Sénégambie où il avait été découvert tout d'abord par Adanson.

Bien que l'Angwantibo du vieux Calabar ait été signalé par Johnston dans le bas-Congo, aucun de nos explorateurs n'a eu la bonne fortune de rencontrer ce second représentant encore si rare de la famille des Pérodictiques pour lequel on a formé le genre et l'espèce *Arctocebus calabarensis* (Smith). Quant à la nouvelle espèce d'*Hemigalago* découverte par M. J. Dybowski dans la région de l'Oubangui, *G. (Hemigalago) anomurus*, il est encore impossible de se prononcer sur l'étendue de son aire d'habitat.

3° CHEIROPTÈRES.

Par la facilité de dispersion que leur procurent leurs organes de locomotion aérienne, les Cheiroptères ne connaissent que peu d'obstacles, notamment les Cheiroptères insectivores, qui échappent ainsi aux conditions de vie sédentaire auxquelles sont soumis les Mammifères ayant même alimentation, mais dépourvus d'organes de vol. Aussi voyons-nous ces animaux se répandre sur tout le continent africain, et certains d'entre eux traverser le canal de Mozambique, atterrir à Madagascar, pousser même plus loin leurs excursions, et s'établir aux îles Bourbon et Maurice. On comprend que de tels Mammifères ne puissent nous fournir aucun caractère pour l'établissement d'une faune spéciale.

Le mode d'alimentation des Cheiroptères frugivores, les attache d'une manière plus étroite au sol dont les productions servent à leur subsistance. Certains d'entre eux cependant, *Epomophorus gambianus* (Og.), *Epomophorus pusillus* (Pet.), *Cynonycteris straminea* (Geoff.), occupent des aires d'habitat très étendues, et se répandent sur toute l'Afrique intertropicale ; le premier même descend jusqu'au Cap.

Mais il en est d'autres plus localisés, qui ne se rencontrent que dans la zone forestière de l'Ouest africain ; les unes *Epomophorus Franqueti* (All.) près du littoral, les autres, *Hypsi-*

gnathus monstrosus (All.), *Epomophorus macrocephalus* (Og.), *Epomophorus comptus* (All.), se propageant vers l'Est jusqu'aux limites du versant occidental, mais ne dépassant pas le Congo au Sud. Toutes ces dernières espèces peuvent donc être considérées comme caractérisant en même temps, la faune du Congo français, du Cameroun et de la Guinée supérieure.

4° INSECTIVORES (1).

Le genre *Crocidura* est largement représenté sur tout le continent africain, mais la validité douteuse d'un grand nombre des espèces créées et admises par les auteurs, obscurcit singulièrement les données sur lesquelles on pourrait se baser pour l'établissement de faunes spécifiques locales bien déterminées. Les autres familles nous fournissent au contraire des documents soit positifs, soit négatifs d'une précision remarquable.

La présence du *Potamogale* et d'une espèce du genre *Chrysochloris*, isole nettement la faune des Insectivores du Congo français, de celle des côtes de la Guinée supérieure. Nous avons vu en effet le *Potamogale* s'étendre au Nord jusqu'au vieux Calabar, et assez loin vers l'Est dans l'Afrique centrale, franchir le Congo au Sud, et se propager jusque dans les possessions portugaises de l'Angola. D'autre part, le centre d'habitat des divers représentants du genre *Chrysochloris* se trouve dans le Sud et le Sud-Est, et la *Chrysochloris albirostris* (Wagn.) est la seule espèce que l'on ait signalée au Nord du Congo dans le voisinage immédiat du cours inférieur de ce fleuve. Mais, hâtons-nous de dire que ce sont là les deux seuls points par lesquels la faune congolaise se rattache à celle de l'Afrique sud-occidentale et australe si nettement caractérisée par la présence de nombreuses espèces d'Insectivores sauteurs du genre

(1) Voir la carte (6), vol. III, p. 286.

Macroscelides. Ces animaux recherchent tout particulièrement les grandes plaines herbeuses entrecoupées de buissons et de rochers. Quelques espèces, *M. rupestris* (A. Smith), *M. Intufi* (A. Smith), *M. brachyurus* (Boc.), s'avancent dans le Sud-Ouest jusque dans l'Angola, mais aucune ne remonte au Nord jusqu'au Congo, ni ne dépasse ce fleuve. Dans l'Est, au contraire, les Macroscélides s'étendent vers le Nord jusqu'au pays des Somalis, et les bords de la mer Rouge; on trouve même un représentant de cette famille dans l'extrême Nord en Algérie, *M. Rozeti* (Duv.). Quant aux genres *Petrodomus* et *Rhynchocyon*, ils restent étroitement cantonnés dans l'Est africain.

Les représentants de la famille des *Érinacéidés* paraissent rechercher de préférence le voisinage des régions désertiques. Des six espèces africaines définitivement admises par M. Anderson (1), une seule, *E. frontalis* (A. Smith), habite l'Afrique Sud-Ouest du Benguela au Cap, près des terres arides du Damara, de l'Ovambo et du Kalahari; les cinq autres sont disséminées sur tout le pourtour du Sahara; au Nord, *E. algivus* (Duv. et Ler.) dans la Barbarie et la Tripolitaine, à l'Est, *E. auritus* (Gm.), *E. æthiopicus* (Ehr.), *E. Schlateri* (And.) dans l'Égypte, la Nubie, l'Abyssinie et le pays des Somalis; enfin au Sud, *E. albiventris* (Wagn.) qui parcourt toute la lisière saharienne du Soudan d'un Océan à l'autre. Cette dernière espèce seule visite la Guinée supérieure et s'engage jusque dans le Cameron et nos possessions françaises du Congo; mais elle ne paraît pas dépasser le Gabon au Sud où du reste on ne l'a rencontrée que rarement.

En résumé, l'on peut dire que le Congo français est pauvre en Insectivores. Au point de vue faunique, cet ordre ne nous fournit pour ainsi dire que des caractères négatifs, car aucun genre, même le *Potamogale*, n'est spécial à cette région, et la famille essentiellement africaine des *Macro-*

(1) Anderson, P. Z. S. London, p. 414, 1895.

scelides lui est totalement étrangère. Plus rares encore sont les Insectivores dans la Guinée supérieure; en ce qui concerne les animaux de cet ordre, cette portion de l'Afrique, la plus rapprochée de l'Amérique méridionale, semble comme un fragment séparé de cette partie du Nouveau-Monde et rattaché à l'Ancien, sur lequel quelques rares *Soricidés* et un Hérisson (*E. albiventris*) auraient les premiers tenté des incursions.

5° CARNIVORES.

Les Carnivores sont caractérisés pour la plupart, par leur grande dissémination; aussi l'étude des spécimens recueillis par nos voyageurs dans les Colonies françaises du Congo, ne peut-elle nous fournir qu'un très petit nombre d'éléments pour l'établissement d'une faune spéciale à ces régions.

Les diverses familles de Carnassiers qui renferment des types africains, ont des représentants dans le Congo français; une seule fait exception, c'est celle des *Hyænidés* (1). En effet, le *Proteles Lalundii* (I. Geoff.) et la *Hyæna brunnea* (Thunb.) sont propres à l'Afrique orientale et australe; à l'Ouest, ces deux espèces ne remontent même pas jusqu'à la rive gauche du Congo, et s'arrêtent dans le Mossamedes et le Benguela.

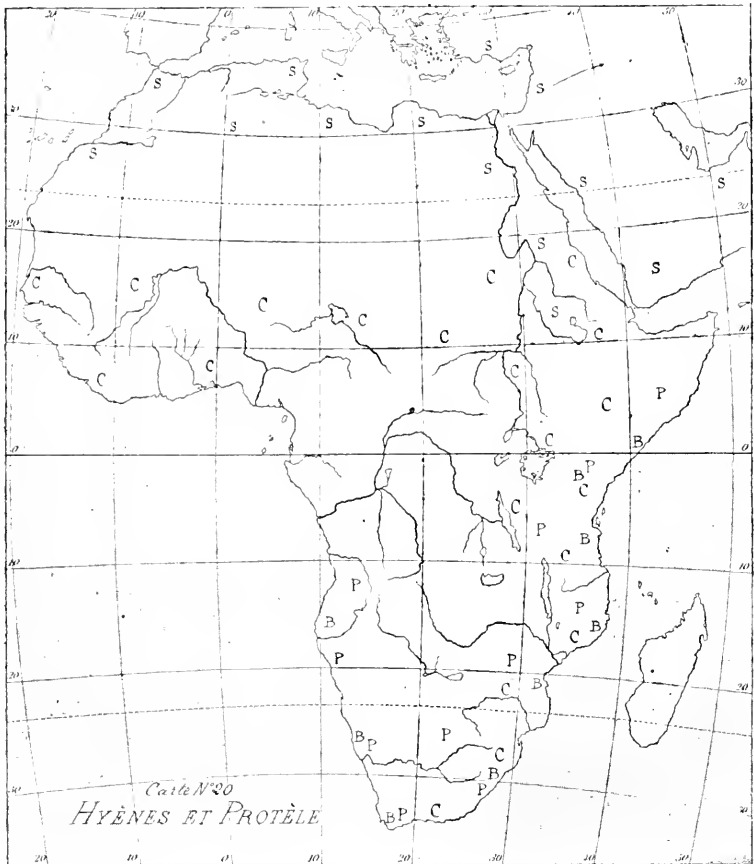
La *Hyæna striata* (Zimm), en même temps asiatique et africaine, est inconnue dans l'Ouest; l'extrême point Sud (2) de son aire de dispersion paraît être l'Abyssinie. Quant à la *Hyæna crocuta* (Erxl.), elle passe du Sénégal et de la Guinée supérieure par le Soudan et le Kordofan dans

(1) Carte n. 20, page suivante.

(2) Suivant Schinz on rencontrerait la *Hy. striata* dans les mêmes parages que la *Hy. crocuta*, au désert de Kalahari dans le Sud-Ouest de l'Afrique. (*Zool. Jahrbuch.*, vol. IV, p. 164, 1889). Il y a tout lieu de supposer que Schinz a confondu la Hyène rayée avec le Protèle. D'après M. Matschie, Emin-Pacha aurait commis la même méprise en signalant la Hyène rayée à Tabora dans l'Est africain. (*Säugeth. deutsch Ost-Afr.*, p. 61 et 62.)

l'Est et le Sud africains, et contourne sans y pénétrer le versant Nord du bassin du Congo (1).

A ce caractère négatif qu'aucune indication, que je sache, n'est venue jusqu'ici infirmer, il faut ajouter, pour notre faune congolaise, une extrême pénurie en fait de représentants de



la famille des *Mustélidés*, assez rares du reste sur le continent africain. Aucune des deux espèces de Loutres (2),

(1) « Am unteren Congo, fehlt *H. crocuta*, nach Hesse ». (Noack, *Zool. Jahrbuch.*, vol. IV, p. 164, 1889.)

(2) Voir la carte n. 7, vol. III, p. 276.

L. maculicollis (Licht.) et *L. (Aonyx) inunguis* (F. Cuv.), que quelques auteurs ont signalées dans l'Ouest africain, n'a été rencontrée par nos explorateurs.

Le *Mellivora ratel* (Sparrm.), est beaucoup plus fréquent dans l'Afrique orientale et australe que dans l'Ouest.

RÉGIONS		HYENIDES		
		PROTELES	HYENA	
AFRIQUE SUD	Sud-Ouest.	P. <i>Proteles cristatus</i> . (Sparrm.)	B. <i>Hyæna brunnea</i> . (Thunb.)	
	Sud-Est.			C. <i>Hyæna crocuta</i> . (Erxl.)
AFRIQUE EST				
AFRIQUE OUEST	Ouest du Niger.			
	Entre Congo et Niger.			
AFRIQUE NORD			S. <i>Hyæna striata</i> . (Zim.)	

Sa présence au Congo n'a donc rien de caractéristique, et l'on sait que certains auteurs, Blanford entre autres, inclinent à identifier cette espèce avec le *Mellivora indicus* (Shaw.) de l'Inde, du Népal et de la Transcaspië; de telle sorte que le Ratel du Cap, ne constituerait même pas un type

spécifique exclusivement africain. Les autres Mustélidés africains ne fréquentent pas nos possessions congolaises. Le rare *Porcilogale albinucha* (Gr.) n'a encore été signalé que dans l'Angola, le Natal et la région des Laes; les Zorilles habitent, l'un *I. libyca* (H. et Ehr.) le Nord et le Nord-Est de l'Afrique, l'autre *I. zorilla* (Thunb.) le Sud et l'Est d'où il gagne la Sénégambie en longeant la lisière saharienne du Soudan.

Les *Canidés* ne nous ont offert à considérer au Congo que l'espèce *Canis adustus* (Sund.) à l'exclusion complète de ses congénères *C. mesomelas* (Schreb.), *C. simensis* (Rüpp.) et *C. variegatus* (Rüpp.), ainsi que des autres types génériques *Fennecus*, *Lycaon* et *Otocyon*. Mais ce même *C. adustus*, se retrouve dans l'Est, le Sud et le Sud-Ouest de l'Afrique.

Aucune dépouille ne nous est parvenue de *Felis leo* (L.) (1), *F. pardus* (L.), *Felis serval* (Schreb.), *Felis caracal* (Guld), *Cynailurus jubatus* (Schreb.), d'où l'on peut conclure, sinon à l'absence complète, du moins à l'extrême rareté de ces animaux dans nos provinces congolaises où ne pénètre jamais le *Felis chaus* (Guld), espèce plutôt asiatique, dont quelques représentants remontent la vallée du Nil, mais restent absolument cantonnés sur le versant Nord-Est de l'Afrique.

(1) Dans la relation qu'il a publiée de son voyage, M. J. Dybowski, s'exprime ainsi au sujet de l'existence du Lion dans nos possessions françaises de l'Oubangui : « Je n'ai pas eu la bonne chance d'en rencontrer; et d'ailleurs, ce fauve semble rare dans la contrée (Makorou, bassin du Chari), car on n'en voit pas de dépouilles chez les chefs qui ne manqueraient pas de les conserver comme ils le font pour la peau des autres félins, qu'ils arrivent à tuer.... » Puis plus loin : « Les Lions, quoique rares, se rencontrent néanmoins, même dans des régions qui semblent leur être moins favorables, telles que celles de la forêt équatoriale; et des chefs Batékés des environs de Brazzaville possèdent des peaux de lions tués par eux. » (J. Dybowski, *La route du Tchad*, p. 284.)

Il est à remarquer que la station Makorou, au voisinage de laquelle M. Dybowski signale la présence du Lion, se trouve sur la rive Nord du Chari, en plein bassin du Tchad, dans une contrée que l'explorateur décrit comme « une steppe herbense s'étendant à l'infini », et où, suivant son récit, paraissent abonder déjà des Antilopes de haut port tels que *Cobus defassa* (Rüpp.).

L'un des Félines que nous avons eu à examiner, *Felis caligata* (Tem.), n'est qu'une des formes multiples que revêt le type *F. caffra* (Desm.) répandu depuis l'Algérie jusqu'au Cap. Seul le *Felis chrysothrix* (Tem.), plus étroitement localisé, peut être considéré comme réellement spécial à l'Ouest africain. Notons toutefois que son principal foyer ne se trouve pas au Congo, mais à l'Ouest du Niger, le long des côtes de la Guinée supérieure.

Les caractères fauniques qui nous sont fournis par la famille des Viverridés sont un peu plus nombreux et plus importants. La *Viverra Poortmanni* (Puch.), localisée dans le Congo et le Gabon, se montre sinon comme une espèce distincte, du moins comme une variété assez nette de la Civette ordinaire. Sont également spéciales à ces régions, et franchement différentes des types propres à l'Afrique septentrionale, orientale et australe, les *Genetta poensis* (Wat.) et *Genetta servalina* (Puch.). Une troisième espèce du même genre, *Genetta genettoïdes* (Temm.), s'étend davantage et remonte jusque dans la Guinée supérieure, mais doit compter néanmoins comme propre à l'Ouest africain (1).

Un observateur éminent, Temminck, me paraît avoir formulé en termes bien précis la véritable note caractéristique qui permet de reconnaître infailliblement ces trois Genettes cantonnées sur le versant Ouest de l'Afrique équatoriale. Ce caractère réside dans la nature du pelage et s'applique aussi bien à la *G. poensis* et à la *G. servalina*, qu'à la *G. genettoïdes* au sujet de laquelle Temminck s'exprime comme il suit : « Les Genettes des contrées méridionales de l'Europe et de l'Afrique ont une livrée composée de poils laineux et de poils soyeux ; par la nature de ces derniers, elle est longue et bien fournie de feutre. La robe de la Genettoïde manque de poils laineux, et les poils soyeux n'ont de feutre qu'à leur base seulement ; ces poils soyeux sont à peu près de moitié moins longs que ceux de la Genette, ce qui rend sa fourrure plus

(1) Voir carte n° 8, vol. III, p. 294.

courte et donne plus de lustre à son pelage; ces livrées sont essentiellement disparates de leur nature. » (*Esquiss. zoolog. côtes Guinée*, p. 91.)

Répandue sur toute la zone équatoriale, depuis les côtes de la Guinée supérieure jusqu'à l'Ouest immédiat des Grands Lacs, la *Poiana Richardsoni* (Th.) appartient en propre à la faune de l'Ouest africain. La rareté de ce gracieux animal est extrême, et on le rencontre beaucoup moins communément dans nos possessions que la *Nandinia binotata* (Gr.), dont l'aire de répartition est à peu près identique si l'on admet, avec MM. O. Thomas et Matschie l'indépendance spécifique de la *Nandinia Gerrardi* (Thos.) propre à l'Afrique orientale.

Pour la sous-famille des *Herpestinés* (1), en donnant à ce groupe naturel l'extension adoptée par M. O. Thomas dans son travail « *On the african Mongoosees* », nous avons vu que les genres *Rhinogale*, *Helogale*, *Cynictis* et *Suricuta* manquent totalement dans le Congo; par contre, le genre *Bdeogale*, considéré jusqu'ici comme propre aux régions orientales, se trouve représenté à l'Ouest par une espèce de grande taille, *Bd. nigripes* (Puch.), le seul Herpestidé tétradactyle que l'on ait rencontré au Gabon, et dès lors, nettement caractéristique de la faune de cette région. Le genre *Crossarchus* nous a fourni une nouvelle espèce de petite taille, *Cr. Dybowskii*, inconnue près du littoral et propre à l'hinterland de nos possessions congolaises, et nous avons pu, pour ce même genre, constater la dissémination de l'espèce abyssinienne *Cr. zebra* (Rüpp.) vers l'Ouest jusque sur la rive droite du Bas-Congo.

Dans le genre *Herpestes* proprement dit, nous pouvons dire, avec M. O. Thomas, que la variété *melanurus* (Mart.) de l'*H. gracilis* caractérise l'Ouest africain. Les autres types, à large dissémination, ne peuvent fournir que des caractères de faible importance; tels sont *Ichneumia albicauda*

(1) Voir cartes nos 9 et 10, vol. III, pp. 304 et 316.

(G. Cuv.) et *Herpestes galera* (Erxl.); toutefois, je rappellerai la probabilité de l'existence, pour cette dernière espèce, d'une variété remarquable par la brièveté de sa queue et localisée dans l'Afrique centrale.

La faune des Carnassiers de nos possessions congolaises est donc relativement pauvre en types absolument spéciaux, elle emprunte ou plutôt échange bon nombre de ses représentants du côté de la Guinée supérieure et de l'Afrique orientale, très peu vers l'Afrique australe nettement isolée par le Congo; bien des types largement répandus sur le reste du continent africain en sont radicalement exclus.

C'est le cas de répéter ici ce que Temminck écrivait au sujet des Carnassiers de la Guinée supérieure. Le nombre des espèces que nous avons eu à examiner « est encore remarquable, dans une contrée presque partout couverte de forêts et de broussailles, où les grands Carnassiers ne sauraient trouver à satisfaire à leurs besoins... Tous les habitants de ces vastes forêts sont une proie dédaignée par les grands Carnassiers et recherchée seulement par les petites espèces de cet ordre..... Il est conséquemment fort naturel que les parties des côtes occidentales dont nous nous occupons se trouvent à l'abri des rapines qu'exercent ailleurs les grands Carnassiers ainsi que ceux de moindre taille dont l'instinct les porte à se réunir plusieurs pour satisfaire en commun aux besoins sans cesse renaissants de leur appétit sanguinaire. » (Temminck, *Esquisses zoologiques*, p. 85.)

6° RONGEURS.

Deux familles, celle des Anomalures et celle des Écureuils, en d'autres termes les Sciuromorphes, contribuent principalement à caractériser la faune de l'Ouest africain tant par la variété des espèces que par le nombre des individus que l'on y rencontre. Le mode de vie essentiellement arboricole de ces animaux nous amène à conclure à la prédominance de l'élément forestier parmi les productions du sol de ces

régions; et cette conclusion, comme nous le verrons plus loin, se trouve confirmée par les caractères fauniques négatifs que nous fournissons d'autres familles de Rongeurs.

Au point de vue de la répartition des espèces appartenant aux deux familles précitées, la Guinée supérieure et le Congo français se relient l'un à l'autre par de nombreux points communs qui permettent de séparer nettement leur faune de celle de l'Afrique orientale, australe et sud-occidentale.

Ce n'est, en effet, que depuis peu de temps que l'on a signalé dans l'Est de l'Afrique des représentants du genre *Anomalurus* (1); le véritable berceau de cette famille se trouve le long des côtes de la Guinée et du Congo, et les types les plus anciennement décrits sont, ou communs à ces deux régions, ou spéciaux à chacune d'elles. Parmi ces derniers, citons deux espèces rares, l'*A. fulgens* (Gr.), propre au Gabon, *A. Peli* (Tem.), localisé dans le pays des Achantis; dans la seconde catégorie, nous trouvons l'*A. Beecrofti* (Fras.), répandu depuis le Libéria jusqu'au Congo, aire de distribution qui coïncide exactement avec celle de *A. Fraseri* (Waterh.) et ses formes dérivées *A. erythronotus* (A. M.-Edw.) et *A. chrysophænus* (Dub.). Si, comme nous l'apprend M. Barboza du Bocage, les Anomalures sont arrêtés au Sud par le Congo, semblable barrière n'existe pas vers l'Est, où la continuité des forêts permet leur extension jusqu'à la région des Grands Lacs. Il est à remarquer, en effet, que les deux espèces, que l'on rencontre, l'une dans l'Afrique centrale, *A. pusillus* (Thos.), l'autre dans l'Afrique orientale, *A. orientalis* (Pet.) (2), sont respectivement homologues et représentatives la première de l'*A. Beecrofti*, la seconde de l'*A. Fraseri*, c'est-à-dire des deux types qui présentent dans l'Ouest la plus large dissémination; et, comme je le donnais à supposer au cours de cette étude, peut-être ne devra-t-on les con-

(1) Voir la carte n° 44, vol. III, p. 338.

(2) Une autre espèce, *A. cinereus*, provenant de la Rovuma supérieure dans l'Est africain, a été récemment décrite par M. O. Thomas; elle se rattache au type *A. Fraseri* par l'intermédiaire de l'*A. orientalis* dont elle ne diffère que par les teintes plus claires et grises de son pelage.

sidérer, après un contrôle plus approfondi, que comme variétés locales et géographiques de ces deux types primordiaux. Quoi qu'il en soit, il ressort de cet exposé que la répartition des Anomalures est essentiellement intertropicale et que leur aire d'habitat dessine une zone qui s'écarte à peine de 10° au Nord et de 15° au Sud de la ligne de l'Équateur.

Des 16 espèces africaines appartenant au genre *Sciurus* reconnues par M. Jentink, y compris le *Xerus getulus* (Gessn.) des États Barbaresques, 9, dit cet auteur, sont spéciales à l'Ouest africain, 4 à l'Est et 2 sont communes à l'Est et à l'Ouest. De ces deux dernières, le *Sc. congicus* (Kuhl.) ne saurait compter comme appartenant au véritable Ouest africain, car il ne dépasse pas le Congo au Nord. Des quatre espèces orientales, *Sc. palliatus* (Pet.), *Sc. cepapi* (A. Smith), *Sc. mutabilis* (Pet.), *Sc. shirensis* (Gr.), les deux dernières ont été récemment identifiées par M. O. Thomas (1). Si donc nous récapitulons de nouveau les Sciuridés africains, en exceptant le *Xerus getulus*, nous trouvons que, sur les 14 espèces subsistantes, 9 sont caractéristiques de l'Ouest africain, 4 propres à l'Est et au Sud-Ouest et 1 est commune à l'Est et à l'Ouest (2). Cette énorme supériorité numérique des espèces de l'Afrique occidentale sur celles des autres régions est remarquable, car elle est hors de proportion avec l'étendue des aires d'habitat respectives, et pour ainsi dire en raison inverse de leur superficie ; et, lorsque nous aurons à passer en revue les Ruminants, nous verrons qu'il en est absolument de même pour les espèces éminemment forestières de la famille des Céphalophes.

L'espèce commune à l'Ouest et l'Est est le *Sc. annulatus* (Desm.) dont M. Jentink a signalé la large dispersion en même temps que les variations du pelage ; mais il faut peut-être lui adjoindre le *Sc. rufobrachiatus* (Wat.) signalé par Emin-Pacha dans le Monbuttu et depuis par l'explorateur Jack-

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 549, 1892.

(2) Voir la carte n° 12, vol. III, p. 364.

son (1) au Mont Elgon, au Nord-Est du lac Victoria-Nyanza. Restent 8 espèces occidentales; les unes largement distribuées sur tout le versant Ouest de l'Afrique au Nord du Congo, depuis le Monbuttu jusqu'à l'Atlantique, d'autres parquées dans le voisinage du littoral. Parmi ces dernières, citons le *Sc. Aubinni* (Gr.) spécial à la Guinée supérieure, puis le *Sc. lemniscutus* (Lec.) qu'on ne trouve qu'entre le Congo et le Niger, par conséquent caractéristique de notre faune congolaise, et en dernier lieu une espèce naine, d'une rareté extrême, localisée au Gabon, le *Sc. minutus* (Du Chaill.), que nos explorateurs n'ont malheureusement jamais eu la chance de rencontrer. Puis viennent finalement les 5 espèces communes à la Guinée supérieure et au Congo; ce sont : *Sc. Stangeri* (Wat.), *Sc. ebii* (Tem.), *Sc. punctatus* (Tem.), *Sc. poensis* (A. Sm.) et *Sc. pyrrhopus* (F. Cuv.), cette dernière comprenant quatre variétés dont deux *Sc. pyrrhopus typicus* et *Sc. pyrrhopus anerythrus* (Thos.), sont spéciales au Congo français et caractérisent la première la zone côtière, la seconde l'interland de nos possessions, tandis que les deux autres, *Sc. pyrrhopus erythrogeus* (Fras.) et *Sc. pyrrhopus leucostigma* (Tem.), sont reléguées soit à Fernando-Po, soit dans la Guinée supérieure.

Pour compléter cet aperçu de la répartition des Écureuils, il me reste à signaler le *Sc. Boehmi* (Reichenow.) du Marungu, qui, par sa présence dans ce district de l'Afrique centrale, relève de la faune de l'Ouest africain et vient encore grossir le nombre des espèces propres à cette grande région.

Je n'ai pas à insister ici de nouveau sur la répartition géographique des Écureuils fossoyeurs (2), je rappellerai seulement que le *X. erythropus* (E. Geoff.) est l'unique espèce propre à tout l'Ouest africain; et, pour plus de détails, je renverrai au chapitre qui traite de ses relations avec les autres types de l'Est et du Sud.

Si des Sciurormorphes nous passons aux Myomorphes,

(1) O. Thomas, *P. Z. S. London*, p. 483, 1891.

(2) Voir la carte n° 41, vol. III, p. 338.

nous trouvons que cinq des familles de cette tribu comptent des représentants en Afrique ; ce sont les *Myoxidés*, *Muridés*, *Lophyomyidés*, *Spalacidés* et *Dipodidés*.

Dans la famille des *Myoxidés*, le sous-genre *Eliomys* ne nous a offert à considérer que le *M. Eliomys murinus* largement disséminé sur toute la région zoologique éthiopienne. Quant au second sous-genre africain *Graphiurus*, sans prétendre en aucune façon mettre en doute la présence de l'espèce *G. Huetti* (Rochbr.) dans nos colonies du Sénégal et de la Gambie, des recherches récentes me portent à admettre également son existence au Gabon. Telle est, du moins, l'indication d'habitat d'un spécimen monté faisant partie des collections du Musée des Colonies, provenant très probablement du voyage d'Aubry-Lecomte, et le même qui a servi de type pour la description et la planche de M. T. de Rochebrune (1). Les mesures prises sur ce spécimen sont les suivantes :

Longueur de la tête et du corps.....	163 mm.
— de la queue.....	123 —

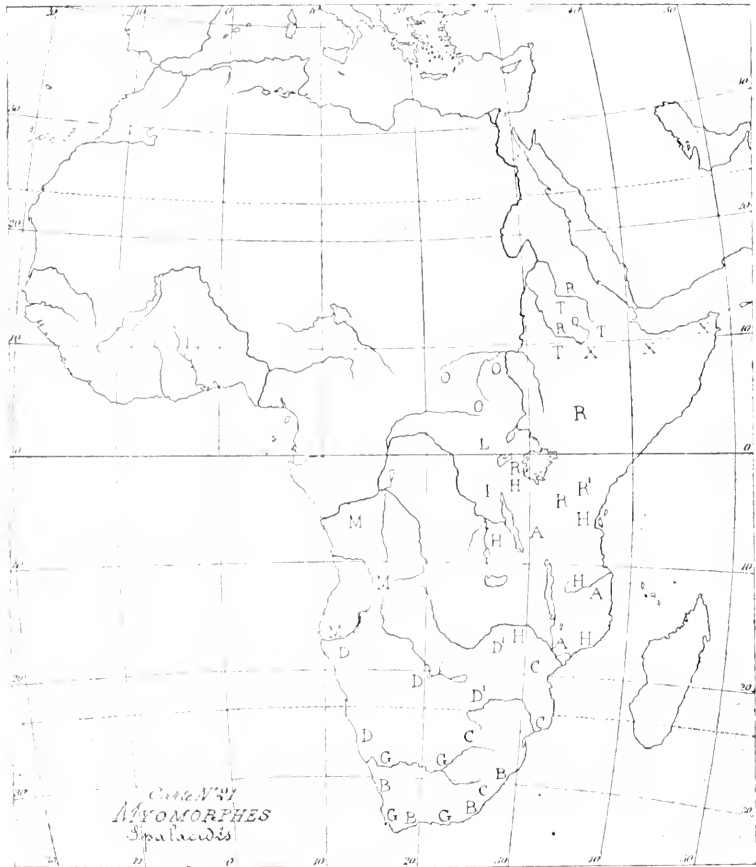
Ces dimensions sont exactement celles que M. Jentink assigne à son espèce *G. Nuytglasi* (2) ; comme d'autre part, je n'ai constaté pour les teintes du pelage aucune différence appréciable entre les deux espèces, il y a lieu de les considérer comme identiques.

Les *Lophyomyidés*, *Spalacidés*, *Dipodidés*, sont complètement exclus, non seulement du Congo, mais aussi de la Guinée supérieure et par conséquent de tout l'Ouest africain. Leur absence caractérise donc négativement, mais très nettement, la faune de cette région zoologique et nous montre l'influence que la nature du sol et de ses productions exerce sur le mode de répartition géographique des animaux. Les mœurs du singulier *Lophyomys Imhausi* (A. M.-

(1) De Rochebrune, *Faun. Sénégambie* (Act. Soc. linn. Bordeaux, 4^e sér., t. VII, p. 110, pl. VI, fig. 1, 1883).

(2) Jentink, *Zoolog. Res. Liberia* (Not. f. Leyden Mus., p. 39, vol. X, 1838).

Edw.) cantonné dans l'extrême Nord-Est nous sont il est vrai peu connues, mais nous savons que les Gerboises affectionnent les steppes arides et les déserts sablonneux ; aussi voyons-nous, dans l'Afrique australe, les *Pedetes* fréquenter les abords des terres désolées de Damara, d'Ovambo



et de Kalahari ; d'autre part, les diverses espèces des genres *Dipus* et *Alactaga* foisonnent dans le Nord de l'Afrique, le long de la bordure septentrionale du Sahara, en Tripolitaine, en Basse-Égypte, passer dans l'Arabie, la Perse et la Mésopotamie et de là par les steppes du Turkestan et de la Trans-

caspie gagner les déserts de la Chine et de la Mongolie, alors qu'aucune espèce ne se rencontre au Sud du Sahara. De leur côté, les *Spalacidés* ou Rats-Taupes (carte n° 21) préfèrent, pour creuser leurs longues galeries souterraines, soit les terrains sablonneux du littoral Sud, *Bathyergus maritimus*

FAMILLE		AFRIQUE OUEST	AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
GENRES				
Spalacidés.	Rhizomys.		R. <i>R. splendens.</i> (Rüpp.) R ¹ <i>R. amnectens.</i> (Thos.) F. <i>R. macrocephalus.</i> (Rüpp.)	
	Heterocephalus.		X. <i>H. glaber.</i> (Rüpp.)	
	Bathyergus.			B. <i>B. maritimus.</i> (Gm.)
	Helio-phobius.		H. <i>H. argenteo-cinereus.</i> (Pet.)	
	Georchus.		A. <i>G. albifrons.</i> (Gr.)	G. <i>G. capensis</i> (Pall.) C. <i>G. caertiens.</i> (Brants.) D. <i>G. damarensis.</i> (Og) D ¹ <i>G. Darlingi.</i> (Thos.) M. <i>G. Mehowi</i> (Pet.)
		AFRIQUE CENTRALE		
		O. <i>G. ochraceo-cinereus.</i> (Heugl.) L. <i>G. Lechei.</i> (Thos.)		

(Gm.), et des déserts de l'intérieur, *Georchus*; soit les terres meubles des plaines ou des plateaux (*Georchus*, *Helio-phobius*); soit enfin les pentes des hautes montagnes (*Rhizomys*, *Heterocephalus*).

Si maintenant nous procédons également par voie d'éli-

mination pour les divers types qui forment la longue série des *Muridés* africains, nous devons rayer de la faune de l'Ouest, d'abord les deux genres si particuliers *Acomys* et *Saccostomus*, celui-ci propre à l'Afrique orientale et sud-centrale, celui-là, longeant toute la côte orientale, du Cap à l'isthme de Suez, et passant même en Arabie; puis certains types de la sous-famille des *Gerbillinés*, tels que les *Otomys*, *Malacothrix* et *Mystromys* de l'Afrique australe, les *Pachyromys* et les *Psammomys*, dont les diverses espèces participent un peu des mœurs des Gerboises et se rencontrent tant dans les plaines désertiques de l'Afrique australe que dans celles du Nord et de l'Est du Sahara.

Il nous reste alors un noyau constitué par les différents genres *Gerbillus*, *Dasyomys*, *Dendromys*, *Steatomys*, *Deomys*, *Lophuromys*, *Cricetomys*, *Golunda*, *Isomys*, *Malacomys*, *Mus* et *Nannomys*, tous représentés dans nos possessions congolaises par une ou plusieurs espèces que nous devons étudier dans les rapports plus ou moins étroits qu'elles présentent avec celles des autres régions du continent africain. L'unique espèce du genre *Cricetomys*, *C. gambianus*, dispersée sur toute l'Afrique intertropicale, ne peut nous fournir aucun caractère faunique bien tranché. Tout autres sont les deux genres également unispécifiques *Deomys* et *Malacomys*, le premier cantonné près de la côte depuis l'embouchure du Congo jusqu'au Cameroun, le second s'étendant au contraire vers l'Est, du Cameroun et de l'Ogôoué jusqu'aux sources de l'Oubangui. Aucun représentant de ces deux types bien définis n'a été observé ni au Sud du Congo ni à l'Ouest du Niger, et on peut les considérer comme caractéristiques de la faune du Congo français. Le genre *Lophuromys* compte une espèce commune au Congo et à la Guinée supérieure, *L. sikapusi* (Tem.), mais aussi une autre espèce dans l'Est, *L. flavo-punctatus* (Thos.). Le sous-genre *Nannomys* relie également d'une manière intime la faune du Congo à celle de la Guinée supérieure; car, ainsi que nous l'avons vu, tout porte à croire que l'on doit établir l'identité entre le

N. setulosus (Pet.) du Congo et du Cameron et le *Mus musculoides* (Tem.) des côtes de Guinée, ces deux types fusionnés ayant comme représentant à l'Est et au Sud le *Mus Nannomys minutoides* (A. Smith).

Différentes formes du sous-genre *Isomys* sont répandues sur toute l'Afrique : l'espèce que nous avons vue au Congo, *M. Isomys pulchellus* (Gr.), habite également la Guinée supérieure et se propage en même temps vers l'Est jusqu'à la région des Lacs ; nous pouvons dire cependant qu'elle est spéciale à la zone équatoriale, car, au Sud, elle ne dépasse pas le Congo (Barboza du Bocage). Les espèces représentatives du *M. Isomys pulchellus* sont : dans le Sud, le Sud-Est et l'Est, *M. Isomys pumilio* (Brants), *M. Isomys dorsalis* (A. Smith) et *M. Isomys variegatus* (Licht.) ; dans le Nord, le type si voisin *M. Isomys barbarus* (L.).

Le genre *Mus* se fait remarquer par l'extrême et facile dispersion de ses espèces dont la plupart, *M. alexandrinus* (Geoff.), *M. maurus* (Gr.), *M. microdon* (Pet.), ne prêtent nullement à des aperçus de faune spéciale ; deux formes cependant n'ont encore été observées qu'entre le Congo et le Niger ; ce sont le *Mus univittatus* (Pet.), que l'on suit à l'Est jusqu'au district de Monbuttu, et le *M. hypoxanthus*, plus littoral. Une autre espèce, *M. erythroleucus* (Tem.), non observée par nos voyageurs, descend cependant de la Guinée supérieure jusque dans le Gabon ; d'autre part, le *M. maringensis* (Noack) est peut-être identique au *M. Anchietae* (Boc.) observé au Sud du Congo.

Avec les genres *Gerbillus*, *Dasymys*, *Dendromys*, *Steatomys* et *Gohunda*, la faune congolaise se différencie de celle de la Guinée supérieure, et montre de réelles affinités avec celle du Sud et de l'Est africains. Deux espèces de Gerbilles proprement dites ont été rencontrées par nos voyageurs dans la région de l'Oubangui ; l'une, *G. validus* (Boc.), existe aussi dans l'Angola et n'est peut-être qu'une variété géante de *G. leucogaster* (Pet.) du Mozambique ou de l'espèce du Cap, *G. Schlegeli* (Smuts.), tandis que, dans l'Est,

elle est représentée par le *G. macropus* (Heugl.) ; le second type, *G. Emini* (Thos.), a d'abord été signalé dans le bassin du Nil, au Ouadelaï, et ne diffère peut-être pas des espèces *G. dongolanus* (Heugl.), *G. stigmonix* (Heugl.), *G. vicinus* (Pet.), représentatives dans la région des Lacs, du *G. tenuis* (A. Smith) de l'Afrique australe.

Le *Dasymys niloticus* (E. Geoff.) de l'Oubangui, du Niam-Niam, de la région des Lacs et du Haut-Nil est l'homologue, dans l'Afrique orientale et centrale, du *D. Gueinzi* (Pet.) du Sud, mais se rattache également à une espèce de la Guinée supérieure, *M. rufinus* (Tem.), qui doit probablement lui être identifiée.

J'arrive enfin aux trois nouvelles espèces *Dendromys Peci-lei* (A.M.-Edw.), *Steatomys opinus* (nob.), *Golunda Dybowskii* (nob.), qui, plus que toutes les formes que nous venons de passer en revue, rattachent la faune des Muridés de nos possessions congolaises à celle de l'Afrique orientale et australe, les seules régions où l'on ait signalé jusqu'ici des représentants de ces trois genres. On peut donc affirmer aujourd'hui que l'aire d'habitat de ces intéressants Rongeurs remonte dans l'Afrique centrale et dépasse le Congo au Nord. Ce fait nous laisse entrevoir quelles richesses zoologiques encore ignorées réservent à la science les explorations de cette partie de l'Afrique limitée au Nord par les immenses boucles que forment le Congo et son principal affluent de droite l'Oubangui.

Dans la tribu des Hystricomorphes (1), la famille des Octodontidés ne nous fournit, en réalité, que des caractères négatifs. En effet, le seul genre, *Aulacodus*, que l'on trouve dans le Congo français, compte une espèce, *A. swindere-nianus* (Tem.) qui habite indifféremment toutes les régions de la zone intertropicale ; et nos explorateurs n'ont jamais rencontré l'autre forme, *A. semipalmatus* (Heugl.), qui, par le Niam-Niam, paraît cependant toucher cette partie du bassin

(1) Voir la carte n° 13, vol. IV, p. 34.

de l'Oubangui et de la Kemo, visitée par M. J. Dybowski. Quant aux autres types africains de la même famille, *Ctenodactylus*, *Pectinator*, *Petromys*, ils recherchent les régions désertiques et rocailleuses ; le premier sur les confins méridionaux de la Barbarie et dans la Tripolitaine, le second près des côtes de la mer Rouge et du pays des Somalis, le troisième sur les collines rocheuses du pays des Namaquas, dans l'extrême Sud-Ouest.

Aucun de nos voyageurs ne nous a rapporté de dépouilles de l'*Atherura africana* (Gr.), mais l'on sait que cet Hystricidé fréquente le Gabon aussi bien que la Guinée supérieure ; par contre, le genre *Hystrix* semble exclu de nos possessions de l'Ouest africain entièrement contournées, à une grande distance, par l'aire d'habitat de l'*Hystrix africa-australis* (Pet.), qui, de l'Angola descend jusqu'au Cap, remonte ensuite la côte orientale jusqu'au pays des Somalis et de là se dirige directement vers l'Ouest en longeant le Sud du Sahara jusqu'au Sénégal en poussant quelques incursions dans la Guinée supérieure.

Pour terminer ce qui a trait aux Rongeurs, je ferai remarquer que la présence du *Lepus capensis* (L.) dans la région de l'Oubangui rattache par l'Afrique centrale notre faune congolaise à celle de l'Est et du Sud de l'Afrique.

La faune des Rongeurs du Congo français présente comme on le voit des caractères mixtes : par l'abondance et la variété des espèces arboricoles (*Sciuromorphes*), elle est inséparable de celle de la Guinée supérieure ; d'autre part la présence des *Léporidés* et de certains *Muridés* typiques la rattache, mais par des liens moins nombreux et moins étroits, aux faunes de l'Est et du Sud-Ouest.

7° ONGULÉS ARTIODACTYLES.

Le mode de répartition géographique des représentants de ce sous-ordre relie étroitement la région du Congo à celle de la Guinée supérieure. Les types spéciaux à chacune de

ces provinces sont peu nombreux et unis d'ailleurs par des affinités très étroites, les formes communes sont au contraire en assez grand nombre; enfin une dernière particularité marque la faune de ces deux régions d'un seul et même cachet, c'est l'absence d'une multitude de genres et de quelques familles dont les représentants ne se rencontrent que dans les autres régions de l'Afrique.

Tragulidés. — Si nous examinons tout d'abord les caractères positifs, nous voyons que le Congo et la Guinée, ou en d'autres termes, l'Ouest africain seul possède l'*Hyemoschus aquaticus* (Og.) (1). La présence en Afrique de ce type complètement isolé du reste de la famille des Tragulidés, constitue un fait éminemment caractéristique, comparable en tous points à celui que l'on a constaté pour le genre *Pitta* parmi les Oiseaux. Une seule espèce de Brève en effet se rencontre en Afrique, c'est la *Pitta angolensis*; toutes les autres sont spéciales à l'Inde continentale et archipélagique.

Bovidés. — Pour cette famille, nous avons déjà signalé l'extrême abondance dans l'Afrique occidentale des représentants du genre *Cephalophus* (2). Sur 18 espèces admises par M. O. Thomas, 13 sont exclusivement propres à l'Ouest africain. De ces 13 espèces, certaines sont spéciales à la Guinée supérieure, *C. Jentinki* (Thos.), *C. rufilatus* (Gr.), *C. Doriae* (Og.), *C. coronatus* (Gr.); d'autres caractérisent exclusivement les contrées comprises entre le Niger et le Congo, *C. nigrifrons* (Gr.), *C. melanorheus* (Gr.), *C. leucogaster* (Gr.), *C. callipygus* (Pet.); les cinq autres sont communes aux deux régions. *C. sylvicultor* (Afz.), *C. niger* (Gr.), *C. dorsalis* (Gr.), *C. Maxwelli* (H. Smith) et *C. Ogilbyi* (Waterh.); cette dernière très probablement identique au *C. leucogaster* et au *C. callipygus*.

Bien qu'aucun des voyageurs, dont j'ai étudié les collec-

(1) Voir la carte n° 18, p. 88.

(2) Voir la carte n° 14, p. 46.

tions, ne nous ait fait parvenir de dépouille de *Nanotragus pygmaeus* (L.), cette charmante Antilope naine, très répandue le long des côtes de la Guinée supérieure, a été également observée au Gabon, et le Muséum de Paris en possède un spécimen envoyé autrefois de cette localité par M. Laurein.

Toutes ces Antilopes de petite taille se plaisent particulièrement dans les forêts, aussi leur aire de dispersion est-elle assez étroitement limitée; il n'en est pas de même d'espèces de plus haut port et de mœurs bien différentes, que l'on rencontre dans le Congo, la Guinée et l'Afrique centrale, *A. annulipes* (Gr.), et dont l'aire d'habitat s'étend jusqu'au Darfour, à l'Abyssinie et à la région des Grands Lacs, comme c'est le cas pour un représentant du genre *Cobus*, l'Antilope onctueuse, *C. defassa* (Rüpp.) (1).

Les Antilopes limnophiles (2), affectionnant le voisinage des cours d'eau, comptent des espèces communes aux deux régions de l'Ouest africain, *Tragelaphus euryceros* (Og.), *Tragelaphus gratus* (Scl.); quant au Guib proprement dit, *Tragelaphus scriptus typicus* (Pall.) à plus large dispersion, il s'étend au Sud aussi loin que le *Tragelaphus Spekei* (Scl.) du haut Zambèze, espèce dont M. de Brazza a rencontré des individus sur la rive droite du Congo. Enfin nous avons vu que dans la tribu des Bovinés, le *Bubalus pumilus* (Turt.) = *brachyceros* (Gr.) caractérise nettement tout l'Ouest africain.

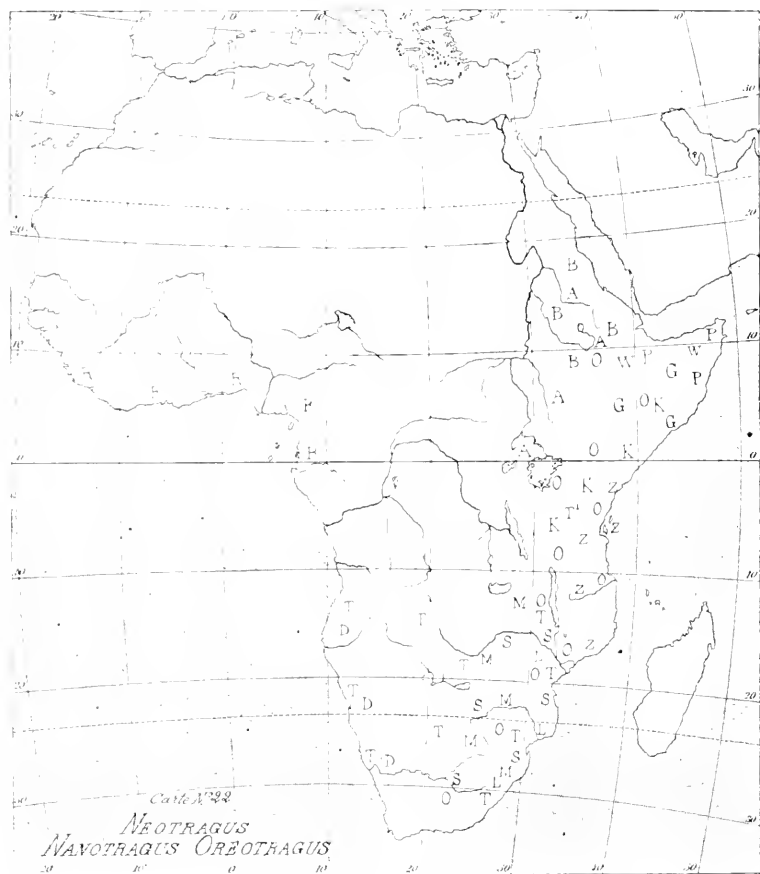
Ce rapide aperçu montre les connexions qui existent entre le Congo et la Guinée supérieure sous le rapport de la faune des Bovidés, connexions si étroites, qu'il est impossible à ce point de vue de séparer ces deux régions.

Il est à noter d'autre part que les tribus, et même les genres répandus dans l'Ouest africain comptent quelques formes représentatives dans les autres parties de l'Afrique. Pour le Guib, nous trouvons comme espèces parallèles le *Tr. decula* (Rüpp.) en Abyssinie, le *Tr. Roualeyni*

(1) Voir la carte n° 13, p. 70.

(2) Voir la carte n° 16, p. 80.

(G. Cum.), dans l'Est africain, et le *Tr. sylvaticus* (Sparrm.) dans l'Afrique australe; pour les grands *Tragelaphus*, le *Tr. Angasi* (Ang.) du Sud et de l'Est répond au *Tr. curyceros* de la Guinée et du Gabon. Comme l'a fait remarquer avec raison J. Murrie, le *Cobus ellipsiprymnus* (Og.)



et l'*Adenota lechè* (Gr.) ne sont que les prototypes Est et Sud africains du *C. defassa* et de l'*Adenota annulipes* (Gr.). Les *Bubalus cafer* (Sparrm.) et *Bubalus æquinotialis* (Blyth.) jouent le même rôle vis-à-vis du *B. pumilus* (Turt.) et du *B. centralis* (Gr.). Quant aux diverses espèces de l'Afrique

orientale, australe et sud-occidentale appartenant aux genres *Calotragus*, *Scopophorus*, *Pediotragus* et *Nesotragus*, elles sont si bien représentatives de l'Antilope naine ou royale de l'Ouest, que Sir V. Brooke (1), et après lui M. O. Thomas (2) ont proposé avec raison de les fusionner toutes en un seul

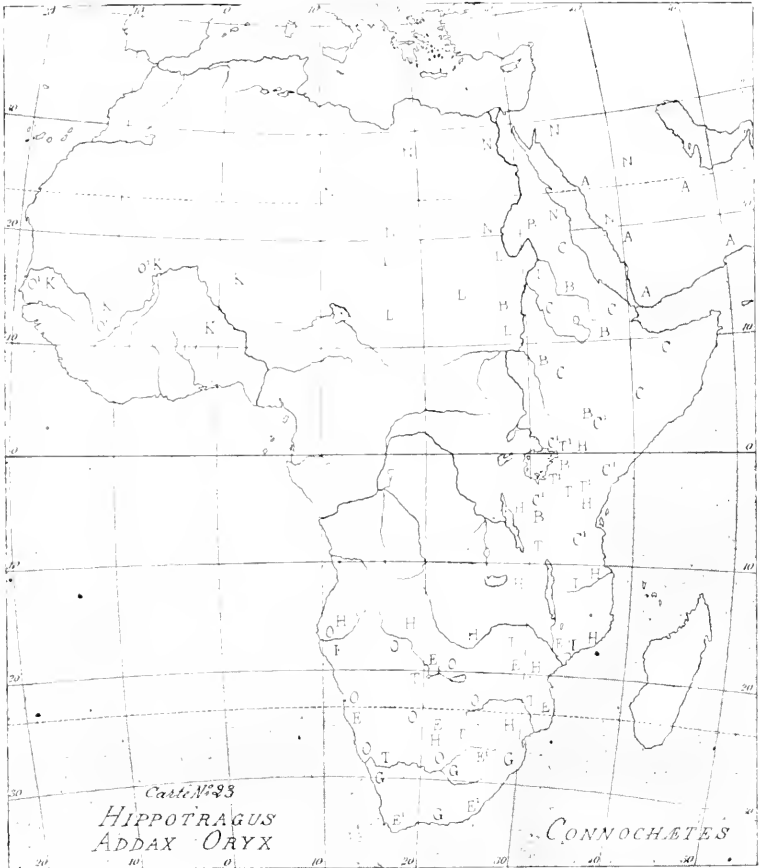
GENRES	AFRIQUE OUEST		AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
	Ouest du Niger.	Entre Congo et Niger.		
<i>Neotragus</i> .			K. <i>N. Kirki</i> . (Günth.) G. <i>N. Guentheri</i> (Thos.) B. <i>N. saltianus</i> . (Blainv.) P. <i>N. Philipsi</i> . (Thos.) W <i>N. Swaynei</i> . (Thos.)	D. <i>N. damarensis</i> (Günth.)
<i>Nanotragus</i> .	<i>Pediotragus</i> .		T ¹ <i>P. Neumannii</i> (Matsch.)	T. <i>P. tragulus</i> . (Licht.)
	<i>Nesotragus</i> .	R. <i>N. pygmaeus</i> . (L.)	Z. <i>N. moschatus</i> (Düb.)	L. <i>N. livingstonus</i> . (Kir.)
	<i>Calotragus</i> .			M. <i>C. melanotis</i> . (Thunb.)
<i>Scopophorus</i> .	N. <i>S. nigricaudatus</i> . (Br.)		A. <i>S. montanus</i> . (Rüpp.)	S. <i>S. scoparius</i> . (Schreb.)
<i>Oreotragus</i> .			O. <i>O. saltator</i> . (Bodd.)	

genre *Nanotragus*. Enfin, les espèces du genre *Cephalophus*, si abondantes dans l'Ouest africain, comptent dans l'Est et le Sud des types similaires. Ainsi les *C. spadix* (True.), *C. Har-*

(1) Sir V. Brooke, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 637, 1872.

(2) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 389, 1891.

reyi (Thos.) et *C. natalensis* (A. Smith.) rappellent les *C. nigrifrons* (Gr.) et *C. rufilatus* (Gr.); d'autre part le *C. monticola* (Thumb.) est allié de très près aux *C. Maxwelli* (H. Smith.) et *C. melanorheus* (Gr.). Outre ces formes représentatives et parallèles, il existe d'autres genres et même



des tribus, représentées par de nombreuses espèces largement répandues dans l'Est et le Sud du continent noir, mais qui ne pénètrent pas dans l'Ouest africain. Le mode de distribution de ces types fournit des caractères négatifs, il est vrai, mais trop importants pour être négligés et passés sous

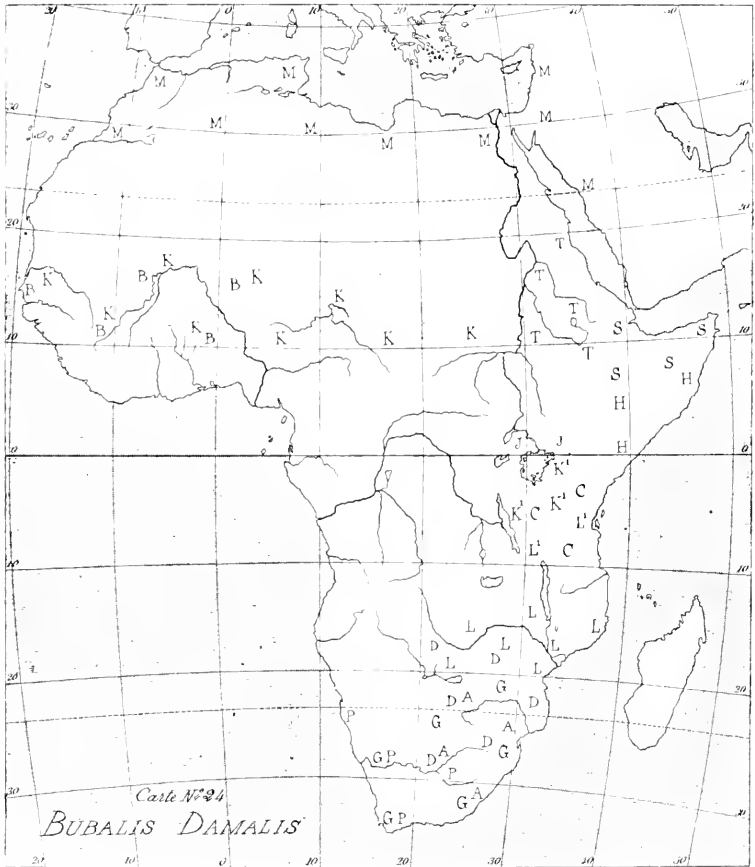
silence. Ainsi les Antilopes à formes bovines du genre *Boselaphus* ou *Oreas* (1), et les Antilopes chevalines, *Hippotragus*, n'ont jamais été rencontrées qu'au Sénégal et dans l'Afrique australe et orientale. Les Coudous, *Strepsiceros* (1), habitent le Sud et le Sud-Ouest, et remontent à l'Est jusqu'au pays des

RÉGIONS	ORYX	ADDAX	CONNOCHETES.	HIPPOTRAGUS
ASIE OUEST	A. <i>O. beatrix.</i> (Gr.)	N. <i>A. nasomaculatus.</i> (Bl.)		
AFRIQUE NORD	L. <i>O. leucoryx.</i> (Pall.)			
AFRIQUE OUEST	O ¹ <i>O. gazella.</i> (Pall.)			K. <i>H. koba.</i> (Gr.)
AFRIQUE EST	C. <i>O. beisa.</i> (Rüpp.) C ¹ <i>O. callotis.</i> (Thos.)		T ¹ <i>C. albojubatus</i> (Thos.) T. <i>C. taurinus</i> (Sund.)	B. <i>H. Bakeri.</i> (Heugl.) H. <i>H. nig</i> (Harer)
AFRIQUE SUD	O. <i>O. oryx.</i> (Pall.)		G. <i>C. gnu.</i> (Sparrm.)	E. <i>H. equinus.</i> (Desm.) E ¹ <i>H. leucophaeus</i> (Pall.)

Somalis. Les *Addax* sont spéciaux au Nord de l'Afrique d'où ils se répandent jusqu'en Arabie. Les différentes Algazelles, *Oryx*, sont échelonnées tout le long de l'Afrique orientale

(1) Voir la carte n° 16, p. 80.

depuis le Cap jusqu'aux rivages de la Mer Rouge, et il en existe également une espèce au Sénégal et une en Arabie. Les nombreuses formes appartenant aux différents genres *Gazella*, *Antidorcas*, *Damantilope*, *Ammodorcas* et *Lithocranius*, dont l'ensemble constitue la grande tribu des Gazelles africaines, et leur proche allié l'*Epyceros melam-*



pus (Licht.) couvrent de leurs innombrables troupeaux toute l'Afrique à l'exception de l'Ouest que leur aire de dispersion embrasse et encercle de toutes parts. Les divers représentants du genre *Eleotragus* (1), dont les affinités avec

(1) Voir la carte n° 15, p. 70.

les *Adenota* sont si étroites, ne fréquentent que le Sénégal, l'Abyssinie et l'Afrique australe. Les genres *Oreotragus* et *Neotragus* (1) ne renferment qu'un petit nombre de formes très nettement spécialisées, et exclusivement propres aux régions montagneuses de l'Abyssinie, du pays des Somalis et de l'Afrique orientale jusqu'au Cap. Les *Neotragus* re-

GENRES	AFRIQUE NORD	AFRIQUE OUEST		AFRIQUE EST	AFRIQUE SUD
		Soudan et Guinée supérieure.	Guinée inférieure.		
<i>Bubalis.</i>	M <i>B. mauritanicus</i> (Og.)	B. <i>B. major.</i> (Blyth.)		T. <i>B. tora.</i> (Gr.) S. <i>B. Swaynei</i> (Scl.) C. <i>B. Cokei.</i> (Günth.) J. <i>B. Jacksoni</i> (Thos.) L ¹ <i>B. leucoprymnus.</i> (Mtsch.)	G. <i>B. caama.</i> (Cuv.) L. <i>B. Lichtensteini.</i> (Pet.)
<i>Daanalis.</i>		K. <i>D. senegalensis</i> (Gr.)		K ¹ <i>D. jimela.</i> (Mtsch.) H. <i>D. Hunteri</i> (Scl.)	D. <i>D. lunatus</i> (H. Sm.) A. <i>D. albifrons.</i> (Burch.) P. <i>D. pygargus.</i> (Pal.)

montent même le long de la côte Sud-Ouest jusque dans les parties méridionales de l'Angola (B. du Bocage). Les Gnous (*Catoblepas*) et les Gorgones (*Connochætes*) sont particuliers à l'Afrique Sud et Est. En ce qui concerne les Bubales, les

(1) Voir la carte n° 22, p. 128.

espèces appartenant au genre *Damalis* paraissent avoir deux foyers principaux : l'un dans l'Afrique australe, *D. lunatus*, *D. pygargus*, *D. albifrons*, l'autre dans l'Afrique Nord-équatoriale, du Sénégal à travers le Soudan jusqu'au pays des Somalis *D. senegalensis*, *D. jimela*, *D. Hunteri*. Quant aux nombreuses espèces du genre *Bubalis*, leurs aires particulières de dispersion, forment une large zone continue bordant le littoral Est et Nord de l'Afrique, depuis le Maroc et le Cap, jusqu'à l'isthme de Suez qu'elle franchit avec le *Bubalis mauritanicus* (Og.), pour s'étendre jusqu'en Syrie et en Arabie. Une seule espèce *B. major* (Blyth) descend du Sénégal et du Soudan dans la Guinée supérieure.

Girafidés. — Cette famille ne compte que deux espèces, ou plutôt deux variétés d'une même espèce ; l'une cantonnée dans le Nord-Est de l'Afrique, l'autre plus largement disséminée dans toute la zone Est-africaine, de l'Abyssinie au Natal, d'où elle se propage dans l'Afrique Sud-centrale jusqu'au désert de Kalahari et l'Angola méridional.

Ces nombreux caractères négatifs, qui distinguent et isolent complètement la faune de l'Ouest de l'Afrique de celle du reste de ce continent, sont fournis, comme on le voit, d'une part par des espèces qui habitent de préférence les contrées montagneuses, telles qu'on en trouve dans l'Abyssinie et l'Est africain ; d'autre part par des types qui ne se plaisent que dans les régions découvertes et planes, d'une vaste étendue ; soit arides et sablonneuses comme les déserts du Sahara, du Sénégal et des bords de la Mer Rouge, et ceux du Damara et du Kalahari dans l'Afrique australe ; soit au contraire d'une extrême fertilité entretenue par de nombreux cours d'eau, et fournissant de gras pâturages capables de nourrir d'innombrables troupeaux. Ces dernières conditions se trouvent réalisées : dans les plaines de l'Afrique Sud et Sud-centrale arrosées par les fleuves Orange, Limpopo et Zambèze, et par les nombreux affluents de la rive gauche du Congo ; dans l'Est, sur les plateaux de la région

des Grands-Lacs ; plus au Nord, dans les plaines basses du Haut-Nil et du Bahr-el-Ghazal se prolongeant presque sans interruption vers l'Ouest, immédiatement au Sud du Sahara dans le bassin du lac Tchad et les vallées du Niger moyen jusqu'au Sénégal. Ces immenses régions, entrecoupées de quelques forêts où nous voyons reparaître des espèces représentatives de celles qui habitent l'Ouest africain, entourent cette dernière province zoologique d'une vaste ceinture formant une zone ininterrompue où paissent de nombreux troupeaux de Ruminants, la plupart de haut port, lesquels entraînent nécessairement à leur suite les grands Carnassiers tels que Lions et Panthères, d'autres Félinés de plus petite taille, puis les Hyènes, de nombreux Chacals et d'autres Canidés, toutes espèces rares ou non représentées dans l'Afrique occidentale.

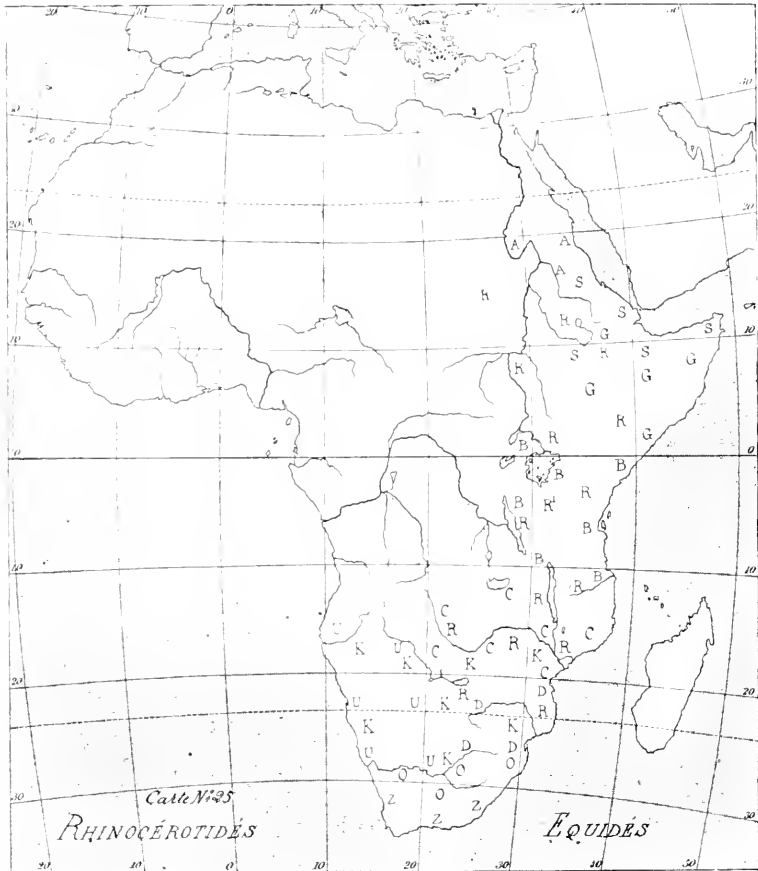
En résumé, la faune des Ruminants de l'Ouest africain nettement différenciée, compte quelques espèces représentatives dans les autres parties de l'Afrique ; mais il n'y a pas réciprocité. Le Sud, l'Est et les régions immédiatement Sud-sahariennes sont le domaine exclusif d'un grand nombre d'espèces qui, par suite d'une longue adaptation, ne peuvent se soustraire aux conditions d'existence toutes spéciales qui résultent de la nature et la configuration du sol et des productions végétales de ces contrées, conditions qu'on ne retrouve pas dans l'Ouest africain.

Hippopotamidés et Suidés (1). — Les Hippopotames sont extrêmement abondants dans toutes les rivières de nos possessions congolaises, mais ces énormes Pachydermes, foisonnent également dans tous les fleuves africains, situés dans la zone comprise entre le dix-septième parallèle Nord et le vingt-cinquième Sud (2). Ils n'étaient pas rares autrefois dans la colonie du Cap ; et vers le Nord, on retrouve leurs restes jusque dans le Delta du Nil en Basse-Égypte. Il

(1) Voir la carte n° 18, p. 88.

(2) Lydekker, *The royal natural History*, vol. II, p. 446, 1894.

n'y a donc à tirer aucun caractère faunique spécial de la présence de ces animaux si largement distribués. Au contraire le genre *Chorroisis*, étroitement localisé, n'a encore été signalé que dans le Libéria.



Le seul Suidé exclusivement propre à l'Ouest africain *Potamocheerus penicillatus* (Gr.), appartient à la faune des deux Guinées supérieure et inférieure. Au Sud, la limite de l'aire de dispersion de cette espèce, est nettement tracée par le Congo qui la sépare d'une espèce congénérique et représentative, *Pot. africanus* (Gr.), spéciale à l'Afrique Est

et Sud. Les deux espèces du genre également africain *Phacochærus*, se partagent l'Afrique orientale et australe. Quant au genre *Sus* proprement dit, on n'en trouve de représentants que dans le Nord et le Nord-Est.

GENRES	AFRIQUE OCCIDENTALE.	AFRIQUE ORIENTALE	AFRIQUE AUSTRALE		
			Est.	Sud.	Ouest.
<i>Equus.</i>		G. <i>E. Grevyi.</i> (A.M.-Ed.) B. <i>E. Böhmi.</i> (Mtsch.)	C. <i>E. Chapmanni</i> (Lay.) D. <i>E. Burchelli.</i> (Gr.)	Z. <i>E. zebra.</i> (L.) O. <i>E. quagga</i> (Gm.)	U. <i>E. antiquorum</i> (H. Sm.)
<i>Asinus.</i>			A. <i>A. africanus.</i> (Fitz.) S. <i>A. somaliensis.</i> (Noack.)		
<i>Rhinoceros.</i>		R ¹ <i>R. Holmwoodi</i> (Sc.) R. <i>R. bicornis.</i> (L.) K. <i>R. simus.</i> (Burch.)			

8° ONGULÉS PÉRISSODACTYLES.

Rhinocerotidés et Équidés. — L'une des trois espèces de Rhinocéros propres à l'Afrique, *R. Holmwoodi* (Scl.), n'est encore qu'imparfaitement établie; les deux autres sont complètement inconnues dans l'Ouest; l'une, *R. simus* ou

Rhinocéros blanc, n'a jamais été observée au Nord du Zambèze; l'autre, *R. bicornis* ou Rhinocéros noir, ne se rencontre que dans l'Afrique Est et Sud-Est, depuis l'Abyssinie jusqu'au Limpopo.

Il faut en dire autant des Zèbres. Le mode de vie tout spécial de ces animaux, leur prédilection pour les vastes plaines herbeuses (*Equus Burchelli* et *Equus quagga*) ou pour les cotéaux buissonneux et les montagnes rocailleuses et boisées (*E. zebra* et *E. Grevyi*), les attache étroitement au sol qui leur fournit ces conditions d'existence; aussi, leur mode de distribution géographique présente-t-il beaucoup d'analogie avec celui que j'ai signalé pour certaines Antilopes du Sud et de l'Est. Quant à l'espèce *Equus asinus*, elle est propre aux déserts du Nord-Est et des Somalis. Les deux familles des Rhinocérotidés et des Équidés nous fournissent donc pour la faune de nos possessions congolaises des caractères négatifs nettement tranchés.

9° HYRACOIDÉS.

Ce sous-ordre a été récemment révisé par M. O. Thomas (1), et la Monographie publiée par le savant mammalogiste anglais, me dispense d'insister sur le mode de distribution géographique de ses divers représentants. Il suffit, pour être parfaitement fixé sur ce point, de consulter la carte explicative jointe au travail de M. O. Thomas. Un seul Daman, *Dendrohyrax dorsalis* (Gr.), se rencontre au Congo; cette espèce arboricole ne fait qu'une avec le *D. Stampflii* (Jent.) des côtes de Guinée, et caractérise par conséquent tout l'Ouest africain.

10° PROBOSCIDIENS.

« La présence des Européens, écrit M. Dybowski (2), et les déboisements ont éloigné peu à peu les grands animaux

(1) O. Thomas, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 50, 1892.

(2) J. Dybowski, *La route du Tchad*, p. 75. 1893.

qui autrefois, paraît-il, étaient abondants dans les environs de Brazzaville. L'éléphant ne se trouve plus là qu'à l'état d'exception. » D'autre part, M. J. Dybowski a pu s'assurer de la fréquence croissante des Proboscidiens à mesure qu'il s'avancait vers l'intérieur ; et dans la relation qu'il a publiée de son voyage, il en signale le long des rives de la Sanga, puis dans le pays des Dakoas, et surtout au Nord de Yabanda, où ils vivent en nombreux troupeaux. Mais l'on sait que l'Éléphant est loin d'être localisé dans l'Ouest africain ; il abonde dans l'Afrique orientale, et on le rencontre jusqu'à une altitude considérable sur les pentes boisées des montagnes de l'Abyssinie. Dans l'extrême Ouest, M. Mitford (1) a tout dernièrement révélé sa présence à Sierra-Leone. Enfin, il était autrefois très répandu dans l'Afrique australe où on lui faisait une chasse acharnée, comme nous l'apprend Delgorgue dans ses récits cynégétiques. Actuellement on n'en trouve sous cette latitude que quelques troupeaux parqués pour ainsi dire dans les forêts du Sud-Est sous la protection de lois édictées par le gouvernement de la Colonie du Cap. L'Éléphant est donc largement représenté en Afrique et sa présence au Congo n'a rien de particulièrement caractéristique.

11° ÉDENTÉS.

Deux familles de cet Ordre (2) se rencontrent comme on le sait en Afrique. L'une, celle des *Oryctéropes*, est même spéciale à ce continent, mais elle est totalement exclue de la région Ouest moyenne. Ses divers représentants, *O. capensis* (Gm.), *O. senegalensis* (Less.), *O. æthiopicus* (Sund.), se tiennent de préférence dans les plaines où abondent les grandes fourmilières, et n'ont été rencontrés que dans les localités qu'indiquent leurs dénominations spécifiques.

Des quatre *Manidés* africains, l'un, *M. Temmincki* (Smuts.),

(1) Mitford, *Proc. Zool. Soc. London*, p. 2, 1894.

(2) Voir carte n° 19, p. 96.

semble avoir une aire d'habitat coïncidant avec celles des trois *Oryctéropes* réunies. M. Jentink, toutefois, indique sa présence à la Côte d'Or; mais, suivant M. Matschie, l'on doit restreindre sa zone de dispersion au Sud et à l'Est africains.

Le principal foyer du *M. gigantea* (Illig) et du *M. longicaudata* (Bris.) paraît être la Guinée supérieure, cependant ces deux espèces descendent vers le Sud jusqu'au Fernando-Vaz et au Gabon, et même jusqu'au Cunéné (Matschie).

Le *M. tricuspis* (Raf.), espèce arboricole comme le *M. longicaudata*, et la seule que nous ayons eu à examiner, habite les mêmes régions, mais s'étend plus loin vers l'Est à travers la forêt équatoriale. Son centre de dispersion coïnciderait donc avec nos colonies du Gabon et du Congo, d'où cette espèce rayonnerait dans toutes les directions, mais sans sortir du versant de l'Atlantique.

INDEX

DES CARTES DE DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

		Cartes.	Vol.	Pages.
		Nos		
Primates.....	Genres... } Troglodytes, Gorilla. (<i>Anthropomor- phes.</i>)..... Colobus..... Cercopithecus..... Cercocebus, Macacus, Theropithecus, Papio.....	1	III	138
		2	—	170
		3	—	226
		4	—	238
		5	—	246
Prosimiens.....	Genres... Perodicticus, Galago.....	5	—	246
Insectivores.....	Genres... } Macroscelides, Erinaceus, Potamogale, Chrysochloris.....	6	—	268
		7	—	276
Carnivores.....	Genres... } Ictonyx, Mellivora, Pœcilogale, Mus- tela, Lutra..... Nandinia, Poïana, Genetta..... Herpestes, Ichneumia, Helogale..... Bdeogale, Cynictis, Rhinogale, Cros- sarchus, Suricata..... Hyæna, Proteles.....	8	—	294
		9	—	304
		10	—	316
		20	IV	110
		11	III	338
Rongeurs.....	Genres... } Anomalurus, Xerus..... Sciurus..... Rhizomys, Heterocephalus, Bathyer- gus, Heliophobius, Georychus..... Ctenodactylus, Pectinator, Petro- mys..... Aulacodus, Atherura, Hystrix.....	12	—	364
		21	IV	120
		13	—	34
		14	—	46
Ongulés.....	Genres... } Cephalophus..... Cobus, Adenota, Eleotragus..... Oreas, Strepsiceros, Tragelaphus..... Neotragus, Nanotragus, Oreotragus... Hippotragus, Addax, Oryx, Conno- chetes..... Bubalis, Damalis..... Bubalus, Ovis, Capra..... Hyæmoschus, Sus, Potamochoerus... Phacochærus, Chæropsis, Hippopota- mus..... Rhinoceros, Equus, Asinus.....	15	—	70
		16	—	80
		22	—	128
		23	—	130
		24	—	132
		17	—	84
		18	—	88
		25	—	136
Édentés.....	Genres... Manis, Orycteropus.....	19	—	96

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES GENRES, DES GROUPES ET DES ESPECES

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
Acomys	IV	122	Antilope <i>phalerata</i>	IV	82
Addax <i>na-omaculatus</i> ..	IV	131	— <i>pymæa</i>	IV	48
Adenota	IV	53	— <i>scripta</i>	IV	82
— <i>annulipes</i>	IV	53, 71, 127	— <i>sing-sing</i>	IV	75
— <i>kob</i>	IV	53, 66, 71	— <i>unctuosa</i>	IV	75
— <i>lechè</i>	IV	71, 128	Aonyx.....	III	277
— <i>leucolis</i>	IV	71	Arctocebus <i>calabarensis</i> ..	IV	249
— <i>Thomasi</i>	IV	71, 74	—	IV	106
— <i>Vardoni</i>	IV	71	Artiodactyles.....	IV	39, 125
Alactaga.....	IV	120	Arvicanthis.....	IV	9
Anmodorcas.....	IV	132	Arvicola <i>niloticus</i>	III	377
Anomalurus.....	III	324	Ascagnes.....	III	175, 182, 206
— <i>Beccrofti</i>	III	333, 339	Atherura.....	IV	35
—	IV	116	— <i>aficana</i>	IV	35, 125
— <i>Beldeni</i>	III	324	— <i>armata</i>	IV	35
— <i>chrysophænus</i>	III	324	— <i>centralis</i>	IV	35
— <i>cinereus</i>	III	339	Aulacodus.....	IV	33, 124
—	IV	116	— <i>gregorianus</i>	IV	36
— <i>derbyanus</i>	III	324	— <i>semi-palmatus</i>	IV	35, 124
— <i>erythronotus</i>	III	330, 339	— <i>swindereianus</i>	IV	33, 124
—	IV	116	Epyceros.....	IV	132
— <i>Fraseri</i>	III	324, 339	Bathyergus <i>maritimus</i> ..	IV	121
—	IV	116	Bayonia <i>velor</i>	III	271
— <i>fulgens</i>	III	339	Bdeogale.....	III	306
—	IV	116	—	IV	114
— <i>laniger</i>	III	333	— <i>crassicauda</i>	III	317
— <i>orientalis</i>	III	331, 339	— <i>nigripes</i>	III	306, 317
—	IV	116	—	IV	114
— <i>Peli</i>	III	339	— <i>puisa</i>	III	317
—	IV	116	Blanes-nez.....	III	172, 206
— <i>pusillus</i>	III	334, 339	Bos <i>pumilus</i>	IV	83
—	IV	116	Boselaphus.....	IV	131
— <i>squamicaudatus</i>	III	324	Bovjids.....	IV	39, 126
Anthropomorphes.....	III	138	Bubalis.....	IV	133
Antidorcas.....	IV	132	— <i>caama</i>	—	—
Antilope <i>adenota</i>	IV	53	— <i>Cokei</i>	—	—
— <i>annulipes</i>	IV	53	— <i>Jacksoni</i>	—	—
— <i>cærulea</i>	IV	45	— <i>leucopymnus</i>	—	—
— <i>defassa</i>	IV	75	— <i>Lichstensteini</i>	—	—
— <i>Frederici</i>	IV	42	— <i>major</i>	—	—
— <i>Harnieri</i>	IV	75	— <i>mauritanicus</i>	—	—
— <i>kob</i>	IV	53	— <i>Swaynei</i>	—	—
— <i>Marwelli</i>	IV	42	— <i>tora</i>	—	—
— <i>monticola</i>	IV	45	Bubalus.....	IV	83
— <i>nigra</i>	IV	41	— <i>æquinotialis</i>	IV	85, 128

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
<i>Bubalus brachyceros</i> ...	IV	83, 127	<i>Cercopithecus rhinosticti</i> ...	III	172, 206, 227
— <i>caffer</i>	IV	85, 128	Cercopithécidés.....	III	144
— <i>centralis</i>	IV	85, 128	Cercopithecus.....	III	172
— <i>planiceros</i>	IV	84	— <i>albigularis</i>	III	227
— <i>pumilus</i>	IV	83, 127	— <i>albitorquatus</i>	III	227
— <i>reclinis</i>	IV	84	— <i>ascanias</i>	III	175, 183, 208, 227
<i>Calotragus melanotis</i> ...	IV	129	— —.....	IV	101
Canidés.....	III	278	— <i>aterrimus</i>	III	229
— —.....	IV	112	— <i>Boutourlini</i>	III	227
<i>Canis</i>	III	278	— <i>Brazzæ</i>	III	216, 227
— <i>adustus</i>	III	278	— —.....	IV	102
— —.....	IV	112	— <i>Buettikoferi</i>	III	175, 179, 227
— <i>lateralis</i>	III	278	— —.....	IV	103
— <i>mesomelas</i>	III	282	— <i>callitrichus</i>	III	227
— —.....	IV	112	— <i>Campbelli</i>	III	227
— <i>simensis</i>	IV	112	— <i>cephus</i>	III	196, 210, 227
— <i>variegatus</i>	IV	112	— —.....	IV	102
<i>Capra nubiana</i>	IV	85	— <i>cynosurus</i>	III	223, 227
— <i>walte</i>	IV	85	— —.....	IV	101
Carnivores.....	III	275	— <i>diana</i>	III	227
— —.....	IV	109	— <i>engytilhia</i>	III	224
<i>Cephalophus</i>	IV	39, 126	— <i>erythrogaster</i>	III	175, 178, 227
— <i>Anchiète</i>	IV	45	— <i>erythrotis</i>	III	175, 194, 227
— <i>auvens</i>	IV	39	— <i>Erzlebeni</i>	III	212
— <i>æquatorialis</i>	IV	43, 47	— —.....	IV	102
— <i>calbpygus</i>	IV	40, 47, 126	— <i>fantiensis</i>	III	175, 176
— <i>castaneus</i>	IV	47	— <i>Grayi</i>	III	212
— <i>Doriae</i>	IV	47, 126	— <i>griseo-viridis</i>	III	224
— <i>dorsalis</i>	IV	47, 126	— <i>histris</i>	III	175, 208
— <i>Harveyi</i>	IV	47, 129	— <i>iquitus</i>	IV	103
— <i>Jentinki</i>	IV	47, 126	— <i>Lalandei</i>	III	227
— <i>leucogaster</i>	IV	40, 47, 126	— <i>leucampyx</i>	III	207, 220, 227
— <i>Ma-ruehli</i>	IV	42, 47, 126	— —.....	IV	103
— <i>melanopymnus</i>	IV	47	— <i>ludio</i>	III	175, 185, 201, 206
— <i>melanorheus</i>	IV	43, 47, 126	— <i>Martini</i>	III	175, 199, 203, 227
— <i>monticola</i>	IV	45, 47, 130	— <i>melanogenys</i>	III	175, 185, 208
— <i>natalensis</i>	IV	47, 130	— <i>Moloneyi</i>	III	227
— <i>niger</i>	IV	41, 47, 126	— <i>mona</i>	III	227
— <i>nigrifrons</i>	IV	39, 47, 126	— —.....	IV	102
— <i>Ogilbyi</i>	IV	40, 47, 126	— <i>neglectus</i>	III	220
— <i>pluto</i>	IV	41	— —.....	IV	102
— <i>punctulatus</i>	IV	42	— <i>nictitans</i>	III	175, 198, 207, 227
— <i>rustatus</i>	IV	47, 126	— —.....	IV	102
— <i>spalix</i>	IV	47, 129	— <i>nigripes</i>	III	212
— <i>sylvicultor</i>	IV	47, 126	— —.....	IV	102
<i>Cercocebus</i>	III	228	— <i>opisthostictus</i>	III	227
— <i>agilis</i>	III	229, 239	— <i>patas</i>	III	227
— —.....	IV	102	— <i>petaurista</i>	III	175, 176, 227
— <i>abigena</i>	III	228, 239	— —.....	IV	103
— —.....	IV	102	— <i>picturatus</i>	III	175, 189, 208
— <i>æthiopicus</i>	III	228	— <i>pluto</i>	III	208
— <i>æthiops</i>	III	239	— <i>pogonius</i>	III	212, 227
— <i>collaris</i>	III	228, 239	— —.....	IV	102
— —.....	IV	102	— <i>pyrrhonotus</i>	III	227
— <i>fuliginosus</i>	III	239	— <i>rufoviridis</i>	III	227
— <i>galeritus</i>	III	230, 239	— <i>sabæus</i>	III	224, 227
<i>Cercopithecus auriculati</i> ...	III	213	— —.....	IV	101
— <i>barbati</i>	III	220, 227	— <i>samango</i>	III	227
— <i>chloronoti</i>	III	227	— <i>Schmidti</i>	III	175, 189, 209
— <i>erythronoti</i>	III	227	— <i>signatus</i>	III	175, 180, 203, 227
— <i>melanochiri</i>	III	227	— <i>Starsi</i>	III	227

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
<i>Cercopithecus Stampflii</i>	III	175, 199, 206	<i>Connochaetes gnu</i>	IV	131, 133
— <i>Stuhlmanni</i>	III	227	— <i>taurinus</i>	III	—
— <i>talapoin</i>	III	227	<i>Crycetomys gambianus</i>	III	402
— —.....	IV	103	— —.....	IV	122
— <i>tontalus</i>	III	227	<i>Crocidura</i>	III	273
— <i>tephrops</i>	III	223	— —.....	IV	107
— <i>Wolfi</i>	III	227	— <i>morio</i>	III	273
<i>Chalcochloris</i>	III	269	— <i>nigricans</i>	III	273
<i>Cheiroptères</i>	III	250	— <i>poensis</i>	III	273
— —.....	IV	106	<i>Crossarchus</i>	III	315
<i>Choropsis libericensis</i>	IV	89	— —.....	IV	114
<i>Choiropotamus pictus</i>	IV	90	— <i>Dybowskii</i>	III	317, 318
<i>Chrysochloris</i>	III	266	— —.....	IV	114
— <i>albirostris</i>	III	266, 269	— <i>fasciatus</i>	III	317
— —.....	IV	107	— <i>gambianus</i>	III	317
— <i>aurca</i>	III	269	— <i>obscurus</i>	III	317
— <i>damarensis</i>	III	267	— <i>somalicus</i>	III	317
— <i>hottentota</i>	III	267	— <i>zebra</i>	III	315, 317
— <i>leucorbina</i>	III	266	— —.....	IV	114
— <i>obtusirostris</i>	III	267, 269	<i>Glendactylus</i>	IV	35, 125
— <i>rutilans</i>	III	267, 269	— <i>Gumbi</i>	IV	35
— <i>Stuhlmanni</i>	III	269, 271	— <i>Massoni</i>	IV	35
— <i>Trevelyani</i>	III	267, 269	<i>Cynailurus jubatus</i>	IV	112
— <i>villosa</i>	III	267, 269	<i>Cynictis</i>	III	317
<i>Cobus</i>	IV	75	— —.....	IV	114
— <i>Crawshayi</i>	IV	75	— <i>melanura</i>	III	298
— <i>defassa</i>	IV	71, 75, 127	— <i>penicillata</i>	III	317
— <i>ellipsiprymnus</i>	IV	71, 128	<i>Cynocephalus doguera</i>	III	236
— <i>leucotis</i>	IV	71, 75	— <i>mormon</i>	III	240
— <i>Mariiv</i>	IV	75	<i>Cynogale velox</i>	III	271
— <i>sing-sing</i>	IV	75	<i>Cynonycteris straminea</i>	III	256
— <i>unctuosus</i>	IV	75	— —.....	IV	106
<i>Colobes roux</i>	III	162, 169	<i>Damalis albifrons</i>	IV	133
<i>Colobus</i>	III	144	— <i>Haut ri</i>	—	—
— <i>angolensis</i>	III	146, 171	— <i>Jimela</i>	—	—
— —.....	IV	191	— <i>lunatus</i>	—	—
— <i>Bowieri</i>	III	157, 166	— <i>pygargus</i>	—	—
— <i>caudatus</i>	III	144, 171	— <i>senegalensis</i>	—	—
— <i>ferrugineus</i>	III	162, 169, 171	<i>Damantilope</i>	IV	132
— <i>ferruginosus</i>	III	162	<i>Dasymys</i>	III	377
— <i>fuliginosus</i>	III	163, 169, 171	— —.....	IV	124
— <i>guereza</i>	III	144, 171	— <i>Gucinzi</i>	III	380
— —.....	IV	101	— —.....	IV	125
— <i>Kirki</i>	III	166, 169, 171	— <i>longicaudatus</i>	III	381
— <i>occidentalis</i>	III	144, 171	— <i>niloticus</i>	III	377
— <i>palliatu</i>	III	147, 171	— —.....	IV	124
— <i>Pennanti</i>	III	157, 166, 171	— <i>Reichardi</i>	III	377
— <i>polycomus</i>	III	171	<i>Dendrohyrax dorsalis</i>	IV	92, 138
— <i>rufofuliginus</i>	III	163, 169, 171	— <i>Grayi</i>	IV	93
— <i>rufomitratus</i>	III	162, 171	<i>Dendromys</i>	III	385
— <i>rufoniger</i>	III	165, 169, 171	— —.....	IV	123
— <i>salanas</i>	III	149, 171	— <i>melanotis</i>	III	389
— —.....	IV	102	— <i>mesomelas</i>	III	390
— <i>Temminckii</i>	III	163	— <i>pallidus</i>	III	390
— <i>Tholloni</i>	III	150, 167, 169, 171	— <i>Pecilei</i>	III	385
— —.....	IV	101	— —.....	IV	124
— <i>ursinus</i>	III	171	— <i>pumilio</i>	III	390
— <i>vellerosus</i>	III	171	— <i>typicus</i>	III	386
— <i>verus</i>	III	162, 171	<i>Deomys</i>	III	394
<i>Connochaetes albojubatus</i>	IV	131, 133	— —.....	IV	122
			<i>Dipodidés</i>	IV	119

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
Dipus	IV	120	Felis <i>neglecta</i>	III	322
Dysopes <i>limbalis</i>	III	264	— <i>pardus</i>	IV	112
Echymys <i>niloticus</i>	III	377	— <i>rutila</i>	III	322
Édentés.....	IV	91, 97, 139	— <i>serval</i>	IV	112
Eleotragus.....	IV	71, 132	Fennecus.....	IV	112
— <i>arundinum</i>	IV	71	Galago.....	III	241
— <i>bohor</i>	—	—	— <i>Alleni</i>	III	242, 247
— <i>capreolus</i>	—	—	— <i>anomurus</i>	III	244, 247
— <i>reducus</i>	—	—	— <i>apicalis</i>	III	241
Eliomys <i>murinus</i>	III	366	— <i>cameronensis</i>	III	242
—	IV	119	— <i>Demidoffi</i>	III	243, 247
Emballonuridés.....	III	264	— <i>elegantulus</i>	III	241, 247
Epomophorus.....	III	250	— <i>gabonensis</i>	III	242
— <i>comptus</i>	III	254	— <i>pallidus</i>	III	241
—	IV	107	Galagoides <i>Demidoffi</i> ...	III	243
— <i>crypturus</i>	III	252	Galeriscus <i>Jacksoni</i>	III	313
— <i>Franqueti</i>	III	254	Gazella.....	IV	132
—	IV	106	Genetta.....	III	286
— <i>gambianus</i>	III	251	— <i>afra</i>	III	295
—	IV	106	— <i>angolensis</i>	III	295
— <i>macrocephalus</i>	III	253	— <i>auraryana</i>	III	293
—	IV	107	— <i>æquatorialis</i>	III	295
— <i>minor</i>	III	252	— <i>Bonapartei</i>	III	295
— <i>monstrousus</i>	III	250	— <i>dongolana</i>	III	295
— <i>pusillus</i>	III	255	— <i>feina</i>	III	295
—	IV	106	— <i>genettoides</i>	III	290, 295
— <i>schoensis</i>	III	255	—	IV	113
Equidés.....	IV	137	— <i>pardina</i>	III	288, 295
Equus <i>asinus africanus</i> ..	—	—	— <i>poensis</i>	III	286, 295
— <i>somaliensis</i>	—	—	—	IV	113
— <i>antiquorum</i>	—	—	— <i>rubiginosa</i>	III	295
— <i>Böhmi</i>	—	—	— <i>senegalensis</i>	III	295
— <i>Burchelli</i>	—	—	— <i>servalina</i>	III	293, 295
— <i>Chapmanni</i>	—	—	—	IV	113
— <i>Grevyi</i>	—	—	— <i>tigrina</i>	III	295
— <i>quagga</i>	—	—	— <i>vulgaris</i>	III	215
— <i>zebra</i>	—	—	Georychus <i>albifrons</i>	IV	121
Erinacéidés.....	IV	108	— <i>capensis</i>	—	—
Erinaceus <i>albiventris</i> ...	III	269	— <i>cercutiens</i>	—	—
— <i>alpinus</i>	—	—	— <i>dunarensis</i>	—	—
— <i>auritus</i>	—	—	— <i>Darlingi</i>	—	—
— <i>æthiopicus</i>	—	—	— <i>Lecheri</i>	—	—
— <i>frontalis</i>	—	—	— <i>Mechowi</i>	—	—
— <i>Scclateri</i>	—	—	— <i>ochraceo-cinereus</i> ..	—	—
Euoticus <i>pallidus</i>	III	241	Gerbillus.....	III	370
Félidés.....	III	319	—	IV	122
—	IV	112	— <i>afra</i>	III	371
Felis.....	III	319	— <i>Böhmi</i>	III	371
— <i>aurata</i>	III	322	— <i>dongolunus</i>	III	377
— <i>cafra</i>	III	319	—	IV	124
—	IV	113	— <i>Emini</i>	III	373
— <i>caligata</i>	III	319	—	IV	124
—	IV	113	— <i>leucogaster</i>	III	371
— <i>calybeata</i>	III	322	—	IV	123
— <i>caracul</i>	IV	112	— <i>macropus</i>	III	376
— <i>celibogaster</i>	III	322	—	IV	124
— <i>chaus</i>	IV	112	— <i>montanus</i>	III	371
— <i>chrysothrix</i>	III	322	— <i>Schlegeli</i>	IV	123
—	IV	113	— <i>stigmatonix</i>	III	377
— <i>leo</i>	IV	112	—	IV	124
— <i>maniculata</i>	III	319	— <i>tenuis</i>	IV	124

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
<i>Gerbillus validus</i>	III	370	<i>Heterohyrax Bocagei</i> ...	IV	93
— — — — —	IV	123	<i>Hippotragus Bakeri</i> ...	IV	131
— <i>vicinus</i>	IV	124	— <i>equinus</i>	—	—
Girafidés.....	IV	134	— <i>koba</i>	—	—
Golunda.....	III	406	— <i>leucophorus</i>	—	—
— — — — —	IV	122, 123	— <i>niger</i>	—	—
— <i>Campanæ</i>	III	406	Hippopotamidés.....	IV	89, 135
— <i>Dybowskii</i>	III	406	<i>Hippopotamus amphibi-</i>	IV	89
— — — — —	IV	124	— <i>bius</i>	III	175, 197, 206
— <i>Ellioti</i>	III	406	Hocheurs.....	IV	109, 111
— <i>fallax</i>	III	406	— <i>crocuta</i>	—	—
— <i>mellado</i>	III	406	— <i>striata</i>	—	—
— <i>pulchella</i>	IV	1	Hydrogale.....	III	277
Gorilla.....	III	141	<i>Hyromoschus</i>	IV	87
— <i>gina</i>	III	141	— <i>aquaticus</i>	IV	87, 89, 126
— <i>mayema</i>	III	142	<i>Hypsignathus monstro-</i>	III	250
— — — — —	IV	102	— <i>sus</i>	IV	107
Graphiurus.....	III	367	— — — — —	IV	92, 138
— <i>capensis</i>	III	368	<i>Hyrax dorsalis</i>	IV	92
— <i>murinus</i>	III	367	— <i>Stampffii</i>	—	—
— <i>Hueti</i>	IV	119	— <i>syvestris</i>	—	—
— <i>Nagtlasi</i>	IV	119	Hystricomorphes.....	IV	33, 124
Guereza <i>occidentalis</i>	III	144	<i>Hystrix africa-australis</i> ...	IV	35, 125
— <i>Rüppelli</i>	III	144	— <i>cristata</i>	IV	35
Gulo <i>capensis</i>	III	275	<i>Ichnemia albicauda</i> ...	III	302, 305
Heliophobius.....	IV	121	— — — — —	IV	114
— <i>argenteo-cinereus</i>	IV	121	— <i>nigricauda</i>	III	302
Helogale.....	III	305	<i>Ichneumon major</i>	III	299
— — — — —	IV	114	<i>Ictonyx tybica</i>	III	277
— <i>parrula</i>	III	305	— — — — —	IV	112
— <i>undulata</i>	III	305	— <i>zorilla</i>	III	277
Hemigalago <i>anomurus</i>	III	244, 247	— — — — —	IV	112
— — — — —	IV	106	Insectivores.....	III	266
— <i>Demidoffi</i>	III	243, 247	— — — — —	IV	107
— — — — —	IV	104	<i>Isomys abyssinicus</i>	III	377
Herpestes.....	III	298	— <i>barbarus</i>	IV	1, 123
— — — — —	IV	114	— <i>dorsalis</i>	IV	123
— <i>albescens</i>	III	302	— <i>pulchellus</i>	IV	1, 123
— <i>albicauda</i>	III	302	— <i>pumilio</i>	IV	123
— <i>badius</i>	III	305	— <i>rufocanus</i>	IV	4
— <i>cuffer</i>	III	305	— <i>univittatus</i>	IV	4
— <i>galeru</i>	III	299, 305	— <i>variegatus</i>	IV	123
— — — — —	IV	115	Lagomorphes.....	IV	37
— <i>gothmeth</i>	III	315	<i>Lasiomys afer</i>	III	397
— <i>gracilis</i>	III	298, 305	<i>Leggada minutoides</i>	IV	30
— — — — —	IV	114	<i>Lemniscomys barbarus</i> ...	IV	1
— <i>Granti</i>	III	305	— <i>massaicus</i>	IV	1
— <i>ichneumon</i>	III	305	<i>Lemmus nihoticus</i>	III	377
— <i>leucostellicus</i>	III	305	<i>Lemur potto</i>	III	245
— <i>leucurus</i>	III	302	<i>Lémuridés</i>	III	241
— <i>loempo</i>	III	299, 302	Léporidés.....	IV	37
— <i>melanurus</i>	III	298, 305	Lepus.....	IV	37
— — — — —	IV	114	— <i>capensis</i>	IV	37, 125
— <i>ochraceus</i>	III	305	— <i>ochropus</i>	IV	37
— <i>pluto</i>	III	299, 302	— <i>sarafilis</i>	IV	38
— <i>pulverulentus</i>	III	305	Lithocranius.....	IV	132
— <i>punctatissimus</i>	III	305	Lophocolobus.....	III	162
— <i>robustus</i>	III	302	Lophuromys.....	III	397
— <i>sanguineus</i>	III	305	— <i>afer</i>	—	—
— <i>zebra</i>	III	315			
<i>Heterocephalus glaber</i>	IV	121			

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
<i>Lophuromys flavopunctatus</i>	IV	122	<i>Mus flaviventris</i>	IV	12
— <i>sikapusi</i>	III	397	— <i>goliath</i>	III	402
<i>Lophyomys luhausi</i> ...	IV	119	— <i>hypoleucus</i>	IV	12
<i>Lutra inunguis</i>	III	277	— <i>hypoxanthus</i>	IV	19, 123
—	IV	111	— <i>longipes</i>	IV	7
— <i>maculicollis</i>	III	277	— <i>marungensis</i>	IV	22, 123
—	VI	111	— <i>maurus</i>	IV	9, 123
<i>Lycan</i>	VI	112	— <i>microdon</i>	IV	14, 123
<i>Macacus inuus</i>	III	239	— <i>minus</i>	IV	30
<i>Macroscelides brachyrhynchus</i>	III	269	— <i>minutoides</i>	IV	30
— <i>brachyurus</i>	III	269	— <i>modestus</i>	IV	32
—	IV	108	— <i>morio</i>	IV	9
— <i>Edwardi</i>	III	269	— <i>musculoïdes</i>	IV	29
— <i>fuscipes</i>	—	—	— <i>natalensis</i>	IV	14
— <i>fuscus</i>	—	—	— <i>niloticus</i>	III	377
— <i>Intufi</i>	—	—	— <i>rufinus</i>	III	377
—	IV	108	—	IV	19, 22
— <i>pulcher</i>	III	269	— <i>rufocanus</i>	IV	4
— <i>Revoili</i>	—	—	— <i>setulosus</i>	IV	29
— <i>Rozei</i>	—	—	— <i>sikapusi</i>	III	397
— <i>rufescens</i>	—	—	— <i>silaceus</i>	IV	14
— <i>rupestris</i>	—	—	— <i>tectorum</i>	IV	12
—	IV	108	— <i>Tullbergi</i>	IV	9
— <i>typicus</i>	III	269	— <i>univittatus</i>	IV	4, 123
<i>Malacomys longipes</i> ...	IV	7, 122	— <i>variegatus</i>	III	382
<i>Malacothrix</i>	IV	122	<i>Mustela monidica</i>	III	277
<i>Manis</i>	IV	94	— <i>galera</i>	III	299
— <i>gigantea</i>	IV	97, 140	<i>Mustélidés</i>	III	275
— <i>Hessi</i>	IV	98	—	IV	111
— <i>longicaudata</i>	IV	97, 140	<i>Myomorpes</i>	III	366
— <i>multiscutata</i>	IV	94	<i>Myoxidés</i>	III	366
— <i>Temmincki</i>	IV	97, 140	—	IV	119
— <i>tricuspis</i>	IV	94, 97, 140	<i>Myoxus cineraceus</i>	III	366
— <i>tridentata</i>	IV	94	— <i>Coupei</i>	III	366
<i>Megacheiroptères</i>	III	250	— <i>erythrobronchus</i>	III	366
<i>Mellivora</i>	III	275	— <i>talandianus</i>	III	366
— <i>capensis</i>	III	275	— <i>microtis</i>	III	370
— <i>indicus</i>	IV	111	— <i>murinus</i>	III	366
— <i>leuconota</i>	III	275	—	IV	119
— <i>ratel</i>	III	275	— <i>orobinus</i>	III	370
—	III	111	<i>Mystromys</i>	IV	122
<i>Microcebus elegans</i>	IV	241	<i>Mythomys velox</i>	III	271
<i>Microcheiroptères</i>	III	257	<i>Nandinia</i>	III	282
<i>Mormon matimon</i>	III	240	— <i>binotata</i>	III	282, 295
<i>Moschus aquaticus</i>	IV	87	—	IV	114
<i>Muridés</i>	III	370	— <i>Gerrardi</i>	III	283, 295
<i>Mus</i>	IV	1, 123	—	IV	114
— <i>abyssinicus</i>	III	377	<i>Nannomys minutoides</i>	IV	123
— <i>albipes</i>	IV	11	— <i>musculoïdes</i>	IV	29, 123
— <i>alexandrinus</i>	IV	12, 123	— <i>setulosus</i>	IV	29, 123
— <i>Anchictæ</i>	IV	22, 123	<i>Nanotragus pygmaeus</i> ...	IV	127, 129
— <i>angolensis</i>	IV	11	<i>Neotragus damarensis</i> ..	IV	129, 133
— <i>Burtoni</i>	IV	9	— <i>Guentheri</i>	IV	129
— <i>barbarus</i>	IV	1	— <i>Kirki</i>	—	—
— <i>coucha</i>	IV	14	— <i>Philipsi</i>	—	—
— <i>decumanus</i>	IV	13	— <i>saltianus</i>	—	—
— <i>discolor</i>	III	377	— <i>Swaynei</i>	—	—
— <i>erythroleucus</i>	IV	123	<i>Nesotragus livingstonianus</i>	—	—
			— <i>moschatus</i>	—	—
			— <i>pygmaeus</i>	—	—

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
Nycteridés.....	III	259	Papio <i>cyanocephalus</i>	III	239
<i>Nycteris angolensis</i>	III	259	— <i>doguera</i>	—	236, 239
— <i>capensis</i>	—	—	— —.....	IV	101
— <i>damarensis</i>	—	—	— <i>hamadryas</i>	III	239
— <i>fuliginosa</i>	—	—	— <i>ibemus</i>	—	236
— <i>grandis</i>	—	260	— <i>leucophaeus</i>	—	239
— <i>hispidus</i>	—	—	— <i>maimon</i>	—	240
— <i>macrootis</i>	—	—	— <i>mormon</i>	—	239, 240
— <i>thebaica</i>	—	259	— —.....	IV	102
<i>Nycticebus Geoffroyi</i>	III	245	— <i>olivaceus</i>	III	239
<i>Nycticebus leucogaster</i>	III	263	— <i>porcarius</i>	III	239
— <i>planirostris</i>	—	—	— <i>rubescens</i>	—	—
— <i>viridis</i>	—	—	— <i>sphinx</i>	—	—
<i>Nyctinomys leucogaster</i>	III	264	— <i>thoth</i>	—	—
— <i>limbatus</i>	—	—	<i>Paradoxurus binotatus</i>	III	282
— <i>pumilus</i>	—	265	— <i>Hamiltoni</i>	—	—
Octodontidés.....	IV	33, 124	<i>Paelinator Spekei</i>	IV	35, 125
Ongulés.....	IV	39, 125	<i>Pedetes</i>	IV	129
Oreas.....	IV	81, 131	<i>Pediotragus Neumanni</i>	IV	129
— <i>canna</i>	IV	81	— <i>tragulus</i>	—	—
— <i>derbyanus</i>	—	—	<i>Pelomys</i>	III	406
— <i>Livingstonei</i>	—	—	— <i>Reichardi</i>	III	377
<i>Oreotragus saltator</i>	IV	129, 133	<i>Périssodactyles</i>	IV	136
<i>Orycteropus aethiopicus</i>	IV	97, 139	<i>Perodicticus</i>	III	245
— <i>capensis</i>	—	—	— <i>calabarensis</i>	III	247
— <i>senegalensis</i>	—	—	— <i>Edwardsi</i>	III	245
<i>Oryx beatrix</i>	IV	131	— <i>Geoffroyi</i>	III	245
— <i>bursa</i>	—	—	— <i>pollo</i>	III	245, 247
— <i>callotis</i>	—	—	— —.....	IV	104
— <i>gazella</i>	—	—	<i>Petauristes</i>	III	175, 176, 206
— <i>leucoryx</i>	—	—	<i>Petrodromus tetradac-</i>	—	—
— <i>oryx</i>	—	—	— <i>tylus</i>	III	269
<i>Otocyon</i>	IV	112	— —.....	IV	108
<i>Ologale pallida</i>	III	241	<i>Petromys typicus</i>	IV	35, 125
<i>Otolemur agisymbamus</i>	III	247	<i>Phacochoerus africanus</i>	IV	89, 136
— <i>crassicaudatus</i>	—	—	— <i>aethiopicus</i>	—	—
— <i>Garnetti</i>	—	—	<i>Phyllorhina caffra</i>	III	258
— <i>Monteiri</i>	—	—	— <i>Commersoni</i>	—	257
— —.....	IV	104	— <i>gigas</i>	—	—
<i>Otolienus</i>	III	241	— <i>gracilis</i>	—	258
— —.....	IV	105	— <i>polpheme</i>	—	—
— <i>Alleni</i>	III	242, 247	— <i>vittata</i>	—	257
— <i>apicalis</i>	III	241	<i>Piliocolobus Bouvieri</i>	III	157, 166
— <i>conspicillatus</i>	III	247	— <i>Kirki</i>	—	166
— <i>elegantulus</i>	III	241, 247	— <i>Pennanti</i>	—	157, 166
— <i>gabonensis</i>	III	242	— <i>Tholtoni</i>	—	150
— <i>Moholi</i>	III	247	<i>Pœcilogale albinucha</i>	III	277
— <i>mossambicus</i>	—	—	— —.....	IV	112
— <i>pallidus</i>	—	241	<i>Poiana Richardsoni</i>	III	295
— <i>Peli</i>	—	243	— —.....	IV	114
— <i>senegalensis</i>	—	247	<i>Potamochoerus</i>	IV	90
— <i>senariensis</i>	—	—	— <i>africanus</i>	—	89
— <i>tenq</i>	IV	105	— <i>albifrons</i>	—	90
— <i>zanzibariensis</i>	III	247	— <i>penicillatus</i>	—	89, 90, 136
<i>Otomys</i>	IV	122	— <i>porcus</i>	—	90
<i>Ovis tragelaphus</i>	IV	85	<i>Potamogalidés</i>	III	271
<i>Pachysoma gambianus</i>	III	251	<i>Potamogale velox</i>	III	271
— <i>macrocephala</i>	III	253	— —.....	IV	107
<i>Pachyuromys</i>	IV	122	<i>Presbytis albigena</i>	III	228
<i>Papio</i>	III	236	<i>Primates</i>	III	137
— <i>anubis</i>	—	237	—	IV	100

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
Proboscidiens.....	IV	139	<i>Sciurus lemmiscatus</i>	III	358, 365
<i>Procavia dorsalis</i>	IV	92	—	IV	118
<i>Procolobus</i>	III	162	— <i>leucoumbrius</i>	III	334
<i>Prosimiens</i>	III	241	— <i>leucostigma</i>	III	361
—	IV	104	—	IV	118
<i>Proteles Natali</i>	IV	109, 110	— <i>maculatus</i>	III	349
<i>Psammomys</i>	IV	122	— <i>minutus</i>	III	365
Pteropodidés.....	III	250	—	IV	118
<i>Pteropus gambianus</i>	III	251	— <i>multicolor</i>	III	350
— <i>macrocephalus</i>	III	253	— <i>musculus</i>	III	355
— <i>sehoensis</i>	III	255	— <i>mutabilis</i>	III	365
— <i>stramineus</i>	III	256	—	IV	117
<i>Ratelus capensis</i>	III	275	— <i>Nordhoffi</i>	III	340
<i>Rhinoceros bicornis</i>	IV	137	— <i>olivaceus</i>	III	355
— <i>Hobanwoodi</i>	—	—	— <i>palliatus</i>	III	365
— <i>simus</i>	—	—	—	IV	117
<i>Rhinogale Melleri</i>	III	317	— <i>poensis</i>	III	355, 365
—	IV	114	—	IV	118
Rhinolophidés.....	III	257	— <i>punctatus</i>	III	353, 365
<i>Rhinolophus caffer</i>	III	258	—	IV	118
— <i>Commersoni</i>	III	257	— <i>pyrrhopus</i>	III	360, 365
<i>Rhizomys aeneus</i>	IV	121	—	IV	118
— <i>macrocephalus</i>	—	—	— <i>rufobrachiatus</i>	III	349, 365
— <i>splendens</i>	—	—	—	IV	117
<i>Rhynchocyon chrysopygus</i>	III	269	— <i>rufobrachium</i>	III	349
— <i>Cirnei</i>	—	—	— <i>Sharpei</i>	III	358
— <i>macrurus</i>	—	—	— <i>shirensis</i>	IV	117
— <i>Petersi</i>	—	—	— <i>Stangeri</i>	III	340, 365
— <i>Stuhlmanni</i>	—	—	—	IV	118
Rongeurs.....	III	324	— <i>subalbidus</i>	III	340
—	IV	115	— <i>subviridescens</i>	III	355
<i>Saccostomus</i>	IV	122	— <i>Temmincki</i>	III	340
<i>Sciurocheirus Alleni</i>	III	342	— <i>Wilsoni</i>	III	343
<i>Sciuromorphes</i>	III	324	<i>Scopophilus montanus</i> ..	IV	129
—	IV	115	— <i>nigricaudatus</i>	—	—
<i>Scuridés</i>	III	334	— <i>scoparius</i>	—	—
<i>Sciurus</i>	III	340	<i>Scotophilus borbonicus</i> ..	III	263
— <i>alborittatus</i>	III	334	— <i>Dingani</i>	—	—
— <i>anerythrus</i>	III	360	<i>Simia ascanias</i>	III	183, 208
— <i>annulatus</i>	III	350, 365	— <i>cephus</i>	III	240
—	IV	117	— <i>cyonuros</i>	III	223
— <i>Aubini</i>	III	365	— <i>ferruginea</i>	III	162
—	IV	118	— <i>nictitans</i>	III	198, 207
— <i>Aubryi</i>	III	349	— <i>pelurista</i>	III	176
— <i>Boehmi</i>	III	360, 365	— <i>sabari</i>	III	224
—	IV	118	<i>Simiidés</i>	III	137
— <i>bonensis</i>	III	350	<i>Sorex mariguensis</i>	III	273
— <i>calliurus</i>	III	340	<i>Soricidés</i>	—	—
— <i>caniceps</i>	III	340	<i>Sphalacidés</i>	IV	120
— <i>cepapi</i>	III	365	<i>Spyrocephalus labrosus</i> ..	III	250
—	IV	117	<i>Stachycolobus satanas</i> ..	III	149
— <i>ebii</i>	III	343, 365	<i>Steatomys</i>	III	391
—	IV	118	—	IV	124
— <i>eborivorus</i>	III	340	— <i>Boragei</i>	III	392
— <i>erythrogeus</i>	III	361	— <i>Krebsi</i>	III	392
—	IV	118	— <i>opimus</i>	III	391
— <i>erythropus</i>	III	334	—	IV	124
— <i>gambianus</i>	III	350	— <i>pratensis</i>	III	392
— <i>Isabella</i>	III	358	<i>Stenops potto</i>	III	245
			<i>Strepsicerros</i>	IV	81, 131
			— <i>imberbis</i>	IV	81

	Vol.	Pages.		Vol.	Pages.
<i>Strepsiceros kulu</i>	IV	81	<i>Troglodytes ischego</i>	III	140
Suidés	IV	89, 90, 135	<i>Vespertilio borbonicus</i>	III	263
<i>Suricata tetradactyla</i>	III	317	Vespertilionidés	III	260
— — — — —	IV	114	<i>Vesperugo</i>	III	260
<i>Sus penicillatus</i>	IV	90	— <i>bicolor</i>	III	261
— <i>scrofa</i>	IV	89	— <i>nanus</i>	III	262
— <i>senariensis</i>	IV	89	— <i>Pagenstecheri</i>	III	262
<i>Sylvicapra abyssinica</i>	IV	47	— <i>pusillus</i>	III	262
— <i>coronata</i>	IV	47, 126	— <i>tenuipennis</i>	III	260
— <i>Grimmi</i>	IV	47	<i>Vesperus tenuiptunis</i>	III	260
<i>Theropithecus gelada</i>	III	239	<i>Viverra</i>	III	285
<i>Tragelaphus</i>	IV	78	— — — — —	IV	113
— <i>Angasi</i>	IV	81, 128	— <i>binotata</i>	III	282
— <i>decula</i>	IV	81, 127	— <i>civetta</i>	III	285
— <i>euryceros</i>	—	—	— <i>Poortmanni</i>	III	285
— <i>gradus</i>	—	—	— — — — —	IV	113
— <i>Koualeyni</i>	—	81, 128	Viverridés	III	282
— <i>scriptus</i>	—	81, 82, 127	— — — — —	IV	113
— <i>Spekei</i>	—	78, 81, 127	<i>Xerus</i>	III	334
— <i>sylvaticus</i>	—	81, 128	— <i>capensis</i>	III	339
<i>Tragulidés</i>	IV	87, 89, 126	— <i>conycus</i>	III	334
<i>Troglodytes</i>	III	137	— <i>erythropus</i>	III	334, 339
— <i>calvus</i>	III	138	— — — — —	IV	118
— <i>maruagensis</i>	IV	102	— <i>flavus</i>	III	339
— <i>niger</i>	III	137	— <i>gelulus</i>	III	339
— — — — —	IV	100	— — — — —	IV	117
— <i>Schweinfurthi</i>	III	141	— <i>leuconbrinus</i>	III	334
— — — — —	IV	102	— <i>rutilus</i>	III	339

*à Mr William Dendy Flower
hommage respectueux.
G. de Poutargu*

ANNALES
DES
SCIENCES NATURELLES

ZOOLOGIE

ET

PALÉONTOLOGIE

COMPRENANT

L'ANATOMIE, LA PHYSIOLOGIE, LA CLASSIFICATION
ET L'HISTOIRE NATURELLE DES ANIMAUX

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE

M. A. MILNE-EDWARDS

EXTRAIT

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, Boulevard Saint-Germain

BOTANIQUE

Publiée sous la direction de M. PH. VAN TIEGHEM.

L'abonnement est fait pour 2 volumes, chacun d'environ 400 pages avec les planches correspondant aux mémoires.

Ces volumes paraissent en plusieurs fascicules dans l'intervalle d'une année.

ZOOLOGIE

Publiée sous la direction de M. A. MILNE-EDWARDS.

L'abonnement est fait pour 2 volumes, chacun d'environ 400 pages, avec les planches correspondant aux mémoires.

Ces volumes paraissent en plusieurs fascicules dans l'intervalle d'une année.

Prix de l'abonnement à 2 volumes :

Paris : 30 francs. — Départements et Union postale : 32 francs.

ANNALES DES SCIENCES GÉOLOGIQUES

Dirigées, pour la partie géologique, par M. HÉBERT, et pour la partie paléontologique, par M. A. MILNE-EDWARDS.

L'abonnement est fait pour un volume d'environ 300 pages, publié en plusieurs fascicules dans le courant d'une année.

Prix du volume :

Paris : 15 fr. — Départements : 16 fr. — Union postale : 17 fr.
Le tome XXII est publié.

Prix des collections.

PREMIÈRE SÉRIE (Zoologie et Botanique réunies), 30 vol.	(Rare.)
DEUXIÈME SÉRIE (1834-1843). Chaque partie 20 vol.	250 fr.
TROISIÈME SÉRIE (1844-1853). Chaque partie 20 vol.	250 fr.
QUATRIÈME SÉRIE (1854-1863). Chaque partie 20 vol.	250 fr.
CINQUIÈME SÉRIE (1864-1873). Chaque partie 20 vol.	250 fr.
SIXIÈME SÉRIE (1874 à 1885). Chaque partie 20 vol.	250 fr.
GÉOLOGIE, 22 volumes.	330 fr.

G. MASSON, ÉDITEUR

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 120, A PARIS

RÉSULTATS DES CAMPAGNES SCIENTIFIQUES ACCOMPLIES SUR SON YACHT

PAR

S. A. S. ALBERT I^{er}

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Publiés sous sa direction, avec le concours de

M. le baron JULES DE GUERNE

Chargé des travaux zoologiques à bord.

- FASCICULE I^{er}. — *Contribution à la faune malacologique des îles Açores : Revision des Mollusques marins des Açores*, par Philippe DAUTZENBERG. 1 vol. in-4, avec 4 planches..... 20 fr.
- FASCICULE II. — *Contribution à l'étude des Spongiaires de l'Atlantique Nord*, par E. TOPSENT. 1 vol. in-4, avec 11 planches..... 30 fr.
- FASCICULE III. — *Brachiopodes de l'Atlantique Nord*, par P. FISCHER et D.-P. OEHLERT. 1 vol. in-4, avec 2 planches..... 10 fr.
- FASCICULE IV. — *Opisthobranches*, par M. Rudolph BERGH. 1 vol. in-4, avec 4 planches..... 40 fr.
- FASCICULE V. — *Bathyplysa Grimaldii (nova species), Siphonophore Vathypélagique de l'Atlantique Nord*, par Maurice BEDOT. 1 volume in-4, avec 1 planche..... 8 fr.
- FASCICULE VI. — *Contribution à l'étude des Holothuries de l'Atlantique Nord*, par E. von MARENZELLER. 1 volume in-4, avec 2 planches..... 10 fr.

EXPÉDITIONS SCIENTIFIQUES

DU

TRAVAILLEUR ET DU TALISMAN

PENDANT LES ANNÉES 1880, 1881, 1882 ET 1883

Ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, sous la direction de M. A. MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, président de la commission des dragages sous-marins, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle :

- Poissons*, par M. L. VAILLANT, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle, membre de la Commission des dragages sous-marins. 1 fort volume in-4, avec 28 planches..... 50 fr.
- Brachiopodes*, par M. P. FISCHER, membre de la Commission des dragages sous-marins et D.-P. OEHLERT, membre de la Société géologique de France. 1 vol. in-4, avec 8 planches..... 20 fr.
- Echinodermes*, par Edm. PERRIER, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle. 1 vol. in-4, avec planches noires et en coul. 50 fr.

L'ouvrage comprendra en outre : *Introduction*. — *Crustacés*. — *Mollusques*. *Bryozoaires*, *Annélides*, *Coralliaires*, *Éponges*, *Protozoaires*.

A LA MÊME LIBRAIRIE

- Traité de zoologie**, par M. Edmond PERRIER, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 2 vol. gr. in-8.
- FASCICULE I. — *Zoologie générale*, avec 438 figures dans le texte..... 12 fr.
- FASCICULE II. — *Protozoaires et Phytozoaires*. Avec 243 figures dans le texte. 10 fr.
- FASCICULE III. — *Arthropodes et Vers*. Avec 278 gravures..... 8 fr.
- FASCICULE IV. — *Mollusques, Tuniciers (Sous presse)*..... 10 fr.
- FASCICULE V. — *Vertébrés (Sous presse)*..... 10 fr.
- Le fascicule I (*Zoologie générale*) ne se vend plus séparément.
- Traité de géologie**, par M. A. DE LAPPARENT. Ouvrage couronné par l'Institut. 3^e édition, entièrement refondue. 2 vol. grand in-8, 1,650 pages avec 726 gravures dans le texte..... 24 fr.
- Cours de minéralogie**, par M. A. DE LAPPARENT. Ouvrage couronné par l'Institut. 2^e édition très augmentée. 1 vol. grand in-8 de 650 pages avec 598 gravures dans le texte et une planche chromolithographiée..... 15 fr.
- Nouvelles Archives du Muséum d'histoire naturelle**, publiées par MM. les professeurs-administrateurs de cet établissement.
- Nouvelle série*, 1878 à 1888. 10 volumes in-4, avec planches en noir et en couleur..... 400 fr.
- Chaque volume se vend séparément... 40 fr.
- 3^e série commencée en 1889. Chacun des volumes I-VI, in-4, avec planch. 40 fr.
- Il paraît chaque année un volume gr. in-4.
- Les organismes problématiques des anciennes mers**, par M. le marquis DE SARTORI, correspondant de l'Institut. 1 vol. in-4, avec 13 planches lithographiées et plusieurs figures intercalées dans le texte..... 25 fr.
- Les Batrachospermes**. Organisation, fonctions, développement, classification, par M. S. SIRODOT, doyen de la Faculté des Sciences de Rennes. 1 vol. gr. in-4, avec 50 planches gravées d'après les dessins de MM. SIRODOT et BEZIER. Cartonné..... 160 fr.
- Recherches anatomiques et expérimentales sur la métamorphose des Amphibiens anoures**, par M. E. BATAILLON, préparateur de Zoologie à la Faculté des Sciences. 1 vol. in-8, avec 6 planches hors texte (*Publication de l'Université de Lyon*)..... 4 fr.
- Étude géologique du Massif ancien situé au sud du plateau central**, par M. Jules BERGERON, docteur ès sciences. 1 vol. gr. in-8, avec 9 planches et une carte en couleur..... 20 fr.
- Système nerveux, morphologie générale et classification des gastéropodes prosobranches**, par M. E. L. BOUVIER. 1 vol. gr. in-8, avec 19 planches. 20 fr.
- Sur le pneumogastrique des oiseaux**, par M. COUVREUR, chargé des travaux de physiologie à la Faculté des Sciences de Lyon. 1 volume in-8, avec planches et graphiques. (*Publication de l'Université de Lyon*)..... 4 fr.
- Les Oiseaux de la Chine**, par M. l'abbé Armand DAVID, M. C., ancien missionnaire en Chine, correspondant de l'Institut, et M. E. OUSTALET, docteur ès sciences, aide-naturaliste au Muséum. 1 vol. de texte de vii-573 pages et 1 atlas de 124 planches dessinées par M. ARNOULD, et coloriées avec soin au pinceau. 2 vol. gr. in-8, reliure de luxe, fers spéciaux..... 150 fr.
- Étude sur le bilharzia hæmatobia et la bilharziose**, par MM. LORTET, doyen de la Faculté de médecine de Lyon et VIALLETON, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon, chargés par M. le Ministre de l'Instruction publique d'une mission scientifique en Egypte (1893-1894), 1 vol. in-8, avec planches et figures dans le texte..... 10 fr.

Ponsartus, E. de Grande sur



AMNH LIBRARY



100116071